UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01857320 4

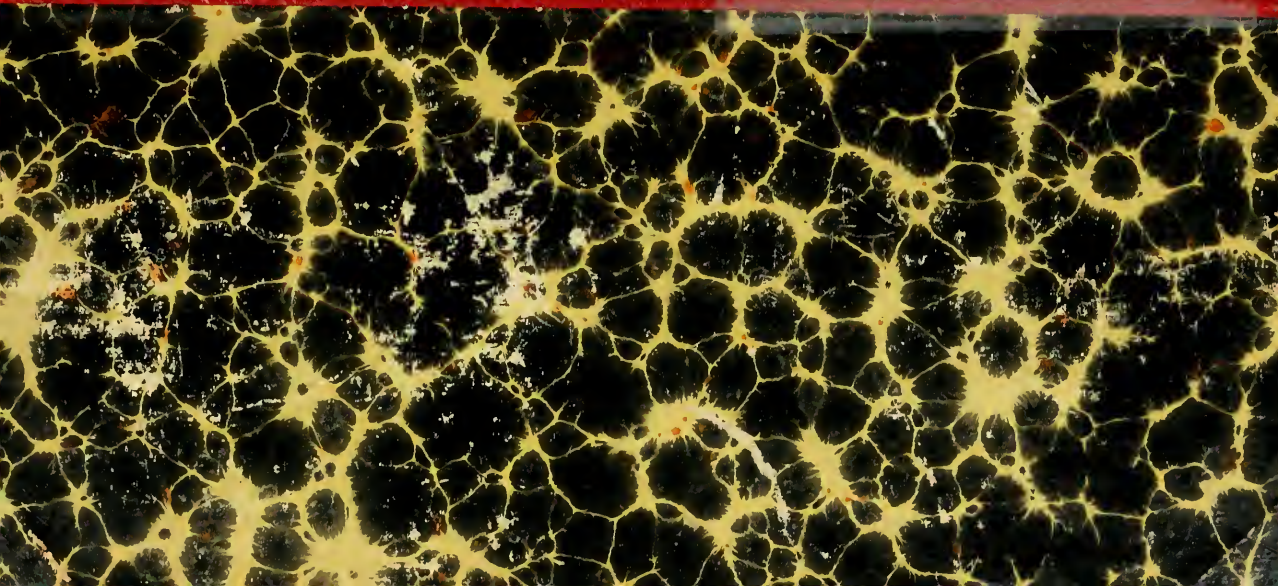

the presence of this book

in

the J.M. Kelly Library
has been made possible
through the generosity

of

Stephen B. Roman

From the Library of Daniel Binchy

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/manuelpourservir00dottuoft

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES

Ire série. Beaux volumes in-12 :

— I. Le Goffic (Ch.) — **L'Ame bretonne,** 1re série, illustrée. 3 fr. 50

— II. Le Braz (A.). — **Vieilles histoires du Pays breton.** 3 fr. 50

— III. Tiercelin (L.). — **Bretons de lettres** . . . . 3 fr. 50

— IV. Dottin (G.). — **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.** . . . . . 6 fr. »»

— V. Le Goffic. — **L'Ame bretonne,** 2e série, illustrée. 3 fr. 50

— VI. Le Braz (A.) — **Au pays d'exil de Chateaubriand.** 3 fr. 50

— VII. Dubreuil (L.). — **La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord** . . . . . 3 fr. 50

— VIII. Le Goffic. — **L'Ame bretonne,** 3e série. . . 3 fr. 50

— IX. Ernault. — **L'ancien vers breton.** Exposé sommaire avec exemples et pièces en vers bretons anciens et modernes. 2 fr. »»

— X. Géniaux (Ch.). — **La Bretagne vivante** . . . 3 fr. 50

— XI et XII. Dottin (G.). — **Manuel d'irlandais moyen,** 1914, 2 volumes. . . . . 12 fr. »»

IIe série. Beaux volumes in-8 raisin :

— I. F. Le Lay, docteur ès-lettres. — **Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIIIe siècle.** (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne). 1911, 396 pages . 7 fr. 50

— II. **Louis Eunius ou le purgatoire de Saint-Patrice.** Mystère breton en deux journées, publié avec introduction, traduction et notes par G. Dottin, 1911, 408 pages et planche . . 7 fr. 50

— III. Quessette. — **L'administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715.** 1911, 251 pages. . . . 6 fr. »»

— IV. Dubreuil (Léon). **La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord** (1790-1830). Fort volume de xviii-707 pages augmenté d'une carte de département, de la liste des administrateurs et des préfets de 1790 à 1848, de divers appendices et d'un index alphabétique renvoyant aux pages du livre et comprenant plus de 2.300 noms de personnes. . . . 15 fr. »»

— V. **Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan** (25 nivôse an II-30 floréal an III. Publication de textes avec une carte du district de Dinan, une introduction, des notes et un index alphabétique des noms propres. Fort volume de cxxiii-486 p. 5 fr.

— VI. Canal (S.). — **Les origines de l'Intendance de Bretagne.** Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central. 244 pages. . . . . 5 fr. »»

— VII. Benaerts (Louis). — **Le régime consulaire en Bretagne.** Le département d'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804). Avec une carte et un portrait. In-8. (*Sous presse*).

— VIII. Duine (F.). — **Origines bretonnes. Études sur les sources. Questions d'hagiographie et vie de saint Samson.** 3 fr. »»

MANUEL

POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DE

L'ANTIQUITÉ CELTIQUE

PAR

Georges DOTTIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE RENNES

—

2me édition revue et augmentée

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, quai Malaquais

—

1915

Tous droits réservés

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

En vente à la même Librairie

Manuel d'irlandais moyen. Tome I. Grammaire. — Tome II. Textes et glossaires. Ensemble 2 vol. in-16 . . . . **12** fr. »»

Louis Eunius ou le purgatoire de St Patrice. In-8. **7** fr. **50**

Contes et Légendes d'Irlande. In-8 . . . . . **3** fr. **50**

Glossaire du Parler de Pléchatel (en collaboration avec J. Langouët). In-8 . . . . . **10** fr. »»

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

C'est de 1858 à 1868 que Roget de Belloguet a publié, sous le titre d'*Ethnogénie gauloise* (1), un ouvrage en trois volumes où il étudiait la langue, le type physique, les facultés intellectuelles, les mœurs, les croyances religieuses, les institutions civiles, politiques et militaires, l'industrie et le commerce des anciens Celtes. Ces livres ont rendu et rendront encore beaucoup de services ; il n'est guère d'hypothèses intéressantes ni d'explications ingénieuses qui ne s'y trouvent et je serais bien ingrat si je ne disais ici tout le profit que j'en ai tiré. Mais ils n'ont point laissé de vieillir dans quelques-unes de leurs parties. Le volume consacré à la langue n'est plus au courant de la science. Déjà, en 1872, en rendant compte du *Glossaire gaulois*, H. d'Arbois de Jubainville (2) y relevait des

(1) Roget de Belloguet, né en 1796, est mort en 1872. Une seconde édition du *Glossaire gaulois* (t. I de l'*Ethnogénie*), a paru en 1872 ; et une seconde édition des *Types gaulois* et *celto-bretons* (t. II, de l'*Ethnogénie*), en 1875. Voici les dates de publication des volumes de la 1re édition, t. I en 1858 ; t. II, en 1861 ; t. III, en 1868. Le tome IV a été publié par les soins de A. Maury et H. Gaidoz, en 1873.

(2) *Revue celtique*, t. I, p. 457-459.

inexactitudes de détail. L'anthropologie des Celtes, pour laquelle les documents sûrs nous font défaut, occupe chez Roget de Belloguet une place disproportionnée à son importance. La part de l'archéologie, au contraire, me semble avoir été trop réduite. Enfin, en lisant ces treize cents pages, le lecteur peut avoir l'illusion que nous ne manquons pas de renseignements sur les anciens Celtes, et la richesse des commentaires lui dissimule la pauvreté des textes.

Depuis l'apparition de l'*Ethnogénie gauloise*, des travaux importants ont en partie renouvelé l'ancienne histoire des Celtes. La fondation de la *Revue celtique*, en 1870, par H. Gaidoz, a permis aux savants de coordonner leurs efforts. Deux autres revues, la *Revue archéologique*, et, tout récemment, la *Revue des études anciennes* (1) font une part importante à l'étude des antiquités celtiques et gallo-romaines. H. d'Arbois de Jubainville a tenté, avec succès, de compléter les rares renseignements que les écrivains grecs et romains nous fournissent sur les origines celtiques par l'étude des noms de lieux et par la comparaison de l'état social des Celtes du continent avec la civilisation

(1) *Revue archéologique*, depuis 1844. *Revue des Etudes anciennes* (nouvelle série des Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du midi), depuis 1899. De 1865 à 1888, ont paru sous le titre de *Matériaux pour l'histoire de l'homme* des bulletins des travaux et découvertes concernant l'anthropologie et les temps antéhistoriques. On peut y trouver de nombreux articles sur l'archéologie celtique. Depuis 1906, M. C. Jullian donne dans la *Revue des Etudes anciennes* une chronique gallo-romaine où sont signalées toutes les publications relatives à l'histoire des anciens Celtes.

irlandaise antérieure au christianisme (1). M. H. Gaidoz a commenté, à l'aide des traditions populaires, la religion des Celtes (2). A. Bertrand et M. S. Reinach ont clairement exposé et ingénieusement résolu un grand nombre de problèmes que pose l'archéologie (3). Ils ont fourni aux érudits, par le classement scientifique des collections du musée de Saint-Germain, des matériaux d'étude d'une inappréciable valeur (4). Dans *La Gaule romaine* (5), Fustel de Coulanges a

(1) *Cours de littérature celtique*, Paris, 1883-1902 ; 12 vol. in-8° ; — *Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, 1re éd., Paris, 1877 ; 2e éd., Paris, 1889-1892 ; — *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1891. Nombreux articles dans la *Revue celtique*, la *Revue archéologique*.

(2) Article Gaulois dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. v, p. 428-441. Articles dans la *Revue celtique*, la *Revue archéologique*, *Mélusine*.

(3) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, 1894. — A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., Paris, 1889. A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, Paris, 1897. — S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule Romaine* (Description raisonnée du musée de Saint-Germain, t. II). La plupart des importants travaux de M. S. Reinach ne sont publiés que dans des revues, surtout la *Revue archéologique*, la *Revue celtique*, l'*Anthropologie*. Plusieurs de ces articles sont réunis dans *Cultes, mythes et religions*, Paris, 1905.

(4) Voir le *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain en Laye*, 3e éd., Paris, 1898.

(5) Paris, 1875. Troisième édition, revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par C. Jullian, Paris, 1891.

consacré à la Gaule avant la conquête quelques pages lumineuses. M. C. Jullian, qui s'est fait une spécialité de l'étude de la Gaule romaine, a donné sur diverses questions relatives aux anciens Celtes des articles d'une érudition élégante et solide (1). M. J. Déchelette a exposé avec précision les derniers résultats de l'archéologie celtique et fourni aux travailleurs une précieuse bibliographie (2). Enfin, le vaste répertoire où A. Holder (3) a réuni, avec les mots supposés celtiques, tous les passages où ces mots apparaissent a singulièrement facilité des recherches jadis pénibles et mis en lumière des textes qui s'éclairent par le simple rapprochement. On peut donc penser que le domaine de l'histoire, de la mythologie, de l'archéologie et de la linguistique s'est, en ce qui concerne les Celtes (4), notablement accru depuis 1872.

Ces raisons m'ont conduit à reprendre en quatre cents pages le sujet si magistralement traité par Roget de Belloguet. Je me suis surtout préoccupé de fournir

(1) *Recherches sur la religion gauloise*, Bordeaux, 1904 (extrait de la *Revue des études anciennes*). Divers articles dans cette revue, la *Revue historique*, la *Revue critique*, la *Revue archéologique*. M. Jullian a bien voulu lire mon livre en épreuves et je tiens à lui témoigner ici ma reconnaissance pour les précieuses indications qu'il m'a communiquées.

(2) *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 30-59. Pour les travaux antérieurs à 1870, consulter Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules*, Paris, 1880.

(3) *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1891-1911.

(4) On s'en convaincra facilement en lisant les excellents chapitres consacrés aux Celtes et à la Gaule indépendante, par G. Bloch dans l'*Histoire de France*, de E. Lavisse, t. I, 2. 2

aux érudits un répertoire classé des divers renseignements que l'on a pu recueillir sur les plus anciens Celtes. Les faits y tiennent une plus grande place que les hypothèses, quelque intéressantes que soient celles-ci. La période étudiée s'étend du VIe siècle avant notre ère à la conquête romaine. Quelques détails de coutumes, de mœurs ou d'institutions sont empruntés à des époques postérieures, sans que j'aie pu en dater l'origine. Je me suis volontairement abstenu de toute restitution et restauration des fragments d'histoire qui nous sont parvenus. En lisant les pages qui suivent, le lecteur aura sans doute l'impression qu'il traverse rapidement un musée où aucun des objets exposés n'est intact. Mais les restaurations, quelque ingénieuses qu'elles soient, sont-elles jamais conformes à la réalité et n'a-t-on pas, depuis quelque temps déjà, renoncé, dans les musées, à rendre aux monuments antiques les parties que le temps leur a enlevées ? Il y a deux méthodes pour faire connaître le passé : l'une consiste à le faire revivre sous nos yeux en suppléant par les analogies que fournit la science ou les visions que crée l'imagination au manque de documents ; l'autre expose le plus exactement possible ce que l'on sait, en se gardant de trop ajouter aux témoignages des hommes et à la description des choses. C'est la seconde méthode que je me suis efforcé de mettre en pratique dans ce manuel (1).

(1) Comme ce livre est surtout un livre de vulgarisation, j'ai pris soin que les références données en note ne se rapportassent, autant que possible, qu'à des ouvrages qu'on peut facilement se procurer ou qui figurent dans la plupart des bibliothèques

publiques. Mais presque tous les livres cités sont de première main et fournissent les éléments nécessaires pour étudier les questions proposées.

Les citations des auteurs anciens, à moins d'avis contraire, comprennent, en chiffres romains, l'indication du livre ; en chiffres arabes, l'indication du chapitre. Quand deux chiffres arabes consécutifs sont séparés par une virgule, le premier indique le chapitre, le second le paragraphe. Si deux chiffres arabes consécutifs sont séparés par un point et virgule, tous deux indiquent soit des chapitres, soit des paragraphes.

Pline l'Ancien est cité avec la division en paragraphes de l'édition L. Jan (Leipzig, Teubner).

AVERTISSEMENT DE LA SECONDE ÉDITION

La méthode et le plan suivis dans la première édition n'ont subi aucune modification. Les détails ont été souvent remaniés à la suite d'une révision attentive des textes utilisés. L'index a été augmenté. Depuis 1906, il a paru sur l'Antiquité celtique d'importants travaux : les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule*, de M. C. Jullian (1908) et le tome II du *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* de M. J. Déchelette (1) (1913-1914). Le *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* de E. Espérandieu (1907-1914) et le *Répertoire de reliefs grecs et romains* de M. S. Reinach (1910), ont singulièrement facilité la connaissance des monuments figurés. Ces livres ont été largement mis à profit pour tenir ce *Manuel* au courant de la science. En terminant le travail pénible et fastidieux qu'est une réédition, je n'ai qu'un regret : c'est que le maître qui l'avait inspiré et dont le nom est cité presque à chaque feuillet ne soit plus là pour en recevoir l'hommage.

Saint-Briac, le 28 juillet 1914.

(1) Avec la plus gracieuse obligeance, M. J. Déchelette a bien voulu me communiquer les bonnes feuilles de son livre.

ABRÉVIATIONS

acc. accusatif.
all. allemand.
angl. anglais.
att. dialecte attique.
bret. breton.
britt. brittonique, ensemble linguistique formé du gallois, du breton et du cornique.
C. I. L. Corpus inscriptionum latinarum.
corn. cornique.
corr. correction de manuscrit.
d. nom de divinité.
éol. dialecte éolien.
f. nom de femme.
F. H. G. Fragmenta historicorum grecorum, éd. Didot.
fr. français.
g., gén. génitif.
gall. gallois.
got. gotique.
gr. grec attique.
h. nom d'homme.
irl. irlandais.
l. nom de lieu.
lat. latin.
lit. lituanien.
m. h. a. moyen haut allemand.
ms. manuscrit.
ogham. oghamique.
p. nom de peuple.
pl. pluriel.
prov. provençal.

r. nom de cours d'eau.
Rev. Et. gr. Revue des Etudes grecques.
sg. singulier.
skr. sanskrit.
v. voir.
var. variante.
v. br. vieux-breton.
v. gall. vieux-gallois.
v. h a vieux-haut-allemand.
v. irl. vieil-irlandais.
v. prussien, vieux-prussien.
v. sl vieux slave.

MANUEL

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE

L'ANTIQUITÉ CELTIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES ET LA MÉTHODE

Diverses définitions des Celtes. — La littérature et les annales des Gaëls et des Bretons. — Les écrivains grecs et latins. — Noms des Celtes en général : *Celtæ*, *Galli*, *Galatæ* ; *Belgæ Brittani*. — Les îles Cassitérides ; les Hyperboréens ; les Cimmériens, les Cimbres et les Kymry ; les Ombriens et les Insubres ; les Lestrygons. — Noms des peuplades celtiques. — La notion de race celtique chez les anciens. — L'archéologie celtique : Hallstatt et la Tène. — Les Celtes sur les monuments figurés. — Les Celtes d'après l'anthropologie. — Les Celtes d'après la linguistique.

Pour les historiens et les géographes, les Celtes sont les peuples établis au centre et à l'ouest de l'Europe que les écrivains de l'Antiquité désignaient sous les noms de Celtes (Κελτοί, *Celtae*), de Galls (*Gálli*), ou de Galates (Γαλάται *Galatae*). Pour les anthropologues, les Celtes et les Galls sont des peuples européens qui offrent deux ensembles de caractères physiques bien déterminés : un groupe brachycéphale, de taille peu élevée et aux cheveux châtains ; un

groupe dolichocéphale, de haute stature, au teint blanc et aux cheveux blonds. Les archéologues considèrent comme Celtes les peuples qui ont propagé dans l'Europe centrale et occidentale la civilisation des époques d'Hallstatt et de la Tène, c'est-à-dire du premier et du second âge du fer. Pour les linguistes, les Celtes sont les peuples qui parlent une langue indo-européenne caractérisée en particulier par la chute du *p* et par les modifications que peut subir dans la phrase la consonne initiale des mots variables.

Si l'on veut se faire des anciens Celtes une idée précise, il importe de commencer par passer en revue ces conceptions diverses.

I

Il semble naturel, pour se renseigner sur les Celtes, de s'adresser tout d'abord aux Celtes eux-mêmes, aux Gaëls d'Irlande et d'Ecosse, aux Bretons du pays de Galles et de l'Armorique.

Les Celtes insulaires pourront-ils nous instruire de l'ancienne histoire non seulement des Iles Britanniques, mais encore de la Celtique continentale ? Deux ordres de documents s'offrent à nous : les annales et les légendes épiques (1).

En Irlande, les plus anciennes annales, mélangées de latin

(1) Sur la littérature des Celtes insulaires, voir *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 60-97 ; t. VI, p. 317-362 ; t. VIII, p. 78-104. — J.-J. Dunn, *The Gaelic literature of Ireland*, Washington, 1906.

et de gaélique, ont été composées au XI^e siècle. Pour les époques les plus anciennes, elles semblent contenir plus de mythologie que d'histoire. La critique n'en a point été faite. L'épopée irlandaise a sans doute été rédigée entre le VII^e et le IX^e siècle ; le plus ancien manuscrit est du XII^e siècle. Elle comprend trois cycles. Le premier, qui met en scène les plus anciens habitants de l'Irlande, ne nous est connu que par des résumés du XVI^e siècle. L'Irlande où habitaient les Fomoré aurait été successivement envahie par Partholon, qui venait de Grèce ; par les fils de Nemed, qui venaient de Scythie ; par les Fir Bolg, qui venaient de Grèce ; par les Tuatha Dê Danann, peuple surnaturel tombé du ciel ; par les fils de Milé, qui venaient d'Espagne, mais étaient originaires de Scythie ; par les Cruithnech, qui venaient de Thrace et qui passèrent d'Irlande en Grande-Bretagne. On n'a pas encore démêlé dans ces traditions confuses les éléments historiques qu'elles peuvent enfermer (1). Les deux autres cycles retracent la légende d'Ulster aux environs de l'ère chrétienne, du temps du roi Conchobhar et du héros Cûchulainn, et la légende de Find et d'Oïsin aux II^e et III^e siècles de notre ère. Le cycle d'Ulster nous dépeint assez fidèlement l'état de la société irlandaise antérieurement au christianisme et fournit la matière de rapprochements curieux avec l'ancienne civilisation celtique (2).

Au Pays de Galles, les plus anciennes chroniques sont en

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. II) considère ces traditions comme purement mythiques.

(2) *Die Altirischen Heldensage Táin Bó Cualnge*, herausgegeben von E. WINDISCH, Leipzig, 1905, introduction, p. XI-XXXIX.

partie traduites de Geoffroi de Monmouth (XII^e siècle) et n'ont, en général, guère de valeur historique. L'épopée apparaît scindée en deux genres distincts : le roman de chevalerie en prose, et l'ode. Les plus anciennes odes sont l'œuvre de bardes du XI^e siècle. Les plus anciens romans, connus sous le nom de *Mabinogion*, ne sont pas antérieurs au commencement du XII^e siècle. Il est rarement question, dans les odes ou dans les romans, des origines historiques de la Grande Bretagne, et la société qui y est décrite est le plus souvent la féodalité du moyen-âge. Cependant, au moins quatre romans offrent des restes de traditions antérieures au christianisme(1). L'obscurité de la poésie galloise ne permet pas de tirer grand profit des rapprochements que les odes pourraient suggérer (2).

Quant aux Bretons d'Armorique, on sait qu'ils sont venus de la Grande-Bretagne au VI^e siècle, fuyant devant l'invasion saxonne, et que les plus vieux monuments de leur littérature, presque exclusivement religieuse, datent du XV^e siècle.

Si des littératures en langue celtique nous passons à la littérature latine des Celtes insulaires, nous n'y trouvons, outre de sèches annales (3), que des traditions fabuleuses sur l'ancienne histoire bretonne (4) ; les vies de saints,

(1) *Les Mabinogion* traduits en entier pour la première fois en français avec un commentaire explicatif et des notes critiques, par J. Loth, Paris, 1889, p. 9-12 ; nouvelle édition, 1913, p. 42-43.

(2) J. Loth, *Revue celtique*, t. XXI, p. 28-58.

(3) Les *Annales Cambriæ*, terminées entre 954 et 955 sont publiées par E. Phillimore, *Y Cymmrodor*, t. IX, p. 152-169 ; J. Loth, *Les Mabinogion*, t. II, p. 345-357.

(4) Par exemple, chez Gildas, *De excidio Britanniæ*, et chez Nennius, *Historia Britonum*.

quand on arrive à déterminer l'âge des documents sur lesquels elles reposent, peuvent donner matière à quelques rapprochements d'institutions, de mœurs ou de croyance (1).

Les peuples celtiques qui ont subsisté jusqu'à nos jours dans l'ouest de l'Europe ne nous apportent donc, en l'état actuel de la science, aucune indication certaine sur leurs origines et ne pourront fournir que des éléments de comparaison. Les Celtes établis sur le continent avant l'ère chrétienne ne nous ont point laissé d'annales manuscrites ou gravées sur pierre. Des Celtes de l'Antiquité, nous savons donc seulement ce que les Grecs ou les Romains nous ont raconté (2), en des temps où les moyens d'information étaient rares et la critique historique rudimentaire.

Peu d'écrivains anciens ont été en rapport avec les Celtes. Au temps d'Alexandre le Grand (336-323), un Marseillais, Pythéas, fut le premier Grec qui visita les côtes occidentales de l'Europe. Il longea l'Espagne, atteignit l'Armorique, et de là gagna la Grande-Bretagne, puis il remonta au nord jusqu'à Thulé et termina son voyage par les côtes méridionales de la mer du Nord (3). Polybe, au milieu du second siècle avant notre ère, accompagna Scipion Emilien en Espagne (134) et fut en relation, non seulement

(1) Sur la valeur de ces sources, voir J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, Rennes, 1883, p. 26-46.

(2) Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'au règne de Théodose Ier*, Paris, 1902 (t. xii du *Cours de littérature celtique*).

(3) Sur Pythéas, voir Hergt, *Die Nordlandfahrt des Pytheas*, Halle, 1893 ; F. Mathias, *Pytheas von Massilia und die ältesten Nachrichten von den Germanen*, Berlin, 1901 ; J. Lubbock, *L'homme préhistorique*, Paris, 1888, t. i, p. 62 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. i, p. 415-425.

avec les Celtes d'Espagne, mais aussi avec les Celtes du sud de la Gaule. Au commencement du 1er siècle avant notre ère, le philosophe stoïcien Poseidônios (1), auteur de plusieurs traités de géographie, entreprit de nombreux voyages : il séjourna dans des villes du littoral, telles que Cadix où il resta trente jours ; il pénétra en Gaule et fit des observations personnelles sur les mœurs des Gaulois. César, pendant les neuf années qu'il passa en Gaule (58-50), fut en contact constant avec les habitants du pays ; mais, presque exclusivement préoccupé par les affaires militaires, il ne semble pas avoir beaucoup observé par lui-même les mœurs et les institutions des Gaulois.

Virgile est né à Andes près de Mantoue, en Gaule Cisalpine, et son nom semble d'origine celtique. Trogue Pompée est un Gaulois de la tribu des Voconces (2), mais il appartient à une famille romanisée depuis trois générations et on ne sait s'il avait recueilli auprès de ses compatriotes certains éléments de ses *Histoires*.

Nous ne connaissons l'histoire de Trogue Pompée, composée en 9 après J.-C., que par un abrégé fait au second siècle de notre ère par Justin. Les *Commentaires* de César et les œuvres de Virgile nous ont été conservés. Mais la plus grande partie de l'œuvre de Polybe est perdue ; sur les quarante livres qu'elle comprenait nous n'avons plus que les cinq premiers ; des trente-cinq autres, il ne nous reste que des fragments, d'ailleurs assez considérables, que nous ont transmis un manuscrit d'Urbino et le recueil

(1) Sur Poseidônios, voir Scheppig, *De Posidonio Apamensi rerum gentium terrarum scriptore*, Berlin, 1870 ; Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, 2e éd., Berlin, 1890, t. II, p. 145.

(2) Justin, XLIII, 5.

d'extraits de Constantin Porphyrogennète. Quant aux *Histoires* de Poseidônios, qui faisaient suite à celles de Polybe et qui comprenaient cinquante-deux livres, elles sont presque entièrement perdues ; en ce qui concerne les Celtes un fragment nous en est rapporté par Strabon (1) ; quatre autres par Athénée (2) ; il est probable, sans qu'on puisse toujours le démontrer, que Diodore, Strabon, peut-être aussi César dans son livre VI, ont fait de nombreux emprunts à Poseidônios. L'ouvrage de Pythéas, dont le titre paraît avoir été Περὶ Ὠκεανοῦ ne nous est guère connu que par les critiques qu'en font Polybe (3) et Strabon (4) qui traitent Pythéas d'impudent menteur.

La plupart des écrivains de l'Antiquité qui nous parlent des Celtes ne travaillent donc que de seconde main. Nous le regretterions moins s'ils prenaient soin d'indiquer exactement les sources auxquelles ils ont puisé, mais, le plus souvent, les éléments essentiels de la critique historique nous font défaut. Nous sommes parfois exposés à prendre pour l'expression des observations personnelles d'un écrivain des renseignements qu'il a copiés chez un de ses lointains prédécesseurs. Quand les sources sont indiquées, nous ne pouvons déterminer dans quelle mesure et avec quelle probité l'écrivain s'en est servi : les citations sont-elles faites de mémoire ou exactement transcrites ? De précieux documents peuvent nous avoir été conservés par des

(1) *Géographie*, IV, 4, 5.
(2) *Athénée*, IV, p. 154 *a* ; IV, 151*e*-152*f* ; VI, 246*cd* ; 233*d*. *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. C. Müller, t. III, p. 245.
(3) Chez STRABON, II, 4, 1-2 ; IV, 2, 1.
(4) *Géographie*, I, 4, 3 ; 5 ; III, 2, 11 ; IV, 5, 5 ; VII, 3, 1. PLINE, *Histoire naturelle*, IV, 27, 95 ; XXXVII, 11, 35.

écrivains de basse époque, sans que nous puissions distinguer les parties anciennes des rajeunissements postérieurs, et l'histoire, de la légende. Quelle est la valeur exacte des voyages de circumnavigation, des périples, qui nous sont parvenus? Sont-ce les prodigieux monuments de la crédulité des Grecs, ou, au contraire, des œuvres d'une grande valeur scientifique? Il est probable que la vérité est entre ces deux extrêmes et qu'ils mélangent à doses à peu près égales les observations exactes et les conjectures imaginaires.

Quelle méthode critique faut-il appliquer à l'*Ora maritima* de Rufius Festus Aviénus (1), proconsul d'Afrique en 366 de notre ère? Nous avons conservé de ce poème un fragment de 713 vers ; on y lit une singulière description des côtes de l'Océan depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux îles Britanniques. Sur les côtes d'Espagne, on trouve les Cynètes, les Cempses, les Saefes, mais ni Celtes, ni Celtibères ; séparées du continent par le *sinus Œstrymnicus*, sont les îles *Œstrymnides*, riches en étain et en plomb ; du cap de l'*Œstrymnis* on atteint en deux jours l'île des *Hierni ;* à côté est l'île des *Albiones*. Au nord, on rencontre un pays d'où les Ligures ont été chassés par les Celtes. La source principale d'Aviénus semble avoir été un arrangement grec, aujourd'hui perdu, d'un périple phénicien dû à Himilcon dont le nom est cité dans l'*Ora maritima*, et qui avait été envoyé explorer l'ouest de l'Europe (2), à une

(1) Une étude complète de ce texte se trouve chez Mullenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, 2e éd., t. i, p. 73-210. Un fac-similé de la partie concernant la Gaule dans l'édition princeps a été publié dans la *Revue des études anciennes*, t. viii (1906), pl. vii, viii, ix, x.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, ii, 67, 169. Cf. C. Jullian, *Himilcon et Pythéas*, *Journal des Savants*, t. iii (1905), p. 95-98.

époque que l'on ne peut déterminer exactement, mais qui n'est pas postérieure au v^e^ siècle. Si l'*Ora maritima* est une reproduction fidèle des principaux traits du périple phénicien, elle constitue un document pour l'étude de la géographie ethnique de l'ouest de l'Europe vers l'an 500 avant J.-C. Mais comment déterminer les déformations qu'a dû subir l'ouvrage d'Himilcon dans l'arrangement en vers latins qu'en a fait Aviénus, neuf siècles après sa publication ?

Nous trouvons ainsi, sans qu'il soit toujours facile de déterminer la valeur des sources, des renseignements sur l histoire, les institutions, les mœurs, la langue. le pays des Celtes chez la plupart des auteurs grecs et latins.

Parmi les Grecs on peut citer : Hérodote (484-425), Xénophon (434-359), Aristote (384-322), l'auteur du périple dit de Scylax (vers 335), Ephore (vers 340), Théopompe (375-306), Ptolémée, fils de Lagos (367-283), Callimaque (né vers 300). Timée (352-256). Eratosthène (275-195), Apollonios de Rhodes (III^e^ siècle), Phylarque (III^e^ siècle), Fabius Pictor (né vers 254), Artémidore d'Ephèse (I^er^ siècle avant Jésus-Christ), Diodore de Sicile (I^er^ siècle avant Jésus-Christ), Timagène (1), (I^er^ siècle avant Jésus-Christ) traduit par Ammien Marcellin, Alexandre Polyhistor (vers 85 avant J.-C.), Denys d'Halicarnasse (vers 30 avant Jésus-Christ), Nicolas de Damas (né vers 74 avant Jésus-Christ), Strabon (né vers 63 avant J.-C.), Philon le Juif (vers 30 avant Jésus-Christ), Dioscoride

(1) D'après A. Klotz, *Cæsarstudien, nebst einer Analyse der Strabonischen Beschreibung von Gallien und Britannien*, Leipzig 1910, Strabon n'a utilisé Poseidônios, Artémidore et César que par l'intermédiaire de Timagène.

(1er siècle de notre ère), Josèphe (37-100), Plutarque (50-120), Dion Chrysostome (1er siècle), Favorinus (mort vers 135), Denys le Périégète (IIe siècle après Jésus-Christ), Ptolémée (IIe siècle), Appien (IIe siècle), Arrien (95-175), Pausanias (vers 174), Polyen (IIe siècle), Galien (131-200), Lucien (125-200), Athénée (IIe siècle), les Oppien (IIe siècle), Dion Cassius (150-235), les Philostrate (IIIe siècle), Diogène Laërce (vers 190), Elien (IIIe siècle), Hérodien (IIIe siècle), Porphyre de Tyr (233-304), Julien (331-363), Laurentius Lydus (Ve-VIe siècles) (1).

Parmi les Latins : Caton l'Ancien (234-149), Sempronius Asellio, tribun militaire en 134, Q. Claudius Quadrigarius, Valerius Antias, Cornelius Sisenna (vers 78), Cicéron (2) (106-43), Varron (116-27), Cornelius Nepos (99-24), Virgile (70-19), Properce (49-15), Vitruve (1er siècle avant Jésus-Christ), Horace (65-8), Tite-Live (59 avant, — 17 après), Grattius Faliscus (1er siècle), Pompeius Festus (peut être au 1er siècle), Cornelius Celsus (1er siècle), Velleius Paterculus (vers 30), Valère Maxime (1er siècle), Columelle, Pomponius Méla (1er siècle), Lucain (39-65), Pline l'Ancien (23-79), Silius Italicus (25-101), Frontin (40-103), Martial (40-102), Tacite (55-120), Florus (peut-être IIe siècle), Suétone (69-141), Juvénal (60-140) et ses glossateurs, Aulu-Gelle (125-175), Tertullien (160-245), Ulpien (mort en 228), Solin (vers 230), Némésien (IIIe siècle), l'auteur de la liste

(1) Les textes des auteurs grecs relatifs aux Celtes ont été publiés avec une traduction française par Edm. Cougny et H. Lebègue, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* (Société de l'Histoire de France, Paris, 1878-1892, 6 vol. in-8°).

(2) Cf. H. de la Ville de Mirmont, *Cicéron et les Gaulois. Revue celtique*, t. XXV, p. 163-180.

des provinces romaines (297), les auteurs de l'histoire Auguste (284-337), des panégyriques (284-389), de l'Itinéraire d'Antonin (IVe siècle), de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (333), Aurelius Victor (IVe siècle), Eutrope (IVe siècle), Rufius Festus (IVe siècle), Ammien Marcellin (330-400), Ausone (310-395), Marcellus Empiricus de Bordeaux (1) (fin du IVe siècle), Sulpice Sévère (363-425), l'auteur de la *Notitia dignitatum* (vers 410) (2).

Cette longue liste ne doit pas faire illusion ; car la plupart des écrivains que nous venons d'énumérer ne contribuent que par quelques mots ou quelques phrases à enrichir le fonds de nos connaissances sur les Celtes. Les compilateurs comme Diodore de Sicile, qui avait compulsé à Rome les bibliothèques et les archives et passé trente ans à écrire son grand ouvrage, sont particulièrement précieux. Pausanias utilise soit l'histoire des successeurs d'Alexandre par Hiéronyme de Cardie (272 avant Jésus-Christ), soit Timée (mort vers 256), soit Ménodote de Périnthe (vers 217), soit Timagène ou Agatharchide de Cnide (né vers 250) (3). Les anciens écrivains dont les livres sont perdus ont donc ainsi été souvent mis à profit et il est possible

(1) Voir, sur cet auteur, J.-A. Guillaud, *Revue des études anciennes*, t. XII, p. 183.

(2) Les textes latins relatifs aux Gaulois se trouvent, avec les textes grecs, chez D. Bouquet, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. I, Paris, 1738, p. 1-821. Les textes relatifs aux Bretons ont été publiés dans les *Monumenta historica Britannica*, de Henry Petrie et Thomas Duffus Hardy, London, 1848, p. I-CV, sous le titre de *Ex scriptoribus græcis atque latinis excerpta de Britannia*. On trouvera encore les plus anciens textes relatifs aux Celtes dans l'article *Celtes* (dû à M. G. Lagneau) du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales sous la direction de A. Dechambre*, t. XIII.

(3) Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 301, n. 6.

que le meilleur de leur œuvre ait passé dans les ouvrages qui nous sont parvenus.

II

Il n'y a pas qu'une seule dénomination pour désigner l'ensemble des tribus celtiques du continent. Chez les Grecs (1), le mot généralement en usage est Κελτοί (2). On le trouve pour la première fois chez Hérodote (3), et il est le seul employé jusqu'au IIIe siècle avant notre ère. C'est, d'après César (4) et Pausanias (5), l'ancien nom par lequel ils se désignaient eux-mêmes (6). Dès le IIIe siècle avant notre ère, un second mot, Γαλάτης, apparaît chez Callimaque (7), comme synonyme de Κελτός ; Γαλάτης est aussi employé chez Eratosthène (8) et dans deux épitaphes : l'une est celle d'un jeune Athénien (9) tué à la bataille des Thermopyles en 279 ; l'autre, celle de trois jeunes

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 393-409.

(2) On trouve la variante Κελταί chez Strabon, IV, 1, 1 ; 14 ; *Celtæ*, chez César, I, 1.

(3) *Histoire*, II, 33 ; IV, 49.

(4) *Guerre de Gaule*, I, 1.

(5) *Description de la Grèce*, I, 3, 6.

(6) On a souvent tenté de pénétrer le sens de ce nom ethnique ; H. d'Arbois de Jubainville l'explique par « celui qui prend du butin ». Cf. irl. *ar-cellim* « j'enlève », *to-chell* « victoire ». (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 396). Rhys (*Celtic Britain*, 2e éd., p. 2), par « guerrier », cf. v. h. a. *hiltja* « combat » ; Glück le rapproche du latin *celsus*, lit. *keltas* « élevé ».

(7) *Hymne à Dêmêtêr*, V, 184.

(8) Strabon, II, 4, 4.

(9) Pausanias, X, 21, 5.

filles de Milet (1) qui se tuèrent pour échapper aux barbares ; et dans cette épitaphe les barbares sont désignés successivement par les deux synonymes Κελτοί et Γαλάται. Chez Polybe (2), les Gaulois qui ravagent le Latium au IVe siècle et les *Gaesatae* sont appelés tantôt Κελτοί, tantôt Γαλάται, selon, sans doute, qu'il utilise des documents grecs ou des documents romains. Il en est de même chez Plutarque (3) et chez Pausanias. Dans le grec des administrateurs romains (4), les Celtes sont désignés sous le nom de Γαλάται (5).

Malheureusement, une fois en possession de deux termes pour désigner le même ensemble de peuples, certains auteurs grecs décidèrent de les répartir en des emplois différents. Diodore de Sicile (6) désigne les Celtes sous le nom de Κελτοί, mais se sert du mot Γαλάται pour dénommer les peuples transrhénans. Dion Cassius, au contraire, place les Celtes sur la rive droite du Rhin et les Galates sur la rive gauche (7) ; mais, dans le récit des événements qui précèdent le Ier siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant que l'on eût distingué clairement les Gaulois des Germains, il emploie indifféremment Κελτοί ou Γαλάται pour désigner

(1) *Anthologie palatine*, VII, 492. Cf. SAINT JÉRÔME. *Contre Jovinien*, I, 41. Ad. REINACH, *Revue celtique*, t. XXX, p. 71, n. 2.

(2) *Histoires*, II, 18, 6 et 8 ; 23, 1 et 5 ; 22, 1 ; 2 ; 26, 4 ; 5 ; 31, 1 ; 2.

(3) Par exemple, *Camille*, 18 ; 20. Cf. DIODORE, XXV, 13 ; PAUSANIAS, *Description de la Grèce*, 1, 4, 1 ; APPIEN, *Ibériques*, 1.

(4) Par exemple dans le testament d'Auguste, VI, 20 ; XIV, 4 ; XV, 19.

(5) D'après H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 409, ce nom signifierait en celtique « brave guerrier », irl. *galach*.

(6) *Bibliothèque*, V, 32 ; 1 ; 25, 4.

(7) *Histoire romaine*, XXXIX, 49, 1.

les uns ou les autres (1). Strabon pensait que le nom de Celte avait été étendu par les Grecs, des peuples de la Narbonnaise qu'il désignait primitivement, aux habitants du reste de la Gaule (2) mais il confond Κελτοί et Γαλάται.

Chez les Romains, les Celtes du continent ont été uniformément désignés par le nom de *Galli*, qu'il s'agisse des Celtes de l'Europe centrale, de Thrace ou d'Asie Mineure (3). *Gallia* apparaît pour la première fois dans les *Origines* de Caton (4) vers 168 av. J.-C. Le terme *Galatae* ne s'applique qu'aux Celtes d'Asie Mineure. Ces deux mots n'ont aucun rapport avec le nom de *Gaël* que nous donnons maintenant aux peuples celtiques d'Irlande et d'Ecosse. Gaël a en effet en irlandais ancien la forme *Gáidel*, *Góidel*, essentiellement différente de *Galli*, *Galatae*.

La confusion de ces anciennes dénominations, résultat de l'ignorance des uns et du manque de précision des autres, n'a pas paru absolument irrémédiable aux érudits modernes qui ont tenté de trouver des traces d'une distinction ancienne entre les Celtes et les Galates. Alexandre Bertrand a essayé de démontrer que pour Polybe les Celtes sont les antiques populations sédentaires de l'Italie du nord, tandis que les Galates sont des tribus d'origine plus récente dont le trait principal est d'avoir pris Rome avec l'aide des

(1) *Histoire romaine*. Fragments 25, 31, 34. Cf. Arrien, *Anabase*, I, 3, 1.

(2) *Géographie*, IV, 1, 14.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 410-420. *Gallus*, d'après Wh. Stokes, signifierait « étranger », irl. *gall*.

(4) *Origines*, II, fragm. 34, chez Charisius, *Grammatici latini*, éd. Keil, t. I, p. 202. H. Peter, *Historicorum romanorum fragmenta*, p. 48.

Celtes (1). M. C. Jullian pense que l'ancienne dénomination est Κελτοί et que Γαλάται désignait primitivement les Belges et s'applique au second ban des envahisseurs de la Gaule (2).

Les archéologues distinguent encore souvent par les noms de Celtes et de Gaulois deux groupes de populations qui ont habité la Gaule ; ils appellent ère celtique celle qui est caractérisée par l'apparition des métaux, la prédominance des armes en bronze et l'introduction du rite de l'incinération dans le sud-est et le sud ; et ère gauloise, celle qui est caractérisée par la prédominance des armes en fer et la substitution de l'inhumation sous *tumuli* ou en pleine terre à l'inhumation dans les monuments mégalithiques et à l'incinération (3). Mais, du point de vue historique, une pareille distinction ne peut s'appuyer sur aucun fait.

Indépendamment de ces termes généraux, d'autres mots composés ou dérivés de Κελτός ou *Gallus*, Γαλάτης servent à dénommer des peuples celtiques (4).

Les Κελτικοί (var. Κελτοί) *Celtici*, sont les Celtes établis au nord-ouest de l'Espagne, au sud de la Lusitanie et en Bétique (5).

(1) *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 1-16, 73-90. On trouvera p. 17-24, 91-98, 153-161 les textes anciens relatifs à la question. A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 371-419.

(2) *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 317-319.

(3) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, 3e éd., Paris 1898, p. 147.

(4) On trouvera ces noms avec tous les textes où on les a relevés dans le *Altceltischer Sprachschatz*, von Alfred Holder Leipzig, 1891.

(5) Strabon, III, 1, 6 ; 3, 5. Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 307.

Les Κελτίβηρες *Celtiberi*, sont les Celtes, mélangés aux Ibères, qui peuplaient l'Espagne, des sources du Guadiana à celles du Guadalquivir (1).

Pour désigner les Celtes d'Espagne, les mots Celte, Galate, *Gallus* sont très rares (2). Un peuple établi sur la rive droite de la Bétis s'appelle d'après Pline *Celti* (3).

Les Κελτογαλάται sont les habitants de la Gaule (4).

Les Κελτολίγυες sont les Celtes mélangés aux Ligures dans les environs de Marseille (5).

Les Κελτοσκύθαι sont les Celtes voisins des Scythes (6).

Quant aux Κελτόριοι établis entre les Pyrénées et les Alpes, leur nom ne se trouve que chez Plutarque (7) et résulte peut-être d'une mauvaise lecture.

Gallograeci, Γαλλογραικοί, Ἑλληνογαλάται désigne les Celtes établis en Asie Mineure (8). C'est un synonyme de *Galatae*.

Souvent aussi, on ajoute à *Galli* ou à Κελτοί une détermination géographique :

Galli Transalpini, Κελτοὶ ὑπεράλπειοι, désigne les Celtes de Gaule (9).

(1) Diodore, v, 33. Strabon, iii, 2, 11 ; 15 ; 3, 3 ; 4 ; 4, 5 ; 12-13 ; cf. i, 2, 27.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes en Espagne*, *Revue celtique*, t. xiv, p. 361-365.

(3) Pline, *Histoire naturelle*, iii, 3, 11. Voir ci-dessus, l. 2.

(4) Etienne de Byzance au mot Φαβία. Cf. Ptolémée, ii, 7, 1.

(5) Strabon, iv, 6, 3. Pseudo-Aristote, *Des singularités merveilleuses*, 85.

(6) Strabon, xi, 6, 2 ; cf. I, 2, 27. Plutarque, *Marius*, 11.

(7) *Camille*, 15, 1.

(8) Tite Live, xxxviii, 17 ; Strabon, ii, 5, 31 ; Diodore, v, 32, 5.

(9) Tite Live, xxxix, 22 ; Polybe, ii, 15 ; Strabon, iv, 6, 3.

Galli Cisalpini désigne les Celtes du nord de l'Italie (1).

D'autres noms, qui ne se rattachent ni à Κελτός ni à *Gallus*, ont servi à désigner des ensembles de peuples que les auteurs de l'Antiquité considèrent comme celtiques.

Tels sont les *Belgae* Βέλγαι, qui, au temps de César, habitaient la partie de la Gaule comprise entre le Rhin, la Marne et l'Océan (2). Strabon comprend les Armoricains parmi les Belges (3). Les *Remi* apprirent à César que la plupart des *Belgae* étaient issus des Germains. Les *Belgae* différaient des *Celtae* ou *Galli* et des Aquitains par la langue, les institutions, les lois (4). Pour Strabon, ils ne diffèrent pas des Gaulois par l'aspect physique ; ils parlent la même langue, sauf quelques particularités dialectales ; leurs institutions et leur genre de vie ne diffèrent qu'un peu de ceux des Gaulois (5). César donne expressément le nom de Germains à quelques peuples belges : *Condrusos, Eburones, Caerosos, Paemanos* qui uno nomine *Germani* appellantur ; *Segni Condrusique* ex gente et numero *Germanorum* (6). Mais Ambiorix, roi des *Eburones*, appelle *Galli* ses compatriotes (7), Strabon (8) qualifie les *Nervii*, Νερούιοι, peuple belge, de Germains γερμανικὸν ἔθνος. Tacite (9) rapporte que les *Treviri* et les *Nervii* prétendaient être d'origine germanique, et en tiraient vanité. Les *Treviri*, d'après Hirtius, ne différaient guère des Germains par le genre de vie et la

(1) Tite Live, xxvii, 38.
(2) *Guerre de Gaule*, i, 1 ; Plutarque, *César*, 20, 3.
(3) *Géographie*, iv, 4, 1.
(4) *Guerre de Gaule*, ii, 4, 1 ; i, 1, 2.
(5) *Géographie*, iv, 1, 1.
(6) *Guerre de Gaule*, ii, 4 ; vi, 32.
(7) *Guerre de Gaule*, v, 27, 6. Cf. ii, 4, 7.
(8) *Géographie*, iv, 3, 4.
(9) *Germanie*, 28.

barbarie (1). Ces témoignages ne laissent pas d'être un peu contradictoires : on ne peut guère les concilier qu'en admettant que les Belges étaient une population celtique mélangée d'éléments germaniques A moins que l'on ne pense, avec H. d'Arbois de Jubainville, que l'origine germanique des Belges ne doit être entendue que du point de vue géographique, et qu'il s'agit d'un peuple celtique venu de Germanie. Peut-on même aller plus loin et soutenir que la tradition de l'origine germanique des Belges ne repose que sur l'ancienne confusion des Celtes et des Germains, confusion que l'on trouve encore chez Cicéron (2) où les Cimbres et les Teutons, peuple germanique, sont qualifiés de *Galli* ?

Les Celtes des Iles Britanniques, qui se rapprochent des *Galli* à la fois par la langue, la religion et la bravoure et qui sont en relation avec les peuples de la presqu'île armoricaine (3), ne sont jamais désignés par les noms de Κελτοί ou de *Galli*. Le plus ancien nom de ces peuples est Πρεττανοί, celui de leur pays Πρεττανική, leçon de plusieurs manuscrits de Strabon confirmée par Etienne de Byzance qui attribue à Marcien et à Ptolémée l'orthographe Πρεταν(δες pour le nom d'îles situées dans l'Océan, et qui nomme Πρεττανική l'île semblable à un continent qui se trouve auprès de la Celtique (4). Ce dernier nom est apparenté à l'irlandais *Cruithnech* qui désigne les Pictes, et le gallois *Prydain*, « Grande-Bretagne », comme l'irlandais *Cruithne* « pays des Pictes », représentent une ancienne forme *Pre-*

(1) *Guerre de Gaule*, VIII, 25.
(2) *Des provinces consulaires*, 32.
(3) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, III, 9 ; IV, 21.
(4) STRABON, II, 5, 12 ; IV, 5, 4 ; IV, 5, 1. Cf. DIODORE, V, 21, 2.

tania (1). Mais les formes les plus employées du nom des Celtes des Iles Britanniques commencent par B. Ce sont Βρεττανοί, *Brittani*, Βρετανοί, *Britani*, *Britanni*, *Brittones* (identique au gallois *Brython* Bretons), *Britones*. Il n'y a chez les auteurs anciens guère de traces d'une distinction qui permette de retrouver chez les *Britanni* non seulement les ancêtres des Bretons du Pays de Galles, mais aussi ceux des Gaëls d'Irlande et d'Ecosse. Pour César (2), l'intérieur du pays est occupé par une population que la tradition considère comme indigène ; les côtes sont habitées par des Belges attirés hors de Gaule par la guerre ou l'appât du butin.

Les Celtes de l'Ecosse semblent avoir été désignés, à partir du moins de l'expédition d'Agricola, sous le nom général de *Caledonii* ou *Caledones* qui plus anciennement dénommait seulement une peuplade du nord de la Grande-Bretagne. On ne trouve pas avant Ammien Marcellin (3) les deux noms de *Picti* et de *Scotti* appliqués à deux peuples de Grande-Bretagne. Les *Picti* qu'Eumène (4) regarde comme identiques au *Caledonii* étaient, autant qu'on en peut juger par les noms de personnes et de lieux qui nous sont parvenus, un peuple parlant une langue celtique du rameau breton (5). Les *Scotti* sont, au contraire, des Celtes du rameau gaélique venus d'Irlande.

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *L'île Prétanique*, *Revue celtique*, t. XIII, p. 398-403.
(2) *Guerre de Gaule*, V, 12 ; cf. II, 4. Cf. TACITE, *Agricola*, II.
(3) *Histoire romaine*, XX, 1.
(4) *Panégyrique de Constance*, 11.
(5) J. LOTH, *Les Pictes d'après des travaux récents*, *Annales de Bretagne*, t. VI, p. 111-116. Chez J. RHYS and D. Brynmor JONES, *The Welsh people*, 3e éd., London, 1902 ; et surtout chez E. W. B. NICHOLSON, *Keltic researches*, London, 1904, la question picte est traitée avec une hardiesse trop aventureuse.

La plupart des auteurs de l'Antiquité distinguent des Iles Britanniques les Iles Cassitérides, Κασσιτερίδες νῆσοι, d'où l'on tirait l'étain, κασσίτερος et qui sont en pays celtique (1). Hérodote dit qu'il ne les connaît pas (2). L'étain est appelé par le Pseudo-Aristote (3) κασσίτερον τὸν κελτικόν. D'après Strabon (4), en face des Pyrénées, au nord, est située l'île Prettanique, et les îles Cassitérides font face au pays des *Artabri*, peuple celtique de la Lusitanie ; elles sont au nombre de dix, proches les unes des autres. Diodore (5), sans doute d'après Poseidônios, place les îles Cassitérides au-dessus de la Lusitanie. Pline (6) les situe de même en face de la Celtibérie. On peut s'étonner que les anciens se soient représenté la Grande-Bretagne comme faisant face à l'Espagne. En 98 de notre ère, Tacite écrivait encore que l'Espagne était en face du pays des Silures, *posita contra Hispania* (7). Cette erreur était entretenue par la disposition singulière des cartes anciennes qui, comme la Table de Peutinger, se développaient en longueur au détriment de la hauteur (8).

On a souvent identifié les îles Cassitérides aux Sorlingues ou Scilly qui sont au nombre d'une centaine, dont six seu-

(1) In Celticis. Méla, III, 6, 47. Cf. Pline, *Histoire naturelle*, VII, 57, 197.
(2) *Histoire*, III, 115.
(3) *Des singularités merveilleuses*, 50.
(4) *Géographie*, II, 5, 15 ; 30 ; III, 5, 11.
(5) *Bibliothèque*, V, 38, 4.
(6) *Histoire naturelle*, IV, 36, 119. Cf. Solin, 23, 10.
(7) *Agricola*, 11. Cf. Pline, *Histoire naturelle*, IV, 30, 102. C'est l'origine d'erreurs qui ont influé sur toute la géographie de la Gaule. J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 53-55.
(8) E. Desjardins, *La Table de Peutinger*, Paris, 1869-1876. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 254-257.

lement ont quelque importance. Mais ces îles ne contiennent pas de mines d'étain et les principales mines d'étain dans le Nord-Ouest de l'Europe sont celles de la Cornouaille anglaise. Il est probable que les écrivains anciens se sont contentés de rapporter, sans essayer de les concilier, des renseignements venant, les uns de voyageurs bien informés, et les autres de gens qui ne connaissaient les îles Cassitérides que par des on-dit. Peut-être ont-ils confondu trois groupes d'îles qui servaient de dépôts d'étain, les Scilly pour la Grande-Bretagne, les îles de la Galice (1) pour le pays des *Artabri* et les îles de l'Armorique, — la Cornouaille anglaise, la Galice et l'Armorique contenant des gisements stannifères (2).

M. S. Reinach (3) pense que κασσίτερος est un mot celtitique et que le nom des îles, au lieu d'être dérivé de κασσίτερος, lui était identique. Ce seraient les Grecs qui auraient ajouté la désinence -ίδες. Il ne manque pas d'exemples analogues pour les noms de métaux (4). Le nom de l'étain, κασσίτερος, se trouvant déjà dans neuf passages de l'*Iliade*, il en résulterait, si ce nom est celtique, qu'il y avait déjà des Celtes dans les îles Britanniques vers le IXe siècle avant notre ère.

Avant que le nom de Celtes fût connu des Grecs, les

(1) Je dois cette observation à M. C. Jullian.

(2) L. Siret, *Les Cassitérides et l'empire colonial des Phéniciens*, *L'Anthropologie*, t. XIX, p. 129-165 ; t. XX, p. 129, 283 ; t. XXI, p. 281.

(3) *L'Anthropologie*, t. III (1892), p. 275-281 ; t. X (1899), p. 397-409.

(4) Cuivre (Κύπρος) ; bronze (*Brundisium*) ; χάλυψ, acier (Χάλυβες σιδηροτέκτονες). Berthelot, *Revue archéologique*, t. XVII (1891), p. 49-51.

peuples celtiques ont dû être compris sous des dénominations plus générales (1).

Il est possible que le nom d'Hyperboréens, Ὑπερβόρεοι, qui a désigné une race mythologique, peuple de l'âge d'or habitant un pays fertile et chez lesquels réside Apollon, ait été aussi une expression géographique (2). Poseidônios, au Ier siècle avant notre ère, donne les Alpes comme résidence aux Hyperboréens (3). Héraclide de Pont, à la fin du IVe siècle avant notre ère, avait écrit que, d'après une nouvelle qui venait de l'Ouest, Rome avait été prise par une armée venant de chez les Hyperboréens (4). A la même époque, Hécatée d'Abdère plaçait, en face de la Celtique, le long de l'Océan, une île aussi grande que la Sicile, qui s'étendait vers le nord et était habitée par les Hyperboréens (5). Dans ces textes, le mot Hyperboréens semble synonyme de Celtes. Faut-il y joindre les textes où il est dit que l'Istros prend sa source dans les monts Rhipées, Ῥιπαῖα ὄρη, chez les Hyperboréens, et que Rhipées est l'ancien nom des Alpes (6) ? En dépit du scepticisme d'Héro-

(1) Pelloutier (*Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les temps fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois*, nouv. éd., Paris, 1771), partant de cette idée, en arrive à rattacher à la race celtique à peu près tous les peuples de l'Europe ancienne.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 232-240. S. Reinach, *Les Hyperboréens*, *Revue celtique*, t. XII, p. 163-166.

(3) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, II, 677. *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. Didot, t. III, p. 290. Cf. Protarque de Tralles chez Etienne de Byzance, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 485.

(4) Plutarque, *Camille*, 22, 2.

(5) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, II, 675 ; Diodore, II, 47. *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. Didot, t. II, p. 386.

(6) Eschyle chez le Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, IV,

dote (1) et de Strabon (2), il est probable que les anciennes populations celtiques du centre de l'Europe et de la Grande-Bretagne ont été désignées jadis par le nom vague d'Hyperboréens (3).

Une théorie qui a eu, au siècle dernier, un grand succès auprès des historiens de la Gaule consistait à rattacher à la race celtique (4) les Cimmériens, Κιμμέριοι, descendants, d'après Josèphe, de Gomer, fils de Japhet. Dans l'*Odyssée* (5), les Cimmériens sont enveloppés de nuages et de brouillards ; jamais le soleil brillant ne les regarde de ses rayons, ni lorsqu'il va vers le ciel étoilé, ni lorsqu'il retourne du ciel sur la terre ; mais une nuit pernicieuse s'étend sur les malheureux mortels. Hérodote (6) dit que la Scythie de son temps est l'ancienne Cimmérie et que c'est chassés par les Scythes que les Cimmériens ont quitté l'Europe pour aller ravager l'Asie Mineure. C'est Poseidônios (7) qui le premier conjectura que

284 ; Pindare, *Olympiques*, III, 14 ; 16. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 233-234.

(1) *Histoire*, IV, 32 ; 36.

(2) *Géographie*, VII, 3, 1.

(3) Le Pseudo-Scymnus de Chio (v. 184) raconte que les Celtes sont très amis des Grecs, ἔχοντες οἰκειότατα πρὸς τὴν Ἑλλάδα. Diodore emploie presque les mêmes expressions en parlant des Hyperboréens : οἰκειότατα διακεῖσθαι πρὸς τοὺς Ἕλληνας (*Bibliothèque*, II, 47, 4). Cf. aussi chez Hérodote, IV, 33, les traditions qui attestent les rapports qu'eurent les Déliens avec les Hyperboréens.

(4) On trouve cette théorie chez P. Pezron, *Antiquités de la nation et de la langue des Celtes autrement appelez Gaulois*, Paris, 1703, p. 8-9.

(5) *Odyssée*, XI, 14-19.

(6) *Histoire*, IV, 11, 1 ; 12.

(7) Strabon, VII, 2, 2.

Κιμμέριοι était la forme grecque du nom des Cimbres. Cette conjecture fut adoptée par Strabon, Diodore (1) et par Plutarque (2). Fût-elle exacte, qu'elle serait loin de nous conduire à regarder les Cimmériens comme les ancêtres des Celtes, car les Cimbres, Κίμβροι, sont sans doute des Germains. César (3), le Testament d'Auguste (4), Strabon (5), Tacite (6), Pline l'Ancien (7) nous le disent plus ou moins expressément. A ces témoignages on ne pourrait guère opposer que l'opinion de Cicéron (8) et de Salluste (9), reproduite apparemment par Diodore (10) et Appien (11).

En tout cas, il n'y a aucun rapport entre le nom des Cimbres et celui des Gallois modernes *Cymry* (12). Au temps des Romains, ce dernier nom aurait été *Combroges* (13) et non *Cimbri*, et d'ailleurs tout nom commençant par un *C* dans les langues celtiques ne peut correspondre qu'à un mot germanique commençant par *H*.

(1) *Bibliothèque*, v, 32, 4.
(2) *Marius*, 11, 9.
(3) *Guerre de Gaule*, i, 40.
(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. iii, p. 782, l. 16-18.
(5) *Géographie*, vii, 1, 3.
(6) *Germanie*, 37. *Histoires*, iv, 73.
(7) *Histoire naturelle*, iv, 28, 99.
(8) *De l'orateur*, ii, 66, 266.
(9) *Jugurtha*, 114. Cf. Florus, iii, 3 (i, 38).
(10) *Bibliothèque*, v, 32, 5.
(11) *Illyrique*, 4. *Guerres civiles*, i, 29.
(12) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. i, p. 257-258. M. Ridgeway, dans une communication à la Cambridge Philological Society (20 févr. 1908) rapproche *cymry*, *Cumber-land*, de *Cimbri* et Κιμμέριοι. Mais la phonétique s'oppose à cette comparaison. J. Loth, *Revue celtique*, t. xxx, p. 384-391.
(13) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 207.

C'est la loi de phonétique germanique bien connue sous le nom de loi de Grimm ou première *Lautverschiebung*.

Quant aux Teutons qui furent les compagnons des Cimbres lors de l'invasion de 102 avant J.-C., ils appartiennent aussi, d'après César et Pline, à la race germanique. Le nom qu'ils portent chez les auteurs latins est, il est vrai, antérieur à la première *Lautverschiebung*, qui a changé le *t* en *th*, et leur nom germanique serait dès 102 av. J. C. *Theudanâs*. Aussi G. Kossinna a-t-il soutenu que *Teutoni* était un nom celtique (1). Mais H. d'Arbois de Jubainville pense que c'est l'ancien nom germanique cristallisé en quelque sorte dans la prononciation gauloise (2).

Pour des raisons linguistiques, il convient, de même, d'écarter la thèse d'après laquelle les Ombriens seraient un peuple celtique. Cette thèse apparaît au IIIe siècle de notre ère chez Solin (3), qui rapporte que d'après Bocchus, historien du Ier siècle de notre ère, les Ombriens étaient un vieux rameau des Gaulois. Servius (4) donne la même tradition, mais en l'attribuant à M. Antonius, sans doute M. Antonius Gnipho, écrivain du Ier siècle avant notre ère. On la trouve aussi chez Isidore (5). Des écrivains modernes (6) ont cru fortifier cette allégation en comparant au nom des Ombriens, *Umbri*,

(1) *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. IX, p. 199-216.
(2) *Revue celtique*, t. XII, p. 16-18. Cf. t. XXIX, p. 217-218.
(3) *Collectanea rerum memorabilium*, II, 11.
(4) *Enéide*, XII, 753.
(5) *Origines*, IX, 2, 87.
(6) Par exemple, A. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. xliij.

en grec Ὄμβροι, une variante du nom des Insubres, peuple celtique de la Gaule cisalpine, établi sur la rive gauche du Pô ; cette variante Ἴσομβρες pourrait, en effet, prêter à un rapprochement d'ailleurs peu étroit avec Ὄμβροι ; mais nous n'avons aucune raison de la préférer à la leçon Ἰνσομβρες, *Insubres*. Si les Ombriens étaient une branche de la famille celtique, leur langue serait plus prochement apparentée au celtique que celui-ci ne l'est au latin ou au grec Or il n'en est rien ; l'ombrien se distingue nettement du celtique et les ressemblances grammaticales que présentent les deux langues leur sont communes avec le latin qui n'a jamais été regardé comme une langue celtique. Tout au plus, pourrait-on remarquer que le celtique, l'ombrien et le latin ont en commun certaines formations grammaticales (1) et que cette parenté du langage ne peut guère s'expliquer que par des relations intimes et prolongées entre les Celtes et les Italiotes. Si les Ombriens sont d'origine celtique, il faudrait qu'ils eussent renoncé à leur langue pour adopter une langue italique (2).

Faut-il chercher à retrouver les Celtes de Grande-Bretagne dans les Lestrygons anthropophages de la légende homérique ? Les Lestrygons habitent un pays où un berger ramenant son troupeau appelle un autre berger qui sort à son tour ; là un homme qui ne dormirait pas gagnerait deux salaires, l'un à garder les bœufs, l'autre à faire paître les moutons blancs, car les chemins du jour sont proches

(1) Voir ci-dessous, ch. II.

(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 242-251. BRÉAL, *Les Tables Eugubines* (Paris, 1875), p. XXVII. On trouvera les principaux textes relatifs aux Ombriens chez BERTRAND et S. REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 73-76.

des chemins de la nuit (1). Or on peut rapprocher ce texte de remarques de Pline et de Tacite. En Grande-Bretagne, d'après Pline (2), il y a en été des journées de dix-sept heures et même des nuits claires, tandis que les plus longs jours en Italie ne durent pas plus de quinze heures. Tacite (3) dit que dans le nord de la Grande-Bretagne, certains jours, la nuit est si claire qu'il n'y a que très peu de différence entre le commencement et la fin de la journée. César (4) rapporte que, d'après quelques écrivains, il y avait trente jours de nuit continue en hiver dans les îles Britanniques ; il n'avait pas entendu parler de ce fait, mais il avait seulement remarqué que mesurées à la clepsydre les nuits étaient sûrement plus courtes que sur le continent. D'autre part, on pourrait comparer aux Lestrygons mangeurs d'hommes les Irlandais que Strabon (5), sans témoignages sûrs, nous représente comme de voraces anthropophages qui croyaient faire bien en mangeant les cadavres de leurs pères, et les *Atticoti* de Grande-Bretagne qui, d'après saint Jérôme (6), se repaissaient avec délices de certaines parties du corps des bergers et des femmes. Au temps de César (7), l'Arverne Critognatus rappelait encore que les ancêtres des Gaulois, enfermés dans leurs places fortes lors de l'invasion des Cimbres et des Teutons, et pressés par la faim, avaient soutenu leur existence grâce aux corps de ceux d'entre eux que leur âge rendait inutiles à

(1) *Odyssée*, x, 82-86.
(2) *Histoire naturelle*, II, 77, 136. Cf. JUVÉNAL, *Satires*, II, 161.
(3) *Agricola*, 12.
(4) *Guerre de Gaule*, V, 13.
(5) *Géographie*, IV, 5, 4. Cf. DIODORE, V, 32, 3.
(6) *Contre Jovinien*, II, 7.
(7) *Guerre de Gaule*, VII, 77. Cf. STRABON, IV, 5, 4.

la guerre. Des Celtes qui envahirent l'Etolie buvaient, d'après Pausanias (1), le sang des petits enfants et goûtaient à leur chair. Toutes ces vagues coïncidences sont loin de permettre une assimilation des Lestrygons (2) aux Celtes.

Des noms généraux des Celtes, passons aux désignations particulières.

Les noms des peuplades celtiques qui nous ont été transmis par les anciens sont très nombreux. On en compte plus de cent cinquante. Une énumération complète (3) n'offrirait que peu d'intérêt. Aussi ne mentionnerons-nous ici que quelques noms curieux à divers titres, et, en premier lieu, ceux qui servent à désigner à la fois plusieurs peuplades et qui témoignent soit de migrations diverses, soit de l'unité de la langue des anciens Celtes au point de vue des dénominations ethnographiques.

Parmi ces noms, quelques-uns s'appliquent à plusieurs tribus qui sont distinguées chacune par un nom particulier.

Les *Volcae* sont partagés en deux branches : les *Arecomici* établis entre le Rhône et la Garonne ; les *Tectosages* dans la région de la haute Garonne. Le nom des *Volcae* est devenu chez les Allemands *Walah*, puis *Walch*, d'où est

(1) *Description de la Grèce*, x, 22, 3.

(2) D'après Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 250, le pays des Lestrygons serait situé en Sardaigne.

(3) Cf. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie aus den Quellen bearbeitet*, 2e éd., Hamburg, 1877, t. III. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, Paris, 1878, t. II. Longnon, *Atlas historique de la France*, 1re livraison, Paris, 1885.

Pour les peuplades citées, je donne l'indication du plus ancien texte où apparaît leur nom. On trouvera les autres références chez Holder, *Altceltischer Sprachschatz*.

dérivé *Welsch* qui désigne les peuples de langue romane, Italiens et Français ; chez les Anglo-Saxons, *Wealh*, d'où le dérivé *Welsh* qui désigne les Gallois (1).

Les *Bituriges Cubi* au centre de la Gaule ; les *Bituriges Vivisci*, sur la rive gauche près de l'embouchure de la Garonne (2).

Les *Aulerci* se divisent en quatre tribus : les *Eburovices*, dans le pays d'Evreux ; les *Cenomanni*, sur les rives de la Sarthe et de la Mayenne ; les *Diablintes*, sur la rive gauche de la Mayenne; les *Brannovices* entre la Saône et la Loire (3).

D'autres peuples ont des établissements en des régions différentes du monde celtique, sans que leurs diverses fractions soient distinguées par des noms différents.

Il y a des *Tectosages* au sud de la Gaule ; en Germanie près de la forêt Hercynienne ; et d'autres *Tectosages* en Asie Mineure (4).

Les *Menapii* de Gaule sur les bords de la Meuse sont peut-être le même peuple que les *Manapii* d'Irlande (5). Il est singulier que les voisins des *Menapii* soient des *Chauci* et les voisins des *Manapii*, des *Cauci*.

On trouve des *Parisii* en Gaule et des Πάρισοι en Grande-Bretagne (6).

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 7, 4 ; STRABON, IV, 1, 12. Cf. G. PARIS, *Romania*, t. I, p. 5. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 420.

(2) STRABON, IV, 2, 1 ; 2.

(3) *Guerre de Gaule*, VII, 75, 2 ; 3 ; PTOLÉMÉE, II, 8, 7 ; 8. 9.

(4) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, VI, 24, 2 ; STRABON, IV, 1, 12. Cf. JUSTIN, XXXII, 3.

(5) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, IV, 4, 2 ; PTOLÉMÉE, II, 9, 5 ; II, 2, 8.

(6) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, VI, 3, 3 ; 4 ; PTOLÉMÉE, II, 8, 10 ; II, 3, 10.

Des *Brigantes* en Grande Bretagne et en Irlande (1) ; cf. les *Brigantii* de Rhétie (2).

Des *Caturiges* dans les Alpes Cottiennes (3) ; en Gaule Belgique (4) ; au temps de Pline (5), des *Caturiges* jadis établis près de Milan avaient disparu.

Des *Belgae* en Gaule entre le Rhin, la Marne, la Seine et l'Océan ; des *Belgae* en Grande-Bretagne vers Bath et Winchester (6).

Des *Atrebates* en Gaule et en Grande-Bretagne (7).

Des *Senones* en Gaule et des *Senones* en Italie entre Ariminum et Ancône (8).

Des *Lingones* en Gaule et des *Lingones* en Italie vers le delta du Pô (9).

Des *Boii* en Pannonie et en Bohème ; dans l'Italie du nord au pied de l'Apennin ; en Gaule Aquitaine dans le pays de Buch ; en Gaule celtique (10).

Des *Insubres* en Italie auprès de Milan, des *Insubres* en Gaule dans un *pagus* des *Aedui* (11).

Des *Cenomani* ou *Cenomanni* en Italie, à l'Est au delà du Pô ; sur les rives de la Sarthe et de la Mayenne (12).

(1) Tacite, *Annales*, xii, 32 ; Ptolémée, ii, 2, 6.
(2) Strabon, iv, 6, 8.
(3) Strabon, iv, 6, 5.
(4) *Itinéraire d'Antonin*, 265, 2.
(5) *Histoire naturelle*, iii, 21, 125.
(6) César, *Guerre de Gaule*, i, 1, 1 ; v, 12. Ptolémée, ii, 3, 13.
(7) César, *ibid.*, ii, 16, 2 ; Ptolémée, ii, 9, 4 ; ii, 3, 12 ; 13.
(8) Polybe, ii, 17, 7 ; César, *ibid.*, ii, 2, 3.
(9) Polybe, ii, 17, 7 ; César, *ibid.*, iv, 10, 1.
(10) Polybe, ii, 17, 7 ; César, *ibid.*, i, 5, 4 ; Strabon, iv, 6, 8 ; vii, 2, 2.
(11) Polybe, ii, 17, 4 ; Tite Live, v, 34, , 9.
(12) César, *ibid.*, vii, 75, 3 ; Polybe, ii, 17, 4; Pline, *Histoire naturelle*, iv, 32, 107.

Des *Meduli* en Gaule, à l'embouchure de la Garonne ; des *Medulli* (var. *Meduli*) dans les Alpes, vallée de l'Arc (1).

Des *Catuellauni* (*Catuvellauni*) en Grande-Bretagne et des *Catuellauni* en Gaule sur la Marne (2).

Des *Cornavii* en Grande-Bretagne, à l'extrême nord de l'Ecosse et à l'Est du Pays de Galles (3).

Si l'on s'en rapporte à Pline, il y aurait eu, outre les *Britanni* de Grande-Bretagne, des *Britanni* à l'embouchure de la Somme (4).

Aux *Velio-casses*, *Bodio-casses*, *Vidu-casses* de Gaule, on peut comparer les *Cassi* de Grande-Bretagne (5).

La similitude de deux noms de peuples peut n'être qu'apparente. Le nom des *Veneti* de Gaule, établis dans le Vannetais, fait songer aux *Veneti* d'Italie dont le pays est situé au nord de l'Adriatique. Strabon (6) pense que les Vénètes de Gaule ont établi une colonie dans l'Italie du nord, comme l'ont fait les *Boii* et les *Senones* ; il ne l'affirme pas, tenant la vraisemblance comme suffisante en pareille matière. L'opinion de Strabon est en contradiction avec un texte d'Hérodote (7) qui nous apprend que les Vénètes, Ἐνετοί étaient un peuple illyrien. D'après Polybe (8), les Vénètes se distinguent peu des Celtes sous le rapport des

(1) Pline, *Histoire naturelle*, xxxii, 21, 62 ; Strabon, iv, 1, 11.
(2) Ptolémée, ii, 3, 11 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, vii, 363 ; *Notitia Galliarum*, 6, 3.
(3) Ptolémée, ii, 3, 8 ; 11.
(4) *Histoire naturelle*, iv, 31, 106.
(5) *Guerre de Gaule*, v, 21, 1.
(6) *Géographie*, iv, 4, 1 ; v, 1, 4.
(7) *Histoire*, i, 196, 1.
(8) *Histoires*, ii, 17, 5.

coutumes et du vêtement, mais les deux langues sont différentes. Depuis, on a trouvé une vingtaine d'inscriptions vénètes et il a été facile de constater que le vénète n'est pas un dialecte celtique (1). Il est donc impossible que les Vénètes d'Italie, peuple illyrien, établi au fond de l'Adriatique dès le temps d'Hérodote, c'est-à-dire dès le v[e] siècle, soient une tribu détachée des Vénètes de Gaule, peuple celtique. Que les Vénètes d'Italie se rattachent ou non aux Ἐνετοί de Paphlagonie qui, dans la légende homérique, prennent part à la guerre de Troie (2), ils n'en sont pas moins illyriens de nation et de langue, comme d'ailleurs les Δαρδάνιοι dont le nom évoque, lui aussi, le souvenir de la Troade (3).

De même, il serait imprudent de confondre les *Taurisci* avec les *Taurini*. Les deux peuples sont établis dans deux régions différentes : les *Taurisci*, entre le Birnbaumerwald et la Save, les *Taurini*, autour de Turin. Et tandis que les *Taurisci* sont expressément qualifiés de Celtes par Strabon (4), les *Taurini* sont pour le même Strabon (5) une nation ligure. Les auteurs anciens confondent souvent ces deux peuples (6).

Certaines peuplades celtiques sont isolées au milieu de

(1) C. Pauli, *Die Veneter und ihre Schriftdenkmaeler*, Leipzig, 1891 (*Altitalische Studien*, t. III). Cf. un suggestif compte rendu par L. Duvau, *Revue celtique*, t. XIII, p. 511-516.

(2) *Iliade*, II, 852.

(3) *Géographie*, VII, 5, 6. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] éd., t. I, p. 301-302.

(4) *Géographie*, VII, 2, 2, ; 5, 2.

(5) *Géographie*, IV ; 6, 6 ; XXI, 38, 5. Cf. Garofalo et H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXVII, p. 155-162.

(6) Etienne de Byzance les identifie.

populations de race et de langue différentes et il importe de les signaler. Tels sont :

Les *Gotini* (var. *Cotini*) tributaires à la fois des *Quadi* et des Sarmates et qui parlaient gaulois au temps de Tacite (1) ; ils étaient établis sur la rive gauche de la haute Vistule.

Les Celtes du Danube, mélangés aux Illyriens et aux Thraces et parmi lesquels il faut citer :

Les *Scordisci* que Strabon, d'après Poseidônios, qualifie de Γαλάται (2) et qui habitaient entre la Save, la Drave et le Danube.

Les *Iapodes*, peuple illyrien, mélangés de Celtes (3).

Les *Bastarnae* qui avaient une langue et des coutumes qui ne s'écartaient pas de celles des *Scordisci* (4). Ils occupaient le bas Danube.

Un grand nombre de noms de peuples celtiques sont spécialement intéressants pour nous parce qu'ils ont subsisté jusqu'à nos jours, soit comme noms de pays ou dans des noms de pays (5) :

Carni de Pannonie (d'où Carniole), *Taurisci* du Norique (Tauern, nom allemand d'un massif des Alpes Noriques) ; *Veliocasses* (d'où *Veliocassinus* Vexin), *Caleti* (pays de Caux), *Viromandui* (d'où *Viromanduensis* Vermandois),

(1) *Germanie*, 43.

(2) *Géographie*, VII, 2, 2. Cf. VII, 1, 1 ; ATHÉNÉE, VI, 25 ; JUSTIN, XXXII, 3. Cf. P. PERDRIZET, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XX, p. 485 et suiv.

(3) STRABON, IV, 6, 10.

(4) TITE LIVE, XL, 57, 6. Cf. JULLIAN, *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 263-264.

(5) Voir F. BOURQUELOT, *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XXIII, p. 387-436.

Andecavi (Anjou), *Petrucorii* (d'où *Petrocoricum* Périgord), *Ruteni* (d'où *Rutenicum*, Rouergue), *Vellavi* (d'où *Vellavicum* Velay, *Vellavum* Goëllo) *Meduli* (d'où *Medulicum* Médoc), *Santones* (d'où *Santonicum* Saintonge), *Pictavi* (Poitou), *Arverni* (d'où *Arvernicum* (1) Auvergne), *Vertacomacori* (Vercors), *Cantii* (Kent en Grande-Bretagne), *Durotriges* (Dorset), *Dumnonii* (Devon), *Demetae* (Dyvet, forme ancienne du nom gallois du pays situé entre la Teivi et la Tywy) ; *Boii* (d'où *Boiohaemum* Bohème) :

soit comme noms de villes :

Ambiani (Amiens), *Bellovaci* (Beauvais), *Suessiones* (Soissons), *Remi* (Reims), *Atrebates* (Arras), *Tricasses* (Troyes), *Senones* (Sens), *Parisii* (Paris), *Meldi* (Meaux), *Eburovices* (Evreux), *Durocasses* (Dreux), *Diablintes* (Jublains, Mayenne), *Cenomanni* (Le Mans), *Seduni* (Sion en Suisse), *Lingones* (Langres), *Catuellauni* (Châlons-sur-Marne), *Treviri* (Trèves), *Carnutes* (Chartres), *Turones* (Tours), *Namnetes* (Nantes), *Veneti* (Vannes), *Curiosolites* (Corseult, Côtes-du-Nord), *Redones* (Rennes), *Abrincatui* (Avranches), *Baiocasses* (Bayeux), *Viducasses* (Vieux, Calvados), *Lexovii* (Lisieux), *Cadurci* (Cahors), *Gabali* (Javols, Lozère), *Santones* (Saintes), *Lemovices* (Limoges), *Bituriges* (Bourges), *Caturiges* (Chorges, Hautes-Alpes), *Silvanectes* (Senlis).

On connaît donc assez bien les noms des peuples celtiques, mais on peut se demander si la qualité celtique d'un nom de peuplade est suffisamment établie par le témoignage des anciens.

(1) A. Thomas, *Journal des Savants*, 1901, p. 368 ; *Revue critique*, t. LX, (1905), p. 37.

(2) Cf. R. Haberl, *Zur Kenntnis des Gallischen*, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. VIII, p. 89-90.

Quelles raisons conduisaient un auteur grec ou latin à reconnaître pour celtiques un peuple ou une tribu? A quels caractères distinguait-il un Celte ? Quand il s'agit de nations modernes, c'est l'unité politique qui, plus forte que la langue, plus forte que les coutumes, plus forte que la race constitue le peuple. On ne constate point de lien semblable chez les Celtes qui occupaient le centre et l'ouest de l'Europe. Tribus éparses sur de vastes territoires, plus souvent en guerre les unes contre les autres que réunies contre un ennemi commun, quels motifs avait un géographe ou un historien pour les comprendre sous une dénomination commune ? Les différences linguistiques, qui nous semblent les plus précises et les plus faciles à apprécier, ne semblent pas avoir été seules à préoccuper les écrivains de l'Antiquité. Polybe (1) remarque que les Vénètes avaient avec les Gaulois quelque ressemblance pour les vêtements et les mœurs, mais aucune pour le langage. Pour César (2), les Belges, les Aquitains, les Celtes diffèrent les uns des autres par la langue, les institutions, les lois. Pour Strabon (3), les Aquitains se distinguent non seulement par la langue, mais encore par leur type physique. Quant aux Germains, César ne les oppose aux Gaulois qu'au point de vue des usages (4). Strabon (5) au contraire les trouve plus sauvages, plus grands, plus blonds que les Gaulois, mais déclare qu'ils ont le même caractère et le même

(1) *Histoires*, II, 17.
(2) *Guerre de Gaule*, I, 1, 2.
(3) *Géographie*, IV, 1, 1.
(4) *Guerre de Gaule*, VI, 21. Voir toutefois I, 39 ; ci-dessous, ch. III.
(5) *Géographie*, VII, 1, 2. D'après Strabon, le caractère des peuples dépend non seulement du climat et du sol, mais aussi de l'habitude et de l'exercice. *Géographie*, II, 3, 7.

genre de vie que les Celtes. Tacite semble déterminer la nationalité tantôt par la langue seule, tantôt par les coutumes, tantôt par l'aspect physique. La preuve pour lui que les *Gotini* ne sont pas Germains, c'est la langue qu'ils parlent (1). D'autre part, Tacite (2) se demande s'il doit ranger les *Venedi* de Germanie parmi les Germains ou parmi les Sarmates, et trouve qu'ils se rapprochent plutôt des Germains parce qu'ils bâtissent des maisons, portent des boucliers et aiment à aller à pied. Les *Aestii* ont les mœurs et l'extérieur des Suèves, mais leur langue se rapproche de celle des Bretons (3). Les Irlandais diffèrent peu des Bretons pour le caractère et la civilisation (4). La parenté des habitants du sud de la Grande-Bretagne avec les Gaulois s'établit par le type physique, par les pratiques religieuses, par la langue, par l'audace qui cherche les dangers, et la crainte qui les évite. Quant aux Calédoniens, c'est à cause de leurs cheveux roux et de leur grande taille que Tacite leur attribue une origine germanique (5). Suétone (6) rapporte que Caligula, voulant que l'on crût que des prisonniers germains figuraient dans son triomphe et n'ayant sous la main que des Gaulois, leur fit apprendre la langue germanique et changer la coupe et la couleur de leur cheveux. C'étaient donc là pour lui les deux caractéristiques des Germains

Une fois la conquête romaine effectuée, il est probable que la géographie administrative des Romains remplaça les

(1) *Germanie*, 43.
(2) *Germanie*, 46.
(3) *Germanie*, 45.
(4) *Agricola*, 24.
(5) *Agricola*, 11.
(6) *Caligula*, 47.

notions ethnographiques plus ou moins confuses que les anciens avaient conservées des Celtes, et que les historiens et les géographes romains appliquèrent aux Celtes et à la Celtique de César des renseignements qui leur étaient parvenus sur d'autres Celtes et d'autres Celtiques. Ainsi nous ne pouvons être assuré que la dénomination commune de Celtes n'ait été réservée qu'à des peuples de même langue, et que des ressemblances, pour nous superficielles, de vêtements ou de coutumes n'aient pas suffi à faire rattacher aux Celtes des tribus parlant une langue non celtique, ou n'ayant jamais constitué avec les Celtes un ensemble politique.

III

L'archéologie celtique offre des difficultés que ne présentent point au même degré l'archéologie grecque et l'archéologie romaine. C'est qu'elle est tout entière anépigraphe. Aucune inscription importante en langue celtique n'est gravée, semble-t-il, sur les monuments ou sur les objets que nous sommes tentés d'attribuer à l'art des Celtes. On est donc réduit, pour résoudre les problèmes que pose l'archéologie celtique, à des méthodes d'investigation qui font une grande part à l'hypothèse. On peut chercher à dater les restes que les peuples passés ont laissés sur le sol, et, si la date restituée coïncide avec l'occupation du sol en question par les Celtes, attribuer à la civilisation celtique les objets ou les monuments découverts. L'hypothèse serait fortifiée si les mêmes objets se retrouvaient exclusivement dans les pays occupés par les Celtes. Mais une telle dé-

monstration est à peu près impossible, la date restant toujours discutable et les fouilles et les découvertes étant, malgré l'activité des archéologues, limitées à des étendues restreintes. De plus, comme l'a remarqué H. d'Arbois de Jubainville, on ne peut pas établir de rapport certain entre la langue d'un peuple et la forme des armes ou des outils dont ce peuple se sert. « On peut changer d'armement sans changer de langue ; la France n'a pas abandonné l'usage du français quand elle a adopté la poudre de guerre et les armes à feu (1) ». « Quelle preuve avons-nous que la circonscription géographique dans laquelle le commerce a répandu un objet artistique ou industriel quelconque à une date reculée ait été, à cette date, occupée par des peuples qui parlaient la même langue ou qui formaient le même groupe politique (2) ? » Enfin des peuplades géographiquement isolées ou peu douées de qualités d'assimilation pouvaient être, à un certain moment, dans un état de civilisation très différent de celui d'autres peuples de même race et de même langue qu'eux. L'unité de civilisation n'implique ni la parenté de race, ni l'identité de langue et ce que l'on serait tenté d'attribuer à la différence des temps peut tenir souvent à la différence des lieux.

La distinction des peuples par les modes de sépulture ne donne guère de résultats plus précis que la distinction par les objets. A la période la plus ancienne de leur histoire, les Romains inhumaient leurs morts (3) ; vers le temps de Servius Tullius, mort en 534 avant J.-C., l'inhumation est remplacée par l'usage de brûler les morts ; et, à l'époque

(1) *Revue celtique*, t. XX, p. 391.
(2) *Revue celtique*, t. XVIII, p. 126.
(3) CICÉRON, *De legibus*, II, 22. PLINE, 54, 187.

chrétienne, l'inhumation redevient en usage. On ne peut prétendre que les Celtes n'ont pas, de même, passé par des usages différents ou employé simultanément les divers modes de sépulture. Sur le sol de la Gaule, on trouve une population qui inhumait ses morts sous les dolmens ; une population qui incinérait les défunts, mettait leurs cendres dans des urnes et enfouissaient ces urnes sous des tombelles ; puis une troisième population qui inhumait les morts. On hésite à donner à ces populations trois noms différents et à attacher exclusivement à l'une d'elles le nom des Celtes. Mais on a remarqué avec raison que, si en un siècle la fabrication des armes, des outils ou des parures peut subir dans un même pays des transformations considérables, les changements dans les croyances religieuses ou les rites funéraires sont en général insignifiants et inappréciables (1).

L'archéologie doit seulement nous apprendre à quelles civilisations on peut rattacher les Celtes, sans qu'il soit possible de déterminer à quel peuple ces civilisations ont originairement appartenu. Nous avons de l'état industriel et social des habitants du centre et de l'ouest de l'Europe des indices qui sont bien antérieurs aux premiers témoignages historiques un peu détaillés qui nous aient été conservés sur les Celtes.

C'est, en effet, dans la période comprenant les huit derniers siècles avant notre ère que l'on peut rechercher les traces archéologiques de l'ancienne civilisation celtique.

On ne peut la jalonner de quelques dates qu'à l'aide des

(1) Ch. Renel, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1906, p. 113-114.

monnaies que contiennent les tombes, et, quand les monnaies manquent, à l'aide des objets, mieux datés, des civilisations historiques grecque ou italique. Mais ces objets peuvent avoir été transportés dans le pays longtemps avant l'époque où on les a enterrés dans le sol. (1)

Cette période se divise en deux époques.

La première, qui s'étend de l'apparition du fer en Europe (vers l'an 900) jusqu'aux environs de l'an 500, s'appelle civilisation hallstattienne, du nom d'une nécropole célèbre, Hallstatt, située dans l'ancien Norique, actuellement en Haute-Autriche.

On distingue deux phases de cette civilisation ; une première phase (900-700) où le mobilier des sépultures est assez pauvre et qui semble contemporaine des vases grecs de style géométrique (XI^e^-VIII^e^ siècles) ; une seconde phase (700-500) riche en objets de parure et pendant laquelle ont été importés des vases de style ionien et des vases attiques du VI^e^ siècle (2).

La seconde est l'époque de la Tène, ainsi nommée d'une sorte de blockhaus sur le lac de Neufchâtel ; c'est le second âge du fer où les progrès de la métallurgie développent à la fois l'industrie et le commerce extérieur et qui s'étend de

(1) JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 163.

(2) Sur la civilisation de Hallstatt, consulter : ED. VON SACKEN, *Das Grabfeld von Hallstatt*, Vienne, 1868 ; HOERNES, *Revue d'anthropologie*, t. IV (1889), p. 328-336 ; *Archiv für Anthropologie*, t. XXXI (1905), p. 233 et suiv. ; *Urgeschichte der bildenden Kunst*, liv. V et VI ; A. BERTRAND, *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e^ éd., p. 269-325 ; A. BERTRAND et S. REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, 1894, p. 49-181 ; S. REINACH, *Catalogue du musée de Saint-Germain* (salle VI), 3^e^ éd., p. 156-157 ; J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, 2^e^ partie, Paris, 1913.

500 au début du Ier siècle de notre ère. La monnaie apparaît. On construit des *oppida*. C'est à cette époque que se rattache la civilisation décrite dans les épopées irlandaises du cycle d'Ulster (1).

La civilisation de la Tène présente une unité que n'offre point l'époque de Hallstatt. On divise d'ordinaire l'époque de la Tène en trois phases (2) :

La Tène I (500-300) ; la Tène II (300-100) ; la Tène III (Ier siècle avant J.-C.) ; que l'on détermine par les importations grecques et italiques.

La nécropole de Hallstatt où l'on a trouvé environ 1.800 tombes a fourni plus de 6.000 objets. Les tombes sont soit à inhumation, soit à incinération ; ces dernières offrent un matériel plus riche. Les armes offensives y sont en grand nombre : la plupart, épées, poignards, coutelas, lances, flèches, haches sont en fer ; sur 28 épées, trois sont en fer et en bronze, 6 seulement en bronze ; on a trouvé peu d'armes défensives. Les ornements, ceintures, bracelets, fibules sont en bronze. Près de 200 vases sont en bronze, un très grand nombre en argile. Les couteaux sont en fer ; les épingles, les mors de chevaux sont en fer ou en bronze. Les outils sont des limes, enclumes, tenailles, aiguilles, poinçons, clous.

(1) W. Ridgeway, *On the date of the first shaping of the Cuchulainn Saga* (*Proceedings of the British Academy*, vol. II).

(2) Cette division est due à Tischler, *Ueber die præhistorichen Arbeiten*, Konigsberg, 1884. Sur la civilisation de la Tène, consulter : E. Vouga, *Les Helvètes à la Tène*, Neufchâtel, 1885 (pl.) ; V. Gross, *La Tène, un oppidum helvète*, Paris, 1886 (pl.) ; *Revue d'anthropologie*, t. III (1888), p. 732-735 ; Hoernes, *Die Urgeschichte des Menschen*, Vienne, 1892, p. 629 et suiv. ; O. Montelius, *L'Anthropologie*, t. XII (1901), p. 609-623 ; J. Déchelette, *L'archéologie celtique en Europe* (*Revue de synthèse historique*, t. III, p. 30-59 ; *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. II, 3e partie, Paris, 1914.

Comme on n'a trouvé à Hallstatt ni pièces de monnaies, ni objets en argent, il est probable qu'on n'enterrait plus à Hallstatt à l'époque où commence l'exploitation des mines d'argent de la Macédoine sous Philippe II, à la fin du IVe siècle avant notre ère (1).

La civilisation de Hallstatt à sa première phase apparaît en Gaule dans les provinces de l'est et du centre : Bourgogne, Berry, Lorraine, nord de la Franche-Comté. A sa seconde phase, elle est représentée sur une grande partie de la Gaule, le nord-ouest excepté (2). Les objets qui la caractérisent se trouvent dans des sépultures et dans des enceintes.

La station de la Tène, située entre la baie de Préfargier et la baie d'Espagnier à l'extrémité Est du lac de Neufchâtel, a été abandonnée ou détruite un peu avant le commencement de notre ère ; les monnaies qu'on y trouve ne sont pas postérieures à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Les ustensiles de ménage et les objets agricoles y sont excessivement rares ; les armes (épées et fers de lance) en fer remarquablement bien conservé, y sont très nombreuses, ainsi que les fibules. Les outils et ustensiles sont des haches, de grandes faux, des rasoirs, des couteaux, des ciseaux à froid, des ciseaux à tondre, des hameçons, des chaudrons, des marteaux, des meules de moulin.

La civilisation de la Tène est représentée en Gaule dans des tombes et dans des *oppida*. Les tombes les plus nombreuses sont en Champagne ; il y a dans le seul départe-

(1) J. Fournet, *Du mineur, son rôle et son influence sur les progrès de la civilisation d'après les données actuelles de l'archéologie et de la géologie*, Lyon, 1862, p. 276.

(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, p. 4-5.

ment de la Marne 191 cimetières de l'époque de la Tène ; certains comptent jusqu'à 500 tombes. Parmi les sépultures les plus intéressantes, il faut citer celles de Somme-Tourbe, Somme Bionne, Berru. Dans l'Aisne, les deux arrondissements de Soissons et de Château-Thierry renferment 22 cimetières. Dans le Sud-ouest, les monuments de la Tène I et II font défaut (1).

L'*oppidum* de Bibracte (2) (le Mont-Beuvray, Saône-et-Loire) semble avoir été abandonné peu de temps après la conquête romaine. La plupart des monnaies qu'on y a recueillies sont gauloises ; des monnaies romaines aucune n'est postérieure à l'an 5 avant J.-C. L'*oppidum* de Stradonitz en Bohême qui, d'après M. J. Déchelette (3), était occupé par les Celtes au I^er^ siècle avant notre ère appartient à une civilisation presque identique à celle qui est représentée à Bibracte. Sur l'emplacement d'Alesia, à Alise Sainte-Reine (4) (Côte-d'Or), on a trouvé un assez grand nombre d'objets, surtout des armes, qui datent du siège de cette ville par les Romains en 52 avant notre ère ; aucune des monnaies romaines qu'on y a recueillies n'est postérieure à 52. L'oppidum de Pommiers (5) (Aisne), qui paraît être l'ancien *Noviodunum* des *Suessiones*, contenait 25.000 mon-

(1) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1032-1054 ; carte, p. 1018 ; *L'Anthropologie*, t. XIII (1902), p. 77-83.

(2) Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, Autun, 1899 ; *Revue archéologique*, 1870 et 1872 ; Déchelette, *L'oppidum de Bibracte*, Paris, 1903.

(3) Le *hradischt de Stradonic* (Congrès archéologique, 1899).

(4) *Revue archéologique*, t. IV (1861), p. 66 ; pl. XIII ; t. X (1864), p. 337, pl. XXII. *Journal des savants*, 1880, p. 558, 622. Une revue spéciale, *Pro Alesia*, paraît depuis juillet 1906.

(5) Vauvillé, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXV (1904), p. 79.

naies ; les monnaies romaines les plus récentes sont de 51 avant J.-C. A Gergovie (1) (La Roche-Blanche, Puy-de-Dôme) on a trouvé des monnaies gauloises et des débris de poteries semblables à celles de Bibracte.

Les principaux *oppida* de construction gauloise sont, outre ceux que nous venons de citer : Le Mont Châtel (Meuse), Avesnelles (Nord), Le Châtelet en Montigny l'Engrain (Aisne), Vertault (Côte d'Or), Le Crêt-Châtelard en Saint-Marcel de Félines, Essalois en Chambles, Le Châtelard de Chazi en Saint-Georges de Baroilles (Loire), La Ségource en Fief-Sauvin (Maine-et-Loire), Vue (Loire-Inférieure), Luzech, Murcens (Lot), Coulounieix (Dordogne) (2).

Dans les Iles Britanniques, on trouve à l'époque de la Tène, outre des *oppida* et *des castella*, des villages lacustres (*crannog*) établis sur des îlots artificiels. Celui de Glastonbury, Sommerset), d'une étendue de plus d'un hectare, contenait une soixantaine de huttes circulaires ou ovales, en matériaux légers. On y a trouvé des poteries à décor incisé, des fibules, des peignes de tisserands, des creusets, des perles de verre et d'ambre, de la vaisselle de bois, un très petit nombre d'armes (3).

La sculpture romaine et grecque nous fournit des représentations de barbares dont un grand nombre doivent être des Celtes. Malheureusement, la plupart des monuments de ce genre ne portent point d'inscription qui nous atteste

(1) Napoléon III, *Histoire de Jules César*, t. II, 1866, p. 270 ; C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 365-378.

(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 986-996 (fig.). Cf. A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, Paris, 1897, p. 245-251 (carte).

(3) Bulleid, Gray and Munro, *The Glastonbury lake village*, 1910. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 973-977.

que ce sont bien des Celtes que le sculpteur a figurés De plus, on peut se demander si l'artiste ne reproduisait pas un type de convention, assez différent, pour l'apparence physique, les vêtements et les armes, de la réalité. M. S. Reinach a remarqué pourtant que, dès le IIIe siècle, les artistes de Pergame ont eu le souci de l'exactitude ethnographique, et que l'art romain, bien que s'inspirant des modèles grecs, a été plus loin qu'eux dans la voie du réalisme (1).

Les œuvres d'art gréco-romaines où sont représentés des Celtes (2) sont assez nombreuses. Une première série est constituée par les statues qui proviennent vraisemblablement des monuments destinés par Attale Ier, roi de Pergame (241-197), à perpétuer le souvenir de ses victoires sur les Galates. On a découvert à Pergame, autour du temple d'Athêna Nikêphore, une série de bases qui ont dû supporter des statues. Pline (3) nous apprend que plusieurs artistes avaient représenté les victoires d'Attale Ier et d'Eumène II (197-159) sur les Galates; et nous lisons chez Pausanias(4) qu'Attale Ier avait dédié sur l'Acropole d'Athènes, du côté du mur situé au sud, des groupes hauts de deux coudées représentant, entre autres batailles, la défaite des Galates en Mysie.

Les statues de Pergame, en bronze et de grandes dimensions, semblent avoir été souvent reproduites dans l'Anti-

(1) S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola*, *Revue archéologique*, t. XII (1888) p. 273.

(2) Bienkowski, *Die Darstellungen der Gallier in der hellenistischen Kunst*, Wien, 1908.

(3) *Histoire naturelle*, XXXIV, 24, 84.

(4) *Description de la Grèce*, I, 25, 2.

quité ; certaines statues en marbre qui nous sont parvenues sont, croit-on, des copies anciennes de ces statues en bronze. Ce serait le cas du *Gaulois mourant* du Capitole, en qui on a vu longtemps un gladiateur, et du groupe de la villa Ludovisi à Rome (représentant un Gaulois se tuant après avoir tué sa femme), dans lequel on croyait autrefois reconnaître Arria et Paetus. Les statues figurant des Galates, qui se rapportent sans doute à l'ex-voto de l'Acropole, sont au nombre de six ; toutes représentent des blessés ou des morts (1).

Une autre série comprend des sarcophages ornés de bas-reliefs représentant des batailles contre les Gaulois. Le plus important de ces sarcophages est celui qui a été découvert en 1830 sur la voie Appienne dans la vigne de Sante Ammendola. La partie supérieure des bas-reliefs représente des groupes de captifs et de captives avec leurs enfants, des armes et deux morts. Aux angles sont figurées des têtes de Barbares. Le reste des bas-reliefs est occupé par une scène de combat (2).

Parmi les monuments qui représentent vraisemblablement des Gaulois, on peut encore citer : la statue trouvée à Montdragon (Vaucluse) et conservée au Musée Calvet à

(1) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 11-13, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIII (1889), p. 123 ,pl. I. Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums*, fig. 1411 et suiv. *Œuvres* de A. de. Longpérier, réunies par G. Schlumberger, Paris, 1883, t. II, p. 374-380, pl. VII. Dans un article de la *Revue celtique*, (t XXX. p. 67-72), M. Ad. Reinach étudie et compare aux trophées de Pergame les trophées de la frise du bouleuterion de Milet élevé par le roi de Syrie Antiochus IV (175-164).

(2) Voir l'excellente reproduction donnée dans la *Revue archéologique*, t. XII (1888), pl. XXII-XXIII.

Avignon, précieuse pour l'étude de l'armement celtique (1) ; l'arc d'Orange qui daterait du Ier siècle avant J.-C., sur lequel sont sculptés des combats entre Romains et Barbares et des trophées d'armes (2) ; le tombeau des Jules, à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), dont une face représente un combat de cavalerie (3) ; le pilier d'Entremont (Bouches-du-Rhône) où sont figurés des cavaliers barbares, et qui semble dater de la fin du IIe siècle avant J.-C. (4) ; le monument de Biot (Alpes-Maritimes), où l'on a retrouvé les restes d'un trophée d'armes gauloises (5), les autels des *Nautae Parisiaci* au musée de Cluny qui représentent, outre des divinités celtiques, deux groupes de personnages armés, au dessus deux inscriptions portent : l'une Evrises, l'autre Senani vseilo .. (6) ; le portique d'Athéna à

(1) *Revue archéologique*, t. XVI (1867), pl. XIII, p. 69. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches. Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 210. D'après J. Formigé (*Revue archéologique*, t. XVI (1910), p. 243), cette statue proviendrait de la décoration de l'arc d'Orange.

(2) A. de Laborde, *Monuments de la France*, pl. XLVIII-XLIX. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, pl. XII et XIII ; Courbaud, *Le bas-relief romain à représentations historiques*, Paris, 1899, p. 330-334 ; Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 188-205.

(3) A. de Laborde, *Monuments de la France*, pl. LXXXIII-LXXXV ; Ritschl, *Opuscula philologica*, t. IV, p. 557 et suiv. ; Courbaud, *Le bas-relief romain*, p. 328-330 ; Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 92-98.

(4) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 112, pl. 1 ; Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 83-85.

(5) R. Laurent et Ch. Dugas, *Le monument romain de Biot*, *Revue des études anciennes*, t. IX, p. 48-68 ,pl. II-VI ; Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 29-31.

(6) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 261-263 ; A. T. Vercoutre, *Revue archéologique*, t. IX (1907), p. 31-37 (fig.) ; Espérandieu,

Pergame, décoré de trophées d'armes (1) ; un vase de bronze provenant de Pompéi et orné de deux hommes barbus (2) ; deux statuettes de la nécropole de Myrina (3). Le chaudron en argent, de Gundestrup, découvert dans une tourbière du Jutland, est décoré de bas-reliefs où sont figurées, croit-on, les divinités les plus singulières de la mythologie celtique (4).

Il est probable que la plupart des représentations anciennes de Celtes proviennent de modèles antérieurs et qu'elles ne sont pas directement inspirées de la nature. M. S. Reinach pense qu'elles dérivent de deux sources principales, l'une pergaménienne que nous connaissons en partie, l'autre delphique, issue des expéditions gauloises en Grèce (280-279), et dont nous ne savons presque rien. Dans ce cas, les monuments gréco-romains ne nous renseigneraient que sur les Gaulois d'Orient du IIIe siècle avant notre ère.

Les principales monnaies où l'on peut trouver des types ou des armes celtiques sont des monnaies romaines : les deniers des familles Claudia et Cornelia, d'Hostilius Saserna,

Recueil général, t. IV, p. 208-214 ; *Revue des études anciennes*, t. IX, pl. XI-XIV.

(1) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), pl. IX.

(2) A. DE LONGPÉRIER, *Œuvres*, t. II, p. 379 ; QUICHERAT, *Histoire du costume en France*, p. 8.

(3) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 197.

(4) Voir la reproduction et le commentaire donnés chez A. BERTRAND, *La religion des Gaulois*, p. 363-380 ; et par M. C. JULLIAN (*Revue des études anciennes*, t. X (1908), p. 71-75, pl. I-X) qui croit le vase d'origine cimbre et le compare au vase aux sept dieux du Cabinet des médailles. Cf. J. DÉCHELETTE, *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 54. Sur les monuments non cités ici, consulter S. REINACH, *Les Gaulois dans l'art antique Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 187-203, 317-352.

des familles Aurelia, Cosconia, Domitia, Licinia, Pomponia, Porcia, Sergia (1). Les monnaies autonomes de la Gaule, sauf quelques exceptions (2), offrent non des portraits, mais des reproductions grossières d'effigies grecques. Il est fort possible que le graveur ait parfois emprunté quelque détail à la civilisation gauloise, mais, d'après A. de Barthélemy (3), ce serait exceptionnel. « Le plus sage est de chercher si telle figure, bizarre à première vue, ne s'explique pas naturellement par la loi de dégénérescence. » D'autre part, les détails de la gravure sont rarement assez nets pour que l'on puisse décrire avec précision les objets représentés. Les monnaies les plus anciennes sont généralement dépourvues d'inscriptions ; puis, apparaissent des

(1) Blanchet, *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*, *Congrès international de numismatique*, Bruxelles, 1891. On trouvera des reproductions des monnaies gauloises dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I et II ; dans l'*Atlas de monnaies gauloises* (2.000 reproductions), publié par M. de la Tour, Paris, 1892 ; cf. le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par MM. Muret et Chabouillet, Paris, 1889 ; dans la *Revue archéologique*, t. XII (1866), pl. X et XI ; t. XIV (1867), pl. III ; t. XLI (1881), pl. V, VI, VII ; t. VII (1886), pl. III ; dans la *Revue numismatique*, t. I (1883), p. 1-19 (pl.) ; t. II (1884), p. 1-2 ; t. III (1885), p. 137-156 (pl.) ; t. IV (1886), p. 193-202 (pl.) ; t. XI (1893), p. 305-326 (pl.) ; t. XII (1894), p. 12-46 (pl.) ; t. III (1899), p. 129-172 (monnaies du Mont-Beuvray) ; p. 258-273 (pl.) ; t. VIII (1904), (p. 23-32 ; 297-316 ; chez M. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905 (pl.), qui tient compte de toutes les publications antérieures et contient 620 reproductions de monnaies. M. Blanchet publie dans la *Revue celtique*, depuis 1910, une chronique de numismatique.

(2) Voir surtout F. de Saulcy, *Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de Jules César*, Paris, 1867 ; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 153-157. M. Babelon a recherché (*Revue numismatique*, t. VI (1902), p. 3-35), l'effigie de Vercingétorix sur les monnaies gauloises et romaines. Jullian, *Vercingétorix*, p. 353-357.

(3) *Revue celtique*, t. XI, p. 77. Cf. *Revue celtique*, t. I, p. 292. Cf. A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 179-225.

lettres isolées ; puis, deux lettres réunies ou disposées en monogrammes, enfin, des légendes, abrégées ou non, écrites en caractères grecs ou romains. En haute Italie, on trouve aussi employé l'alphabet étrusque, et en Narbonnaise l'alphabet celtibérien (1). Les monnaies ont, au point de vue archéologique, outre les représentations qu'elles peuvent nous fournir, une grande importance, car elles permettent souvent, lorsqu'on est sûr qu'elles ont été enfouies en même temps que les objets avec lesquels on les trouve, de déterminer la date de ces objets. Malheureusement, pour la période qui nous occupe, de telles déterminations sont rarement possibles.

IV

La certitude dans l'identification des Celtes que l'histoire et l'archéologie ne nous donnent pas existe à un bien moindre degré encore dans l'anthropologie (2). Pour déterminer le type des anciens Celtes, nous pouvons utiliser seulement les squelettes trouvés dans des nécropoles que pour des raisons archéologiques nous regardons comme celtiques. D'autre part, la forme des crânes et les dimensions des os ne peuvent suffire à caractériser une race.

Il n'y a pas de travail d'ensemble sur l'anthropologie d'Hallstatt et de la Bavière. Mais les ossements enfermés dans

(1) On trouve cet alphabet employé concurremment avec l'alphabet grec sur des monnaies des Longostalètes. La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, nos 2350-2399.

(2) On trouvera la bibliographie de l'anthropologie celtique chez W. Z. Ripley, *The races of Europe, a sociological study*, London, 1900, p. 140-141.

les *tumuli* de Bourgogne et de Franche-Comté ont été étudiés (1). Les cimetières de la Marne ont fourni de nombreux crânes, dispersés aujourd'hui. On a trouvé à la Tène une douzaine de crânes et les restes d'une trentaine de squelettes (2).

On possède peu de crânes celtibères. Dans les Iles Britanniques, on a retrouvé peu de crânes antérieurs à la domination romaine (3). On ne connaît aucun crâne de Gaulois d'Asie (4). Il est inutile de chercher, au xx^e^ siècle de notre ère, en déterminant l'indice céphalique des peuples de langue celtique, à en conclure la forme du crâne des Celtes du IV^e^ siècle avant notre ère. Les mélanges entre peuples, les différences dans les conditions matérielles de la vie et dans la situation géographique ont dû nécessairement modifier le squelette. En tout cas, actuellement, au point de vue anthropologique, les Bretons sont aussi loin des Gallois que, à certains égards, les Gallois des Ecossais (5), si l'on s'en rapporte à des statistiques dont de nouvelles recherches pourront modifier les conclusions (6).

Les œuvres d'art antique représentant des Gaulois ne peuvent guère, étant donné qu'elles reproduisent sans doute un type conventionnel, nous fournir des documents anthropologiques (7).

(1) E. T. Hamy, *Les premiers Gaulois. L'Anthropologie*, t. XVII, p. 1-25, 127-139.

(2) Gross, *La Tène* p. 50-52.

(3) Greenwell, *British barrows*, Oxford, 1877, p. 129.

(4) G. Vacher de Lapouge, *L'Aryen, son rôle historique*, p. 305-310.

(5) Ripley, *The races of Europe*, p. 127.

(6) Voir sur l'incertitude de ces données J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 152-155.

(7) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 39.

V

Les hypothèses initiales que nécessitent les démonstrations de l'archéologie et de l'anthropologie ne sont pas nécessaires à la linguistique. Cette science se propose de rechercher les traces qu'a laissées la langue des anciens Celtes, et de reconstituer ainsi une partie de leur civilisation et de leur histoire. Tout objet portant un nom celtique a évidemment été en usage chez les Celtes. Toute idée dont l'expression celtique a subsisté appartenait sûrement au fonds intellectuel des Celtes. Tout peuple dont le nom est formé de mots celtiques est vraisemblablement celte. Tout lieu dont le nom s'explique par les langues celtiques a été nécessairement occupé par les Celtes qui l'ont dénommé. Cette méthode précise ne pourra donner des résultats complets. Les Celtes ont pu emprunter à d'autres langues des noms d'objets et d'idées ; ils ont pu adopter, pour dénommer leurs tribus, des noms que des étrangers leur appliquaient ; ils ont pu occuper des villes sans en changer le nom ancien.

Nous connaissons directement les anciennes langues celtiques par les quelques citations qu'en donnent les écrivains grecs et romains ; ce sont pour la plupart, si l'on excepte les noms de personnes et de lieux, des termes techniques pour désigner des objets d'invention celtique ou des noms de plantes cultivées en Gaule (1).

Le plus souvent, les écrivains qui nous les ont conservés

(1) Ces termes nous ont été conservés surtout par Pline, Dioscoride, Apulée et Marcellus de Bordeaux.

et qui nous renseignent sur leur origine les ont empruntés à des auteurs plus anciens. On peut, dans certains cas, douter de l'exactitude de la transcription. Peu d'auteurs de l'Antiquité ont été, nous l'avons dit, en rapport direct avec des Celtes, et il est improbable que les mots qui nous sont parvenus aient été recueillis verbalement par ceux qui nous les ont transmis (1). La provenance est souvent suspecte. Chez les Grecs, Κελτοί et Γαλάται ne sont pas toujours synonymes ; nous avons vu que pour Dion Cassius, par exemple, Γαλάται désigne les Gaulois, et Κελτοί les Germains. De bonne heure, *Gallia*, *Galli* ont été des expressions géographiques plutôt qu'ethnographiques et ont désigné le pays situé entre l'Atlantique, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, et les habitants de ce pays. Dans un grand nombre de cas, nous ne pouvons déterminer que par conjecture l'extension de ces termes. Quand donc un écrivain grec ou latin nous dit qu'un mot est gaulois ou celtique, nous ne savons pas toujours ce qu'il veut dire par là. Le terme en question est-il emprunté à une des langues qui représentent l'état ancien des langues celtiques actuelles, ou à un des dialectes parlés par les peuples non-celtiques établis dans les territoires désignés sous le nom géographique de Celtique ? Si l'origine du terme est souvent douteuse, la forme et le sens en sont aussi sujets à caution, toutes les fois que nous ne pouvons savoir comment l'auteur grec ou latin a pu le connaître et

(1) Ainsi, un scholiaste des *Géorgiques* (II, 88) à propos du mot *volema* qui désigne une espèce de poires, écrit : *volema Gallica lingua bona et grandia dicuntur*. Or, on ne trouve aucun mot semblable dans les langues celtiques, tandis que *valaemon*, en osque, signifie « très bon ». Il est donc probable que le scholiaste a confondu le gaulois et l'osque.

qui lui en a fourni la traduction. Quant aux mots que les écrivains du moyen-âge nous donnent comme gaulois, ils appartiennent, évidemment, à la langue vulgaire parlée en Gaule, langue qui n'était point, à cette époque, un dialecte celtique, et l'origine celtique de ces mots ne peut être prouvée que par la linguistique.

Les mots celtiques que nous offrent les inscriptions grecques ou latines sont presque tous des noms propres. Tandis que, chez les écrivains, le contexte permet de déterminer la nationalité, celtique ou non, d'un personnage, il arrive souvent que, dans les inscriptions, la nationalité n'est pas indiquée. Dans ce cas, les noms barbares ne peuvent être attribués aux Celtes qu'à la suite d'une minutieuse comparaison linguistique, la provenance géographique d'un nom ne pouvant, à elle seule déterminer ni la race, ni la nationalité, ni, à plus forte raison, la langue.

Mais, parmi les inscriptions découvertes dans les pays qui portent dans l'Antiquité le nom de *celtiques*, il en est quelques-unes qui sont rédigées en une langue qui n'est ni le grec ni le latin. Tant qu'on ne les aura pas expliquées d'un bout à l'autre à l'aide des formes anciennes des langues celtiques actuelles, il serait téméraire de leur donner le nom d'*inscriptions celtiques*. Du fait qu'on y trouve des noms propres celtiques, on ne saurait rien conclure, comme nous venons de le faire remarquer. Si même on découvre dans une inscription quelques mots qui, expliqués à l'aide des langues celtiques, auraient un sens vraisemblable, il est peu scientifique d'en tirer une conclusion sur la langue de l'ensemble de l'inscription, les langues parlées en Gaule ayant sans doute emprunté quelques mots au celtique, et, d'ailleurs, les coïncidences fortuites

entre des mots appartenant à des familles de langues différentes n'étant pas rares (1).

Le moyen le plus sûr pour connaître les anciens dialectes celtiques est de les chercher dans les langues celtiques encore vivantes, dont nous avons des textes qui remontent au moins au IX^e^ siècle. Ces langues se divisent en deux groupes : le gaélique, parlé en Irlande et en Ecosse ; le breton, conservé dans le pays de Galles et importé dans la Bretagne française au VI^e^ siècle de notre ère ; au XVIII^e^ siècle, on parlait encore un dialecte breton dans la Cornouaille an-

(1) Le premier recueil scientifique des mots celtiques que l'on peut relever chez les auteurs de l'Antiquité est dû à Diefenbach *Celtica*, I. Stuttgart, 1839. Mais l'étude du vocabulaire, d'après la méthode comparative historique, a été faite pour la première fois par le fondateur de la philologie celtique, J. C. Zeuss, dans sa célèbre *Grammatica celtica*, dont la première édition parut à Leipzig en 1853. Après lui, Glück a étudié spécialement les noms celtiques que l'on trouve chez César (*Die bei Caius Julius Cæsar vorkommenden keltischen Namen*, Munich, 1857); J. Becker, dans les *Beiträge* de Kuhn et Schleicher (t. III et IV) ; Pictet, dans la *Revue archéologique* (1864, 1865, 1867) ; Ebel, dans la seconde édition de la *Grammatica celtica* (1871), ont renouvelé en partie l'étude de la grammaire et de la lexicographie celtique. A une époque plus rapprochée de nous, Wh. Stokes (surtout dans *Celtic declension, Bezzenberger's Beiträge*, t. XI, p. 64-175) ; H. d'Arbois de Jubainville (en particulier dans *Les mots gaulois chez César et Hirtius, De bello gallico*, Paris, 1891) ; E. Ernault (*Dictionnaire étymologique du breton moyen*, Nantes, 1888 ; *Glossaire moyen-breton*, Paris, 1895-1896), ont montré autant d'ingéniosité que de science soit en proposant des explications nouvelles de mots déjà interprétés, soit en essayant de déterminer le sens de mots obscurs. R. Thurneysen (*Keltoromanisches*, Halle, 1884) ; W. Meyer-Lübke (*Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*, Heidelberg, 1901), ont étudié les éléments celtiques qui persistent dans les langues romanes. Un bon précis de nos connaissances sur le celtique continental et le vieux celtique de Grande-Bretagne est contenu dans la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth (Paris, 1890). Voir aussi Windisch, dans le *Grundriss der Romanischen Philologie* de Gröber, t. I, p. 283.

glaise. La comparaison de ces deux groupes permet de déterminer les éléments qui leur sont communs et qui formaient les caractéristiques de la langue commune des Celtes ou Gaulois à l'époque lointaine où elle ne s'était pas séparée en deux rameaux distincts. On peut même remonter plus loin en comparant la langue celtique ainsi restituée aux autres langues indo-européennes, rétablies, elles aussi, sous leur forme la plus ancienne. Pour donner un exemple de cette méthode, considérons quelques désinences de la déclinaison en-*o*. En gaélique comme en breton, les voyelles brèves en syllabe finale sont tombées, en sorte que le mot qui correspond au latin *equos*, grec ἵππος, est en gaélique *ech*, en breton * *eb*. Mais, en gaélique, les consonnes ont deux sons : un son vélaire, quand elles sont suivies de *a*, *o*, *u* ; un son palatal, quand elles sont suivies de *e*, *i*. Or, le *ch* de *ech* a maintenant encore le son vélaire. Il était donc suivi primitivement d'une des voyelles *a*, *o*, *u*. La comparaison avec le grec et le latin nous montre que cette voyelle était un *o*. Au génitif, on a *eich* avec un *ch* palatal ; donc la voyelle tombée était un *e* ou un *i* ; le latin *equī* nous apprend que cette voyelle était *ī*. Au vocatif, *ech*, avec *ch* palatal, était jadis terminé par *e*, comme le montre le latin *eque*. L'ancien celtique avait donc au nominatif, vocatif et génitif de la déclinaison en *o* les mêmes désinences que le latin. Il n'y aura aucune témérité à restituer aux formes anciennes des dialectes celtiques ces désinences perdues. De même, on pourra rétablir, au commencement ou à l'intérieur des mots, les voyelles ou les consonnes dont la comparaison des langues celtiques entre elles, d'abord, puis la comparaison avec les autres langues indo-européennes, ensuite, permettra d'établir la présence ancienne. Ainsi, si

l'on compare l'irlandais *sét* « chemin » au breton *hent* qui a le même sens, on remarque qu'à l'*s* irlandais répond un *h* en breton, et que *nt* breton est représenté en irlandais par *t*, avec allongement compensatif de la voyelle précédente. Ces phénomènes ne sont pas propres au seul mot *sét-hent*. On a de même pour $s = h$: irl. *sen* « vieux », bret. *hen* ; irl. *samail* « semblable », bret. *hével* ; irl. *salann* « sel », gall. *halen* ; irl. *sir* « long », bret. *hir*, gall. *hir* ; et pour $t = nt$: *cét* « cent », gall. *cant* ; irl. *dét* « dent », gall. *dant*, bret. *dant*. On sera donc fondé à restituer * *sento* comme la forme celtique antérieure à *sét* et à *hent*. C'est sans doute ce mot qui a formé la seconde partie de *Gabro-sentum*, nom d'une ville de Grande-Bretagne. Les restitutions de ce genre nous donneront des formes celtiques antérieures même aux plus anciens exemples que nous puissions recueillir de la langue des Celtes. On a pu dresser le vocabulaire vieux-celtique que la méthode comparative permet d'établir (1). Ce vocabulaire compte environ 2.250 mots. Outre l'intérêt de curiosité qu'il présente, il est indispensable pour déterminer l'origine et l'étymologie des mots qui nous sont donnés comme celtiques par les écrivains anciens, ou que l'on suppose tels dans les livres ou les inscriptions. Mais il ne faut pas dissimuler que ce vocabulaire est loin de contenir tous les mots du vieux celtique, et qu'on ne saurait conclure à la non-celticité d'un mot du fait qu'il ne coïncide avec aucun mot du vocabulaire vieux-celtique restitué. D'autre part, les seules langues celtiques qui aient persisté jusqu'à nos jours sont les

(1) *Urkeltischer Sprachschatz*, von Wh. Stokes und Ad. Bezzenberger (Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 4e éd., t. II), Göttingen, 1894.

langues des Iles Britanniques, et elles ne nous fournissent aucun renseignement direct sur l'état du celtique continental.

L'emploi de la méthode linguistique permettra, par l'étude des noms de lieux et de personnes, de trouver les traces des Celtes là où l'histoire ne les avait guère signalées. Il serait d'ailleurs téméraire de demander à cette méthode plus qu'elle ne peut nous donner. D'abord les noms propres sont souvent altérés et on ne saurait être trop prudent quand on essaie d'en restituer la forme primitive. Puis, les noms propres que pour des raisons de linguistique nous regardons comme celtiques ne le sont pas tous à un égal degré de vraisemblance. L'identité de forme d'un nom propre ou d'un terme de nom propre avec un mot du vieux celtique insulaire, quand d'autre part elle entraîne une explication raisonnable du nom propre, nous amène très près de la certitude scientifique. Lorsqu'il n'y a plus identité, mais seulement parenté de forme, ou lorsque le sens du mot celtique nous semble par trop éloigné du sens possible du nom propre, le rapprochement peut être dû au hasard. Enfin, lorsque l'on sera arrivé à fixer, avec la plus grande somme possible de vraisemblance, la qualité celtique d'un nom de lieu, il restera encore à déterminer à quelle époque le lieu a été ainsi dénommé et quel rapport cet établissement a avec l'histoire des anciens Celtes. L'étude critique des noms de personnes présumés celtiques présentera des difficultés analogues et plus grandes encore.

Quoi qu'il en soit, la méthode linguistique nous apportera, pour résoudre les problèmes que pose à chaque instant l'ancienne histoire des Celtes, une aide efficace, et dresser l'inventaire des ressources qu'elle nous offre devra être notre premier soin.

L'histoire, la linguistique, l'archéologie, l'anthropologie nous renseigneront ainsi, à des degrés divers, sur les anciens Celtes. Mais tandis que l'anthropologie nous fait connaître des types de la race humaine, l'archéologie des civilisations, la linguistique des langues, l'histoire seule nous met en contact avec des peuples. Que la notion de peuple ait été dans l'Antiquité plus confuse qu'aujourd'hui, il n'en subsiste pas moins que les historiens et les géographes grecs et romains ont eu l'idée d'un peuple celte, comme ils avaient l'idée d'un peuple scythe ou d'un peuple carthaginois. Quelque inexacte dans le détail que soit cette idée, nous n'avons en tout cas rien de plus solide où nous prendre quand nous cherchons, presque à tâtons, les anciens Celtes. Ce sont donc les témoignages des anciens qui constituent le fonds même de notre science. La linguistique se tient sur un terrain moins large et plus sûr ; mais nous avons à déterminer qu'un mot est celtique par une méthode qui, quelque minutieuse qu'elle soit, n'apporte pas une certitude absolue. Attribuer aux Celtes un objet, un monument, ou un type déterminé ne sera possible que si les textes nous en ont laissé une description qui réponde assez exactement à la réalité. Si nous ne voulons pas risquer d'errer au hasard, il faudra nous résoudre à ne nous servir de la linguistique, de l'archéologie et de l'anthropologie que comme de sciences auxiliaires de l'histoire et à ne faire intervenir les renseignements qu'elles nous fournissent que pour commenter et vivifier les textes historiques.

CHAPITRE II

LA LANGUE (1)

Les noms communs conservés par les écrivains Grecs et Latins. — Les inscriptions gauloises en caractères nord-étrusques, en caractères grecs, en caractères latins. — Les inscriptions latines et grecques. — Les noms propres de personnes et de lieux ; sens des éléments qui entrent dans la composition des noms propres. — Les mots restitués par la linguistique. — Caractéristiques du vieux celtique. — Histoire du celtique continental ; sa disparition. — Les celtomanes ; le breton, ancêtre du français.

Si l'on en juge par l'étendue des répertoires où les reliques linguistiques des anciens Celtes nous ont été conservées, il semble que nous puissions nous faire du vieux celtique une idée exacte et précise. Le *Dictionnaire gaulois* de Roget de Belloguet (2) ne contient guère que 500 mots. Mais le *Alt-celtischer Sprachschatz*, d'Alfred Holder, encore inachevé, en compte déjà plus de 30.000. A ne considérer que ce total, on connaîtrait donc près de dix fois plus de mots celtiques que de mots gothiques (3). Il s'en faut pourtant, et de beaucoup, que l'on soit aussi bien renseigné sur la langue des anciens Celtes que sur celle des

(1) Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 360-379.
(2) *Ethnogénie gauloise*, t. I.
(3) Le texte d'Ulfilas ne contient guère plus de 3,000 mots différents.

Gots. Si l'on étudie les éléments dont se composent les vocabulaires du vieux celtique, on remarque d'abord que les noms propres y entrent dans une énorme proportion ; les noms communs n'y figurent guère que dans la mesure de 4 0/0 ; la plupart de ces mots sont isolés ; quelques-uns seulement font partie de courtes phrases ; à peine peut-on soupçonner l'existence de quelques formes verbales. De plus, ce qui est pire, nous ignorons la signification de presque tous les mots donnés comme celtiques ; les auteurs de l'Antiquité nous en ont traduit environ 250 ; la comparaison avec les dialectes celtiques modernes permet en outre d'en expliquer environ 150, dont un grand nombre de noms propres. Enfin, il ne faut pas dissimuler qu'on fait figurer dans les vocabulaires celtiques non seulement les mots des divers dialectes celtiques de Grande-Bretagne, de Gaule, de l'Europe centrale, d'Espagne, d'Italie et de Galatie, mais encore tous les mots qui, transmis par les auteurs de l'Antiquité, ne sont ni grecs ni latins. Ils peuvent être, aussi bien que celtiques, ligures, ibères, germaniques. Il n'est possible de faire le triage qu'en essayant d'identifier les mots barbares avec les mots conservés dans les dialectes celtiques modernes, après avoir toutefois restitué à ceux-ci la forme qu'ils avaient aux environs de l'ère chrétienne.

Dresser en quelque sorte le bilan du vieux celtique en classant à part les mots qui peuvent sans trop de difficulté s'expliquer par les langues celtiques et ceux qui attendent encore de cette méthode une explication raisonnable, tel sera l'objet de ce chapitre (1). Le plan suivi dans l'exposé

(1) A la suite de chaque mot, nous indiquons le texte ancien où il est donné comme celtique.

est emprunté au *Glossaire gaulois* de Roget de Belloguet. A son exemple, je traiterai successivement : 1° des mots celtiques chez les écrivains de l'Antiquité : ceux qui sont donnés expressément comme celtiques, ceux qui sont vraisemblablement donnés comme celtiques, ceux qui ne sont pas donnés comme celtiques, mais que nous avons des raisons de croire tels ; 2° des inscriptions gauloises ; 3° des noms propres celtiques. J'ajouterai une courte étude sur les mots du vieux celtique continental que l'on n'a pu relever nulle part, mais dont l'existence est attestée par l'accord des langues celtiques modernes et des langues romanes.

I. Mots celtiques chez les écrivains de l'antiquité

1° *Mots donnés expressément comme celtiques.*

Parmi les mots donnés expressément comme celtiques par les écrivains de l'Antiquité, voici ceux qui correspondent à des mots conservés par les langues celtiques (1).

κόρμα (Poseidônios, chez Athénée, IV, 36, p. 152ᶜ), κούρμι (Dioscoride, II, 110). C'est l'irlandais *coirm*, en vieux gallois *kuref*, *cwrf* « bière », gall. mod. *cwrw* ; cf. *cervesia* ci-après, p. 83.

βάρδοι (Poseidônios, chez Athénée, VI, 49, p. 246ᶜᵈ) ; *bardus* « gallice » cantor qui virorum fortium laudes canit Paul Diacre, extrait de Festus, p. 34 ; en irlandais *bard*, en

(1) Je n'ai pas donné tous les mots qui, dans les langues néo-celtiques sont identiques ou apparentés à leurs ancêtres vieux-celtiques ; mais seulement ceux dont la parenté était visible, même à des personnes n'ayant aucune préparation linguistique.

gallois *bardd* « poète »(1).Cf. le nom de lieu *Bardo-magos*.

ambactus « servus » (Ennius ; César, IV, 15, 2 ; Paul Diacre, extrait de Festus, p. 4) ; en gallois *amaeth*, « laboureur ».

bulga « petit sac de cuir » (Paul Diacre, extrait de Festus, p. 35) ; en irlandais *bolg*, gallois *boly* « sac, panse » ; c'est le vieux français *bouge* « sac ».

δρυΐδαι (Pseudo-Aristote, p. 1479 a), δρυΐδαι (Diodore, V, 31, 4) ; *druides* (César, *De bell. gall.*, VI, 14, 1), *druidae* (Cicéron, *De Div.*, I, 41, 90), *drasidae*, *dryaridae* (Timagène, chez Ammien Marcellin, XV, 9, 4 ; 8) ; en irlandais *drui*, pluriel *druid*.

arepennis, mesure de surface (Columelle, *De re rust.*, V, 1, 6), semble identique à l'irlandais *airchinn* = *arepenni*. C'est le français *arpent*.

sasia (ms. *asia*) « seigle » chez les Taurini (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 40, 141) correspond au gallois *haidd*, bret. *heiz* « orge ». Ce serait un mot gaulois emprunté par les Ligures.

brace acc. *bracem* « farine de choix » (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, II, 62) dont on fait la cervoise (Glose chez Ducange) ; en irlandais *braieh* « malt », gallois *brag* ; c'est le vieux français *brais* « orge broyée pour préparer la bière ».

rēda, nom d'une voiture gauloise à quatre roues (Quintilien, I, 5, 57 ; Isidore, *Origines*, XX, 2, 1) ; en irlandais, *dériad* glose *bigae* ; *riad* signifie : « course, transport » ; mais en gallois *rhwydd* signifie : « aisé, libre », bret. *rouez*.

reno « vestis de pellibus » (Salluste, *Hist.*, III, fragm.

(1) Stokes, (*Urkeltischer Sprachschatz*) rapproche ce mot du v. prussien *gerdaut* « parler ».

104 ; Varron, *De ling. lat.*, V, 35). Il y a en irlandais un mot *róin*, gallois *rhawn*, qui signifie : « longs poils rudes », « crinière de cheval », et qui suppose un vieux celtique : *rāni-*, *rāno*.

benna « genus vehiculi » (Paul Diacre, extrait de Festus, p. 32) ; en gallois *benn* « chariot » ; fr. *banne*. L'extrait de Festus cite aussi le composé *com-bennōnes* « in eadem benna sedentes. »

μάρκα (acc. μάρκαν), nom du cheval chez les Celtes (Pausanias, X, 19, 11) ; en gallois *march*, breton *marc'h*.

gaesa (γαῖσα) « javelots » (var. *cesa*, *caesa*) mot gaulois d'après Servius (*Ad Aen.* VIII, 660), adopté par les Romains (César, *B. G.* III, 4, 1), mais apparenté à l'irlandais *gái*, *gáe*, gallois *gwaew*. Polybe (II, 22) rattachant sans doute ce mot au grec γάζα « trésor » traduit Γαισάται par « mercenaires » (1).

κάρνον « corne, trompette » chez les Galates (Hésychius), cf. κάρνυξ « trompette » des Celtes (Eustathe ad *Iliad.* Σ 219), est sans doute le gallois et breton *carn* « corne, sabot de cheval » ; v. gallois *carn* « corne à boire ».

chrotta (var. *rotta*) « harpe » des Bretons (Fortunat, VII, 8, 64) ; en irlandais *crot*, en gallois *croth*, *crwth* ; mais le vieux français a *rote*.

δοῦνον « τόπον ἐξέχοντα » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, VI, 4) « *dunum* enim montem » (*Glossaire d'Endlicher*) (2) ; « gallica lingua montem vocari *dunum*

(1) Cf. l'étymologie de l'*Etymologicon Magnum* : οἱ τὴν γῆν ζητοῦντες qui est un véritable calembour.

(2) Ainsi nommé du philologue qui le découvrit dans un manuscrit du IXe siècle conservé à la bibliothèque de la cour de Vienne. Il a été publié avec toutes les variantes, par H. Zimmer,

studiosis non est incognitum (Sigebert, *Vita Deoderici*, ch. 17). C'est l'irlandais *dún* « forteresse », gallois *din*.

πεμπέδουλα (var. πομπαίδουλα, *pompedulon*) chez Dioscoride (IV, 42) et Apulée (*De herb.*, 2) « quintefeuille » « potentille ». C'est le breton *pempdelyen*, qui, d'ailleurs, ne remonte vraisemblablement pas au vieux-celtique, mais a été calqué sur le mot français. Le second terme du mot composé est mieux conservé dans l'irlandais *dulle* = **dullio*.

σκοβιήν « sureau » (Dioscoride, IV, 171) doit être identique au gallois *ysgaw*, breton *scao*.

ratis « fougère » (Marcellus, *De medic.*, XXV, 37) ; en irlandais *raith*, en breton *raden*, gallois *rhedyn*.

[*p*] *renne* « arborem grandem » (Endlicher) ; en breton et gallois *prenn* « bois », irlandais *crann*.

avallo « poma » (Endlicher) : en breton *aval* « pomme » ; gallois *afall*, irlandais *aball* ; cf. le nom de lieu *Aballo* « Avallon ».

trinanto « tres valles », *nanto* « valle » (Endlicher) ; en gallois *nant* « vallée » ; *Trineint*, « Trois Vallées », nom gallois de Turnant.

lautro « balneo » (glossaire d'Endlicher), apparenté à l'irlandais *loathar* « bassin », *lóthur* « canal » ; en breton *louazr* « auge ».

cambiare « rem pro re dare » (Endlicher) ; en breton *kemma*. *Cambiare* a passé par l'intermédiaire du latin dans les langues romanes, fr. *changer*.

Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, t. XXXII, p. 230-240.

bessus « habitude » (Virgile le Grammairien, 14) ; apparenté à l'irlandais *bés*, breton *boas* « coutume ».

D'autres mots, qui n'ont pas de correspondants exacts dans les langues celtiques, peuvent néanmoins être interprétés en tout ou en partie à l'aide de ces langues :

vergobretus, magistrat suprême des Aedui (César, *De bello gallico*, I, 16, 5) ; mot composé de *vergo-*, v. bret. *guerg* « efficace, qui accomplit » et de *breto-*, irlandais *breth* « jugement ».

petorritum (Varron, chez Aulu-Gelle, XV, 30,7), char gaulois à quatre roues (Festus, extrait, p. 207) ; mot formé de *petor-*, en gallois m. *pedwar*, f. *pedair*, « quatre », cf. le nom de ville de Grande-Bretagne Πετουαρία ; irlandais *cethir* « quatre » ; et de *ritum*, cf. irlandais *roith* « roue », ou *rith* « course », breton *redek*, gallois *rhedeg* « courir ». *Petora* signifie « quatre » aussi en osque.

candetum, mesure de surface valant cent pieds (Columelle, *De re rust.*, V, 1, 6 ; cf. Isidore, *Orig.*, XV, 15, 6), est sans doute dérivé du mot signifiant « cent », gallois *cant*.

covinnus, char de guerre des Bretons (Méla, III, 6, 52) et des Belges (Lucain, I, 426), peut être rapproché du gallois *cywein* (= **co-vegno-*) « voiturer » ; cf. aussi l'irlandais *fén* = **vegnos* « chariot ». Ce mot a donné le dérivé latin *covinnarius*.

eporedias Galli bonos equorum domitores vocant (Pline, *Nat. hist.*, III, 21, 123), sans doute composé de *epo-*, v. gallois *ep*, irlandais *ech* « cheval », et d'un mot de la même racine que *reda* (ci-dessus, p. 63), en gallois *eb-rwydd* « vif, rapide ».

acaunu-marga « marne pierreuse » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 44) est formé des deux mots celtiques *acaunum* et *marga* (voir p. 71).

glisso-marga « marne blanche » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 46) a sans doute pour premier terme un mot apparenté à l'irlandais *glés* « éclat », gallois *glwys* « pur ». Chez les *Aestii*, l'ambre s'appelle *glesum* (Tacite, *Germ.* 45, cf. Pline, *Nat. hist.*, XXXVII, 11,42.

rufius, sorte de lynx (Pline, *Nat. hist.*, VIII, 28, 70), pourrait avoir quelque rapport avec l'irlandais *rob* « quadrupède. »

οὐέρτραγοι, chiens rapides (ποδώκεις) dans la langue des Celtes (Arrien, *Cyneg.*, 3, 6 ; cf. Grattius Faliscus, *Cyn.* 203-206), semble composé de *ver-*, irl. *for-*, particule intensive, et *trago-*, cf. irl. *traig* « pied » ; en v. fr. *veltre.*

τριμαρκισία, ensemble de trois cavaliers (Pausanias, X, 19,11) ; composé de *tri-*, irl. *tri* « trois », et *marcisia*, dérivé de *marca*, gall. *march* « cheval ».

vernetus, plante herbacée (Marcellus, *De medic.*, IX, 131), est sans doute dérivé de **vern-*, en irlandais *fern*, en gallois *gwern* « aulne ». Cf. le nom de lieu *Vernetum*. On trouve *verna* « aulne » (*Corpus gloss. lat.* III, 596,35).

baditis, nom gaulois du nénuphar (Marcellus, *De medic.*, XXXIII, 63) est sans doute parent de l'irlandais *bádud* « plonger », gall. *boddi.*

calliomarcus « pas-d'âne, tussilage » (Marcellus, *De medic.*, XVI, 101). Le second terme du mot est **marcos* « cheval », gallois *march ;* le premier terme pourrait être l'irlandais

caill « sentier » (Glossaire de Cormac). Cf. le nom de lieu *Calle-marcium*.

visumarus « trèfle » (Marcellus, *De medic.*, III, 9), dont le second terme est *marus*, irl. *már* « grand ».

δρουγγος δὲ μυκτὴρ εἴτουν ῥύγχος καλεῖται en Galatie (Saint Épiphane, *Ad haer.*, II, 1, 14). Ce mot est sans doute apparenté au gallois *trwyn* « nez » ; pour $t = d$, cf. irl. *druim* « dos », gall. *trum*.

dusii : demones quos dusios Galli nuncupant (Saint Augustin, *De civ. Dei*, XV, 23), peut s'expliquer par l'irlandais *duis* (Glossaire d'O'Davoren) (1) « noble ». Les dénominations honorifiques de ce genre pour les génies et les fées ne sont pas rares (2).

vernemetis quod quasi « fanum ingens » Gallica lingua refert (Fortunat, *Carm.*, I, 9) ; composé de *ver*, qui semble une particule intensive, irl. *for*, v. bret. *wor*, et de *nemetis*, irl. *nemed* « sacellum ». Cf. *Ver-nemetum* en Grande-Bretagne et le nom de personne gallois *Gor-nivet*.

bagaudae, révoltés gaulois (Aurélius Victor, *De Caes.*, XXXIX, 17), cf. irl. *bág* « combat ».

aremorici « antemarini quia *are* « ante », *mare* « mare », *morici* « marini » (Endlicher) s'explique par *are*, irlandais *air* « sur » ; gallois et breton *mor* « mer », irlandais *muir*

(1) Wh. Stokes, *Three Irish Glossaries* : *Cormac's Glossary O'Davoren's Glossary and a Glossary to the Calendar of Cengus the Culdee*, with a preface and index, London, 1862.

(2) On a rapproché ce mot du v. sl. *duchŭ* « souffle » *dusa* « âme », lit. *dvasė* « souffle », *dùsas* « exhalaison », m. h. a. *getwas* « spectre » lat. *feralis*. O. Schrader, *Reallexicon der Indogermanischen Altertumskunde, Grundzüge einer Kultur- und Völkergeschichte Alteuropas*, Strasbourg, 1901, p. 28.

= **mori*. César (VII, 75, 4) semble traduire *aremoricae* par « quæ Oceanum attingunt ».

arevernus « ante obsta » ? (Endlicher) contient aussi *are-*.

caio « breialo sive bigardio » (Endlicher), irl. *cái* « maison », v. br. *cai* « haie » gallois *cae* = **cagio-* ; fr. *chai* ; *quai*.

lugdunum : lugduno « desiderato monte » (Endlicher) ; « lucidus mons » (*Vit. S. Germ. Autess.* IV, 2, 2) ; le second terme de ce mot est connu dans les langues celtiques : irl. *dún*, gall. *din* « forteresse », en français *dune*.

treicle « pede » (Endlicher ; ms. *treide*), à rapprocher de l'irlandais *traig*, gallois *troed*.

ysarnodori... Gallica lingua... ferrei ostii (*Acta Sanct.*, 1 jan. I, p. 50). Ce mot peut, en effet, s'expliquer par *isarno-*, en irlandais *iarn* = **isarno-* « fer » et *doro-*, en breton *dor* « porte » ; *doro* « ostio » (Endlicher).

allobrogae : ideo dicti quoniam *brogae* Galli agrum dicunt, *alla* autem aliud, dicti autem Allobroges quia ex alio loco fuerant translati (Schol. Juvénal, VIII, 234) ; *allo-* est le vieil irlandais *all* « autre » ; *brog-* est le vieil irlandais *bruig* « pays », cf. le gallois *all-fro* « exilé ». *Broga* a subsisté dans divers dialectes de la langue d'oc avec le sens de « bord, haie » (1).

Il y a des mots qui ne semblent pas avoir été conservés par les langues celtiques, mais qui, empruntés par le latin, se retrouvent souvent dans les langues romanes, où ils

(1) A. Thomas, *Revue Celtique*, t. xv, p. 216-219.

peuvent provenir soit du latin, soit du vieux celtique. Quelques-uns de ces mots ont passé du latin ou du français dans une ou plusieurs langues celtiques (1).

omasum « triperie » (Naevius, chez Nonius, p. 151, 1), mot latin donné comme d'origine gauloise par un grammairien (*Corpus glossariorum latinorum*, II, p. 138, 29).

sagus (Ennius, chez Nonius, p. 223, 30). Ce mot peut être d'origine celtique (cf. Isidore, *Orig.*, XIX, 24, 13), mais il a été latinisé, et c'est du mot roman *saga*, fr. *saie*, que vient l'irlandais *sái* « tunique » ; le breton *sae* « robe » est emprunté au français.

caterva « troupe » (Plaute, *Cist.* 510) formation stratégique des Gaulois d'après Végèce (*Epit., rei mil.* II, 2) ; mot gaulois d'après Isidore (*Orig.*, IX, 3).

braca (Lucilius, 11, fragm. 303 ; Diodore, V, 30), βράκες, βράκκαι (Hésychius) peut être d'origine celtique (cf. Hésychius), mais appartient, en tout cas, à un dialecte très différent de celui qui a donné le gallois *gwregys* par *gw* et non par *b* ; il s'est répandu sous la forme *braga* dans toutes les langues romanes, par exemple, fr. *braie*, et a été emprunté par les Bretons Armoricains : *bragou* « culotte », et par les Gaëls : *broc* « chaussure ».

essedum, voiture des Gaulois, Belges et Bretons (Cicéron, *Ad Trebat. epist.*, VII, 7, 1 ; César, *De bello gall.*, IV, 32, 5 ; Virgile, *Georg.*, III, 204 ; cf. Servius, *l. c.*, qui en attribue l'usage aux Belges) ; cf. *Mandu-essedum*, *Taro-*

(1) Sur ces emprunts, voir J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892 ; J. Vendryès, *De hibernicis vocabulis quæ a latina lingua originem duxerunt*, Lutetiæ, 1902.

essedum ; essedarius « conducteur d'esseda ». Ce mot a été emprunté par le latin.

mannus, petit cheval de trait (Lucrèce, III, 1063) des Gaulois (cf. Consentius, éd. Keil, t. V, p. 364, l. 9). Est-ce le premier terme du nom de ville de Grande-Bretagne *Mandu-essedum?*

lancea « javelot », mot emprunté par les Romains aux Hispani, d'après Varron (Aulu-Gelle, XV, 30, 6. Cf. Diodore, V, 30).

laena, laina, vêtement de dessus fabriqué en Gaule (Strabon, IV, 4, 3 ; cf. Isidore, *Orig.*, XIX, 23, 1) ; c'est peut-être le grec χλαῖνα.

marga « marne » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 42) ; le mot français vient du diminutif *margula*, v. fr. marle ; le breton *marg* doit être emprunté à quelque dialecte français.

halus « symphytum » (Pline, *Nat. hist.*, XXVI, 42, 29 ; XXVII, 26, 41) n'est donné expressément comme gaulois que par Marcellus (*De medic.*, XXXI, 29). Le texte des manuscrits de Pline porte : « halus autem quam Galli sic (corr. *sil*) vocant » ; *sil* est d'origine obscure.

sāpo, teinture employée par les Gaulois pour rougir leurs cheveux (Pline, *Nat. hist.*, XXVIII, 51, 191). Ce mot a pénétré dans les langues romanes, par exemple, fr. *savon*, qui, par contamination avec bret. *soaff* « sebum », a donné le breton *soavon*, *saon*.

vettonica (var. *bettonica*) « bétoine » (Pline, *Nat. hist.*, XXV, 46, 84 ; Celse, V, 27, 10) n'est conservé que dans les langues romanes. Cf. *Vettones*, nom d'un peuple d'Espagne.

alauda « alouette », mot gaulois d'après Suétone, (*Caes.* 4, cf. Pline, *Nat. hist.*, XI, 44, 121) n'est conservé que dans les langues romanes, par exemple : v. fr. *aloue*.

viriolae « bracelet » en celtique ; *viriae* en celtibère (Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 12, 40) ; fr. *virole*.

candosoccus, mss. *candosoccos*, var. *ando occos* « marcotte de vigne » (Columelle, *De re rust.*, V, 5, 16) semble avoir pour second terme le mot roman qui, sous sa forme féminine, a donné le français « souche » ; l'irlandais *soc*, gallois *sarh*, signifie « soc de charrue ».

bascauda (var. *mascauda*), vase breton (Martial, XIV, 89) ; v. fr. *baschoe*.

larix, nom du mélèze dans la Gaule subalpine (Dioscoride, I, 92), est conservé en italien et rétoroman. Est-ce une transcription latine d'un mot celtique correspondant à l'irlandais *dair*, gén. *darach* « chêne » ?

menta « menthe », mot d'origine gauloise d'après Apulée (*De herb.*, 91), a passé en latin, et de là, par emprunt savant, dans les langues celtiques : gaélique *meannd*, breton *ment*, irlandais *miontas*.

baccar, « asaret », nom gaulois d'après Dioscoride (I, 9), passé en latin (Virgile, *Buc.* IV, 18) ; le gaélique *bachar*, digitale, est d'origine savante. Le nom supposé gaulois est plutôt grec ou sémitique (1).

saliunca, nom du nard chez les peuples des Alpes, var. σαλιούγκα, ἀλιουγγία, ἀλιουάσκα (Dioscoride, I, 7, 9, cf. Vir-

(1) J. Zwicker, *De vocabulis et rebus gallicis sive transpadanis apud Vergilium*, Lipsiæ, 1905, p. 51-54.

gile, *Buc.* V, 17), a passé en latin. Cf. Σαλιόγκανος λιμήν en Gaule (Ptolémée, II, 6, 52). Ce mot peut être ligure (1).

leuga (var. *leuca*, *leuva*), mesure gauloise (*Itiner. Ant.* ; Saint Jérôme, *in Ioel*, 3, 17 ; Ammien Marcellin, XV, 11, 17), conservé dans les langues romanes, fr. *lieue*, a passé du français en breton : *léo*.

gigarus « serpentaire » (Marcellus, *De medic.*, X, 58) est conservé dans l'italien *gicaro* « pied-de-veau », *Arum*.

cavannus « chat huant », mot gaulois d'après le scholiaste de Berne (Ad Virg., *Buc.* VIII, 55). Le moyen breton *couan* est emprunté au français. Le gallois *cuan* est peut-être d'origine celtique, si *cavannus* n'est pas d'origine latine.

gnatus « filius », lingua gallica (*Corpus gloss. lat.*, V, p. 635, 3). L'irlandais *gnáth*, gallois *gnawd* « accoutumé », semble être un mot différent. Cf *nate*, p. 80.

Mais le plus grand nombre des mots donnés comme celtiques par les auteurs de l'Antiquité ne peuvent s'expliquer par les langues celtiques et ne sont pas conservés par les langues romanes. Tels sont :

padi « sapins », donné comme gaulois chez Métrodore de Scepsis (Pline, *Nat. hist.*, III, 20, 122).

taxea « lard » (Afranius, fragm, 284), donné comme gaulois par Isidore (*Origines*, XX, 2, 24).

urus « bœuf sauvage » (César, VI, 28) donné comme gaulois par Caecina chez Macrobe (*Sat.* VI. 4, 23). Cf. le nom de lieu *Uro-magus*.

(1) Cf. J.-A. Guillaud et A. Cuny, *Revue des études anciennes*, t. XI, p. 246-252 ; 364-365 ; XII, 183-185.

Cimbri lingua gallica latrones dicuntur (Paul Diacre, extrait de Festus, p. 43). Mais Plutarque (*Marius*, 11) donne le mot comme germanique.

ceva (var. *geua*), espèce de vache de la Gaule cisalpine (Columelle, VI, 24, 5).

marcus ou *emarcus* « vigne médiocre », mot employé en Gaule (Columelle, III, 2, 55).

casnar (var. *casamo*) « affectator » ou « assectator » (Quintilien, *Institut.*, I, 5, 8).

λοῦγος « corbeau » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, VI, 4). Ce serait, d'après Clitophon, le premier terme de *Lugdunum* (1).

ἐμπονήν... « ἑλληνιστὶ ἡρωΐδα » (Plutarque, *Erot.*, 25). C'est le nom ou le surnom de la femme de Sabinus, ailleurs appelée *Epponina* (Tacite, *Histoires*, IV, 67), Ἐπονίλλα (Dion Cassius, LXVI, 16).

exacum, espèce de centaurée (Pline, *Nat. hist.*, XXV, 31, 68) ; il est douteux que ce mot soit, comme le suppose M. Ernault, apparenté au breton *eaug* « roui », car Pline explique ce mot par « qui fait évacuer ».

glastum, pastel (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 2, 2), a peut-être quelque rapport avec l'irlandais *glas* « vert, gris » et le breton *glas* « vert, bleu ».

passernices, pierres à aiguiser, dans la Gaule transalpine (Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 47, 165).

limeum « cervarium », herbe fournissant un poison dans

(1) Voir A. Holder, *Le mot soi-disant gaulois* λοῦγος, *Revue celtique*, t. XXVI, p. 129.

lequel les Gaulois trempent leurs flèches (Pline, *Nat. hist.*, XXVII, 76, 101), ellébore.

plaumorati, corrigé en *ploum Raeti*, charrue à deux roues des Rètes (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 48, 172).

rodarum, nom gaulois de la *Spiraea ulmaria* (Pline, *Nat. hist.*, XXIV, 112, 172).

samolum (var. *samosum*, *famosum*), nom gaulois du séneçon (Pline, *Nat. hist.*, XXIV, 63, 104).

vela, sorte de céréale semblable à la sésame, en grec ἐρύσιμον (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 75, 158).

cruppellarii « gladiateurs gaulois cuirassés » (Tacite, *Annales*, III, 43) ; il semble difficile de rattacher ce mot au gallois *crwb* « bosse ».

galba « praepinguis » (Suétone, *Galba*, 3).

πέτρινος, ξύνημα, τολούτεγον (var. στολούτεγον) façons de lancer le javelot chez les Celtes (Arrien, *Tact.*, XXXVII, 4 ; XLII, 4 ; XLIII, 2).

βελιουκάνδας, nom gaulois de l'*Achillea millefolium* (Dioscoride, IV, 113), *bellocandium* (Apulée, *De herb.*, 89). Peut-être le second terme serait-il le celtique *cando-*, bret. *cann* « blanc ».

betilolen, nom gaulois de la bardane (Apulée, *De herb.*, 36).

βιλινουντία (Dioscoride, IV, 69), *bellinuntia* (Apulée, *De herb.*, 4), « jusquiame », tire peut-être son nom de *Belenus*, nom d'Apollon en celtique ; cf. *Apollinaris*, nom de la même plante en latin.

bolusseron (var. *bolus serron*, *-sellon*), nom gaulois du lierre noir (Apulée, *De herb.*, 99).

haematites (Apulée, *De herb.*, 49) « héliotrope » semble un mot grec.

oualidia « camomille » (Apulée, *De herb.*, 23).

οὐσουβίμ « lauréole » (Dioscoride, IV, 147), *usuben*, var. *eugubim* (Apulée, *De herb.*, 28).

πονέμ « armoise » (Dioscoride, III, 117).

titumen « armoise » (Apulée, *De herb.*, 10).

ura « satyrion orchidée » (Apulée, *De herb.*, 16) semble être le grec οὐρά.

ταρβηλοδάθιον var. ταρβηλοθάδιον « plantain » (Dioscoride, II, 152). Une très ingénieuse correction de Zeuss (1) a transformé ce mot en ταρβοταβάτιον, qui pourrait s'expliquer par le gallois *tarw* « taureau » et *tafod* « langue ».

vigentiana « millefeuille » (Apulée, *De herb.*, 89) semble un mot latin. Dioscoride (III, 138) dit οὐίγνητα.

ἀνεψᾶ, λάγινον « hellébore blanc » (Dioscoride, IV, 145), *laginen* (acc.) chez Pline (*Nat. hist.*, XXIV, 89, 139).

ἄλβολον « Galeopsis » (Dioscoride, III, 33) semble le latin *albulum*.

σαπάνα (var. κέρκερ) « mouron des champs » (Dioscoride, II, 209).

κόρνα « aigremoine » (Dioscoride, II, 208).

γελασονέν « cotonnière » (Dioscoride, III, 122).

ἰουμβαρούμ « hellébore noir » (Dioscoride, IV, 16).

(1) *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 77.

ἰουπικέλλουσον « genévrier » (Dioscoride, I, 103), semble une corruption du latin *juniperus*.

μερισειμόριον « mélisse » (Dioscoride, III, 108) n'a sans doute aucun rapport avec l'irlandais *semar* « trèfle ».

πεπεράκιουμ « iris des marais » (Dioscoride, I, 2), *piperapium* (var. *piperatium*) chez Apulée (*De herb.*, 6) semble latin.

σκουδούλουμ « morelle noire » (Dioscoride, IV, 71).

σουδίτης var. σουιβίτης « lierre » (Dioscoride, II, 210) me semble difficile à rapprocher de l'irlandais *suibh* « fraise », gallois *syfi* « fraises ».

ταυρούκ « glaïeul » (Dioscoride, IV, 99).

θέξιμον « clématite » (Dioscoride, III, 6).

θῶνα « grande chélidoine » (Dioscoride, II, 211).

δουκωνέ « hièble » (Dioscoride, IV, 172), *ducone* (Apulée, *De herb.*, 92). Cf. *odocos*, ci-après.

τασκὸς παρ' αὐτοῖς (en Galatie) πάσσαλος « pieu » καλεῖται (Saint Épiphane, *Ad haer.*, II, 1, 14).

blutthagio, nom gaulois d'une plante marécageuse (Marcellus, *De medic.*, IX, 132).

bricumum, nom gaulois de l'armoise (Marcellus, *De med.*, XXVI, 41). Cf. *ponem* (p. 76).

calocatanos « coquelicot » (Marcellus, *De medic.*, XX, 68) semble un mot grec.

gilarus « serpolet » (Marcellus, *De medic.*, XI, 5).

odocos (1) « hièble » (Marcellus, *De medic.*, VII, 13).

laurio « pervenche » (Pline Valérien, *De re med.*, I, 33) est, sans doute, d'origine latine comme le mot savant gallois *llawrig* « pervenche ».

picatus, acc. pl. *picatos* (var. *pecatos*, *pictas*), sorte de bateau chez les Bretons (Végèce, *Epit. rei mil.*, IV, 37).

ὖς « chêne à kermès » chez les Galates (Pausanias, X, 36, ι).

Ἀνδράστη (var. ἀδράστη, ἀνδάτη), nom de la Victoire chez les Bretons (Dion Cassius, LXII, 6, 7) est, peut-être, un nom grec traduisant un mot celtique inconnu.

ἀγασσαῖος, chien de chasse breton (Oppien, *Cyneget.*, I, 470).

volema Gallica lingua bona et grandia dicuntur (Servius *Ad Georg.* II, 88). Voir ci-dessus, p. 53.

cecos ac cesar (var. *caesar*) quod Gallorum lingua « dimitte » significat (Servius, *Ad Aen.*, XI, 743).

virga « pourpre » en langue gauloise (Servius, *Ad Aen.* VIII, 660).

Alpes, quae Gallorum lingua « alti montes » vocantur (Servius, *Ad Aen.*, IV, 442) ; omnes altitudines montium licet a Gallis Alpes vocentur (*Ad Aen.*, X, 13). Festus d'après Paul Diacre (p. 4) explique ce mot par le sabin *alpus*, latin *albus*. *Alpes* ne semble pas être un mot gaulois (2).

(1) Sur ce mot et sur δουκωνέ qui en est sans doute une déformation, voir A. Cuny, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XVI, p. 327.

(2) A moins que *Alpes* ne soit pour *Albes*. J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 157.

ἀβράνας (corr. ἀβάνας), nom du singe chez les Celtes (Hésychius). Peut-être ce mot est-il emprunté au germanique **apan*, all. *Affe*.

λειούσματα ἢ λεγούσματα, sorte de cuirasse chez les Galates (Hésychius).

ἐμβρεκτόν, sorte de soupe chez les Galates (Hésychius) semble un mot grec ; cf. ἐμβρέχειν « tremper ».

κυρτιὰς : Κελτοὶ τὰς ἀσπίδας (Hésychius), cf. *caetra*.

καρταμέρα, vulgairement καρτάλαμον, nom de l'ensemble du ceinturon chez les Gaulois (Laurentius Lydus, *Des magistratures*, II, 13).

κλοπίας, var. κλωπίας (poisson de la Saône, sans doute lotte (Laurentius Lydus, *De l'année et des mois*, 8, cf. Boissonade, *Anecdota græca*, t. I, p. 417). Le Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, 2, 2, écrit σκολόπιδος qui est un mot grec.

βάρρων (= Varro) « courageux », en langue celtique (Laurentius Lydus, *Des mag.*, I, 12 ; 23 ; citant Hérennius).

cisium, voiture gauloise à-deux roues (Schol. Gronov. ad Cic. *Rosc. Am.*, VII, 19).

tuceta (var. *tucceta*) « porc farci », en Cisalpine (scholiaste de Perse, II, 42). On a rapproché de ce mot l'ombrien *toco* (1).

hrodanus : *roth* « violentum », *dan* et in gallico et in hebraeo judicem (Endlicher).

brio « ponte » (Endlicher), cf. *Briva Isarae* « Pontoise » et *Samaro-briva*.

(1) Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. 259.

ambe « rivo » ; *inter ambes* » inter rivos » (Endlicher).

aṅam « paludem » (Endlicher).

onno « flumen » (Endlicher).

nate « fili » (Endlicher). C'est le mot latin ; à moins qu'il ne s'agisse de *filum*, « fil », irl. *snáth*. Voir ci-dessus, p. 73, *gnatus*.

mastruga lingua Gallĭca dicitur vestis ex pellibus ferarum facta (Cod. Bern. 386, f. 18 a).

agaunum, interpretatione Gallici sermonis « saxum » dicunt (*Act. Sanct.*, 22 sept. VI, 345) ; *agaunus* vester Gallico... sermone... petra (*Act. Sanct.*, 28 febr., III, 741 a) ; cf. *acaunumarga*,

Les auteurs anciens ne nous ont pas donné le sens des mots suivants :

Tau gallicum (Virgile, d'après Quintilien, VIII, 3, 28), sans doute, la lettre T, dont la forme est celle d'un gibet. Il semble bien que, comme le remarque Roget de Belloguet, le *thau* de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, IV, 5), signe qui apparut sur les murs des maisons préservées de la peste, soit la lettre hébraïque, par allusion au passage de la Bible (Ezéchiel, IX, 4, 6).

Al Celtarum (Ausone, *Technopaegn.*, XIII, 5) : Dic quid significent Catalepta Maronis ? In his *al* Celtarum posuit, sequitur non lucidius *tau*. Nous n'en savons pas plus qu'Ausone.

2° *Mots vraisemblablement donnés comme celtiques.*

Quelques-uns de ces mots existent dans les langues celtiques :

μανιάκης, collier gaulois (Polybe, II, 29,8 ; 31, 5), en irlandais *muince* = **monikia* ; en vieux gallois *minci*.

esox « saumon » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 17, 44), en moyen breton *ehoc*, gallois *eog*, irlandais *eo* = **esocs-s*.

coccum « Galatiae rubens granum » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 65, 141), gall. *coch* « rouge », à moins que ce dernier ne soit emprunté au latin.

becco « bec de poule » à Toulouse (Suétone, *Vitell.*, 18) ; ce mot est conservé par quelques langues romanes. Le breton *bec* est emprunté au français ; le gaélique *beic* est peut-être emprunté à l'anglais.

Cimenice [*regio*), adjectif dérivé de Κέμμενον, Cebenna, Cevenna « Cévenne », signifie, d'après Aviénus (*Or. marit.*, 622) : « mons dorsa celsus ». *Cebenno* —, *cemeno* — correspond au v. gallois *cemn*, gall. mod. *cefn* « dos ».

linna, sorte de manteau (Isidore, *Orig.*, XIX, 23,3), en irlandais *lenn*, gallois et breton *lenn* « saie, couverture ».

gulbia (var. *gubia*, *gulvia*) « bec » (Végèce, *Mulomed.*, I, 26, 2 ; Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *gulba* « bec », cf. gallois *gylfin*, breton *golvan* « passereau » ; en français *gouge*.

nimidae : de sacris silvarum quas nimidas vocant (*Indic. superstit. et pagan.*(1) ; en irlandais *nemed* « sanctuaire », qui est sans doute aussi le second terme de δρυ-νέμετον (Strabon, XII, 5, 1) lieu de réunion du conseil des Galates ; cf. *ver-nemetis*, *Dru-talus*.

(1) Boretius, *Capitularia regum Francorum*, p. 223, l. 6 ; cf. p. 69, l. 39-42.

tunna, *tonna* (*Acta sanctorum*, Febr. I, p. 202 c) sorte de récipient ; irl. *tond*, « peau », gall. *ton* ; en provençal *tona*.

vidubium : marrae vulgo vidubia dicuntur (scholiaste de Juvénal, III, 311) ; glosé par δίκελλα « hoyau » (*Corpus glossariorum latinorum*, III, p. 368, 64) ; v. irl. *fidba* « falcastrum », gall. *gwyddif* « serpe » ; fr. *vouge*.

taratrum « tarière » (Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *tarathar*, en gallois *taradr*, breton moyen *tarazr*.

D'autres mots peuvent s'expliquer par les langues celtiques :

medio-lanum « vocatum ab eo quod ibi suo « medio lanea » perhibetur inventa » (Isidore, *Orig.*, XV, 1, 57) ; le premier terme de ce mot peut être celtique ; irlandais *Mide*, nom de la province centrale de l'Irlande. Pour Sidoine Apollinaire (*Epist.*, VII, 17, 2, 20) l'explication de ce mot est tout autre : « quae lanigero de sue nomen habent ».

gutuater, espèce de prêtre (*De bello gallico*, VIII, 38 ; cf. *Revue épigraphique*, t. II et VI) a vraisemblablement pour premier terme un mot identique à l'irlandais *guth* « voix », cf. *guide* « prière » ; le second terme est comparable à *-atr* qui entre dans la formation d'un grand nombre de noms propres bretons et qui peut correspondre à l'irlandais *athir* « père» (1).

D'autres mots n'ont subsisté que dans les langues romanes. Tels sont :

pontones « genus navium gallicarum » (César, *De bell. civ.*, III, 29), en français *ponton*. Est-ce un mot latin ?

(1) J. Loth, *Revue celtique*, t. XV, p. 224-227, t. XXVIII, p. 119-121.

materis (var. *mataris*), sorte de javelot (Sisenna, chez Nonius, p. 556), v. fr. *matras*.

betulla « bouleau » (Pline, *Nat. hist.*, XVI, 30, 74); conservé dans les langues romanes, fr. *boule*. Le gallois *bedw*, breton *bézô* semble dérivé de la même racine.

cervesia « bière » (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 82, 164), conservé dans les langues romanes, fr. *cervoise*. Voir ci-dessus κόρμα, p. 62.

cucullus (var. *cuculla* « capuchon » (Columelle, I, 8, 9; Santonico cucullo, Juvénal, VIII, 145), mot adopté par le latin, qui du latin a passé dans les langues romanes, fr. *coule*, et dans les langues celtiques : irl. *cocull*, bret. *cougoul*.

bardo-cucullus, capuchon de barde en Gaule (Martial, I, 53, 5), a pour premier terme un mot celtique (v. p. 62).

sparus « lance » (Lucilius d'après Festus, p. 330), mot passé en latin et en germanique, et de là en gallois : *ysbar*.

balma « grotte », Gallico ut reor sermone sic vocatam (*Act. Sanct.*, 28 febr. III, p. 746 a), conservé dans les langues romanes ; v. fr. *balme*.

tarinca (var. *taringa*) instrument de supplice (*Act. Sanct.* 31 oct. XIII, p. 783 a), fr. *taranche* (1).

mercasius : loco qui prisco vocabulo propter genuinum lacunar gemellus mercasius nuncupabatur (*Act. sanct.* 30 Aug. VI, p. 582 d). v. fr. *marchois* « marais ».

olca, champ fertile, en Champagne (Grégoire de Tours, *In glor. conf.*, 78) ; fr. *ouche*.

(1) A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, Paris, 1902, p. 149.

brogilus « bois » en langue vulgaire (*Capitutare de villis*, ch. 46) ; c'est le mot roman bien connu représenté en français par *breuil* et sans doute apparenté au celtique **brogi* (v. p. 69).

camisia, vêtement des soldats et des prêtres (Saint Jérôme, *Epist.* LXIV, II) mot de provenance germanique emprunté par le celtique et le latin et passé du latin dans les langues celtiques (irl. *caimse*, gall. *hefys*) et dans les langues romanes, fr. *chemise*.

D'autres mots, enfin, n'existent pas en celtique et n'ont pas subsisté dans les langues romanes :

ἄλκη, *alce* (var. *altes*), élan (César, *De Bell. gall.*, VI, 27 ; Pausanias, V, 12, 1) C'est sans doute le germanique *alcis*.

amellus « plante » (Virgile, *Georg.*, IV, 271 ; cf. Servius).

pilentum, sorte de voiture (Virgile, *Æn.*, VIII, 665 ; Horace, *Epist.*, II, 1, 192) ; chez Isidore, ce mot est donné comme synonyme de *petorritum* (*Or.*, XX, 12, 4).

atinia, espèce d'orme en Gaule (Columelle, *De re rust.*, V, 6, 2).

rumpotinus, arbre servant à soutenir la vigne (Columelle, *De re rust.*, V, 7, 1).

arinca, sorte d'épeautre en Gaule (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 19, 81).

colisatum, espèce de voiture (Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 48, 163).

caetra (var. *cetra*), bouclier (Varron chez Nonius, p. 82, 12) espagnol (Tite Live, XXI, 27, 5) et breton (Tacite, *Agr.*, 36) ; καίτρεαι, bouclier ibère chez Hésychius.

ploxenum « coffre de voiture » en Gaule cisalpine (Quintilien, *Inst. or.*, I, 5, 8).

murmillo (var. *myrmillo*, *mirmillo*), sorte de gladiateur armé à la gauloise (Festus, p. 285 ; Scholiaste de Juvénal, VIII, 200). Mais ce mot semble venir du grec μυρμιδών.

euhages (var. *eubages*), sorte de prêtre gaulois (Ammien Marcellin, XV, 9) ; c'est sans doute le grec εὐαγής, de même que οὐάτεις (Strabon, IV, 4, 4) est vraisemblablement le latin *vates*, bien que ce dernier mot ait pu être emprunté par les Latins aux Celtes ; cf. irl. *fáith* = *vâtis* (1). Windisch (2) regarde *euhages* comme une mauvaise lecture de οὐάτεις.

caracalla, vêtement (Aurélius Victor, *Epit.* XXI, 2).

cateia, arme de jet germaine et gauloise (Servius, *Ad Aen.*, VII, 741), que, d'après Isidore (*Orig.* XVIII, 7, 7), les Gaulois et les Espagnols appelaient *teutona*. Le gallois *catai* « hache, massue » est sans doute un mot emprunté.

3° *Mots qui ne sont pas donnés comme celtiques.*

Quelques mots dont aucun écrivain de l'Antiquité n'indique la provenance s'expliquent assez facilement par les langues celtiques. Ce sont :

caballus « cheval » (Lucilius, *Sat.* III, 70), irl. *capall*,, v. gall. bret. *cavall*.

gabalus « gibet » (Varron, *Sat. Men.*, p. 165, 24), irl.

(1) J. Zwicker, *De vocabulis et rebus Gallicis sive transpadanis apud Vergilium*, p. 50.
(2) *Táin Bó Cualnge*, p. xli.

gabul, gall. *gafl*, bret. *gavl* « fourche » ; sans doute les mots français *javelle*, *javelot* sont apparentés à ce mot.

carpentum « char », mot latin sans doute emprunté aux Gaulois (cf. Arrien, *Tact.*, 33), en tout identique à l'irlandais *carbat* ; cf. fr. *charpente*, gall. *carfan*, bret. *carvan* « cadre ». On le trouve dans *Carbanto-rate*, var. *Carpento-rate* et dans Καρβαντό-ριγον.

carrus (1) « char » (César, *De bello Gallico*, 1, 24 ; Tite Live, X, 28, 9 , en irlandais et en breton *carr*, français *char ;* on ne peut décider si ce mot n'est pas venu au celtique moderne par le latin. Il en est de même de *carruca* « voiture à quatre roues » d'où fr. *charrue*.

cantus, « cercle de fer de la roue (Quintilien, *Inst.*, 1, 5, 8), en breton *kant* « cercle », gallois *cant* « bord d'un cercle », prête à la même observation.

Ἴορκος « chèvre sauvage » (Oppien, *Cyn.* II, 296) en gallois *iwrch*, bret. *iourc'h* « chevreuil ».

nausum, sorte de navire (Ausone, *Epist.*, XXII, 1) peut être comparé à l'irlandais *nau* « navire ».

cattus « chat » (Martial, XIII, 69, 1), nom propre gaulois Cattos, en irlandais *cat*, gallois *cath* f., breton *caz*, mais existait aussi dans les langues romanes et n'est pas nécessairement d'origine celtique.

beber « castor » (Priscien, V, 14), gaélique *beabhar*, cornique *befer* ; en français *bièvre*. Cf. *Bebriacum* (2) « locus

(1) M. A. Meillet me fait remarquer que ce mot existe aussi en arménien : *karkh*.

(2) L. Herr, *Betriacum-Bebriacum*, *Revue de philologie*, t. XVII (1893), p. 208-212. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXVII, p. 340-342.

castorum » (Tacite, *Hist.* II, 24 ; Juvénal, II, 106, Schol. ad II, 106 ; cf. Schol. ad XII, 34; Eutrope, VII, 17).

para-veredus « cheval de trait » (Cod. Justinien, XII, 50, 2), conservé dans les langues romanes, fr. *palefroi*, prov. *palafre*, est un mot hybride, dont la seconde partie *veredus*, qui existe aussi à l'état indépendant (Festus, p. 372), correspond au gallois *go-rwydd* « coursier ».

tannare « tanner » (*Corpus gloss. lat.*, II, p. 566, 14) est peut-être apparenté au breton *tann* « chêne ».

capanna « cabane » (Isidore, *Orig.*, XV, 12, 2) ; le gallois *caban* « hutte » est emprunté au français par l'intermédiaire de l'anglais.

cumba « locus imus navis » (Isidore, *Orig.*, XIX, 2, 1), gall. *cwm* « vallée », fr. *combe*. Cf. *Cumba*, nom de lieu.

drungos : drungos hoc est « globos » (Végèce, *Epit. rei mil.*, III, 16) ; irl. *drong* « troupe », v. br. *drogn*.

berula « cresson », donné comme latin par Marcellus (*De Medic.* XXXVI. 51) répond à l'irlandais *birur*, *bilar* ; gall. *berwr*, bret. *beler* ; fr. *berle*.

darsus « dard » poisson chez Smaragdus, en breton *dars* qui est sans doute emprunté au vieux français (1).

D'autres mots ne sont conservés que par les langues romanes, et on ne peut donner aucune preuve de leur origine celtique.

alausa « alose » (Ausone, *Mos.*, 127).

tinca « tanche » (Ausone, *Mos.*, 125).

(1) A. Thomas, *Romania*, t. xxxvi, p. 91-96.

gamba « jambe » (Végèce, *Mulomed.*, II, 28, 38), est sans doute apparent au celtique *cambo-*, gall. *cam*, irl. *camm* « courbe », de même que *cambutta* « bâton pastoral » (*Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. IV, p. 251, 39).

gunna « robe » (*Anthol. lat.*, 209, 4), v. fr. *gonne*, d'où le gallois *gwn* par l'intermédiaire de l'anglais *gown*.

Une classification des mots celtiques que nous venons d'énumérer peut offrir quelque intérêt.

Le plus grand nombre de ces mots proviennent du Pseudo-Apulée et de Marcellus de Bordeaux et désignent des végétaux employés dans la pharmacopée antique. Presque toutes les familles y sont représentées, autant du moins qu'on admet les identifications qu'en ont données les botanistes modernes : amentinées (*vernetus*, *betulla*), urticinées (*atinia*), lauracées (*usubim*), rosinées (*rodarum*), légumineuses (*visumarus*), nymphéinées (*baditis*), crucifères (*glastum*, *berula*), papavéracées (*thona*, *calocatanos*), renonculacées (*bolusseron*, *subites*, *theximon*), borraginacées (*hacmatites*), solanacées (*bilinuntia*, *scubulum*), labiées (*menta*, *gilarus*), primulacées (*sapana*, *cercer*), caprifoliacées (*scobien*, *ducône*, *odocos*), composées (*belincandas*, *ualidia*, *ponem*, *bricumum*), graminées (*sasia*, *coccum*, *arinca*), aroïdées (*gigarus*), iridacées (*peperacium*), gymnospermes (*larix*, *padi*, *jupicelluson*), cryptogames (*ratis*).

Les noms d'animaux sont moins nombreux ; ce sont des noms d'animaux domestiques : chiens : *vertragus*, *agassaios* ; chevaux : *marca*, *manuus*, *caballus*, *paraueredus* ; chat : *cattus* ; bêtes à cornes : *ceua* ; ou d'animaux sauvages : mammifères : *rufius*, *urus*, *alce*, *abranas*, *beber* ;

oiseaux : *alauda*, *lugos* ; poissons : *clopias*, *esox*, *alausa*, *tinca*, *darsus*.

On trouve aussi quelques noms de parties du corps : *drungos*, *treicle*, *gamba*, *becco*, *gulbia* et des adjectifs de qualités physiques : *galba*, *carrôn*.

Les noms qui nous intéressent le plus sont ceux qui se rapportent à la civilisation :

habitation : *lautro*, *caio*, *capanna*.

alimentation : *corma*, *brace*, *cervesia*, *omasum*, *taxea*, *tuceta*, *arinca*, *coccum*, *sasia*, *vela*.

vêtement et toilette : *sagus*, *braca*, *laena*, *linna*, *cucullus*, *bardocucullus*, *caracalla*, *gunna*, *sapo*, *viriolae*, *maniaces*, *bulga*.

outils : *passernices*, *plaumorati*, *vidubium*, *taratrum*, *tascos*, *tarinca*, *gabalus*.

vases : *bascauda*, *tunna*.

voitures : *reda*, *benna*, *petorritum*, *covinnus*, *essedum*, *cisium*, *pilentum*, *colisatum*, *carpentum*, *carrus*, *cantus*, *ploxenum*.

navigation : *picatus*, *pontones*, *nausum*, *cumba*.

mesures de longueur et de surface : *arepennis*, *candetum leuga*.

société : *bardus*, *ambactus*, *druidae*, *euhages*, *vergobretus*, *casnar*.

famille : *gnatus*, *nate*.

guerre : formations stratégiques : *trimarcisia*, *caterva*, *cateia*, *drungos* ; armes offensives : *gaesa*, *lancea*, *petrinos*, *xynêma*, *tolutegon*, *materis*, *sparus*, *cateia* ; armes défen-

sives : *cyrtias*, *caetra*, *cartamera*, *cruppellarii* ; forteresse : *dunon*.

musique : *carnon*, *chrotta*.

agriculture : les noms d'animaux domestiques ci-dessus ; les mots relatifs à l'alimentation, au vêtement, aux outils ; aux mesures ; aux engrais : *acaunumarga*, *glissomarga* ; aux diverses espèces de terrains : *nanto*, *ambe*, *onno*, *anam*, *agaunum*, *balma*, *mercasius*, *olca*, *brogilus*, *berula*.

commerce et industrie : *cambiare*, *tannare*.

religion : *dusii*, *Adrastê*, *nimidae*, *gutuater*, *druidae*, *euhages*.

II. Mots celtiques dans les inscriptions

Les inscriptions gauloises qui sont au nombre d'une cinquantaine (1), constitueraient le fond de connaissances le plus solide que nous puissions atteindre pour le vieux celtique, si l'interprétation en était claire. Ces inscriptions se répartissent en trois groupes, d'après l'alphabet avec lequel elles sont écrites : le nord-étrusque, le grec et le latin.

(1) J. Rhys, *The Celtic inscriptions of France and Italy* (*Proceedings of the British Academy*, vol. II). *The Celtic inscriptions of Gaul*, additions and corrections (*Proc. of the Br. Ac.*, vol. V); Stokes, *Celtic Declension* (*Bezzenberger's Beiträge*, t. XI, p. 128-141. Enumération bibliographique chez Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Paris, 1888, p. 116-118. On trouvera quelques reproductions dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I et II, planches.

1° *Inscriptions en caractères nord-étrusques* (1).

Il est *a priori* peu vraisemblable que ces inscriptions soient celtiques. Elles semblent dater de la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. Plusieurs sont d'une lecture difficile.

La première, qui est maintenant au musée du Vatican, a été trouvée à Todi, en 1839 ; elle est bilingue. Les premières lignes sont en grande partie effacées, ainsi que le commencement de chaque ligne de la première face. On a ainsi restitué la première face :

Ategnato Drutei urnum Coisis Drutei f frater eius minimus locauit et statuit.

Ateknati Trutikni karnitu artuas Koisis Trutiknos.

Voici la restitution de la seconde face :

Ategnato Drutei urnum Coisis Druti f frater eius minimus locauit et statuitqui.

Ateknati Trutikni karnitu lokan Koisis Trutiknos (*C. I. L.*, I, n° 1408).

Si l'on retranche les noms propres qui se correspondent dans les deux textes, il reste dans le texte latin : *urnum... frater eius minimus locauit et statuit*, et dans le texte dit celtique : *karnitu artuas* d'une part, *karnitu lokan* de l'autre. La comparaison des deux textes nous montre qu'ils

(1) On trouvera ces inscriptions chez Pauli, *Die Inschriften nord-etruskischen Alphabets* (*Italische Forschungen*, t. I). La dernière édition est celle de Rhys, *The Celtic inscriptions of Cisalpine Gaul* (*Proc. of the Br. Ac.*, vol. VI).

ne se correspondent pas exactement, et, de plus, que si le texte latin de deux faces est identique, le texte celtique est différent. On ne peut donc tirer grand secours du texte latin, qui d'ailleurs est obscur.

Les langues celtiques ne nous fournissent rien de satisfaisant pour l'interprétation de l'inscription. On a rapproché *lokan* de *lo* « tombe » ? mot d'une inscription ogamique de Grande-Bretagne, *artuas* de l'irlandais *art* « pierre », et *karnitu* de l'irlandais *carn* « amas de pierre ».

Une seconde inscription, trouvée à Briona, dans le pays de Novare, en 1864, et conservée dans le cloître de la cathédrale de Novare, a été lue ainsi :

Kui(n)tes asoioikeni Tanotaliknoi Kui(n)tos Lekatos Anokopokios Setupokios Esanekoti Anareuiseos Tanotalos karnitus. Tekos toutious (*C. I. L.*, V, p. 719).

Il semble qu'elle soit composée surtout de noms propres ; nous y relevons la terminaison-*knoi*, qui indique la filiation (cf., dans la première inscription, Koisis Trutiknos = Coisis Druti f(ilius) ; et *karnitus* (cf. *karnitu* de la première inscription et καρνιτου dans une inscription d'Apt (*C.I.L.*, t. XII, p. 822).

Kuintes, *kuintos* (quintus), *lekatos* (legatus) sont sans doute latins.

La troisième inscription, découverte près de Limone, sur la rive occidentale du lac de Garde et conservée au musée de Brescia, est, s'il se peut, encore plus obscure que les deux premières. En voici la transcription :

Tetumus Sexi dugiaua sasadis tome ecaai obaa anatina (*C.I.L.* V, n° 488).

A l'exception de *Sexti* et de *decavi* = *dicavit* (?) qui semblent latins, l'inscription n'offre rien qui puisse être expliqué (1).

Il existe encore d'autres inscriptions plus courtes ou plus obscures que les précédentes ; parmi celles qui se réduisent à un ou deux mots on trouve quelques noms d'apparence celtique : *Alkovinos*, *Atepu*, *Ritukalos*, *Namu Esopnio*, *Atbiti*, *Latumarui*.

2° *Inscriptions en caractères grecs.*

Ces inscriptions proviennent toutes de la Narbonnaise. Elles datent, comme les inscriptions en caractères latins, du temps de l'empire romain.

1. Inscription de Vaison, au musée Calvet d'Avignon (2) : Σεγομαρος Ουιλλονεος τοουτιους Ναμαυσατις ειωρου Βηλησαμι σοτιν νεμητον (*C.I.L.*, XII, p. 162).

Le mot νεμητον, cf. l'irlandais *nemed* « sanctuaire », semble celtique.

2. Inscriptions de Nîmes :

a) Καρταρος Ιλλανουιακος δεδε ματρεβο ναμαυσικαβο βρατουδε (*C. I. L.*, XII, p. 383. *Dict. arch.* n° 1).

b) Κασσιταλος Ουερσικνος δεδε βρατουδε καντενα λαμι εινουι (*C. I. L.*, XII, p. 383).

(1) L'inscription de Vérone (Stokes, n° 4) et l'inscription d'Este (Stokes, n° 5) ne sont vraisemblablement pas celtiques. Cf. Rhys, *The Celtic inscriptions*, III, p. 1. Sur l'inscription de Vérone, voir M. Olsen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. IV, p. 23-30 ; Rhys, *The Celtic inscriptions*, VI.

(2) Cf. la nouvelle inscription celtique d'Alise chez Espérandieu, *Pro Alesia*, t. I, p. 43-45.

c) Εταιγγορειξ Κονδιλλεος (*C. I. L.*, XII, p. 383).

3. Inscription d'Orgon, près d'Arles, au musée Calvet d'Avignon :

c) Ουηδρουμαρος δεδε Τσρανοου βρατουδε καντεμ (*C. I. L.*, XII, p. 820).

Des inscriptions analogues (1) à ces trois dernières, mais incomplètes, ont été étudiées par H. d'Arbois de Jubainville et M. Vacher de Lapouge (2).

M. Bréal et H. d'Arbois de Jubainville ont fait remarquer (3) que l'inscription *a*) ne pouvait être celtique et s'expliquait par un dialecte italique. Il en est de même des inscriptions *b*) et *c*), dont les éléments principaux, δεδε et βρατουδε, leur sont communs avec l'inscription *a*). Parmi les noms propres contenus dans ces inscriptions, Σεγομαρος,

(1) Inscription de Saint Saturnin d'Apt au musée Calvet (Stokes, n° 9, note ; Rhys, n° 8 ; *C. I. L.*, XII, p. 137) ; inscription de Gargas au musée Calvet (Stokes, n° 9, note ; Rhys, n° 9 ; *C. I. L.*, XII, p. 137) ; inscription de l'Isle-sur-Sorgue, au musée Calvet, *C. I. L.*, XII, p. 822 ; Rhys, n° 10 ; inscription d'Apt au musée Calvet, Rhys, n° 11, *C. I. L.*, XII, p. 822 ; inscription de Notre-Dame de Groseau, près Malaucène (Rhys, n° 13 ; *C. I. L.*, XII, p. 824) ; inscription de l'église de Saignon (Rhys, n° 14 ; *C. I. L.*, XII, p. 824 ; deux inscriptions de Saint-Remy, au musée de cette ville (Rhys, n^os^ 15, 16 ; Stokes, n^os^ 10, 11 ; *C. I. L.*, XII, p. 127) ; inscription de Nîmes (Stokes, n° 9, note ; Rhys, n° 19 ; *C. I. L.*, XII, p. 833) ; inscription de Saint-Côme, au musée de Nîmes (Rhys, n° 22 ; *C. I. L.*, XII, p. 833) ; inscription de Notre-Dame de Laval, près Collias, au musée de Nîmes (Rhys, n° 24 ; Stokes, n° 13 ; *C. I. L.*, XII, 5887 ; inscription d'Alise (Rhys, p. 100). On trouvera dans *The Celtic inscriptions of Gaul, additions and corrections*, par Rhys, quelques autres inscriptions. Voir aussi *C. I. L.*, t. XII, p. 127, 383.

(2) *Revue Celtique*, t. XVIII, p. 318-324. *Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 328-349.

(3) M. Bréal, *Revue archéologique*, t. XXXI (1897), p. 104-108 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire Celtique*, p. 173-177.

Κασσι-ταλος, Ουηβρου-μαρος, Ταρανοου sont sûrement celtiques. L'inscription de Vaison n'est sans doute pas rédigée dans le même dialecte que les trois autres inscriptions et contient deux mots, ειωρου et σοσιν, que l'on trouve dans les inscriptions en caractères latins sous la forme *ieuru* et *sosin*.

Ces inscriptions en caractères grecs, lesquels on retrouve aussi sur les monnaies, nous rappellent le texte de César où il est dit que les druides, dans les comptes publics et privés, se servent de lettres grecques, *litteris graecis* (1). Les Romains trouvèrent dans le camp des *Helvetii* des registres en lettres grecques, *litteris graecis*, où étaient relevés les noms de tous les émigrés, le nombre des hommes en état de porter les armes et, séparément, celui des vieillards, des enfants et des femmes (2). D'autre part, lorsque dans le pays des *Nervii* César eut à faire parvenir une lettre à son lieutenant Cicéron, il l'écrivit *litteris graecis*, pour que l'ennemi, s'il arrivait à l'intercepter, ne pût connaître son dessein (3). Pour expliquer ce second texte, il faut admettre ou bien que *litteris graecis* y a un autre sens que dans le premier et signifie « en langue grecque » (4), ou bien que la connaissance de l'alphabet grec ne s'était pas répandue dans toutes les parties de la Gaule. Tacite rapporte l'opinion d'après laquelle il y avait sur les confins de la Rhétie et de la Germanie des monuments et des *tumuli* portant des inscriptions

(1) *De bello gallicco*, VI, 14.
(2) *De bello gallico*, I, 29.
(3) *De bello gallico*, V, 48.
(4) C'est ainsi que l'entend DION CASSIUS qui dit ἑλληνιστί (XL, 9). Cf. POLYEN, VIII, 23, 6.

en caractères grecs (1). Les plus anciennes monnaies gauloises portent des caractères grecs (2).

3° *Inscriptions en caractères latins.*

Les inscriptions en caractères latins présentent dans quelques mots deux signes qui leur sont particuliers : le D noté ϑ sur les légendes de quelques monnaies gauloises, et le x (3).

Le premier, D, est souvent remplacé par S. ADDEDOMAROS sur une monnaie de Grande-Bretagne, ASSEDOMARI en Norique ; CARADDOVNA à Metz et CARASSOVNVS à Vichy, TEDDI à Vienne et TESSI à Saint-Christol ; MEDDILLVS à Lezoux et MEDSILLVS à Gallarate près Milan, cf. MEϑϑILLOS à Nîmes ; VELIOKAϑI sur une monnaie, reconnu par F. de Saulcy pour le nom de peuple bien connu *Veliocasses ;* DIRONAE à Trèves et SIRONAE à Luxeuil. Le D est donc vraisemblablement une spirante dentale analogue à S.

Le second, x, s'échange avec le C devant un T : LVXTIPIOS sur une monnaie, LVCTERII à Pern (Lot) ; DIVIXTA à Scarpone, DIVICTA à Chianocco ; ATEXTORIGI à Néris-les-Bains, ATECTORIX sur des monnaies ; c'était sans doute une spirante gutturale analogue au *ch* irlandais.

Parmi les inscriptions en caractères latins, la plus considérable est la table de Coligny, découverte en 1897 (4).

(1) *Germanie*, 3. Il s'agit peut-être de l'écriture runique.
(2) BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 92, 274-278.
(3) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 27-40.
(4) Voir les notes de MM. DISSARD et THIERS dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXV

Très intéressante de divers points de vue, cette inscription est, du point de vue linguistique, d'une importance médiocre ; elle ne contient qu'une phrase ; la plupart des mots y sont sans doute notés en abrégé. Nous ne pouvons songer à la reproduire ici ; elle a été publiée plusieurs fois (1). C'est, sans aucun doute, un calendrier. Elle contient treize noms, que l'on regarde comme des noms de mois ; trente autres mots ou fragments de mots, et un fragment de phrase qui a été transcrit ainsi :

mb rixtio cob... cariedit ox... antia pogdedortonin quimon.

On n'a encore pu reconnaître dans cette phrase aucun mot appartenant à une langue connue. Quant aux quarante-trois mots ou fragments de mots isolés, quelques-uns peuvent s'expliquer par les langues celtiques. Ce sont :

cantlos : en irlandais *cétal* « chant », en gallois *cathl.*

cingos dans *sonno-cingos*, irl. *cingim* « je marche ».

giamon : en vieux gallois *gaem* = **giamo* « hiver », irl. *gem-red.* Cf. les noms de personne Giamillus, Giamilos, Giamillo.

lagit : en irlandais *laigiu* « plus petit », en gallois *llai.*

lat : en irlandais *laithe* « jour ».

loudin : en irlandais *im-luadi*, « il remue ».

mid : en irlandais *mi* « mois », gallois *mis.*

(1897), p. 703, 730 ; t. xxvi (1898), p. 163-180. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1897, p. 411-414.

(1) *Revue celtique*, t. xix, p. 212-223 (cf. t. xxi, p. 10-27). On en retrouvera deux reproductions en fac-similé dans la même revue : la première due à M. Dissard, t. xix, après la page 212 ; la seconde due à M. Espérandieu, t. xxi, après la page 428.

ogron : en irlandais *uar* = **ogro* « froid », gallois *oer*.

prinni : en gallois et en breton *prenn* « bois ».

samon : en vieil irlandais *sam* « été », gallois *haf* = **hamo-*.

Enfin, *d* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *die* « jour », gallois *dydd*, et *n* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *nocht* « nuit », gallois *nos* (1).

Mais toutes ces comparaisons, exactes ou à peu près exactes quant à la phonétique, sont évidemment subordonnées à l'interprétation générale du calendrier, laquelle n'est point définitive.

Les inscriptions en caractères latins que l'on a attribuées au celtique sont au nombre de quinze (2). Les plus intéressantes sont celles qui semblent contenir un verbe. Les voici :

1. Inscription de Vieux-Poitiers (*C. I. L.*, XIII, 1171) :

Ratin briuatiom Frontu Tarbeisonios ieuru.

(1) J. Loth, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. xxvi, 1898, p. 175 ; Nicholson, *Celtic researches* ; Rhys, *Celtæ and Galli*, p. 1-37 ; Rhys, *The Celtic inscriptions of France and Italy*, p. 82-94 ; Seymour de Ricci, *Revue celtique*, t. xix, p. 213-223 ; R. Thurneysen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. ii, p. 523-544 ; Rhys, *Notes on the Coligny Calendar*, *Proceedings of the British Academy*, t. iv, London, 1910. On trouvera dans la *Revue celtique*, t. xxi, p. 10-27, un article de S. de Ricci donnant l'indication des principaux travaux relatifs à l'inscription de Coligny.

(2) On en trouvera quelques-unes avec bibliographie et commentaire chez P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, Paris, 1889 (*Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes*, 80), et chez E. Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Paris, 1888, p. 107-116.

2. Inscription d'Auxey, dite de Volnay (*C. I. L.*, XIII, 2638, *Dict. arch.* n° 4), au musée de Beaune.

Iccauos Oppianicnos ieuru Brigindoni cantalon.

3. Inscription d'Autun (*C. I. L.*, XIII, 2733, *Dict. arch.* n° 5).

...licnos Contextos ieuru Anualonnacu canecosedlon.

4. Inscription de Nevers (*C. I. L.*, XIII, 2821) :

Andecamulos Toutissicnos ieuru.

5. Inscription de Couchey, au musée de Dijon (*C. I. L.*, XIII, *Dict. arch.*, n^{os} 6, 6 *bis*), gravée au pointillé sur le manche d'une patère en bronze :

Doiros Segomari ieuru Alisanu.

6. Inscription d'Alise-Sainte-Reine (*C. I L.*, XIII, 2880, *Dict. arch.* n° 7), sur un cartouche avec moulures et queues d'aronde.

Martialis Dannotali ieuru ucuete sosin celicnon (1) *etic gobedbi dugiiontiio ucuetin Alisiia.*

7. Inscription de Sazeirat près Marsac (Creuse), au musée de Guéret (*C. I. L.*, XIII, 1452) :

Sacer Peroco ieuru duorico u. s. l. m.

8. Inscription trilingue de Genouilly (Cher) au musée de Bourges (*C. I. L.*, XIII, 1326) :

Le texte latin et le texte grec sont incomplets.

(1) On a rapproché ce mot du gothique *kêlikn* « tour ». *Beiträge* de Kuhn, t. II, p. 108. Sur le sens de l'inscription, voir R. Thurneysen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. VI, p. 558. On trouvera une photogravure de cette inscription dans *Pro Alesia*, t. I, p. 77.

Eluontiu ieuru. Aneuno Oclicno Luguri Aneunicno.

9. Inscription de Lezoux (Puy-de-Dôme) au musée de Saint-Germain (Rhys, p. 56) :

Apronios ieuru. sosi... esu...

Si l'on compare entre elles ces inscriptions, on peut douter que le mot qu'elles ont en commun, *ieuru* (voir plus haut ειωρου) soit un verbe. S'il était tel, on ne trouverait sans doute pas dans l'inscription 7 *o*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*), et, dans l'inscription 8, *ieuru* ne serait pas mis en parallèle avec les noms propres *Oclicno* et *Aneunicno*. D'ailleurs, malgré les efforts des celtistes, on n'avait jamais pu déterminer quelle flexion verbale pouvait représenter *ieuru* (1). Il est vraisemblable que c'est un nom propre au datif. Le seul mot que l'on puisse expliquer dans ces inscriptions à l'aide des langues celtiques est : *ratin* ; cf. irlandais *raith*, fort entouré de remparts en terre.

On trouve sur l'arc de triomphe d'Orange, sur des monnaies et des terres cuites, divers noms propres gaulois : Rextugenos, Aucirix, Sacrillos, suivis de *auot*, *auuot*, *auotis*, *auoti* qui pourrait être un verbe ou un nom gaulois, mais qui peut aussi s'expliquer simplement par le latin *a votis*, comme l'a fait remarquer R. Thurneysen.

10. Inscription de Néris les-Bains (Allier) actuellement à Paris au musée de Cluny (*C. I. L.*, XIII, 1388) :

Bratronos Nantonicn(*os*) *epad Atextorigi leucullosu ɪorebe locitok* (ou *locitoe*...)

Aucun mot de cette inscription, sauf *epad* (cf. *epo-*,

(1) Cf. *Revue celtique*, t. VI, p. 94 ; 191 ; t. VIII, p. 237 ; *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. XLIV (1897), p. 149.

« cheval ») qui signifie sans doute « cavalier », ne s'explique sûrement par les langues celtiques ; *iorebe* est peut-être apparenté à *ieuru* ; est-ce un verbe, ou un datif pluriel ?

11. Inscription de Séraucourt près Bourges, au musée de Saint-Germain, sur un vase (*Revue archéologique*, t. VI (1849), p. 555) :

Buscilla sosio legasit in Alixie Magalu.

Legasit semble un verbe à la troisième personne du singulier. Cf. le latin *legavit*.

On a découvert quelques autres inscriptions d'un moindre intérêt, et qui ne s'interprètent pas plus facilement par les langues celtiques (1), bien qu'on y reconnaisse quelques noms d'apparence celtique (2).

L'inscription gravée sur une plaque d'argent trouvée à Poitiers et conservée au musée de Saint-Germain doit être une formule médicale mélangée de grec et de latin :

Bis gontaurion analabis, bis gontaurion ce analabis bis gontaurios catalages s'explique sans doute par *bis* κενταύρειον καὶ (δ') ἀναλάβῃς *bis* κενταύρειον καταλλαγῇς, et n'offre, en tout cas, aucun mot celtique (3).

(1) Inscription d'Evreux (Stokes, n° 21 ; Rhys, n° 1 ; *C. I. L.*, XIII, 3204) ; inscription de Beaumont conservée à Malaucène, Vaucluse (Stokes, n° 24 ; Rhys, n° 12 ; *C. I. L.*, XII, 1351) ; inscription de Bavai, Nord (Stokes, n° 22 ; Rhys, n° 33*b* ; *C. I. L.*, XIII, 1010, 2097) ; inscription de Thiaucourt Meurthe-et-Moselle (Stokes, n° 27 ; Rhys, n° 33*c*).

(2) Stokes, *Celtic declension, Bezzenberger's Beiträge*, t. XI, p. 128-141.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. I, p. 499 ; Ricochon, *La tablette de Poitiers*, Vienne et Paris, 1901. De même, on ne songe plus guère depuis Zeuss (*Grammatica Cel-*

Rien n'autorise non plus à regarder comme celtiques les formules magiques sur plaques de plomb trouvées à Rom (Deux-Sèvres) (1). On lit sur la tablette de Rom *Cialli* qui est à rapprocher de *Ciallos* (calendrier de Coligny).

4° *Inscriptions en langue latine.*

Ces inscriptions, comme les inscriptions grecques, ne comprennent guère, en fait de celtique, que des noms propres. Mais quelquefois on y peut découvrir des mots latinisés d'origine celtique. Tel serait le *petrudecameto* d'une inscription de Géligneu (*C. I. L.*, XIII, 2494) qui est phonétiquement identique au breton *pevarzekved* « quatorzième », et qui pourrait s'expliquer par « le quatorzième jour ». Sans doute aussi, dans la même inscription, *Tricontis*, comme l'a supposé H. d'Arbois de Jubainville (2), cor-

tica, 1re éd., p. XLVIII) à interpréter par le celtique les formules médicales de Marcellus de Bordeaux, pas plus que les mots rares du grammairien Virgile et les gloses malbergiques.

(1) C. JULLIAN, *Revue celtique*, t. XIX, p. 168-176 ; *Revue des études anciennes*, t. II, p. 47-55, 136-141. Cf. NICHOLSON, *Keltic researches*, p. 132, 154 ; RHYS, *The Celtic inscriptions of France and Italy*, p. 94-98 ; *Celtæ and Galli*, p. 37.

(2) *Revue celtique*, t. XXV, p. 361. Voici le texte complet de l'inscription : Memoriæ æternæ. M. Rufius Catullus curatot n(autarum) R(hodanicorum) vivus sibi et R(ufio) Rufiano f(ilio) Ruf(iæ) Pupæ fil(iæ) sacratæ fil(iæ) defunctæ annorum XXII ædiclam cum vinea et muris ad opus consummandum et tutelam eius et ad cenam omnibus tricontis ponendam denariorum binorum in perpetuum sic ut petrudecameto consumatur. Hoc opus sub ascia est ; hæc o(pera) s(ive) l(ocus) heredem n(on) s(equetur). Voir J. LOTH, *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1909, p. 16-28. JULLIAN, *Revue des études anciennes*, t. XIII, p. 351.

respond au breton *tregont* « trente », et désignerait, d'après J. Loth, les mois de trente jours.

III. Les noms propres celtiques

Les noms propres en vieux celtique se forment comme dans les autres langues indo-européennes (1). Ils sont le plus souvent composés de deux termes ; les noms dérivés semblent être des formes abrégées des noms composés :

sanskrit *Açva-pati* ; grec Ἵππ-αρχος, Ἱππίας ; gaulois *Epo-redios*, *Epona* ; irlandais *Ech-cenn*, *Echach*.

skr. *Upari-cara* ; gr. Ὑπερ-άνωρ ; gaul. *Ver cingetorix* ; gallois *Gur-nerth*.

skr. *Tri-bhânu* ; gr. Τρι-όπας ; gaul. *Tri-casses*.

vieux haut allemand *Hadu-bald* ; gaul. *Catu-rix*, *Catus*.

gr. Νεο-κλῆς ; v. h. all. *Niwi-rât* ; gaul. *Novio-dunum*, *Novios*.

skr. *Çruta-karman* : gr. Κλυτο-σθένης ; v. h. a. *Hludberht*, gaul. *Clutamus*.

La comparaison des noms anciens supposés celtiques avec les noms propres conservés dans les dialectes celtiques modernes donne des résultats satisfaisants. On peut identifier un assez grand nombre de ces noms en restituant toutefois aux noms modernes la forme archaïque que la phonétique historique permet de reconstituer. Ainsi l'iden

(1) Fick, *Die griechischen Personennamen*, Göttingen, 1874, p. LXVI-XCI.

tité du nom de lieu gaulois *Vindomagos* et de l'irlandais *Find-mag* n'apparaît nettement que si l'on se rappelle que *f* initial irlandais répond à *v* (cf., par exemple, les mots empruntés par l'irlandais au latin : *ferb* = verbum, *fin* = vinum, *focul* = vocula), et que les voyelles désinencielles ont disparu en irlandais ; de même, le nom d'homme gaulois *Seno-carus* et le vieux breton *Hen-car* ne deviennent identiques que si, outre les voyelles tombées, on restitue à *Hen-car* l'*s* initial dont *h* a pris la place (voir p. 48). S'il est relativement rare qu'on puisse identifier en entier un nom vieux celtique avec un nom celtique moderne, on trouve fréquemment les mêmes éléments employés soit comme premier terme, soit comme second terme du nom composé. Voici les mots communs au vieux-celtique et au celtique moyen (1), qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms d'hommes ou de lieux :

Agro- : Ver-agri p. ; v. bret. Acr-uuiu.

Argento- : Argento-magos l., Argento-rate l. ; irl. Airget-mar ; gall. Argant-bad, Argant-bell.

Avi- : Avi-cantos d. ; bret. Eu-cant, Eu-hocar.

Arto- : Arto-briga l. ; irl. Art-bran, Art-gal ; gall. Arth-gen, Arth-mail.

(1) On trouvera les noms vieux-bretons chez J. Loth, *Chrestomathie bretonne* ; les noms vieux-celtiques, dans le *Altceltischer Sprachschatz* de A. Holder ; dans la *Revue celtique*, t. III, p. 153, 297 ; t. VIII, p. 378 ; t. XII, p. 131, 254, 354 ; t. XIII, p. 301-333 ; t. XIV, p. 163-187 ; et spécialement les légendes monétaires dans la *Revue celtique*, t. IX, p. 26 et chez A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. I, p. 95-150.

Je distingue les diverses sortes de noms propres par les abréviations suivantes : l. (nom de lieu), r. (nom de cours d'eau), p. (nom de peuple), h. (nom d'homme), d. (nom de dieu ou de déesse), f. (nom de femme),

Anavo- : Anavos h. ; gall. Anau-gen ; bret. Anauguistl.

Bōdio- : Sego bodiom l. ; gall. Bud-gualan, Cat-bud ; bret. Bud-guoret.

Boduo- : Teuto-boduos h. ; v. bret. Tri bodu, Arth-bodu ; gall. Gur-bodu.

Brano- : Brano-dunom l. ; irl. Bran-dubh, Art-bran ; v. bret. Bran-hucar.

Brīgo- : Brigo-banne l., Nitio-briges p. ; v. bret. Cat-wobri, Hael-wo-bri, Bri-wal.

Brocco- : Bro(c)co-magos l. ; v. bret. Broho-magli, gall. Broch-mail.

-broges : Allo-broges p. ; gall. Cymry =* Com-broges.

Cambo- : Cambo-dunom l. ; gall. Cam-dubr.

Camulo- : Camulo-gnata f., Camulo-rix h., Camulos d. h. : irl. Cumal.

Canto- : Canto-senos h., Medio-cantos l. : v. bret. Hincant, Hael-cant.

Caranto- : Caranto-magos l. ; v. bret. Carant-car.

Catu- : Catu-maros h., Duno-catus h. ; irl. Dún-chadh, Cath-buadach, Im-chath ; gall. Cad-bud ; bret. Cat-nemet.

Cintu- : Cintu-maros h. ; gaél. Ken-tegern ; gall. Cyndeyrn ; bret. Kint uuallon.

Cobro- : Cobro-mara f. ; irl. Con-chobar.

Cuno- : Cuno pennos h. ; irl. Cune-dag ; gall. Mail-cun, Con mor.

Dago- : Dago-dubnos, h., Bitu-daga f. ; irl. Dag-dé ; v gall. Cune-dag.

Dumno-, *Dubno-* : Dumno-rix h., Dubno-rix h., Dago-dubnos h. ; irl. Domn-al ; gall. Domn-guaret, Dyfn-wal.

Dubro- : Dubro-dunom l., Verno-dubrom r. ; bret. Dubr-ien ; gall. Cam-dubr.

Epo- : Epo-redia l. ; irl. Each-marcach, Ech-tigern.

-genos : Camulo-genos h. ; Esu-genos h., Rectu-genos h. ; v. gall. Arth-gen ; v. bret. Hoiarn-gen, Rit-gen.

Isarno- : Isarnos, Isarninos h. ; v. bret. Hoiarn-scoet, Cathoiarn.

-magos : Roto-magos l. ; irl. Dair-magh, Fern-mag, Find-mag ; gall. Gwyn-fa.

Marco- : Marco-magos l. ; gall. March-vid, Cad-farch ; bret. Guion-varch.

Maro- : Ad-maros h. ; v. bret. Er-mor.

Matu- : Matu-genos h. ; gall. Mat-gueith.

Mori- : Mori-dunom l. ; gall. Mor-bran, Mor-gan ; irl. Muir-chad ; v. celt. Are-moricus, bret. *Arvor ;* gall. *arfor-dir.*

Nemeto- : Nemeto-briga l., Ver-nemeton l. ; v. gall. Gor-nivet, v. bret. Cat-nemet ; irl. Nemed.

Rigo- ; rix : Rigo-magos l., Catu-rix d. h. ; irl. Rig-bardan ; gall. Ri owen ; bret. Ri-uuallon ; v. celt. Catu-rigia, irl. Cothraige.

Ritu- : Ritu-magos l. ; v. bret. Rit hergabail ; gall. Rhyd-ychen.

Ro- : Ro-smerta d., Ro-talos h. ; v. bret. Ro-hoiarn, Ro-mael.

Seno- : Seno-caros, v. bret. Hen-car.

Su- : Su-caros, v. bret. Eu-ho-car.

Talo- : Dumno-talos h. ; v. bret. Tal-houarn.

Vasso- : Vasso-rix h., Dago-vassos h. ; v. bret. Cun-uuas, Pen-uuas.

Vellauno- : Vellauno-dunom l., Cassi-vellaunos h. ; v. bret. Cat-uuallon, Dre-uuallon.

Ver- : Ver-cingetorix h., Ver-cassi-vellaunos h. ; gall. Gur-cant, Guor-tigirn.

Verno- : Verno-sole l. ; irl. Fern-mag.

Vesu- : Bello-vesus h. ; v. bret. Uuiu-cant.

Vindo- : Vindo-magos l. ; irl. Find-mag, gall. Gwyn-fa.

Si l'on essaie de déterminer le sens de ces noms propres, on ne peut guère se flatter d'aboutir à autre chose qu'à d'ingénieuses hypothèses. La coïncidence entre un élément d'un nom propre vieux-celtique et un mot conservé dans les langues celtiques peut être purement fortuite.

Le rapport entre les deux éléments du nom composé pourra parfois conduire à des explications analogiques ; par exemple *Tri-contii* comparé au breton *tre-gont* « trente » nous amènera à chercher dans *Vo-contii* (cf. les *vigintiviri* des Voconces) un composé analogue qui peut être identique au breton *ugent* « vingt » (1). Mais comme, d'autre part, les termes d'un nom propre indo-européen ne sont pas

(1) *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 172-174.

toujours combinés pour donner un sens logique, et comme ils avaient déjà, pour la plupart, la valeur abstraite qui de bonne heure s'attache aux noms propres, quelque significatifs qu'ils aient été à l'origine, on ne saurait prendre comme preuve de la vraisemblance d'une explication le sens raisonnable et logique qu'elle attribuerait au nom propre. Les combinaisons d'idées les plus incohérentes peuvent être conformes à la réalité. Il est donc probable que, quelque précision phonétique que l'on mette à ces étymologies, un grand nombre d'entre elles sont fausses. Il n'en subsiste pas moins que le système onomastique du vieux celtique est conforme au système onomastique du gaélique et du breton, et que, dans l'ensemble, les noms vieux-celtiques s'expliquent aisément par des mots appartenant au celtique moderne. Voici les termes dont l'identification est phonétiquement exacte (1) et dont la traduction évoque des idées analogues à celles que les autres peuples indo-européens ont introduites dans leurs noms propres :

aballo- : Aballo l. ; v. irl. *aball*, v. gall. *aball* « pomme ».

aidu- : Aedui p. ; v. irl. *aed* « feu », Aed nom propre.

-agro- : Ver-agri p., cf. Su-agrios h. ; irl. *ár* « carnage », gall. *aer*.

albio- : Albio-rix d. h. ; gall. *elfydd* « monde ».

ambi- : Ambi-barii p., Ambi-gatos h., Ambi-dravi p. ; v. irl. *imb* ; gall. *amm-* « autour de ».

(1) Dans la transcription des noms celtiques, pour faciliter la comparaison, nous avons remplacé *u* latin par *o* partout où l'*u* n'est pas étymologique en celtique.

anavo- : Anavos h. ; gall. *anau* « harmonie, poésie ».

ande- : Ande-matunnom l., Ande ritom l. ; v. irl. *ind* ; bret. *an-* (intensif).

arduo- : Arduenna l. ; irl. *ard* « grand » ; gall. *ardd*.

are- : Are-morica l., (1), Are-dunom l., v. irl. *air-* « sur » ; gall. *ar-*.

arganto-, *argento-* : Argento-magos l., Argento-rate l., Argento-coxos h. ; irl. *argat*, *arget* ; bret. *arc'hant* « argent ». Cf. bret. *cann* « blanc », gall. *ar-gan* « très brillant ».

-arto- : Arto-briga l., And-arta d., Artos h. ; gall. *arth* « ours » ; irl. *art* « pierre ».

ate- : Ate-boduos h., Ate-cingos h., Ate-gnata f., At-epo h., Ate-spatos h. ; v. irl. *aith-* ; gall. *at-* « re- » (intensif).

-bena : Sacro-bena f., Vitu-bena f. ; v. irl. *ben* « femme ».

-benno- : Canto-bennom l. ; v. irl. *benn* « corne », gallois *bann* « pic », cf. prov. *bana*.

-bilo-, *bili-* : Mandu-bilos h., Bili-catus h. ; irl. *bil* « bon ».

-bitu- ; Bitu-rix p. h., Bitu-daga f., Dago-bitus h. ; v. irl. *bith* ; v. gall. *bit* « monde ».

blato- : Blato-magos l., Blato-bulgios l. ; v. irl. *bláth* « fleur ».

-bodio- : Bodio-casses p., Bodiontici p., Touto-bodiaci p. ; v. irl. *buaid* « victoire » ; gall. *budd* « profit ».

(1) Sur ce mot, voir J. Loth, *De vocis aremoricæ usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione*, Rennes, 1883.

-boduo- : Boduo-gnatos h., Boduo-genos h. ; v. irl. *bodb* « corneille » ; nom d'une fée guerrière.

boudo- : Boudo-briga l., Boudicca f. ; v. irl. *buaid* « victoire ».

brano- : Brano-dunom l. ; irl. *bran* « corbeau ».

bratu- : Bratu-spantium l. ; irl. *bráth* « jugement », cf. βρατουδε des inscriptions gauloises.

-briga : Deo-briga l. ; v. irl. *bri*, gall. bret. *bre* « mont ».

-brīgo- : Brigo-banne l., Nitio-briges p., Brigia r. ; irl. *brig* « force », gall. *bri* « dignité ».

-brogi- : Allo-broges (1) p., Ande-brogi-rix f., Brogi-maros h. ; v. irl. *bruig* ; gall. *bro* « pays ».

brocco- : Broc[c]o-magos l. ; irl. *broc* ; gall. *broch* ; bret. *broc'h* « blaireau ».

-cadro- : Belatu-cadros d. ; v. bret. *cadr* « beau ».

-caleto- : Caleti p., Vasso-caletos d. ; bret. *calet* « dur ».

cambo- : Cambo-dunom l., Cambo-ritom l. ; v. irl. *camm* ; gall. *camm* « courbe ».

-canto- : Canto-rix h., Canto-senos h., Viro-cantos h. ; gall. *cant* « brillant ».

-capto- : Moeni-captos h. ; irl. *cacht* « esclave », gall. *caeth*.

caranto- : Caranto-magos l., Carantos h. ; irl. *cara*, gén. *carat* « parent », gall. *carant*.

-cassi- : Cassi-gnatos h., Velio-casses p., Ver-cassi-vel-

(1) *Brogæ* Galli « agrum » dicunt ; *alla* autem « aliud ». Schol. de Juvénal, VIII, 234. *Brogilo-* « breuil » est dérivé de *brogi-*.

launos h., Duro-casses p., Cassi-vellaunos h. ; irl. *cais* « joli ». Cf. κασσίτερος « étain ». On trouve sur des monnaies la variante *-caθi*.

cata- : Cata-mantaloedis h. ; v. irl. *cét-*, v. gall. *cant-* « contre, avec ».

-catu- : Catu-maros h., Catu-rix h. d., Catu-sualis h., Catu-volcos h., Duno-catus h., Divi-catus h. ; irl. *cath* ; gall. *cat* « combat ».

-ceto- : Ceto-briga l., Uto-cetom l. ; v. gall. *coit ;* bret. *coet* « bois ».

-cingo- : Ate-cingos h., Ex-cingos h., Ex-cingo-magos l. ; irl. *cingim* « je marche » ; gall. *rhy-gyngu* « aller l'amble ».

-cingeto- : Ver-cingeto-rix h., (1) Cingeto-rix h., Cingetios h. ; ir. *cing*, gén. *cinged* « guerrier ».

cintu : Cintu-gnatos h , Cintu-genos h., Cintu-maros h. ; irl. *cét* « premier » ; gall. *cynt*, bret. *Kent*.

cob- : Cob-nertos h., Cob-lanuo f. ; irl. *cob* « victoire ».

co-, *-com-*, *con-* : Com-boio-maros h., Ver-com-bogios h., Con-victo-litavis h., Con-date l., Co-viros h., Co-matumaros h. ; irl. *com-* « com-, con- ».

-con- : Viro-coniom l., Ari-coniom l. ; irl. *cú*, gén. *con* « chien » ; cf. le nom d'homme irlandais *Fer chu*, g. *Ferchon*.

-corio- : Petru-corii p., Tri-corii p. ; v. irl. *cuirc* « armée ».

(1) « Nomine etiam quasi ad terrorem composito Vercingetorix ». Florus, I, 45, 21.

-covero- : Dumno-coveros h. ; gall. *cywir* « juste, vrai ».

-coxo- : Argento-coxos h. ; v. irl. *coss* « pied » gall. *coes* « jambe ».

crixo- : Crixos h. ; v. gall. *crych* « crépu ».

-cuno- : Ἀρ-κύνια ὄρη l., cf. v. bret. Cuno-pennos ; gall. *cynu* « élever ».

-dago- : Dago-bitus h., Bitu-daga f. ; v. irl. *dag-* ; gall. *da* « bon ».

-derco- : Derceia f., Con-dercos h., Derco-iedus h. ; irl. *derc* « œil ».

-dervo- : Dervones d., Dervonia f., Dervos l., gall. *derw* : bret, *derv* « chêne ».

dêvo-, divo- : Devo-gnata f., Divo-durom l., Divona r. (1) ; irl. *dia*, g. *dé* « dieu ».

-donno- : Donno-tauros h., Mati-donnos h., Seno-donna f. ; Donnos h. ; irl. *donn*, gall. *dwnn* « brun » ; irl. *donn* « noble, roi ».

-dummo-, dubno- : Congonneto-dubnos h., Dago-dubnos h., Dubno-rix h., Dumno-rix h., Vero-dumna f. ; v. irl. *domun* « monde, profond » ; gall., *domain*, *dwfn* « profond »,

-dubro- : Verno-dubrom r., Dubro-dunom l., Dubra l., v. irl. *dobor* ; gall. *dwfr* ; bret. *dour* « eau ».

-duno- : Lugu-dunom l , Vellauno-dunom l., Duno-maros h. ; irl. *dún* « forteresse » ; gall. *din*.

(1) « Divona Celtorum lingua fons addite Divis. » Ausone, *Des villes illustres*, 14.

durno- : Durno-magos l., Dago-durnos h., Durnacos h. ; irl. *dorn* ; gall. *dwrn* « poing ».

eburo- : Eburo-briga l., Eburo-vices p., Eburacus l., Eburones p., Eburos h. ; irl. *ibar* « if ; bret. *evor* « bourdaine ».

elvo- : Elvo-rix h. ; gall. *elw* « gain ».

-epo- : At-epo-maros h., At-epo-rix h., Epo-manduo-durom l., Epo-meduos h., Epo-sterovidus h., Epona d. ; bret. *ep* dans *ken-ep* « jument pleine » ; irl. *ech* « cheval ».

ex- : Ex-cingos h., Ex-cingo-maros h. ; irl. *ess-* « ex- », gall. bret. *es-* devant consonnes.

gabro- : Gabro-magos l., Gabro-sentom l. ; v. irl. *gabor* ; v. gall. *gabr* « chèvre » bret. *gavr*, *gaor*.

-geistlo- : Con-geistlos h. ; gall. *cyn-gwystl* « gage mutuel », irl. *giall* « ôtage ».

genava : Genava l. ; v. gall. *genou*, mod. *genau*, « bouche », cf. lat. *Ostia*.

-genos : Cintu-genos h., 'Esu-genos h., Totati-genos h. ; gall. *geni* « naître » ; irl. *gein*.

glano- : Glana r., Glanon l., irl. gall. *glan* « pur ».

-gnato- : Catu-gnatos h. ; Epo-so-gnatos h. ; irl. *gnáth* « accoutumé » , gall. *gnawt*.

gobann- : Gobanni-cnos h. (corr.), Gobannitio h., Gobannio l. ; irl. *goba*, gén. *gobann*, « forgeron » ; gall. *gofaint* « forgerons ».

-iantu- : Iantu-maros, Ientu-maros h., Ad-ianto h. ; irl. *étmar* « zélé » *ét* « zèle » ; gall. *add-iant* « désir ».

isarno- : Isarnos h., Isarninos h , Ysarnodori l. (1) ; irl. *iarn*, gall. *haiarn* « fer ».

-iugo- : Ver-iugo-dumnos d., Ver-iugos h., Rigo-ver-iugos h., gall. *iau*, bret. *ieo* « joug ».

lindo- : Lindon l. ; irl. *lind* « eau, étang » ; gall. *lyn*.

litano- : Litano-briga l., Smertu-litanos h., Litania silva (2) ; irl. *lethan* « large » ; v. gall. *litan*.

litu- : Litu-maros h., Litu-genos h. ; irl. *lith* « fête » ; bret. *lid*.

loucetio- leucetio : Leucetios d., Loucetios d. ; irl. *lóche*, gén. *lóchet* « éclair » ; gall. *lluched*, bret. *luhed* (= * *louc-seto-*).

loverno- : Luernios h., Lovernacos h ; v. bret. *louuern* « renard ».

-magos : Rigo-magos l., Caturigo-magos l., Condato-magos l., Ritu-magos l. ; v. irl *mag.* « champ » ; gall. *maes*.

-magu- : Ivo-magus h., Magu-rix h., Magula f. ; irl. *mug*, corn. *maw* « serviteur ».

marco- : Marco-durom l., Marco-magos l. ; irl. *marc* ; gall. *march* « cheval ».

-maro- : Catu-maros l., Excingo-maros h., Cobro-mara f., Maro-boduos h. ; irl. *már* « grand » ; v. gall. *maur*.

mati- : Mati-donnos h. ; irl. *maith* « bon ».

(1) Gallica lingua Ysarnodori id est ferrei ostii. *Acta sanctorum*, janv. I, p. 50.

(2) Silva erat vasta, Litanam Galli vocabant. Tite Live, XXIII, 24, 7.

-matu- : Matu-genos h., Teuto-matus h. ; irl. *math* « ours ».

medio- : Medio-lanom l., Medio-matrici p. ; irl. *mide*, *mid-* « milieu ».

medu- : Medu-genos h., Medu-briga l., Meduli p. ; irl. *mid*, gall. *medd* « hydromel », moy. bret. *mez*.

mori- : Mori-dunom l. Mori-tasgos h. d. ; irl. *muir* « mer », bret. *mor*. Cf. *morimarusam* id est mortuum mare, qui serait d'après Philemon (1) un mot de la langue des Cimbres.

-nantu- : Nantu-ates p. ; Nantus l. ; gall. *nant* « vallée ».

nemeto- : Ver-nemetom l. (2), Nemeto-briga l., Nemeto-gena f., Nemetona d. ; irl. *nemed* « sanctuaire ».

-nerto- : Nerto-briga l. ; Nerto-maros h., Esu-nertos h. ; v. irl. *nert* ; v. gall. *nerth* « force ».

nitio- : Nitio-broges p., Nitio-genna f. ; irl. *nith* « combat ».

novio-, *nevio-* : Novio-dunom l, Nevio-dunom, Novio-magos l. ; v. irl. *núe* = * *novio*, gall. *newydd*.

-obno-, *omno-* : Ex-obnos h., Ex-omnos h. ; v. irl. *oman* « crainte » ; gall. *ofn* ; irl. *es-omun*, gall. *eh-ofn* « sans crainte ».

octo- : Octo-duros l., Octo-gesa l. : cf. irl. *ochte* « angoisse ».

(1) Pline, *Histoire naturelle*, iv, 27, 94.
(2) « Vernemetis... quod quasi fanum ingens gallica lingua refert. » Fortunat, *Carmina*, i, 9, 9.

ollo- : Ollo-dagos h., Ollo-gnatos h., Ollo-totae d. ; irl. *oll* « grand ».

orgeto- : Orgeto-rix h., Orgetia f. ; cf. v. bret. *orgiat*, irl. *orgim* « je tue ».

penno- : Penno-vindos h. (1), Penno-lucos l., Pennos h. ; gall. *penn* ; irl. *cenn* « tête ».

petru- : Petru-corii p. ; gall. *pedry-* « quatre ».

rectu- : Rectu-genos h ; irl. *recht* « droit, juste ». bret. *reiz*.

-redo- : Epo-redo-rix h., Redones, cf. ve-redus, para-ve-redus : irl. *riad* « course ».

rêno- : Renos r. h., Ambi-renos h. ; irl. *rian* « mer ».

rigo-, *rig-* (*rēg-*, *reig-*) : Rigo-dulom l., Carbanto-rigon l., Catu-rix h. d. ; Ambio-rix, h. ; Boio-rix h., Dubnoreix,-rex h., irl. v. bret. *ri* « roi ».

-ritu- : Ritu-magos l., Loco-ritum l., Ande-ritum l.; v. gall. *rit* « gué ».

ro- : Ro-smerta d., Ro-talos h. ; irl. *ro-*, particule intensive.

roto- : Roto-magos l. ; irl. *roth* « roue ».

roudo- : Ande-roudos h., Roudios h. ; irl. *rúad* ; gall. *rudd* « rouge ».

sego- : Sego-briga l., Sego-dunom l., Sego-maros h. ; Sego-vellauni p. ; irl. *seg* « force ».

-selva- : Lugu-selva f. ; irl. *selb* ; gall. *helw* « possession ».

(1) Sur ce mot et ses transformations modernes, voir A. Longnon, *Revue celtique*, t. xxv, p. 17.

-seno- : Seno-gnatos h., Seno-rix h., Seno-condos h., Seno-magos l., Canto-senos h. ; v.irl. *sen* « vieux » ; v. bret. *hen*.

slōgo-, *slougo-* : Catu-slugi p. ; irl. *slóg*, *slúag* « armée », gall. *llu*.

su- : Su-anetes p., Su-carios h. ; irl. *su-* ; v. bret. *hu-* « bien ».

-talo- : Argio-talos h., Cassi-talos h., Dubno-talos h. ; Vepo-talos h. ; gall. *tal* « front ».

taxi- : Taxi-magulos h. ; irl. *tais* « doux ».

teuto-, *touto-*, *tōto-* : Touto-matus h., Touto-bodiaci p., Teutates d., Toutatis d., Totati-genos h., Toutio-rix d. ; irl. *tuath* « peuple » ; gall. bret. *tud*.

togi- : Togi-rix h., Togi-sonos r., Togios h. ; irl. *toig* « aimable ».

tri- : *tri-garanus* : Tarvos Trigaranus d. ; irl. *tarbh* « taureau » ; *trí* « trois » ; gall. *garan* « grue » ; v. celt. Tri-boci p., Tri-cassini, Tri-ulatti, Tri-casses p.

trōgo- : Trogos h. ; irl. *truag* « malheureux », gall. *tru*. On rattache à cette racine le français *truand*.

uxello- : Uxello-dunom l., Uxellos d. l. cf. Uxi-sama l. ; *uasal* ; gall. *uchel* « élevé ».

-vasso- : Dago-vassos h., Vasso rix h., Vasso h. ; irl. *fos* ; gall. *gwas* « serviteur » : cf. fr. *vass al*

vecti- : Vecti-maros h., Vecti-rix h. ; irl. *fecht* « combat ».

ver- : Ver-agri p., Ver-cobius h., Ver-iugo-dumnos d. ;

Ver-cassi-vellaunos h., Ver-lucio l., Ver-condari-dubnos h. irl. *for-* ; gall. *gwr-* (intensif), bret. *gour-*.

verno- : Verno-dubrom r., Verno-sole l. ; irl. *fern* « aulne » ; gall. bret. *gwern* « aulnes », « marais ».

-vesu- (*visu-*) : Bello-vesus h., Sigo-vesus h., Visu-rix h. ; irl. *fiu* ; gall. *gwiw* « digne ».

vidu- : Vidu-casses p., Viducos h. ; irl. *fid* ; v. gall. *guid* « arbre, bois ».

-vindo- : Vindo-bona l. Vindo-mora l., Vindo-magos l. (gall. Gwynfa) ; Vinda f., Penno-vindos h. ; irl. *find* : gall. *gwynn* « blanc ».

-viro- : Viro-manduos h. p., Sacro-viros h., Seno-viros h. ; irl. *fir* ; gall. *gwr* « homme », m. bret. *gour*.

-vīro-, *-vēro-* : Co-viros h. ; gall. *cywir* « juste » ; Dumno-coveros h.

vo- : Vo-bergensis l., Vo-segus d. ; irl. *fo* ; gall. *guo-* « sous ».

Du point de vue du sens, les noms de lieux en vieux-celtique peuvent se classer en cinq catégories :

1° Les noms religieux : *Divo-durom* « ville des dieux, *Camulo-dunom* » « forteresse de Camulos », *Lugu-dunom* « forteresse de Lug ».

2° Les noms géographiques : *Briva-Isarae* « Pont de l'Oise », *Moso-magos* « champ de la Meuse », *Condato-magos* « champ du confluent », *Acaunum* « rocher » (1),

(1) « Agaunum incolæ interpretatione Gallici sermonis saxum dicunt » (*Acta Sanct.*, sept., VI, 345D.

Avaricom dérivé de *Avara* Yèvre, *Autricom* dérivé de *Autura* Eure, *Genava* « embouchure ».

4° Les noms relatifs à la faune ou à la flore : *Bibracte* « lieu des castors », *Uro-magus* « champ de l'urus », *Gabro-sentom* « chemin de chèvre », *Matu-caiom* « bois des ours », *Brocco-magos* « champ du blaireau », *Aballo* « pommeraie », *Derventio* « chênaie », *Cularo* « ville des concombres », *Limonom* « ville des ormes » (1).

4° Les noms relatifs à l'industrie : *Gobanniom* « forge », *Carbanto-rate* « fabrique (?) de chars ».

5° Les noms de terres dont le premier terme est un nom d'homme : *Novio-dunom* « forteresse de Novios », *Uxello-dunom* « forteresse d'Uxellos », *Cambo-dunom* « forteresse de Cambos », *Seno-magos* « champ de Senos ». Quelques-uns de ces mots peuvent s'expliquer comme des noms géographiques : « forteresse neuve, haute, courbe ; vieux champ ».

Les noms dérivés en *-acos* n'apparaissent que sous l'empire romain. A l'origine, ces noms s'employaient sans doute comme des formes abrégées des noms composés. La ville d'Arras, appelée *Nemeto-cenna* chez Hirtius (2), le continuateur de César, est désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Nemetacum* (3). Il est possible que de même *Eburacus* réponde à *Eburodunom*, *Noviacus* à *Noviodunom*, *Turnacus* à *Turnodurom* (4). A l'époque gallo-

(1) Cf. J. Vendryès, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. xiii, p. 387-389.

(2) *De bello gallico*, viii, 46 ; 52.

(3) P. 377, 8 ; 378, 10 ; 379, 2. Cf. Ptolémée, ii, 9, 4 ; *Table de Peutinger* ; *Milliaire de Tongres*.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. ix, p. 190. *Recherches sur l'origine de la*

romaine, cette formation a pris un développement considérable. Le suffixe-*acus* s'est ajouté aux gentilices romains pour désigner des *fundi* (1). Mais on ne le trouve qu'en pays celtique.

Le sens des noms de tribus et de peuples est le plus souvent obscur ; la plupart semblent des surnoms honorables : *Catu-riges* « les rois du combat », *Bitu-riges* « les rois du monde » ; d'autres font allusion à des totems : *Branno-vices* « les guerriers du Corbeau » ; d'autres à des divisions de la peuplade : *Tri-corii* « les trois armées », *Petru-corii* « les quatre armées ».

Les noms de personnes en vieux celtique (2) se divisent, autant toutefois qu'on en peut pénétrer le sens, en :

1° Noms exprimant une filiation divine : *Divo-genos*, « fils de dieu », au féminin *Divo-gena* « fille de dieu », *Camulo-genos* « fils de Camulos », *Esu-genos* « fils d'Esus », *Esu-nertos* « force d'Esus », *Totati-genos* « fils de Totatis », *Eni-genos* « fils de l'Inn », *Moeni-captos* « esclave du Main ».

Peut-être a-t-on raison de rattacher à ces noms ceux dont le premier terme est un nom d'animal ou de plante et qui rappelleraient ainsi d'anciens totems des tribus celtiques : *Uro-geno-nertos* « qui a la force du fils de l'urus » ; *Matu genos* « fils de l'ours ».

2° Noms exprimant des particularités physiques ou mo-

propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), p. 151-155.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 156-162.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César et Hirtius, De bello gallico* ; *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 172-177. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 398.

rales : *Dubno-talos* « qui a le front profond », *Dago-dubnos* « à la profonde bonté » *Seno-viros* « vieil homme », *Seno-bena* « vieille femme ».

3° Noms guerriers : *Ver-cingeto-rix* « grand roi des guerriers », *Catu-gnatos* « habitué au combat », *Catu-maros* « grand dans le combat », *Catu-rix* « roi du combat », *Orgeto-rix* « roi des tueurs », *Eporedo-rix* « roi des cavaliers ».

Les noms hypocoristiques se forment, soit en ajoutant un suffixe au premier terme du composé : *Dumnacos*, de *Dumno-rix*, *Dumno-talos ; Catuenos*, de *Catu-rix*, *Catuvellaunos* ; *Nertacos*, de *Nerto-maros ; Teutalos*, de *Teutomatos* ; *Senacos* de *Seno-rix* ; — soit en déclinant le premier terme : *Bitus*, de *Bitu-rix ; Catus*, de *Catu-rix ; Nertos*, de *Nerto-maros ; Senos*, de *Seno-rix*.

Les noms propres celtiques sont particulièrement apparentés aux noms propres germaniques, soit pour les termes des composés, soit pour l'ensemble même de la formation :

Celtique	Germanique
boduo- : Maro-boduos	*bathu-* : Mara-bathus
catu- : Catu-maros, Catu-rix	*hadu-* : Hadu-mâr, Hadu-rich
cuno- : Cuno-maros	*hun-* : Hun-mâr
oluto- : Cluto-rix	*hlud-* : Hlud-rich
nitio- : Nitio-genna	*nid-* : Nid-bald
rigo- : Rigo-maros	*ric-* : Ric-mâr
rectu- : Rectu-genos	*recht-* : Reht-hart
sego- : Sego-maros	*sigu-* : Sigu-mâr
teuto- : Teuto-matos	*diet-* : Diet-mâr

IV. Mots du vieux celtique restitués par la linguistique

Parmi ces mots, les plus intéressants pour nous sont ceux que l'on peut attribuer au celtique continental. Les seuls mots celtiques dont l'existence sur le continent puisse être démontrée sont ceux qui ont persisté à la fois dans les langues celtiques et dans celles des langues romanes qui sont parlées dans des pays jadis occupés par les Celtes. Nous nous bornerons ici à relever les mots qui existent à la fois dans les langues celtiques et en français et dont une liste dressée avec soin figure dans le *Dictionnaire général de la langue française* de Darmesteter, Hatzfeld et A. Thomas (1). L'étude des mots français présente une difficulté particulière parce qu'une langue celtique, le breton, est encore parlée en France et que le breton a emprunté au français un grand nombre de mots, tandis que le français lui-même empruntait quelques mots au breton. Lorsqu'un mot existe à la fois en français et en breton, il est donc possible que ce soit un mot d'emprunt dans l'une ou l'autre langue ; la phonétique historique permettra le plus souvent de résoudre la question (2). La présence du mot en question en gallois peut, dans une certaine mesure, démontrer l'origine celtique ; il est toutefois possible que le mot gallois soit un terme anglo-normand emprunté à l'anglais. L'hypothèse d'un tel emprunt sera moins vraisemblable en irlan-

(1) *Traité de la formation de la langue française*, p. 11-12.
(2) Pour l'étude des mots bretons, consulter V. Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, Rennes, 1900.

dais. La plus grande somme de probabilité en faveur de l'origine celtique sera donc réalisée seulement quand un mot sera conservé à la fois en gaélique, en brittonique et en français. Voici les principaux mots vieux-celtiques que l'accord du français et des langues celtiques permet de restituer (1) :

* *barga-* : irl. *barc* « barque » ; fr. *barge*.

* *barica-* : fr. *berge ;* en gallois on a *bargod* =* *baricât* « bord ».

* *bilio-* : irl. *bile* « tronc d'arbre » ; fr. *bille*.

* *branno-* : gall. *brann* ; bret. *brenn* « son » ; fr. *bran*.

* *bris-* : irl. *brissim* ; fr. *briser*.

* *brozdo- :* irl. *brot* « pointe, aiguillon » ; bret. *broz* « jupe » ; fr. *broder*.

* *clēta-* : irl. *cliath ;* gall. *clwyd* « claie » ; d'où le bas-latin *clēta*, fr. *claie*.

* *cambita-* : br. *camhet* ; fr. *jante*. Voir *cambo-* (p. 110).

* *camino- :* n'est conservé que dans les langues romanes : fr. *chemin* ; mais est certainement apparenté à l'irl. *céimm* ; bret. *kamm* « pas ».

* *derveitā :* br. *dervoed* dartres ; fr. *dertre, dartre*.

* *drillo- :* gall. *dryll* « morceau » ; fr. *drille* « lambeau d'étoffe » ; cf. bret. *draill*, corn. *dral*.

* *dlūto- :* irl. *dlúth* « épais » ; fr. *dru*.

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. xviii, p. 103-107. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1911-1914.

* *garri-* : irl. *gairri* « mollets » ; bret. *garr* « jambe » ; gall. *garr* « jarret » ; d'où le dérivé fr. *jarret*.

* *gatali-* : bret. *gadal* « débauché », v. fr. *jaal*, *jaelise* ; prov. *gazal*.

* *gobo-* : irl. *gob* « bec, » d'où en français *gober*, *gobet*.

* *gravo-* : gall. bret. *gro* « sable, » d'où la forme féminine fr. *grève*.

* *grenna-* : irl. *grenn* « barbe », bret. *grann*. « sourcil, cil », prov. *gren*, v. fr. *grenon*.

* *ivo-* : irl. *eo* ; gall. *yw* ; fr. *if*.

* *landa-* : irl. *land*, gall. *llan* « parvis » ; fr. *lande*.

* *mesga-* : irl. *medg* « petit lait » ; gall. *maidd* ; fr. *mègue*.

* *muc-* : irl. *múchaim* « je cache » ; v. fr. *mucier*.

* *pario-* : gall. *pair* « chaudron » ; prov. *pairol*.

* *rica-* : irl. *rech*, gall. *rhych* « sillon » ; fr. *raie*.

* *rocca* : bret. *roc'h* ; fr. *roche*.

* *rusca* : v. irl. *rusc* « écorce » ; fr. *ruche* ; le breton *rusk* « écorce, ruche » a subi l'influence du mot français, car à *u* irlandais répond *i* breton, et la forme galloise est *rhisg*.

* *sesca-* : irl. *seisc*, gall. *hesg* « laîche » ; v. fr. *sesche*.

* *socco-* : v. irl. *socc* ; bret. *soc'h* ; fr. *soc*.

* *verno-* : irl. *fern* « aulne » ; gall. *gwern* ; fr. *verne*. Cf. les noms gaulois en *Verno-*.

Outre les ressources qu'ils fournissent pour l'étude du vocabulaire vieux-celtique, les mots restitués par la lin-

guistique permettent d'étudier à fond les sons et les formes grammaticales. Les mots transmis par les anciens ont été latinisés ou grécisés, et ne peuvent servir à déterminer que des lois très générales de phonétique ou de morphologie.

La parenté du vocabulaire vieux-celtique avec celui des autres langues indo-européennes (1), hors de doute lorsqu'on prend comme éléments de comparaison le vieil irlandais et le vieux breton, serait facile à démontrer même si l'on n'avait que les mots transmis par les auteurs de l'antiquité.

pempe- « cinq », [bret. *pemp*, irl. *cóic*] ; lat. *quinque*. gr. πέντε, éol. πέμπε, skr. *páñca*.

(1) Sur cette question consulter : Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen*, Strassburg, 1886-1893. H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, Paris, 1881, p. 83-103 ; *Eléments de la grammaire celtique, déclinaison, conjugaison*, Paris, 1903 ; A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, 1903 ; Pedersen, *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, Gottingen, 1909-1913.

Voici quelques détails précis sur la parenté du vocabulaire des langues celtiques avec le vocabulaire des autres langues indo-européennes, telle que nous pouvons l'établir à l'aide des éléments dont nous disposons. Sur un millier de mots relevés dans le *Urkeltischer Sprachschatz*, 418 sont communs au celtique et aux autres langues du rameau asiatique (sanskrit, zend, arménien) et du rameau européen (slave, grec, italique, germanique) ; 143 sont communs seulement au celtique et au germanique ; 106 au celtique et à l'italique ; 74 au celtique et au grec ; 68 au celtique et au letto-slave ; 39 au celtique, à l'italique et au germanique ; 34 au celtique, au grec et à l'italique ; 34 au celtique, au slave et au germanique ; 22 au celtique, au grec, à l'italique et au germanique ; 18 au celtique, au grec, à l'italique et au slave ; 17 au celtique, à l'italique et au slave ; 16 au celtique, au grec et au germanique ; 15 au celtique, au grec, à l'italique, au germanique et au slave ; 12 au celtique, à l'italique, au germanique et au slave ; 7 au celtique, au grec, au germanique et au slave.

petor- « quatre », [v. gall. *petguar*, irl. *cethir*], lat. *quatuor*, gr. att. τέτταρες, éol. πίσυρες.

vergo- « efficace », [v. gall. *guerg*], anglo-saxon *work*, all. *werk*, gr. Fέργον.

doro « porte », [v. bret. *dor*, irl. *dorus*], lat. *fores*, got. *daur*, v. sl. *dvorŭ*, gr. θύρα.

epo- « cheval », [v. irl. *ech*, gall. *eb-ol*] lat. *equos*, gr. ἵππος, skr. *áçvas*, got. *aihwa*, lit. *aszva*.

tri- « trois », [v. irl. *trí*, gall. *tri*], lat. *tres*, gr. τρεῖς, angl. *three*, v. sl. *trĭje*.

Mais ce n'est pas à l'aide du vocabulaire que l'on établit le mieux la parenté des langues celtiques avec les autres langues indo-européennes, car les mots peuvent avoir été empruntés par une langue à une autre. Ce sont les concordances de certains détails de phonétique et de morphologie qui prouvent l'intime parenté des langues italiques et des langues celtiques (1). Par exemple : l'identité de la consonne initiale des deux syllabes dans lat. *quinque*, irl. *cóic*, gall. *pimp* en regard de πέντε ; le génitif en *ī* des thèmes en *o* : lat. *viri*, irl. ogam. *maqi* ; le superlatif : lat. *maximus*, osq. *nessimas*, v. irl. *nessam* ; le passif en *-r* : lat. *canitur*, v. irl. *canir*, bret. *caner* ; le déponent en *-r* : lat. *sequor*, v. irl. *sechur* ; le subjonctif en *ā* : lat. *feram*, v. irl. *bera* ; le subjonctif en *-s* : lat. *faxō*, v. irl. *tiasu* ; le futur en *-b* : lat. *amābo*, v. irl. *carub* ; le suffixe nominal lat. *-tiō, -tiōn-*, v. irl.*-tiu, -ten* ; les prépositions et préfixes lat. *dē*, v. irl. *dí*, britt. *di* ; lat. *cum* v. irl. *com*.

(1) Voir A. Meillet, *Les dialectes indo-européens*, Paris, 1908, p. 33-39.

Ces coïncidences, particulières aux langues celtiques et italiques à l'exclusion des autres, permettent de supposer que l'italique et le celtique formaient un dialecte indo-européen.

Voici les principaux traits caractéristiques de la grammaire des langues celtiques :

Le vocalisme celtique ne diffère guère du vocalisme des autres langues indo-européenne. Il a comme particularité principale le changement de *ē* en *ī* (1) : irl. *sí-l.* « semence », lat. *sē-men*, got. *-sēths* ; irl. *rí* « roi », lat. *rēx*, gaul. *-rix* ; irl. *fír* « vrai », v. bret. *guir*, lat. *vērus*.

Les voyelles brèves *a o u e i* sont en général conservées : v. irl. *alim* « j'élève », lat. *alo* ; gall. *am-* « autour », gaul. *ambi-*, gr. ἀμφί ; v. irl. *ocht* « huit », lat. *octo* ; v. irl. *roth* « roue », lat. *rota* ; v. irl. *clunim* « j'entends », gr. κλύω ; v. irl. *cath* « combat », gaul. *catu-*, v. h. a. *hadu* ; irl. *fid* « bois », gaul. *vidu-*, v. h. a. *witu* ; irl. *berim* « je porte », lat. *fero*, skr. *bharāmi*, got. *baira*.

Les diphtongues tendent à se réduire à des voyelles longues : irl. *-tēsid* « vous irez », gr. στείξετε, cf. got. *steiga* ; v. irl. *Día*, gén. *Dé* « Dieu », gaul. *dēvo-*, *dīvo-*, gall. *Dwy*, bret. *Doué*, lat. *dīvos* ; irl. *ó* « oreille », lat. *auris* ; irl. *óg* « intact », lat. *aug-*, got. *áuk-* augmenter.

Le consonantisme est plus original. Le *p* initial a disparu dans toutes les langues celtiques : irl. *athir* « père », gr. πατήρ ; v. gall. *rit* « gué », gaul. *-ritum*, lat. *portus*, v. h. a. *furt* ; irl. *orc* « porc », lat. *porcus*.

Le groupe *pt* est devenu *-cht*, puis le *ch* s'est vocalisé :

(1) Au temps de Consentius, on reconnaissait les Gaulois à leur prononciation de l'*i*, qui était intermédiaire entre *i* et *e*, (Keil, *Grammatici latini*, t. v, p. 394).

irl. *secht* « sept », gall. *seith*, lat. *septem* ; irl. *necht* « nièce », lat. *neptis*.

Ce *t* et le *k* sont conservés : irl. *tuath* « peuple », bret. *tud*, gaul. *Teuto-*, got. *thiuda* ; irl. *cét* « cent », gall. *cant*, lat. *centum* ; le *k* vélaire conservé en gaélique s'altère en *p* en breton et en gaulois : v. irl. *cruim* « ver », gall. *pryf* ; v. irl. *cethir* « quatre », v. gall. *petguar*, gaul. *petor-*, lat. *quatuor*.

Les anciennes aspirées *bh*, *dh*, *gh* sont devenues des occlusives sonores : irl. *biu* « je suis », gall. *bydd-*, cf. lat. *fio*, gr. φύω ; irl. *ruad* « rouge », gall. *rudd*, gaul. *-roudos*, gr. ἐ-ρυθρός, got. *rauths* ; irl. *gam* « hiver », v. gall. *gaem*, gr. χειμών.

Les explosives sonores persistent, sauf *g* vélaire qui tend à devenir *b* : v. irl. *ibim* « je bois », cf. corn. *evaf*, lat. *bibo* ; v. irl. *derc* « œil », cf. gr. δέρκομαι ; irl. *gein* « naissance », gall. *geni* ; cf. lat. *genus*, gr. γένος ; irl. *bó* « vache », gall. *buwch*, gr. βοῦς, skr. *gâus*.

La fricative *s* à l'initiale est conservée en gaélique ; mais devient *h* en breton : v. irl. *su-* « bien », gall. *hy-*, gaul *su-* ; v. irl. *snâim* « je nage », skr. *snâmi* ; v. irl. *siur* « sœur », gall. *chwaer*, lat. *soror*, skr. *swasar-*.

Des semi-consonnes, *j* initial a disparu en gaélique : gall. *ieuanc* « jeune », v. irl. *óac*, cf. gaul. *Iouinc-illus*, lat. *juvencus* ; — *v* subsiste sous diverses formes : *f* en gaélique, *gw* en breton : v. irl. *fiss* « savoir », gall. *gwydd*, cf. lat. *video*, skr. *vêda*, gr. Fοῖδα.

Les liquides et les nasales ne subissent guère de changement : v. irl. *fer* « homme », gall. *gwr*, lat. *vir*, got. *vair* ; v. irl. *lōthur* « canal », gaul. *lautro*, gr. λουτρόν ; v. irl. *máthir* « mère », lat. *mâter*, v. h. all. *muoter* ; v. irl. *nu-*,

gr. νύ « maintenant » ; en gaélique *n* tombe devant les sourdes : v. irl. *cét* « cent », gall. bret. *cant*, gaul. *canto-*, lat. *centum*.

En résumé, le gaulois a en commun avec le breton le traitement du *k* vélaire et de *n* devant les sourdes ; il se rapproche du gaélique pour le traitement de *s* initial.

Ce qui caractérise particulièrement les langues celtiques modernes, bien qu'on ait relevé des faits analogues dans le dialecte sarde de Logudoro (1), c'est la modification des consonnes initiales après les mots qui se lient étroitement au mot suivant : l'article, les adjectifs possessifs, certaines prépositions et particules verbales.

Cette modification ou mutation des initiales se fait dans plusieurs directions. Les seuls ordres de mutation communs aux deux familles de langues celtiques sont :

1° La mutation des occlusives sonores en fricatives : $b > \upsilon$, $d > \eth$, $g > \gamma$ qui tombe en gallois : gall *dy fuwch* « ta vache », *dy ddant* « ta dent », *dy afr* « ta chèvre », irl. *do bhó*, *do dhét*, *do ghabhar*.

2° La mutation des occlusives sonores en nasales : $b > m$, $d > n$, $g > ng$: gall. *fy muwch* « ma vache », *oy nant* « ma dent », *oy ngafr* « ma chèvre » ; irl. *ar mbó* « notre vache », *ar ndét* « notre dent », *ar ngabhar* « notre chèvre ».

Bien que ces mutations soient rarement notées par l'écriture dans les plus anciens textes gaéliques et bretons, on ne peut guère douter de leur antiquité.

La déclinaison et la conjugaison du celtique sont plus

(1) Schuchardt, *Les modifications syntactiques de la consonne initiale dans les dialectes de la Sardaigne, du centre et du sud de l'Italie*, *Romania*, t. III, p. 1-30.

difficiles à restituer par l'accord du gaélique et du breton, car les dialectes bretons n'ont gardé que des traces de l'ancienne flexion. C'est surtout en gaélique que l'on trouve un état de la langue comparable à celui du grec, du latin, ou du gotique.

C'est ainsi que l'on peut constater que le celtique offre les mêmes thèmes de déclinaison et les mêmes désinences nominales que les autres langues indo-européennes.

On trouve en irlandais des thèmes en *ā-* : *tuath* « peuple », got. *thiuda* ; des thèmes en *ī-* : *sí* « elle », v.h. a. *sī* ; des thèmes en *o-* : gaul. *tarvos*, v. irl. *tarbh* « taureau », lat. *taurus* ; en *io-* : v. irl. *aile* « autre », lat. *alius* ; des thèmes en *i-* : v. irl. *fáith* « poète », lat. *vates* ; des thèmes en *u-* : v. irl. *fid* « bois », v. h. all. *witu* ; des thèmes consonantiques : v. irl. *air-mitiu* « honneur », lat. *mentio* ; *cú* « chien », gr. κύων ; v. irl. *máthir* « mère », lat. *māter* ; v. irl. *mao* « plus grand », lat. *major* ; v. irl. *óitiu* « jeunesse », lat. *juventus* ; irl. *tech* « maison », gr. στέγος ; irl. *bó* « vache », lat. *bōs*. Mais les cas ne sont plus qu'au nombre de cinq : nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif. Le duel n'est conservé qu'avec le nom de nombre deux : *dá tharbh* « deux taureaux ». Le neutre subsiste dans les thèmes en *o-*, en *io-*, en *i-*, en *u-*, en *n-*, en *s-*.

Les pronoms personnels ont, en brittonique comme en gaélique, trois formes : la forme absolue quand ils sont sujets ou compléments directs ; la forme infixe, quand ils sont compléments directs ou indirects d'un verbe composé ; la forme suffixe après les prépositions.

Les noms de nombre irlandais de 1 à 4 se déclinent et ont des formes spéciales à chaque genre. La numération est décimale et vigésimale ; on dit en irlandais *ceithir fichit*, en

moyen breton *pevar ugent* comme en français « quatre-vingts ».

Les formations verbales n'ont aucune particularité propre à l'irlandais ; elles sont peu variées ; on n'y retrouve pas la richesse de suffixes que l'on constate en grec et en sanskrit. Comme verbes à suffixes, on ne peut guère citer que des verbes en *-n-* et des dénominatifs en *-a-* et en *-i-*. Il n'y a que trois modes personnels : l'indicatif, l'impératif et le subjonctif. Les caractéristiques de temps et de modes se rapprochent surtout de celles du latin : on trouve en gaélique et en brittonique le subjonctif en *ā*, *ē* ; le passif et le déponent en *r* ; mais aussi le futur et le prétérit en *s* ; en vieil-irlandais le futur en *-b -f*. Le parfait à redoublement ou à voyelle radicale longue est conservé. Les verbes simples ont un futur à redoublement ou à voyelle radicale longue. La formation du présent en *t* est devenue un prétérit. La particularité la plus intéressante que présente la conjugaison irlandaise est la double série de désinences que prennent les verbes au présent, selon qu'ils sont simples ou composés. Au présent, le verbe simple, qu'il soit primitif ou dérivé, prend les désinences de la conjugaison en *μι*, et le verbe composé prend les désinences de la conjugaison en *o* ; ainsi le verbe simple à la première personne du singulier se termine en *-im* : *berim* =* *beromi* « je porte » ; le verbe composé se terminait, avant la chute des voyelles finales, en *ō* : *dobiur* = *doberō* « je donne ». Une autre caractéristique curieuse des verbes composés est la tmèse, c'est-à-dire l'intercalation des pronoms compléments après le premier élément de composition : *ni-charat* « ils n'aiment pas » *ni m-charat* « ils ne m'aiment pas », *ad-ci* « il voit », *at ob-ci* « il vous voit », *ro-chluinethar* « il a entendu », *ro-d- chluinethar* « qui l'a entendu ».

L'accent du vieux celtique nous est connu à la fois par les mots transmis par les anciens et par les langues celtiques des Iles Britanniques. Un assez grand nombre de noms de lieux celtiques ont, comme nous l'avons vu, persisté jusqu'à nos jours et il est facile de déterminer quelle était dans ces noms la place de l'accent. Dans un certain nombre de ces mots, les lois de l'accentuation latine ne sont pas observées (1). On a, par exemple, les composés : *Eburóvices*, Evreux ; *Vidúcasses*, Vieux ; *Durócasses*, Dreux ; *Tricasses*, Troyes ; *Bodiócasses*, Bayeux ; *Bitúriges*, Bourges ; *Catúriges*, Chorges ; *Autessiódurum*, Auxerre ; *Epomanduódurum*, Mandeure ; les dérivés : *Némausum*, Nîmes ; *Arelate*, Arles ; *Brivate*, Brioude ; *Cóndate*, Candes.

Au contraire, les lois de l'accent celtique concordent avec les lois de l'accent latin dans :

Lugudúnum, Lyon ; *Carobrivas*, Chabris ; *Mediolánum*, Milan ; *Vernodúbrum*, Vernoubre ; *Atrebátes*, Arras ; *Cambáritum*, Chambord ; *Rotómagus*, Rouen ; *Durocóregum*, Donqueur ; et dans : Nemours, Arlet, Brivé, Condé, doublets de Nîmes, Arles, Brioude et Candes ; peut-être aussi dans Berry, Chéry doublets de Bourges, Chorges, s'ils ne dérivent pas des adjectifs *Bituricum*, *Caturicum*.

L'accent de l'initiale, qui apparaît comme accent principal en vieil irlandais et qui était sans doute aussi à l'origine l'accent du vieux celtique, semble avoir coexisté avec un accent qui ne dépassait pas l'antépénultième, et qui

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II, p. 278 ; t. VI, p. 337. W. Meyer-Lübke, *Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*, Philosophisch-historische Classe, t. CXLIII (1901) ; R. Haberl, *Die Betonung im Gallischen, Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. VIII, p. 95-101.

dans les composés en *-casses*, *-riges*, *-ritum*, *-magus*, *-regum* et peut-être dans quelques composés en *-durum* portait sur la voyelle finale du premier terme.

L'histoire intérieure du vieux-celtique est assez mal connue. On doit se contenter des rares renseignements transmis par les anciens, que les langues des barbares n'intéressaient guère. Diodore écrit que les sons du gaulois étaient rudes (1). La comparaison des mots du celtique de Grande-Bretagne avec les mots provenant du celtique continental ne permet pas de relever des différences importantes entre les deux dialectes. La réduction des diphtongues à des voyelles longues que l'on a notée en Grande-Bretagne peut tenir à ce que les inscriptions des îles sont postérieures à celles du continent (2). Commius, roi des *Morini*, envoyé par César en Grande-Bretagne, n'a pas, semble-t-il, besoin d'interprète pour se faire entendre des Bretons (3). La langue des Bretons est, d'après Tacite (4), peu différente de celle des Gaulois. Les dialectes celte et belge ne différaient que légèrement l'un de l'autre (5). Les trois peuplades galates des *Trocmi*, *Tolistobogii* et *Tectosages* parlaient la même langue (6). Les assemblées générales des peuples gaulois n'étaient possibles qu'entre peuples de même langue.

La domination romaine en Grande-Bretagne, qui dura quatre siècles, n'eut pas pour conséquence le remplacement

(1) *Bibliothèque*, v, 31, 1.
(2) J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 32.
(3) *Guerre de Gaule*, iv, 27. Cf. i, 19, 3 ; v, 36, 1.
(4) *Agricola*, 11.
(5) Strabon, iv, 1, 1.
(6) Strabon, xii, 5, 1.

du celtique par le latin. Les Romains eurent beau ouvrir des écoles (1), leur langue ne laissa que quelques mots dans les dialectes bretons (2).

Le celtique continental a disparu, semble-t-il, de bonne heure, en ne laissant que quelques traces dans les langues romanes et les langues germaniques. A quelle date a-t-il disparu ? Dès le temps de Strabon, la plupart des *Cavari* avaient appris le latin (3). Lucien parle d'un sorcier de Paphlagonie qui pouvait répondre en celtique, Κελτιστί, sans que nous puissions savoir s'il s'agit du celtique des Iles, du continent ou de l'Asie Mineure (4). Ulpien, mort en 228, déclare que les fidéicommis peuvent être rédigés en langue gauloise : *gallicana*. Lampride (5) raconte qu'une *dryas* prédit en gaulois, *gallico sermone*, à Alexandre Sévère sa fin prochaine. Sulpice Sévère (6), au commencement du v^e^ siècle, met en scène dans un de ses dialogues un Gaulois qui s'excuse de son langage et auquel son interlocuteur répond : Parle-nous celtique (*celtice*), ou, si tu préfères, gaulois (*gallice*) (7). Saint Jérôme (8), 341-420, qui avait séjourné à Trèves et à Ancyre, écrit que les Galates se servent de la langue grecque, mais que, de plus, ils ont un idiome qui leur appartient en propre et qui est à peu

(1) Tacite, *Agricola*, 21.
(2) Voir J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 17-22.
(3) Strabon, iv, 1, 12.
(4) *Alexandros*, 51.
(5) *Sévère*, 60, 6.
(6) *Dialogues*, 1, 27, 4.
(7) Cf. E. Ch. Babut, *Revue historique*, t. civ, p. 287-292. Toutes les inscriptions galates ou relatives aux Galates sont en grec. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. i, p. 367.
(8) *Commentaire de l'Epître aux Galates*, ii, chez Migne, *Patrologia latina*, t. xxvi, col. 382.

près le même que celui que parlent les Trévires. Il est, à la rigueur, possible que saint Jérôme ait reproduit, d'après un autre, un renseignement qui aurait été exact trois ou quatre siècles plus tôt. Il est probable que le dialecte barbare que saint Irénée, évêque de Lyon au IIe siècle, se déclarait occupé à étudier (1) était le celtique.

Des surnoms donnés à l'Empereur Galba (68-69) et à Antonius Primus (40-100) s'expliquent par les langues celtiques (2) et étaient compris au Ier siècle de notre ère. Du IVe au VIe siècle, Ausone, Fortunat, Grégoire de Tours citent des mots gaulois. Marcellus de Bordeaux donne en gaulois les noms de certaines plantes. Rien ne prouve qu'il s'agisse d'autre chose que de survivances d'une langue à peu près disparue. Et nous avons vu (3) que la plupart des mots transmis par Marcellus ne s'expliquent pas par les langues celtiques. Enfin, dans quelques cas, il peut être question, non d'une langue celtique, mais de la langue romane de Gaule (4). Nous n'avons donc aucun témoignage clair sur l'usage et la disparition du celtique continental. Il est probable qu'il était tout à fait oublié en Gaule au VIe siècle (5). La disparition en fut sans doute aussi complète dans la péninsule armoricaine que dans le reste de notre

(1) *Contra hæreses*, I, pref., Migne, *Patrologia græca*, t. VII, col. 444.

(2) Voir ci-dessus, p. 75, 81.

(3) Ci-dessus, p. 77-78.

(4) Par exemple le *tripetias* « tripodas » cité par Sulpice Sévère (*Dialogues*, II, 1), semble appartenir au latin vulgaire.

(5) F. Brunot, *Origines de la langue française* (Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, p. XIX-XLII) ; F. G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, Paris, 1899, p. 65.

pays (1). Ce ne fut qu'au VI^e^ siècle que des Celtes chassés de Grande-Bretagne par l'invasion saxonne débarquèrent en Armorique par petites troupes et y apportèrent leur langue et leur civilisation. Rien n'autorise à croire qu'ils trouvèrent, dans la langue des Gallo-Romains auxquels ils se mélangèrent, quelques restes du celtique de Gaule.

Aussi ne conçoit-on guère l'erreur fondamentale des celtomanes français du XVIII^e^ siècle qui prirent le breton de leur temps comme type de vieux celtique, sans se préoccuper des modifications qu'il avait pu subir dans le cours de dix-huit siècles. Ils ne s'en tinrent malheureusement pas là. Ils prétendirent expliquer, non seulement le français, mais encore toutes les langues par le breton (2). Pour démontrer l'origine bretonne de la langue française, il leur suffit de renverser l'ordre historique des rapports pour les doublets formés par les mots bretons identiques à des mots français; ces mots ont été empruntés soit au latin (3), soit au français par le breton, depuis l'époque des premières relations avec Rome, puis avec la France, jusqu'en notre temps ; on s'en servit pour prouver que le français avait tiré du breton plusieurs milliers de mots. Ainsi par exemple, d'après La Tour d'Auvergne (1743-1800) le français *air* viendrait du breton *ér* (4), *chambre* du breton *cambr*, *dent* du breton

(1) J. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 82-84. Les travaux ingénieux de A. Travers (*Revue de Bretagne*, t. XXI, et à part, Rennes, 1906, 1907), n'ont pas réussi à démontrer la persistance du celtique en Armorique.

(2) Sur les théories sur la langue des Celtes, voir V. Tourneur, *Esquisse d'une histoire des études celtiques*, Liège, 1905, p. 188-206.

(3) Voir J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892.

(4) La Tour d'Auvergne-Corret, *Origines gauloises* ou

dant, *haleine* du breton *halan*, *chaîne* du breton *chaden*, *matin* du breton *mintin*, *prix* du breton *pris* (1).

Quant au rapport du breton avec d'autres langues, on ne put l'établir que par des coïncidences dues au hasard,ou de véritables calembours. Le breton *dour* « eau » aurait donné le grec ὕδωρ ; de *tan* « feu » et de *ti* « maison » s'est formé le grec Τίταν ; de *bara* « pain » vient l'hébreu *barach* ; de *ran* « grenouille », l'hébreu *ranach* « il a crié » ; Noé est l'homme « nu » bret. *noeth* ; Mercure « l'homme des femmes » bret., *merc'h-ur* ; Adam et Eve tirent leur nom des premières expressions qui sortent de la bouche des enfants bretons pour demander à boire et à manger ; *Carolus* signifie « ami du soleil », *car-eol* en breton ; *Paris* signifie « l'égale d'Is » *par-Is* (2). Tandis que Le Brigant (1720-1804) expliquait par le bas-breton le taïtien, le caraïbe, le chinois et le sanskrit (3), une autre langue celtique, l'irlandais moderne, était donnée par Vallancey (1721-1812) comme interprétant les racines primitives du punique et de l'algonquin (4).

Les conclusions de l'étude qui précède ressortent, il me semble, assez clairement du simple exposé des faits pour qu'il ne soit pas nécessaire de les développer longuement ici.

recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique, pour servir à l'histoire ancienne et moderne de ce peuple et à celle des Français, 3e éd., Hambourg, 1801, p. 179.

(1) Cf. Michelet, *Histoire de France*, t. I (1833), p. 142, note.

(2) La Tour d'Auvergne, *Ibid.*, p. 178, 99, 102, 136, 104. Cambry, *Monuments celtiques*, p. 355, 361.

(3) *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, Paris, 1787.

(4) *An essay on the antiquity of the Irish language*, Dublin, 1772.

L'identification et la traduction des noms propres, purement hypothétiques quand ces noms ne coïncident pas en tout ou en partie avec des noms communs connus par ailleurs, ne peuvent donner aucun renseignement certain sur le vocabulaire du vieux celtique. Or, c'est l'onomastique qui nous offre la matière la plus riche, tant dans les inscriptions que chez les auteurs de l'Antiquité.

Quant aux quelques noms communs conservés par les auteurs anciens, un petit nombre seulement ont pu être identifiés à des mots celtiques ; pour les noms dont les anciens ne nous ont pas donné le sens, cette identification est nécessairement problématique. Il est encore plus hasardeux de chercher à retrouver les *substrata* romans des restes de vieux celtique.

Les inscriptions trouvées en Gaule et que l'on attribue d'ordinaire à la langue celtique semblent se partager en deux groupes : dans l'un, la langue est sans aucun doute prochement apparentée à l'italique ; dans l'autre, à peine çà et là un mot peut-il s'expliquer avec quelque vraisemblance par les langues celtiques, le reste appartient à une langue encore indéterminée (1). Les inscriptions de la Gaule Cisalpine offrent encore moins d'éléments celtiques que celles de la Gaule Transalpine.

La linguistique peut nous faire connaître scientifiquement

(1) Il est possible que la plupart des mots que l'on n'interprète pas par les langues celtiques appartiennent au ligure. Mais on ne peut le démontrer, puisque le ligure n'a pas, comme le vieux-celtique, donné naissance à des langues que l'on puisse étudier. Sur le ligure, voir H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 47-70, 86-205 ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 123-125 ; t. II, p. 367.

l'état ancien des dialectes celtiques parlés dans les Iles Britanniques et restituer un vocabulaire qui ne doit s'écarter que sur quelques points de détail de la réalité, mais l'étude des restes du celtique continental ne nous révèle que de misérables débris.

CHAPITRE III

LES PERSONNES ET LES COUTUMES (1)

Portrait physique des Celtes par les anciens. — Portrait moral et intellectuel. — L'habitation. — La nourriture. — Le vêtement. — La parure. — Les femmes : Chiomara, Camma, Gyptis ou Petta. — Les pères et les enfants. — La naissance et la mort ; inhumation, incinération. — L'agriculture. — La chasse. — L'industrie et l'art ; les mines ; le corail ; l'émail ; l'étamage ; la plastique ; les monnaies. — Le commerce ; les voies de communication. — La marine.

Si nous voulions entreprendre de restituer la vie privée des anciens Celtes, les éléments nous feraient défaut. Strabon et Diodore, peut-être même César, ne font guère que reproduire les quelques observations que nous devons à Poseidônios. Dans quelle mesure pouvons-nous utiliser les renseignements qui nous sont parvenus sur les Celtes au temps de la domination romaine pour compléter ce que nous savons sur leurs ancêtres ? Les objets que l'on a trouvés dans des tombes de guerriers celtes ne sont pas très variés, le mobilier funéraire se compose surtout de vases, d'armes de toute espèce et de bijoux. Les représentations figurées d'ustensiles et de meubles, assez rares

(1) Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 333-347 ; p. 415-436, t. II, 400-414, 260-355, 222-259.

d'ailleurs, ne datent que de l'époque gallo-romaine. Pour étudier la vie journalière des Celtes, nous sommes donc le plus souvent privés du commentaire qu'ajoutent à la concision ou à l'ambiguïté des textes les inscriptions, les dessins des objets ou les objets eux-mêmes. Tout ce que l'on peut extraire des auteurs anciens n'est guère qu'une série de notes avec lesquelles il est difficile de composer un ensemble harmonieux.

I

Du point de vue physique, les Celtes sont caractérisés par une taille élevée (1) et par des cheveux blonds ou roux (2); leurs corps blancs (3) sont mous et résistent mal à la fatigue et à la chaleur (4); pleins d'impétuosité dans l'attaque, ils se lassent vite (5). Ce type est attribué par les

(1) Polybe, II, 15, 7 ; 30, 3 ; 29 ; Timagène chez Ammien Marcellin, XV, 12, 1 ; Tite Live, V, 44 ; Diodore, V, 28 ; Florus, I, 7, 13 (Senons) ; II, 4 (Insubres) ; Denys d'Halicarnasse, XIV, 9, 13. Appien, IV, 3 ; Pausanias X, 20, 7. Cf. au contraire Pausanias, I, 35, 5 (Celtes de Cavaros ?)

(2) Timagène chez Ammien Marcellin, XV, 12, 1 ; Tite Live XXXVIII. 17, 3 (Galates) ; Diodore,V, 28, 1 ; cf. 32, 2 ; Virgile, *Enéide* ,VIII, 659, où *aurea* semble désigner plutôt le métal du bouclier d'Enée que la couleur des cheveux ; Tibulle, I, 7, 12 (Carnutes) ; Lucain, I, 402 (Rutènes) ; Silius Italicus, IV, 200 (Cisalpins) ; Claudien, XXII, 2, 240-241 (Gaule personnifiée) ; *Contre Rufin*, 2, 110 (Gaulois). *Scriptores physiognomici Græci* éd. R. Fœrster, t. I, p. 393, l. 5, 12 ; t. II, p. 306, l. 1.

(3) Timagène chez Ammien Marcellin, XV, 12, 1 ; Diodore, V, 28 ; Virgile, *Enéide*, VIII. 660 ; Silius Italicus, IV, 154 ; Galien, *De la santé*, I, 5 ; *Des tempéraments*, II, 6 ; Florus, II, 202.

(4) Polybe, III, 79, 4. Tite Live, V, 44, 4 ; X, 28 ; XXII, 2, 6 ; XXXIV, 47, 5 ; XXXV, 5, 7 ; XXXVIII, 17 (Galates) ; Plutarque, *Crassus*, 25, 10 ; Appien, IV, 7 ; Florus, II, 4.

(5) Polybe, II, 33 ; III, 79 ; Tite Live, V, 44 ; VII, 12 ; X, 28 ;

anciens aux Celtes qui prirent Rome comme à ceux qui ravagèrent la Grèce, aux Gaulois de la Cisalpine et de la Transalpine, ainsi qu'aux Galates d'Asie Mineure. Il fut bientôt appliqué indistinctement à tous les barbares du Nord-Ouest de l'Europe (1). Strabon constate que les Bretons sont plus grands, moins blonds et plus mous que les Gaulois, mais assez mal bâtis (2), et que les Germains sont plus grands et plus blonds que les Gaulois (3). D'ailleurs, les Gaulois et les marchands vantaient aux soldats romains la haute stature des Germains et déclaraient n'avoir pu soutenir l'éclat de leurs yeux (4). Lorsque Caligula voulut joindre des Gaulois, en les faisant passer pour des Germains, au petit nombre de ses captifs, il choisit les hommes les plus grands qu'il força de laisser croître et de rougir leur chevelure (5). Il semble donc que les Gaulois aient été de taille assez élevée, supérieure à celle des soldats romains (6), mais inférieure à celle des Germains ; et qu'il y ait eu, au moins chez les peuplades gauloises apparentées aux Germains, une prépondérance de chevelures blondes. Quant aux yeux bleus, caractéristiques des Germains (7), on ne peut démontrer qu'ils aient appartenu au type celtique. Timagène, d'après Ammien Marcellin, ne parle que

Strabon, iv, 4, 5 ; Florus, ii, 4 ; Denys, xiv, 8 ; Silius Italicus, xv, 716-718 ; cf. iv, 311-312.

(1) Cimbres : Plutarque, *Marius*, 25-26 ; Germains : Tacite, *Germanie*, 4 ; Suèves : Appien, iv, 1, 3.

(2) *Géographie*, iv, 5, 2 ; cf. Lucain, iii, 77 ; Jordanès, *Histoire des Goths*, 9.

(3) *Géographie*, vii, 1, 2 ; cf. Manilius, *Astronomiques*, iv, 713-714.

(4) César, *Guerre de Gaule*, i, 39.

(5) Suétone, *Caligula*, 47.

(6) *Guerre de Gaule*, ii, 30 ; vi, 24.

(7) Tacite, *Germanie*, 4. Plutarque, *Marius*, 11. Juvénal, xiii, 164.

des yeux torves des Gaulois (1). Il est d'ailleurs vraisemblable que, même dès l'époque la plus ancienne à laquelle nous puissions remonter, les Celtes présentèrent divers types physiques. Tacite distingue en Grande-Bretagne trois races : les *Caledonii*, les *Silures* et les habitants de la côte méridionale. Les *Caledonii* ont des cheveux roux et de grands membres comme les Germains ; les Silures ont le visage coloré et les cheveux frisés comme les Ibères ; les habitants de la côte méridionale ressemblent aux Gaulois (2). Dans la plus ancienne épopée irlandaise (3), les blonds ou roux sont aux bruns dans la proportion de 11 à 6.

Les squelettes trouvés dans les tombes de la Marne ne sont pas d'une taille très haute. Ils mesurent en moyenne 1 m. 66. En Vindélicie, on a une moyenne plus élevée : 1 m. 70 (4). Quant à l'indice céphalique, les crânes des sépultures hallstattiennes comme des sépultures de la Tène sont en général dolichocéphales. Dans les tumulus hallstattiens de la Gaule orientale (5), les dolichocéphales sont mélangés avec les brachycéphales de la fin de l'époque néolithique. Sur vingt-huit crânes des sépultures de la Marne, les deux tiers étaient dolichocéphales ou sous-dolichocéphales (6). A la Tène, la plupart des crânes ont

(1) *Histoire romaine*, XV, 12, 1. Cf. DIODORE, V, 31, 1 ; DENYS, XIV, 9, 15.
(2) *Agricola*, 11. Cf. JORDANÈS, *Histoire des Goths*, 2.
(3) *Tain Bó Cualnge*, éd. Windisch, introduction, p. XVI.
(4) VACHER DE LAPOUGE, *L'Aryen*, p. 306, 310.
(5) T. HAMY, *Les premiers Gaulois*, *L'Anthropologie*, t. XVI 1906) p. 1 ; t. XVII (1907), p. 127 et suiv.
(6) RAYMOND, *Les caractères physiques des Gaulois*, *Revue préhistorique* (1907), p. 15.

un indice céphalique moyen (1). Les crânes découverts en Grande-Bretagne dans les *barrows* ou tertres funéraires sont surtout dolichocéphales, tandis que les sépultures plus anciennes contiennent un plus grand nombre de brachycéphales (2).

Comme il est probable que les guerriers dont on a trouvé la dépouille étaient des chefs, on peut se demander si les observations que l'on a faites ont quelque valeur pour déterminer les caractères physiques de la population en général, et si elles ne se rapportent pas presque exclusivement à l'élite de la nation. Les Gaulois du Capitole et de la villa Ludovisi ont les traits rudes, le front bas, le nez court, le menton développé, la mâchoire puissante, le cou épais ; ils sont nettement brachycéphales ; ils ont des membres vigoureux, plus massifs qu'élégants (3).

La précision, que nous ne pouvons mettre dans la description physique des Celtes, nous manque plus complètement encore lorsqu'il s'agit de tracer leur portrait moral et intellectuel. Les qualités et les défauts des Celtes n'ont guère été rapportés que par leurs ennemis. Il n'y a pas lieu d'attacher une importance exagérée à des généralisations naïves, fondées sur des observations superficielles. Les opinions des anciens sont d'ailleurs loin de concorder exactement (4)

(1) Gross, *La Tène*, p. 50-52.

(2) Greenwell, *British barrows*, p. 129, 212. Davis and Thurnam, *Crania britannica*, London, 1865, p. 226-232.

(3) Courbaud, *Le bas-relief romain à représentations historiques*, p. 257-258.

(4) Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. III, p. 4-55.

Tandis que Tite-Live (1) considère, après César (2), la religiosité comme un trait distinctif du caractère gaulois, Cicéron (3) leur refuse tout sentiment de piété et de justice. Aristote (4) et, après lui, Diodore (5) et Athénée (6) ont accusé les Celtes de pédérastie ; mais les écrivains romains ne leur attribuent pas ce vice.

Leur perfidie est notée par Polybe (7) ; Brennos est habile aux ruses de guerre (8) ; mais Strabon (9) et l'auteur du *De bello Africano* (10) leur reconnaissent une nature simple et pas méchante, un caractère ouvert et très peu insidieux ; ce sont, disent-ils, des hommes qui ont l'habitude de lutter avec le courage et non avec la ruse (11).

Tous les anciens s'accordent à les taxer d'inconstance et de mobilité d'esprit ainsi que d'irréflexion (12). Chez les Gaulois, dit Polybe, c'est la passion bien plus que le calcul et la raison qui règle tout en souverain arbitre (13). César connaissait leur caractère léger, mobile, avide de nouveauté (14) ; il avait remarqué qu'ils décidaient souvent les

(1) v, 46, 3.
(2) *Guerre de Gaule*, vi, 16.
(3) *Pour Fonteius*, 12 ; 13.
(4) *Politiques*, ii, 6, 6.
(5) *Bibliothèque*, v, 32. Cf. Strabon, iv, 4, 6.
(6) xiii, 8. 79. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, Paris, 1905, p. 187.
(7) *Histoires*, ii, 7.
(8) Pausanias, x, 20, 7.
(9) *Géographie*, iv, 4, 2. Cf. Diodore, v, 21, 5 (Bretons).
(10) *Guerre d'Afrique*, 73.
(11) Voir toutefois la ruse de guerre racontée par Théopompe, ci-dessous, ch. vii.
(12) Polybe, ii, 32 ; iii, 70 ; 78 ; Tite Live, xxii, 1 ; *Guerre de Gaule* iv, 5 ; Strabon, iv, 4, 2 ; 5 ; Silius Italicus, viii, 16-17.
(13) *Histoires*, ii, 35.
(14) Cf. Horace, *Epodes*, xvi, 6.A. Jacob, *Revue de philologie*,

affaires les plus importantes sur des bruits et des rapports qu'ils ne prenaient point la peine de contrôler, et qu'ils ne tardaient pas à se repentir d'avoir agi d'après des nouvelles incertaines et la plupart du temps inventées pour leur plaire (1).

La bravoure des Celtes est bien connue (2). Ils étaient belliqueux, vifs, prompts à se battre et toujours prêts à répondre aux provocations qu'on leur adressait (3). Jadis supérieurs aux Germains par le courage, les Gaulois s'étaient peu à peu accoutumés à se laisser battre par eux (4) Au temps de César, les Belges étaient les plus braves des peuples de la Gaule et les *Helvetii* l'emportaient en courage sur les autres Gaulois. Les *Bellovaci* surpassaient en gloire militaire tous les Gaulois et les Belges (5). Mais si les Gaulois étaient prompts à prendre les armes ils manquaient de fermeté pour supporter les défaites (6).

Leur cruauté à la guerre avait terrifié les Grecs et les Romains (7). Les Celtes qui envahirent la Grèce immolaient

t. XXXVI (1912) lit φιλόνεοι au lieu de φιλόνεικοι chez STRABON, IV, 4, 3.

(1) *Guerre de Gaule*, IV, 5. Cf. III, 10 ; VI, 20, 2; *nata in vanos tumultus gens* : TITE LIVE, V, 37,8.

(2) POLYBE, II, 14, 30. TITE LIVE, V, 44 ; STRABON, IV, 4. 2 ; FLORUS, II, 4 ; ELIEN, *Histoire variée*, XII, 23 ; AMMIEN MARCELLIN, XV, 12, 3.

(3) STRABON, IV, 4, 2.

(4) *Guerre de Gaule*, VI, 24.

(5) STRABON, IV, 4,3. *Guerre de Gaule*, I, 1. Cf. PLUTARQUE, *César*, 20, 4.

(6) *Guerre de Gaule*, III, 19.

(7) JUSTIN, XXIV, 4 ; SILIUS ITALICUS, VIII, 18-19. Cf. CICÉRON, *Des provinces consulaires*, 33 ; *Lettres*, I, 1 ; JUSTIN, XXXII, 3 (*Scordisci*) ; OROSE, V, 23, 17 (*Scordisci*).

les captifs (1), achevaient les blessés (2), massacraient les vieillards et les petits enfants, violaient les femmes (3). Les Bretons étaient aussi sanguinaires que les Illyriens (4) pourtant réputés pour leur barbarie. Les Gaulois cisalpins et transalpins coupaient les têtes des ennemis tués et les rapportaient suspendues au cou de leurs chevaux ou fixées au bout de leurs lances (5) pour les clouer comme autant de trophées devant leurs maisons ; Poseidônios en avait vu souvent ; il avait été long à se faire à ce spectacle ; toutefois l'habitude avait fini par le rendre insensible. Les têtes des chefs ou personnages illustres étaient conservées dans l'huile de cèdre, en un coffre, et ils les montraient avec orgueil aux étrangers, refusant de les vendre, même quand on voulait les leur acheter au poids de l'or (6). En 216 avant Jésus-Christ, les *Boii*, après avoir tué dans la bataille le consul désigné Postumius, lui coupèrent la tête et la portèrent en triomphe dans leur temple le plus vénéré ; là, suivant la coutume, ils la nettoyèrent et l'ornèrent d'or pour qu'elle servît aux libations dans les fêtes religieuses (7). Les *Scordisci* buvaient le sang des ennemis dans des crânes (8).

Sur l'arc de triomphe d'Orange figurent des têtes cou-

(1) Diodore, v, 32. Pausanias, x, 22, 3. Cf. Sopatros chez Athénée, iv, 51.

(2) Pausanias, x, 23, 6.

(3) Pausanias, x, 22, 3-4 ; Diodore, xxxi, 13. Cf. Parthénios, 8.

(4) Hérodien, iii, 7, 2 ; 14, 8.

(5) Tite Live, x, 26, 11. Diodore, v, 29 ; xiv, 115. Strabon, iv, 4, 5 ; Justin, xxiv, 5 ; Silius Italicus, iv, 213-215 ; Polyen, *Stratagèmes*, viii, 7. 2.

(6) Strabon, iv, 4, 5. Cf. Diodore, v, 29.

(7) Tite Live, xxiii, 24. Cf. Silius Italicus, xiii, 482. La même coutume est attribuée par Solin, (15, 13) aux *Essedones*.

(8) Ammien Marcellin, xxvii, 4, 4.

pées. On en trouve aussi sur le trophée d'Entremont au cou d'un cheval (1). Sur une monnaie, un guerrier tient à la main une tête ; et ce sont peut-être des têtes coupées qui figurent sur des monnaies de tribus de l'ouest de la Gaule (2).

L'épopée irlandaise nous fournit plusieurs exemples de cette coutume. Lugaid coupe la tête de Cuchulainn ; Conall Cernach coupe la tête de Lugaid ; dans une salle du palais des rois d'Ulster, on conservait les têtes des ennemis illustres qu'on avait tués (3) D'après Solin, les Irlandais se barbouillaient le visage du sang de leurs ennemis morts (4).

Dans la bataille, les Celtes avaient des accès de fureur sauvage (5) ; ils étaient honteux de périr des suites de légères blessures ; ils élargissaient leurs blessures pour qu'elles fussent plus apparentes (6) ; vaincus, ils tournaient leurs armes contre eux-mêmes après avoir tué leurs femmes et leurs enfants (7). Les Celtibères jugeaient impie

(1) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 40. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. iv, (1868), p. 381-382. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, p. 83, 197.

(2) Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 302, 308, 341. P. Ch. Robert, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, 1885, p. 272-278. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 202, 351.

(3) *Cours de littérature celtique*, t. v, p. II, 347, 352, 353. *Cath Finntrága*, edited by Kuno Meyer (*Anecdota Oxoniensia*, mediaeval and modern series, I, 4) Oxford, 1885, p. 79.

(4) *Collectanea rerum mirabilium*, 22, 2.

(5) Denys d'Halicarnasse, xiv, 10, 17 ; Florus, II, 4 ; Pausanias, x, 21, 3.

(6) Tite Live, xxxviii, 21 (Galates).

(7) Polybe, II, 31, 2. Appien, iv (Sénons) 11. 96-97 (Celtibères) Diodore, xxii, 9. Strabon, iii, 4, 17 ; Pausanias, x, 23, 8 ;

de survivre dans la bataille à celui auquel ils avaient voué leur vie (1). Le groupe de la villa Ludovisi représente un Gaulois se tuant, après avoir tué sa femme, sans doute pour échapper à l'esclavage.

Les Celtes étaient arrogants et querelleurs (2).

Ils allaient en armes à la rencontre des vagues qui envahissaient leurs rivages (3) ; ils bravaient les incendies (4) ; ils se seraient crus déshonorés s'ils avaient évité la chute d'un mur ou d'une maison (5). Leur vanité s'exprimait en fanfaronnades (6) et l'Antiquité prêtait à des Gaulois plusieurs réponses fameuses (7).

Les Celtes étaient très avides. C'était par cupidité, prétendent les anciens, qu'ils s'engageaient en de lointaines expéditions pour se livrer au pillage, et vendaient leurs corps et leur bravoure à qui voulait les acheter (8). Pourtant Appien rapporte qu'ils refusèrent l'argent que le sénat romain leur offrait s'ils consentaient à lui laisser les Fabius,

Justin, xxiv, 8. Orose, v, 14, 5-6. Florus, ii, ii, 6, (Galates) ; ii, 18,15 (Celtibères).

(1) Valère Maxime, ii, 6, 11.

(2) Timagène chez Ammien Marcellin, xv, 12, 1 ; Strabon, iv 4, 6.

(3) *Morale à Eudème*, iii, 1 ; Aristote, *Morale à Nicomaque*, iii, 7, 7.

(4) Elien, *Histoire variée*, xii, 23.

(5) Nicolas de Damas, chez Stobée, *Anthologie*, xliv, 41.

(6) Strabon, iv, 4, 5 ; Diodore, v, 29 ; Arrien, *Anabase*, i, 4, 8 ; Denys, xiv, 9, 15.

(7) Ptolémée Lagos, chez Strabon, vii, 3, 8 ; Arrien, *Anabase*, i, 4, 7 ; Tite Live, v, 36 ; 48 ; Plutarque, *Camille*, 17 ; 28. Justin, xxiv, 5, 6. Cf. Valère Maxime i, 1, ext. 9, Diodore, xxii, 9, 4.

(8) Polybe, ii, 22 ; Tite Live, xxi, 20 ; xxxviii, 27 (Galates) ; Appien, iv, 11 ; Diodore, v, 27 ; Justin, xxv, 1 ; 2. Plutarque *Pyrrhus*, 26, 10.

coupables d'avoir violé le droit des gens (1). Les *Scordisci* n'introduisaient pas d'or dans leur pays (2).

L'intempérance des Celtes était célèbre (3). L'amour du vin, disait-on, les avait attirés en Italie (4) Ils regardaient le mélange d'eau et de vin comme un poison, disait Cicéron (5), et, à en croire Ammien Marcellin (6), des gens de la basse classe tombaient, à force de boire, dans une sorte de folie.

Les Celtes étaient fort hospitaliers. Ils ne fermaient jamais les portes de leurs maisons (7). Le passant qui entrait partageait leur repas et après dîner seulement, les Gaulois demandent à leurs hôtes qui ils sont et de quoi ils ont besoin (8). Quand des étrangers voyageaient chez les Celtibères, tout le monde voulait les recevoir ; on regardait comme aimés des dieux ceux qui étaient en compagnie d'étrangers (9). Faut-il dès lors attribuer aux Celtes la coutume de mettre à mort les étrangers qu'Héraklès, selon Diodore, abolit dans la Celtique ? (10). Les habitants de la

(1) *Histoire romaine*, IV, 3.
(2) ATHÉNÉE, VI, 25.
(3) PLATON, *Lois*, I, p. 637 d. ; APPIEN, IV, 7. Cf. POLYBE, XI, 3, 1 ; PLUTARQUE, *Camille*, 30 ; POLYEN, *Stratagèmes*, VIII, 25, 1.
(4) PLINE, XII, 2, 5. Cf. JUSTIN, XXIV, 7.
(5) *Pour Fonteius*, d'après AMMIEN MARCELLIN, XV, 12.
(6) *Histoire romaine*, XV, 12 ; cf. DIODORE, V, 26 ; ARRIEN, *Entretiens d'Epictète*, II, 20, 17.
(7) NICOLAS DE DAMAS, fr. 105 (STOBÉE, *Anthologie*, XLIV, 41). M. PERDIZET (*Revue des études anciennes*, t. VII, p. 30-32) pense que c'était pour permettre aux âmes des morts d'entrer dans leurs anciennes demeures et rapproche diverses croyances analogues chez les peuples celtiques. Voir A. LE BRAZ, *La légende de la mort*, 3e éd., t. I, p XLIX.
(8) DIODORE, V, 28.
(9) DIODORE, *Bibliothèque*, V, 34.
(10) *Bibliothèque*, IV, 19. Cf. V, 24.

Grande-Bretagne sont, d'après Horace (1), cruels pour les étrangers.

Quelles que soient les contradictions qu'il présente, ce portrait moral n'est en général pas flatteur pour les Celtes. Les Celtes qui sont mentionnés individuellement chez les écrivains grecs et latins sont dépeints sous des traits plus agréables. Cicéron était devenu l'ami du druide gaulois Diviciacus (2), et se porte garant de la douceur et de la probité du roi galate Déjotarus (3). Les deux fils du roi galate Adiatorix luttent de générosité pour décider lequel d'entre eux mourra avec leur père (4). Clondicus, roi des Gaulois, renvoie sain et sauf Antigone qui s'était chargé de porter à l'armée gauloise les propositions perfides du roi de Macédoine Persée (5). Même, certains peuples celtiques sont représentés comme doués de sérieuses qualités. Les Allobroges refusèrent (6) de livrer aux Romains les princes des *Salyi* qui s'étaient réfugiés chez eux. César (7) reconnaît que les Volques Tectosages ont une grande réputation de justice.

Sur la valeur intellectuelle des Celtes, les anciens ne s'accordent guère mieux que sur leur nature morale. Caton, dans une phrase célèbre, nous apprend que les Gaulois cisalpins cultivent avec un grand talent deux arts : l'art de la guerre et l'art de parler avec habileté (8). Po-

(1) *Odes*, III, 4, 33.
(2) *De la Divination*, I, 41. Cf. *Guerre de Gaule*, I, 19.
(3) *Ibid.*, II, 37 ; *Pour Dejotarus*, 6, 16 ; *De la réponse des aruspices*, 13.
(4) Strabon, XII, 3, 35.
(5) Tite Live, XLI, 26.
(6) Appien, *Histoire romaine*, IV, 12.
(7) *Guerre de Gaule*, VI, 24, 3.
(8) *Origines*, II, fr. 3, chez Charisius ; Keil, *Grammatici latini*,

lybe, contemporain de Caton, dit que les Cisalpins étaient étrangers à tout ce qui n était pas guerre ou agriculture ; toute autre science, tout autre art leur était inconnu (1). César leur reconnaît surtout l'esprit d'imitation (2). Diodore représente les Gaulois transalpins comme des hommes qui parlent peu en conversation, qui s'expriment par énigmes et affectent de laisser deviner la plupart des choses. Ils emploient beaucoup l'hyperbole, pour se vanter eux-mêmes et pour abaisser les autres. Dans leurs discours, ils sont menaçants, hautains, et portés au tragique ; ils sont cependant intelligents et capables de s'instruire (3). Les mêmes Transalpins, d'après Strabon, ont l'esprit simple (ἁπλοῦν) et peu sensé (ἀνόητον) ; on était parvenu à leur faire goûter l'étude des lettres (4) Les Romains d'Agricola, pour déterminer les habitants de la Bretagne à adopter la civilisation romaine, disaient préférer les dispositions naturelles des Bretons à l'instruction des Gaulois et avaient obtenu ce résultat, que les Bretons, qui peu auparavant refusaient d'apprendre la langue latine, désiraient dès lors se former à l'éloquence (5). Juvénal (6) regarde la Gaule comme la maîtresse d'éloquence des Bretons.

t. I, p. 202, l. 20. Cf. Méla, III, 2, 18 : *habent tamen et facundiam suam.*

(1) *Histoires*, II, 17. Chez Caton *argute loqui* serait-il une corruption de *agriculturam* ? Voir *Philologie et linguistique, mélanges offerts à Louis Havet*, Paris, 1909, p. 119-128. La conjecture avait déjà été émise en 1886 par W. Soltau, *Wochenschrift für klassische Philologie*, herausgegeben von M. Hirschfelder, t. III, p. 890.

(2) *Guerre de Gaule*, VII, 22, 1.

(3) *Bibliothèque*, V, 31. Cf. *ingenio fluxi... vaniloquum genus. Silius Italicus*, VIII, 16-17.

(4) *Géographie*, IV, 4, 2 ; 5.

(5) *Agricola*, 21.

(6) XV, III. Cf. VII, 148.

Il n'y a pas grand'chose à retenir de ce portrait physique, moral et intellectuel des Celtes. Il ne diffère guère de celui que les Grecs et les Romains ont tracé des autres barbares. Fût-il exact en tout point, qu'on ne pourrait en conclure que les Celtes fussent dissemblables des peuples arrivés au même degré de civilisation.

II

L'habitation, la nourriture, le vêtement et la parure des Celtes ont fourni aux anciens des sujets d'observation plus précise.

Les peuples gaulois qui s'établirent en Cisalpine étaient, nous dit Polybe (1), dispersés dans des villages sans murailles. Ces villages étaient sans doute analogues aux *vici* que Tite-Live mentionne en Cisalpine (2) et que César trouva en Gaule et qui se composaient de maisons bâties en bois, qu'il est facile de détruire et de brûler (3). La ville telle que nous la concevons maintenant n'apparaît qu'après la conquête romaine (4). Octodurus était un *vicus* assez grand pour loger huit cohortes (5). Ce mot désigne aussi les constructions des *vici* et des *oppida* (6), quelquefois appelées *tecta* (7). Les habitations isolées sont appelées

(1) *Histoires*, II, 17. Cf. STRABON, V, I, 6.
(2) XXXII, 31 ; XXXIII, 22.
(3) H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 77-79.
(4) *Guerre de Gaule*, III, 1.
(5) BULLIOT et ROIDOT, *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, Autun, 1879, p. 34-46.
(6) *Ibid.*, VI, 30 ; H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 90-94.
(7) *Guerre de Gaule*, VIII, 5.

par César *aedificia* ; ce sont soit des maisons sans doute considérables, entourées de bois, soit des bâtiments d'exploitation où logent les cultivateurs, les bestiaux et les récoltes (1). Les maisons des Gaulois étaient d'ordinaire couvertes de paille (2) ; bâties en planches et en claies d'osier, spacieuses, elles avaient la forme de coupoles (3). Certaines étaient revêtues d'un enduit de boue ; d'autres couvertes de bardeaux de chêne ou de terre pétrie avec de la paille (4) Les maisons des Bretons étaient presque semblables à celles des Gaulois (5) ; l'île étant extrêmement peuplée, elles étaient très nombreuses ; on les bâtissait en roseaux ou en bois (6) ; les Bretons partageaient avec leurs troupeaux leurs cabanes d'osier (7). Les *Caledonii* n'avaient encore ni murailles, ni villes, ni terres labourées (8) à la fin du second siècle après notre ère

Les maisons et les palais des Irlandais de l'épopée semblent avoir été circulaires comme les rotondes gauloises dont parle Strabon. Elles étaient construites généralement en bois et en osier, couvertes en chaume et en osier, avec un trou au centre pour laisser échapper la fumée ; le sol était jonché de roseaux. Le feu était placé au milieu. Il n'y avait qu'une porte. Les couches étaient tout à l'entour de la chambre, d'un côté de la porte à l'autre. Le siège royal était derrière le feu et en face de la porte. Les principaux

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 6, 6 ; VIII, 5.
(2) *Guerre de Gaule*, V, 43.
(3) STRABON, IV, 4, 3. Cf. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. XI (1876), p. 349-352.
(4) VITRUVE, II, I, 5.
(5) *Guerre de Gaule*, V, 12.
(6) DIODORE, V, 21. Cf. PLINE, *Histoire naturelle*, XVI, 64, 156.
(7) JORDANÈS, *Histoire des Goths*, 2.
(8) DION CASSIUS, LXXVI, 12.

chefs s'asseyaient de chaque côté du roi, contre le mur (1).

En temps de guerre, les Gaulois se réfugiaient dans des lieux fortifiés (2) appelés par César *oppida* Les *oppida* des Bretons ne sont que des sortes de camps retranchés situés au milieu de forêts et de marais et défendus par un fossé et une levée de terre garnie de palissades ; ils y élèvent temporairement des cabanes pour eux-mêmes à côté des étables de leurs troupeaux (3). Les peuples belges qui habitent la forêt d'Ardenne, en temps de guerre et d'invasion, entrelacent les branches d'arbustes épineux et rampants comme des ronces pour que l'ennemi trouve tous les passages obstrués ; dans certains endroits, ils enfoncent en terre de gros pieux. Ils vont se cacher eux et leurs familles au plus profond des bois dans les petites îles de leurs marais (4). Les *oppida* de Gaule sont des forts où l'on rassemble des approvisionnements et qui peuvent offrir un abri aux habitants du voisinage, à leurs troupeaux et leurs meubles, mais qui en outre ont une population permanente, parmi laquelle on compte des marchands (5). Les *oppida* sont bien moins nombreux en Gaule que les *vici* (6). Les

(1) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, London, 1903, t. II, p. 20 ; Arthur C. L. Brown, *The Round Table before Wace* ; *Studies and notes in philology and literature*, Boston, 1900, t. VII, p. 196 note.

(2) *Guerre de Gaule*, VI, 4 ; VIII, 3 ; Strabon dit ὀρούριον (IV, 3, 2).

(3) *Guerre de Gaule*, V, 21 ; Strabon, IV, 5, 2.

(4) Strabon, IV, 3, 5. Cf. *Guerre de Gaule*, II, 17 ; Plutarque, *César*, 20, 4.

(5) *Guerre de Gaule*, IV, 5 ; cf. I, 38 ; III, 9 ; VII, 3 ; 5 ; 32 ; 42 ; 54 ; VIII, 5, 2. Le mot *urbs* est chez César un synonyme d'*oppidum*. Cf. *Guerre de Gaule*, VII, 15 ; 36 ; 47 ; 68 ; 69.

( ) On trouve des *oppida* chez les *Aduatuci*, *Aedui*, *Ambarri*, *Arverni*, *Aulerci Eburovices*, *Bellovaci*, *Bituriges*, *Boii*, *Cadurci*, *Carnutes*, *Curiosolites*, *Eburones*, *Esubii*, *Helvetii*, *Lexovi*, *Man-*

Helvetii ont douze *oppida* et quatre cents *vici* (1). Les *Suessiones* ont douze *oppida* (2). Dans l'*oppidum* de Bratuspantium, les *Bellovaci* avaient pu se renfermer avec leurs femmes, leurs enfants et tous leurs biens (3). Or les *Bellovaci* promettent, lors de l'insurrection de la Gaule, une armée de dix mille hommes ; et ils pouvaient, disait-on, mettre sur pied cent mille hommes (4). L'*oppidum* des *Aduatici* pouvait renfermer plus de 53.000 personnes (5). *Avaricum* renfermait environ quarante mille personnes (6). Les *oppida* de Gaule que les archéologues ont explorés occupaient des étendues de terrain assez considérables : Murcens, 150 hectares ; Besançon, 150 ; Bibracte, 135 ; Alise, 97 ; Gergovie, 70 (7). Les *castella* que César mentionne à côté des *oppida* étaient sans doute de petites places fortes Aduatuca, ville des *Eburones*, est qualifiée de *castellum* (8). Les Allobroges n'avaient point d'*oppida* et leur métropole elle-même, Vienne, n'était autrefois qu'un village (9).

Les murailles des fortifications gauloises ont été minutieusement décrites par César (10). Pour les construire, les Gaulois disposent par terre des poutres d'une seule pièce,

dubii, Nervii, Parisii, Pictones, Raurici, Remi, Senones, Sequani, Suessiones, Veneti. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 81-90.

(1) *Guerre de Gaule*, I, 5 ; Plutarque, *César*, 18.

(2) *Guerre de Gaule*, II, 4, 6-7.

(3) *Guerre de Gaule*, II, 13. Cf. *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 172, 269.

(4) *Ibid.*, VII, 75 ; II, 4.

(5) *Guerre de Gaule*, II, 33.

(6) *Ibid.*, VII, 28.

(7) Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, t. I, p. III.

(8) *Ibid.*, VI, 32 ; cf. II, 29 ; III, 1.

(9) Strabon, IV, 1, 11.

(10) *Guerre de Gaule*, VII, 23. Cf. II, 29.

à la distance de deux pieds les unes des autres ; elles sont liées à l'intérieur par des traverses et l'intervalle est rempli de terre. Sur le devant, l'intervalle est revêtu de grosses pierres. A ce premier rang ainsi formé on en ajoute un autre, en gardant toujours les mêmes distances, de manière que les poutres ne se touchent point et qu'elles soient supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ces rangs entremêlés de pierres et de poutres, assez agréables à l'œil, ont en outre de grands avantages pour la défense des places, car la pierre les défend contre le feu, et le bois contre les ravages du bélier. Les poutres ont souvent quarante pieds de long.

On a trouvé sur le Mont Beuvray des chevilles et de grands clous provenant des murs de l'ancienne Bibracte (1). On a pu observer dans les ruines de l'*oppidum* de Murcens (Lot) l'association des pierres et des poutres en bois (2). A l'Impernal, les poutres dépassaient de 0,15 à 0,20 la face du mur et les bouts en étaient arrondis. Les poutres transversales étaient reliées par de grandes chevilles en fer (3) aux poutres perpendiculaires à la muraille. Les Gaulois ne creusaient pas de fondations ; ils n'employaient ni ciment, ni mortier ; ils ne taillaient pas la pierre (4). Quant aux maisons découvertes dans l'*oppidum*

(1) *Revue archéologique*, t. XXI (1870), pl. VII ; t. XXII (1870), pl. XIX. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. I, p. 23, 25, 34.

(2) *Revue archéologique*, t. XVII (1868), p. 249-253, pl. VIII; t. XVIII, p. 73 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 119.

(3) Sur la métallurgie de ces clous ou chevilles, voir M. Caillet, *Revue archéologique*, t. I (1883), p. 73.

(4) Bulliot et Roidot, *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, p. 103.

de Bibracte et qui peuvent, comme nous l'avons dit, être antérieures à la conquête romaine, elles étaient construites sur un plan rectangulaire, la plupart en maçonnerie d'argile, sans chaux; un assez grand nombre, en pisé et en bois. Elles sont le plus souvent à demi souterraines; on y descend par un escalier intérieur de plusieurs marches. Le sol est en terre battue. La toiture était sans doute en paille (1). On a trouvé à Alesia (2) et sur d'autres points de la Gaule des vestiges de huttes gauloises. Dans le pays messin, ce sont maintenant des trous circulaires de 10 a 40 mètres de diamètre et profonds de 2 à 10 mètres, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de « margelles » ou de « mardelles ». On y a découvert des troncs d'arbres qui formaient autrefois avec de menues branches et de l'argile une sorte de toiture conique au dessus du sol. Dans les plus grandes huttes, la toiture était soutenue par des piliers. Des clayonnages constituaient la porte. Il est possible qu'un bas-relief du I^er^ siècle de notre ère, conservé au Musée du Louvre, représente au second plan une hutte gauloise. C'est une cabane ronde recouverte d'un toit conique dont le milieu semble à ciel ouvert; elle est tapissée, à l'extérieur, de roseaux; une ouverture rectangulaire forme la porte (3). Les emplacements de maisons à Mur-

(1) Déchelette, *Note sur l'oppidum de Bibracte*, *L'Anthropologie*, t. XIII (1902), p. 74-78. *Les Fouilles du Mont-Beuvray de* 1897 à 1901, Paris, 1904, p. 5-59 (avec planches).

(2) Cf. *Pro Alesia*, t. I, p. 160; t. II, p. 377-380; *Revue archéologique*, t. VIII (1906), p. 320; t. IX (1907), p. 178.

(3) A. Grenier, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, p. 25-43. M. Grenier pense que Nantosuelta tient à la main une réduction d'une hutte de ce genre, que d'autres prennent pour une cassolette à encens. Voir ci-dessous ch. V.

cens ont soit la forme circulaire, soit la forme elliptique (1). Les maisons de Bibracte sont munies de cheminées. Devant le foyer étaient placés des chenets à tête de bélier, en argile recouvert de poussière de mica (2) On ne rencontre guère qu'à l'époque de la Tène les chenêts (en fer ou en argile), les broches à rôtir (en bronze ou en fer) et les crémaillères (en fer).

Les vastes enceintes désignées en Irlande sous le nom de *dún* et dont le *dún Aengus* en Aranmore dans la baie de Galway offre l'un des exemples les plus intéressants sont construites en pierres sèches. Les murs du *Dun Aengus* se développent en trois cercles irréguliers, au sommet d'une falaise de 90 mètres. Leur épaisseur est de 6 mètres ; leur hauteur de 6 à 15 mètres (3). Mais outre les forteresses en pierre, les Irlandais se servaient aussi comme lieux de défense et de refuge, d'enceintes en terre nommées *rath* (4).

Les Gaulois que nous décrit Polybe (5) ignoraient l'usage des meubles et ne connaissaient d'autre lit que le gazon. Les *Boii* de Cisalpine, d'après Tite-Live, avaient des vases d'airain, *vasa aenea Gallica*, assez artistement travaillés,

(1) Castagné, *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois*, Tours, 1875, p. 103-110.

(2) J. Déchelette, *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenêts gaulois. Revue archéologique*, t. xxxiii (1898), p. 63-81, 245-262 ; Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. i, p. 207; Vauvillé, *Congrès archéologique*, LIV^e^ session, Soissons, 1888, p. 178.

(3) *Archaeologia Cambrensis*, t. iv (1835), p. 297 ; t. iv (1858), p. 100 ; Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. ii, p. 57-58.

(4) On trouvera le plan du *rath* d'Emain Macha, capitale de l'Ulster, chez H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. xvi, p. 1-7 (fig.).

(5) *Histoires*, ii, 17.

qui figurèrent en 191 au triomphe de P. Cornelius Scipio ; mais ces vases appartenaient sans doute, comme les statues, *signa*, et les lingots d'argent dont il est question dans le même texte, au mobilier d'un temple (1). Poseidônios, cité par Athénée (2), rapporte que les Celtes, pour prendre leurs repas, s'asseyaient sur du foin autour de tables en bois rondes et peu élevées au-dessus de terre. Ils n'avaient ni cuillers ni fourchettes ; ils prenaient à deux mains les morceaux de viande et les déchiraient, comme des lions. S'ils trouvaient quelque chose de difficile à séparer, ils le découpaient avec un petit coutelas (μαχαίριον), pendu dans une gaîne particulière à côté des fourreaux (3). Les plats étaient de cuivre, d'argent ou de terre ; on les remplaçait quelquefois par des corbeilles de bois et d'osier. Les coupes (4), semblables aux vases grecs appelés ἄμβικοι, étaient de terre ou d'argent. Des cornes d'urus, cerclées d'argent sur les bords, servaient de coupes dans les grands festins (5). Nous avons parlé plus haut des coupes faites de crânes humains. Les cribles étaient en crins de cheval (6) Diodore (7) nous montre les Gaulois couchés sur des peaux de bêtes sauvages et accroupis pendant leurs repas sur des peaux de loups ou de chiens, pendant qu'à côté d'eux sont

(1) Tite Live, xxxvi, 40.
(2) iv, 36.
(3) Cf. A. Blanchet, *Revue des études anciennes*, t. ix (1907), p. 181-183.
(4) Cf. Plutarque, *César*, 27.
(5) César, *Guerre de Gaule*, vi, 28 ; Cf. Pline, xi, 45, 126 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. xiii, n° 5708, l. 28, où l'on trouve le testament d'un Lingon qui énumère un grand nombre d'objets mobiliers.
(6) Pline, *Histoire naturelle*, xviii, 28, 108.
(7) *Bibliothèque*, v, 28. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. v, p. 67.

des foyers flamboyants avec des chaudières et des broches garnies de quartiers entiers de viande. Strabon (1) dit que presque tous les Celtes couchent sur la terre et prennent leurs repas assis sur des lits de paille, d'herbe ou de feuillage. Il parlait sans doute de l'époque où Poseidônios visita la Gaule, car Pline l'Ancien nous apprend que les matelas et les lits rembourrés étaient une invention gauloise (2).

Les Celtes de Cisalpine élevaient, pour se nourrir de leur chair, un grand nombre de porcs, que les porchers ralliaient du pâturage en sonnant de la trompe (3). Poseidônios nous apprend que les Gaulois mangeaient beaucoup de viande rôtie, bouillie ou grillée et peu de pain (4). Le pain de froment était, d'après Pline (5), très léger. On a trouvé, à la station de la Tène et à Murcens ainsi que dans d'autres *oppida*, des fragments de meules circulaires à bras plus ou moins semblables à celles des moulins rotatifs des Romains (6). Varron avait vu, en Gaule Transalpine, près du Rhin, des contrées dont les habitants, n'ayant pas de sel marin ou fossile, se servaient des charbons salés de certains bois (7). Les Gaulois et particulièrement les *Sequani* faisaient, au temps de Strabon, un grand commerce de salaisons (8), non seulement avec Rome, mais avec la plu-

(1) *Géographie*, IV, 4, 3. Cf. III, 4, 16.
(2) *Histoire naturelle*, VIII, 73, 192 ; XIX, 2, 13.
(3) POLYBE, XII, 4.
(4) ATHÉNÉE, IV, 36.
(5) *Histoire naturelle*, XVIII, 12, 68. Sur le pain galate, voir A. J. REINACH, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 225. Sur le pain d'orge ou de millet, voir PLINE, XVIII, 11, 62 ; 25, 101.
(6) DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1386-1390.
(7) *De l'agriculture*, I, 7. Cf. PLINE, *Histoire naturelle*, XXXI, 39, 82.
(8) STRABON, IV, 4, 3 ; cf. IV, 3, 2 ; MARTIAL, XIII, 54.

part des autres marchés de l'Italie. Les jambons et la charcuterie des Gaules étaient renommés au Ier siècle avant notre ère (1). La graisse de porc tenait lieu d'huile (2). Les Marseillais connaissaient la bouillie d'orge, la farine de millet (3). Le laitage était un des principaux aliments des Gaulois (4). On a trouvé au Mont Beuvray des débris de grands égouttoirs pour le fromage. Les habitants des côtes de la Méditerranée et de l'Océan se nourrissaient de poisson, qu'ils assaisonnaient avec du vinaigre, du sel et du cumin (5). Les *Caledonii* et les *Maeatae*, au contraire, ne tiraient pour leur nourriture aucun parti des poissons qui pullulaient chez eux et vivaient du produit de leurs troupeaux et de leur chasse et des fruits des arbres (6). Les Bretons de l'intérieur de l'île ignoraient, au temps de César (7), l'agriculture et se nourrissaient de lait et de viande. D'autres, chaque jour, pour vivre, égrenaient les plus anciens des épis conservés dans des granges (8). Certaines de leurs tribus étaient si peu industrieuses que, bien qu'elles eussent du lait en abondance, elles n'en faisaient pas du fromage (9). D'autres vivaient d'écorces et de racines, et préparaient un aliment tel qu'il suffisait d'en manger la grosseur d'une fève pour n'avoir plus ni faim, ni soif (10).

(1) Varron, *De l'agriculture*, II, 4 ; Athénée, XIV, 75.
(2) Denys d'Halicarnasse, XIII, 16.
(3) César, *Guerre civile*, II, 22.
(4) Strabon, IV, 4, 3. Cf. A. Jacob, *Revue de philologie*, t. XXXVI (1912), p. 162-163.
(5) Athénée, IV, 36 ; cf. César, *Guerre de Gaule*, IV, 10.
(6) Dion Cassius, LXXVI, 12.
(7) *Guerre de Gaule*, V, 14.
(8) Diodore, V, 21.
(9) Strabon, IV, 5, 2.
(10) Dion Cassius, LXXVI, 12.

La boisson ordinaire des Gaulois, au temps de Poseidônios, était une bière (1) faite de froment avec ou sans miel ; on l'appelait *corma ;* on y mettait aussi du cumin. Tous les convives buvaient dans la même coupe ; le serviteur la faisait circuler à droite et à gauche ; chacun n'avalait guère plus d'un cyathe (0 l 045), mais on y revenait. Diodore distingue deux sortes de boissons gauloises : une bière d'orge et de l'hydromel (2). La bière n'était, d'après Denys, qu'un jus fétide d'orge pourrie (3). Dioscoride déclare qu'elle donnait des maux de tête et qu'elle était nuisible aux nerfs (4). Aussi les Gaulois préféraient-ils le vin que leur apportaient les marchands d'Italie. C'était, déjà au I^er^ siècle avant notre ère, la boisson des gens riches ; ils échangeaient volontiers un tonneau de vin contre un jeune garçon, et buvaient le vin sans mélange jusqu'à l'ivresse (5). Il y en avait qui, pour de l'argent ou un certain nombre de cruches de vin, s'étendaient sur leurs boucliers et se laissaient couper la gorge à condition que l'argent ou le vin fût donné à leurs parents après leur mort (6). Mais, au temps de César (7), les *Nervii* interdisaient qu'on introduisît chez eux du vin, ainsi que tous les objets de luxe. Les Celtibères buvaient du vin mélangé de

(1) Poseidônios chez Athénée, IV, 36. Cf. Dioscoride, II, 110 ; Pline, XXII, 82, 164.
(2) Diodore, V, 26.
(3) Denys d'Halicarnasse, XIII, 16.
(4) *Sur la matière médicale*, II, 110.
(5) Diodore, V, 26 ; Athénée, IV, 36 ; Ammien Marcellin (d'après Cicéron), XV, 12, 4.
(6) Poseidônios, chez Athénée, IV, 40.
(7) *Guerre de Gaule*, II, 15.
(8) Diodore, V, 34.

miel (8). Les Irlandais de l'épopée buvaient de la bière (*cuirm*) et de l'hydromel (*mid*) (1).

Nous connaissons par Poseidônios (2) l'ordonnance des grands repas des Celtes. Les convives s'asseyaient en cercle (3) ; au milieu, comme un maître de chœur, est celui qui l'emporte sur les autres par la gloire militaire, la naissance ou la richesse. Le maître de la maison se place à côté de celui-là, les autres se mettent de chaque côté selon leur rang. Les porteurs de boucliers se rangent derrière, et les porteurs de lances, assis en cercle au bout opposé, mangent ensemble servis comme les maîtres. Les meilleurs morceaux étaient offerts aux hommes les plus braves, d'où des disputes et des combats souvent mortels (4). D'ailleurs, à la fin des repas, les convives aimaient à lutter sans se prendre à bras le corps ; quelquefois même, ils allaient jusqu'à se blesser et se seraient tués si les assistants ne les avaient séparés (5). D'après Phylarque, chez les Galates, on disposait pêle-mêle sur la table des morceaux de pain et des viandes tirées des chaudières, mais personne n'y goûtait avant qu'on n'eût vu le roi toucher à l'un quelconque des mets servis (6).

Dans l'ancienne Irlande, rien n'était plus fréquent que les querelles et les combats qui s'engageaient entre les guerriers pour décider à qui reviendrait le « mor-

(1) Cf. *medu-*, ci-dessus, p. 115. *Táin Bó Cualnge*, éd. Windisch, p. xxv.
(2) Poseidônios chez Athénée, iv, 36.
(3) Arthur C. L. Brown, *The round table before Wace*, p. 195-196.
(4) Diodore, v, 28 ; cf. Athénée, iv, 40.
(5) Athénée, iv, 40.
(6) Phylarque chez Athénée, iv, 34.

ceau du héros (*curathmír*) et l'honneur de faire les parts (1).

Certains repas celtiques étaient restés célèbres Luernios, père de Bituitos le roi des *Arverni* qui fut vaincu par les Romains en 121 avant Jésus-Christ, avait fait faire une enceinte carrée de douze stades où l'on avait placé des cuves pleines d'excellente boisson et une si grande quantité de choses à manger que pendant nombre de jours ceux qui voulurent y entrer eurent la liberté de se rassasier de ces aliments et furent servis sans interruption (2). Ariamnès, riche Galate d'Asie, avait publié qu'il traiterait tous les Galates pendant un an. Il s'y prit ainsi. Sur les routes du pays, il fit établir, aux endroits les mieux placés, des tentes faites de pieux, de roseaux et d'osier, pouvant abriter chacune quatre cents hommes et même davantage. Il y fit disposer de grands chaudrons, remplis de toute sorte de viande, et qu'il avait fait faire à l'avance. Tous les jours, on tuait un grand nombre de victimes, taureaux, porcs, moutons. On avait préparé des tonneaux (πίθους) de vin et une quantité de farines. Et non seulement les Galates venus des champs et des villes pouvaient y goûter, mais les serviteurs ne laissaient pas même les étrangers de passage s'éloigner avant qu'ils n'eussent pris leur part des mets servis (3). A peu près de même, dans l'épopée irlandaise, Mac Dâthô traitait ses hôtes : l'hôtel avait sept portes ; à chacune aboutissait un chemin. Il y avait aussi sept foyers et sept chaudrons, un bœuf et un cochon dans chacun d'eux. Chaque passant plongeait une fourchette dans le chaudron ; si du premier coup il atteignait un mor-

(1) *Cours de littérature celtique*, t. v, p. 72, 86.
(2) Poseidônios chez Athénée, iv, 37.
(3) Phylarque chez Athénée, iv, 34.

ceau il le mangeait; s'il ne réussissait pas la première fois, il ne pouvait recommencer (1).

Sur le vêtement des Celtes, les témoignages des anciens et l'archéologie nous renseignent suffisamment. A la bataille de Télamon livrée par les Gaulois cisalpins aux Romains en 225 avant J.-C., tandis que les *Gaesati* combattaient nus et parés de colliers et de bracelets d'or, les *Insubres* et les *Boii* étaient vêtus de braies et de saies légères. Mais le nom gaulois des braies n'est pas donné par Polybe qui emploie le nom grec du pantalon persan : ἀναξυρίδες (2). Diodore nous donne une description complète du costume des Gaulois. Ceux-ci portent des tuniques bigarrées de diverses couleurs, des pantalons qu'ils appellent βράκαι ; avec des agrafes, ils attachent à leurs épaules des saies rayées, d'une étoffe à petits carreaux multicolores, épaisse en hiver et légère en été (3). Les braies étaient quelquefois en peau de chèvre (4).

Les braies sont rarement figurées sur les statues et les bas-reliefs, qui d'ordinaire représentent les Gaulois entièrement nus. Sur l'arc d'Orange, quelques Gaulois sont vêtus de braies Un vase de bronze provenant de Pompéi porte deux hommes barbus vêtus de braies, ayant au cou le *torques* et au bras gauche un long bouclier hexagonal. Un des guerriers du sarcophage de la Vigne Ammendola porte des braies étroites, ainsi que les prisonniers figurés à

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. v, p. 67.

(2) *Histoires*, ii, 28, 7.

(3) *Bibliothèque*, v, 30. Cf. Cicéron, *Pour Fontéius*, 23 ; Strabon, iv, 4, 3 ; Virgile, *Enéide*, viii, 657-660 ; Properce, v, 10, 39-45 ; Pline, viii, 73, 191.

(4) Hésychius, au mot βράκαι.

la partie supérieure du bas-relief (1). Ces pantalons descendaient jusqu'à la cheville et étaient parfois attachés à la chaussure (2).

Le pantalon ne semble pas d'origine celtique ; il est inconnu aux habitants de la Gaule Belgique (3) comme aux anciens Gaëls d'Irlande et d'Ecosse : la Narbonnaise seule porte le nom de *Gallia bracata* (4) ; le mot *braca* paraît se rattacher à la même racine que le mot latin *suffrago* jarret ; s'il en est ainsi, le mot *braca* a été emprunté par les Celtes aux Germains, les langues germaniques changeant le *g* en *k*, tandis que le celtique conserve le *g* (5).

Le *sagum* ou *sagulum* (6) est, en même temps que le manteau gaulois, le manteau des Ligures, des Germains, des Lusitains et des soldats romains (7). Il était en laine de mouton. Les saies en laine très rude, mais longue de poil, s'appelaient *lainai* (8). La *laina* était vraisemblablement différente de la *linna* tissée en Gaule d'après Plaute (9); la *linna* était une saie carrée et souple. Le *sagum* des Celti-

(1) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. xiii, 1889, p. 195-196, 337.

(2) S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 138. Cf. les Gaulois d'Alesia, *Pro Alesia*, t. i, p. 73-75 (pl.), 113-114 (pl.).

(3) F. Hettner, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica*, *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. ii, (1883), p. 11.

(4) Méla, ii, 5, 74 ; Pline, *Histoire naturelle*, iii, 5, 31.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Le pantalon gaulois*, *Revue archéologique*, t. i (1903), p. 337-342. Dans l'Antiquité, le pantalon était en usage chez les Perses et les Scythes.

(6) *Guerre de Gaule*, v, 42, 3.

(7) Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. iii, p. 74.

(8) Strabon, iv, 4, 3.

(9) Isidore, *Origines*, xix, 23, 3.

bères était, d'après Appien (1), une sorte de manteau double et épais attaché par une fibule ; il était fait d'une laine noire hérissée qui ressemblait au poil de chèvre (2).

Sur l'arc de triomphe d'Orange, des Gaulois sont figurés nus avec un *sagum* sur les épaules. Ce *sagum* s'attachait par une fibule sur l'épaule droite au-dessus de la tunique, comme on le voit à la statue de Montdragon. Le *sagum* est encore représenté sur la statue du Gaulois de la villa Ludovisi et sur le sarcophage de la vigne Ammendola.

On a trouvé, en grand nombre, les fibules (broches ou épingles de sûreté) qui servaient à attacher le *sagum*. Elles sont en forme d'arc ; l'épingle s'attache à l'arc soit directement, soit au moyen d'anneaux ou de boutons ; il y en a un grand nombre de variétés quelquefois en fer, plus souvent en bronze, rarement en argent ou en or. A Hallstatt, où elles remplacent l'épingle vers 700 av. J.-C., on trouve des fibules demi-circulaires, naviformes, serpentiformes, demi-lunaires, à double disque, à timbale, en forme de T ou d'arbalète : on en trouve même d'historiées, avec des chaînettes terminées par des disques (3) ; les unes sont munies d'un ressort unilatéral, d'autres d'un ressort bilatéral, quelques-unes n'ont pas de ressort. A la période de la Tène appartiennent des fibules dont le pied figurant un S avec l'arc remonte vers celui-ci et le rejoint en formant un œillet ou en se terminant par un bouton ; les modèles compliqués sont enrichis d'émaux ou de corail ;

(1) *Histoire romaine*, VI, 42.
(2) DIODORE, V, 33, 2.
(3) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. XX (1886), p. 54 (fig.).

les fibules en fer sont quelquefois ornées de perles de verre ou de bronze (1). On trouve une représentation nette d'une fibule sur les statères de Criciru (2).

La tunique des Gaulois différait de celle des Grecs et des Romains en ce qu'elle avait des manches ; elle ne dépassait pas le haut des cuisses et le bas du dos (3). Le guerrier de Montdragon porte une tunique très longue. Le barbare qui, sur le sarcophage de la vigne Ammendola, semble se donner la mort, est vêtu d'une tunique serrée descendant à mi-cuisses. Sur la tunique, les Gaulois ceignaient des ceintures dorées ou argentées (4). Ces ceintures étaient sans doute en métal, comme celle que le jeune Gaulois mort de Venise porte directement sur la peau. A la seconde période hallstattienne, la parure féminine est caractérisée par une large ceinture de cuir revêtue d'une ou de plusieurs feuilles de bronze battu, à ornements géométriques, ou simplement ornée de rangs serrés de boutons. Les agrafes de ceinturons sont en tôle de bronze et se terminent par une pointe triangulaire, dont le crochet s'engage dans une boucle. Certains objets de bronze, composés d'un système de cercles plats, concentriques et mobiles, semblent avoir constitué une parure abdominale (5).

A l'époque de La Tène II, les ceintures féminines que l'on trouve passées autour des os du bassin sont formées

(1) S. Reinach, article *fibula* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 845-856, 1245-1262.
(2) Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 376 (fig. 373).
(3) Strabon, IV, 4, 3. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 137-185.
(4) Diodore, V, 30.
(5) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 856-867.

de chaînettes en bronze composées d'anneaux alternant ou non avec de petits bâtonnets (1).

D'après Dion Cassius (2), la *caracalla*, manteau en forme de μανδύη, composé de plusieurs morceaux et que l'empereur M. Aurelius Antoninus Bassianus fit allonger jusqu'aux talons, est d'origine gauloise. Le *reno* est un manteau de fourrure à longs poils qui couvrait les épaules et la poitrine jusqu'au nombril. Varron l'attribue aux Gaulois (3). Au I^er^ siècle de notre ère, Martial (4) cite une épaisse couverture tissée chez les *Sequani* et qu'il appelle d'un nom grec : *endromis*. Il n'est point question du *cucullus* avant Columelle (5). Le *cucullus* était un capuchon qui s'adaptait soit au *sagum*, soit à la *lacerna* (6). Le *bardo-cucullus* était sans doute le *cucullus* porté par les bardes ; on le fabriquait, au temps de Martial (7), à Langres et à Saintes. Les habitants des îles Cassitérides portaient, d'après Strabon (8), des manteaux noirs, des tuniques qui tombaient jusqu'aux pieds et étaient attachées par une ceinture à la poitrine. Mais les habitants de l'intérieur de la Grande-Bretagne étaient, au temps de César, vêtus de peaux (9).

Les Celtes aimaient les vêtements de couleurs éclatantes : les chefs portaient des vêtements teints et brochés d'or (10) ;

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1230-1235.
(2) *Histoire romaine*, LXXVIII, 3, 3.
(3) *De la langue latine*, V, 35 ; Isidore, *Origines*, XIX, 23, 4.
(4) *Epigrammes*, IV, 19.
(5) I, 8, 9.
(6) Martial, XIV, 139.
(7) *Epigrammes*. I, 53 ; 4 : XIV, 128, 1.
(8) *Géographie*, III, 5, 11. Peut-être s'agit-il des îles de Galice.
(9) *Guerre de Gaule*, V, 14.
(10) Diodore, V, 30, 1 ; Strabon, IV, 4, 5 ; Tite Live, VII, 10 : Virgile, *Enéide*, VIII, 660 ; Properce, IV, 10, 43 ; Silius Ita-

leurs habits brodés (1), à raies, avaient attiré l'attention des anciens. D'après Pline, les Gaulois étaient les inventeurs des étoffes à carreaux (2). Ils avaient su extraire de l'airelle une couleur pourpre, de l'hyacinthe une écarlate et tiraient des plantes toutes les autres couleurs (3).

Les chaussures d'origine gauloise que les Romains appelaient *gallicae* et dont l'usage se répandit en Italie peu de temps avant l'époque de Cicéron étaient des sortes de sandales assez semblables aux *soleae*, qui laissaient à découvert en grande partie le dessus du pied; on les attachait avec des cordons ou des lacets de cuir (4). La plupart des guerriers représentés sur le sarcophage de la Vigne Ammendola sont nu-pieds. Seuls le chef et quelques captifs portent une chaussure à semelle épaisse découpée sur l'empeigne (5).

Le capuchon, qui faisait souvent partie de la saie, servait de coiffure; mais les *nautae Parisiaci* portent une sorte de bonnet à deux étages (6), et les déesses-mères des chapeaux à larges bords (7); il est possible que certaines calottes sphériques que nous prenons pour des casques soient simplement des chapeaux (8).

licus, iv, 155 ; 268 ; Plutarque, *Marcellus*, 7 ; Pline, xxii, 2, 3, écrit que dans la Gaule transalpine on teint en pourpre et en diverses couleurs.

(1) Pline, viii, 73, 191.

(2) *Histoire naturelle*, viii, 74, 196.

(3) *Ibid.*, xxi, 97, 170 ; xvi, 33, 77.

(4) Aulu-Gelle, xiii, 21 ; Lafaye, article *Gallicae* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de* Saglio.

( ) S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 142, 144, 146, 152, 153.

(6) Espérandieu, *Recueil général*, n° 3132.

(7) Ihm, *Bonner Jahrbücher*, t. lxxxiii, p. 38, 44-47 (pl.).

(8) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. ii, p. 197, n. 4 ; 297.

Quant au vêtement des femmes, nous n'avons guère d'autre document que le portrait de Boudicca chez Dion Cassius : elle était grande, avait l'aspect effrayant, le regard perçant, la voix rude ; sa chevelure épaisse et très blonde lui tombait jusqu'au bas des reins ; elle portait un grand collier en torsade d'or ; elle était revêtue d'une tunique plissée couverte de broderies, sur laquelle s'agrafait un épais manteau (1). D'après les bas-reliefs des déesses-mères, on peut conjecturer que les femmes gauloises ont porté une tunique descendant aux talons et un manteau attaché sur le devant par un nœud, un bouton ou une fibule (2).

On a trouvé quelques débris d'étoffes, tantôt grossières, tantôt fines et légères, qui enveloppaient des offrandes funéraires de l'époque de Hallstatt (3).

L'usage des vêtements semble avoir été inconnu à certaines peuplades celtiques. Les habitants du nord de la Bretagne étaient, au IIe siècle après Jésus-Christ, complètement nus et restaient des jours entiers plongés dans leurs marais (4). D'après Aristote (5), les Celtes se couvraient peu. Les Gaulois figurés sur les monuments antiques sont en général représentés nus. On sait que quelques peuples gaulois avaient l'habitude de quitter leurs vêtements pour combattre (6).

(1) *Histoire romaine*, LXII, 2.
(2) Id., *l. c.* p. 38 (pl.).
(3) Perron, *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. XV (1880), pl. XII-XIV, p. 355.
(4) Dion Cassius, LXXVI, 12, 4. Cf. Hérodien, III, 14, 7 ; Eumène, *Panégyrique de Constance*, 11.
(5) *Politiques*, VII, 2, 17.
(6) Polybe, II, 28, 8 ; 29, 7 ; 30, 2-3 ; III, 114, 4 ; Tite Live, XXII, 46, 6 ; XXXVIII, 21, 9 (Galates) ; Denys d'Halicarnasse,

Le goût des Celtes pour la parure avait frappé les anciens (1). Comme il y avait beaucoup d'or natif en Gaule, les habitants le recueillaient pour s'en parer (2) ; non seulement les femmes, mais aussi les hommes (3) portaient des anneaux d'or aux poignets et aux bras, de gros colliers tout en or au cou, de belles bagues aux doigts et, de plus, des cuirasses d'or (4). Certains colliers d'or atteignaient un poids considérable. Le sénat romain donna en 170 à deux petits rois transalpins deux colliers pesant cinq livres (5). Un autre collier donné aussi à un petit roi transalpin en 169 pesait deux livres (6). Avec les colliers des Cisalpins, C. Flaminius put ériger un trophée d'or à Jupiter (7). On fit faire en 196 avec les colliers d'or des *Boii* un grand *torques* qu'on déposa dans le temple de Jupiter Capitolin. P. Cornelius Scipio en 191 emporta à la suite de sa victoire sur les *Boii* 1471 colliers d'or (8). Les Gaulois firent don à Auguste d'un collier du poids de cent livres (9). Les Bretons portaient des ornements de fer autour du cou et sur les flancs (10).

Les Gaulois sont souvent figurés avec des colliers et des

XIV, 13 ; DIODORE, V, 29. Cf. S. REINACH, *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 333, 335, 337.

(1) STRABON, IV, 4, 5.

(2) Cf. E. CARTAILHAC, *L'or gaulois*, *Revue d'anthropologie*, t. IV, p. 272-292.

(3) Cf. *Revue celtique*, t. VII, p. 390. *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. XXII (1886), p. 275. *Revue archéologique*, t. XI (1888), p. 19-20.

(4) DIODORE, V, 27 ; STRABON, IV, 4, 5.

(5) TITE LIVE, XLIII, 5.

(6) TITE LIVE, XLIV, 14.

(7) FLORUS, II, 4.

(8) TITE LIVE, XXXIII, 36 ; XXXVI, 40.

(9) QUINTILIEN, VI, 3, 79.

(10) HÉRODIEN, III, 14, 7.

bracelets. Le Gaulois mourant du Capitole porte un *torques* au cou ; six guerriers gaulois du sarcophage de la Vigne Ammendola présentent aussi cet ornement Le Gaulois de Montdragon a un anneau passé au bras. Le *torques* est souvent représenté sur les monnaies gauloises (1). On le trouve aussi sur le monument de Biot (2).

On a trouvé de nombreux colliers en Gaule surtout à partir de l'époque à laquelle appartiennent les tombes de la Champagne ; dans le territoire des *Remi* le torques était porté plus souvent par les femmes et les enfants que par les guerriers (3). Ce sont des colliers faits de tiges de métal lisses ou torses.

Très rare à l'époque de Hallstatt, le *torques* est, à l'époque de La Tène I, presque exclusivement porté par les femmes ; il disparaît presque entièrement des sépultures à partir de La Tène II. C'est sans doute vers 300 qu'il devient l'insigne des chefs celtes. Les torques des femmes étaient en bronze ou en or, très rarement en fer, décorés quelquefois d'ornements en relief, de corail, d'émail ou de disques ajourés (4).

Les bracelets et les anneaux des jambes, qui ne diffèrent souvent que par leurs dimensions, sont nombreux et variés à la seconde phase hallstattienne ; ils sont en bronze, ornés

(1) Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. I, p. 162.

(2) Laurent et Dugas, *Revue des études anciennes*, t. IX, p. 64 ; Espérandieu, *Recueil général*, t. I, p. 31.

(3) J. de Baye, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 208-213. Cf. *Revue celtique*, t. VII, p. 390 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches ; Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 265 ; A. Nicaise, *Le port féminin du torques chez certaines tribus de l'Est de la Gaule*, Châlons, 1886. Cf. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. XX (1886), p. 308.

(4) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1211-1217 (fig.)

de godrons, de côtes, de traits parallèles ; en fer ; en lignite. Les modèles en sont très variés ; creux ou pleins, ouverts ou fermés ; cylindriques, en forme de turban ou de tonnelet, de sphéroïde aplati (1).

A l'époque de la Tène, le bracelet est un des éléments les plus communs de la parure féminine ; il est souvent placé au-dessus du coude ; il est généralement en bronze, quelquefois en fer, en lignite, en verre, en ambre, très rarement en or ou en argent (2).

On a trouvé dans des tumulus de l'époque de Hallstatt des anneaux et des petits manches d'instruments de toilette en ivoire tourné (3), ainsi que des trousses de toilette comprenant d'ordinaire une pince, un cure-oreille et un grattoir passés dans un anneau (4). Ces trousses, en bronze ou en fer, subsistent à l'époque de la Tène ; elles comprennent souvent de petites cuillères perforées (5).

Les épingles employées comme parure de tête à l'époque de Hallstatt se terminaient soit en cou de cygne, soit par plusieurs sphéroïdes superposés ; elles comportaient le « protège-pointe » (6).

Les perles de verre servant de grains de colliers sont rares à l'époque de Hallstatt ; elles sont bleues avec une zone blanche en zigzag, ou jaune orange avec des yeux formés de zones bleues et blanches concentriques. A l'époque de la Tène I domine la perle en verre bleu avec des yeux

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 832-843 (fig.).
(2) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1218-1230 (fig.).
(3) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 875 (fig.).
(4) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 879-883 (fig.).
(5) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1271-1278 (fig.).
(6) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 843-845 (fig.).

blancs et bleus ; à l'époque de la Tène II, l'œil est remplacé par une spirale (1).

A l'époque de Hallstatt, les pendants d'oreilles en bronze sont ou de petits croissants creux, ou de petits rubans fermés par un crochet ; on trouve aussi des pendeloques coniques que l'on passait sans doute dans les boucles d'oreilles (2).

A l'époque de la Tène I, les pendants d'oreilles ont une forme dérivée du croissant ; on en trouve quelques-uns en or (3).

Les bagues, très rares à l'époque de Hallstatt, sont fréquentes aux diverses périodes de la Tène ; elles sont le plus souvent en bronze, rarement en fer, en or ou en argent. Les femmes les portaient à la main droite ou aux deux mains.

Les Celtes portaient les cheveux longs (4). La Gaule transalpine a été surnommée par les Romains *Gallia Comata* (5).

Les Gaulois lavaient fréquemment leurs cheveux avec une lessive de chaux, et les relevaient (6) du front vers le sommet de la tête et la nuque, en sorte qu'ils ressemblaient à des Satyres ou à des Pans. Leurs cheveux devenaient si rudes qu'ils ne différaient en rien des crins de chevaux. Quelques-uns se rasaient la barbe et d'autres la laissaient

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 870-872 (fig.) ; 1314-1322.
(2) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 841-843 (fig.).
(3) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1263-1264 (fig.).
(4) Strabon, IV, 4, 3 ; Denys d'Halicarnasse, XIV, 9, 15 ; Lucain, I, 442.
(5) Cicéron, *Philippiques*, VIII, 9, 27 ; Pline, *Histoire naturelle*, IV, 31, 105.
(6) Appien, *Histoire romaine*, IV, 8.

croître modérément, mais les nobles se rasaient les joues et laissaient pousser leurs moustaches en sorte qu'elles leur couvraient la bouche ; quand ils mangeaient, la nourriture s'y embarrassait et quand ils buvaient, la boisson y passait comme à travers un crible (1). Sur les monuments, les Gaulois sont caractérisés par une chevelure épaisse et rude. Les trois angles supérieurs du sarcophage de la Vigne Ammendola se terminent par deux têtes d'hommes et une tête de femme ; les cheveux sont très longs et partagés en touffes épaisses. Les guerriers figurés sur le bas-relief ont de longs cheveux flottants ; comme les têtes d'hommes qui ornent les angles, ils portent une longue moustache, mais tandis que celles-ci ont à peine une courte barbiche au menton, ils ont des barbes assez longues et incultes. Le Gaulois du Capitole et celui de la villa Ludovisi portent seulement la moustache. Le Gaulois de Venise est barbu. Les monnaies portent, de même, tantôt des têtes à longue barbe et à longs cheveux, comme le chef gaulois du denier de L. Hostilius Saserna, tantôt des têtes ayant seulement la moustache, comme sur des monnaies frappées par les *Senones* à Rimini (2). Le jeune Gaulois mort de Venise est imberbe. On trouve à l'époque de Hallstatt des lames de bronze en forme de demi-lune et tranchantes à l'extérieur, munies ou non de pédoncules, lesquelles semblent avoir été des rasoirs (3). Ces lames sont en fer à l'époque de la Tène (4). C'est à cette époque aussi que l'on trouve des ci-

(1) Diodore, v, 28. Cf. Pline, xxviii, 51, 191.

(2) Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, t. xii (1888), p. 273, 284 ; t. xiii (1889), p. 11, 323 note, 333.

(3) A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., p. 292-300, 440-447 ; Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 878 (fig.).

(4) Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 1278-1280 (fig.).

seaux formés de deux lames de fer réunies par un ressort (1).

Les soins de propreté chez les anciens Celtes n'étaient sans doute pas très minutieux. Ammien Marcellin (2) nous dit que les Gaulois de son temps étaient très propres. Le savon fabriqué d'abord avec du suif et des cendres était, d'après Pline (3), une invention gauloise. Pour entretenir la fraîcheur de leur teint, les femmes celtes se servaient de mousse de bière (4). Pour se laver, et pour se nettoyer les dents, les Celtibères employaient de l'urine vieillie dans des réservoirs (5). La *Valeriana celtica* servait à préparer un parfum connu sous le nom de nard gaulois (6).

Aux bijoux de fer, les Bretons ajoutaient des tatouages. Tous les Bretons, dit César (7), se teignent le corps avec du pastel, ce qui leur donne une couleur azurée (8) et rend leur aspect horrible dans les combats. Ils laissent croître leurs cheveux et se rasent tout le corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Les femmes et les filles des Bretons, d'après Pline (9), se teignent le corps avec du pastel et ainsi, noires comme des Ethiopiennes, elles figurent nues dans certaines

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1280-1284.
(2) XV, 12.
(3) *Histoire naturelle*, XXVIII, 51, 191 ; Reynier, *De l'économie publique et rurale des Celtes*, Genève, 1818, p. 327.
(4) *Ibid.*, XXII, 82.
(5) Diodore, V, 33 ; Strabon, III, 4, 16 ; Catulle, XXXIX, 17-19 ; cf. XXXVII, 20.
(6) Pline, *Histoire naturelle*, XII, 26, 45.
(7) *Guerre de Gaule*, V, 14 ; Cf. Properce, II, 14, 26 ; Méla, III, 6, 51 ; Jordanès, *Histoire des Goths*, 2.
(8) Cf. Caeruleos cute Brigantas (ms. *scuta*) (Sénèque, *Apokolokyntose*, 193) ; caeruleis Britannis (Martial, XI, 53, 1).
(9) *Histoire naturelle*, XXII, 2, 2. Cf. Vendryès, *Revue celtique*, t. XXXII, p. 235.

cérémonies religieuses. Ce n'est que chez Hérodien (1) et Solin (2) que l'on voit que les tatouages des Bretons représentaient toutes sortes d'animaux.

On a souvent dit que la richesse relative des parures celtiques prouvait un état avancé de civilisation qui contrastait étrangement avec ce que nous rapportent les anciens de la pauvreté des habitations et de la grossièreté des repas, et on a parfois tenté de récuser les témoignages grecs ou romains. Mais rien ne prouve que le rapport qu'on établit de nos jours entre les diverses conditions de la vie fût le même chez les anciens Celtes que chez les nations modernes. Et il semble que l'aspect de la Gaule et de ses habitants ait bien été, à cette époque lointaine, telle que se le figurait Cicéron (3) : « Pourquoi », disait-il, « César veut-il rentrer dans sa province, sinon pour achever son œuvre ? Faut-il croire que le charme du pays, la beauté des villes, la civilisation et l'élégance des habitants le retiennent ? Qu'y a-t-il de plus rude que cette terre, de plus grossier que ses *oppida*, de plus sauvage que ses habitants ? »

III

La vie des Celtes nous est peu connue. A l'exception de César, qui l'a d'ailleurs peu observée, les anciens ne nous ont guère laissé que des anecdotes destinées à orner les

(1) *Histoires*, III, 14, 7.

(2) *Collectanea*, XXII, 20. Peut-être des tatouages sont-ils représentés sur les effigies de certaines monnaies. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 158.

(3) *Des provinces consulaires*, 12.

recueils de morale enseignée par l'exemple. L'archéologie, en l'absence de tout monument épigraphique, ne nous fait connaître que les coutumes de l'inhumation ou de la crémation.

Voici ce que l'on a de plus sûr sur la condition des femmes et des enfants et sur les usages relatifs à la naissance et à la mort.

La femme apporte une dot, mais le mari y joint une valeur égale prise sur ses biens. Celui des deux époux qui survit reçoit les deux parts avec les fruits des années antérieures (1). Le mari a sur sa femme le droit de vie et de mort. Quand un père de famille de haute naissance vient à mourir, ses proches s'assemblent et si l'on a quelque soupçon au sujet de sa mort, ils mettent les femmes à la question comme des esclaves ; si leur mauvaise conduite est démontrée, ils les font périr par le feu et dans toute sorte de supplices (2). Au siège de Gergovie, les mères de famille jetaient du haut des murailles des vêtements et de l'argent et, les seins nus, les bras étendus, suppliaient les Romains de les épargner ; quelques-unes se laissaient tomber à la force des bras et se livraient aux soldats (3). Quant à la polygamie en Gaule, on ne pourrait invoquer d'autre texte que celui cité plus haut et où le pluriel *uxoribus* s'oppose

(1) César, *Guerre de Gaule*, vi, 19. Cf. Justinien, *Novelles*, 97. La dot était en espèces d'après C. Jullian qui remarque que *pecunias* n'a chez César que le sens de « valeur monnayée » (*Histoire de la Gaule*, t. ii, p. 408). Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vii, p. 231-240. P. Collinet, *Revue celtique*, t. xvii, p. 321-333 ; Lefort, *Revue générale du droit*, t. iv (1880), p. 503-504.

(2) *Ibid.*, vi, 19.

(3) *Ibid.*, vii, 47. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 321.

au singulier *paterfamilias* (1). Chez les Bretons, les femmes appartiennent en commun à dix ou douze hommes, surtout à des frères, à des pères et à leurs fils ; mais les enfants qui naissent de ces unions appartiennent à celui qui a eu la femme vierge (2). En Irlande, on trouve tout naturel que des hommes aient des rapports avec les femmes des autres, avec leurs mères ou leurs sœurs (3). La communauté des femmes existe en Calédonie (4). Les Gaulois (Γαλάται), rapporte un auteur anonyme, lorsqu'il se produit une disette ou une épidémie, châtient leurs femmes comme étant la cause de ces maux ; ils décident, sur leur conseil, de la paix ou de la guerre ; mais s'ils sont vaincus, ils coupent les têtes de leurs femmes et les jettent hors de leur territoire (5).

La littérature épique et les lois de l'Irlande nous font connaître un état social à peu près semblable ; le mariage irlandais est une vente par laquelle le père, ou le parent qui remplace le père défunt, cède à l'époux ses droits sur la femme ; la valeur d'une femme est évaluée à trois bêtes à cornes, plus le prix de l'honneur qui varie selon la condition sociale ; à côté de la femme légitime, le mari peut entretenir au domicile conjugal une ou plusieurs concubines.

(1) *De bello gallico*, VI, 19. Cf. au contraire VII, 66 · *sanctissimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad* uxorem *aditum habeat...*

(2) *Ibid.*, V, 14.

(3) Strabon, IV, 5, 4. Cf. Saint Jérôme, *Contre Jovinien*, II, 7 ; Migne, t. XXIII, col. 335.

(4) Dion Cassius, LXXVI, 12. Cf. ce que dit la femme du calédonien Argentocoxos, LXXVI, 16 ; et LXII, 6.

(5) Paradoxographus Vaticanus Rohdii, 25, 416, dans les *Rerum naturalium scriptores graeci minores* de O. Keller, Lipsiae, 1877, p. 109.

Lugaid, roi suprême d'Irlande, épouse sa mère. Un roi de Leinster a pour femmes les deux sœurs. Diarmait mac Fergusa, roi suprême d'Irlande, avait quatre femmes dont deux avaient le rang de reines. La coutume de la dot et du douaire est commune à l'ancienne Irlande et au pays de Galles (1).

La condition des femmes chez les anciens Celtes paraît donc avoir été assez misérable. La domination des femmes, qui est très fréquente chez les peuples belliqueux, nous dit Aristote, est inconnue chez les Celtes (2). Cependant, au milieu du 1er siècle après notre ère, en Grande-Bretagne, les *Brigantes* sont gouvernés par une femme, Cartismandua (3). Plus tard, en l'an 62 de notre ère, Prasutagus, roi des *Iceni*, avait désigné ses deux filles comme héritières de son royaume (4). En 61 après Jésus-Christ, Boudicca, femme de race royale, commande l'armée des Bretons (5). D'après une tradition recueillie par un compilateur grec anonyme, c'était une femme, Onomaris, qui avait guidé les Galates lorsqu'ils franchirent l'Istros, et qui était devenue leur reine dans le pays qu'ils conquirent (6). Mais on ne trouve aucun autre fait semblable sur le continent et à des époques anciennes. On voit seulement que le mariage était un moyen souvent employé pour s'assurer une alliance politique ; ainsi Orgétorix donne sa fille à Dumnorix ; celui-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 210-241.
(2) *Politiques*, II, 6, 6.
(3) Tacite, *Annales*, XII, 36.
(4) *Ibid.*, XIV, 31.
(5) Tacite, *Agricola*, 16 ; 31 ; *Annales*, XIV, 35 ; Dion Cassius, abrégé par Xiphilin, LXII, 2.
(6) *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 123.

ci fait épouser à sa mère un noble Biturige, et marie sa sœur et ses parentes dans d'autres cités (1). Il est donc probable que les femmes n'étaient pas dénuées de toute influence. Nous verrons plus loin qu'on les prenait comme arbitres.

La fidélité des femmes celtiques était célèbre chez les anciens, et l'histoire et la légende ont recueilli quelques récits dont elles sont les héroïnes (2). L'historien Polybe (3) avait eu occasion, à Sardes, de parler à une femme galate célèbre pour sa sagesse et sa grandeur d'âme. C'était Chiomara, femme d'Ortiagon, roi des *Tolistobogii*. Elle avait été faite prisonnière dans la guerre contre les Romains, en l'an 189 avant Jésus-Christ. Un centurion s'empara d'elle et lui fit violence. C'était un homme aussi cupide que débauché. On lui promit une grosse somme pour la rançon de la captive. Il la conduisit à l'endroit désigné. Mais, à peine les Gaulois avaient-ils remis au centurion l'or convenu et reçu Chiomara, qu'elle fit signe à l'un de ses compatriotes de frapper le Romain au moment où elle lui dirait adieu. Le Gaulois obéit et coupa la tête du centurion, qu'elle saisit et emporta dans les plis de sa robe. Arrivée auprès de son mari, elle jeta la tête à ses pieds. Ortiagon étonné lui dit : « Femme, la fidélité est une belle chose. » — « Oui », répondit-elle, « mais il y a quelque chose de plus beau encore : c'est qu'il n'y ait à vivre qu'un seul homme à qui

(1) *Guerre de Gaule*, I, 3 ; 18.

(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *La légende et les femmes dans la plus ancienne histoire des Celtes et de la Gaule*, *Revue celtique*, t. VII, p. 129-144.

(3) *Histoires*, XXII, 21. Cf. TITE LIVE, XXXVIII, 24 ; PLUTARQUE, *Des vertus des femmes*, 22 ; VALÈRE MAXIME, VI, 1, *ext.* 2.

j'aie appartenu ! » Dans l'épopée irlandaise, la douce Derdriu se tue lorsque le roi d'Ulster, après un an passé avec lui, la livre au meurtrier de son mari (1). Comme Chiomara, elle n'admettait pas qu'une femme eut à la fois deux époux vivants.

Le dévoûment héroïque de la Gauloise Eponine (ou Emponê) à son mari Sabinus (2) est d'une époque où les Celtes avaient été pénétrés par la civilisation romaine.

Les malheurs et l'héroïsme d'une autre Galate, Camma, prêtresse d'Artémis et femme du tétrarque Sinatos, racontés par Plutarque (3), appartiennent-ils à l'histoire ou à la légende ? Il est impossible de le décider. Un des parents de son mari, Sinorix, devint amoureux d'elle et voyant qu'il ne pourrait triompher de sa vertu et de sa fidélité, tua Sinatos par trahison. Il lui parla de sa passion, de sa puissance, de ses richesses et finit par lui avouer que, par amour pour elle, il avait assassiné son mari. Camma d'abord le repoussa avec horreur, puis sembla s'adoucir et consentit enfin à s'unir à lui. Au jour fixé, dans le temple d'Artémis, suivant le rite traditionnel, elle lui présenta une coupe d'hydromel, en versa quelques gouttes par terre, en but une partie et invita Sinorix à boire le reste. Celui-ci acheva la coupe. Avant l'arrivée des invités, Camma avait mélangé à l'hydromel un poison mortel. Et elle eut la satisfaction, en mourant, d'avoir vengé son mari par la mort de celui qui l'avait tué.

La femme celtique apparaît encore dans le récit de la

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique* t. v, p. 236.

(2) Tacite, *Histoires*, iv, 67 ; Plutarque, *De l'amour*, 25 ; Dion Cassius, lxvi, 3, 2 ; 16, 2.

(3) *Des vertus des femmes*, 20 ; *De l'amour*, 22.

fondation de Marseille (1). Bien qu'accueilli par Aristote (2) et Trogue Pompée (3), ce récit semble être une fable généalogique imaginée pour donner une origine illustre à la famille marseillaise des Prôtiades. Comme Nannos, roi des *Segobrigii*, préparait les noces de sa fille Gyptis (ou Petta), deux Phocéens, Simos et Prôtis (ou Euxenos), abordèrent en terre celtique et vinrent demander au roi son amitié et le terrain nécessaire pour établir une ville. Celui-ci les invita au repas de fiançailles. Quand la réunion fut complète, la jeune fille entra et son père lui ordonna d'offrir une coupe d'eau et de vin à celui qu'elle choisissait pour mari. Gyptis se tourna vers les Grecs et présenta la coupe à Prôtis. Cet usage était-il celtique ou ligure? On ne peut le déterminer ; car, si le nom de *Segobrigii* est celtique, les environs de Marseille étaient alors occupés par les Ligures.

Les anciens, d'après ces exemples, semblent avoir parlé avec plus d'indulgence des femmes celtes que de leurs maris. Ce n'est qu'au IVe siècle après notre ère qu'on trouve rapportée une coutume celtique d'où l'on pourrait conclure que les femmes de l'Est de la Gaule étaient légères et coquettes. L'empereur Julien raconte que les Celtes prenaient le Rhin comme juge de la fidélité de leurs femmes (4).

(1) J'admets ici cette histoire (quoiqu'il s'agisse probablement de Ligures), à cause du nom des *Sego-brigii*, qui paraît celtique ; cf. *Sego-briga*, *Sego-dunum*, *Sego-marus*, *Sego-vellauni* ; *Nitio-briges*, *Brigo-magus*. La légende peut d'ailleurs être en partie de provenance celtique. L'étude en a été faite par C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 201-208.

(2) Athénée, XIII, 36.

(3) Justin, XLIII, 3, 8-11.

(4) *Discours*, II. Cf. *Lettre à Maxime*, 16 ; *Anthologie palatine*, IX, 125 ; Eustathe, *Hysmine et Hysminias*, VIII, 7 (*Erotici scriptores graeci*, éd. Didot, p. 570).

Lorsqu'un enfant naissait, le père le mettait sur un bouclier, et le déposait sur le fleuve. Si l'enfant était légitime, il restait à la surface ; sinon, les flots l'engloutissaient. Mais s'agit-il vraiment des Celtes et non des Germains? Chez Julien, *Celtis* désigne la Germanie par opposition à *Galatia*, Gaule Transalpine (1).

Outre la fidélité conjugale, les femmes gauloises avaient d'autres qualités. Elles étaient grandes, fortes, belles (2), fécondes (3), bonnes nourrices et élevaient bien leurs enfants (4). Sur les occupations des femmes gauloises, nous devons nous contenter du texte obscur de Strabon (5) où il est dit que les travaux des deux sexes sont répartis chez les Gaulois juste à l'inverse de ce qu'ils sont chez les Grecs, mais que c'est là une particularité qui leur est commune avec mainte autre nation barbare.

Nous savons par ailleurs que les femmes des Celtes accompagnaient leurs maris à la guerre (6). Les femmes et les enfants des Helvètes défendaient des retranchements contre les Romains (7). Les femmes des Bretons les excitaient au combat (8). Au siège de Gergovie, les femmes gauloises, pour encourager leurs maris, leur montraient leur chevelure éparse à la manière gauloise et amenaient

(1) *Discours*, III, 124 a : cf. 279 c.
(2) Athénée, XIII, 79 ; Diodore, V, 32.
(3) L'accroissement de population est donné par les anciens comme la cause des émigrations gauloises, Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 283, n. 2.
(4) Strabon, IV, I, 2 ; 4, 3.
(5) *Géographie*, IV, 4, 3.
(6) Polybe, V, 78. 1. Cf. 77 ; 111 ; Tite Live, XXXVIII, 23; (Galates) ; Tacite, *Annales*, XIII, 34 (Bretons).
(7) Plutarque, *César*, 18.
(8) Tacite, *Annales*, XIV, 34 : 36.

en leur présence leurs enfants (1). L'épopée irlandaise fait souvent mention de fées et de femmes guerrières (2). Ammien Marcellin (3) nous fait un pittoresque tableau de la femme gauloise venant en aide à son mari engagé dans une querelle : il la montre plus forte que son mari, verdâtre, le cou gonflé, frémissante, balançant ses bras blancs énormes, jouant des pieds et lançant ses poings comme des catapultes chassées par la corde enroulée.

Avant le passage des Alpes et la conquête de la Cisalpine par les Gaulois, il y eut chez eux une terrible guerre civile. Les femmes s'avancèrent au milieu des armées, et, prenant le rôle d'arbitres, réconcilièrent les partis en présence. Depuis lors, ajoute Plutarque, les Celtes n'ont pas cessé, quand ils délibèrent sur la paix et la guerre, d'admettre leurs femmes au conseil et de faire régler par leur arbitrage les contestations qu'ils ont avec leurs alliés. Entre Annibal et les Celtes, il avait été convenu que si les Celtes avaient à se plaindre des Carthaginois, les généraux carthaginois les jugeraient, et que si les Carthaginois avaient à se plaindre des Celtes, le différend serait jugé par les femmes des Celtes (4).

Quant aux rapports du père avec ses enfants, César nous apprend qu'en Gaule le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants (5), et Gaius remarque que les Galates

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 48.
(2) *Cath Finntrága* edited by Kuno Meyer (*Anecdota Oxoniensia*, med. series, I, 4), p. 76-77.
(3) *Histoire romaine*, XV, 12. Cf. DIODORE, V, 32, 2.
(4) *Des vertus des femmes*, 6. Cf. POLYEN, VII, 50. Paradoxographus Vaticanus Rohdii, 46 (*Rerum naturalium scriptores graeci minores*, p. 112).
(5) *Guerre de Gaule*, VI, 19.

comme les Romains croient que les enfants sont sous le pouvoir, *in potestate*, de leurs parents (1). Il en est de même chez les anciens Irlandais et les anciens Bretons (2). Mais César nous fait connaître aussi une coutume singulière. « Les Gaulois, nous dit-il, diffèrent des autres peuples en ce qu'ils ne permettent pas à leurs enfants de les aborder en public avant qu'ils n'aient atteint l'âge où ils sont capables du service militaire ; ils regardent comme une honte qu'un fils à l'âge d'enfant paraisse en public en présence de son père (3). » Ce texte est difficile à interpréter. Signifie-t-il que les fils restaient aux mains des femmes jusqu'à l'âge de porter les armes, ou doit-il s'expliquer par l'usage irlandais de faire élever les enfants des nobles hors de la maison de leur père (4)? M. S. Reinach pense qu'il s'agit d'un tabou guerrier (5).

Au temps de César, il n'y a que quelques traces de la vie de clans (6) : les tribunaux de famille (7), la prépondérance que donnait l'ancienneté ou le nombre des parents (8). Mais les luttes ne sont pas rares à l'intérieur d'une même famille, et les familles ne sont pas responsables des crimes de leurs membres (9), au contraire de ce qui se passe en Irlande.

(1) *Institutions*, I, 51, 52, 55 ; J. Havet, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 113-116.
(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur le droit celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. VII), p. 242-253.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 18.
(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 112-116.
(5) *Mélanges offerts à M. d'Arbois de Jubainville*, Paris, 1906, p. 271-277.
(6) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 401.
(7) César, *Guerre des Gaules*, VI, 19, 3.
(8) *Ibid.*, VII, 32, 4.
(9) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 403.

Si les coutumes celtiques relatives à la naissance, à l'exception de l'habitude, que cite Aristote (1), de plonger les nouveau-nés dans l'eau froide d'un fleuve, et du singulier usage rapporté par Julien (2), n'ont pas été relevées par les anciens, les coutumes funéraires nous sont mieux connues. Les Gaulois qui prirent Rome inhumaient d'ordinaire leurs morts ; ce n'est qu'à la suite d'une épidémie qu'ils amoncèlent les cadavres pour les brûler (3). Les Gaulois qui envahirent la Grèce (4), les Celtibères abandonnaient leurs morts aux vautours et aux bêtes carnassières (5) ; Plutarque (6) et Pausanias (7) remarquent que les Gaulois n'ont point coutume de pleurer les morts. Les Gaulois de Pyrrhus violaient des tombes (8).

Les funérailles des Gaulois, étant donné leur degré de civilisation, sont magnifiques et somptueuses. Tout ce qu'on croit avoir été cher aux vivants, on le porte dans le feu, même les animaux (9) ; il y a peu de temps, dit César, on brûlait ensemble, pour que les funérailles fussent régulières, les esclaves et les clients que les morts avaient aimés (10).

(1) *Politiques*, VII, 15, 2. Cf. GALIEN, *De la santé*, 1, 10.
(2) Voir ci-dessus, p. 186.
(3) TITE LIVE, V, 48.
(4) PAUSANIAS, X, 21, 9.
(5) SILIUS ITALICUS, III, 340-343.
(6) *Consolation à Apollônios*, 22.
(7) *Description de la Grèce*, X, 21, 7.
(8) DIODORE, XXII, 12 ; PLUTARQUE, *Pyrrhus*, 26.
(9) On a trouvé des chevaux enterrés avec le mort à Nanterre et dans le comté d'York ; DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1025 ; HUBERT, *Comptes rendus du Congrès international d'Anthropologie*, t. XII (1900), p. 410.
(10) *Guerre de Gaule*, VI, 19. Cf. MÉLA, III, 2, 19 ; J. NAUE, *Revue archéologique*, t. XXVII (1895), p. 40-77, signale dans des sépultures du Haut-Palatinat des indices de sacrifices humains.

Pendant les funérailles, on jetait dans le bûcher des lettres adressées à des parents défunts comme s'ils pouvaient les lire (1). En même temps que l'incinération, Méla mentionne l inhumation (2).

A l'époque où le bronze prédomine dans la fabrication des armes, l'incinération est d'usage en Gaule sur quelques points, notamment au sud-est et au sud.

La nécropole de Hallstatt offre un mélange de sépultures à inhumation (525) et de sépultures à incinération (455) confondues pêle-mêle. Ce sont les tombes des incinérés qui contiennent presque tous les objets de luxe que l'on a trouvés. Les inhumés semblent avoir été plus pauvres. Mais les deux séries de tombes sont sans doute contemporaines (3). Les morts étaient ensevelis vêtus et parés ; les ossements brûlés sont réunis en un tas ; des vases sont placés autour ou auprès des squelettes ou des morts incinérés. D'une manière générale, c'est le *tumulus* soit à sépulture centrale non excavée, soit à sépulture excavée, formé d'un amoncellement de pierres ou de sable, recouvrant souvent des cordons circulaires de blocs plantés dans le sol, qui caractérise la civilisation hallstattienne (4).

Pendant la première et la seconde phase de la civilisation

En Irlande, aux funérailles d'un chef, on immolait sur la tombe ses animaux. Une fois, on enterra vivants des prisonniers de guerre avec le chef irlandais que leurs compagnons d'armes avaient tué. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. II, p. 545. F. N. Robinson, *Anniversary papers by colleagues and pupils of G. L. Kittredge*, Boston, 1913, p. 185-197.

(1) Diodore, V, 28.

(2) *Chorographia*, III, 2, 19.

(3) *Revue d'Anthropologie*, t. IV (1889), p. 330 ; A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 122-129.

(4) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 630-635.

de La Tène, ce sont les sépultures plates par inhumation qui dominent en territoire celtique. Au début de La Tène III, l'usage de l'incinération, caractéristique du territoire germanique, se répand dans la Gaule du Nord (1). La transformation du *tumulus* en tombe plate n'a eu lieu que progressivement (2). Dans les plus riches sépultures de la Marne, les chefs sont inhumés revêtus de leur costume et de leur équipement guerrier, couchés sur leur char ; des provisions étaient contenues dans des vases de formes diverses ; ce sont des morceaux de bœuf, de porc, de sanglier, de volaille et de gibier (3).

Là où il n'y a pas de char, on trouve dans les tombes d'hommes des armes : épée, javelot, umbo de bouclier. Les femmes sont inhumées avec leurs parures : torques de bronze, anneaux de poignets ou de chevilles, pendeloques d'ambre, de corail, de verroterie. Les fosses rectangulaires sont creusées dans la craie à une profondeur variant de 0 m. 60 à 1 m. 50, mais qui va jusqu'à 2 m. 65 pour les sépultures à char. Dans la plupart des cimetières de la Marne, on trouve des sépultures doubles, contenant le plus souvent un homme et une femme. Les sépultures à incinération sont dans la Marne très pauvres en mobilier (4). Dans les Iles Britanniques, les tombes du comté d'York rappellent celles de la Marne par l'abondance des chars ; mais les tombes sont sous *tumulus*, les corps sont repliés et

(1) Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. I, p. 73-76 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1013-1014.

(2) S. Reinach, *Guide illustré du musée national de Saint-Germain*, p. 36-38 (fig.) ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1014-1015.

(3) H. Mazard, *Essai sur les chars gaulois de la Marne*. Cf. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1022-1027.

(4) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1030-1037.

les armes sont très rares, tandis que dans la Marne les tombes sont plates, les corps allongés et les armes nombreuses (1).

Dans l'Irlande de l'épopée, les funérailles des nobles étaient célébrées par des jeux. Quelquefois on sacrifiait des animaux ; les plus anciens textes ne contiennent que quelques allusions à la crémation ; l'inhumation est de règle (2).

En résumé, sur le mariage et la condition des femmes et des enfants le témoignage des anciens manque de précision. Quant aux coutumes funéraires, elles paraissent avoir varié chez les Celtes selon les temps.

IV

L'agriculture, le commerce et l'industrie chez les Celtes ne nous sont guère connus qu'à partir de la conquête romaine, et les renseignements que l'on peut recueillir concernent presque exclusivement la Gaule.

C'est d'agriculture que le peuple s'occupait surtout (3). De ce point de vue, il y avait une grande différence entre les Germains et les Gaulois ; car les Germains ne consommaient pas beaucoup de blé et vivaient principalement du lait et de la chair de leurs bestiaux (4). Le bétail était nombreux en Gaule ; il n'y a guère d'expédition de César qui ne

(1) Déchelette, *Ibid.*, t. II, p. 1104. R. Allen, *Notes on late Celtic art*, *Archaeologia Cambrensis*, t. XIII (1896), p. 220-227.
(2) *A social history of ancient Ireland*, t. II, p. 548-551.
(3) Cf. *Guerre de Gaule*, III, 17 ; Reynier, *De l'économie publique et rurale des Celtes*, Paris, 1818.
(4) *Ibid.*, IV, 1 ; VI, 22.

donne lieu à une capture de bestiaux ; les Germains viennent en Gaule s'emparer des troupeaux des *Eburones* (1). Mais la culture du blé était très répandue chez les Gaulois transalpins et, dans toutes ses campagnes, César peut se ravitailler facilement en céréales. Il obtient du blé chez les *Aedui*, *Sequani*, *Lingones*, *Esubii*, *Curiosolites*, *Veneti*, *Leuci*, *Remi*, *Ambiani* (2). Dans la région autour d'Avaricum, on trouvait en abondance le froment et le fourrage. En prévision de la guerre, les Venètes font des réserves de froment dans les *oppida* (3). A Alesia, on avait amassé de quoi nourrir quatre-vingt mille personnes pendant un mois (4). Les *Helvetii*, avant de partir pour s'établir en Gaule, font les semailles les plus considérables qu'ils peuvent pour se procurer le blé dont ils auront besoin pendant leur expédition ; et lorsqu'ils sont contraints de rentrer dans leur pays, comme ils avaient brûlé le blé qu'ils ne pouvaient emporter, ce sont les Allobroges qui leur fournissent le blé nécessaire à leur consommation (5). Les espèces de blé cultivées en Gaule au temps de Pline (6) étaient : le *siligo*, gros blé blanc, qui ne réussissait que chez les *Allobroges* et les *Memini* ; le blé de trois mois, cultivé dans le nord ; l'*arinca*, qui est peut-être une sorte d'épeautre (7).

(1) *Ibid.*, VI, 6 ; 35, 6.
(2) *Guerre de Gaule*, I, 40 ; STRABON, IV, 1, 2 ; APPIEN, IV, 7 ; Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 72-74.
(3) *Guerre de Gaule*, III, 9.
(4) *Ibid.*, VII, 71.
(5) *Ibid.*, I, 3 ; 5 ; 28.
(6) *Histoire naturelle*, XVIII, 19, 81 ; 20, 85.
(7) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 267.

Outre le froment, que cultivaient les Gaulois dans les champs fertiles dont il est question dans les *Commentaires* (1) ? Nous savons par Pline (2) que le panic (*holcus sorgum*) était cultivé surtout en Aquitaine. L'orge à deux rangs surnommée *galaticum* par Columelle (3) est sans doute d'origine gauloise. En Belgique, on trouvait des pommes sans pépins que l'on appelait *spadonia* (4). La culture de la vigne ne se développa guère en Gaule qu'après la conquête romaine (5). La nourriture (6) d'hiver des bestiaux consistait pour une grande part en raves. Au temps de Pline, la culture du lin avait fort bien réussi en Gaule et les *Caduci*, les *Ruteni*, les *Bituriges*, les *Caleti* et les *Morini* produisaient des toiles très estimées (7). On appelait *cadurcum* chez les Romains une couverture de toile (8). Hiéron de Syracuse faisait venir du chanvre de la vallée du Rhône (9). Parmi les légumes, on ne trouve cités que les oignons (10), le fenouil (11), le panais (12) ; parmi les

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 75-77.
(2) *Histoire naturelle*, xviii, 25, 101. Cf. Strabon, iv, 1, 2.
(3) *De l'agriculture*, ii, 9, 16.
(4) Pline, *Histoire naturelle*, xv, 15, 51.
(5) Varron, *De l'agriculture*, 7 ; Diodore, v, 26, 2-3 ; Strabon, iv, 1, 2 ; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. i, p. 442-448 ; S. Reinach, *Revue archéologique*, t. xxx (1901), p. 368.
(6) Columelle, ii, 10, 22.
(7) *Histoire naturelle*, xix, 2, 8 ; Strabon, iv, 2,2.
(8) Juvénal, vi, 537 ; vii, 221.
(9) Athénée, v, 40.
(10) Pline, xix, 32, 105.
(11) Pline, xxi, 50, 86.
(12) Pline, xix, 27, 89.

plantes industrielles : la jacinthe (1), le myrtille (2), le pastel (3).

La Grande-Bretagne était fertile en productions plus propres à la nourriture des troupeaux qu'à celle des hommes (4).

Plusieurs noms de mesures agraires conservés par les Romains sont d'origine celtique et témoignent de l'importance des questions d'arpentage chez les Gaulois. Le *candetum* rural était un carré de cent coudées ou cent cinquante pieds romains (0,296) de côté (5) ; il valait environ vingt ares. Le *candetum* urbain avait pour côté exactement cent pieds romains. L'arpent, *arepennis*, est un demi-jugerum de cent vingt pieds de long et cent dix de large valant 12 ares et demi (6). La *leuga*, mesure de longueur adoptée par les Romains, est aussi une mesure gauloise. Elle valait 2.220 mètres (7) environ.

Ainsi donc, à l'époque de la conquête romaine, la Gaule est fertile et bien cultivée (8). Mais au temps de Pomponius Méla, la Narbonaise était mieux cultivée, plus productive

(1) Pline, xxi, 97, 170.
(2) Pline, xvi, 31, 77.
(3) Pline, xxii, 1, 2. Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. ii, p. 271.
(4) Méla, iii, 6, 50 ; Cf. César, *Guerre de Gaule*, v, 12, 3.
(5) Columelle, *De l'agriculture*, v, 1, 6 ; Isidore, xv, 6. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Le candetum gaulois*, *Revue celtique*, t. xxiv, p. 317-318 ; F. P. Garofalo, *Bollettino di filologia classica*, 1903, p. 268.
(6) Columelle, v, 1, 6. Cf. une ancienne glose à Gaius chez Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. i, col. 205).
(7) C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. ix, p. 189 ; *Histoire de la Gaule*, t. ii, p. 395.
(8) *Guerre de Gaule*, i, 28 ; 31 ; ii, 4 ; Strabon, iv, 1, 2. Cf. Josèphe, *Guerre des Juifs*, ii, 16,4 ; Solin, *Collectanea*, 21 ; Pomponius Méla, iii, 2, 16.

et plus riche que la Celtique (1). Les Gaulois transalpins ne le cédaient point comme agriculteurs aux Cisalpins dont au IIe siècle avant Jésus-Christ la principale richesse était constituée par les troupeaux et qui cultivaient la terre (2). Les expressions manquent, écrivait Polybe, pour dire la fertilité de ce pays. L'abondance du blé y est telle que l'on a vu plus d'une fois le médimne sicilien (52 l.) de froment ne valoir que quatre oboles (0 fr. 60), celui d'orge, deux (0 fr. 30) et le métrète de vin (39 l.) ne pas coûter plus qu'une mesure d'orge. Le millet et le panic y poussent à foison ; les chênes fournissent tant de glands que la plupart des porcs consommés en Italie ont été nourris en Cisalpine. Les voyageurs qui s'arrêtent dans les auberges ne conviennent pas du prix de chaque objet séparément, mais ils demandent combien on prend par tête : le plus souvent, l'hôte s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire pour un quart d'obole (0 fr. 04) et le prix est rarement dépassé (3). On ne saurait dès lors appliquer aux Gaulois ce que Cicéron nous dit en général des peuples de cette race, à savoir qu'ils considèrent comme déshonorant de produire le blé par le travail des mains, et qu'en conséquence ils s'en vont en armes moissonner les champs des autres (4). Après Cicéron, Strabon répète qu'autrefois les Gaulois étaient guerriers plutôt que laboureurs ; mais qu'en son temps (18 après Jésus-Christ) ils sont forcés de cultiver la terre parce qu'ils ont déposé les armes (5). Or Tite-Live (6) parle

(1) *Chorographie*, II, 5.
(2) POLYBE, II, 17, 10.
(3) POLYBE, II, 14.
(4) *République*, III, 9, 15 ; TACITE, *Germanie*, 14, dit à peu près la même chose des Germains.
(5) *Géographie*, IV, I, 2. Cf. 1, 5 ; 1, 12.
(6) V, 34.

de la fertilité de la Gaule lors de l'expédition de Bellovèse et de Sigovèse dès le IVe siècle. Annibal, en 218, pouvait se procurer chez les *Allobroges* du blé pour plusieurs jours (1). Les Belges qui conquirent la partie maritime de la Grande-Bretagne y introduisirent, d'après César (2), l'agriculture. La plupart des habitants de l'intérieur de l'île ne semaient pas de froment. « Ce que nos pères nous ont enseigné », disait Boudicca aux Bretons, « ce n'est point la science de l'agriculture, mais la façon de faire la guerre ; l'herbe suffit à notre nourriture, l'eau à notre boisson, l'arbre à notre toit (3). » Les Gaulois mêlés aux Illyriens étaient d'actifs cultivateurs (4).

Les agronomes latins nous ont laissé quelques renseignements sur les procédés agricoles des Gaulois ; ils usaient d'engrais variés : la craie blanche près du Rhin (5) ; la chaux chez les *Aedui* et les *Pictones* ; la marne, dont Pline mentionne plusieurs espèces (6), chez les Gaulois et les Bretons. Les Cisalpins au nord du Pô préféraient pour certaines terres les cendres au fumier (7). Les *Salassi*, au pied des Alpes, découvrirent, en labourant du panic et du millet, et en faisant leurs semailles sur ce labour, un nouveau procédé de fumure (8).

C'est en Rétie gauloise que l'on avait inventé d'ajouter deux petites roues à la charrue (9). Dans les grands do-

(1) Polybe, III, 49 ; 51.
(2) *Guerre de Gaule*, V, 12 ; cf. 14.
(3) Dion Cassius, LXII, 5, 5.
(4) Tite Live, XLV, 30, 5.
(5) Varron, *De l'agriculture*, I, 7, 8.
(6) *Histoire naturelle*, XVII, 4, 43 ; 74.
(7) *Ibid.*, XVII, 5, 49.
(8) *Ibid.*, XVIII, 49, 182.
(9) *Ibid.*, XVIII, 48, 172. Sur les Rhètes, voir A. Bertrand et

maines de la Gaule, en terrain plat, on se servait, pour moissonner, d'une sorte de tombereau à deux roues dont le bord antérieur était armé de dents qui arrachaient les épis : les épis tombaient alors dans le tombereau (1). Pour recueillir le millet et le panic, on employait un peigne (2). Pour faucher les prés, il y avait des faux qui coupaient l'herbe haute sans toucher à l'herbe courte (3) ; on affilait les faux avec des pierres à aiguiser provenant de la Gaule Transalpine et que l'on nommait *passernices* (4).

Dans la Gaule Belgique, on trouvait des forêts considérables : la forêt d'Ardenne (5) ; les forêts des *Eburones*, des *Menapii*, des *Morini* et des *Nervii*. En Celtique, César mentionne les forêts des *Bituriges*, des *Carnutes*, et des *Sequani* (6). Mais, chez les Gaulois, les forêts semblent avoir été considérées comme dépourvues de valeur ; ce sont les champs et non les bois que les peuples dévastent et se disputent entre eux ; ce sont les champs que les Germains aiment et dont ils cherchent à s'emparer (7). Les forêts sombres et mystérieuses, peuplées d'êtres fantastiques,

S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 63-80. On trouvera des représentations de charrues gauloises chez Espérandieu, *Recueil général*, nos 102, 464, 1682.

(1) *Ibid.*, xviii, 72, 296 : Varron, *De l'agriculture*, i, 52 ; Palladius, *De l'agriculture*, vii, 2.

(2) *Ibid.*, xviii, 72, 297.

(3) *Ibid.*, xviii, 67, 261 ; Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 1381.

(4) *Ibid.*, xxxvi, 47, 165.

(5) *Guerre de Gaule*, v, 3 ; vi, 29 ; Strabon, iv, 3, 5 ; Tacite, *Annales*, iii, 42.

(6) Eburones, vi, 34 ; 37 ; Menapii, iii, 28 ; 29 ; iv, 38 ; vi, 5 ; Morini, iii, 28 ; 29 : (cf. Dion Cassius, xxxix, 44) ; Nervii, ii, 18 ; 19 ; v, 52 ; Bituriges, vii, 16 ; 18 ; Carnutes, viii, 5 ; Sequani, i, 12 ; 39.

(7) *Guerre de Gaule*, i, 11 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 74-75.

étaient pour les Gaulois des lieux sacrés (1). Au temps de Pline (2), un des arbres les plus utiles était le bouleau, qui servait à faire des cercles, des corbeilles, les insignes des magistrats et dont on extrayait une sorte de résine. On trouvait aussi en Gaule le chêne, qui était abondant chez les Vénètes, le hêtre, l'orme, le saule, le buis. César cite l'if comme très commun dans les forêts gauloises. Catuvolcus, roi des *Eburones*, s'empoisonna avec le poison tiré de cet arbre et Pline raconte que les barils en bois d'if fabriqués en Gaule pour contenir le vin pouvaient causer la mort (3). En Grande-Bretagne, comme en Gaule il croît des arbres de toute espèce, à l'exception du hêtre et du sapin (4). Nous avons conservé les noms celtiques du sureau, *scobien*, de la fougère, *ratis*, de la pomme, *aballo*, d'une espèce de sapins, *padi*, du bouleau, *betulla*, d'une espèce d'orme, *atinia*, et de diverses plantes.

Les animaux domestiques élevés dans l'ancienne Gaule (5) étaient sans doute à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Les races de bœufs cisalpins étaient très estimées pour le travail (6). César mentionne des troupeaux nombreux chez les *Nervii* (7), les *Menapii* (8), les *Eburones* (9), mais il en

(1) Lucain, *Pharsale*, III, 390-425.
(2) *Histoire naturelle*, XVI, 30, 75. Sur les autres arbres des forêts gauloises, cf. *ibid.*, XVI ; A. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1867, p. 82-85. Sur la bibliographie des forêts depuis 1867, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. IX, p. 89-90, 369.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 31 ; Strabon, IV, 4, 1 ; Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 20, 50.
(4) *Ibid.*, V, 12.
(5) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 278-283.
(6) Varron, *De l'agriculture*, II, 5.
(7) *Guerre de Gaule*, VI, 3, 2.
(8) *Ibid.*, VI, 6, 1.
(9) *Ibid.*, VI, 35, 6.

trouve aussi beaucoup dans le Centre (1). Annibal avait trouvé un grand nombre de bestiaux et de bêtes de somme dans la Maurienne (2). Les fromages des vaches des Alpes et des Cévennes étaient très renommés ; on faisait aussi du fromage de lait de chèvre (3). Il y avait en Gaule de nombreux troupeaux de moutons ; la valeur de leur laine variait beaucoup avec les races (4) ; avec cette laine on fournissait de saies Rome et la plus grande partie de l'Italie. Ces moutons transhumaient des plaines à la montagne comme de nos jours (5). Les porcs étaient si grands, si vigoureux, si rapides qu'ils étaient dangereux pour les hommes qu'ils ne connaissaient pas ; ils fournissaient d'excellentes salaisons (6). On menait les oies de la Morinie jusqu'à Rome (7) ; pour les faire marcher, on mettait les plus fatiguées devant les autres.

Les Celtes de Gaule recherchaient fort les chevaux étrangers et les payaient très cher (8). En 52, il y avait assez de chevaux en Gaule pour monter une cavalerie de quinze mille hommes (9).

Les armées de Claude II avaient ramené à Rome un grand nombre de juments celtiques. Ces juments étaient très renommées (10). Les chevaux bretons étaient de petite

(1) *Ibid.*, VII, 56, 5 ; VII, 71, 7.
(2) TITE LIVE, XXI, 33, 11 ; POLYBE, III, 51, 12.
(3) PLINE, XI, 97, 240. Cf. VIII, 70, 179.
(4) *Guerre de Gaule*, III, 29 ; VI, 3 ; 6 ; 35 ; VIII, 24 ; VII, 17 ; 56 ; 71 ; STRABON, IV, 4, 3 ; COLUMELLE, VII, 2 ; HORACE, *Odes*, III, 16 ; PLINE, VIII, 73, 192 ; MARTIAL, XIV, 159.
(5) PLINE, *Histoire naturelle*, XXI, 31, 57.
(6) STRABON, IV, 4, 3. Cf. IV, 3, 2 ; III, 4, 11 ; MARTIAL, XIII, 54 ; Caton chez VARRON, *De l'agriculture*, II, 4.
(7) PLINE. X, 27, 53.
(8) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, IV, 2. Cf. TITE LIVE, XLIV, 6, 8.
(9) *Ibid.*, VII, 64, 1. Cf. STRABON, III, 4, 15 ; IV, 6, 10.
(10) *Histoire Auguste*, TREBELLIUS POLLION, *Claude*, 9.

taille, mais rapides (1). Les chevaux des Celtibères étaient supérieurs aux autres pour la vitesse (2).

On a trouvé à La Tène des restes de chevaux dont les mesures coïncident avec celles des chevaux actuels de la Camargue; ces mesures sont aussi celles d'un cheval trouvé dans un *tumulus* près de Loughrea en Irlande (3).

Les mules de Gaule ou de Galatie sont mentionnées par Plutarque (4). Arrien cite les freins celtiques (5).

Les housses en cuir s'appelaient en latin *scordisca*, du nom du peuple celtique, les *Scordisci* qui les avait inventées (6). On trouve des objets de harnachement figurés sur l'arc d'Orange.

Les chiens celtes étaient très réputés, surtout ceux des Morins, des Bretons, des Belges (7). Les *segusii* avaient l'odorat très développé, l'apparence de bêtes sauvages ; ils tiraient leur nom du peuple gaulois des *Segusiavi* ; on les comparait en Gaule à des mendiants, car leur aboiement ressemblait à une voix plaintive et pleurarde. Les *vertragi*, lévriers de couleur tachetée ou unie, étaient très rapides à la course (8). Les *petronii* découvraient facilement le gibier, mais ne l'approchaient pas en silence (9). Les *agassaei* bre-

(1) Arrien, *Tactique*, 19, 3 ; Dion Cassius, lxxvi, 12, 3.
(2) Poseidônios chez Strabon, iii, 4, 15.
(3) Ridgeway, *Origin and influence of the thoroughbred horse*, p. 321, 399.
(4) *De l'amour des richesses*, 2.
(5) *Indica*, xvi, 10 ; cf. Horace, *Odes*, i, 8, 6.
(6) Végèce, *Le vétérinaire*, ii, 60, 1. *Corpus glossariorum latinorum*, t. ii, p. 180, 20.
(7) Grattius Faliscus, *Cynégétiques*, 156, 174, 203 (*Poetae latini minores*, éd. Baehrens, t. i) ; Silius Italicus, x, 77. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, i, 533-538 ; Némésien, *Cyn.*, 125 ; Thémistius, *Discours*, xxii et xxvii.
(8) Arrien, *Cynégétique*, 3, 4 ; Martial, xiv, 200.
(9) Grattius Faliscus, 201, 206.

tons étaient une race de petits chiens vigoureux et suivant bien une piste (1). Pline assure que les Gaulois faisaient couvrir leurs chiennes par des loups et que chaque meute avait pour guide un chien auquel les autres obéissaient (2). Les chiens bretons, comme ceux de leur pays, étaient utilisés pour la guerre par les Celtes du continent (3). Le roi arverne Bituitos avait une garde composée de chiens qui ne devaient faire qu'une bouchée de l'armée romaine (4). Ainsi, dans l'Irlande de l'épopée, le chien Ailbe suffisait à garder à lui seul le royaume de Laighen (5).

La chasse était, avec la guerre, la principale occupation des Celtes. Ils y étaient fort habiles. Ceux qui considéraient la chasse, non comme un moyen d'alimentation, mais comme une distraction, ne se servaient point de filets. Les Celtes riches envoyaient dès l'aurore explorer les lieux où ils soupçonnaient la présence d'un lièvre au repos. Quand on leur avait rendu compte, ils se rendaient au lieu indiqué et lançaient leurs chiens après avoir fait lever la bête. Ils employaient deux espèces de chiens : les uns cherchaient la piste, les autres étaient tenus à l'endroit où il était vraisemblable que le lièvre dirigeât sa course, pour se lancer sur lui à son passage. A chaque animal qu'ils avaient pris, des Celtes mettaient de côté une petite somme

(1) Oppien, *Cynégétique*, I, 467-468.
(2) *Histoire naturelle*, VIII, 61, 148.
(3) Strabon, IV, 5, 2. Cf. Pline, *Histoire naturelle*, VIII, 61, 142.
(4) Appien, IV, 12 ; Orose, *Histoires*, V, 14.
(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 66. Cf. *Táin Bó Cúalnge*, l. 1003, 1007, 1008, 1019, 1025, 1028, 1037, 1935, 2612, 3977 ; J. Loth, *Revue celtique*, t. XXVII, p. 163-165.

d'argent : deux oboles pour un lièvre, une drachme pour un renard ; quatre drachmes pour un chevreuil. Au bout d'un an, au jour de la naissance d'Artémis, on ouvrait le trésor ainsi constitué, et on l'employait à faire les frais d'un sacrifice à la déesse où l'on immolait des brebis, des chèvres ou des veaux, et d'un banquet où les chiens paraissaient couronnés de fleurs (1). Parmi les animaux sauvages propres à la forêt Hercynienne, César cite un bœuf ayant la forme d'un cerf ; l'*alce* ou élan, et l'*urus*, sorte de bœuf sauvage. Comme les élans se reposent en s'appuyant contre les arbres, et ne se couchent pas pour dormir, car il leur est impossible de se relever, le chasseur déracine les arbres dans les lieux où ils fréquentent, ou les scie de façon à ce qu'ils puissent encore tenir debout. Les animaux venant s'y appuyer selon leur coutume les font fléchir et tombent avec eux. On capture l'urus, qui a une force et une vitesse prodigieuse, dans des fosses disposées avec soin (2). Nous connaissons le nom gaulois du lynx : *rufius*.

Les Celtes atteignaient les oiseaux avec un dard en bois lancé à la main (3). Ils empoisonnaient les flèches destinées à la chasse avec le suc des fruits d'un arbre assez semblable à un figuier ; ces fruits ont à peu près la forme d'un chapiteau corinthien (4). Pline (5) rapporte que ce poison pro-

(1) Arrien, *Cynégétique*, 19 ; 21 ; 33. Cf. Varron, *De re rustica*, III, 12, 2 ; 5 ; 6 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 284-289.

(2) *Guerre de Gaule*, VI, 26-28.

(3) Strabon, IV, 4, 3.

(4) Pseudo-Aristote, *Singularités merveilleuses*, 86 ; Artémidore chez Strabon, IV, 4, 6. Cf. A. J. Reinach, *L'Anthropologie*, t. XX, p. 189-206.

(5) Pline, XXV, 25, 61 ; XXVIII, 76, 101.

venait de l'ellébore blanc. Les animaux ainsi tués étaient, raconte Aulu-Gelle (1), plus tendres à manger ; mais il fallait enlever toutes les parties qui entouraient les blessures. Le *limeum* servait à composer un poison que l'on appelait *cervarium* et dont on enduisait les flèches de chasse (2). D'après Celse, les poisons de chasse des Gaulois ressemblaient au venin du serpent ; ils étaient dangereux dans les blessures, mais inoffensifs dans la bouche si celle-ci ne contenait pas d'ulcération (3). Dans le testament d'un Lingon sont mentionnées toutes sortes d'armes de chasse : lances, glaives, couteaux, deux sortes de filets, lacs, épouvantails (4).

Il y avait en Gaule des renards, des chevreuils, des chamois (5). Au temps de Pline, les Alpes, le Midi et les bords du Rhin sont les contrées de Gaule où l'on rencontre le plus curieux gibier à plume (6).

La pêche ne tenait sans doute pas dans les divertissements des Celtes la même place que la chasse. Nous avons vu que certaines peuplades bretonnes ne profitaient pas des poissons qui pullulaient sur leurs côtes (7). Les huîtres de Bretagne sont citées par Pline (8). A la pêche, des habi-

(1) *Nuits attiques*, XVII, 15, 7. Cf. PLINE, XXV, 25, 61.
(2) PLINE, *Histoire naturelle*, XXVII, 76, 101.
(3) CELSE, V, 27, 3. Cf. LAGNEAU, *Remarques toxicologiques sur certaines substances employées par les anciens peuples de l'Europe pour empoisonner leurs flèches et autres armes de jet*, *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, t. XIV, 1877, p. 789-874.
(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 5708. Voir des scènes de chasse chez ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, n° 168, 175, 534, 1560, 1648, 1704, 3179.
(5) ARRIEN, *Cynégétique*, 34, 1 ; GRATTIUS FALISCUS, 200 ; ARRIEN, 34, 1 ; PLINE, VIII, 79, 214.
(6) PLINE, X, 29, 56 ; 57, 116 ; 66, 131 ; 68, 133 ; 68, 134.
(7) Voir ci-dessus, p. 162.
(8) *Histoire naturelle*, XXXII, 21, 62.

tants des rivages de la Méditerranée employaient, prétend Pline (1), des dauphins dressés auxquels ils abandonnaient une part du butin et auxquels ils donnaient, en plus, du pain trempé dans du vin. Les anciens nous ont conservé quelques noms celtiques de poissons : *esox*, saumon ; *clopias*, lotte ; ce poisson se trouvait dans la Saône ; *alausa*, alose ; *tinca*, tanche. Le thon et le muge sont cités par Strabon, Pline et Martial (2).

L'industrie gauloise trouvait de précieuses ressources dans le sol même du pays (3). Il y avait en Gaule beaucoup d'or natif (4). Les fleuves charriaient des fragments de roche remplis de sable d'or ; on brisait les roches, on enlevait la partie terreuse par des lavages et on faisait fondre le résidu dans des fourneaux (5). Les *Salassi*, peuple des Alpes, se livraient au lavage de l'or dans les eaux du Durias (6). Le pays des *Volcae Tectosages* était riche en or (7). Chez les Cisalpins, l'or, avec les troupeaux, constituaient la richesse (8). Nous avons vu que les colliers et les bracelets d'or sont la parure caractéristique des guerriers celtes (9).

(1) *Histoire naturelle*, IX, 9, 29 ; 32.
(2) STRABON, IV, 1, 6. Cf. ATHÉNÉE, VIII, 4 ; MÉLA, II, 83 ; PLINE, IX, 26, 59 ; MARTIAL, XIII, 103 ; Cf. ELIEN, *Histoire des animaux*, XIII, 16.
(3) A. DAUBRÉE, *Exploitation des métaux dans la Gaule*, *Revue archéologique*, t. XVII (1868), p. 298-313 ; t. XL (1881), p. 201-221, 261-284, 327-353.
(4) SUÉTONE, *César*, 54 ; TACITE, *Annales*, XI, 24. Sur l'or gaulois, voir E. CARTAILHAC, *Revue d'anthropologie*, t. IV (1889), p. 272-292.
(5) DIODORE, V, 27.
(6) STRABON, IV, 6, 7.
(7) STRABON, IV, I, 13 ; cf. III, 2, 8 ; IV, 2, 1.
(8) POLYBE, II, 19.
(9) Voir ci-dessus, p. 173.

Strabon signale de l'or en Grande-Bretagne (1). En Irlande, on a trouvé dans des tourbières, dans des champs, et sous des rochers un nombre considérable d'objets en or. Les plus anciens seraient, d'après M. S. Reinach, contemporains de la première période de l'âge du bronze (2). Les parures en or sont plus rares et plus légères à l'époque de Hallstatt qu'à l'âge du bronze. A l'époque de la Tène on en trouve en Gaule surtout sur les bords du Rhin, et dans le haut bassin de la Garonne (3).

Les mines d'argent se trouvaient en Gaule surtout dans les Pyrénées et dans le pays des *Gabali* et des *Ruteni* (4). Elles étaient nombreuses en Espagne (5). Il y en avait en Grande-Bretagne (6). Dès l'époque du bronze on trouve de l'argent à Carnoet en Moelan (Finistère) et près de Bordeaux (7).

Mais, en général, les parures en argent sont très rares aux époques de Hallstatt et de la Tène, sauf dans les pays de minerais argentifères comme la Hongrie, la Bosnie et quelques cantons des Alpes (8).

Les mines de fer étaient en grand nombre en Gaule et le travail en était très familier aux Gaulois, Strabon cite celles des *Petrucorii* et des *Bituriges Cubi* (9). Elles étaient en

(1) *Géographie*, IV, 5, 2. Cf. TACITE, *Agricola*, 12.
(2) Ἱέρνη πολύχρυσος, *Revue celtique*, t. XXI, p. 75-97 ; 166-175.
(3) DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 867-870, 1332-1347.
(4) STRABON, IV, 2, 2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 1550.
(5) DIODORE, V, 35.
(6) TACITE, *Agricola*, 12.
(7) DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 366.
(8) DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1347-1351.
(9) *Guerre de Gaule*, VII, 22 ; STRABON, IV, 2, 2.

petite quantité en Grande-Bretagne et les Bretons en guise de monnaies se servaient de cuivre ou d'anneaux de fer d'un poids déterminé (1). Les *Caledonii* portaient autour du cou et au-dessus du ventre des ornements en fer qui étaient pour eux des signes de richesse (2). Les *Nervii*, au temps de César, manquaient des instruments en fer nécessaires pour construire des retranchements (3). Les Celtibériens donnaient au fer sa finesse et sa solidité en l'enfouissant en terre (4). Les outils en fer, à l'exception des couteaux, sont rares dans les sépultures hallstattiennes. Ce n'est guère qu'à l'époque de la Tène III que s'introduit l'usage de déposer des instruments et outils de fer dans les tombes ; on en trouve aussi dans les *oppida*.

Ce sont des haches, des couteaux, des ciseaux, tranchets, planes de tonnelier, poinçons, gouges, marteaux, enclumes, scies à main, limes ; on a trouvé peu d'instruments agricoles : socs de charrues, faux et faucilles, serpes ; quelques instruments de pêche : hameçons et tridents (5).

On trouvait du cuivre en Aquitaine et chez les *Ceutrones*, mais les Gaulois ne savaient pas bien le traiter (6). En Grande-Bretagne, on se servait de cuivre importé (7). Le plomb était répandu dans toute la Gaule et en Grande-Bretagne (8).

L'étain se rencontrait surtout dans les Iles Britanniques ;

(1) *Guerre de Gaule*, v, 12.
(2) Hérodien, iii, 4, 7. Voir ci-dessus, p. 173.
(3) *Guerre de Gaule*, v, 42.
(4) Plutarque, *Du bavardage*, 17.
(5) Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 793-796, 1352-1386 (fig.).
(6) Pline, xxxiv, 2, 3 ; 20, 96. Cf. *Guerre de Gaule*, iii, 21.
(7) *Guerre de Gaule*, v, 12.
(8) Pline, *Histoire naturelle*, xxxiv, 49, 164.

on le préparait aux environs du cap Belerion en faisant fondre et en épurant les veines de métal qui se trouvaient dans les roches du promontoire ; puis on le transportait sur des chariots, à marée basse, dans l'île d'Ictis (Wight). Là les marchands venaient l'acheter (1) On a signalé en Gaule des traces d'exploitation de filons stannifères qui peuvent remonter à l'époque gauloise (2).

L'industrie gauloise utilisait comme décoration le corail et l'émail. Le corail le plus estimé était pêché sur la côte méridionale de la Gaule (3). Les Gaulois en ornaient leurs glaives, leurs boucliers et leurs casques (4). L'usage du corail dans l'Antiquité a été constaté presque exclusivement dans les pays celtiques ou soumis à l'influence des Celtes. Il apparaît seulement vers la fin de l'époque de Hallstatt (5). On le trouve surtout en Gaule et particulièrement dans le pays des *Remi*, dans les sépultures à inhumation, en compagnie de perles d'ambre, de verroterie, de bijoux d'or, jamais avec des monnaies. Il sert surtout à décorer des objets de bronze, fibules, boutons, harnais, fourreaux, casques, bracelets, chaînettes, têtes d'épingles ; dans des colliers, il est employé comme pendeloques (6). D'après Pline, le corail passait pour avoir diverses vertus curatives

(1) Polybe, III, 57 ; Timée chez Pline, IV, 30, 104 ; César, *Guerre de Gaule*, V, 12, 4 ; Diodore, V, 22 ; 38 ; cf. Poseidônios chez Strabon, III, 2, 9 ; Rice Holmes, *Ancient Britain*, ch. V.

(2) A. Daubrée, *Revue archéologique*, t. XVII (1868), p. 306 ; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. I, p. 35.

(3) Pline, *Histoire naturelle*, XXXII, II, 21.

(4) *Ibid.*, XXXII, 11, 23.

(5) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 875.

(6) Cf. S. Reinach, *Le corail dans l'industrie celtique, Revue celtique*, t. XX, p. 13-29, 117-131 ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1330-1332.

et une branche de corail pendue au cou d'un enfant le mettait, croyait-on, en sûreté (1). Les objets ornés de corail appartiennent sans doute à la fin de l'époque de Hallstatt et à la première partie de l'époque de la Tène (2). Le corail semble avoir été remplacé par l'émail vers l'an 200 avant J.-C. (3).

Philostrate (4) raconte que les barbares voisins de l'Océan savent verser les couleurs blanche, noire, jaune, rouge, sur du cuivre incandescent où elles se fixent ensemble, prennent la consistance de la pierre et conservent les figures qu'on y a dessinées. Il veut parler probablement des Celtes et certainement d'un procédé d'émaillage. Cet art, presque complètement ignoré des Grecs et des Romains, était pratiqué chez les *Aedui*. On a trouvé dans les ruines de Bibracte de l'émail rouge sous diverses formes : lingots, déchets, bavures ; tout un quartier de la ville semble avoir été occupé par des ateliers d'émailleurs. Les objets sur lesquels on appliquait l'émail sont des rouelles, des boutons, des fibules, des têtes de clous (5).

Le commerce de l'ambre est très développé au premier âge du fer. A Hallstatt, plus de trois cents sépultures, parmi lesquelles quelques-unes à mobilier pauvre, contenaient plusieurs milliers de perles d'ambres ; les fils portant les grains ou les bâtonnets d'ambre sont disposés en rangées parallèles et traversent de petites plaquettes qui leur servent

(1) *Histoire naturelle*, XXXII, 11, 24.
(2) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XX, p. 118.
(3) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. VI (1905), p. 309.
(4) *Tableaux*, I, 27, 3.
(5) Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. I, p. 129-146. *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XXXII, p. 71-105. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1547-1557,

de support et d'où ils pendent (1). La voie commerciale de l'ambre aboutissait d'après Pline (2) au nord de l'Adriatique, en passant par la Pannonie. Il venait d'abord du Jutland, puis de la Prusse orientale. On a trouvé une grande quantité de perles d'ambre dans les nécropoles de la Vénétie, en particulier à Santa Lucia, et à l'époque de la Tène c'est surtout dans le voisinage de l'Italie du nord qu'on trouve des colliers d'ambre (3).

Le verre, formé d'une pâte bleue, blanche, verte ou noire, servait à fabriquer des bracelets d'une seule pièce ou des colliers composés de boules ou de pendeloques (4).

L'étamage du cuivre par l'étain était, d'après Pline (5), une invention gauloise. L'étamage par l'argent fut appliqué dans la ville d'Alise d'abord aux harnais des chevaux et des bêtes de somme. Par la suite, le renom passa aux *Bituriges* qui se mirent à orner ainsi *esseda* et *petorrita*. Le char du roi des Arvernes Bituitos était argenté (6).

On peut juger de l'industrie gauloise en étudiant les nombreux objets recueillis dans les tombes. Mais dans les *tumuli* de la Bourgogne, dans les cimetières à inhumation de la Marne, sur l'emplacement de Bibracte et d'Alesia, on a trouvé, à côté des produits d'un art assez primitif, des objets d'un art parfait qui, s'ils ne proviennent pas de la

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 872-875 (fig.).
(2) *Histoire naturelle*, , XXXVII, 11, 43; Diodore, V, 23, 1. Cf. Déchelette, *Manuel*, t. I, p. 623-627.
(3) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 873, 1329.
(4) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des Antiquités nationales*, p. 145, 157, 165.
(5) *Histoire naturelle*, XXXIV, 48, 162 ; G. Bapst, *L'étain*, Paris, 1884. Cf. R. Durand dans *Pro Alesia*, t. II, p. 320-322.
(6) Florus, III, 2.

Grèce, procèdent, en tout cas, de l'art gréco-étrusque, et l'on a pu constater, surtout à l'époque de la Tène, l'influence hellénique sur les œuvres des artistes et des artisans indigènes. Il est probable que les modèles ont été apportés en Gaule soit par des marchands, soit par des soldats revenus d'expéditions fructueuses aux vallées du Pô, du Tessin et du Rhin avant la conquête romaine, à la vallée du Rhône après la conquête (1). Les objets dont on peut attribuer la fabrication aux Celtes se rapportent presque tous à l'art industriel.

A l'époque de Hallstatt, les formes des vases en bronze sont très variées ; ce sont des situles coniques de grande dimension à anses, des cistes cylindriques à côtes horizontales ou cordons, des écuelles, des plats, des coupes, des cuvettes et des chaudrons en feuilles de bronze rivées avec beaucoup d'art. La décoration des vases est le plus souvent géométrique dans les sépultures de l'époque hallsttatienne ; seules, des situles en bronze sont ornées au repoussé de scènes diverses, de style gréco-oriental, où figurent des hommes et des animaux. Les ornements incisés ou imprimés sur les vases en argile sont des triangles avec lignes parallèles, de petits cercles avec point central, de petits triangles opposés par le sommet et disposés en bandes ou simplement des lignes brisées et des bandes ; les vases en argile sont frottés de plombagine ou peints en rouge et en

(1) Cette idée a été émise d'abord par Hoernes et par Reinecke. Voir aussi S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 148 ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 514-515, 1429-1454 ; L. Joulin, *Les âges protohistoriques dans le sud de la France et dans la péninsule hispanique. Revue archéologique*, t. XVI (1910), p. 1-29 ; 193-235 ; t. XVII (1911), p. 15-40 ; t. XIX (1912), p. 1-59 ; 235-254.

noir sur un fond jaune clair (1). Le tour n'est pas encore en usage. On a trouvé quelques coupes de verre appartenant à la seconde phase de Hallstatt (2).

A l'époque de la Tène, on trouve des vases où les ornements font saillie ; des décorations en rouge et en noir appliquées soit avant soit après la cuisson. On remarque une grande richesse d'imagination dans les motifs de décoration géométrique : des ornements coudés, des cercles, des doubles courbes en S, des carrés, des croix associées à des cercles et des triangles, des échiquiers ; des croix gammées en noir sur des vases jaune clair. Les vases à décor géométrique curviligne sont soit peints, soit incisés. Certaines poteries du Mont-Beuvray sont ornées d'inscriptions en lettres grecques (3). En général, la poterie gauloise est assez grossière (4). Chez les *Remi*, on trouve pourtant de belles urnes à ornements géométriques (5) ; en Armorique, des vases analogues avec des dessins à spi-

(1) *Revue d'anthropologie*, t. IV (1889), p. 332-333. On trouvera une étude des seaux historiés chez A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 94-122 ; et une étude des seaux à cordon, *ibid.*, p. 213-217. Cf. *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., p. 302-212 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, p. 809-830 qui rattache (p. 426-444) au culte du soleil les situles ornées d'une roue portée sur une barque dont l'avant est orné de deux cygnes.

(2) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 789.

(3) *Revue archéologique*, t. XVII (1868), pl. III ; J. Déchelette, *Poteries de la Tène à décoration géométrique incisée*, *Revue archéologique*, t. XXXIX (1901), p. 51 ; Cf. t. XXVI (1895), p. 196-212 ; S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 105 ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1458-1506.

(4) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 317.

(5) Déchelette, *Vases céramiques*, t. I, p. 4.

rales (1) et fleurons compliqués (2). Il est rare de trouver de la céramique polychrome qui remonte vraisemblablement à l'époque gauloise (3).

Les œuvres de la plastique sont rares (4). A Hallstatt, ce sont tantôt des figures grossières d'hommes, les bras coudés, ou représentés à mi-corps ; tantôt des chevaux posés sur des douilles de haches, ou figurés au repoussé sur des vases de bronze ; des oiseaux en relief sur une coupe ; une vache suivie de son veau, groupe formant le couronnement d'un vase en métal ; une tête de vache en bronze avec une incrustation triangulaire au milieu du front. Une hache en bronze est surmontée d'un homme chevauchant un animal bizarre. Quelques poteries hallstattiennes sont ornées de figures humaines ou animales (cygne, cheval, bovidé, bélier) exécutées soit en gravure, soit en ronde bosse (5). Des fourreaux en bronze d'épées de la Tène portent des animaux dont les jambes de derrière et la queue se terminent en fleurons, des fleurons

(1) Du Chatellier, *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, 1897, p. 53 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 318.

(2) Ces décors à spirales sont particulièrement fréquents chez les Belges, les Bretons et les Irlandais. Romilly Allen, *Celtic art in pagan and christian times*, p. 50, 154, 169 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 386.

(3) Voir toutefois les vases en couleur : violet, rose, jaune et noire, trouvés à Cavaillon ; Mazauric, *Revue des études anciennes* t. XIII (1911), p. 82.

(4) On les trouvera chez S. Reinach, *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines* (avec 442 figures), *L'Anthropologie*, t. V, p. 15-34, 173-186, 288-305 ; t. VI, p. 18-39, 293-311, 549-563, 662-674 ; t. VII, p. 168-194. (Index alphabétique des provenances à la page 192). Cf. Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, Vienne, 1898. Sophus Müller, *Urgeschichte Europas*, Strasbourg, 1905.

(5) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 825-830.

transformés en lignes sinueuses géométriques. Un petit bronze de la même provenance représente sans doute un chien. On peut encore citer les poignards ou épées anthropoïdes de la Tène III dont le manche représente grossièrement un homme. On trouve à la même époque des figurines ou des pendeloques de bronze qui servaient sans doute d'amulettes et qui représentent des êtres humains ou des animaux divers, sangliers, chevaux, béliers, taureaux (1). Mais de bonne heure, les produits de l'art étrusque et de l'art grec pénétrèrent en Gaule et, se trouvant dans les tombes gauloises, sont quelquefois attribués à tort à l'art indigène (2). Les chenêts à tête de bélier semblent originaires de Gaule (3). Plusieurs *torques* découverts dans les cimetières de la Marne sont ornés de têtes humaines en relief ou indiquées au burin (4). Un tesson de poterie jaunâtre teintée de brun foncé à la surface, que l'on a trouvé à Amplepuis (Rhône), porte un dessin au pointillé représentant grossièrement deux chevaux (5). Des vases peints du musée de Genève sont ornés d'oiseaux et de losanges (6).

Il est difficile de caractériser l'art gaulois, puisque nous ignorons le plus souvent l'origine des objets d'art trouvés

(1) Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VI (1904), p. 60, n. 1 ; Cf. p. 47 ; Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1137-1143 (fig.), 1300-1311 (fig.).

(2) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 331, n. 3.

(3) J. Déchelette, *Revue archéologique*, t. XXXIII (1898), p. 250-251. Voir ci-dessus, p. 159.

(4) J. de Baye, *Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise, Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLIV, p. 124-132; t. XLVI (1885), p. 112-121.

(5) J. Déchelette, *Revue archéologique*, t. XXIX (1896), p. 172-176.

(6) A. Cartier, *Revue des études anciennes*, t. X, p. 257-261 (pl.).

en Gaule, et que nous ne connaissons pas les modèles, le plus souvent grecs, qui ont inspiré les artistes indigènes. M. S. Reinach (1) considère que les divers styles gaulois ont eu en commun la simplicité et la clarté et que l'esprit géométrique y domine. Vers 800 avant J.-C., se manifeste le goût des Celtes pour les ornements de métal ajourés ; vers 500, apparaît la polychromie dont l'élément principal est d'abord le corail, puis l'émail. Les statues des dieux (2) sont caractérisées par la raideur hiératique de l'attitude et par la gravité maussade de la physionomie. Comme les Gaulois, les Irlandais semblent avoir eu de l'aversion pour la représentation des êtres animés ; ils n'ont tiré aucun élément de décoration du règne végétal et se sont limités à la complication savante et puérile des ornements géométriques (3).

Avec les métaux précieux qu'ils trouvaient dans leur pays les Gaulois fabriquèrent des monnaies aussitôt que les commerçants grecs leur firent connaître ce moyen d'échange. Luernios, père du roi Bituitos (121 avant J.-C.) parcourait la plaine sur un char d'où il semait de la monnaie d'or et d'argent, que son cortège ramassait (4). Nous avons conservé des milliers de monnaies gauloises dont les variétés sont presque aussi nombreuses que les pièces mêmes. A. de Barthélemy a essayé d'en établir le classement chronologique. Les plus anciennes sont celles de Marseille (5) ; elles ne peuvent guère être antérieures au

(1) *Idées générales sur l'art de la Gaule* (*Revue archéologique*, t. VI (1905), p. 308-313). *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 1 et suiv. Cf. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1507-1527.

(2) Voir ci-après, ch. V.

(3) L. Gougaud, *L'art celtique* (*Revue de l'art chrétien*, mars-avril 1911, p. 89-108).

(4) Strabon, IV, 2, 3.

(5) Cf. Strabon, IV, 1, 5.

v[e] siècle avant notre ère, époque où furent conclus entre diverses villes grecques, parmi lesquelles Phocée, des traités monétaires. Un autre groupe de monnaies sont imitées de celles de Rhoda, et d'Emporium (Ampurias), colonie de Marseille, deux ports situés au nord-est de l'Espagne ; les monnaies de ces deux villes et certaines monnaies marseillaises ont une grande analogie avec les monnaies frappées en Sicile dès la fin du v[e] siècle, elles peuvent avoir été introduites en Gaule dès le iv[e] siècle. Les monnaies de Marseille, d'Emporium et de Rhoda sont en argent. Les premières monnaies de bronze semblent avoir été fabriquées entre les Pyrénées et l'Hérault vers la fin du iii[e] siècle ; elles se rapprochent singulièrement des pièces de Phintias d'Agrigente (287-279), et de Hiéron II de Syracuse (275-215). Quant au numéraire d'or, on n'en a pas constaté l'usage dans le sud ni dans le sud-ouest de la Gaule. Il se répandit en Gaule peut-être dès la première moitié du iii[e] siècle. Il procède des statères de Philippe II, roi de Macédoine (360-336 avant J.-C.), représentant sur un côté une tête d'Apollon de profil, et sur l'autre un char à deux chevaux ; ou des statères de Tarente portant sur la face une tête d'Amphitrite, et sur le revers les Dioscures à cheval. Les premières imitations furent assez exactes, mais peu à peu les graveurs altérèrent leurs modèles au point qu'il est impossible de saisir le rapport qui unit les philippes aux pièces gauloises si l'on n'a pas toute la série des pièces progressivement défigurées. Ces imitations paraissent avoir cessé en Gaule lors de la conquête romaine. Les derniers statères portent les noms de Vercingétorix (1) et

(1) Voir C. Jullian, *Vercingétorix*, Paris, 1903, p. 353-357.

de quelques autres chefs. Dès l'époque de l'établissement des Romains dans la Province (118 avant J.-C.), les deniers de la République servirent de modèles, même pour des monnaies en bronze. Après la conquête de la Gaule, les villes libres et alliées eurent le droit de battre monnaie (1).

En Grande-Bretagne, au temps de César, on se servait, comme nous l'avons vu, de monnaies de cuivre ou de fer en forme d'anneaux d'un poids déterminé (2). Les habitants de l'île Silure, en face des *Dumnonii*, ne se servaient pas de monnaies, d'après Solin (3), et ne connaissaient que l'échange des marchandises. Les plus anciennes monnaies recueillies en Grande-Bretagne dérivent des monnaies de la Gaule continentale ; les graveurs se sont efforcés de transformer les types monétaires en figures symétriques d'exécution facile (4). Dans les *oppida* et les *crannogs* de Grande-Bretagne on a trouvé des barres de fer qui semblent bien être les instruments d'échange dont parle César (5).

Le monnayage de l'Europe centrale est très barbare.

(1) A. de Barthélemy, *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises*, *Revue celtique*, t. xi, p. 173-179. Cf. t. xii, p. 309-316 ; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1892, p. 251 et suiv. ; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 177-178 ; Ch. Robert, *Dissémination et centralisation alternative de la fabrication monétaire depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne*, *Revue archéologique*, t. vi (1885), p. 324-330 ; A. Blanchet, *L'influence de l'art grec dans le nord de la Gaule Belgique*, *Revue numismatique*, t. vii (1903), p. 100-117 ; E. Hucher, *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1868-1874 ; Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 1559-1573.

(2) Ci-dessus, p. 207.

(3) *Recueil de choses merveilleuses*, 22, 8.

(4) J. Evans, *The Coins of the ancient Britons*, London, 1864-1890 (pl.).

(5) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 978, 1558.

M. A. Blanchet a signalé la dissémination des monnaies gauloises, ainsi que les rapports que présentent des pièces de la vallée du Danube avec celles de la vallée du Rhin et de la Gaule. Il y aurait donc eu entre les diverses tribus celtiques du centre et de l'ouest de l'Europe des relations commerciales assez étendues, dans la période comprise entre le IIIe et le Ier siècle avant notre ère. Après les monnaies d'or imitées des monnaies grecques, on trouve vers l'an 100 des statères ornés de motifs indigènes : coquille, tête d'oiseau, serpent, et de grosses pièces d'argent à légendes (1). Le titre des monnaies d'or et d'argent varie avec les temps et les lieux. Les monnaies d'or contiennent de 7 à 37 0/0 d'argent et de 19 à 13 0/0 de cuivre, avec souvent des traces d'étain. Les monnaies d'argent contiennent de 22 à 85 0/0 de cuivre et quelquefois de 8 à 16 0/0 d'étain, de 7 à 36 0/0 d'or. Les monnaies de bronze allient au cuivre de 12 à 28 0/0 d'étain, de 1 à 80/0 de plomb, quelquefois jusqu'à 16 0/0 de zinc. On appelle potin un alliage de cuivre (68 à 82 0/0) et d'étain (17 à 31 0/0), avec des traces d'argent et de plomb.

Les divisions monétaires sont imitées des pièces grecques : en or : le statère (environ 8 gr. 6), le demi statère, le tiers de statère, le quart de statère, le sixième de statère, et le huitième de statère ; en argent : le tétradrachme, la drachme (environ 4 gr. 31), l'obole (0 gr. 72), la demi-obole, le quart d'obole (2).

(1) *Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale*, *Revue numismatique*, t. VI (1902), p. 36-51, 157-173. *Traité des monnaies gauloises*, t. II, p. 443-477 ; C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 375, n. 6.

(2) BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, t. I, p. 36-74.

Le droit de battre monnaie appartenait aux cités. Les noms d'hommes, qui sont les plus nombreux dans les inscriptions des monnaies gauloises, appartiennent sans doute à des chefs ou à des magistrats monétaires (1).

Il est possible qu'antérieurement à l'introduction en Gaule des monnaies grecques, les Gaulois aient utilisé comme monnaies des fragments de haches de bronze et de bijoux, des lingots marqués, des anneaux et des rouelles (2). En 191, P. Cornélius Scipion avait rapporté de ses victoires sur les *Boii* 2.340 livres de lingots d'argent (3).

Hormis les renseignements que fournit l'archéologie, nous savons peu de choses sur le commerce des Gaules (4), les exportations et les importations. Cicéron semble regarder comme synonymes les deux mots *Insuber* et *mercator* (5). Au temps de César, la proximité de la Province romaine et le commerce d'outre-mer fournissait aux Gaulois d'abondantes ressources. César parle des marchands autour desquels les Gaulois se rassemblaient pour apprendre les nouvelles (6). Varron, citant Caton (7), mentionne la quantité énorme de salaisons que les Romains faisaient venir des deux Gaules cisalpine et transalpine. Mais à quelle époque ce commerce, ainsi que celui des fromages et des laines, s'est-il surtout développé ? N'est-ce pas sous

(1) Blanchet, *ibid.*, p. 81 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 341-344.
(2) Blanchet, *ibid.*, p. 21-29.
(3) Tite Live, XXXVI, 40, 12.
(4) Voir Bulliot et Roidot, *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, p. 118-147 ; E. de Fréville, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXII, p. 87-149.
(5) *Contre Pison*, fragm. 7.
(6) *Guerre de Gaule*, IV, 5 ; VI, 24.
(7) *De l'agriculture*, II, 4. Cf. Strabon, IV, 4, 3.

l'influence de la civilisation romaine ? Les marchands qui commerçaient en Gaule étaient pour la plupart des Romains. D'après Cicéron, la Gaule était remplie de négociants romains ; aucun Gaulois ne faisait d'affaires sans eux ; il ne circulait pas en Gaule une seule pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des Romains (1). Au temps de la conquête, des citoyens romains qui s'étaient fixés à Cenabum pour faire du commerce, y sont massacrés par les Carnutes. Des marchands et des voyageurs romains sont tués à Noviodunum par des *Aedui* (2). Le vin est transporté d'Italie en Gaule au moyen de bateaux sur les fleuves, et de chariots dans les plaines (3). D'autre part, les Vénètes commercent avec les Bretons, et, sur les bords du Rhin, les marchands romains viennent souvent chez les *Ubii* (4). Les habitants du promontoire Belerion, au sud de la Grande-Bretagne, devaient d'être hospitaliers et civilisés aux rapports continuels qu'il avaient avec les marchands étrangers (5). Les côtes et les ports d'Irlande étaient bien connus des marchands qui y commerçaient (6).

Les trouvailles archéologiques permettent de déterminer les routes préhistoriques qu'elles jalonnent. Certains types de sépultures mégalithiques, ainsi qu'une divinité féminine souvent associée à la hache, marquent la route maritime que suivaient les marchands à partir des colonnes d'Hercule, le long des côtes occidentales de l'Ibérie et de la Gaule.

(1) Cicéron, *Pour Fontéius*, 2, 4.
(2) César, *Guerre de Gaule*, vii, 3 ; cf. 42 ; 44 ; 55.
(3) Diodore, v, 26, 4.
(4) *Guerre de Gaule*, iii, 8 ; iv, 320.
(5) Diodore, v, 22, 1 ; Zimmer, *Ueber direkte Handelsverbindungen Westgalliens mit Irland. Sitzungsberichte der kœniglich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, t. xiv (1909), p. 363.
(6) *Agricola*, 24.

vers la Cornouaille, pays de l'étain, l'Irlande pays de l'or, les côtes de la mer du Nord, pays de l'ambre. La spirale du second âge du bronze et l'ambre marquent la route continentale allant du Nord de l'Adriatique à la Scandinavie par le Norique, les vallées de la Moldau et de l'Elbe, et traversant la vallée du Danube qui la mettait en communication avec la mer Noire et la vallée du Rhin ; c'est par cette route que se répandit le fer du Norique. Enfin, les civilisations de Hallstatt et de la Tène ont eu pour débouché la route fluviale, de l'Adriatique aux hautes vallées du Rhône et du Rhin, par le Pô, le Tessin et les lacs suisses (1).

Les voies de communication ne manquaient point en Gaule. Les fleuves sont si heureusement distribués entre eux, remarque Strabon (2), qu'on peut faire passer aisément les marchandises d'une mer à l'autre, en empruntant pour une très petite partie du trajet la voie de terre ; mais ces charrois n'offrent point de difficultés, parce qu'ils peuvent se faire facilement en plaine.

Les chemins étaient suffisamment nombreux en Gaule pour permettre à César les évolutions rapides de ses troupes ; mais ils étaient difficiles (3). Il y avait des ponts à Cenabum (Orléans), Metlosedum (Melun), Lutetia (Paris), Genava (Genève) (4). Deux grandes routes commerciales reliaient Marseille au nord de la Gaule. La première suivait

(1) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 562-563 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 377, n. 7.

(2) *Géographie*, IV, 1, 2.

(3) *Guerre de Gaule*, VIII, 4 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 229.

(4) *Guerre de Gaule*, I, 6 ; VII, 11 ; 58. Cf. VII, 53 ; VIII, 26.

le Rhône, la Saône qui au temps de César servait au transport des blés (1), empruntait la voie de terre pour gagner la Seine, puis descendait ce fleuve pour arriver au littoral. La seconde était la voie de terre jusqu'au pays des Arvernes et là on empruntait le cours de la Loire. Vers le IIIe siècle avant notre ère, il y avait, à l'embouchure de la Loire, un port très important, que Pythéas nomme Corbilon (2).

La Grande-Bretagne exportait du blé, du bétail, de l'or, de l'argent, du fer, des peaux, des esclaves et des chiens de chasse (3). Les perles que l'on trouvait sur les côtes étaient petites et ternes (4). Le commerce avec la Gaule se faisait par l'intermédiaire des Venètes (5). On transportait l'étain de Grande-Bretagne en Gaule, puis on le chargeait sur des chevaux et les marchands traversaient à pied la Gaule en trente jours pour aboutir à l'embouchure du Rhône (6). Les Bretons importaient de Gaule des freins d'ivoire, des colliers, de l'ambre fossile, des vases en verre et de menues marchandises (7).

Les transports sur terre se faisaient à dos de bête de somme ou au moyen de chariots. Nous avons conservé quelques noms celtiques de véhicules variés qui témoignent

(1) *Ibid.*, I, 16.
(2) Strabon, IV, 1, 14 ; 2, 1. Cf. L. Maitre, *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 420-541 ; A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 91.
(3) Strabon, IV, 5, 2. Cf. Tacite, *Agricola*, 12. César avait trouvé du blé dans le sud de la Grande-Bretagne (*Guerre de Gaule*, IV, 32).
(4) Pline, *Histoire naturelle*, IX, 57, 116. Cf. Suétone, *César*, 47 ; Méla, III, 6, 51 ; Solin, 53, 28.
(5) *Guerre de Gaule*, III, 8 ; cf. IV, 20 ; 21.
(6) Diodore, V, 22 ; 38.
(7) Strabon, IV, 5, 3.

de l'importance du charronnage gaulois : *l'essedum*, char de guerre chez les Celtes, sorte de cabriolet chez les Romains ; le *covinnus*, char de guerre chez les Bretons, char de voyage chez les Romains ; la *benna*, chariot, sans doute en osier ; le *cisium*, sorte de cabriolet ; le *colisatum*, le *carpentum*, char à deux roues ; le *carrus*, sorte de tombereau ; la *reda*, le *petorritum*, la *carruca*, voitures à quatre roues (1).

Pour les transports par eau, on utilisait diverses sortes de barques. Les navires des Vénètes et de leurs alliés les *Pictones* et les *Santones* sont minutieusement décrits par César (2). Ils ont la carène plus plate que les navires des Romains, les proues sont très hautes ; les poupes construites de façon à résister aux vagues et aux tempêtes ; les bancs sont faits de poutres d'un pied d'épaisseur et sont attachés par des clous en fer de la grosseur d'un pouce; les interstices des planches sont calfatés avec des algues ; les ancres sont retenues par des chaînes de fer ; les voiles sont des peaux molles et cousues au petit point. Tout est combiné pour que ces navires puissent lutter contre des mers orageuses, mais l'agilité et la vitesse laissent à désirer. Les Vénètes, qui surpassaient les autres Gaulois par leur science et leur pratique de la navigation, avaient un grand nombre de ces navires qui leur servaient à communiquer avec la Grande-Bretagne. César trouva chez les *Morini* quatre-vingts vaisseaux de charge (3).

(1) Voir ci-dessus, p. 55, 57, 58, 61, 72, 73, 74. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, et Espérandieu, *Recueil général*, nos 4, 293, 811, 3245, 3175, 3232,3521-3523. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 1197-1198.

(2) *Guerre de Gaule*, III, 8 ; 13. Cf. Strabon, IV, 4, 1. ; Dion Cassius, XXXIX, 4, 1 ; Serre, *Les marines de guerre de l'Antiquité*, Paris, 1891, p. 313.

(3) *Guerre de Gaule*, IV, 22, 4.

Les peuples qui habitaient sur les rives du Rhône avaient un grand nombre de barques d'une seule pièce et de canots qui leur servaient au commerce maritime, et qu'Annibal utilisa pour franchir le fleuve (1). Quelques-unes de ces barques fabriquées à la hâte n'étaient que des troncs d'arbres creusés (2). Pour traverser le Rhône et la Saône, les *Helvetii* utilisent des bateaux attachés ensemble, et des radeaux (3). Il est aussi question, dans les *Commentaires*, de bateaux sur la Loire et sur la Seine, à Noviodunum, et à Metlodunum, où Labiénus forme un radeau avec une cinquantaine de barques (4). On a découvert, dans les travaux du canal de la Marne au Rhin, une pirogue en chêne où l'on avait enseveli à l'époque gauloise un guerrier armé d'une épée de fer dans son fourreau (5). Les barques des Bretons étaient en osier couvert de cuir, comme le *currach* des Irlandais modernes (6).

Des Cisalpins fabriquaient les voiles de leurs bateaux avec des joncs des marais du Pô (7). Les Belges employaient les panicules des roseaux à faire des étoupes pour calfater leurs navires (8).

(1) Polybe, III, 42, 2-3.
(2) Tite Live, XXI, 26, 8.
(3) *Guerre de Gaule*, I, 8 ; cf. I, 12.
(4) *Ibid.*, VII, 55 ; 58 ; 60.
(5) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 21, 109.
(6) Aviénus, *Ora maritima*, V, 105-107 ; Timée, chez Pline, IV, 30, 104.
(7) Pline, XVI, 70, 178.
(8) Pline, XVI, 64, 158. On trouvera des représentations de barques chez Espérandieu, *Recueil général*, nos 683, 685, 686, 687, 690.

Quels que soient à l'époque de la conquête romaine l'industrie, le commerce et l'agriculture en Gaule, on n'en saurait conclure qu'en général les Celtes fussent de remarmarquables agriculteurs, des commerçants habiles et des industriels hors ligne. Les Gaulois, d'après César (1), étaient remarquablement doués pour imiter et reproduire ce qu'on leur apprenait. Ils avaient sans doute plus de qualités d'assimilation que de création et ils ne les développèrent qu'au contact de la civilisation romaine. Les conditions de leur vie pratique n'avaient, en tout cas, guère bénéficié, si nous nous en rapportons aux témoignages des anciens, de leurs aptitudes au travail soit de la terre, soit des matériaux, ou à l'échange des produits. Le manque de sécurité qui résultait de la faiblesse de l'Etat et des guerres continuelles ne constituait pas une situation favorable au développement agricole, industriel et commercial.

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 22.

CHAPITRE IV

L'ÉTAT (1)

Les rois. — Les magistrats. — Les *principes* et les *equites*. — Les sénats. — Les assemblées. — La plèbe, les *ambacti*, les *clientes* ; les esclaves ; les prisonniers de guerre. — Les cités, les peuples clients, les *pagi*. — La propriété. — La justice ; le serment ; le combat judiciaire ; la composition pour meurtre ; la procédure. — Les mercenaires celtes. — Le pouvoir militaire. — La cavalerie. — Les chars de guerre. — La tactique guerrière ; les combats singuliers ; le siège des places fortes. — Les armes offensives et défensives.

H. d'Arbois de Jubainville (2) a fait ressortir les différences qui séparent l'ancienne conception de l'Etat de l'idée que s'en font les peuples modernes. Au 1er siècle avant notre ère, les Gaulois n'attribuaient au gouvernement central, quand il en existait un, d'autre fonction que de maintenir l'indépendance de la cité et l'intégrité des biens de la nation contre les agressions de l'étranger. Tout ce qui concerne les particuliers, même le vol et le meurtre, ne peut être puni que par les personnes lésées ou

(1) Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 360-365, t. II, p. 37-83, 182-221, 437-448.

(2) *Etudes sur le droit celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. VII), p. 1-13.

leur famille. Celles-ci ont recours, soit à l'arbitrage, soit à la force. De même, aucune autorité n'est chargée de régler les contestations entre peuples. A l'intérieur de chaque cité, il n'y a rien qui ressemble aux partis politiques des nations modernes ; les petits et les faibles sont clients des grands seigneurs et ne peuvent constituer un parti démocratique. L'autorité publique, qu'elle soit aux mains des rois, des magistrats, des principaux citoyens, des sénats, est très faible et ne peut s'opposer aux entreprises des nobles riches et possédant une nombreuse clientèle (1). Elle devient plus forte en temps de guerre, lorsque tous les citoyens, réunis contre un ennemi commun, reconnaissent la nécessité d'obéir à un chef choisi par eux.

I

Chez les peuplades celtiques, la forme du gouvernement est ou monarchique, ou oligarchique.

Pour la Gaule cisalpine, Polybe mentionne en 225 les rois des *Boii* Atis et Galatos et ceux des *Gaesatae* Concolitanos et Anêroestos, qui venaient d'au delà des Alpes. Un roi gaulois Magilos, qui venait des plaines qu'arrose le Pô, s'oppose à Annibal lors du passage du Rhône (2).

En Gaule transalpine, à la fin du IV^e^ siècle avant notre ère, le chef de la coalition contre les Marseillais est le petit roi gaulois Catumandus (3). Les *Salyi* avaient

(1) FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine*, 3^e^ éd., p. 35-44.
(2) TITE LIVE, *epitome* LXI.
(3) JUSTIN, XLIII, 5.

pour roi Teutomalius vers 122. Annibal trouve chez les Allobroges deux frères qui se disputaient la royauté et prête le secours de ses armes à l'aîné, Brancus (1). En 121, les Arvernes sont gouvernés par le roi Bituitos (2), que Q. Fabius Maximus défait en 121.

A l'époque où César fit la conquête de la Gaule, il n'y a plus de rois en Celtique que chez les *Nitiobroges* (3) et chez les *Senones* (4). Ce sont Teutomatus et Moritasgus. Mais déjà, malgré la protection de César, Cavarinus, qui demandait la succession de Moritasgus, ne peut l'obtenir et il est condamné à mort par une assemblée publique (5). Chez d'autres peuples, les rois qui exerçaient le pouvoir avant l'arrivée de César n'ont pas été remplacés. Chez les *Arverni*, Celtillus, accusé de prétendre à la royauté, a été mis à mort (6); chez les *Helvetii*, Orgétorix, objet d'une accusation semblable, est soustrait à la sentence qui l'aurait atteint par une mort subite et sans doute volontaire (7). Tasgetius, auquel César fait rendre la royauté de ses pères chez les Carnutes, est tué publiquement par ses ennemis après deux ans de règne (8). L'Eduen Dumnorix espère obtenir de César la dignité royale, mais il mécontente ses concitoyens en s'en vantant dans l'assemblée publique et César le fait tuer (9). Quant à Casticus, il

(1) Polybe, III, 49 ; Tite Live, XXI, 31, 6.
(2) Tite Live, epitome LXI. Valère Maxime, IX, 6, 3 ; Orose, V, 14, 1 ; Strabon, IV, 2, 3.
(3) *Guerre de Gaule*, VII, 31 ; 46.
(4) *Ibid.*, V, 54.
(5) *Ibid.*, V, 54.
(6) *Ibid.*, VII, 4.
(7) *Ibid.*, I, 4.
(8) *Ibid.*, V, 25.
(9) *Ibid.*, V, 6 ; 7.

essaie vainement d'obtenir la royauté que son père Catamantaloedis avait exercée chez les *Sequani* (1). La royauté de Vercingétorix ne fut qu'éphémère, et à peine avait-il été nommé par les siens chef suprême de la Gaule que déjà on l'accusait de trahison (2). La royauté semble donc être devenue impopulaire en Gaule Celtique.

En Belgique, si la royauté est moins impopulaire et plus respectée, elle semble encore exceptionnelle. Le roi des *Suessiones* s'appelle Galba (3). Les *Eburones* sont gouvernés par deux rois qui règnent chacun sur une moitié du pays (4). L'Atrébate Commius, roi des *Morini*, qui tenait son pouvoir de César, est accepté sans difficulté par ses sujets (5).

Les Bretons étaient gouvernés par des rois et chefs qui la plupart du temps vivaient en paix entre eux (6). César cite les noms de plusieurs rois : Cassivellaunus, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segovax (7). Chez les *Caledonii*, le gouvernement était le plus souvent démocratique (8). Au temps d'Agricola, le gouvernement était aux mains des *principes* (9).

Mais, pour la Gaule comme pour la Grande-Bretagne, nous ignorons quelles étaient les attributions de la royauté et quel régime politique était désigné sous ce nom. Il est probable que le pouvoir des rois n'était pas très étendu ;

(1) *Guerre de Gaule*, I, 3.
(2) *Ibid.*, VII, 4 ; 20.
(3) *Ibid.*, II, 4.
(4) *Ibid.*, V, 24 ; VI, 31.
(5) *Ibid.*, IV, 21 ; VII, 75 ; 76 ; 79 ; VIII, 6 ; 7 ; 10.
(6) DIODORE, V, 21. Cf. POMPONIUS MÉLA, III, 6, 51.
(7) *Guerre de Gaule*, V, 20 ; 22.
(8) DION CASSIUS, LXXXVI, 12.
(9) *Agricola*, 12. Cf. *Guerre de Gaule*, V, 28 ; 60.

ils étaient sans doute choisis par le peuple qui pouvait les renverser à sa guise (1). C'étaient d'ordinaire les plus puissants et ceux qui avaient des richesses suffisantes pour soudoyer des hommes, qui arrivaient à la royauté (2). Il ne semble pas que les rois aient été hiérarchisés comme ils le furent en Irlande (3).

Chez la plupart des peuples de Gaule, le gouvernement est oligarchique et aristocratique (4).

Pour désigner ceux qui détiennent le pouvoir, César se sert du terme vague de *magistratus*. Chez les *Helvetii*, ce sont les magistrats qui réunissent les cultivateurs pour défendre par les armes contre Orgétorix les droits de la cité (5). Il semble que chez quelques peuples il y ait eu un magistrat suprême, *summus magistratus* (6). Chez les *Aedui* il n'est pas permis d'élever à cette dignité deux membres de la même famille (7) ; le magistrat suprême s'appelait *vergobretos* ; il avait le droit de vie et de mort ; il n'était nommé que pour un an ; il ne pouvait sortir du territoire de la cité ; son élection était faite par les prêtres avec l'intervention des magistrats et selon des formes légales pour le temps et le lieu (8). Il y avait une magistrature du même nom chez les *Lexovii* et peut-être chez les *Santones* (9). Dans les cités bien administrées, il est or-

(1) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 13.
(2) *Guerre de Gaule*, II, 1, 4 ; cf. I, 3.
(3) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 41.
(4) Strabon, IV, 4, 3.
(5) *Guerre de Gaule*, I, 4.
(6) *Ibid.*, I, 16 ; VII, 33.
(7) *Ibid.*, VII, 33.
(8) *Ibid.*, I, 16 ; VII, 33 ; cf. 32.
(9) Mowat, *Le duel dans la déclinaison gauloise*, *Revue celtique*, t. V, p. 122. *Mémoires de la Société de linguistique*, t. VI, p. 158.

donné par les lois que toute nouvelle qui intéresse l'Etat soit aussitôt connue, transmise aux magistrats. Ceux-ci cachent ce qu'il leur paraît bon de dissimuler et ne font connaître à la multitude que ce qu'ils croient utile de lui dire (1). Quand il se produit quelque événement important, on l'annonce par les champs et les pays au moyen de cris qui se transmettent de proche en proche (2).

Quelle était la fonction que César désigne sous le nom de *principatus?* C'est probablement la primauté parmi les *principes*. On voit chez les *Treveri* Indutiomarus et Cingétorix se disputer le *principatus* (3) ; et, après la mort d'Indutiomarus, le pouvoir (4) qu'il exerçait est transféré à ses proches ; chez les *Aedui* il en est de même d'Eporédorix et Viridomarus (5) ; Dumnorix chez les *Aedui* (6), Adbucillus chez les *Allobroges* (7) occupait le *principatus*. Celtillus avait occupé le principat de toute la Gaule (8). En tout cas, ce n'est pas une fonction annuelle ; on peut l'occuper pendant plusieurs années ; il est probable qu'elle est attribuée au personnage le plus influent de l'Etat. Quant aux *principes* dont César parle souvent, ils ne semblent pas constituer un corps de fonctionnaires ; on les envoie en ambassade, on les prend comme otages ; on les convoque pour débattre avec eux les questions qui intéressent leurs concitoyens (9). César les désigne sous le nom de *nobi-*

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 20.
(2) *Ibid.*, VII, 3.
(3) *Ibid.*, V, 3.
(4) *Imperium. Ibid.*, VI, 2.
(5) *Ibid.*, VII, 39.
(6) *Ibid.*, I, 3.
(7) *Guerre civile*, III, 59.
(8) *Guerre de Gaule*, VII, 4.
(9) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 46-49.

litas (1). Ce sont sans doute les personnages les plus nobles, les plus riches, et ceux qui ont la plus nombreuse clientèle. Il est d'ailleurs vraisemblable que la situation représentée par le mot de *principatus* n'était pas la même chez tous les peuples celtiques. Les *Cenomani* de Cisalpine avaient des *principes* (2). Un synonyme de *principes* est *primi civitatis* que César emploie en parlant des *Remi* et des *Suessiones* (3).

L'influence des magistrats et des *principes* était souvent combattue par des hommes qui profitaient de leur haute situation et de leur fortune pour s'attacher les gens du peuple. C'est ainsi qu'Orgétorix peut se soustraire au jugement prononcé contre lui, grâce au secours de ses clients (4). De même, Dumnorix avait chez les *Aedui* une telle autorité que personne n'avait osé enchérir sur lui lorsqu'il avait demandé la perception des péages et des autres impôts; il était toujours entouré d'une cavalerie nombreuse qu'il entretenait à ses frais, il avait une influence supérieure à celle des magistrats (5). Etait-ce par ses distributions d'argent que Luernios s'était attiré la faveur du peuple et était sans doute parvenu à la royauté (6)? Il y a en Gaule une noblesse de naissance, *nobilitas*, dans laquelle César distingue des degrés : *natus ex humili loco*, *honesto loco*, *illustriore loco*, *summo loco* (7).

(1) Comparez, VII, 38, 2 : *omnis noster equitatus, omnis nobilitas interiit* ; VII, 38, 10 : *de caede equitum et principum.*
(2) TITE LIVE, XXXII, 30.
(3) *Guerre de Gaule*, II, 3, 2 ; II, 13, 1.
(4) *Guerre de Gaule*, I, 4.
(5) *Ibid.*, I, 18 ; cf. I, 17, 1.
(6) Poseidônios chez ATHÉNÉE, IV, 37 ; STRABON, IV, 2, 3.
(7) *Guerre de Gaule*, VII, 39, 1 ; V, 45, 2 ; VI, 19, 3 ; VII, 39, 1.

L'antiquité de la famille conférait la plus haute noblesse (1), ainsi que les hauts faits des ancêtres (2), l'étendue de la parenté (3), et, sans doute aussi, la richesse (4).

A côté de la puissance de l'Etat, personnifiée par les rois ou les magistrats, il y a donc en Gaule une sorte d'organisation féodale. Dans la Gaule, nous dit César, chaque cité, chaque *pagus*, chaque localité et presque chaque maison se divise en partis ; à la tête de ces partis sont les citoyens qui jouissent du plus grand crédit ; la plupart des affaires et des résolutions sont soumises à leur jugement. La raison de cet antique usage semble être de protéger le peuple contre les grands. Personne ne souffre qu'on opprime ou qu'on tourmente ses clients ; celui qui agirait autrement n'aurait plus d'autorité parmi les siens (5). La puissance féodale est fondée sur le nombre des clients. Celui qui se fait le plus craindre, écrit Polybe, et celui qui est le plus puissant est celui qui semble avoir le plus grand nombre de serviteurs et de compagnons (6).

Chez quelques-uns des peuples gaulois, le pouvoir est exercé, à côté du magistrat ou du roi, par une assemblée que César appelle *senatus* et qui constitue une institution commune à la Celtique et à la Belgique (7). Les sénateurs

(1) *Ibid.*, VII, 32, 4 ; cf. VII, 67, 7.
(2) TACITE, *Annales*, III, 40.
(3) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, VII, 32, 4.
(4) *Ibid.*, IV, 55 ; I, 2 ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 70-71.
(5) *Guerre de Gaule*, VI, 11.
(6) POLYBE, II, 17, 12. Cf. *Guerre de Gaule*, VI, 15, 2.
(7) Dans les *Commentaires* de CÉSAR, des sénats sont mentionnés chez les *Aedui* (VII, 32) *Aulerci Eburovices* et *Lexovii* (III, 17), *Senones* (V, 54), *Veneti* (III, 16), en Celtique ; chez les *Bellovaci* (VIII, 21), *Nervii* (II, 28), *Remi* (II, 5), en Belgique.

étaient souvent fort nombreux. Chez les *Nervii*, il y en avait six cents (1). Les lois des *Aedui* interdisaient à deux membres de la même famille de faire partie du sénat (2). Sur la question des attributions du sénat, nous sommes assez mal renseignés. Le sénat des *Aedui* nommait, semble-t-il, le *vergobretos* (3). Lorsqu'il s'agit de décider s'il faut ou non prendre parti contre les Romains, c'est le sénat qui décide la question. C'est sans doute le sénat des *Veneti* qui dirige l'insurrection des cités armoricaines (4). Le sénat des *Aulerci Eburovices* et des *Lexovii* ne veut pas décider la guerre contre les Romains (5). Les magistrats et le sénat appliquent le droit et les lois traditionnelles de l'Etat (6).

D'après César, il n'y a à compter et à être honorées en Gaule que deux classes d'hommes, les druides et les *equites* (7). C'était sans doute parmi les *equites* que se recrutaient les sénateurs et les *principes*, du moins ceux d'entre eux qui prennent part à la guerre (8). Car si les druides sont dispensés du service militaire, les *equites*, au contraire, prennent tous les armes en cas de guerre offensive ou défensive (9). Avec les druides ils sont évidemment maîtres de toute la richesse du pays. Les plus nobles et les

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 50-52.

(1) *Guerre de Gaule*, II, 28.
(2) *Ibid.*, VII, 33.
(3) *Ibid.*, VII, 32 ; 33.
(4) *Guerre de Gaule*, III, 8 ; 16.
(5) *Ibid.* III, 17.
(6) *Leges* est remplacé par *antiquitus* (VII, 32, 3); cf. τὸ παλαιόν (STRABON, IV, 4, 3).
(7) *Ibid.*, VI, 13.
(8) *Ibid.*, VI, 14.
(9) *Ibid.*, VI, 15.

plus riches d'entre eux sont entourés d'un très grand nombre d'*ambacti* et de clients (1) qui constituent la marque de leur puissance. Y avait-il parmi les *equites* une hiérarchie à laquelle César ferait allusion dans la phrase où il dit que dans leurs luttes contre les Germains les *Aedui* ont perdu toute la noblesse, tout le sénat, toute la chevalerie, *omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum* (2) ?

Il est quelquefois question chez César de l'assemblée générale des Gaulois, sans que nous ayons des renseignements bien précis sur la composition de cette assemblée (3). Une assemblée se réunit pour décider de demander à César son secours contre les Germains (4). Dans une assemblée de toute la Gaule à Bibracte, la multitude confirme par ses suffrages unanimes le choix de Vercingétorix (5) comme chef suprême. Dans une assemblée des *principes* de la Gaule, on décide de convoquer tous les hommes en état de porter les armes (6).

Nous n'avons pas de renseignements clairs sur les assemblées particulières de chaque cité. Il n'était permis de parler des affaires publiques qu'en assemblée générale (7). C'était la multitude qui anciennement élisait dans chaque cité le chef de l'armée (8). Chez les *Bellovaci*, la multitude

(1) *Ibid.*, VI, 15, 2.
(2) *Ibid.*, I, 31. Cf. *nobilissimos civitatis*, I,31, 7 ; *omnis noster equitatus, omnis nobilitas interiit*, VII, 38.
(3) E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 540-544.
(4) *Guerre de Gaule*, I, 30.
(5) *Guerre de Gaule*, VII, 63.
(6) *Ibid.*, VII, 75. Cf. VII, 1.
(7) *Ibid.*, VII, 43 ; cf. VI, 20, 3.
(8) STRABON, IV, 4, 3.

prend des décisions de concert avec les chefs (1). Chez les *Senones*, c'est par une assemblée publique, *publico concilio*, que le roi Cavarinus, imposé par César, est condamné à mort (2). Ambiorix, roi des *Eburones*, déclare que la puissance de la multitude est égale à la sienne (3). Du vivant de Correus, le sénat des *Bellovaci* n'avait pas tant de pouvoir dans l'Etat que la plèbe ignorante (4). Les Belges avaient leur assemblée particulière (5) où l'on déterminait le contingent militaire que chaque peuple devait fournir.

Au commencement de chaque guerre, l'usage des Gaulois était de convoquer une assemblée en armes (6). Là, en vertu d'une loi, tous les jeunes gens adultes se rendent armés : celui qui arrive le dernier est torturé et mis à mort à la vue de la foule. Ce fut une assemblée de ce genre qui déclara Cingétorix ennemi public. Mais même pour traiter des affaires publiques, les Celtes du IIIe siècle avant notre ère se réunissent en armes (7).

Dans les assemblées politiques, il y avait, nous dit Strabon (8), un usage particulier. Si l'un des assistants interrompt bruyamment l'orateur ou cause quelque désordre, l'appariteur (ὑπηρέτης) s'avance l'épée nue à la main, et lui

(1) *Guerre de Gaule*, VIII, 7 ;21.
(2) *Ibid.*, V, 54, 2.
(3) *Ibid.*, V, 27.
(4) *Ibid.*, VIII, 21.
(5) *Ibid.*, II, 4.
(6) *Ibid.*, V, 56. On peut remarquer que l'assemblée se tient en armes parce que, en fait, il n'y a que les hommes qui ont des armes, à y prendre part.
(7) Nicolas de Damas chez STOBÉE, XLIV, 41. Cf. TITE LIVE, XXI, 20. D'après THUCYDIDE, I, 6, les barbares ont pour caractéristique de porter sur eux des armes dans toutes les circonstances de la vie.
(8) *Géographie*, IV, 4, 3.

impose silence d'un air menaçant ; s'il continue, l'appariteur répète deux ou trois fois son ordre et finit par couper au perturbateur un pan de sa saie, assez large pour que le reste ne puisse plus servir. Pour applaudir, les assistants faisaient entendre le cliquetis des armes (1).

Toutes les assemblées, soit du peuple de chaque cité, soit de plusieurs ou de toutes les cités ne se réunissent, semble-t-il, que dans des circonstances graves, pour décider une action commune. Rien ne nous atteste l'existence d'assemblées régulières à époques fixes et à attributions déterminées (2).

La plèbe de Gaule, nous dit César (3), était dans un état voisin de l'esclavage. Elle n'osait rien par elle-même et n'était jamais consultée (4). Sa dépendance à l'égard des *equites* et des sénateurs était complète. Mais il semble y avoir eu plusieurs degrés de dépendance. Lorsque Orgétorix fut appelé au tribunal pour se justifier de l'accusation de haute trahison qu'on avait portée contre lui, il se présenta avec toute sa *familia* qui comptait environ dix mille personnes, et il amena aussi ses clients et ses débiteurs qui étaient en grand nombre (5). Nous avons là l'indication d'au moins trois classes sociales : les esclaves, qui formaient la plus grande partie de la *familia* entendue au sens large du mot, les clients et les débiteurs. La clientèle des chefs gaulois était souvent fort nombreuse. Lucterius avait eu dans sa clientèle la ville d'Uxellodunum (6).

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 21.
(2) FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine*, 2e éd., p. 1-8.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 13.
(4) Voir cependant ci-dessus, p. 236.
(5) *Guerre de Gaule*, I, 4. Cf. VI, 13 ; VII, 32.
(6) *Ibid.*, VIII, 32.

Faut-il regarder comme identiques aux clients les *ambacti* dont s'entouraient les nobles et les riches ? Bien que Festus (1), dans une citation d'Ennius, traduise *ambactus* par *servus* et que César lui-même semble employer *ambacti* comme synonyme de *servi* (2), il est probable que les *ambacti* étaient dans une situation supérieure à celle des *servi* chez les Romains. Le lexique latin-grec dit de Philoxène traduit *ambactus* par δοῦλος μισθωτός « esclave à gages » (3). Polybe semble traduire *ambacti* par συμπεριφερόμενοι.

Les *clientes* étaient sans doute les compagnons de guerre du chef, ces serviteurs de condition libre choisis parmi les pauvres, qui lui servaient de cochers et de porte-boucliers dans les combats (4). Les liens qui unissent le chef à ses compagnons sont qualifiés par Polybe de ἑταιρεία, camaraderie (5). Les cavaliers d'Ambiorix sont ses compagnons et ses familiers (6). C'est à ses clients, d'abord, que Vercingétorix communique ses projets d'affranchissement de la Gaule (7-8).

Selon les mœurs gauloises, c'était pour les clients un crime d'abandonner leurs patrons même dans le dernier péril (9). Salluste fait allusion à la même coutume et

(1) Paul Diacre, p. 4.
(2) *Guerre de Gaule*, vi, 19 ; Cf. vi, 15.
(3) *Corpus glossariorum latinorum*, t. ii, p. 16.
(4) Diodore, v, 29.
(5) Polybe, ii, 17.
(6) *Guerre de Gaule*, vi, 30.
(7) *Ibid.*, vii, 4.
(8) En Aquitaine, Adiatunnus, chef des *Solitates* avait autour de lui six cents hommes dévoués qu'on appelait *soldurii*. Ces hommes partagent la bonne comme la mauvaise fortune de ceux auxquels ils se sont donnés, et, si le chef meurt, ils ne lui survivent pas. *Ibid.*, iii, 22. Cf. Nicolas de Damas chez Athénée, vi, 45, qui les appelle σιλοδούνους ou σιλοδούρους.
(9) César, *Guerre de Gaule*, vii, 40, 7.

l'attribue aux Celtibères (1). Les causes qui amènent les gens de la plèbe à se mettre sous le pouvoir des grands sont les dettes, la grandeur des impôts ou les injustices des puissants.

En Irlande comme en Gaule, il y a deux catégories de vassaux : les vassaux libres, *soer-chéli*, et les vassaux non-libres, *doer-chéli*, et le nom qui désigne le vassal, *céle*, signifie en même temps camarade. Ces vassaux sont unis au seigneur par le contrat de cheptel. Les classes sociales sont au nombre de cinq ; rois, nobles, hommes libres propriétaires, hommes libres sans propriété, hommes non-libres (2).

César emploie le mot *servus* pour désigner l'esclave gaulois. Aux funérailles, on brûlait jadis les esclaves et les clients que le défunt avait aimés pendant sa vie, *servi et clientes* (3) ; dans ce passage de César, *clientes* est uni à *servi* comme dans un passage précédent il est uni à *ambacti* : *ambactos clientesque* (4). Pendant le siège que Q. Cicéron soutint dans son camp, un noble Nervien, Vertisco, décida un de ses esclaves par l'espoir de la liberté et de grands présents à porter une lettre à César (5). Hirtius rapporte que dans l'insurrection de 52 avant J.-C., Drappès, chef des Senons, avait appelé les esclaves à prendre les armes en leur promettant la liberté (6). Pline (7) nous ap-

(1) Servius, *ad Georgica*, iv, 218. Cf. Valère Maxime. ii, 6, 11 ; Plutarque, *Sertorius*, 14, 4 ; Dion Cassius, liii, 20 ; Strabon, iii, 4, 18 ; Orose, v, 14.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 62-67 ; Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. i, p. 155-156.

(3) *Guerre de Gaule*, vi, 19.

(4) *Ibid.*, vi, 15.

(5) *Ibid.*, v, 45 ; 49.

(6) *Guerre de Gaule*, viii, 30.

(7) *Histoire naturelle*, xvi, 31, 77.

prend que l'airelle (*vaccinium myrtilus*) sert en Gaule à teindre les vêtements des esclaves. Les deux serviteurs qui accompagnaient, lors de l'expédition en Grèce, chaque cavalier gaulois sont appelés par Pausanias (1) tantôt οἰκέται, tantôt δοῦλοι. Mais les Celtes ne pouvaient guère recruter d'esclaves à l'époque où ils avaient coutume de massacrer les prisonniers de guerre.

Il est probable que le jeune garçon que les Gaulois échangeaient contre une mesure de vin était un esclave (2), ainsi que les enfants de l'un et l'autre sexe qui servaient à table dans les festins (3). Les *Helvetii* en guerre contre les *Sequani* emmènent les enfants des *Sequani* en esclavage (4). Il n'est pas douteux que les Celtes n'eussent ramené de leurs expéditions de nombreuses esclaves (5). Parthénios (6), a raconté l'histoire d'une Milésienne, Hèrippè, emmenée comme esclave en Gaule et que son mari Xanthos alla racheter. Le Celte qu'Aristodème nomme Cavaras, fut hospitalier et généreux et ne voulut accepter qu'une rançon modique. La femme fit avouer à son mari qu'il avait apporté beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait offert à Cavaras et conseilla à ce dernier de tuer Xanthos que, disait-elle, elle détestait, pour s'emparer de sa fortune. Lorsque Xanthos, après avoir payé la rançon, partit avec Hèrippè, Cavaras l'accompagna ; mais, le moment de la séparation venu, sous prétexte d'offrir un sacrifice, il fit tenir la victime par

(1) *Description de la Grèce*, x, 19, 9 ; 10.
(2) Diodore, v, 26.
(3) Diodore, v, 28.
(4) *Guerre de Gaule*, i, 11.
(5) Cf. Pausanias, x, 22, 4.
(6) Parthénios, *Erotiques*, 8. *Fragmenta historicorum græcorum*, t. iii, p. 307.

Hèrippê et, au lieu de décapiter la victime, ce fut à la femme qu'il coupa la tête. Puis il raconta au mari la perfidie d'Hèrippè et lui restitua la rançon.

Si l'on veut résumer en quelques lignes ce que nous savons de la société gauloise, on peut s'en tenir à l'idée générale qu'en donne Fustel de Coulanges : beaucoup de paysans et très peu de classe urbaine, beaucoup d'hommes attachés au sol et très peu de propriétaires ; beaucoup de serviteurs et peu de maîtres ; une plèbe qui ne compte pas, des druides très vénérés, une aristocratie guerrière très puissante (1).

II

Il est difficile d'évaluer la population de la Gaule. Les anciens affirment que le pays d'où partirent les Celtes était très peuplé. César (2), Tite-Live (3), Justin (4) résumant Trogue Pompée, Appien (5), Plutarque (6), sans doute d'après une source commune, prétendent même que l'excès de population est la cause des migrations gauloises. Il n'est guère de déplacement de peuplade gauloise qui, d'après les écrivains, ne soit dû à ce motif (7). C'est une des raisons auxquelles César attribue l'émigration des *Helvetii* (8). La Cisalpine nourrissait une immense population (9).

(1) *La Gaule romaine*, p. 34.
(2) *Guerre de Gaule*, VI, 24.
(3) V, 34, 2.
(4) *Histoires philippiques*, XXIV, 4 ; cf. XXV, 2.
(5) *Celtica*, 2, 2.
(6) *Camille*, 15.
(7) STRABON, IV, 1, 13 ; MEMNON, 14 ; *Scriptores rerum mirabilium græci*, p. 218.
(8) *Guerre de Gaule*, I, 2.
(9) POLYBE, II, 14.

En tout cas, la population de la Gaule transalpine était très diversement répartie entre les différentes *civitates*. Diodore (1) remarque l'inégalité des cités gauloises ; d'après lui, les plus fortes sont d'environ 200.000 hommes et les plus faibles de 50.000. Les *Helvetii* étaient au nombre de 263.000, les *Tulingi* 36.000, les *Boii* 32.000, les *Rauraci* 23.000, les *Latobrigi* 14.000 (2). Le nombre des hommes en état de porter les armes était dans l'armée helvète environ le quart du chiffre total (3). En raisonnant d'après cela, les *Bellovaci* (4) qui pouvaient mettre en ligne une armée de 100.000 hommes auraient été en tout au nombre de 400.000. Mais comme l'a remarqué M. F. P. Garofalo (5), les chiffres donnés par César sont plus ou moins suspects. Le dénombrement des Helvètes ne peut conduire à aucune conclusion raisonnable sur la densité de la population du reste de la Gaule. Les chiffres donnés à propos des contingents des peuples belges (6) sont probablement exagérés. Il est difficile de déterminer dans l'évaluation des forces de l'armée fédérale (7) en 52 d'abord le rapport du contingent à l'armée entière de chaque cité, puis le rapport de l'armée à la population totale, ce rapport n'étant certainement pas fixe pour toute la Gaule (8).

Les Etats, *civitates*, dont nous parle César sont au

(1) *Bibliothèque*, v, 25.
(2) *Guerre de Gaule* I, 29.
(3) *Ibid.*, I, 29.
(4) *Ibid.*, II, 4.
(5) *Revue celtique*, t. XXII, p. 227-236.
(6) *Guerre de Gaule*, II, 4. Cf. STRABON, IV, 4, 3.
(7) *Ibid.*, VII, 75.
(8) Sur cette question, voir J. BELOCH, *Rheinisches Museum für Philologie*, t. LIV (1899), p. 414 et suiv. *Die Bevölkerung der griechischen-römischen Welt*, Leipzig, 1886, p. 460 ; C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 3-8.

nombre d'une cinquantaine (1). Mais d'autres peuples gaulois qui n'ont point rang de *civitates* apparaissent aussi dans les *Commentaires*, et l'historien Josèphe nous apprend qu'en Gaule les peuples étaient au nombre de trois cent cinq (2) ; Plutarque dit trois cents (3) et Appien quatre cents (4). On peut supposer que César ne nous a pas cité toutes les *civitates* et admettre que le nombre de ces *civitates* approchait du nombre de celles qui existaient en Gaule au commencement de l'empire romain, soit soixante ou soixante-cinq (5). Si l'on retranche de trois cents, d'abord cinquante *civitates*, puis les peuples de l'Aquitaine dont Pline nous donne la liste et qui sont au nombre de trente (6), on voit qu'il y avait en Gaule plus de deux cents peuples qui n'avaient pas rang de *civitates*.

Ces peuples, pour être protégés contre leurs ennemis, se mettent sous la dépendance des cités puissantes. Ainsi les *Arverni* ont sous leur commandement, *sub imperio*, les *Eleuteti*, les *Gabali*, les *Vellavi* (7). Les *Aedui* ont pour clients, *clientes*, les *Segusiavi*, les *Ambibareti*, et les *Aulerci Brannovices* (8). Les *Nervii* ont sous leur commande-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 39.
(2) *Guerre des Juifs*, II, 16, 4.
(3) *César*, 15, où Plutarque dit aussi que César soumit 800 villes.
(4) *Histoire romaine*, IV, 2. Cf. toutefois *Guerres civiles*, II, 73, où les peuples Ibères et les Bretons sont compris dans le nombre de quatre cents.
(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 39. Longnon, *Atlas historique*, p. 4-7.
(6) *Histoire naturelle*, IV, 33, 108.
(7) *Guerre de Gaule* VII, 75.
(8) *Ibid.*, VII, 75.

ment les *Ceutrones*, *Grudii*, *Levaci*, *Pleumoxii*, *Geidumni* (1).

Même des *civitates* se mettent dans la dépendance d'autres *civitates* plus puissantes. Les *Bituriges*, les *Senones*, les *Bellovaci*, sont sous la protection, *in fide*, des *Aedui* (2); les *Boii* ont reçu des *Aedui* des champs sur leur territoire ; il semble qu'ils leur paient tribut (3). Les *Arverni* avaient sous leur commandement les *Cadurci* (4). Les *Suessiones* dépendaient depuis 57 des *Remi* ; ils avaient les mêmes lois, le même chef militaire, le même magistrat (5). Les *Eburones* sont clients, *clientes*, des *Treveri* (6). Les *Carnutes* sont après 57, clients des *Remi* (7). César met les *Morini* sous la dépendance de Commius (8).

Certaines cités étaient étroitement unies : les *Parisii* anciennement s'étaient joints aux *Senones* (9) ; les cités armoricaines formaient une sorte de confédération ayant un contingent et des envoyés communs et qui comprenait les *Curiosolites*, *Redones*, *Ambibarii*, *Caleti*, *Osismi*, *Lemovices* (10), *Veneti*, *Unelli* (11). Avant de quitter leur pays, les *Helvetii* confirment les traités de paix et d'alliance avec

(1) *Guerre de Gaule*, v, 39.
(2) *Ibid.*, vii, 5 ; vi, 4 ; ii, 14.
(3) *Ibid.*, i, 28 ; vii, 10.
(4) *Ibid.*, vii, 75.
(5) *Ibid.*, viii, 6 ; ii, 3.
(6) *Ibid.*, iv, 6.
(7) *Ibid.*, vi, 4.
(8) *Ibid.*, vii, 76.
(9) *Ibid.*, vi, 3.
(10) Sur ces *Lemovices*, voir M. Deloche, *Mémoires de la société nationale des Antiquaires de France*, t. xxiii, p. 46-108.
(11) *Ibid.*, v, 53 ; vii, 75 ; Cf. iii, 8 ; viii, 31 ; J. Loth, *De vocis Aremoricae usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione*, 1883, p. 18-33.

leurs voisins (1). En temps de guerre, des liens d'alliance se nouaient entre les diverses cités ; elles se donnaient des otages (2) comme garanties du traité; mais l'engagement le plus solennel et le plus sacré se contractait en jurant devant les enseignes militaires réunies (3). Chez les Bretons, la conspiration des cités coalisées est sanctionnée par des sacrifices et des assemblées (4) Un roi pouvait être uni à une cité par des liens d'hospitalité (5); tel était Ambiorix, roi des *Eburones*, à l'égard des *Menapii*.

Les *civitates* qui ont un grand nombre de clients arrivent, à certaines époques, à dominer la plus grande partie de la Gaule. Les *Aedui*, au temps de César, prétendaient avoir eu la primauté, *principatum*, sur toute la Gaule (6). Ils disputaient cette primauté aux *Arverni* et aux *Sequani* qui avaient appelé les Germains (7). Après la défaite des Germains par César, les *Remi* prirent la place des *Sequani* (8). Vers 121 avant notre ère, les *Arverni* étaient maîtres du territoire qui s'étend entre Marseille, Narbonne, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin. L'armée de Bituitus comptait, disait-on, cent quatre vingt mille hommes (9). Vercingétorix avait proposé aux Allobroges la primauté sur la province romaine (10). Nous ne savons pas exactement en quoi con-

(1) *Guerre de Gaule*, I, 3.
(2) *Ibid.*, I, 14 ; 19 ; 31 ; VI, 2.
(3) *Ibid.*, VII, 2.
(4) TACITE, *Agricola*, 27.
(5) *Guerre de Gaule*, VI, 5.
(6) *Ibid.*, I, 43.
(7) *Ibid.*, I, 31.
(8) *Ibid.*, I, 12.
(9) STRABON, IV, 2, 3, sans doute d'après Poseidônios ; OROSE, V, 14, 4.
(10) *Guerre de Gaule*, VII, 64, 8.

sistait cette primauté. Elle nous apparaît dans les *Commentaires* comme une suprématie militaire. Les troupes des peuples clients ne sont pas distinctes des troupes de la métropole. Les clients ne reçoivent pas d'ordres directs du conseil des *principes* de la Gaule (1).

Rien n'indique que les Etats fussent formés de tribus ou de clans comme chez les Celtes des Iles Britanniques. Les *civitates* se divisent en circonscriptions que César appelle *pagi*. La cité des Helvètes comprenait quatre *pagi* : l'un s'appelait *Tigurinus* ; un autre, *Verbigenus*, peut-être un troisième *Toygenus* (2). Selon Tite-Live, les *Insubres* sont un *pagus* des *Aedui*. Selon Pline, Novare fut fondée par un *pagus* des *Vocontii*, les *Vertacomacori*. Il semble d'après cela qu'à l'origine le *pagus* fut non pas un canton territorial, mais un groupe d'hommes (3). César mentionne les *pagi* des *Morini* et des *Arverni* (4).

On ne trouve chez César que quelques mots sur les ressources financières des Etats de la Gaule. Il est question d'impôts de toute sorte ; *tributa*, sans doute les impôts directs (5) ; *reliqua omnia vectigalia*, impôts indirects que l'on affermait, ainsi que les péages (*portoria*) (6). Les marchands payaient des droits de passage onéreux dans les

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 33-34.

(2) *Guerre de Gaule*, I, 12 ; 27 ; Cf. IV, 22 ; VI, 11 ; VII, 64 ; Strabon, *Géographie*, IV, 1, 8 ; VII, 2, 2 ; *C. I. L.*, VII, 1072. Strabon parle de trois φῦλα des Helvètes (IV, 3, 3). Sur les *pagi* gaulois, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 77-97. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 8, n. 3.

(3) Tite Live, V, 34 ; Pline, *Histoire naturelle*, III, 21, 124.

(4) *Guerre de Gaule*, IV, 22 ; VII, 64.

(5) *Guerre de Gaule*, VI, 13.

(6) *Ibid.*, I, 18. Cf. Strabon, IV, 3, 3.

montagnes du Valais (1). Les navigateurs étrangers payaient tribut pour entrer dans les ports des *Veneti* (2). Certains impôts se payaient en nature ; c'était surtout des fournitures de blé que César imposait aux peuples gaulois (3) Les impôts directs étaient fort lourds (4).

Les *civitates* possédaient de grandes propriétés territoriales, si étendues qu'elles pouvaient accueillir sur leur domaine un peuple entier (5). D'après Nicolas de Damas, on honorait surtout ceux qui accroissaient le domaine public (6).

La féodalité celtique diffère de la féodalité française en ce qu'elle ne semble pas exclusivement fondée comme celle-ci sur la propriété immobilière. Chez les Gaulois d'Italie, au IV^e^ siècle avant notre ère, la fortune consistait en troupeaux et en or, parce que ces objets seuls peuvent facilement, quand les circonstances l'exigent, être emmenés partout et changés de place à volonté. Chez les *Vaccaei*, voisins des Celtibères, chaque année, on partageait le pays pour le cultiver : à la récolte on mettait en commun les fruits et on distribuait à chacun sa part ; celui qui essayait d'en mettre de côté une portion était condamné à mort (7).

En Gaule transalpine, l'émigration des *Helvetii*, décidée par une loi (8) et effectuée en l'an 58 avant notre ère, ne peut guère s'accorder avec la propriété individuelle du sol ;

(1) *Guerre de Gaule*, III, 1.
(2) *Ibid.*, III, 8.
(3) *Ibid.*, I, 16 ; 17. Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches*, p. 72-74.
(4) *Guerre de Gaule*, VI, 13.
(5) Voir ci-dessus, p. 244.
(6) STOBÉE, *Anthologie*, XLIV, 41.
(7) DIODORE, V, 34.
(8) *Guerre de Gaule*, I, 3.

on ne conçoit guère que les deux cent soixante-trois mille *Helvetii* se soient décidés à renoncer à leurs propriétés. De même, l'établissement des *Boii* sur une partie du territoire des *Aedui* moyennant une redevance annuelle, *stipendium*, semble prouver que le sol des *Aedui* appartenait à l'Etat comme *ager publicus* et non comme ensemble de propriétés privées. D'autre part, il n'apparaît pas que les *Boii* soient ni les esclaves, ni les domestiques, ni les fermiers d'aucun particulier. Le régime des biens entre époux ne s'explique guère si l'on ne suppose pas que les biens consistaient en troupeaux ; César nous fait connaître qu'à la mort d'un des deux époux le survivant reçoit non seulement son apport, et l'apport fait à la communauté par son conjoint, mais aussi les fruits produits antérieurement, *superiorum temporum* ; comment pourrait-on conserver les fruits si ces fruits ne sont pas le croît des troupeaux ?

A cette théorie de H. d'Arbois de Jubainville (1), Fustel de Coulanges (2) a opposé le texte de César où il est question de procès sur l'héritage ou sur les limites, *fines*, et qui prouverait que les Gaulois connaissaient la propriété héréditaire du sol. Mais le contexte montre qu'il peut être question de contestations entre peuples (*fines* chez César a le plus souvent le sens de territoire), aussi bien qu'entre particuliers et l'hérédité n'a pas nécessairement pour objet la propriété immobilière. Il est, d'autre part, singulier que César n'ait pas expressément signalé la communauté du sol chez les Gaulois, alors qu'il remarque que les Germains ne

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 99-121 ; Cf. p. xxiii-xxxi.

(2) *Revue des questions historiques*, t. xlv (1889), p. 427-437, Voir aussi F. P. Garofalo, *Questioni di diritto celtico*, *Revue celtique*, t. xxiv, p. 417-422.

connaissent pas la propriété privée (1). M. Lécrivain (2) ajoute aux arguments de Fustel de Coulanges des observations intéressantes. L'impôt que César appelle *tributum* ne peut guère être qu'un impôt foncier ; la redevance due pour l'exploitation de l'*ager publicus* s'appelle plutôt *vectigalia* ; or il n'y a guère que les propriétaires de plein droit qui paient l'impôt foncier. Quand Critognatus reproche aux Romains de vouloir s'établir dans les terres, *agris*, des nobles et des puissants, (3) il semble bien qu'il parle de propriétés privées. Lorsque le premier terme des noms de lieux celtiques en *-magus* « champ » est un nom de personne (4), il est évident que ces noms désignent des propriétés privées. Si l'on n'admet pas la propriété individuelle chez les Gaulois, on ne peut expliquer les ventes et confiscations de biens (5), ni même les impôts et les dettes (6), ni les réquisitions de blé aux particuliers (7), ni la puissance des grands (8).

Les textes nous manquent pour que nous puissions donner une solution exacte du problème de la propriété chez les Gaulois. En Irlande, la terre appartenait en principe à la tribu ; une portion était assignée au roi, qui pouvait la partager à ses officiers ou la faire exploiter par ses fermiers ; le reste était occupé par les hommes de la tribu, soit en commun, soit à titre individuel précaire (9).

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 22.
(2) *La propriété foncière chez les Gaulois. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1889, p. 182-194.
(3) *Guerre de Gaule*, VII, 77, 15.
(4) Voir ci-dessus, p. 119.
(5) *Guerre de Gaule*, V, 56, 3 ; VII, 43, 2.
(6) *Ibid.*, VI. 13, 2.
(7) *Ibid.*, I, 17, 2.
(8) JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 73-74.
(9) JOYCE, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 186-187.

Le manque de sens politique et un particularisme ombrageux sont, en général, la caractéristique de ces tribus gauloises. Les *Cenomani* d'Italie s'allient aux Romains contre leurs congénères les *Boii* et les *Insubres* (1). Les *Arverni* et les *Sequani* appellent Arioviste en Gaule (2). Les *Remi* aident César à vaincre la coalition des Belges après l'avoir dénoncée (3). Les *Lingones* et les *Remi* refusent de prendre part à l'insurrection générale de la Gaule et fournissent des troupes à César (4). Dans ses campagnes en Gaule, César avait des auxiliaires gaulois (5).

Et pourtant, d'autres faits prouvent que les Celtes ont eu, de bonne heure, conscience de l'unité de leur race. En 361, les Cisalpins, pour éviter une guerre avec les Transalpins, invoquent leur parenté (6). En 225 avant notre ère, les *Insubres* et les *Boii* d'Italie pour décider les Gaulois transalpins à se joindre à eux leur rappelèrent les hauts faits de leurs ancêtres (7). La tradition du royaume d'Ambigatus, si elle n'a point de réalité historique, symbolisait la croyance à l'origine commune de tous les Celtes (8). L'unité de la Gaule fut réalisée autour des Arvernes par Celtillus, puis par Vercingétorix. Une sorte d'unité religieuse était constituée par le druidisme et l'assemblée annuelle dans le pays des Carnutes, centre de toute la

(1) Tite Live, xxxii, 30 ; Strabon, v, 1, 9.
(2) *Guerre de Gaule*, 1, 31.
(3) *Ibid.*, ii, 5.
(4) *Ibid.*, vii, 63 ; viii, 11.
(5) *Ibid.*, i, 7, 8 ; 23, ; ii, 17 ; iii, 18 ; vii, 34 ; 45 ; viii, 10.
(6) Polybe, ii, 19.
(7) Polybe, ii, 22.
(8) Tite Live, v, 34. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. ii, p. 387-393. Voir ci-dessous, chap. vii, p. 460.

Gaule (1). La ville d'Alésia était honorée comme étant le foyer et la métropole de toute la Celtique (2). Les druides racontaient que les Gaulois étaient tous nés du Dieu que les Romains appelaient *Dis pater* (3). Des faits historiques démontrent que les divers peuples celtiques avaient gardé vivante la notion de leur antique parenté. Les *Bellovaci* (4), peuple belge, avaient été de tout temps les alliés et les amis des *Aedui*. Le roi des *Suessiones*, Diviciacus, occupait aussi le trône de Grande-Bretagne (5). Les Armoricains demandent des secours à la Grande-Bretagne (6). C'est en Grande-Bretagne que se réfugient les *principes* des *Bellovaci* lorsqu'ils ont compris à quels malheurs ils ont livré leur patrie (7). Dans presque toutes les guerres, les Bretons, d'après César, avaient envoyé des secours aux Gaulois (8). Les *Ambarri* sont parents consanguins des *Aedui* (9). Les *Remi* sont frères consanguins des Suessions, et proches parents des Belges (10). Ces exemples, auxquels il faut ajouter la coalition de la Gaule (11) contre les Romains en 52, autorisent-ils à prononcer avec M. C. Jullian (12) le mot de patriotisme gaulois ?

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 13, 10.
(2) DIODORE, *Bibliothèque*, IV, 19, 2.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 18, 1.
(4) *Ibid.*, II, 14.
(5) *Ibid.*, II, 4.
(6) *Ibid.*, III, 9.
(7) *Ibid.*, II, 14.
(8) *Ibid.*, IV, 20.
(9) *Ibid.*, I, 11.
(10) *Ibid.*, II, 3.
(11) *Ibid.*, VII, 29, 6 ; 77, 7.
(12) JULLIAN, *Le patriotisme gaulois*, *Revue celtique*, t. XXIII, p. 373-394.

III

Sur les coutumes judiciaires des Celtes, nous sommes mal renseignés. Les cas d'intervention des pouvoirs publics étant rares, la plupart des procès se règlent entre particuliers. A peine pouvons-nous recueillir quelques notes sur le serment qui consacre les conventions, le duel qui décide des querelles, la procédure et les sanctions pénales.

Nous ne connaissons pas la formule exacte du serment solennel que Vercingétorix imposa aux chefs de sa cavalerie et par lequel chacun s'engage à ne pas revenir dans sa maison, à ne pas aborder ses enfants, ses parents, sa femme, avant d'avoir traversé deux fois à cheval les lignes ennemies (1). H. d'Arbois de Jubainville a cru retrouver une formule de serment dans la réponse célèbre des Celtes de l'Adriatique auxquels Alexandre avait demandé ce qu'ils craignaient le plus : « Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne nous tombe sur la tête » (2). L'hypothèse de la chute du ciel est fréquente dans les serments de l'épopée irlandaise (3).

Le duel décidait chez les peuples celtiques de certaines questions litigieuses. Poseidônios (4) entendit raconter en

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 66.

(2) Arrien, *Anabase*, I, 4, 7-8 ; Ptolémée chez Strabon, VII, 3, 8. Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, III, 7, 6. Cf. Tite Live, XL, 58, 6 ; Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VIII, 1906, p. 259.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, VII, p. 19-25. Cf. Windisch, *Táin Bó Cualnge*, introduction, p. XXX.

(4) Athénée, IV, 40.

Gaule que dans les festins, anciennement, lorsqu'on servait des jambons, le plus fort se saisissait de la cuisse et si quelqu'un la lui disputait, ils se levaient ensemble pour se battre à mort. L'usage de réserver au plus brave le meilleur morceau se retrouve dans la légende irlandaise où le morceau du héros est le sujet d'une des épopées les plus vivantes et les plus dramatiques du cycle d'Ulster : « Le porc de Mac-Dâthô », et constitue d'importants épisodes du « Festin de Bricriu » (1). Il est possible que dans quelques cas, il s'agisse d'une sorte de duel judiciaire ; mais souvent il n'y avait là qu'un passe-temps (2).

Chez les Celtibères, à Carthagène, lorsque P. Cornelius Scipio Africanus voulut, en 206 avant J.-C., pour honorer la mémoire de son père et de son oncle, donner des combats de gladiateurs, il trouva autant de guerriers qu'il en voulut pour s'entre-tuer volontairement et gratuitement. Parmi ces guerriers, il y en avait qui, n'ayant pu résoudre des différends par la discussion et n'ayant pas voulu s'accorder, avaient décidé de s'en remettre au sort des armes (3). Dans le droit irlandais, le duel est un des moyens par lequel deux parties conviennent de donner une solution à un procès pendant. Il ne donne pas lieu à indemnité pour meurtre quand il a été précédé d'un contrat fait avec le consentement de la famille du vaincu et quand il a pour cause le refus par le demandeur de laisser procéder contre lui à une saisie régulière (4).

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. v, p. 71-78 ; 86-146 ; t. vi, 35-47.

(2) ATHÉNÉE, iv, 40. Ci-dessus, p. 164.

(3) TITE LIVE, xxviii, 21. Cf. VALÈRE MAXIME, ix, 11 ; SILIUS ITALICUS, xvi, 56.

(4) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Etudes sur le droit celtique Cours de littérature celtique*, t. vii, p. 44-48.

Sur la composition pour meurtre chez les Gaulois, il n'y a qu'une phrase chez César : dans le cas de crime ou de meurtre, ce sont les druides qui décident et qui déterminent les amendes et les châtiments, *præmia pœnasque* (1). L'interprétation de ces deux mots ne laisse pas d'être difficile. *Pœnas* peut désigner soit la somme que paiera le défendeur ou, s'il est insolvable, sa famille ; soit le supplice qu'il subira en cas d'insolvabilité de lui même et de sa famille ; *præmia* serait, à un autre point de vue, le gain, la somme que se partagera la famille du mort ou celle que recevra le demandeur s'il n'a été que blessé ou injurié. Une autre explication est possible. En droit irlandais, on distingue dans la composition le prix du corps qui est le même pour tous les hommes libres, et le prix de l'honneur qui s'ajoute au prix du corps et dont le montant dépend du rang social de celui qui a été injurié, blessé ou tué. Peut-être *pœnas* est-il le prix du corps, *præmia* le prix de l'honneur (2).

Chez les Celtes, nous rapporte Nicolas de Damas (3), la pénalité est plus forte pour le meurtre d'un étranger que pour celui d'un citoyen ; dans le premier cas, c'est la mort ; dans le second, l'exil. L'exil était sans doute la ressource de ceux qui ne pouvaient pas payer la composition. L'exilé était seulement, semble-t-il, banni du territoire de la cité, mais non du territoire de la Gaule. Car, lors des insurrections contre les Romains, les condamnés à l'exil four-

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 13.

(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 80-83.

(3) STOBÉE, *Anthologie*, XLIV, 41. Cf. PSEUDO-ARISTOTE, *Singularités merveilleuses*, 85.

nirent des contingents au Trévire Indutiomarus (1) et au Senon Drappes (2).

La procédure judiciaire des anciens Celtes nous est à peu près inconnue. Nous avons vu que les femmes pouvaient être mises à la question et condamnées à périr par le feu ou par d'autres supplices. De même, la peine du feu était appliquée dans l'Irlande de l'épopée aux femmes adultères (3). Orgétorix est enchaîné pour répondre à l'accusation portée contre lui, et le châtiment de son crime devait être le feu (4). Ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre crime sont aussi brûlés vifs (5). En temps de guerre, les peines qu'infligeait Vercingétorix à ses soldats pour des fautes graves étaient le feu et toute sorte de tourments ; pour des fautes légères il faisait crever les yeux ou couper les oreilles (6). Lorsqu'un Gaulois détourne ou cache une partie du butin de guerre, ou ravit quelque objet des dépôts établis dans les lieux consacrés, il est mis à mort avec de cruelles tortures (7). D'après Diodore, on garde les malfaiteurs pendant cinq ans avant de les empaler et de les brûler sur d'énormes bûchers (8). Ces divers supplices peuvent être aussi bien des sacrifices religieux que des sanctions judiciaires (9).

La peine prononcée ordinairement pour crime politique

(1) *Guerre de Gaule*, v, 55.
(2) *Ibid.*, viii, 30.
(3) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. i, p. 212.
(4) *Guerre de Gaule*, i, 4. Cf. ci-dessus, p. 180.
(5) *Ibid.*, vi, 16 ; Strabon, iv, 4, 5 ; Diodore, v, 31.
(6) *Ibid.*, vii, 4 ; cf. 71.
(7) *Ibid.*, vi, 17.
(8) *Bibliothèque*, v, 32, 6.
(9) Voir toutefois S. Reinach, *Revue archéologique*, t. xxii (1913) p. 101.

est la confiscation des biens. Dans une assemblée, Indutiomarus déclare ennemi public son gendre Cingétorix, chef du parti adverse, et confisque ses biens (1). Celui qui tue un de ses concitoyens est condamné à l'exil (2). Les druides prononçaient l'excommunication contre ceux qui ne se soumettaient pas à leurs sentences (3). Etait-ce l'amende ou quelque autre peine légère que l'on prononçait contre les jeunes gens obèses dont le ventre était trop proéminent et dont le tour de taille dépassait une certaine mesure ? Strabon citant Ephore se sert du mot vague ζημιοῦσθαι (4).

Sauf dans le cas d'Orgétorix où il semble bien que l'accusé comparaît devant un tribunal d'Etat, il n'est point question de l'intervention de l'Etat dans les crimes ou les procès. A côté de la juridiction arbitrale et facultative des druides (5), y avait-il en Gaule une justice publique bien ou mal organisée ? Aucun texte ne l'établit clairement.

Il semble que ce soit l'assemblée du peuple qui juge les crimes contre l'Etat ; chez les *Aedui*, le vergobret a droit de vie et de mort ; le père de famille a un pouvoir analogue sur les siens ; les chefs de faction jugent les différends de leurs clients (6). En cas de rébellion, les magistrats font appel aux citoyens armés pour assurer l'exécution du jugement (7).

(1) *Guerre de Gaule*, v, 56.
(2) Cf. p. 254.
(3) *Guerre de Gaule*, vi, 13.
(4) *Géographie*, iv, 4, 6.
(5) Voir plus loin chap. vi. p. 380.
(6) Lefort, *Les institutions et la législation des Gaulois, Revue générale du droit*, t. iv, 1880, p. 396.
(7) *Guerre de Gaule*, i, 4.

IV

C'est dans les questions militaires qu'apparaît le mieux le pouvoir de l'Etat celtique.

Les anciens nous représentent les Celtes comme sans cesse occupés à la guerre. Avant l'arrivée de César en Gaule, il y avait presque chaque année des guerres pour faire du tort ou le repousser (1). Les Bretons se faisaient souvent la guerre, soit par ambition de commander, soit pour accroître ce qu'ils possédaient (2). Quand les Celtes ne pouvaient se battre pour leur propre compte entre eux ou contre leurs voisins, ils offraient leur service à prix d'argent à des rois étrangers. Il n'est guère de pays que n'aient parcouru des mercenaires celtes et de luttes auxquelles ils n'aient pris part (3). Déjà, en 368 avant J.-C., une armée envoyée par Denys l'Ancien à Corinthe au secours des Spartiates était en partie formée de fantassins celtes (4). Vers 343, Carthage employait des mercenaires celtes à la guerre de Sicile contre Timoléon (5). En 274, Pyrrhus, roi d'Epire, et Antigone Gonatas, roi de Macédoine, en guerre l'un contre l'autre, avaient chacun des

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 15 ; cf. STRABON, IV, 4, 2; TACITE, *Histoires*, I, 74.

(2) JORDANÈS, *Histoire des Goths*, 2.

(3) Voir aussi ci-dessus, p. 64, l'étymologie donnée par Polybe du nom des *Gaesatae*. JUSTIN, XXV, 2. Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 116-123 ; C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 324-328.

(4) DIODORE, *Bibliothèque*, XVI, 73, 3.

(5) XÉNOPHON, *Helléniques*, VII, 1, 20 ; 31 ; DIODORE, XV, 70. Cf. JUSTIN, XX, 5.

Celtes dans leur armée (1). Parmi les mercenaires, dont la révolte, en 238 avant J.-C., mit Carthage si près de sa perte, se trouvent des Gaulois dont le chef est Autaritos (2). Dès 262, les Carthaginois avaient recruté des Celtes pour leur armée de Sicile (3) et pendant les deux premières guerres puniques (264-241 ; 219-202), les Gaulois fournissent un contingent important aux armées carthaginoises (4). Mille Galates figurent dans l'armée d'Antigone, roi de Macédoine, en 224 (5) ; des cavaliers galates font partie de l'armée d'un autre roi de Macédoine, Philippe V, en 218 (6). Nicomède, roi de Bithynie, les appelle en Asie comme auxiliaires en 278 (7). Lors de la guerre entre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et Molon, satrape de Médie vers 220, il y avait des Galates mercenaires des deux côtés (8). Eumène II, roi de Pergame, avait à son service en 168 des cavaliers gaulois qui, embarqués sur des hippagoges, ne pouvaient pas supporter la mer (9). Ptolémée Philadelphe (285-247) avait des Gaulois dans ses armées ; il en fit tuer quatre mille qui s'étaient révoltés contre son autorité (10). La garde de Cléopâtre comprenait des Gaulois (11).

(1) Plutarque, *Pyrrhus*, 26, 8 ; 9 ; Pausanias, I, 13, 2.
(2) Polybe, I, 80-87. Cf. Diodore, XXV, 2, 9 ; Appien, VIII, 5.
(3) Polybe, I, 17, 4 ; II, 7, 7 ; Frontin, *Stratagèmes*, III, 16, 3.
(4) Polybe, I, 43, 4 ; II, 7, 8 ; Frontin, III, 16, 2 ; Dion Cassius, XII, 43.
(5) Polybe, II, 65, 2.
(6) Polybe, V, 3, 2.
(7) Memnon, *Sur Héraclée*, 22 ; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 537.
(8) Polybe, V, 53, 3 ; 8.
(9) Tite Live, XLIV, 28. Sur les Galates, mercenaires des rois de Pergame, voir A. J. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, p. 102-108.
(10) Pausanias, I, 7 ; Scholiaste de Callimaque, IV, 185-188.
(11) Josèphe, *Antiquités judaïques*, XV, 7, 3. *Guerre des Juifs*,

En 168, sur le Danube, les mercenaires celtes recevaient 10 statères d'or par cavalier, 5 par fantassin, 1.000 pour le chef (1).

En Gaule, à l'exception des druides, tous les hommes libres étaient astreints au service militaire (2). Nous avons déjà vu qu'au commencement de chaque guerre on convoquait tous les hommes en état de porter les armes (3). Les vieillards ne prétextaient pas leur âge pour se dispenser de combattre (4).

Le commandement militaire semble avoir été souvent distinct du pouvoir civil. Anciennement, nous dit Strabon, on choisissait un chef pour un an et de même, pour une guerre, un seul général était élu par la multitude (5). On voit chez César le commandement de l'armée des Lemovices exercé par Sedulius qui est qualifié en même temps de *princeps* (6). Chez les *Remi*, Vertiscus, *princeps civitatis*, n'a le commandement que de la cavalerie (7). De trois *Aedui* de la plus haute noblesse amenés prisonniers à César, l'un, Cottus, était chef de la cavalerie ; un autre, Cavarillus, avait commandé l'infanterie ; le troisième, Eporedorix, avait commandé les *Aedui* dans la guerre contre les *Sequani* (8). Chez les *Treveri*, César rend à Cingétorix

1, 20, 3. Cf. Horace, *Epodes*, 9, 18 ; A. J. Reinach, *Les Gaulois en Égypte*, *Revue des études anciennes*, t. xiii, p. 33-74.

(1) Tite Live, xliv, 26, 4. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. i, p. 324-328.

(2) *Guerre de Gaule*, vi, 56, 2 ; cf. 14, 1 ; 15, 1.

(3) Ci-dessus, p. 236.

(4) *Guerre de Gaule*, viii, 12 ; cf. vii, 57, 3.

(5) *Géographie*, iv, 4, 3. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 44, note 4.

(6) *Guerre de Gaule*, vii, 88.

(7) *Ibid.*, viii, 12.

(8) *Ibid.*, vii, 67.

le *principatus* et l'*imperium*, sans doute le pouvoir civil et le pouvoir militaire (1). Le conseil de guerre de Vercingétorix est formé des *principes* de plusieurs cités (2). L'armée envoyée par les *principes* de la Gaule au secours de Alésia était commandée par quatre chefs : l'Atrébate Commius, les *Aedui* Viridomarus et Eporedorix, l'Arverne Vercassivellaunus, assistés d'un conseil d'hommes choisis dans les diverses cités (3).

Souvent un seul chef commandait les forces de plusieurs peuples. Galba, roi des *Suessiones*, commande les Belges coalisés (4). Cassivellaunus est choisi comme commandant en chef par des peuples du sud de la Grande-Bretagne, avec lesquels il avait eu autrefois des guerres continuelles (5). Ambiorix, Camulogenus commandent des coalitions de peuples gaulois (6).

En 61, Boudicca, qui commande l'armée bretonne, rappelle que les Bretons ont coutume d'aller à la guerre conduits par des femmes (7). En Irlande, il semble résulter de quelques textes de lois que la fille, qui, à défaut de fils, héritait des biens maternels, est obligée au service militaire. Cette obligation fut abolie, grâce à l'intervention d'Adamnan, au VII^e^ siècle (8).

Du point de vue militaire, les *equites*, classe sociale, sont les cavaliers. Leur nombre s'élève, lors de la dernière

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 8.
(2) *Ibid.*, VII, 36.
(3) *Ibid.*, VII, 76.
(4) *Ibid.*, II, 4, 7.
(5) *Ibid.*, V, 11.
(6) *Guerre de Gaule*, V, 38 ; 39 ; VII, 57.
(7) TACITE, *Annales*, XIV, 35. Cf. ci-dessus, p. 182, 186.
(8) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *La famille celtique*, Paris, 1905, p. 81-83.

lutte où la Gaule tout entière (moins les *Remi*, les *Lingones* et les *Treveri*) se souleva contre les Romains, à quinze mille (1). Les *Aedui* mettaient leur principal espoir dans leur cavalerie (2). Mais les *Nervii*, qui avaient six cents sénateurs, avaient très peu ou pas de cavalerie (3) ; il est donc probable que chez eux la classe sociale qui correspondait aux *equites* des autres peuples fournissait à leur armée des fantassins. D'autre part, il y avait des cavaliers qui n'avaient pas le rang social des *equites* ; tels les nombreux cavaliers, *magnum numerum equitatus*, que Dumnorix entretenait à ses frais (4) et qui n'étaient sans doute que des *ambacti* ou des *clientes*. César mentionne les *praefecti equitum* (5). D'après Strabon, les Celtes combattaient mieux à cheval qu'à pied (6). C'était sur leur cavalerie que les *Gaesatae* et les *Insubres* comptaient surtout, dans leur lutte contre les Romains (7). La cavalerie gauloise était, en général, supérieure à la cavalerie romaine, mais inférieure à la cavalerie germaine (8). La cavalerie des *Treveri* était renommée (9). Au contraire, toute la force des Bretons était dans leur infanterie (10). Les Celtibères étaient à la fois bons cavaliers et solides fantassins (11). La cavalerie

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 64. Cf. CICÉRON, *Pour Fontéius* fr. 12.
(2) *Guerre de Gaule*, VII, 68, 2.
(3) *Ibid.*, II, 17, 4.
(4) *Ibid.*, I, 18, 5.
(5) *Ibid.*, VII, 66, 3.
(6) *Géographie*, IV, 4, 2. Cf. CICÉRON, *Pour Fontéius*, 4 ; PLUTARQUE, *Marcellus*, 6.
(7) PLUTARQUE, *Marcellus*, 6.
(8) JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 209, n. 3.
(9) *Guerre de Gaule*, V, 3, 1.
(10) TACITE, *Agricola*, 12.
(11) DIODORE, V, 33.

des Celtibères avait une manœuvre qui lui était propre. Lorsqu'ils voyaient l'infanterie pressée par les ennemis, les cavaliers descendaient de leurs chevaux et les laissaient rangés en ligne ; à l'extrémité des rênes ils avaient attaché de petits bâtons qu'ils fichaient en terre ; leurs chevaux étaient dressés à demeurer tranquilles jusqu'à ce qu'ils vinssent les détacher (1). Puis les cavaliers prenaient leur rang comme fantassins (2).

Chez les Celtes qui envahirent la Grèce, chaque cavalier était accompagné de deux serviteurs à cheval. Pendant la bataille, ceux-ci se tiennent en arrière ; si le maître succombe, l'un ou l'autre le remplace ; s'il est blessé, l'un d'entre eux l'emmène au camp, tandis que l'autre prend sa place ; s'il est démonté, l'un ou l'autre lui amène son cheval. Cet ensemble se nommait τριμαρκισία (3). Les Gaulois d'Illyrie avaient une organisation analogue ; à chaque cavalier était attaché un fantassin qui remplaçait dans la bataille le guerrier tombé de cheval (4).

A l'époque la plus ancienne à laquelle nous puissions remonter, les Gaulois d'Italie ont non seulement une cavalerie, mais aussi des guerriers montés sur des chars. A la bataille de Sentinum, 295 avant J.-C., il y avait, dit-on, un millier de ces chars (5). A la bataille de Télamon, en 225, il y avait vingt mille guerriers tant à cheval qu'en

(1) Polybe, chez Suidas, au mot ἵππον.
(2) Diodore, v, 33.
(3) Pausanias, x, 19, 9-12.
(4) Tite Live, xliv, 26 ; Plutarque, *Paul-Emile*, 12.
César attribue aux Germains d'Arioviste une tactique semblable ; ces fantassins étaient si agiles qu'en se tenant à la crinière des chevaux ils les suivaient à la course. *Guerre de Gaule*, i, 48.
(5) Tite Live, x, 28 ; 30.

char (1). A la bataille de Clastidium, en 222, le roi Virdomarus est monté sur un char d'où il lance ses javelots sur les ennemis (2). Les Gaulois d'Italie paraissent avoir renoncé de bonne heure à l'usage des chars de guerre. Déjà, à la bataille de Télamon, ils ne s'en étaient servis que pour protéger les deux ailes de leur armée (3).

En Gaule, en 121, le roi des Arvernes, Bituitos, au confluent de l'Isère et du Rhône, combattait du haut d'un char argenté (4). A l'arrivée de César, il semble qu'il n'y ait plus de char de guerre dans les armées gauloises. Diodore de Sicile copie un auteur plus ancien, sans doute Poseidônios, lorsqu'il nous dit que dans les combats les Gaulois se servent de chars à deux chevaux portant un conducteur et un guerrier. Les guerriers montés sur les chars dirigent leurs attaques contre les cavaliers. Ils lancent le javelot (σαυνιάζουσι), puis descendent pour combattre l'ennemi à l'épée (5). Strabon dit que quelques-uns des Celtes ont des chars de guerre (6). Lucain parle du Belge conducteur de *covinnus* (7).

Mais César trouve pour la première fois (8) des chars de guerre à deux roues en Grande-Bretagne. Le roi Cassivellaunus, en 54, avait à la fois des cavaliers et quatre mille

(1) Polybe, II, 23.
(2) Properce, IV, 10, 39-44 ; Plutarque, *Marcellus*, 6, 5 ; 7, 4, n'en parle pas.
(3) Polybe, II, 28. Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 348.
(4) Florus, III, 2.
(5) *Bibliothèque*, V, 29.
(6) *Géographie*, IV, 5, 2.
(7) *Pharsale*, I, 426.
(8) Les *carri* dont il est question en Gaule, par exemple à propos des *Helvetii* (I, 24 ; 26) sont des chariots de bagages.

essedarii. Ceux-ci faisaient d'abord courir leurs chars dans tous les sens, en lançant des traits ; puis ils se faufilaient entre les cavaliers ennemis et sautaient à bas de leur char pour combattre à pied ; pendant ce temps, les conducteurs ramenaient les chars hors de la mêlée et les plaçaient de façon à ce que les guerriers, s'ils étaient accablés par le nombre, pussent y trouver un refuge (1). Au temps d'Agricola, 78-84, le char de guerre était encore employé chez quelques peuples bretons (2). Strabon (3), Arrien (4) et Dion Cassius (5) parlent des chars des Bretons. Ces chars étaient peints (6) ; ils étaient propres à évoluer sur toute espèce de terrain et traînés par des petits chevaux rapides et durs à la fatigue. D'après Tacite, chez les Bretons, le conducteur était, au contraire de ce qui se passait chez les Grecs, d'une condition plus élevée que le combattant (7).

Rien ne prouve que les deux mille chars, ἅμαξαι, que les Gaulois de Brennos emmenaient dans leur expédition contre Delphes aient été montés par des guerriers ; il est probable que c'était des chariots destinés au transport des femmes, des enfants et des bagages (8). Car les Gaulois avaient l'habitude, même quand ils étaient armés à la légère, de se faire suivre d'une multitude de chariots (9).

(1) *Guerre de Gaule*, IV, 33 ; Cf. IV, 24 ; 32 ; V, 9 ; 15 ; 16 ; 19. Cf. DIODORE, V, 21, 5.
(2) TACITE, *Agricola*, 12 ; 35 ; 36.
(3) *Géographie*, IV, 5, 2.
(4) *Tactique*, 19, 2-3.
(5) *Histoire romaine*, LXXVI, 12.
(6) PROPERCE, V, 3, 9.
(7) *Agricola*, 12. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Le char de guerre des Celtes dans quelques textes historiques*, *Revue celtique*, t. IX, p. 387-393.
(8) DIODORE, XXII, 9. Cf. *Guerre de Gaule*, VIII, 14.
(9) *Guerre de Gaule*, VIII, 14, 2 ; *Guerre civile*, I, 51, 1.

Les chars de guerre étaient-ils armés de faux ? Lucien (1), racontant la bataille gagnée par Antiochus Sôter sur les Galates, vers 272 avant J.-C., dit que sur le front de l'armée galate il y avait, prêts à s'élancer, quatre-vingts chars porte-faux (ἅρματα δρεπανηφόρα) et deux fois autant de chars ordinaires (συνωρίδες). Mais la source de Lucien paraît être un poème épique de Simonide de Magnésie et tous les détails qu'il nous donne sur le nombre et l'armement des Gaulois n'ont aucune valeur historique. Que valent par ailleurs les témoignages de Frontin (2) parlant des quadriges gaulois armés de faux que César arrêta au moyen de pieux fichés en terre ; de Pomponius Mela (3) citant les *covinni* bretons, équipés à la façon gauloise et dont les essieux se terminent par des faux ; du poète Silius Italicus (4) mentionnant dans une comparaison le *covinnus falcifer* des habitants de Thulé, et de Jordanès (5) signalant chez les Bretons les chars à deux chevaux et les chars armés de faux vulgairement appelés *essedae* ? Quelle autorité ont ces textes en regard du silence unanime des historiens tels que Polybe, César, Tite-Live, Tacite qui parlent plusieurs fois des chars de guerre des Celtes, mais ne les représentent jamais comme armés de faux, alors qu'ils connaissent les chars porte-faux d'Antiochus le Grand et de Pharnace ? On est bien tenté d'adopter sur cette question la conclusion de l'étude de M. Théodore Reinach sur les chars à faux des Gaulois (6) et qui est qu'il n'y en avait point, à moins tou-

(1) *Antiochos*, 8.
(2) *Stratagèmes*, II, 3, 18.
(3) III, 6, 52. Cf. Scholiaste à Juvénal, IV, 126.
(4) *Puniques*, XVII, 417.
(5) *Histoire des Goths*, 2.
(6) *Revue celtique*, t. X, p. 122-133. Cf. Windisch, *Táin bó Cualnge*, p. XIV.

tefois que, les chars armés de faux n'ayant été qu'une exception, les historiens ne les aient considérés comme quantité négligeable et n'en aient point parlé pour cette seule raison.

Les chars de guerre, qui semblent avoir été empruntés par les Celtes aux Italiotes, sont peu nombreux dans les tombes à l'époque de Hallstatt. Quelques-uns sont à quatre roues ; ils portent des revêtements métalliques sur les moyeux et les rayons des roues (1). Ceux de l'époque de la Tène, particulièrement nombreux dans les tombes de la Champagne, sont montés sur deux roues très légères dont on retrouve les bandes en fer et les essieux en bronze. Les roues semblent avoir eu de 0,80 à 8,95 de diamètre. Les frettes des moyeux ont 0,15 de diamètre. On a recueilli aussi diverses parties du char dont on ne peut préciser l'emploi : des tiges inégales réunies par un anneau, articulées, ou isolées ; des garnitures en fer repliées sur elles-mêmes et ayant 0,07 d'ouverture. Des ornements en bronze découpé semblent avoir appartenu aux harnais. Les mors en bronze, puis en fer, d'ordinaire au nombre de deux, sont brisés et terminés par des anneaux ou des montants latéraux munis d'ouvertures. Certaines pièces du joug et la clavette étaient parfois émaillées (2). A Somme-Tourbe, on a trouvé des pièces de bronze qui, d'après M. Flouest, étaient fixées à l'extrémité du timon. Ce sont deux plaques trian-

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 749.

(2) H. A. Mazard, *Essai sur les chars gaulois de la Marne*, *Revue archéologique*, t. XXXIII (1877), p. 154-172, pl. VII et fig. ; p. 217-229. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1877, p. 45-47 ; H. Hubert, *Sépulture à char de Nanterre*, *L'Anthropologie*, t. XIII, 1902, p. 66-73. Cf. *Revue celtique*, t. IX, p. 423-424.

gulaires ajourées de façon à ce que les parties pleines figurent des S alternativement adossés ou affrontés; les deux plaques étaient réunies bout à bout et appliquées à l'aide d'un clou à tête de corail. L'armure pleine de l'extrémité du timon était ornée d'un fleuron, de pointillés et de cercles tracés au burin (1). D'après des traces de char gravées dans une couche de calcaire compact, à Trosly-Loire (Aisne) l'écartement des roues n'aurait été que de 1m,05 (2). D'après d'autres observations, il aurait atteint 1m,30 environ La longueur du timon, fourche comprise, aurait été de plus de 2 mètres (3). Des jougs en bois de chêne, trouvés à la station de la Tène et longs de 1m,16, appartenaient à un attelage de bœufs (4). On ne trouve plus guère de char de guerre après l'époque de la Tène II (5).

A l'époque de la Tène III, quandle char de guerre n'est plus en usage et que les guerriers gaulois combattent à cheval, on a trouvé divers modèles d'éperon ; il semble que les cavaliers ne l'attachaient qu'à un seul pied. L'étrier est inconnu (6).

Un denier des *Remi* et un denier de Jules César portent un *essedum* breton, très rudimentaire, composé d'une plateforme et dont les côtés sont munis de deux ridelles circulaires (7). Au revers d'un denier de L. Hostilius Saserna est

(1) E. Flouest, *Le char de la sépulture gauloise de la Bouvandau*, *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. xlvi, (1885), p. 99.
(2) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. iv (1868), p. 277.
(3) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1186.
(4) Déchelette, *Ibid.*, t. ii, p. 1195.
(5) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1181-1182.
(6) Déchelette, *Ibid.*, t. ii, p. 1203-1204.
(7) Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine*, Paris, 1885-1887, t. ii, p. 12.

représenté un guerrier combattant sur un char de guerre (1) ; et un guerrier debout sur un char à deux roues, quelquefois casqué, lançant un javelot et tenant le carnyx, figure sur des monnaies de plusieurs familles romaines (2). Sur les trophées de Pergame, on remarque des roues de char de guerre (3).

La littérature épique de l'Irlande nous atteste que les Irlandais combattaient encore en char aux premiers siècles après l'ère chrétienne. L'équitation est exceptionnelle dans les textes les plus anciens du cycle d'Ulster ; le combat à cheval remplace le combat en char dans le cycle de Leinster. Le char de guerre irlandais était à deux places : celle de gauche est occupée par le guerrier ; celle de droite par le cocher ; c'est un char à deux roues traîné par deux chevaux. Une seule fois il est question d'un char armé de faux ; c'est le *cath-charpat serda* du héros d'Ulster, Cûchulainn ; il était garni de pointes de fer, de tranchants minces, de crocs, et avait les essieux hérissés de pointes (4).

Le chef irlandais Cobthach, voulant se faire passer pour mort, est étendu sur son char de guerre, comme les guerriers des tombes de la Marne (5).

Les Celtes allaient au combat couronnés de fleurs, comme à une fête (6) ; ils se précipitaient à l'ennemi en

(1) Reproduit chez H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 330.

(2) Reproduction dans la *Revue archéologique*, t. X (1887), p. 135, pl. XIV.

(3) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 199.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 332-333, 340.

(5) Miss M. Dobbs, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. VIII, (1911), p. 278-284. Voir ci-dessus, p. 191.

(6) Elien, *Histoire variée*, XII, 23.

entonnant un chant de guerre (1), en poussant d'affreux hurlements, en frappant leurs boucliers, en secouant leurs longues épées, et leurs chevelures flottantes (2). Leur façon de combattre avait quelque chose de désordonné et d'étranger à la science des armes. Tantôt, élevant haut leurs sabres, ils frappaient d'une façon sauvage, avec un mouvement de tout leur corps, comme des bûcherons ou des terrassiers ; tantôt ils portaient de côté leurs coups, sans viser, comme s'ils allaient entailler leurs adversaires, corps et armes défensives tout à la fois ; puis ils retournaient dans l'autre sens la pointe de leur fer. Renversés à terre, ils rugissaient, mordaient les boucliers et poussaient comme des bêtes sauvages des cris semblables à des hurlements (3). Certaines monnaies gauloises semblent représenter des danses guerrières (4).

Les *Helvetii* se forment en bataillon serré comme la phalange ; puis, battant en retraite devant les Romains, ils se font un rempart de leurs chariots et lancent de là des traits (5). Les Gaulois qui allaient au secours d'Alesia avaient disposé des archers et des soldats armés à la légère entre leurs cavaliers (6). A Avaricum, l'infanterie gauloise avait pris la formation en coin, *cuneatim* (7). D'après Végèce, les formations des Gaulois et des Celtibères étaient

(1) Polybe, II, 29, 6 ; Tite Live, V, 37, 8 ; 38, 6 ; 39, 5 ; VII, 23. 6 ; X, 36, 11 ; XXI, 28, 1 ; XXXVII, 17, 4. Cf. Dion Cassius, LXII, 12 (Bretons).

(2) Appien, IV, 8. Cf. Denys d'Halicarnasse, XIV, 9, 15.

(3) Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XIV, 10.

(4) Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VI, p. 54. Cf. la danse de l'épée chez les Germains (Tacite, *Germanie*, 24).

(5) *Guerre de Gaule*, I, 24, 25 ; 26.

(6) *Ibid.*, VII, 80.

(7) *Ibid.*, VII, 28.

des *catervae* de six mille hommes (1). Dans le récit de Tite Live, les Gaulois qui prirent Rome montent vers la citadelle en formant la tortue (2).

L'histoire romaine nous a conservé le souvenir de plusieurs combats singuliers livrés en présence de deux armées par des Gaulois anonymes à des Romains de marque. Le plus ancien (367 avant Jésus-Christ) est celui de T. Manlius surnommé après sa victoire Torquatus. C'est peut-être une légende ; car Polybe n'en parle point (3) et Tite Live se contredit en essayant d'en déterminer la date (4). L'adversaire de T. Manlius est un Gaulois armé d'un bouclier et de deux épées, complètement nu, et paré d'un collier et de bracelets ; il s'avance au milieu des combattants et, levant la main, fait signe aux deux partis d'arrêter le combat. Puis, au milieu du silence, il crie d'une voix très forte que celui qui voudrait combattre avec lui sorte des rangs. Comme personne n'osait répondre, le Gaulois se mit à se moquer des Romains et à leur tirer la langue ; sa longue épée tranchante, mais sans pointe, ne put riposter avec succès à la pointe aiguë de l'épée espagnole de T. Manlius (5). En l'an 349 avant Jésus-Christ, les historiens (6) ont placé un autre duel entre Romain et Gaulois. Un Gaulois de grande taille, aux armes d'or, demande le silence en frappant son bouclier de sa lance et provoque

(1) *De l'art militaire*, II, 2.
(2) Tite Live, V, 43 ; cf. X, 29, 12.
(3) *Histoires*, II, 18.
(4) Tite Live, VII, 9-10. Cf. VI, 42. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 9-10.
(5) Claudius Quadrigarius chez Aulu-Gelle, IX, 13
(6) Tite Live, VII, 26 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XV, 1 ; Aulu-Gelle, IX, II.

par interprète un Romain pour croiser le fer avec lui. Le tribun M. Valerius accepte le défi. On sait qu'un corbeau vint se percher sur le casque du Romain et attaquant le Gaulois à coups de bec et de griffes assura la victoire à M. Valerius qui reçut alors le surnom de Corvus. Cicéron (1), qui parle de M. Valerius Corvus, ne fait aucune allusion à ce combat. D'autres récits de combats analogues nous ont été conservés sans que nous ayons des raisons sérieuses de suspecter leur authenticité. L'un est le duel de M. Claudius Marcellus avec le roi des Gésates Viridomaros (ou Britomartos), en l'an 222 avant Jésus-Christ. L'allusion qu'y fait le poète Properce est pleine de détails intéressants : « Claudius écarta les ennemis qui avaient passé l'Eridan et apporta le bouclier belge de Virdomarus (2) au grand corps. Il se vantait de sa noblesse et la faisait remonter au Rhin lui même ; du haut de son char il lançait des javelots (*gaesa*). Son collier arrondi tombe de sa tête tranchée ; son sang tache ses braies rayées » (3). En 138 avant Jésus-Christ, Scipion Emilien luttant contre les Celtibères vainquit en combat singulier un barbare d'Intercatia armé de belles armes et qui s'avançait en prenant des poses de danseur entre les deux armées (4). Diodore mentionne d'une manière générale ces combats singuliers : lorsque les deux armées sont rangées en bataille, des Gaulois s'avancent et provoquent les plus braves de leurs adver-

(1) *De la vieillesse*, 17.

(2) Ausone (*Technopaegnion*, 9, 15) le dit armoricain. Plutarque, (*Romulus*, 16, *Marcellus*, 6-8) écrit Βριτόμαρτος.

(3) Properce, IV, 10, 39-43. Cf. Plutarque, *Marcellus*, 7. Rapprocher le portrait du chef boïen Crixus chez Silius Italicus *Puniques*, IV, 154-156.

(4) Appien, VI, 53.

saires en agitant leurs armes. Si quelqu'un accepte le combat, ils célèbrent la bravoure de leurs ancêtres, vantant leur propre courage, injurient et rabaissent leur adversaire et s'efforcent de lui enlever toute confiance par leurs discours (1).

Dans la littérature épique de l'Irlande, il y a quelques exemples de combats singuliers en bataille rangée. Le plus célèbre est contenu dans l'épopée intitulée *L'enlèvement des vaches de Cuanlgé*. Pendant que les guerriers de l'Ulster sont réduits à l'impuissance par l'effet d'une malédiction qu'ils ont encourue, Cûchulainn est seul à soutenir le choc de l'armée de Connacht qui a envahi l'Ulster. On lui propose un arrangement ; chaque matin on enverra un guerrier se battre en duel avec lui, et pendant ce temps l'armée de Connacht restera sans poursuivre sa marche en avant. Cûchulainn lutte ainsi contre onze guerriers ; après le septième, il prend trois jours et trois nuits de repos et le onzième combat dure trois jours entiers (2).

Les forteresses gauloises étaient établies dans des lieux naturellement fortifiés ; tantôt entourées de rivières et d'un marais, comme Avaricum (3), tantôt situées sur une montagne comme Gergovie ou Alise (4). Les *oppida* des Vénètes étaient situés à l'extrémité de pointes et de promontoires et n'offraient point d'accès à la marée haute (5).

(1) *Bibliothèque*, v, 29, 3. Le texte d'Hirtius *Guerre de Gaule*, viii, 15, d'après lequel les Gaulois auraient eu l'habitude en bataille rangée de s'asseoir sur des fagots, semble corrompu ou interpolé. Cf. les éditions de Nipperdey et de Holder.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 27-34.

(3) *Guerre de Gaule*, vii, 15.

(4) *Guerre de Gaule*, vii, 36 ; 69.

(5) *Ibid.*, iii, 12. Cf. A. Lallemand, *Campagne de César dans la Vénétie armoricaine*. Vannes, 1860, p. 42.

L'*oppidum* de *Vesontio* (Besançon) était presque entièrement entouré par le Doubs : l'intervalle que ne protégeait pas la rivière était occupé par une haute montagne entourée d'un mur qui la joignait à l'*oppidum* (1). Le mieux fortifié des *oppida* des *Aduatuci* était environné de toute part par des rochers escarpés et des précipices ; il n'avait d'autre côté accessible qu'une pente douce large d'environ deux cents pieds. Les *Aduatuci* avaient fortifié cet endroit par un double mur très élevé et avaient placé dans le mur des rocs d'un grand poids et des poutres aiguisées (2). Toutes les parties de l'*oppidum* d'Uxellodunum étaient fortifiées par des rochers escarpés (3). Les murs, construits à la mode gauloise (4), étaient, à Noviodunum, précédés d'un large fossé (5). Sur les murs, on avait dressé à Avaricum des tours en bois recouvert de cuir (6).

L'épaisseur des murs est de $4^{m},80$ à $7^{m},30$ à Bibracte, de 5 à 10 mètres à Murcens (7), de 13 à 14 mètres à Boviolles (8) La hauteur est très variable. César parle parfois d'un mur élevé (9). Des murailles d'Avaricum, les Gaulois lançaient divers projectiles sur une terrasse élevée par les Romains et haute de quatre-vingts pieds (10). A Gergovie, il suffit d'une courte échelle de trois hommes pour atteindre le

(1) *Guerre de Gaule*, I, 38.
(2) *Ibid.*, II, 29.
(3) *Ibid.*, VIII, 33.
(4) Voir ci-dessus, p. 156.
(5) *Guerre de Gaule*, II, 12.
(6) *Ibid*, VII, 22 ; 24 ; 25.
(7) CASTAGNÉ, *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois*, Tours, 1876, p. 484.
(8) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 219, n. 4.
(9) *Guerre de Gaule*, II, 29, 3 ; II, 12, 2.
(10) *Ibid.*, VII, 24.

sommet du mur (1). A Murcens, les murs ont de 4 à 5 mètres en moyenne ; plus de 10 mètres sur les points faibles ; il n'y a qu'un simple amoncellement de terre sur les points d'accès difficile (2).

Les Gaulois assiégés se portaient sur les tours et les remparts et de là lançaient sur les travaux d'approche des ennemis du bois sec, des torches allumées, de la poix, du suif et d'autres matières inflammables (3). A Avaricum ils saisissaient avec des nœuds coulants (*laquei*) les faux destinées à détruire les remparts. Ils creusaient des mines pour détruire les terrasses des Romains (4). A Gergovie et à Alise, ils avaient construit au milieu du coteau au sommet duquel était située la forteresse un mur de fortes pierres, haut de six pieds, pour briser l'élan des Romains (5).

Pour assiéger une place, les Gaulois, comme les Belges, commencent par l'investir avec toutes leurs troupes ; de toute part, ils lancent des pierres et des traits sur le rempart ; quand les ennemis l'ont abandonné, ils s'avancent jusqu'aux portes en formant la tortue et sapent la muraille (6). Ils ignoraient d'abord les divers appareils de siège, les mantelets, les tours, les terrasses (7) et s'en moquèrent, les premières fois qu'ils virent les Romains les employer contre eux (8). Mais ils ne tardèrent pas à les emprunter à leurs ennemis (9).

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 47, 7.
(2) *Revue archéologique*, t. XVII (1868), p. 251.
(3) *Guerre de Gaule*, VII, 24 ; 25 ; VIII, 42.
(4) *Ibid.*, VII, 22.
(5) *Ibid.*, VII, 46 ; 69.
(6) *Ibid.*, II, 6.
(7) *Ibid.*, II, 12. Cf. VII, 29. TITE LIVE, XXI, 25, 6 (Gaulois d'Italie).
(8) *Ibid.*, II, 30.
(9) *Ibid.*, V, 42 ; 52 ; VII, 84. Sur les fortifications gauloises

Après la bataille, les Celtes avaient l'habitude de couper les têtes des ennemis morts et de les attacher autour du cou de leurs chevaux, mais ils abandonnaient à leurs serviteurs les dépouilles et n'emportaient comme butin que les têtes ensanglantées, en chantant leur triomphe et un hymne de victoire (1).

Les armes des Gaulois frappèrent d'étonnement les habitants de Clusium qui n'en avaient jamais vu de semblables (2). C'était d'ailleurs, comme chez les autres peuples, des armes de jet, des épées, des boucliers, des casques et des cuirasses (3). Les armes de jet étaient très variées. Les Aduatuci avaient des réserves considérables (4). Au temps de César il y avait des fabriques d'armes chez les *Aedui* (5) Annibal avait pu renouveler son armement chez les Allobroges (6).

Le *gaesum* (γαῖσον) est proprement le javelot de peuples celtiques habitant les Alpes (7) et surnommés *gaesati* « armés du *gaesum* ». Bien que le nom celtique de cette arme soit connu de César (8), de Virgile (9), de Tite Live (10), Properce (11), et qu'il se trouve souvent chez d'autres auteurs

voir G. DE LA NOE, *Principes de la fortification antique*, Paris 1890.

(1) DIODORE, v, 29, 4 ; TITE LIVE, x, 26, 11. Cf. ci-dessus, p. 147. Ad. REINACH, *Revue celtique*, t. XXXIV, p. 38-60, 253-286.

(2) TITE LIVE, v, 35. Cf. FLORUS, I, 7, 13.

(3) On trouvera des représentations de guerriers gaulois chez ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, nos 35, 114, 271, 427 (ve siècle av. J.C. (?) 2372.

(4) *Guerre de Gaule*, II, 32.

(5) *Panegyrici latini*, ed. Baehrens, 8, § 3.

(6) POLYBE, III, 49, 11.

(7) POLYBE, II, 22.

(8) *Guerre de Gaule*, III, 4, 1.

(9) *Enéide*, VIII, 661-662.

(10) VIII, 8, 5.

(11) IV, 10, 41.

latins et grecs (1), nous ne savons pas exactement quelle en était la matière et la forme. D'ordinaire, le guerrier arrivant sur le champ de bataille en portait deux à la main (2). Pollux qualifie le *gaesum* de lance tout en fer, δόρυ ὁλοσίδηρον (3) et on trouve chez Hésychius (4) le même renseignement, mais cette épithète convient mieux à certains javelots des Celtibères, qu'à ceux des Celtes (5). Il n'est pas sûr que chez Virgile *duo alpina gaesa* doive s'expliquer par : *gaesa* dont le bois a été fourni par les arbres des Alpes ; il est plus probable qu'il y a là une allusion aux peuples des Alpes armés du *gaesum*. M. A. Blanchet (6) a pensé qu'un guerrier, représenté sur des monnaies portant le nom du censeur Cn. Domitius Ahenobarbus qui vainquit à Vindalium le roi arverne Bituitos et les Allobroges en 121 avant J.-C., lançait un *gaesum* ; les autres détails de la monnaie, le *carnyx* et le bouclier allongé, sont aussi des objets propres aux Gaulois. D'après cette représentation, le *gaesum* se terminerait par une pointe large ressemblant à une feuille. Sur la plaque de ceinturon de Watsch (Carniole). on voit des guerriers armés d'un javelot à large pointe (7) et on a trouvé à la Tène un fer de cette forme qui est conservé maintenant au musée de Bienne. Dans quelques

(1) Voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1517-1520.

(2) Varron chez Nonius, 19, p. 155, l. 12 ; Virgile, *Enéide*, VIII, 661-662 ; Tite Live, IX, 36, 6 ; Claudien, *Sur le consulat de Stilichon*, II, 242.

(3) *Onomasticon*, VII, 33, 156.

(4) *Lexicon*, au mot γαῖσος.

(5) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1150-1153.

(6) *Revue celtique*, t. XXV, p. 229-231.

(7) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées d Pô et du Danube*, p. 107, (fig).

tombes de Hallstatt, les javelots ensevelis avec le guerrier sont au nombre de deux; dans une tombe même, ces deux javelots sont placés des deux côtés de la main gauche du squelette (1). A l'époque de la Tène, ces fers de lance ou de javelot sont au nombre de deux ou trois et sont de dimensions inégales (2).

Le javelot irlandais, nommé dans l'épopée *gai, gae*, porte un nom identique à *gaesum* (3). Le guerrier gaël a souvent deux javelots à la main. Il semble qu'anciennement telle était aussi la coutume chez les Gallois (4).

La *cateia* attribuée par Virgile (5) aux Teutons est d'après Servius (6) et Isidore (7) une arme commune aux Celtes et aux Germains. C'est une arme de jet, en bois très flexible ; à cause de sa pesanteur on doit la lancer de près, mais elle brise avec une très grande force le but qu'elle atteint. Si elle est lancée par un homme habile, elle revient à celui qui l'a envoyée. Ce dernier détail fait penser au *boumerang* africain et australien. Mais M. Salomon Reinach (8) a fait remarquer que, dans la mythologie germanique, le marteau lancé par le dieu Thor revient se placer après chaque coup dans la main du dieu ; le renseignement donné par Isidore pourrait donc n'être que l'écho d'une légende. La *cateia* est vraisemblablement une hache de jet comparable à la

(1) E. von Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 36-37.
(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1144.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 365.
(4) J. Loth, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 67, 342.
(5) *Enéide*, VII, 741.
(6) *Ad Aeneida*, VII, 741. Servius parle de lanières qui servent à la ramener.
(7) *Origines*, XVIII, 7, 7.
(8) *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 191-199.

francisque des Germains. La *cateia* serait représentée sur la plaque de ceinturon de Watsch (1).

Parmi les armes de jet des Celtes, on peut encore citer :

1° La *matara*, *materis* ou μάδαρις, sorte de trait dont nous ne connaissons que le nom (2).

2° Les javelots désignés sous le nom grec de σαύνιον ; ils avaient, d'après Diodore (3), la pointe plus grande que les épées ; les uns étaient droits, d'autres recourbés, en sorte que non seulement ils coupent, mais encore déchirent les chairs et qu'en retirant le javelot on agrandit la plaie. Dans un autre passage de Diodore (4), on voit que le *saunion*, comme le *gaesum*, est lancé du haut du char de guerre.

3° Un javelot en bois (ξύλον), semblable à celui des vélites romains (γρόσφος), qu'ils lancent, sans *amentum* ou courroie et rien qu'avec la main, plus loin qu'une flèche ; aussi s'en servent-ils de préférence pour chasser à l'oiseau (5). De même, on voit, dans l'épopée irlandaise intitulée : « La maladie de Cûchulainn », le héros d'Ulster atteindre un oiseau d'un coup de javelot (6).

4° Une sorte de trait employé dans la mêlée et que César appelle *verutum* (7).

(1) *Revue archéologique*, t. III (1884), pl. III. On trouve la hache figurée sur les monnaies gauloises dites à la croix. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 160.

(2) Sisenna chez NONIUS MARCELLUS, XVIII, 26, p. 556. STRABON IV, 4, 3. CÉSAR, *Guerre de Gaule* I, 26, 3. HESYCHIOS, au mot μαδάρεις.

(3) *Bibliothèque*, V, 30.

(4) *Ibid.*, V, 29. Voir ci-dessus, p. 263.

(5) STRABON, IV, 4, 3.

(6) H. d'ARBOIS de JUBAINVILLE, *L'épopée celtique en Irlande*, *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 178.

(7) *Guerre de Gaule*, V, 44, 7 ; 10.

5° Un javelot (*tragula*) muni d'une courroie (1).

On appelait en langue celtique *petrinos* une façon particulière de lancer le javelot ; un autre coup s'appelait *xynéma* ; un autre *tolutegon* ou *stolutegon* (2).

Outre les armes de jet, les Celtes connaissent aussi les piques qu'ils appellent *lanciae* ; le fer a une coudée (0, 44) de longueur et un peu moins de deux palmes (0, 074 × 2 = 0,148) de largeur ; le fût a plus d'une coudée de long (3). Au temps de l'empereur Septime Sévère, en 208, chez les *Caledonii*, la pique, δόρυ, est courte ; elle se termine à l'extrémité inférieure par une pomme d'airain qui fait, quand on l'agite, un bruit effrayant pour les ennemis. Les *Caledonii* ont aussi des poignards (ἐγχειρίδια) (4). Il ne semble pas que les diverses sortes de poignards que l'on peut attribuer aux Celtes leur aient servi d'armes de guerre (5).

Les fers de lance et de javelot, de forme très variée, se trouvent fréquemment dans les tombes de Hallstatt et les tumulus de la Bavière (6). Certaines lances de l'époque du bronze se terminaient par un talon sphérique formé de sphères creuses emmanchées au moyen d'une douille. Ce sont sans doute les pommes d'airain dont parle Dion Cassius (7).

(1) *Guerre de Gaule*, I, 26 ; V, 35 ; 48.
(2) Arrien, *Tactique*, 37 ; 42 ; 43.
(3) Diodore, V, 30. Cf. Tite Live, X, 26, 11 ; XXII, 6, 4. *Guerre de Gaule*, VIII, 48. Sisenna (voir ci-dessus, note). Denys d'Halicarnasse, XIV, 9, 12.
(4) Dion Cassius, LXXVI, 12.
(5) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 194.
(6) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 746 (fig.).
7) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 216, (fig). *Revue des études anciennes* t. XIV, p. 282.

Les javelots de la Tène sont à douille et à arête médiane, en forme de feuilles de saule ; quelques-uns présentent des découpures en forme de croissant ; ce sont peut-être les γαΐσια de Diodore de Sicile (1). On trouve aussi des fers à larges ailerons dont les bords sont régulièrement ondulés. La longueur des fers de lance et de javelot varie de $0^m,10$, à $0^m,50$. Une lance trouvée à L'Epine (Marne), et dont le fer avait $0^m,50$ de long, mesurait en tout $1^m,60$; une autre, trouvée à La Tène, mesurait 2^m, 50 (2).

Les Celtes employaient à la guerre, comme à la chasse, les ares et les frondes. La profession d'archer était très répandue en Gaule (3) ; mais les Venètes ne se servaient point de flèches pour combattre (4). Des carquois remplis de flèches sont figurés sur le sarcophage de la Vigne Ammendola (5). Les pointes de flèche sont très rares à l'époque de Hallstatt ainsi qu'à l'époque de La Tène ; elles sont d'ordinaire barbelées et plus souvent à douille qu'à soie (6). Les *Veragri* jetaient dans le camp de Galba des *gaesa* et des pierres (7). Dans la bataille livrée par Ambiorix à Sabinus, L. Cotta, légat, fut blessé au visage d'un coup de fronde (8). Des balles de fronde en argile rougies au feu sont jetées par les Gaulois sur les huttes cou-

(1) *Revue d'anthropologie*, t. III (1888), p. 734 ; Gross, *La Tène*, p. 24-25, pl. V, VI.
(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1143-1150.
(3) César, VII, 31, 4 ; 36, 4 ; 41, 3, 80, 3 ; 80, 7 ; 81,2. Strabon, IV, 4, 3.
(4) Dion Cassius, XXXIX, 43. Sur la flèche en Gaule, voir A. J. Reinach, *L'anthropologie*, t. XX, p. 51-80.
(5) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, (1889), p. 330.
(6) Déchelette, t. II, p. 747 (fig), 1153-1154 (fig).
(7) *Guerre de Gaule*, III, 4.
(8) *Guerre de Gaule*, V, 35.

vertes en paille où logeaient les soldats de Cicéron et y mettent le feu (1).

En Irlande et en Galles, l'emploi des flèches est d'importation germanique ou latine (2). Mais la fronde est une des armes favorites des guerriers du cycle mythologique et du cycle d'Ulster. Cùchulainn se servait d'une fronde, non seulement pour chasser les oiseaux, mais aussi pour tuer les hommes à la guerre. A la bataille de Moytura, Lug, le héros aux mille métiers, d'un coup de fronde, crève à Balor son mauvais œil qui ne s'ouvrait que sur un champ de bataille et dont la paupière ne se soulevait que sous les efforts de quatre hommes. Conchobhar, le roi d'Ulster, avait reçu dans la tête une balle de fronde fabriquée avec un mélange de terre et de cervelle humaine (3).

L'épée des Cisalpins qui luttèrent contre les Romains, en 223, était sans pointe ; elle ne pouvait frapper que de taille, et un seul coup ; au second coup, elle était émoussée et elle pliait tellement en long et en large que, si on ne laissait pas au soldat le temps de la redresser avec son pied contre erre, l'atteinte en était dès lors impuissante (4). D'après Diodore, les Gaulois ont des épées (σπάθαι) longues, suspendues au côté droit par des chaînes de fer ou d'airain, sortes de glaives (ξίφη) qui ne sont guère moins grands que le javelot des autres nations (5). Strabon parle d'un long sabre ou coutelas (μάχαιρα) pendu au côté droit (6). A la

(1) *Guerre de Gaule*, v, 43, Cf. vii, 81.
(2) J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. xxii, p. 161.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 353-355.
(4) Polybe, ii, 33. Cf. Plutarque, *Camille*, 40 ; 41 ; Polyen, *Stratagèmes*, viii, 7, 2.
(5) *Bibliothèque*, v, 30. Cf. Appien, iv, 8 ; Tite Live, xxxviii, 17 (Galates) ; Végèce, ii, 15.
(6) *Géographie*, iv, 4, 3.

bataille de Cannes (216), les Gaulois, qui avaient des boucliers presque semblables à ceux des *Hispani*, se distinguaient de ceux-ci par la forme de leurs épées (1). Celles des Gaulois étaient très longues et sans pointe ; celles des *Hispani*, faciles à manier à cause de leur petitesse et munies de pointes. Les Bretons aussi avaient de longs glaives sans pointe (2). Les Galates, en 189, avaient de très longs glaives (3).

Les épées des *Celtiberi* étaient renommées dans l'Antiquité : elles avaient une pointe fort solide et frappaient également bien d'estoc et de taille. Les Romains, à partir de leurs guerres contre Annibal, abandonnèrent les épées jusqu'alors en usage chez eux pour prendre celle des *Hispani* (4). Outre une épée d'excellent fer forgé à deux tranchants, les Celtibères portaient encore un poignard long d'un spithame (0,222) dont ils se servaient dans la mêlée (5).

Dans la première phase de Hallstatt, l'épée de fer est une grande épée, d'un mètre de long, à deux tranchants, élargie au milieu, à pointe mousse, à soie plate, à longue poignée, qui semble une variante agrandie de l'épée de bronze la plus répandue en Allemagne et dans l'Est de la Gaule. Cette épée servait à frapper de taille et non d'estoc. On la trouve à Hallstatt, surtout dans les tombes à incinération, quelquefois en Allemagne, plus fréquemment dans l'Est de la Gaule. On serait tenté de l'identifier à l'épée attribuée par Polybe aux Gaulois Cisalpins si on l'avait trouvée dans

(1) Tite Live, xxii, 46.
(2) Tacite, *Agricola*, 36.
(3) Tite Live, xxxviii, 17.
(4) Suidas, au mot μάχαιρα, donne comme source Polybe.
(5) Diodore, v, 33. Cf. Pline, xxxiv, 41, 144.

l'Italie du Nord. Sous l'influence des Grecs et des Italiotes, un glaive court et pointu, à fourreau de bronze battu et dont le pommeau est surmonté d'antennes, apparaît dans la seconde phase de Hallstatt (1).

L'épée que l'on trouve dans les sépultures gauloises de la Cisalpine est l'épée de la Tène (2), de 0,80 à 0,95 de long, à tige terminée par un bouton au lieu de soie, à lame large au sommet, puis rétrécie en forme de feuille d'olivier. On distingue de cette épée trois types : effilée à l'époque de la Tène I, elle est obtuse à l'époque de la Tène II, et arrondie à l'époque de la Tène III (3).

On a trouvé dans des tombes en Normandie, en Champagne, dans les vallées du Rhône et du Rhin, en Suisse, dans l'Italie du Nord, en Hongrie, quelquefois à l'époque de Hallstatt, plus souvent à l'époque de la Tène, des épées tordues, repliées en deux, en trois et même en quatre. M. S. Reinach pense qu'au moins pour les épées repliées, il s'agit d'un rite celtique rentrant dans la catégorie de ce que les ethnographes appellent les brisures intentionnelles ; Polybe aurait connu des groupes de tombes celtiques contenant

(1) A Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 125 (fig). 145-157. Cf. S. Reinach, *Guide illustré du musée de Saint-Germain.*, p. 33 (fig.). cf. p. 41. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 372, n. 4. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 717-744. On trouve chez Déchelette, *Manuel*, t. II, appendice III, un inventaire des épées et poignards de fer de l'époque de Hallstatt découverts en France, et p. 1121 un inventaire semblable pour l'époque de la Tène.

(2) A. Bertrand et S. Reinach, *ibid.*, p. 172-179 ; Cf. p. 87, 88 (fig).

(3) Cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches. Gross, *La Tène*, p. 21-23, pl. I-IV-VII ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1106-1126. *Revue archéologique*, t. IV, (1861), p. 66, 141, pl. XIII et XIV ; t. X,(1864), p. 337, pl. XXII ; t. XI, (1865), p. 82. pl. III.

des épées repliées et aurait cru que ces épées avaient été faussées dans le combat (1). La remarque de Polybe sur la mauvaise qualité des épées gauloises serait donc le résultat d'une généralisation et d'une interprétation erronées (2). On a depuis longtemps remarqué qu'il était inconcevable qu'une nation qui avait toujours le fer à la main n'en eût connu ni la qualité ni la trempe et qu'avec de telles armes elle eût gagné des batailles (3). Une épée ondulée, sorte de yatagan qui est peut-être la μάχαιρα de Strabon, et qui apparaît en Espagne dans les stations et dans les sépultures des v^e^-iv^e^ siècles, semble d'origine grecque (4).

Le fourreau de l'épée de fer est en bois, en bronze ou en fer ; il est quelquefois orné de gravures représentant la volute en S ou le triscèle, rarement des sujets figurés. Des bouterolles ou bases de fourreau, en bronze, à ailettes, ont été trouvées auprès de plusieurs épées hallstattiennes en fer (5). D'abord semi-circulaires ou en forme de trèfle, à l'époque de la Tène, les bouterolles sont devenues de forme étranglée, puis rectangulaire (6). Dans les Iles Britanniques, les bouterolles ont une terminaison bifide et les fourreaux sont plus richement gravés (7).

A côté de chaque épée, on trouve souvent dans les tom-

(1) S. Reinach, *Revue celtique*, t. xx, p. 120-121. Verchère de Reffye, *Revue archéologique*, t. x, (1864), p. 347.

(2) S. Reinach, *L'épée de Brennus*, *L'Anthropologie*, t. xvii (1906), p. 343-358 ; D. Viollier, *Revue archéologique*, t. xvii (1911), p. 130-134.

(3) De Sigrais, *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*, Paris, 1774, p. 26.

(4) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1134.

(5) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans la vallée du Pô et du Danube*, p. 154-156. Cf. p. 100.

(6) Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 1120.

(7) Déchelette, *ibid.*, t. ii, p. 1123 (fig.).

beaux une courte chaîne de plusieurs anneaux, en fil de fer tordu. Ce sont sans doute les chaînes dont parle Diodore et qui attachaient l'épée au côté droit du ceinturon (1). On a trouvé aussi à Hallstatt et à Alaise des plaques de ceinture gravées ou repoussées (2).

Le guerrier de Montdragon porte une épée suspendue au côté droit par un ceinturon.

On trouve sur les monnaies le poignard et l'épée à antennes (3).

La pièce la plus caractéristique de l'armement gaulois était le bouclier. C'est à la forme du bouclier que les Gaulois de Brennos pouvaient se reconnaître (4).

Les boucliers que les *Aduatuci* se fabriquent à la hâte, sont en écorces ou en osier recouvert de peaux (5). Les boucliers des *Helvetii* étaient transpercés et cloués ensemble par les javelots romains (6). D'après Diodore (7), les boucliers gaulois sont aussi hauts qu'un homme, et chacun les orne à sa manière. Quelques-uns portent des figures d'airain en bosse représentant des animaux et travaillées avec beaucoup d'art. D'autres sont peints de diverses couleurs ou ornés de ciselures d'or ou d'argent (8). Les boucliers des

(1) J. de Baye, *Revue archéologique*, t. xxxiv, (1877), p. 43. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. ii, planches. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1115.
(2) *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. ii, planches.
(3) Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 161.
(4) Pausanias, x, 23, 8.
(5) César, *Guerre de Gaule*, ii, 33.
(6) *Ibid.*, i, 25. Cf. Plutarque, *Camille*, 41, 5.
(7) *Bibliothèque*, v, 30.
(8) Diodore, v, 30 ; Cf. Tite Live, 10 ; Florus, iii, 2 ; Plutarque, *César*, 27 ; Lucain, i, 398. Les boucliers des Germains étaient peints de couleurs choisies. Tacite, *Germanie*, 6. Voir ci-dessus, p. 270, 451 ; Silius Italicus, iv, 153.

Cisalpins ne couvraient pas suffisamment les soldats, remarque Polybe (1), et plus ceux-ci étaient grands, plus ils étaient exposés aux traits. Les boucliers des soldats de Brennos pouvaient leur servir de radeaux pour traverser un fleuve; ils ressemblaient beaucoup aux γέρρα des Perses (2). Le bouclier (*caetra*) des Bretons était petit (3). Les Celtibères portaient soit des boucliers gaulois, soit des boucliers (κυρτία) ronds (4).

Les boucliers figurés sur les statues représentant des Gaulois sont de forme oblongue, mais non de la hauteur d'un homme. Tels sont les boucliers du Gaulois mourant du Capitole, du groupe de la villa Ludovisi, du jeune Gaulois mort de Venise (5). Sur la statue trouvée à Montdragon le long bouclier ($1^m,35 \times 0^m,65$) présente des stries au moyen desquels le sculpteur semble avoir voulu indiquer que le bouclier était en bois (6). On le trouve aussi sur le chaudron de Gundestrup, sur une situle de la Certosa et sur un fourreau d'épée de Hallstatt. Sur l'autel des *nautae Parisiaci*, trois hommes coiffés d'un bonnet portent des boucliers ovales; trois autres hommes portent des boucliers hexagonaux. Sur l'arc de triomphe d'Orange sont figurés des boucliers gaulois, très grands et de forme

(1) *Histoires*, II, 30. Tite Live, XXXVIII, 21, 4, dit la même chose des Galates. Virgile, *Enéide*, VIII, 662, dit seulement : *scutis protecti corpora longis*. Cf. *longis* Suessiones in armis, Lucain, I, 423.

(2) Pausanias, X, 20, 8 ; X, 19, 4. Cf. VIII, 50, 1.

(3) Tacite, *Agricola*, 36. Hérodien, III, 14, 8.

(4) Diodore, V, 33.

(5) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, p. 530, 498, 531.

(6) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 167, note. *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 196.

oblongue ou hexagonale avec une bordure et une large bosse ou *umbo* reliée à une armature en forme de croix à branches contournées; quelques-uns de ces boucliers sont décorés de grues, de croissants, d'étoiles, d'anneaux et portent des noms d'hommes (1). Les monnaies gauloises offrent des boucliers en losange ou en hexagone avec ou sans *umbo* (2).

A l'époque de Hallstatt, on ne trouve pas de bouclier en métal; on a découvert en Bavière les restes d'un bouclier rectangulaire en bois, de 0,90 de haut sur 0,55 de large, muni d'un cadre de fer et portant au centre deux grands *umbo* géminés à sommet conique (3). Un bouclier en bois découvert à la station de la Tène mesure dans son état actuel $1^{m},04$ de long sur $0^{m},28$ de large (4). A partir de la Tène II on rencontre fréquemment des *umbo* de boucliers, en bronze ou en fer, dont la partie centrale est tantôt semi-cylindrique, tantôt ellipsoïdale, puis conique ou hémisphérique. Deux boucliers de bronze, richement décorés de corail et d'émail, ont été découverts en Grande-Bretagne (5).

On a recueilli diverses garnitures de bouclier en fer et en bronze (6). Les poignées sont en forme de demi-bracelets.

Les Irlandais de l'ancienne épopée portent des boucliers

(1) F. de Saulcy, *Journal des savants*, 1880 p. 77.

(2) Laurent et Dugas, *Revue des études anciennes*, t. IX, p. 64, note 5. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 161.

(3) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 719.

(4) Déchelette, *ibid.*, p. 1170-1171 (fig).

(5) *British Museum, Guide to the early iron age*, p. 93. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1174-1176 (fig).

(6) *Revue archéologique*, t. XVI, (1867), p. 71 ; t. XXXVIII (1879), p. 217-218. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches. Gross, *La Tène*, p. 27, pl. VII.

ovales en osier recouvert de peau, souvent de la taille d'un homme (1).

Diodore nous dit que chez les Gaulois, les uns portent des cottes de mailles de fer et que d'autres, contents de leurs avantages naturels, combattent nus (2). D'après Varron, la cotte de mailles en fer, sorte de tunique formée d'anneaux, est d'origine gauloise (3). A la Tiefenau, en Suisse, on a trouvé des restes d'une cotte de mailles de ce genre (4).

Le chef gaulois de Vachères (Basses-Alpes) porte une sorte de haubert en mailles de fer (5). Sur les trophées de Pergame est figurée une cotte de mailles ainsi qu'une cuirasse ornée de croix gammées et de signes en S (6). Le guerrier de Grézan, qui peut être un Celto-grec, porte une cuirasse ornée de dessins géométriques (7). Les Celtes qui combattirent Antiochus Sôter portaient des cuirasses de bronze (8).

On trouve, à l'époque de Hallstatt, quelques cuirasses en bronze de type grec archaïque (9).

Le roi des *Gaesati* tué par Marcellus avait une armure (πανοπλία) ornée d'or, d'argent, de broderies et de vives

(1) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 125.
(2) *Bibliothèque*, V, 30, 3 ; cf. 29, 2 ; Tite Live, XXXVIII, 21, 9 (Gaulois d'Attale).
(3) *De la langue latine*, V, 24, 116. Cf. au contraire Polybe, VI, 23, 15. Mais chez les *Aedui*, il y avait des gladiateurs couverts d'armures en fer (*cruppellarii*). Tacite, *Annales*, III, 43.
(4) Gross, *La Tène*, p. 26.
5) *Revue archéologique*, t. XXII (1893), p. 270, pl. XIX ; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire* II, p. 196.
(6) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 199.
(7) Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, p. 295.
(8) Lucien, *Antiochos*, 8. Cf. Appien, *Syriaques*, 32.
(9) Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 719.

couleurs (1). Le chef boïen Crixus, tué en 218, portait, d'après Silius Italicus, une cuirasse de cuir recouvert de lin plissé (2). Mais les Celtes qui envahirent la Grèce et ceux qui prirent Rome n'avaient pas d'autre arme défensive que le bouclier (3). Les Gaulois d'Annibal étaient nus jusqu'au nombril (4).

Les casques sont en airain, garnis de grandes saillies, et donnent à ceux qui les portent un aspect tout fantastique. A quelques-uns de ces casques sont fixés des cornes ; à d'autres, des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes en relief (5). Ceux des Celtibères portaient une aigrette de pourpre (6). On voit des casques à cornes, quelquefois munis de joues (7), sur l'arc de triomphe d'Orange, sur le monument de Biot, sur le monument des Jules à Saint-Remy, sur le vase d'argent de Gundestrup, sur des monnaies romaines représentant des Gaulois (8) ; mais, sur des monnaies gauloises, le casque est une simple calotte sphé-

(1) Plutarque, *Marcellus*, 7 ; 8 ; cf. *César*, 27.
(2) *Puniques*, iv, 290.
(3) Pausanias, x, 21, 2 ; Denys d'Halicarnasse, xiv, 9, 13 (*Discours de Camille*)
(4) Tite Live, xxii, 46.
(5) Diodore, v, 30. Cf. *Revue archéologique*, t. xxix, (1875), p. 244, pl. ix ; t. ii, (1883), p. 273, (fig.) ; t. xiii (1889), p. 199. Les casques des Cisalpins sont mentionnés par Silius Italicus, i, 624 ; iv 213 ; mais les casques coniques sont attribués aux Ligures, i, 627. Le texte de Diodore a été rapproché par Bertrand (*Revue archéologique*, t. xxiv (1894), p. 167), d'un texte de Plutarque (*Marius*, 26) sur les casques des Cimbres, qui se terminaient par des mufles de bêtes sauvages.
(6) Diodore, v, 33.
(7) *Revue des études anciennes*, t. ix, pl. v. Espérandieu, *Recueil général*, nos 24, 114.
(8) *Revue archéologique*, t. xxiv (1894), p. 162.

rique (1). Les casques des trophées de Pergame sont terminés par une pointe. Le casque de Grézan a une crinière. En général, les guerriers gaulois représentés sur les monuments figurés ont la tête nue. On ne trouve pas de casque en métal de l'époque de Hallstatt en pays celtique (2). Les casques, assez rares, de l'époque de la Tène sont en forme d'ogive à crête avec ou sans pointe ou bien en forme de cônes (casques d'Amfreville, de Berru et de la Gorge Meillet) (3). Un casque en bronze découvert dans la Tamise porte deux cornes droites très divergentes (4). Le casque de Breuvannes est orné de cornes d'urus (5).

Lors de la guerre des Romains contre Caratacus, les Bretons n'avaient ni casques ni cuirasses (6). Il en est de même des soldats de Boudicca (7), des Bretons que combat Septime Sévère (8) et des Irlandais de l'ancienne épopée (9). Les Celtibères se préservaient les jambes au moyen de jambières faites de crin ou de poil (10).

César mentionne seulement les enseignes de guerre des Gaulois, *militaria signa*, sans nous les décrire (11). Nous

(1) H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. xii, n° 3775.
(2) Déchelette, *Manuel*, t. ii, p. 719.
(3) S. Reinach, article Galea dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio ; *Esquisses archéologiques*, p. 61-63.
(4) Read and Smith, *British Museum, Guide to the early iron age*, p. 88 (fig).
(5) E. Flouest, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. xliii, p. 69.
(6) Tacite, *Annales*, xii, 35.
(7) Dion Cassius, lxii, 12.
(8) Hérodien, iii, 14, 8.
(9) *Táin Bó Cualnge*, éd. Windisch, introduction, p. xviii.
(10) Diodore, v, 33.
(11) *Guerre de Gaule*, vii, 2.

savons par ailleurs que ces enseignes étaient plantées en terre lorsque l'armée s'arrêtait et qu'on les arrachait avant de partir (1), qu'elles étaient fort nombreuses, puisque les Romains, dans les batailles où ils vainquirent les Gaulois, purent s'emparer quelquefois de plusieurs centaines d'enseignes (2). A Alésia, on apporta à César soixante-quatorze enseignes gauloises (3). Chez les Insubres, il y avait des enseignes en or dites immobiles (ἀκνήτους λεγομένας) que l'on gardait dans un temple d'Athênâ (4). Nous ne savons si les *Coralli* de Thrace, qui avaient pour enseignes des roues et des sangliers, sont des Celtes (5).

Sur l'arc de triomphe d'Orange et la cuirasse de la statue d'Auguste sont figurées des enseignes gauloises. Ce sont des perches surmontées d'un sanglier. On retrouve ces enseignes sur les monnaies de divers peuples gaulois (les *Aulerci Eburovices*, les *Caleti*, les *Veliocasses*, les *Leuci*, les *Aedui*) et bretons, ainsi que sur quelques monnaies romaines représentant des Gaulois (6). Un assez grand nombre de sangliers-enseignes en bronze ont été découverts en Gaule (7).

(1) Tite Live, v, 37 ; cf. 39.

(2) Tite Live, xxxi, 21 ; xxxiii, 23 ; 36 ; xxxv, 5. César, *Guerre de Gaule*, vii, 88, 4.

(3) *Guerre de Gaule*, vii, 88.

(4) Polybe, ii, 32. Cf. les enseignes des Germains conservées dans les bois sacrés. Tacite, *Germanie*, 7.

(5) Valerius Flaccus, *Argonautiques*, vi, 88. S. Reinach, *Revue celtique*, t. xx, p. 127.

(6) S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en Laye*, t. ii, p. 255. Laurent et Dugas, *Revue des études anciennes*, t. ix, p. 64.

(7) S. Reinach, *ibid.*, t. ii, p. 268-270. Espérandieu, *Recueil général*, nos 24, 260, 695, 737.Cf. les enseignes des Germains qui représentaient des bêtes sauvages. Tacite, *Histoires*, iv, 22.

La trompette gauloise, κάρνυξ, rendait un son rauque ou aigu ; elle n'était pas très grande ; le pavillon était en forme d'animal, le tube en plomb ; on la fabriquait en métal fondu (1). Les Cisalpins avaient une quantité considérable de buccins et de trompettes (βυκανητῶν καὶ σαλπιγκτῶν) dont le bruit, s'ajoutant aux cris de guerre de toute l'armée, était répercuté par les alentours (2). Vercingétorix fait donner par la trompette le signal du combat (3). C'est au son de la trompette que l'assemblée des *Bellovaci* se réunit (4). La trompette gauloise est souvent représentée sur les monuments figurés ; on la trouve à côté du Gaulois mourant du musée Capitolin ; sur des monnaies gauloises et sur le chaudron de Gundestrup ; sur les soubassements de la colonne Trajane ; sur le monument de Biot ; dans les trophées de l'arc de triomphe d'Orange ; sur une peinture de Pompéi, dans les mains d'une Victoire ailée. Sur la cuirasse de la statue d'Auguste de la villa de Livie, une femme qui paraît symboliser la Gaule tient à la main une trompette à tête de dragon analogue à celles que portent des monnaies romaines représentant des Gaulois (5). On a trouvé en Irlande des trompettes de bronze qui rappellent celle du Gaulois mourant (6).

(1) Diodore, v, 30. Eustathe, *ad Iliada*, Σ 219. Cf. Lucain, 431-432.

(2) Polybe, ii, 29.

(3) *Guerre de Gaule*, vii, 81, 3.

(4) *Guerre de Gaule*, viii, 20.

(5) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. xiii, (1889), p. 230. Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. ii, pl. 71. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 376, pl. xxxi. *Revue des études anciennes*, t. ix, pl. vi. Froehner, *La colonne Trajane*, t. i, pl. 7, 8, 11, 12, 17, 21, 22, 23. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, article *carnyx*. Voir ci-dessus, p. 268.

(6) *Journal of the royal, historical and archaeological association of Ireland*. (1875), p. 422.

L'épée, le javelot, la lance, le *torques*, le *carnyx*, l'enseigne et le cheval figurent comme emblèmes guerriers sur des monnaies gauloises (1).

Certains cris de guerre avaient une signification particulière. Outre le cri que les Gaulois poussaient en abordant l'ennemi, il y avait encore le cri de victoire, et le cri pour demander à parlementer (2). En signe de paix, pour se faire connaître d'alliés, les soldats se découvraient l'épaule droite (3).

Tous les détails que l'on peut recueillir sur les coutumes militaires des Celtes nous montrent l'Etat celtique organisé en vue de la guerre : guerres d'invasion et de conquête, guerres de défense contre l'envahisseur. C'est presque uniquement là qu'apparaît le pouvoir collectif des citoyens, qui, pas plus qu'il ne règle les rapports entre les particuliers, ne s'occupe, semble-t-il, des croyances et des institutions religieuses.

(1) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 350.
(2) *Guerre de Gaule*, V, 37 ; 26.
(3) *Ibid.*, VII, 50.

CHAPITRE V

LA RELIGION (1)

Difficultés de cette étude. — Les divinités assimilées chez les écrivains de l'Antiquité et dans les inscriptions gallo-romaines. — Les divinités à nom celtique : Taranis, Teutatès, Esus, Ogmios, les Mères. — Les monuments figurés, le Taureau, le Bûcheron, les dieux cornus, l'Anguipède ; le dieu au maillet, le dieu à la roue ; Epona ; les divinités des eaux ; les villes divinisées ; les dieux et leurs parèdres. — Signes symboliques. — La divination. — Restes du culte des animaux et des plantes. — Les enceintes sacrées et les temples. — Les statues. — Les offrandes. — Les prières. — Les libations. — Les sacrifices. — La croyance à l'immortalité de l'âme.

I

Les notions que nous pouvons glaner chez les auteurs de l'Antiquité sur la religion des Celtes se répartissent sur

(1) Sur la religion des Celtes, voir la bibliographie donnée par J. Déchelette, *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 50-53, et quelques ouvrages généraux : H. Gaidoz, article *Gaulois* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. V, p. 428-441, Paris, 1879 ; A. Bertrand, *La religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, Paris, 1897 ; C. Jullian, *Recherches sur la religion gauloise*, Bordeaux, 1903 (extrait de la *Revue des études anciennes*, t. IV-VI) ; *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 356-359 ; t. II, p. 113-181 (bibliographie, p. 113) ; E. Anwyl, *Ancient Celtic goddesses* (*The Celtic Review*, t. III, p. 26, 51) ; Ch. Renel, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, Paris, 1907.

plusieurs siècles et s'étendent à toutes les contrées où les Celtes ont séjourné. Nul n'oserait affirmer que du IIIe siècle avant J.-C., où vivait Timée, au temps d'Ammien Marcellin (IVe siècle après J.-C.), les pratiques religieuses des Gaulois fussent demeurées immuables. On ne pourrait avec plus de raison soutenir que les Galates d'Asie Mineure, les Celtibères d'Espagne, les Gaulois de la Cisalpine, les Celtes qui pillèrent Delphes et ceux qui prirent Rome, les Gaulois transalpins et les Celtes de Grande-Bretagne eussent professé les mêmes doctrines et adoré les mêmes dieux, sans que le contact avec des nations étrangères eût en rien altéré les vieilles croyances de la race. Les témoignages des anciens sur la religion des Celtes ne peuvent donc être utilisés qu'avec prudence ; dispersés dans l'espace et dans le temps, de valeur et d'importance variable, ils se prêtent malaisément à une construction d'ensemble. A peine a-t-on quelques preuves de l'identité de certaines croyances ou coutumes religieuses chez les divers peuples celtiques. Tacite a signalé les rapports que présentaient les institutions religieuses des Bretons avec celles des Gaulois (1). Certaines divinités se rencontrent sur divers points du monde celtique (2).

Les inscriptions trouvées en pays celtique et contenant des dédicaces à des dieux se rencontrent en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Grande-Bretagne. Mais on ne peut être sûr d'avoir affaire à des divinités celtiques si l'on n'a d'autre raison de le supposer que la provenance de l'inscription. On peut fort bien rencontrer en pays celtique une dédicace à une divinité étrangère ou *vice versa*.

(1) *Agricola*, 11. Le texte semble d'ailleurs corrompu.
(2) Ci-après, p. 305, 314.

La grammaire comparée seule permet de résoudre la question. Il faut que le nom de la divinité s'explique par les langues celtiques, ou soit apparenté à des noms dont la provenance celtique n'est pas douteuse, pour que ce nom ait droit de figurer dans une histoire de la religion des Celtes. Quant aux divinités dont le nom n'est pas celtique, en l'absence de textes historiques, il est impossible de décider si elles ont été ou non adorées par les peuples celtiques.

En dehors des textes et des inscriptions, nous n'avons plus de documents qui nous permettent d'étudier directement la religion des Celtes. Comment déterminer l'origine des dieux anonymes dont on a trouvé de nombreuses et caractéristiques représentations figurées? Un très petit nombre de ces monuments sont antérieurs à la conquête romaine. Sont ils des vestiges des cultes locaux antérieurs à l'invasion des Celtes en Gaule, ou des survivances de la religion des Celtes, ou ont-ils été introduits en Gaule par les marchands et les légionnaires romains? Rien ne nous permet de le déterminer. Les statues gallo-romaines qui nous semblent représenter des dieux gaulois pourraient être des déformations successives de statues grecques, comme les monnaies gauloises sont des dégénérescences de monnaies grecques. Il faut prendre garde, aussi, que des statuettes artistiques peuvent ne pas avoir la signification religieuse que nous leur prêtons.

Les monnaies ou les médailles gauloises, quand elles ne sont pas imitées des monnaies grecques, peuvent offrir des représentations de dieux ou de symboles religieux sans qu'il soit toujours possible d'attribuer avec sûreté ces représentations à la religion des Celtes (1).

(1) Voir des articles de A. de Barthélemy dans la *Revue*

On peut rechercher dans quelques noms de lieux les noms des divinités celtiques sous la protection desquelles on aurait mis une demeure nouvellement fondée. Mais, comme les noms divins ont été de bonne heure employés pour désigner des hommes, on a souvent à se demander si au lieu d'un dieu ce n'est pas plutôt d'un homme à nom divin que tel ou tel lieu tire son nom. On se tromperait beaucoup si l'on croyait que tous les anciens *Mercuriacus* de France, devenus aujourd'hui Mercuray, Mercurey, Mercoirey, Mercury sont dérivés du nom de dieu Mercurius. Ils proviennent plus vraisemblablement du gentilice romain Mercurius, assez fréquent dans les inscriptions, et au lieu de désigner l'emplacement de temples de Mercure, dénomment simplement le *fundus*, la propriété d'un Gallo-Romain du nom de Mercurius. Il en est de même de *Martiacus* (1),

Enfin, on s'est demandé si l'on ne pouvait trouver dans l'ancienne littérature des Irlandais et des Gallois des traces de la mythologie celtique (2). Cette littérature ne nous a conservé rien de semblable aux Eddas scandinaves ou aux Védas indous. L'épopée irlandaise a été remaniée sous l'influence des idées chrétiennes, et on n'y trouve guère de traces d'offrandes ou de prières à des divinités (3). Les élé-

numismatique, 1884, p. 179-202, et dans la *Revue celtique*, t. I, p. 291-298 ; t. IX, p. 26-35 ; t. XII, p. 309-316 ; A. BERTRAND, *La religion des Gaulois*, p. 228-244 ; BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 152 ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 347.

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 270-275, 447-448.

(2) Voir ci-dessus, p. 2-4.

(3) Les formules de serments, seules, font mention de dieux. JOYCE, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 250. Cf. *Revue archéologique*, t. XI (1908), p. 8. Dans les documents relatifs à la vie de saint Patrice, il est quelquefois question des idoles

ments merveilleux qui y abondent sont des faits de magie et de sorcellerie, ainsi que les prodiges variés que l'on rencontre dans les contes populaires. Essayer de déterminer à l'aide des épisodes de la vie d'un héros irlandais les attributs primitifs de la divinité dont il peut être une transformation évhéméristе demande beaucoup d'ingéniosité et d'érudition ; il est douteux que les résultats acquis à la science soient jamais équivalents aux efforts dépensés à ces recherches curieuses (1). La comparaison de l'épopée irlandaise avec les textes grecs et latins et les monuments de l'épigraphie gallo-romaine ne peut nous donner que des rapprochements de coutumes ou de noms propres ; coutumes signalées comme particulières aux Celtes et conservées ou modifiées dans quelque mesure par les Gaëls d'Irlande ; noms ou épithètes de dieux gallo-romains servant en Irlande à désigner des guerriers ou des artisans fameux. Mais il est invraisemblable que les idées religieuses des Celtes de l'île d'Erin telles qu'elles nous apparaissent dans des poèmes épiques rédigés sans doute au VII^e^ siècle ne soient pas très différentes des conceptions théologiques des Gaulois du temps de César, et il serait sans doute imprudent de restituer à l'aide de l'épopée irlandaise le vieux Panthéon celtique. La littérature du Pays de Galles ne nous offre pas plus de ressources pour l'étude de la mythologie

qu'adoraient les Scots (*The Tripartite life of Patrick*, éd. Stokes (Rolls series), London, 1887, p. 369, l. 20) ; et la *Confessio* de saint Patrice (éd. White, § 19) mentionne l'offrande de miel sauvage en sacrifice.

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. II), Paris, 1884 ; J. RHYS, *Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by Celtic heathendom*, London, 1888 (*The Hibbert lectures*, 1886).

celtique. On y peut trouver quelques éléments des mythes familiers aux Celtes des Iles Britanniques sans que l'on puisse déterminer si ces mythes ont été connus des Celtes du continent (1).

Les sources de l'histoire religieuse des Celtes, manifestement insuffisantes, ne pourront fournir les éléments d'un exposé suivi, qu'à condition que l'on comble par l'interprétation et l'hypothèse les lacunes considérables qu'elles laissent dans nos connaissances. Tous les efforts du critique devront tendre à ne pas franchir la limite qui sépare une hypothèse scientifique d'une pure conception de l'esprit.

I

Le texte le plus explicite que nous ayons sur les dieux gaulois se trouve chez César (2). Il semble bien que César rapporte, non le résultat de ses observations personnelles, mais l'opinion d'écrivains antérieurs à lui. S'il eût étudié lui-même la religion gauloise, il est probable qu'il aurait été à la fois moins précis et plus exact. D'après César, le dieu que les Gaulois honorent le plus est Mercure ; ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, comme le

(1) Sur ce sujet, outre les ouvrages de H. d'Arbois de Jubainville et J. Rhys, il faut encore citer les nombreux ouvrages de A. Nutt et particulièrement *Studies on the legend of the holy Grail with especial references to the hypothesis of its Celtic origin*, London, 1888, et un article intitulé *Celtic myth and saga* dans *The folklore journal*, t. II, p. 234 et suiv. Les différences entre la religion des Celtes continentaux et celle des Celtes insulaires ont été notées par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an* 100 *avant notre ère*, Paris, 1904, p. 31-67.

(2) *Guerre de Gaule*, VI, 17.

guide des routes et des voyages et comme très puissant pour toute sorte de gains et de commerce (1). Après lui, ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Ils ont de ces divinités à peu près la même idée que les autres nations : Apollon guérit les maladies (2) ; Minerve enseigne les éléments de l'industrie et des métiers (3) ; Jupiter tient l'empire du ciel ; Mars, celui de la guerre ; c'est à lui, lorsqu'ils ont résolu de combattre, qu'ils font vœu, d'ordinaire, de consacrer les dépouilles de l'ennemi.

Ce passage ne laisse pas de prêter à la critique. Est-il possible que les peuples gaulois, que César nous représente comme différant entre eux par la langue, les mœurs et les lois (4), aient eu les mêmes cinq divinités ? Quels étaient les noms de ces dieux et de cette déesse dans la langue des Celtes ? Une assimilation aussi complète entre ces cinq divinités romaines est-elle vraisemblable ? On est tenté de rappeler l'opinion d'Asinius Pollion qui pensait que les *Commentaires* de César étaient composés avec peu de soin et d'exactitude (5). Mais César lui-même prend soin de nous avertir que ces assimilations ne sont que des à peu près : *de his eandem* fere *quam reliquæ gentes habent opinionem ;* et il assimile les attributs des dieux celtiques non

(1) Cf. Mercurio Veatori (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, nº 1084) ; Deo Mercurio Cultori (t. XIII, nº 6594). Les déesses des routes, matres biviæ, triviæ, quadriviæ, sont fréquentes en Gaule.

(2) Cf. « Apollini Mapono, pro salute d. n. (*C. I. L.*, t. VII, nº 218).

(3) Cf. « Minervæ dolubrarii, Minervæ æneatores (*Corpus inscriptionum rhenanarum*, nºs 677, 1738).

(4) *Guerre de Gaule*, I. 1.

(5) Suétone, *César*, 56.

pas tant à ceux des dieux romains qu'à ceux des dieux des autres nations.

Quoi qu'il en soit, César ne nous donne des dieux gaulois qu'une physionomie incomplète, sinon inexacte. La plupart des auteurs de l'Antiquité ne font pas preuve d'un sens critique plus affiné. Au temps des migrations des Celtes, leur plus grand dieu semble Arès-Mars (1). Chez les Insubres, il y a un temple d'Athênâ où l'on abrite les enseignes de guerre (2). La déesse des Bretons est, d'après Solin, une Minerve dans le temple de laquelle brûle un feu perpétuel (3). La principale divinité des Galates était Artémis (4). En 223, des Celtes vouent à Vulcain les armes romaines (5). Varron prétend que c'était à Saturne que les Gaulois immolaient des hommes (6).

Les Celtes riverains de l'Océan ont une vénération particulière pour les Dioscures et, selon une tradition qui remonte chez eux aux temps anciens, ces dieux arrivèrent par l'Océan (7).

Enfin la légende d'Héraklès a été mise en relation avec l'ancienne histoire de la Gaule. Diodore rapporte qu'Héraklès, ayant rassemblé ses troupes, s'avança jusqu'à la

(1) Callimaque, iv, 173 ; Florus, ii, 4 ; Silius Italicus, iv, 200-202 ; Ammien Marcellin, xxvii, 4, 4.

(2) Polybe, ii, 32, 6. Cf. Justin, xliii, 5, 5.

(3) *Collection de choses merveilleuses*, 22, 10.

(4) *De la vertu des femmes*, 20 ; *De l'amour*, 22. Cf. Usener, *Rheinisches Museum*, t. l (1895), p. 147 ; S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. i, p. 272-278.

(5) Florus, ii, 4.

(6) Saint Augustin, *De la cité de Dieu*, vii, 19. Cf. Denys d'Halicarnasse, i, 38, 2 ; Tertullien, *Apologétique*, 9, qui dit Mercure au lieu de Saturne.

(7) Diodore, iv, 56, 4. Cf. *Revue archéologique*, t. xxxix (1901), p. 35 ; D'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 57-67. Voir ci-après, p. 318.

Celtique, la parcourut tout entière, abolissant les coutumes contraires au droit, comme celle du meurtre des étrangers. Une multitude d'hommes de toutes les nations étant venus se joindre volontairement à son armée, il fonda une ville très grande, celle qui en raison de sa course errante (ἄλης) s'appela Alesia. Il mélangea aux premiers habitants un grand nombre d'indigènes ; comme ceux-ci étaient plus nombreux que les autres, il arriva que toute la population devint barbare. Cette ville est en honneur parmi les Celtes qui la regardent comme le foyer et la métropole de toute la Celtique. Elle est demeurée libre et imprenable depuis Héraklès jusqu'à Jules César. Passant de la Celtique en Italie, Héraklès traversa les Alpes. Il rendit la route, de rude et difficile qu'elle était, accessible à une armée avec tous ses bagages. Les Barbares qui habitaient cette région montagneuse avaient coutume de piller et de massacrer dans les passages difficiles les troupes qui les traversaient. Héraklès les soumit tous, et après avoir puni les chefs des brigands il assura pour l'avenir la sécurité de ces passages (1).

Pour aller d'Italie en Celtique et chez les Celto-ligures et les Ibères, il y a une route que l'on appelle route d'Héraklès ; l'étranger qui y passe est sous la protection des habitants et s'il lui était fait quelque injustice, ceux chez qui l'injustice aurait lieu devraient la réparer (2).

Une autre légende fait d'Hercule l'exterminateur de deux cruels tyrans, Géryon et Tauriscus, dont l'un dévastait les

(1) Diodore, *Bibliothèque*, iv, 19. C. Jullian, *Pro Alesia*, t. i, p. 145-146. Cf. Hérodote, v, 8-10, qui place le voyage d'Héraklès en Scythie.

(2) Pseudo-Aristote, *Des singularités merveilleuses*, 85.

Espagnes et l'autre les Gaules ; et de son commerce avec diverses Gauloises de noble famille, Hercule eut un grand nombre d'enfants qui donnèrent leur nom aux pays qu'ils gouvernaient (1). La fille du roi de la Celtique lui donna un fils nommé Galatès (2).

D'après d'autres, d'Héraklès et de l'Atlantide Astéropê naquirent deux fils, Ibéros et Keltos (3). Parthénios raconte que Keltos est né de l'union d'Héraklès avec Keltinê, fille de Bretannos (4), chez lequel était arrivé Héraklès après avoir erré dans le pays des Celtes.

Peut-être aussi faut-il compter au nombre des dieux gaulois le Dispater dont les Gaulois se prétendaient tous issus ; l'usage de compter le temps par nuits et non par jours se rattachait à cette croyance (5). *Dis*, *Ditis* pourrait être la forme latinisée d'un nom celtique conservé en irlandais sous la forme *dith*, « mort, destruction ».

D'autre part, il faut rappeler que le nom qui désigne la divinité chez les peuples indo-européens, **deivos*, existe dans toutes les langues celtiques : irl. *dia*, gall. *dwy*, *bret. *doué*. La racine de ce mot, *div*, *deiv* signifie « briller » ; **deivos* est donc vraisemblablement la lumière du jour divinisée (6). A quelle époque fut-elle remplacée chez les Celtes par le dieu de la nuit ?

(1) Timagène, chez Ammien Marcellin, xv, 9.

(2) Diodore, v, 24. Voir L. Berthoud, *Pro Alesia*, t. i, p. 154-156 ; A. T. Vercoutre, *ibid.*, t. ii, p. 193-194 ; C. Jullian, *ibid.*, p. 241-242.

(3) Denys d'Halicarnasse, xiv, 1, 3.

(4) *Erotiques*, 30. D'après Appien, *Illyriques*, 2, Keltos est fils de Polyphème et de Galatée.

(5) *Guerre de Gaule*, vi, 18. Diespiter chez Sénèque, *Apokolokyntose*, 9 ; H. Gaidoz, *Dispater et Aerecura*, *Revue archéologique*, t. xx (1892), p. 198.

(6) Rhys, *Hibbert lectures*, p. 116-118.

Si des écrivains nous passons aux inscriptions latines en pays celtiques, nous y retrouvons les noms des cinq grandes divinités romaines, avec des épithètes variées.

Mercure : Alaunius (1), Arcecius, Artaius, Arvernorix, Arvernus, Adsmerius, Biausius, Canetonessis, Cimiacinus Cissonius, Clavariatis, Dumiatis, Magniacus (Macniacus), Moccus, Naissatis, Vassocaletis (2), Vellaunus (Veilaunus), Visucius (3).

Apollon : Amarcolitanus, Anextiomarus, Atepomarus (4), Belenus, Borvo, Cobledulitavus, Grannus, Livic(us), Maponus, Mogounus, Moritasgus (5), Siannus, Toutiorix, Virotutis, Vindonnus.

Mars : Albiorix (6), Barrex, Beladonnis, Belatucadrus, Bolvinnus, Braciaca, Britovius, Budenicus, Buxenus, Camulus, Cariociecus, Carrus, Caturix (7), Cemenelus, Cicinus. Cicolluis, Cnabetius, Cocidius, Condatis, Corotiacus, Cososus, Dinomogetimarus, Divanno, Dunatis, Giarinus, Harmogius, Lacavus, Latobius, Lenus, Leucetius (Loucetius), Leucimalacus, Leusdrinus, Medocius, Mogetius, Mogienius, Mullo, Nabelcus, Ocelus, Olloudius (Olludius), Randosatis, Riga, Rigisamus, Rudianus, Segomo, Sinatis,

(1) Cf. *Alaunos*, nom de rivière ; *alauna*, nom de rivière et de lieu ; *Alaunæ*, *Alounæ*, nom de divinités.

(2) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 32 ; R. Mowat, *Revue archéologique*, t. xxx (1875), p. 359-372 ; cf. t. xxxix p. 175, 325-329.

(3) Cf. *Visuciæ deæ* à Trèves.

(4) J. A. Hild, *Revue celtique*, t. xvii, p. 34-40.

(5) Espérandieu, *Revue des études anciennes*, t. xii, p. 285-286.

(6) Cf. *Albiorice* (datif) dans une inscription de Sablet, près Vaison (Vaucluse).

(7) Mars Caturix semble propre aux Helvètes. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. xiii, p. 467.

Smertatius, Toutatis (Totatis, Tutatis), Tritullus, Vintius (1), Vorocius.

Jupiter : Accio, Baginatis (2), Bussumarus, Poeninus (3), Tanarus (4), Taranucus, Uxellimus.

Minerve : Belisama (5), Sulis, peut-être Sulevia (6), Idennica.

D'autres dieux romains apparaissent en pays celtique avec des épithètes qui ne semblent pas toutes d'origine latine :

Hercule : Deusoniensis, Magusanus, Saegon.

Silvain, dont le culte est assez répandu en Gaule et en Grande-Bretagne (7) : Cocidius, Sinquatis.

La plupart de ces épithètes se trouvent sur le continent, quelques-unes, surtout des épithètes de Mars, en Grande-Bretagne (8).

Un certain nombre de ces épithètes s'expliquent dans les langues celtiques. Parmi les épithètes de Mars, on peut citer *Albiorix*, en gallois *elfydd* « monde », en gaulois *rix*

(1) *Vintius* est, dans deux inscriptions, une épithète de Pollux (*C. I. L.*, vi, 2561, 2562).

(2) Cf. *Bagino et Baginahabus* dans une inscription de Bellecombe (Drôme).

(3) Tite Live, xxi, 38, 6.

(4) Cf. le germanique *Thunar*.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Le dieu gaulois Belenus, la déesse gauloise Belisama*, *Revue archéologique*, t. xxv (1873), p. 197-206.

(6) Le plus souvent, on trouve ce nom appliqué à des *Matres* ; une inscription porte : *Sulevis Junonibus*.

(7) H. d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, t. xxvi, p. 282) suppose que le nom celtique de ce dieu était *Selvanos*, cf. irl. *sealbhan* « troupeau ».

(8) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 325, 326, 327, 329-330, 331 ; Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. ii, col. 2828-2830 ; 2398-2399 ;

« roi », irlandais *ri* ; *Belatucadrus* dont le second terme se retrouve dans le vieux-breton *cadr* « beau » ; *Britovius* dont le radical est sans doute le même que celui de *Brittones*, Bretons ; *Camulus* qui ressemble au nom de *Cumal* (1), père du héros irlandais Find, et qui se retrouve dans le premier terme du nom d'homme gaulois *Camulogenus* ; *Catu-rix* « roi du combat », cf. le gallois *cad* et l'irlandais *cath* « bataille » ; *Braciaca* peut être dérivé de *brace* « sorte de farine » ; *Leucetius* ou *Loucetius* semble dérivé du mot celtique qui est devenu en gallois *lluched* « éclairs » ; *Segomo* semble une forme abrégée du nom d'homme gaulois *Segomaros*, cf. *Segomonas* dans un ogham irlandais (2) ; *Toutatis* (3) est un dérivé du mot qui est devenu en irlandais *tuath* « peuple », en breton *tud* « gens » : *Sinatis* est à comparer au nom d'homme gaulois *Sinorix* ; *Bela-donnis* dont le premier terme se trouve dans *Bello-vesus* (cf. pour l = ll le doublet *Belatulla*, *Bellatullus*) ; *Condatis* dérivé du nom de lieu *Condate*, Condé, qui signifie confluent (4) ; *Rigi-samus* dont le second terme entre dans *Samo-rix* ; *Dun-atis*, cf. *dunum* ; « forteresse ».

Parmi les épithètes de Mercure (5) : *Arverno-rix* signifie

Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, années 1894 et suiv. ; Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 391-406.

(1) A moins que ce nom ne doive être lu *Umal*. K. Meyer, *Revue celtique*, t. xxxii, p. 390.

(2) Sur les inscriptions oghamiques, voir Macalister, *Studies in Irish epigraphy*, London, 1897-1907.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Teutatès*, *Revue celtique*, t. i, p. 451.

(4) Zeuss, *Grammatica Celtica*, 2e éd., p. 998, note 7. Ce mot, très fréquent comme nom de lieu en France, se trouve aussi en Grande-Bretagne (*Itin. Ant.*, 469, 1 ; 482, 3).

(5) Sur le culte de Mercure en Gaule, cf. P. Monceaux, *Le*

roi des Arvernes ; *Ad-smerius* est un nom dont on retrouve le premier terme dans les noms gaulois *Ad-bogius*, *Ad-namus* et le second terme dans *Smertu-litanus*, *Rosmerta*, *Canti-smerta* ; *Dumiatis* est sans doute apparenté à l'irlandais *duma* « tertre » ; *Moccus* est la forme ancienne du breton *moc'h* « cochon » ; à *Artaius* on peut comparer le gallois *arth* « ours » ; *Vasso-caletis* est formé de deux mots celtiques : *vassos*, actuellement en breton *gwaz* « garçon » et *caletus*, cf. le breton *calet* « dur » et le nom de peuple *Caleti* ; *Vellaunus* est conservé comme second terme dans le nom propre breton *Cat-wallaun* qui signifie « brave au combat ».

Parmi les surnoms d'Apollon : *Anextio-marus*, *Atepomarus* qui ont pour second terme l'adjectif *maros*, en breton *meur* « grand » ; dans *Cobledu-litavus*, le second terme est apparenté à *-litanus* de *Smertu-litanus* ; *Maponus* est sans doute le gallois *mabon* « jeune homme (1) » ; *Mogounus* est apparenté au nom gaulois *Mogetilla* et au *Deo Mogonti* honoré en Grande-Bretagne ; *Viro-tutis* (2) à *Viro-dunum* ; *Vindonnus*, dont le premier terme se trouve dans le nom de ville celtique *Vindo-bona* et est conservé en irlandais sous la forme *find*, en breton sous la forme

grand temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes, *Revue historique*, t. XXXV (1887), p. 232-262 ; t. XXXVI (1888), p. 1-28, 241-278. Sur les montagnes des *Ædui* où l'on a trouvé des dédicaces à Mercure, voir C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 136.

(1) Cf. « Deus bonus puer Apollo » (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, nos 1130, 1132) ; et l'enfant placé à droite de Vesta sur l'autel de Mavilly (Côte-d'Or) et qui semble bien être un Apollon. S. REINACH, *Revue archéologique*, t. XVII, (1891), p. 1-6 (pl.).

(2) Sur le second terme, voir J. LOTH, *Revue celtique*, t. XXXIII, p. 258, qui traduit *Viro-tutis* par « qui guérit les hommes ».

guenn « blanc » ; les deux termes de *Toutio-rix* « roi du peuple » sont celtiques ; *Belenus* est à comparer à l'irlandais *Bel-tene* (1), « feu de Bel », fête du 1er mai ; *Borvo* a été rapproché du gallois *berw* « ébullition » ; à *Moritasgus* on a comparé *Tasgetius* et le premier terme a été identifié à *mori* « mer ».

Plusieurs surnoms de Jupiter s'expliquent dans les langues celtiques : *Taranucus* (cf. les dieux *Taranucnos*, *Taranis* et le breton *taran* « tonnerre ») *Uxellimus* « summus », superlatif latinisé de *uxellos*, bret. *uhel* « haut » ; *Bussu-marus*, cf. irl. *már* « grand ». Parmi les autres surnoms, on peut expliquer *Beli-sama* (qui est aussi le nom de l'embouchure de la Mersey en Grande-Bretagne), que l'on compare pour le second terme à *Rigi-samus* ; et *Sulis*, en irlandais *suil* « œil », cf. breton *héol* « soleil », gall. *haul*.

Ces exemples démontrent que de nombreux surnoms, appliqués en pays celtiques aux dieux romains, s'expliquent par le celtique. On peut se demander quelle est la valeur de ces surnoms. Cette valeur est évidemment variable. Certains de ces surnoms sont employés tantôt comme épithètes, tantôt seuls. Tels sont par exemple : Atesmerius (Adsmerius), Borvo, Grannus (2), Belenus (3), Maponus, Siannus, Segomo, Camulus, Belatucadrus, Latobius, Cocidius, Sulevia, Sulis (4). Dans ce cas, il est probable que

(1) *Cormac's Glossary*, éd. Stokes, *Revue celtique*, t. xi, p. 443. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. i, p. 290-293.

(2) Dion Cassius, lxxvii, 15, 6.

(3) Tertullien, *Apologétique*, 24 ; Hérodien, viii, 3, 8 ; Ausone, *Professores*, 5, 7 ; 11, 22 ; Julius Capitolinus, *Maximin*, 22.

(4) Le texte de Solin, xxii, 10 est : *præsul est Minervæ nu-*

ces surnoms sont les noms mêmes des divinités indigènes (1). Quelquefois le surnom a une signification locale : *Arvernus* Arverne, *Condatis* de Condé, *Pœninus* des Alpes Pennines, *Dumiatis* du Puy-de-Dôme, *Alaunius*, *Canetonnessis*, *Braciaca* (cf. le nom de lieu *Braciacus*), *Budenicus* (d'où *Budenicenses*), *Cemenelus* (d'où *Cemenelensis*), *Ocelus*, *Randosatis*, *Vintius*, *Vorocius*, *Borvo*, *Baginatis* ; il est alors vraisemblable que nous avons affaire à une divinité romaine, objet d'un culte local. Restent les surnoms qui n'ont pas un sens local et qui ne s'emploient que comme épithètes. Un certain nombre d'entre eux peuvent désigner des divinités gauloises que l'on a assimilées à celles des divinités romaines qui avaient des attributs analogues.

L'étude des inscriptions gallo-romaines complète donc et rectifie le texte de César. Les dieux romains auxquels les dieux gaulois ont été assimilés sont bien Mercure, Mars, Apollon, Jupiter et Minerve. Il faudrait y ajouter peut-être Hercule et Silvain. Le nom de Mercure est bien moins fréquent dans les inscriptions de Grande-Bretagne que celui de Mars ; c'est le contraire en Gaule transalpine. Peut-on en conclure qu'à l'époque gallo-romaine le grand dieu des Celtes était, comme à l'époque des invasions, un Mars plutôt qu'un Mercure ? Ou bien, pour adopter la séduisante hypothèse de M. Jullian (2), Mars et Mercure ne seraient-ils que deux aspects différents du même dieu qui présidait à la fois aux travaux de la guerre et à ceux de la paix ?

men et non *præest Sul Minervæ numen. Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 6266 ; VII, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 53.

(1) Voir ci-après, p. 314.

(2) *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 109.

A côté des dieux qui ne nous sont connus que sous des noms latins accompagnés ou non d'épithètes celtiques, on trouve, tant chez les écrivains que dans les inscriptions, les noms celtiques de quelques divinités. C'est d'abord chez Lucain les vers célèbres où il énumère trois divinités celtiques : Taranis dont l'autel n'est pas plus doux que celui de la Diane scythique, le cruel Teutatès que l'on apaisse par un sang affreux, et l'horrible Hésus aux sauvages autels (1). Taranis (2) est à comparer au Deo Taranucno « fils de Taranus » de deux inscriptions (3) et s'explique sans doute par le gallois *taran* « tonnerre ». Nous avons déjà trouvé, comme épithète de Mars, Toutates qui est une variante de Teutatès (4). Nous parlerons plus loin de l'Esus de l'autel de Paris dont le nom forme le premier terme des noms gaulois *Esu-genus*, *Esu-nertus*, *Esubii*. Peut-être Lucain nous donne-t-il ainsi les noms celtiques des dieux assimilés aux grands dieux des Romains. Taranis serait un Jupiter ; Teutatès un Mars ; les scholiastes de Lucain identifient Teutatès à Mars et plus souvent à Mercure (5) ; Hésus à Mercure et à Mars, Taranis à Dispater et à Jupiter ; pour apaiser Teutatès, on étouffait la victime en la plongeant la tête la première dans une cuve d'eau ; pour Hésus, on suspendait à un arbre jusqu'à ce que les membres fussent disloqués ; pour Taranis, on brûlait des hommes (6). Le

(1) *Pharsale*, I, 444-446. Cf. PLUTARQUE, *De la superstition*, 13.
(2) J. F. CERQUAND, *Revue celtique*, t. V, p. 381.
(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, nos 6094, 6478.
(4) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Revue celtique*, t. XIV, p. 249-253.
(5) JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 118, n. 2.
(6) USENER, *Commenta Bernensia*, Lipsiæ, 1869, p. 32 ; cf. TOURNEUR, *Le Musée belge* (1902), p. 77-81 ; JULLIAN, *Revue*

culte d'Esus, Taranis, et Teutatès semble être localisé chez quelques peuplades gauloises (1).

Lucien nous apprend que les Celtes donnent à Héraklès le nom d'Ogmios : « Ils le représentent sous la forme d'un vieillard très âgé, chauve sur le sommet de la tête ; le peu de cheveux qui lui restent sont entièrement blancs. Il a la peau ridée et brûlée par le soleil au point d'être noire. Il est revêtu de la peau de lion ; il tient la massue dans sa main droite ; de la gauche il présente un arc tendu : un carquois est suspendu à son épaule. Cet Héraklès vieillard attire à lui une multitude considérable qu'il tient attachée par les oreilles ; les liens dont il se sert sont de petites chaînes d'or et d'ambre, d'un travail délicat et semblables à des colliers de la plus grande beauté. Malgré la faiblesse de leurs chaînes, ces captifs ne cherchent point la fuite, quoiqu'ils le puissent aisément, et loin de faire aucune résistance, de roidir les pieds, de se renverser en arrière, ils suivent avec joie celui qui les guide ; ils le comblent d'éloges ; ils s'empressent de l'atteindre ; ils voudraient même le devancer et par cette ardeur ils relâchent leur chaîne ; on dirait qu'ils seraient fâchés de recouvrer leur liberté. Ce qu'il y a de plus bizarre dans cette peinture, c'est que l'artiste, ne sachant où attacher le bout des chaînes, car la main droite du héros tient une massue, la gauche un arc, a imaginé de

des études anciennes, t. IV, p. 113 et suiv. ; voir ci-dessus p. 301, n. 6.

On a depuis longtemps comparé *Esus* au sanskrit *asus* « souffle, vie ». O. Schrader, *Reallexicon der indogermanischen Altertumskunde*, p. 682, le rapproche du got. *anses* que Jordanès traduit par « semideos ».

(1) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 137-149. *Cultes*, t. I, p. 204-216.

percer l'extrémité de la langue du dieu et de faire attirer par elle tous ces hommes qui le suivent. Heraklès, le visage tourné vers eux, les conduit avec un gracieux sourire (1). » L'explication de ce symbole est mise par Lucien dans la bouche d'un Celte instruit, parlant grec, et renseigné sur choses de son pays ; les Celtes représentent l'éloquence par Héraklès, parce qu'il est plus fort qu'Hermès ; c'est un vieillard, parce que c'est pendant la vieillesse que l'éloquence est à son plus haut point ; le rapport de la langue et des oreilles est marqué par les liens ; les flèches sont pointues et ailées comme les discours (2). Nous retrouvons le dieu Ogmios dans la littérature épique de l'Irlande, en la personne d'Ogmé, un des champions des Tuatha Dè Danann, dont l'épithète ordinaire est *grianainech*, « à la face du soleil », le soi disant inventeur de l'écriture oghamique (3). Le texte de Lucien nous offre peut-être un exemple de la méthode suivie dans l'assimilation des dieux celtiques aux dieux étrangers. Ces assimilations sont, semble-t-il, encore plus superficielles qu'on ne le pouvait supposer. Un dieu grec s'appelle Héraklès ; c'est le dieu de la force virile ; on le représente d'ordinaire sous la forme d'un

(1) *Héraklès*, 1-3. Certains détails semblent d'origine grecque ; cf. D. Martin, *La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité*, Paris, 1727, t. I, p. 307. M. Th. Reinach a cru retrouver dans une inscription de Salins aujourd'hui perdue, la dédicace *Herculei Ogmio* (*Revue celtique*, t. XXIII, p. 53-56). Sur Ogmios, cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 13-20 ; Roscher, *Ausführliches Lexikon der Griechischen und Römischen Mythologie*, Leipzig, 1897, p. 682 ; Windisch, *Das keltische Brittannien bis zu Kaiser Arthur*, Leipzig, 1912, p. 98.

(2) *Héraklès*, 4-5.

(3) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 1 note ; H. d'Arbois de Jubainville, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX (1881), p. 20-26.

homme fort, barbu ou imberbe, tantôt assis avec une expression de lassitude ou de courage satisfait, tantôt debout, animé d'un mouvement impétueux, appuyé sur la massue, la peau de lion drapée sur le bras gauche. Un dieu des Celtes s'appelle Ogmios ; c'est le dieu de l'éloquence ; on le représente sous la forme d'un vieillard armé d'un arc, conduisant avec sa langue les hommes enchaînés par les oreilles. Il a suffi qu'un peintre, voulant manifester aux yeux la force de l'éloquence, eût ajouté à Ogmios la massue et la peau de lion d'Héraklès, pour qu'on regardât Ogmios comme l'Héraklès gaulois et qu'on établit entre les deux divinités un rapport fondé uniquement sur un attribut symbolique. C'est à tort qu'on a cru trouver sur les monnaies gauloises des représentations de l'Ogmios de Lucien (1). Mais on a rapproché d'Ogmios le personnage noir du *Táin Bó Cualngé* qui porte au cou sept chaînes, au bout de chacune desquelles sont attachés sept hommes (2).

Dion Cassius (3) signale le culte, chez les Bretons de Boudicca, d'une déesse de la Victoire, Andatê ou Andrastê, à laquelle on offrait des sacrifices humains. Le nom de cette déesse semble une mauvaise leçon du nom grec Ἀδράστη « l'Inévitable », traduction ou défiguration d'un nom celtique. Toutefois une déesse des Voconces s'appelle Andarta, et la plupart des autels de la Victoire découverts dans la Gaule méridionale appartiennent au pays des Voconces (4). *Andarta* pourrait s'expliquer par le vieux-cel-

(1) E. Hucher, *Art gaulois*, t. I, p. 10. Cf. Ch. Robert, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII (1885), p. 268-272.
(2) *Táin bó Cualnge*, éd. Windisch, p. 797, l. 5524.
(3) *Histoire romaine*, LXII, 6, 7.
(4) Jullian, *Revue des études anciennes*, t. I, p. 47-50.

tique *ande*, v. irl. *ind*, br. *an-*,préfixe intensif et *arta* cf. gall. *arth* « ours ».

Les inscriptions latines nous font connaître encore les noms de divinités celtiques qui n'ont point été complètement assimilées à des divinités romaines Nous avons déjà parlé de :

Belenus, *Borvo*, *Grannus*, *Maponus*, *Moritasgus*, *Siannus*, quelquefois assimilés à Apollon ;

De *Belatucadrus*, *Camulus*, *Cocidius*, *Latobius*, *Rudianus*, *Segomo*, *Vintius*, quelquefois assimilés à Mars ;

De *Atesmerius*, *Cissonius*, *Visucius*, quelquefois assimilés à Mercure ;

De *Belisama*, *Sulis*, quelquefois assimilées à Minerve ;

De *Pœninus*, quelquefois assimilé à Jupiter.

On trouve, en outre, en s'en tenant aux noms précédés de *deus* ou de *dea*, les dieux suivants :

Abianius, *Abinius*, à Cimiez et dans le Vaucluse.

Alisanus, dans la Côte-d'Or.

Anvalus, à Autun.

Baco (1), à Chalon-sur-Saône.

Bemiluciovis, dans la Côte-d'Or.

Brixantus, dans la Nièvre.

Gisacus, à Evreux.

Ialonus, à Lancastre.

Ibosus, à Néris.

Matunus, en Grande-Bretagne.

Mogons (2), en Grande-Bretagne ; *Deo Mounti*, *Dis Mountibus* n'en est sans doute qu'une variante.

(1) Cf. *Acta Sanctorum*, 4 sept., II, p. 200D.

(2) *Mogontiacum* « Mayence » semble dérivé de *Mogons*, dat. *Mogonti*.

Moltinus, à Le Puy.

Nemausus, à Nîmes. C'est sans doute la « Fontaine » divinisée.

Nerius, à Néris.

Nodons (*Nudens*, *Nodens*), en Grande-Bretagne ; identique au héros. *Nuadu* des Irlandais et apparenté au *Nudd* des Gallois (1).

Ouniorix, en Champagne.

Ratamatus, à Mâcon.

Taranucnus, en Bavière rhénane et en Wurtemberg.

Ucuetis, à Alise (2).

Uxellus, à Hyères.

Parmi les déesses on peut citer :

Ancasta et *Latis*, en Grande-Bretagne.

Bergusia, à Alise.

Brigantia (Nympha ou Victoria), en Grande-Bretagne. Ce nom est identique à celui de Brigit, la fée du Moyen Age irlandais, qu'un texte appelle « mère des dieux » (3).

Burorina, à Domburg.

Camuloriga, à Soissons.

Camiorica, à Soissons.

Dexsiva, dans le Vaucluse.

Icaunis, à Auxerre.

Icovellauna, sur les bords du Rhin.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 155 ; J. Loth, *Les Mabinogion*, t. I, p. 252 ; J. Rhys, *The Hibbert lectures*, p. 119-133.

(2) « Deo Ucueti et Bergusiæ ». Morillot, *Deux inscriptions d'Alésia*, Dijon, 1909.

(3) *Revue celtique*, t. VII, p. 398. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 74-76.

Mogontia, à Metz.
Noreia, dans l'ancien Norique.
Rosmerta, dans la Côte-d'Or.
Segeta, dans la Loire.
Soio, à Soyons (Ardèche).
Sunuxsalis, sur les bords du Rhin.
Temusio, Saint-Marcel-lès-Chalon (Saône-et-Loire).
Virodactis, à Mayence.

Une dédicace votive de Savoie porte un nom auquel manque peut-être une letttre initiale : *athuboduæ* ; on a restitué un *c* initial et comparé [*C*]*athuboduæ* à *Bodb*, fée guerrière de l'épopée irlandaise (1).

Les déesses-mères, *Matres* ou *Matronæ*, auxquelles sont adressées en Gaule de nombreuses dédicaces, sont des divinités répandues surtout chez les Celtes (2) et les Germains. Elles sont souvent groupées par deux ou trois (3). Les *matronæ Dervonnæ* ou *fatæ Dervones* portent un nom qui s'explique par le nom celtique du chêne (4). Les *Ambiomarcæ*, les *Uro-brocæ*, les *Nemetiales*, les *Ollo-totæ* semblent aussi porter un nom celtique. Nous ne savons

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 2571 W.M.Hennessy et C. Lottner, *Revue celtique*, t. I, p. 32-57. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 43.

(2) Gallis Matronis. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, p. 5.

(3) F. Vallentin, *Revue celtique*, t. IV, p. 27-36 ; J. A. Hild, article *Matres* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio ; Ihm, chez Roscher, *Ausführliches Lexikon* ; Gassies, *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 55-58 ; Friederichs, *Matronarum monumenta*, Bonn, 1886 ; Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 274-286 (carte). On trouvera de nombreuses représentations de déesses-mères chez Espérandieu, *Recueil général*, t. I. Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 131.

(4) Voir ci-dessus, p. 112.

rien des *dii Casses* dont le nom est comparable au premier terme des noms gaulois : *Cassi-gnatus*, *Cassi-mara*, *Cassitalus*, *Cassi-vellaunus* et auxquels ont été faites des dédicaces sur les bords du Rhin (1).

On pourrait accroître de beaucoup la liste des divinités gallo-romaines en relevant tous les noms qui ne sont pas précédés de *deus* ou de *dea*, mais qui sont suivis d'une formule dédicatoire, par exemple *Veriugodumnus* uni à la Victoire d'Auguste et à Apollon dans une inscription votive de Saint-Acheul-lez-Amiens.

Dans les inscriptions gauloises, on peut trouver des noms de divinités : *Brigindo*, cf. la déesse *Brigantia* ; *Anvalonnacos*, cf. le dieu *Anvalos* ; *Alisanos* que l'on trouve aussi dans une inscription latine (2); *Ucuetis*, cf. le dieu *Ucuetis* ; *Taranous*, cf. le dieu *Taranis* ; *Bélésamis*, cf. *Minervæ Belisamæ*.

Les inscriptions les plus intéressantes sont celles qui sont jointes à des monuments figurés ; mais ces monuments ne sont pas antérieurs à l'époque romaine. Les plus curieux sont les deux autels trouvés à Paris en 1710, et conservés au musée de Cluny. Une face du premier autel représente un bûcheron abattant un arbre et porte le nom d'Esus. Une autre face est ornée d'un taureau sur lequel sont perchés trois oiseaux ressemblant à des grues, deux sur le dos, un sur la tête du taureau : le fond du bas-relief est constitué par des feuillages ; l'inscription porte : TARVOS TRIGARANUS (3), qui s'explique facilement par l'irlandais

(1) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les noms gaulois chez César*, p. 187 et suiv.
(2) MORILLOT, *Deux inscriptions d'Alésia*, Dijon, 1909.
(3) S. REINACH, *Cultes*, t. I, p. 233-246.

tarbh, le breton *tarv* « taureau » ; l'irlandais et le breton *tri* « trois » ; le breton et gallois *garan* « grue », et signifie le « Taureau aux trois grues (1) ». Sur les deux autres faces sont figurés Jupiter (IOVIS) et VOLCANVS, deux dieux spécialement honorés par les Celtes (2). Une face du second autel représente un dieu à tête humaine ornée de deux cornes dans chacune desquelles est passé un *torques* ; le nom gravé au-dessus de la sculpture est CERNVNNOS. Sur une autre face est figuré un homme barbu armé d'une massue dont il menace un serpent. On y lit le nom gaulois SMER[TULL]OS (3). Les autres faces portent les Dioscures, Castor, Pollux, avec leurs chevaux (4).

On a rapproché les diverses figures de ce monument des représentations analogues. L'autel de Reims nous offre un dieu assis, les jambes croisées, pressant de la main droite un sac d'où s'échappent des graines que mangent un cerf et un taureau figurés à la partie inférieure du bas-relief ; ce dieu a sur la tête des bois de cerf (5) ; à sa droite est un

(1) M. J. VENDRYÈS, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 123-127, rapproche le τριγέρανος que, d'après une comédie de Philémon, citée par ATHÉNÉE (XIII, 57, p. 590A), les Athéniens voulaient envoyer à Seleucus.

(2) Voir ci-dessus, p. 300-301. D'après César (VI, 21) Vulcain est un dieu des Germains.

(3) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Revue archéologique*, t. XXXVI (1900), p. 66-74. *Revue celtique*, t. XX, p. 369. On trouve des reproductions de ces autels dans la *Revue celtique*, t. XVIII, p. 254. (Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 3026) ; et chez ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, n° 3133.

(4) Cf. plus haut, p. 301, le texte de DIODORE (IV, 56) sur le culte des Dioscures chez les Celtes, et dans une inscription de Seyssel (Ain) : DEO VINTIO POLLUCI. On trouvera des représentations de Castor et Pollux, chez ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, nos 16, 169, 340, 2351, 2751. C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 125, n. 4.

(5) Sur les dieux cornus, cf. S. REINACH, *Répertoire de la sta-*

Apollon : à gauche un Mercure. L'autel de Vendœuvres (Indre) représente un dieu à ramure de cerf, à attitude bouddhique ; il presse une outre entre ses mains ; à sa droite et à sa gauche sont deux personnages qui lui saisissent les cornes et ont les pieds sur des dragons et dont l'un tient à la main un collier. Sur un des côtés de l'autel est figuré un Apollon tenant la lyre (1). Le groupe de Saintes représente sur l'une de ses faces un dieu cornu, assis, les jambes croisées, sur un siège que décorent ou supportent deux têtes de taureaux ; il tient d'une main une bourse, de l'autre un objet indéterminé. A sa droite une femme drapée, à sa gauche un homme nu, tenant l'un et l'autre de la main gauche un objet rond (vase ou fruit) ; l'homme appuie sa main droite sur une massue (2). Ce dieu à caractère semi-humain semi-bestial se retrouve avec le dieu à la roue et le sanglier sur le chaudron de Gundestrup où il porte deux *torques*, l'un au cou et l'autre à la main. On peut lui comparer : la déesse cornue qu'on peut considérer comme son doublet féminin (3), peut-être assimilée à la Terre-Mère ; les dieux à cornes de ruminants (4) ; le dragon à tête de bélier qui orne des autels tricéphales, la face latérale de la niche d'un Hermès, le chaudron de Gundestrup (5), et qui est figuré sur les genoux d'un dieu barbu ;

tuaire grecque et romaine, t. II, p. 24-25 (fig.). *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 193-195, pl. 211. Cf. Gassies, *Revue des études anciennes*, t. VII (1905), p. 372 (fig.).

(1) A. Bertrand, *Revue archéologique*, t. XLIII (1882), p. 321-323, pl. IX.

(2) Voir Espérandieu, *Recueil général*, n° 1319.

(3) G. Gassies, *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 55 ; t. IX, p. 184 (fig.), 364. Sur le culte de Dêmêtêr en Gaule, voir Strabon, IV, 4, 6.

(4) Voir Espérandieu, *Recueil général*, n° 3015.

(5) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 315-317, 368,

le géant anguipède foulé aux pieds du cheval par un cavalier porteur d'une roue (1) ; l'homme tenant une grande corne d'abondance remplie de fruits, aux pieds duquel est figurée une tête de cerf dont la bouche laisse échapper un flot d'objets ronds qui se répandent dans une caisse (bas-relief de Differdange) (2) ; et peut-être dans l'histoire mythique de l'Irlande, les Fomoré, antagonistes des Tuatha Dè Danann et peuple envahisseur, qui portent l'épithète de *gobor-chind* « à tête de chèvre » et les génies à visage de bouc (*bocc ainich*) (3).

La ressemblance que certaines représentations du Mercure gallo-romain ont avec le tricéphale du Musée Carnavalet indique que le dieu cornu a été assimilé à Mercure (4).

L'autel de Trèves représente un bûcheron abattant un arbre. Sur les branches de cet arbre sont perchées trois grues et on aperçoit dans le feuillage une tête de taureau. C'est évidemment une reproduction abrégée du mythe re-

planche XXX ; S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 195-198 ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1899, p. 455. Voir Espérandieu, *Recueil général*, nos 2067, 2072, 1572.

(1) A. Prost, *Revue archéologique*, t. XXXVII (1879), p. 2-20 ; 65-83 ; F. Voulot, *Revue archéologique*, t. XL (1880), p. 112-116, 291-298 ; t. XLI (1881), p. 104-112 ; G. Gassies, *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 287-297.

On trouvera des représentations du cavalier et de l'anguipède chez Espérandieu, *Recueil général*, 2293, 3036, 3037,3039, 3207, de l'anguipède luttant avec Jupiter (?), 2856 (t. IV, p. 56), 3166. M. Albert Fuchs regarde l'anguipède comme le talisman protecteur des maisons et des cours de maisons (*Revue des études anciennes*, t. XV (1913), p. 83.

(2) G. Welter, *Revue archéologique*, t. XVII (1911), p. 63-66.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 95 ; *Revue archéologique*, t. XI (1908), p. 4-7.

(4) S. Reinach, *Revue de l'histoire des religions*, t. LVI, p. 60 ; Espérandieu, *Recueil général*, n° 3143.

présenté sur deux faces de l'autel de Paris. M. S. Reinach a comparé les deux autels et démontré que Tarvos Trigaranus et Esus appartenaient à la même scène (1). L'interprétation de cette scène présente de grandes difficultés. H. d'Arbois de Jubainville (2) a eu l'ingénieuse idée d'en chercher la survivance dans deux épisodes de la principale épopée du cycle d'Ulster, l'Enlèvement des vaches de Cualngé. Dans l'un de ces épisodes, Cûchulainn, le champion d'Ulster, abat des arbres pour retarder la marche de l'armée ennemie. Dans un autre épisode, la fée Morrigu, sous la forme d'un oiseau, conseille la fuite au taureau Donn. Il y aurait là la mise en action d'une ancienne tradition celtique dont l'écho serait venu jusqu'en Irlande. Le nom d'homme gaulois Donno-taurus qui semble bien signifier « taureau Donn » serait encore une preuve de la communauté des légendes entre les Gaulois et les Irlandais. Mais la légende irlandaise ne saurait nous renseigner sur la signification primitive du mythe du bûcheron et du taureau aux trois grues.

Sur un des autels de Sarrebourg, étudiés par M. Salomon Reinach (3), est figuré un personnage debout, vêtu d'une tunique, tenant de la main gauche un maillet à longue hampe et de la main droite un vase. A sa droite est une femme de même grandeur, complètement drapée, tenant de la main gauche levée une longue hampe surmontée d'une espèce d'édicule et abaissant la main droite,

(1) *Revue celtique*, t. XVIII, p. 253-266 (avec figures. Cf.) t. XXVIII, p. 41-42 (pl.) ; *Revue de l'histoire des religions*, t. LVI (1907), p. 71-79. Cf. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 147.
(2) *Revue celtique*, t. XIX, p. 245-250.
(3) *Revue celtique*, t. XVII, p. 45 et suiv. *Cultes*, t. I, p. 217-232.

qui tient une patère, vers un autel. Une inscription placée au-dessus du bas-relief nous apprend que le dieu s'appelle Sucellos et sa parèdre Nantosuelta. Si le second nom est assez obscur, quoiqu'on puisse rapprocher *Nanto* - de l'Irlandais *Nét*, guerrier de l'épopée irlandaise, Sucellos est évidemment celtique ; le premier terme se retrouve dans les noms gaulois *Su-carus*, *Su-essiones*, et le sens du mot semble être « qui frappe bien » ou « qui a un bon marteau » (1).

Sur un second autel est figuré une femme ailée tenant de la main droite la hampe surmontée de l'édicule et de la main gauche abaissée, une cassolette à encens (2).

Le dieu au maillet est une divinité dont l'on a trouvé d'autres représentations (3), en pierre ou en bronze, qui le plus souvent ne diffère guère du Sucellos de Sarrebourg. La plus singulière représente un dieu barbu revêtu d'une peau de lion, s'appuyant de la main gauche sur une hampe et tenant de la main droite un vase ; derrière lui se dresse au-dessus de sa tête un énorme maillet dans lequel sont fichés cinq maillets plus petits rangés en demi-cercle. M. de Barthélemy pense que ce dieu est le Dispater légendaire des Gaulois (4).

(2) V. Henry, *Revue celtique*, t. xvii, p. 66. Dans une inscription de Mayence (*C. I. L.*, xii, 6730, *Sucælo* semble être une épithète de Jupiter.

(2) Voir le détail des figures dans la *Revue des études anciennes*, t. vii, p. 240-247.

(3) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romain*, t. ii, p. 21-24 ; 780 ; *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 137-185 (fig.) ; *Revue celtique*, t. xxii, p. 159-164 ; *Cultes*, t. i, p. 264-271 ; *Revue archéologique*, t. iv (1884), pl. viii ; Ed. Flouest et H. Gaidoz, *Revue archéologique* t. xv (1890), p. 153-176 (fig.).

(4) *Revue celtique*, t. i, p. 1-8 ; cf. t. xxii, p. 159-164. Cette

Quant au dieu figuré avec une roue sur l'épaule, à la main ou à ses pieds (1), M. H. Gaidoz le regarde comme le dieu gaulois du Soleil ; mais une statuette trouvée à Landouzy-la-Ville semble l'identifier à Jupiter (2). Il nous est impossible de savoir si cette divinité portait un nom celtique ou non.

L'origine celtique ne peut pas non plus être démontrée pour les divinités tricéphales de Reims, de Dennevy, de Beaune, de Condet, de Langres, de Paris (3), la singu-

idée a été émise pour la première fois par Grivaud de la Vincelle (1762-1819). A. Michaelis (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. VII (1895), p. 128-163) le rapproche de Silvain. Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 253-256. Les plis du capuchon ont été pris pour une cravate. Dangibeaud, *Revue des études anciennes*, t. X (1908), p. 76-78. On trouvera des représentations du dieu avec le vase et le maillet chez Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, nos 436, 437 ; cf. 434, 435, 53, 276 ; nos 1733-1735, 1839, 2028, 2034 ; 2066, 2348, 3441 (à côté d'une femme tenant un vase de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche) ; 2134, 2208, 2216, 2750 ; — du maillet, *ibid.*, nos 284 (Silvano), 440, 511 ; nos 1736, 2645, 2699, 3385, 3633 ; 1691 (avec la roue) ; — du vase et du maillet, *ibid.*, t. I, no 497 (Deo Silvano) ; 1736. Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 121, n. 3.

(1) Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 17 (fig.) ; Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, t. XLI (1881), p. 1-13 ; pl. I ; t. IV (1884), pl. I ; C. de Mensignac, *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 156-157 (fig.). On trouvera des représentations du dieu à la roue chez Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, nos 299, 303 ; de la roue ,*ibid.*, nos 421, 428, 430, 517, 524 (Jovi et Augusto), 2650 (Jovi), 2681 (Jovi), 3048 (Augusto deo Jovi). Cf. la divination par la roue chez les druides irlandais. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 231.

(2) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 17 ;

(3) Voir Espérandieu, *Recueil général*, nos 2083 (trois divinités), 2131 (trois divinités), 2668 (deux faces barbues, une imberbe), 3137 (t. IV, p. 220), 3287 (trois faces barbues, une surmontée de cornes en spirales ; cf. 1316.

lière statuette d'Autun (représentant un personnage barbu et cornu, les jambes croisées sur un coussin, portant entre ses genoux deux serpents à tête de bélier et un *torques* (1), et les statuettes analogues. Est-ce un dieu celtique qui est figuré sur la stèle de laraire de Vignory (Haute-Marne) (2)?

Certaines monnaies gauloises portent des monstres divers : gnomes, chevaux à tête humaine ou à tête d'oiseau, oiseaux à figure de femmes, hommes à queue de serpent, qui peuvent être des divinités secondaires des Celtes (3).

Le menhir sculpté de Kernuz (Finistère) porte sur ses quatre faces des figures en relief, de 1^{m},30 de haut. L'une représenterait Mercure accompagné d'un enfant, une autre Hercule, une troisième Mars, et la quatrième Sucellos et Nantosuelta (4). D'après H. d'Arbois de Jubainville, le Mercure, tenant un caducée et accompagné d'un enfant, ne serait autre que l'Irlandais Lug avec son fils Setanta surnommé Cúchulainn (5).

Un monument qui, par certains côtés, se rapproche du Mercure de Kernuz, avait été découvert à Melun en 1812 et détruit depuis. Il représentait un personnage nu, avec des

(1) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 316, 317, 318 et planches xxvii, xxviii ; S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 185-193 ; *Revue de l'histoire des religions*, t. lvi, p. 60-71. L'étude des tricéphales a été faite par M. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, 2^{e} éd., t. iii, p. 160-185 ; Renel, *les religions de la Gaule*, p. 264, 268-269. Cf. une monnaie des *Remi* chez Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 152 ; Espérandieu, *Recueil*, n^{o} 1316.

(2) E. Flouest, *Deux stèles de laraire*, *Revue archéologique*, t. iv (1884), p. 285-298, pl. vii.

(3) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. ii, p. 142-143.

(4) P. du Chatellier, *Revue archéologique*, t. xxxvii (1879), p. 104-110, 129-135 (pl.) ; G. Guénin, *Annales de Bretagne*, t. xxv, p. 438.

(5) *Revue celtique*, t. xxvii, p. 313-323 (pl.).

ailes aux chevilles, une bourse au côté et les débris d'un caducée près du bras. Derrière lui se trouvait un enfant vêtu d'une tunique sans manches, liée par une ceinture, et qui porte une chaussure fermée ; il supporte ou touche la bourse de Mercure. Entre ces deux personnages on aperçoit les vestiges d'une tête. Ce serait, d'après H. d'Arbois de Jubainville, celle d'un des trois fils de Necht que tua Setanta, alors âgé de sept ans (1).

La déesse romaine Epona, figurée souvent sous la forme d'une femme assise sur un cheval et dont le culte était officiellement célébré en Cisalpine, est sans doute une divinité d'origine celtique (2) ; son nom semble dérivé du vieux celtique **epo-* « cheval » ; cf. le mot gaulois *epo-redias* « conducteurs de chevaux » (3).

On a reconstitué à Berne un groupe formé d'une déesse assise portant une patère et des fruits, d'une ourse et d'un arbre, portés sur un piédestal où on lit la dédicace : *Deae Artioni* (4) ; *arth* est en gallois le nom de l'ours ; on peut comparer au nom de cette déesse ceux de la *dea Andarta* des *Vocontii* et du Mercurius *Artaius* de Beaucroissant (Isère).

Un bas-relief trouvé près de Haguenau représente un per-

(1) *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 223 (pl.).

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, n° 1 ; S. REINACH, *Epona*, *Revue archéologique*, t. XXVI, 1895, p. 163-195, 309-335 ; t. XXXIII, p. 187-200 ; t. XXXV, p. 61-72 ; t. XL (1902), p. 231-238 ; *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1899, p. 241-245 ; KEUNE dans la *Realencyklopædie* de Wissowa ; CH. DANGIBEAUD, *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 234-238 ; ESPÉRANDIEU, *Pro Alesia*, t. II, p. 257-258 (pl.) ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 124, n. 4.

(3) Ci-dessus, p. 66.

(4) S. REINACH, *Revue celtique*, t. XXI, p. 288-289.

sonnage tenant de la main gauche une lance et s'appuyant de la main droite sur la tête d'un taureau (1). La dédicace porte D. MEDRU. S'agit-il d'un dieu dont le nom serait apparenté à celui de *Mider*, héros de la légende irlandaise ?

Un autre bas-relief, découvert à Brumath, porte au-dessous d'un personnage barbu complètement nu, le mot ERUMO. Est-ce, comme l'a pensé M. S. Reinach (2), un dieu celtique ?

Nous avons quelques représentations des divinités des eaux : un fragment d'une statue de la déesse Sequana ; un buste d'une divinité appelée *Sirona* ou *Dirona* (par un *d* barré).

Mais parmi toutes les nymphes des eaux auxquelles des ex-voto ont été offerts en Gaule : Acionna, Aventia, Carpunda, Clutoida, Divona, Ura, Urnia, Vesunna, il en est peu dont les noms soient celtiques. Les cours d'eau divinisés Icaunis, Sequana, Matrona, portent des noms qui peuvent être antérieurs à l'occupation de la Gaule par les Celtes, et qui en tout cas ne s'expliquent pas facilement par les langues celtiques.

Le Rhin, dont Virdomarus se vantait d'être issu (3), a-t-il été dénommé par les Celtes, et le culte dont il était l'objet a-t-il été inauguré ou continué par les Celtes ? Nous ne pouvons répondre à cette question. L'irlandais *rian* = **reno* signifie « mer ». Nous avons vu que les Celtes prenaient le Rhin comme arbitre de la fidélité de leurs femmes.

Des Celtes, d'après Apollonios de Rhodes, disaient que

(1) FR. CUMONT, *Revue celtique*, t. XXV, p. 47-50.
(2) *Revue celtique*, t. XVI, p. 369-373 ; *Cultes*, t. I, p. 247-252.
(3) PROPERCE, IV, 10, 41.

les eaux de l'Eridan étaient les larmes sans nombre qu'avait versées Apollon lorsque, chassé du ciel, il se dirigeait vers le peuple sacré des Hyperboréens (1).

Les *dusii*, démons incubes auxquels croyait saint Augustin (2), étaient, d'après H. d'Arbois de Jubainville, des cours d'eau divinisés (Cf. *Dhuys*, nom de rivière) (3). Il y avait à Toulouse des lacs sacrés où les habitants du pays jetaient des lingots d'or, des masses d'argent battu en forme de meules (4).

Faut-il regarder comme celtiques les noms des divinités des montagnes : *Vosegus*, dieu des Vosges ; *Arduinna*, déesse de la forêt des Ardennes, figurée en Diane ; *Abnoba*, déesse de la Forêt Noire, identifiée à Diane ?

Quelques noms de dieux et de déesses sont identiques à des noms de villes et peuvent désigner des villes divinisées ou des divinités éponymes de villes ou de peuples; par exemple, Bibracte, la métropole des Eduens (5). La *dea Aventia* est sans doute la protectrice d'*Aventicum*, et la *dea Mogontia* la déesse de *Mogontiacum*. D'après H. d'Arbois de Jubainville (6), le nom de Lyon, *Lugudunum* (7), dont le second terme est le nom celtique bien connu *dunos*, en irlandais *dún* « forteresse », aurait pour premier terme

(1) *Argonautiques*, IV, 609-616.
(2) *De civitate Dei*, XV, 23. Cf. ISIDORE, *Origines*, VIII, 11, 103.
(3) *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 165, 180-184. Cf. ci-dessus, p. 68.
(4) STRABON, IV, 1, 13. Cf. JUSTIN, XXXII, 3.
(5) J. A. BULLIOT, *Revue celtique*, t. I, p. 306-319 ; *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. II, p. 205-228.
(6) *Revue celtique*, t. VII, p. 396-400 ; t. VIII, p. 169 ; t. X, p. 238.
(7) Cf. *Lugu-balia* pour *Lugu-valia* chez BÈDE, *Histoire ecclésiastique*, IV, 29 ; *Luguvallum* (Itin. Ant.)

le nom d'un dieu gaulois Lugus. Il y au moins une coïncidence curieuse dans le fait que depuis l'an 10 av. J.-C., la fête d'Auguste se célébrait à Lyon le 1er août et que le 1er août est dénommé en vieil-irlandais *Lug-nasad*, c'est-à-dire « fête de Lug » (1). On aurait choisi pour célébrer la fête de l'empereur le jour où l'on fêtait jadis le dieu éponyme de la ville. On a trouvé dans deux inscriptions le nom de génies Lugoves (2), qui est le pluriel en celtique de Lugus. Dans l'épopée irlandaise, Lug, le bon ouvrier capable d'exécuter tout ouvrage qu'on lui confie, a gardé peut-être quelques traits de son ancêtre supposé Lugus, sans qu'il soit possible de restituer avec quelque précision la physionomie de celui-ci.

Dexiva est la déesse des *Dexivates* qui habitaient les bords de la Durance ; *Tricoria* (3), la déesse des *Tricorii*, peuple de la vallée du Drac.

Le vent du nord-ouest, appelé *Circius* en Narbonnaise, était honoré par les habitants parce que, bien qu'il renversât leurs maisons, il contribuait à la salubrité du climat. Auguste, pendant son séjour en Gaule, lui dédia un temple (4).

Les divinités celtiques sont souvent, dans les dédicaces, groupées deux à deux, un dieu et une déesse. Nous avons

(1) Suétone, *Claude*, 2 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, n° 398 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 305-317 ; *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 39-45 ; Rhys, *Hibbert lectures*, p. 410 ; O. Hirschfeld, *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1904, t. XXIII.

(2) *Revue celtique*, t. VI, p. 488-487 ; Cf. *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 178.

(3) Voir Espérandieu, *Recueil général*, n° 539.

(4) Sénèque, *Questions naturelles*, V, 17, 5 ; cf. Aulu-Gelle, II, 22, 20.

déjà cité Sucellos et Nantosuelta. On trouve de plus dans les inscriptions gallo-romaines : Mercure associé à Rosmerta (1), déesse dont le nom est certainement celtique, (cf. Smertorix) ; Borvo (var. Bormo), le dieu de Bourbonne-les-Bains, de Bourbon-Lancy et d'Aix-les-Bains, associé à Damona ; Bormanus et Bormana, Albius et Damona, Luxovius et Brixia ; Apollon (2), associé à Sirona, la nymphe des eaux ; Mars Loucetios associé à Nemetona (dont le nom rappelle celui de Nemon, fée guerrière de l'épopée irlandaise) et à Epona (3) ; Telo associé à Stanna chez les *Petrucorii* ; Mars Cicolluis associé à Litavis, laquelle dans une inscription est remplacée par Bellona (4). On trouve quelquefois deux dieux associés dans la même formule : *Divannoni, Dinomogetimaro Martibus.*

Ce dualisme n'a rien de particulier aux Celtes. On le trouve souvent ailleurs. Le groupement des divinités en triades n'est pas non plus spécialement celtique, bien qu'il soit fréquent en Gaule (5). Nous avons parlé plus haut de l'autel de Reims, où un dieu cornu figure avec Apollon et Mercure ; on peut citer encore l'autel de Beaune et l'autel de Dennevy ; dans chacun de ces autels figurent trois personnages dont un tricéphale. La tête du personnage principal manque dans l'autel de Saintes (6). Le dieu tricéphale

(1) *Revue celtique*, t. XVIII, p. 143, 256.
(2) Cf. EUMÈNE, *Panégyrique de Constantin*, 21.
(3) H. GAIDOZ, *Religion des Gaulois* (*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 432).
(4) Cf. Mars et Bellone des *Scordisci*. AMMIEN, XXVII, 4, 4.
(5) On la trouve encore chez les Grecs, les Macédoniens, les Thraces, les Phrygiens, les Italiotes, les Germains, les Hindous et les Sémites. USENER, *Rheinisches Museum*, t. LVIII (1903), p. 24-34.
(6) A. BERTRAND, *L'autel de Saintes et les triades gauloises*,

lui-même semble une représentation réduite de la triade. On a souvent remarqué que Teutates, Esus et Taranis, les trois divinités sanguinaires citées par Lucain, pouvaient constituer une triade. On peut encore citer le Taureau aux trois grues et le Taureau à trois cornes (1). La triade est, dans la littérature irlandaise (2) et surtout dans la littérature des Bretons du Pays de Galles, un genre de composition qui a eu un grand succès et qui a été appliqué au droit, à la littérature, à l'histoire (3). Mais la plus ancienne triade galloise provient d'un manuscrit du XII^e^ siècle et la plus ancienne triade irlandaise provient d'un manuscrit du VIII^e^ siècle. Saurons-nous jamais si quelque lien relie la triade religieuse des Gallo-Romains au genre littéraire si en honneur chez les Bretons d'Outre-Manche et les Gaëls ? En tout cas, la pièce du gallo-romain Ausone sur le nombre trois ne semble pas fondée sur des triades celtiques (4). Mais Diogène Laerce nous a conservé une maxime druidique sous forme de triade (5).

Pour terminer ce qui a trait aux divinités celtiques et à leur représentation, il faut dire quelques mots de certains signes symboliques que l'on trouve sur divers monuments. On a depuis longtemps renoncé à voir dans les monuments mégalithiques (6) l'œuvre d'un peuple celtique et les eu-

Revue archéologique, t. XXXIX (1880), p. 337-347, pl. IX et X ; t. XL (1880), p. 1-18, pl. XI, XII, XII *bis* ; p. 70-84 (fig.) ; GASSIES, *Revue des études anciennes*, t. IX, p. 364-368.

(1) S. REINACH, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 282.

(2) KUNO MEYER, *The triads of Ireland* (Todd lecture series, XIII), Dublin, 1906.

(3) Cf. J. LOTH, *Annales de Bretagne*, t. V, p. 500, 692.

(4) *Idylles*, XI (XVI).

(5) Voir ci-après, chap. VI. p. 374.

(6) Sur ces monuments, voir C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*,

pules creusées dans ces monuments et environnées d'un nombre plus ou moins grand de lignes circulaires (1) ne sauraient appartenir à notre sujet. Mais il est possible que les Celtes aient, comme d'autres peuples, anciennement attaché une idée religieuse au *svastika* ou croix gammée (2) ainsi appelée parce qu'elle constitue une croix dont les quatre branches égales sont recourbées à angle droit à leurs extrémités et qu'elle paraît formée de quatre gammas grecs mis bout à bout deux par deux et tournés en sens inverse les uns des autres ; ce signe est souvent associé à la roue ou rouelle formée d'un cercle et d'un nombre variable de rayons, que l'on trouve aussi employée seule sur des monuments et des monnaies (3). On a signalé la croix gammée sur diverses monnaies gauloises (4) ; et aussi sur des cippes sans inscriptions de la région pyrénéenne, et des stèles irlandaises du VII^e siècle (5). On sait que la croix gammée se trouve sur les vêtements de plusieurs personnages représentés sur des peintures des catacombes, où elle semble bien n'avoir qu'une valeur ornementale. Dans

t. II, p. 147-167 ; S. REINACH, *Cultes, mythes et religions*, t. III, p. 434-448 ; DÉCHELETTE, *Manuel*, t. I, p. 373-447.

(1) A. DE MORTILLET, *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, 1894, p. 273 ; G. DE CLOSMADEUC, *Soc. d'anthr. de Paris*, 1893, A. BERTRAND, *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e éd., p. 100-159.

(2) Voir ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, n° 10, 1691.

(3) Par exemple sur des autels conservés au musée de Nîmes, RENEL, *Les religions de la Gaule*, p. 259 ; DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, 453-463, 885-892 ; *Revue archéologique*, t. XIV (1909), p. 117. Voir ci-dessus, p. 323, note 1. H. DE LA TOUR, *Atlas*, pl. V, n° 2173.

(4) E. HUCHER, *L'art gaulois*, t. II, p. 105, 106, 134.

(5) A. BERTRAND, *La religion des Gaulois*, pl. XIII ; ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, n^os 863 (avec roue) ; 854 ; 861, 865 (avec un arbre).

de nombreuses enceintes gauloises, on a trouvé en abondance des rouelles, en or, en argent, en bronze, en plomb, qui servaient sans doute d'amulettes et étaient peut-être, comme l'a pensé M. H. Gaidoz, un symbole du culte du Soleil (1). Rien ne nous prouve expressément que les Celtes l'aient ainsi interprété. On trouve figuré sur quelques autels en pierre un maillet, seul ou avec un vase ; ce sont évidemment les attributs symboliques du dieu au maillet (2). Un ornement en forme d'S est fréquent chez les Belges et les Bretons (3).

Il est possible que des symboles religieux et divers objets servant au culte soient représentés sur les monnaies gauloises (4).

Il est difficile de déterminer quels étaient les objets qui servaient aux Celtes de fétiches et d'amulettes. Sans doute on peut mettre dans cette catégorie : les têtes coupées que les chefs gaulois conservaient précieusement (5) ; la rouelle, le signe en S, le svastika, la hache qui semblent être sou-

(1) H. Gaidoz, *Etudes sur la mythologie gauloise.* Le dieu gaulois du Soleil *et le symbolisme de la roue*, *Revue archéologique*, t. IV, 1884, p. 7-37, 136-149, t. V, 1885, p. 179-203 ; 364-371 ; t. VI, p. 16-27, 17-191, 319-320 (avec figures). Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, p. 413-417. D'après la *Confessio* de saint Patrice, éd. White, § 60, il semble que les Irlandais adoraient le Soleil.

(2) Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 254 note ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 140, n. 6. Cf. le *tau gallicum*, ci-dessus, p. 80.

(3) Romilly Allen, *Celtic art*, p. 151-153 ; Espérandieu, *Recueil général*, nos 326, 1525, 3278 ; de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, p. 302.

(4) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 347.

(5) Voir ci-dessus, p. 147. Cf. Ad. Reinach, *Revue de l'histoire des religions*, t. LXVII, p. 41-48; *Revue celtique*, t. XXXIV, p. 284-286.

vent, à l'époque de Hallstatt et à l'époque de la Tène, des bijoux talismans destinés à protéger contre le mauvais sort et le mauvais œil.

Ainsi donc, divinités à noms et à attributs romains, divinités gallo-romaines à noms celtiques, monstres entièrement ou à demi animalisés, triade de Lucain, Ogmios de Lucien, symboles dont nous ne pouvons pénétrer que par conjecture la signification, voilà les éléments dont se compose le panthéon celtique. Si nous essayons de restituer la physionomie de ces divinités mystérieuses, il faut nous les figurer, non pas semblables aux mythiques habitants de l'Olympe grec dont chacun représente une idée distincte, force de la nature, ou conception de l'esprit, mais plutôt apparentés aux dieux rustiques et guerriers du Latium, dont les aspects sont multiples et les pouvoirs variés. A l'époque des grandes invasions, les dieux des diverses tribus gauloises étaient sans doute presque exclusivement des dieux guerriers. Lorsque les Celtes s'établirent à demeure dans les pays qu'ils avaient conquis, ces mêmes dieux eurent à protéger les villes fortes et les maisons de culture répandues sur le territoire, à distribuer la pluie et le soleil aux champs fertiles, ainsi qu'aux forêts immenses et ténébreuses ; dans la Cisalpine et dans la province romaine, de bonne heure ils présidèrent aux transactions et aux échanges que faisaient les Gaulois avec les marchands romains et les négociants grecs de Marseille ; enfin, de temps à autre, leur vertu guerrière se réveillait lorsqu'il fallait défendre l'indépendance du pays, ou tenter de secouer le joug des vainqueurs. Et l'on conçoit que les Romains, étonnés de la multiplicité des attributs de ces divinités complexes, ne surent s'ils devaient les appeler Mars

ou Mercure, ou Jupiter, ou Apollon, ou Minerve, et essayèrent de rattacher au nom d'un dieu ou d'une déesse du panthéon hellénique et romain chaque aspect différent des divinités celtiques.

II

Les écrivains de l'Antiquité s'accordent à reconnaître la religiosité des Gaulois. Au témoignage bien connu de César qui dit que les Gaulois sont un peuple très adonné aux pratiques religieuses (1), il faut ajouter ceux de Tite-Live (2), de Denys d'Halicarnasse (3) et d'Arrien (4). L'Eduen Dumnorix, pour ne pas accompagner César en Grande-Bretagne, alléguait des scrupules religieux (5). Les rois des Tectosages, pour ne pas se rendre au rendez-vous qu'ils avaient donné à Cn. Manlius, prétextent des motifs religieux (6). Les *Cadurci*, réduits par César à la dernière extrémité, s'abandonnent au vainqueur, pensant que ce qui leur arrive est venu non des desseins des hommes, mais de la volonté des dieux (7).

Comme les Romains, les Celtes cherchent à connaître l'avenir par les entrailles des victimes (8) ; ils ajoutent foi aux indications données par les songes (9). D'après Nicandre

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 16, 1. La piété était, d'après STRABON (VII, 3, 3), la caractéristique des Thraco-Celtes.
(2) Livre V, ch. XXXVI, 3.
(3) *Antiquités romaines*, VIII, 70.
(4) *Cynégétique*, 34.
(5) *Guerre de Gaule*, V, 6.
(6) TITE LIVE, XXXVIII, 25.
(7) *Guerre de Gaule*, VIII, 43, 5.
(8) JUSTIN, XXVI, 2 ; DIODORE, V, 31.
(9) JUSTIN, XLIII, 5.

de Colophon cité par Tertullien (1), les Celtes passaient la nuit auprès des tombeaux (*busta*) des hommes braves pour recueillir des oracles. Certains phénomènes physiques les pénétraient de crainte. En 218, les Galates alliés d'Attale effrayés par une éclipse de lune, refusèrent d'aller plus loin (2). A Delphes, les grondements du tonnerre les frappaient d'épouvante (3). Les présages sinistres que les Bretons du 1er siècle remarquaient étaient très variés : c'étaient des bruits à l'extérieur de la curie ; des hurlements dans le théâtre ; l'apparence d'une ville engloutie à l'estuaire de la Tamise ; l'Océan semblant ensanglanté ; des formes humaines laissées par le reflux sur le rivage (4). Seuls les Celtes de Brennos, à ce que raconte Pausanias, ne consultaient pas les devins (5).

Les Celtes étaient plus habiles que les autres peuples en science augurale (6) ; Déjotarus passait pour un augure remarquable (7). La divination s'exerçait par divers oiseaux, le corbeau (8), l'aigle, même, chez les Bretons, par la course d'un quadrupède, le lièvre (9). Des oiseaux indiquent à des armées la direction qu'elles doivent suivre (10) ; averti par le vol d'un aigle, Déjotarus revient sur ses pas (11). D'après Artémidore (1er siècle avant Jésus-Christ), dans un port sur la côte de l'Océan, il y avait deux corbeaux à l'aile

(1) *De l'âme*, 57.
(2) Polybe, v, 78.
(3) Pausanias, x, 23, 2.
(4) Tacite, *Annales*, xiv, 32.
(5) Pausanias, x, 21, 1.
(6) Justin, xxiv, 4, 4.
(7) Cicéron, *De divinatione*, i, 15, 26-27.
(8) Artémidore, chez Strabon, iv, 4, 6.
(9) Dion Cassius, lxii, 6.
(10) Justin, xxiv, 4, 3.
(11) *De divinatione*, i, 15, 26.

droite blanchâtre ; les gens qui avaient entre eux quelque contestation mettaient sur une planche des gâteaux, chacun disposant les siens de manière à ce qu'on ne pût les confondre. Les corbeaux s'abattaient sur les gâteaux, mangeaient les uns, dispersaient les autres, et celle des deux parties dont les gâteaux avaient été dispersés l'emportait (1).

Il reste encore, à l'époque la plus ancienne, des souvenirs du culte que l'on rendait à certains animaux (2). Le corbeau, qui est le symbole de *Lugudunum* (Lyon), sur plusieurs monuments gallo-romains, avait, dit-on, donné son nom à cette ville (3). Chez les Bretons, l'oie, la poule et le lièvre sont tabous (4). Les Galates de Pessinunte ne mangent pas de porc (5). Nous avons cité plus haut les surnoms de Mercurius : *Moccus* « cochon » et *Artaius* « ours » (cf. la *Dea Artio*). On sait que le cochon sauvage, le sanglier, était l'insigne guerrier des Celtes, et qu'il figure comme tel sur l'arc de triomphe d'Orange. D'après Tacite (6), les *Aestii* qui ont l'aspect et les mœurs des Suèves, mais dont la langue est assez proche du breton, portent comme talismans des figures de sangliers. Nennius nous parle d'un animal merveilleux, *porcus troit*, poursuivi par le roi Arthur

(1) Strabon, iv, 4, 6.

(2) Voir S. Reinach, *Revue celtique*, t. xxi, p. 269-306 ; *Cultes*, t. i, p. 30-78.

(3) Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, 1889, t. ii, p. 148 et suiv. Voir ci-dessus, p. 74.

(4) *Guerre de Gaule*, v, 12.

(5) Pausanias, vii, 17, 10. M. S. Reinach pense que si Vercingétorix a renvoyé sa cavalerie d'Alésia, c'est parce que les Gaulois ne mangeaient pas de viande de cheval. *Revue celtique*, t. xxvii, p. 1-15.

(6) *Germanie*, 45.

dans une chasse fantastique (1) ; c'est le *twrch trwyth* du roman gallois intitulé *Kulhwch et Olwen* (2) et ce porc ou ce sanglier fameux est sans doute dans la légende celtique un souvenir du temps où le porc était le symbole et le totem (3) d'une tribu gauloise. Sur les monnaies gauloises, les emblèmes que l'on trouve le plus fréquemment sont le cheval, le sanglier, l'aigle et le serpent ; on ne sait si le cheval androcéphale des monnaies de l'Ouest de la Gaule est un symbole religieux (4). Sur le fronton de l'autel de Reims est sculpté un rat. Le petit autel tricéphale trouvé dans la même ville est surmonté d'une tête de bélier. A la partie inférieure de l'autel de Sarrebourg est figuré un oiseau (5). Le dieu au maillet est quelquefois représenté avec un chien ou un loup (6), une fois avec un coq, une fois avec un serpent s'enroulant autour de la hampe du maillet, une autre fois avec deux oiseaux au-dessus de sa tête (7). Les carnassiers androphages ne sont pas rares dans l'art gallo-

(1) Mommsen, *Chronica minora*, t. III, p. 217, l. 18. (*Monumenta Germaniæ historica, auctorum antiquissimorum*, t. XIII).

(2) J. Loth, *Les Mabinogion*, t. I, p. 252-281. Cf. Rhys, *Celtic folklore*, Oxford, 1901, p. 498-555.

(3) Sur le tolémisme chez les Celtes, voir S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 30-78.

(4) *Revue numismatique*, 1840, p. 247 ; 1903, p. 1. Sur la diffusion du sanglier-enseigne, cf. S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain*, t. II, p. 255-256, note. *Revue celtique*, t. XXII, p. 153-159 ; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 164-168.

(5) Pour les détails de cet autel, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 246-247.

(6) Cf. le loup androphage d'Oxford et d'Angoulême. S. Reinach, *Revue celtique*, t. XXV, p. 209 (fig.) ; G. Welter, *Revue archéologique*, t. XVII (1911), p. 55-61, en rapproche la louve d'Arlon.

(7) Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 255 note ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 139.

romain. Nous avons déjà parlé du taureau aux trois grues (1), et des dieux à cornes de bélier et de cerf qui ne rappellent plus que par un détail le culte primitif des animaux sacrés (2).

Le serpent cornu (3) s'enroule sur les bras d'un homme barbu qui tient ses bras levés, la paume de la main à l'extérieur, dans le bas-relief d'Arlon ; on le trouve à la main d'un des deux personnages de la stèle de Nancy, ainsi que sur les stèles de Vignory et de Xertigny (4). Il figure sur l'autel de Mavilly, au milieu des douze grands dieux romains ; à la gauche du Mercure de Néris et sur l'autel de Beauvais (5).

Les animaux qui figurent, peut-être à titre d'emblèmes religieux, sur les monnaies gauloises sont ; le cheval, le chamois, le loup, le sanglier, l'aigle, le serpent, le renard, l'ours (6).

Outre certains monuments figurés qui peuvent nous attester le culte des arbres (7), on peut regarder comme

(1) Sur la diffusion de ce type, cf. S. Reinach, *Description*, p. 121 note.

(2) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 47-50. *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, Paris, 1906, p. 150-163.

(3) Sur le serpent cornu, voir S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. II, p. 63.

(4) A. J. Reinach, *Revue archéologique*, t. XVII (1911), p. 221-256 (pl.) ; *Revue des études anciennes*, t. XIII, p. 348-349.

(5) S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 63, 75 ; t. II, p. 64, 191 ; t. III, p. 166 ; Windisch, *Das keltische Brittannien*, p. 83-84.

(6) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 348. Le coq est rare et peut venir d'une imitation de monnaie étrangère.

(7) Cf. Sexarbori Deo à Arbas. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 132. Voir Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, n^{os} 243, 32 (laurier avec

tels les deux faces de l'autel de Paris et l'autel de Trèves où sont figurés soit un arbre, soit des feuillages. Mais nous savons par Pline que le chêne rouvre est chez les Gaulois l'arbre des bois sacrés (1) et qu'on n'accomplit aucune cérémonie sans son feuillage. Maxime de Tyr (2) nous apprend qu'un chêne élevé est la représentation (ἄγαλμα) celtique de Zeus. Nous trouvons dans un passage de Pline que le *selago* était en Gaule un préservatif contre les accidents et que la fumée en était utile pour toutes les maladies d'yeux. On devait cueillir cette plante sans se servir de fer, avec la main droite passée par l'ouverture gauche de la tunique, comme pour un vol ; il fallait être couvert d'un vêtement blanc et avoir préalablement sacrifié avec du pain et du vin (3). Le gui, que l'on appelait d'un nom qui signifie remède universel, était un remède contre les poisons et donnait la fécondité à tout animal stérile. Le gui venant sur le rouvre est extrêmement rare ; aussi le regardait-on comme envoyé du ciel. La cueillette du gui, nous dit Pline, se fait le sixième jour de la lune. Après avoir préparé selon les rites, sous l'arbre, des sacrifices et un repas, on fait approcher des taureaux de couleur blanche dont les cornes

deux oiseaux perchés dans ses branches, dédicace : Deo Rudiano. On trouve aussi la dédicace : *Fago Deo* près des Pyrénées.

(1) Cf. Deo Robori, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 1112.

(2) *Dissertations*, VIII, 8. Peut-être Κελτοί dans ce passage signifie-t-il Germains. Sur le culte des arbres chez les Gaëls, voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 51-52.

(3) *Histoire naturelle*, XXIV, 62, 103. On a identifié le *selago* soit au *Lycopodium selago*, soit au *Sedum telephium*. (L. Ernault, *Des idées et connaissances médicales chez les Celtes*, *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI (1883), p. 121) ; soit à la rue des champs ou millepertuis. Béjottes, *Le livre sacré d'Hermès Trismégiste*, Bordeaux, 1911, p. 47.

sont attachées alors pour la première fois. Un prêtre, vêtu de blanc, monte sur l'arbre et coupe le gui avec une serpe d'or ; on le reçoit sur une saie blanche ; puis on immole les victimes en priant que le dieu rende le don, qu'il a fait, propice à ceux auxquels il l'accorde (1). A ces plantes à vertus merveilleuses il faut encore ajouter le *Samolus*, remède contre la maladie des bœufs et des porcs, dont la cueillette donne lieu à des procédés magiques : il faut que celui qui le cueille soit à jeun, l'arrache de la main gauche, ne le regarde pas et ne le mette pas ailleurs que dans l'auge où on le broie (2). La verveine sert aux Gaulois pour tirer les sorts et prédire l'avenir (3). La divination par les morceaux de bois marqués que Tacite signale chez les Germains (4) était connue des Gaëls et des Bretons (5). Des pratiques superstitieuses identiques ou analogues sont encore en usage dans certaines de nos campagnes.

Les bois sacrés des Gaulois dont, au temps de Pline, le chêne rouvre était le principal élément, sont mentionnés par les auteurs de l'Antiquité (6). Les Galates d'Asie Mineure avaient un conseil composé des douze tétrarques qui se réunissait, pour juger les affaires de meurtre, dans un endroit appelé Δρυ-νέμετον ; or, le second terme de ce mot si-

(1) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 249 ; XXIV, 62, 103. Cf. H. Gaidoz, *Revue de l'histoire des religions*, t. II, p. 68-82.

(2) Pline, XXIV, 63, 104. On l'identifie soit au *Samolus Valerandi*, soit à l'*Anemone pulsatilla*, soit à la *Veronica beccabunga*, soit à la *Barbarea vulgaris* (L. Ernault, *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, p. 121), soit au millepertuis *androsæme* (Béjottes, *Le livre sacré d'Hermès Trismégiste*, p. 48).

(3) Pline, XXV, 59, 106. Cf. Servius, *Enéide*, III, 57.

(4) *Germanie*, 10.

(5) J. Loth, *Revue celtique*, t. XVI, p. 313-314. Cf. *Annales de Bretagne*, t. XX, p. 350.

(6) Pomponius Méla, III, 2, 17 ; Lucain, III, 399-425.

gnifie en celtique bois sacré (1). Ces bois sacrés tenaient-ils lieu de temples aux Gaulois transalpins ? On serait tenté de le croire, car César ne parle que de l'endroit consacré, *loco consecrato*, où, sur le territoire des Carnutes, les druides s'assemblaient chaque année à époque fixe pour rendre la justice (2). Le bois sacré situé près de Marseille et décrit par Lucain contenait les autels servant aux sacrifices humains (3). Il n'y a rien à conclure pour l'époque gauloise de l'existence de nombreux temples en Gaule au temps des Gallo-Romains (4). Tout au plus, peut-on remarquer qu'un grand nombre de ces temples sont consacrés à Mercure, quelques-uns à Apollon, à Jupiter et à Mars (5), et qu'il y a là une confirmation du texte de César : *Deum maximum Mercurium colunt*. Tite Live nous rapporte qu'en 216 avant J.-C. les dépouilles et la tête du consul désigné Postumius furent portées par les *Boii* de Cisalpine dans le temple (*templum*) le plus respecté de leur nation (6). Il y avait chez les Insubres un temple (ἱερόν) d'Athênâ (7). Les Bretons de Boudicca ont des lieux consacrés (ἱερά) ; ils offrent des sacrifices humains dans le bois sacré (ἄλσος) de la déesse Adrastê (8). En 61 avant J.-C., Suetonius Paulinus fait couper les bois de Mona consacrés à de sauvages superstitions (9). Les mots ναός, *aedes* ne sont pas employés chez

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 114. Voir ci-dessus, p. 81.
(2) *Guerre de Gaule*, VI, 13 ; cf. 17.
(3) *Pharsale*, III, 404.
(4) Renel, *Les religions de la Gaule*, p. 349-350.
(5) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 323-325, 328, 331.
(6) Tite Live, XXIII, 24.
(7) Polybe, II, 32.
(8) Xiphilin, abrégé de Dion Cassius, LXII, 7.
(9) Tacite, *Annales*, XIV, 30.

les écrivains grecs ou latins pour désigner les temples des Celtes (1). Nous n'avons aucune description des autels gaulois pour lesquels les Latins emploient les mots *arae* (2), *altaria* (3).

Les temples étaient-ils ornés, comme chez les Romains, de statues de dieux auquels on rendait un culte ? Sur ce point, les témoignages des anciens sont contradictoires. Les Galates, au dire de Strabon, avaient à Tavium une statue colossale de Zeus en airain et une enceinte sacrée (τέμενος) qui servait de lieu d'asile (4). Zénodore avait fait pour la cité gauloise des Arvernes, en dix ans, au prix de 400.000 sesterces, une statue colossale de Mercure qui surpassait par ses dimensions toutes les statues du temps de Pline (5). D'autre part, Diodore nous rapporte que Brennos étant entré dans un temple grec n'y vit aucune offrande d'or ou d'argent, mais seulement des statues, et rit beaucoup de ce que les Grecs, croyant à des dieux anthropomorphes, les eussent représentés en bois et en pierre (6). Les mots employés pour désigner des représentations des divinités sont souvent très vagues. Lucain décrit dans le bois sacré situé près de Marseille des troncs d'arbre grossièrement sculptés pour représenter les dieux : *simulacra*

(1) Outre *locus consecratus*, on trouve ἱερόν (Diodore, v, 27 ; Strabon, iv, 4, 5 ; Plutarque, *César*, 26 ; Dion Cassius, lxii, 7 ; xxvii, 90) ; *templum* (Tite Live, xxiii, 24, 11 ; Suétone, *César*, 54) ; τέμενος (Strabon, xii, 5, 2 ; Diodore, v, 27, 4) ; σηκός (Strabon, iv, 1, 13) ; *fanum* (Suétone, *César*, 54).

(2) Cicéron, *Pour Fonteius*, x, 21 ; Lucain, i, 446 ; iii, 404 ; Tacite, *Annales*, xiv, 20.

(3) Lucain, iii, 404 ; Méla, iii, 2.

(4) Strabon, xii, 5, 2.

(5) Pline, *Histoire naturelle*, xxxiv, 18, 45.

(6) *Bibliothèque*, xxii, 9. 4,

mæsta deorum (1). Enfin César nous fait connaître qu'il y a en Gaule d'assez nombreuses représentations de Mercure : *cujus sunt plura simulacra* (2). Comme l'ont fait remarquer Fustel de Coulanges (3) et M. Salomon Reinach, il n'est pas sûr que *simulacra* signifie statues : *simulacra* a le sens vague d'image, d'indication symbolique. S'il y avait eu des statues de dieux gaulois avant la conquête romaine, il serait inadmissible qu'on n'en eût pas découvert quelques-unes à Bibracte ou à Alésia. Or, on n'a point trouvé en Gaule de représentations figurées appartenant à la période qui s'étend entre l'époque du renne et l'époque romaine. Les *simulacra* de César étaient-ils, comme le suggère M. S. Reinach, les accumulations de pierres, menhirs, galgals que l'on a trouvés sur tous les points du territoire de l'ancienne Gaule (4) ? Cela est possible, sans qu'on puisse le démontrer. Dans la Vie de saint Samson, écrite au commencement du VII^e^ siècle, il est question d'une pierre levée, *simulacrum abominabile* (5), sur laquelle le saint grava le signe de la croix et qui était placée sur une montagne dans le pagus Tricorius en Domnonée insulaire. Dans l'ancienne Irlande, on trouve des traces nombreuses du culte des pierres. Une pierre nommée *Cermand Cestach* portait les traces des attaches qui servaient à y fixer, au temps du

(1) *Pharsale*, III, 412. VALERIUS FLACCUS, VI, 91. Cf. S. REINACH, *Revue celtique*, t. XIII, p. 191-192.
(2) *Guerre de Gaule*, VI, 17.
(3) *Revue celtique*, t. IV, p. 49, note 4.
(4) *Revue celtique*, t. XI, p. 224. Cf. t. XXVII, p. 313 ; *Revue archéologique*, t. XXI (1893), p. 195-226, 329-367.
(5) MABILLON, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, Lutetiæ, 1668, t. I, p. 177-178. Cf. *Revue celtique*, t. XXVII, p. 314.

paganisme, des ornements d'or et d'argent (1). Une pierre servant de limite aux terres s'appelle *lia adrada* (2) « pierre d'adoration » ; la pierre parlante, *cloch labhrais*, donnait des réponses comme la *lech lavar* des Gallois ; la pierre du roi, *lia fail*, rugissait quand un roi de la vraie race milésienne s'asseyait dessus (3).

A l'époque gallo-romaine, les identifications de divinités gréco-romaines avec les divinités celtiques peuvent tenir, pour une bonne part, à ce qu'on acceptait comme représentation d'une divinité celtique un des types de statues romaines que l'on trouvait le plus facilement dans le commerce.

Il n'y a évidemment aucune conclusion à tirer, pour l'époque ancienne, des statues et des statuettes que l'on a de l'époque gallo-romaine. Il faut remarquer, toutefois, que les statues et les statuettes en bronze sont en général rares, à l'exception cependant de celles qui représentent Mercure ; il y a au Musée de Saint-Germain trente et une de ces statuettes de Mercure, quarante et une à Lyon (4).

Peut-être est-il permis de chercher dans les statues gallo-romaines les caractères d'originalité qu'elles présentent et que l'on peut imputer à l'art celtique. L'Apollon

(1) *Félire Oenguso*, éd. Wh. Stokes, Dublin, 1889, p. 186, 187, 378. *Revue celtique*, t. XXVII, p. 316.

(2) *Ancient laws of Ireland*, London, 1865, t. IV, p. 142, l. 16.

(3) JOYCE, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 277-280. Le culte des pierres, des arbres ou des fontaines est condamné en Gaule par divers canons et capitulaires ; BRUNS, *Canones apostolorum et conciliorum sæculorum* IV, V, VI, VII, 2e partie, p. 133 ; MAASEN, *Concilia ævi merovingici*, p. 133 ; BORETIUS, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 59. Cf. S. REINACH, *Revue archéologique*, t. XXI (1893), p. 333.

(4) A. BERTRAND, *La religion des Gaulois*, p. 323. Voir RENEL, *Les religions de la Gaule*, p. 304-307.

en bronze de Vaupoisson (au musée de Troyes) offre quelques traces d'hiératisme dans son attitude et sa physionomie. Le dieu de Lezoux (au musée de Saint-Germain) a, comme le Mercure romain, des ailerons, un pétase, un caducée ; il est, de même, accompagné d'un bélier et d'un coq, mais au lieu du jeune homme imberbe, élégant et souple qu'ont conçu les artistes grecs et romains, c'est un vieillard barbu, rébarbatif et d'une raideur hiératique que les Arvernes ont (vers 50 avant J.-C.) consacré à Mercure et à Auguste. Le dieu au maillet de Beaune est inspiré du Sérapis de l'Egypte grecque, mais il est revêtu de la saie gauloise serrée à la taille par une ceinture (1).

Dans les temples et les enceintes sacrées, ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τεμένεσιν, les Celtes du nord entassent une grande quantité d'or qu'ils offrent aux dieux, et quoique tous les Celtes aiment l'argent, pas un d'eux n'ose y toucher (2). Les Arvernes avaient suspendu à un temple, πρὸς ἱερῷ, la petite épée que César avait laissée entre leurs mains et le conquérant des Gaules, qui la revit plus tard à cette place refusa de la reprendre, disant qu'il fallait respecter un objet consacré aux dieux (3). Les dépouilles des ennemis devaient pour une grande partie constituer les trésors des temples (4).

Avant la bataille, les Gaulois consacrent à Mars les dé-

(1) S. Reinach, *Idées générales sur l'art de la Gaule* (*Revue archéologique*, t. VI (1905), p. 310-312). On trouvera les statues et les bas-reliefs représentant les dieux, chez S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, et chez Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*.

(2) Diodore, V, 27. Cf. Suétone, *César*, 54.

(3) Plutarque, *César*, 26.

(4) Cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 281.

pouilles des ennemis ; après la victoire, ils immolent les êtres animés qu'ils ont pris ; le reste est rassemblé en un seul endroit ; et dans beaucoup de cités on peut voir dans les lieux consacrés des monceaux de butin pris à la guerre (1). Pendant la guerre de 218, un Gaulois avait voué sa chevelure à Mars (2). Catumandus avait offert à Minerve un collier d'or (3). Les Insubres avaient voué un collier à Mars (4). Les Tectosages avaient rassemblé à Toulouse, dans les enceintes et les lacs sacrés, des lingots d'or et d'argent pour une valeur d'environ 15.000 talents (88.350.000 francs). D'après Trogne Pompée, un lac de Toulouse contenait un million de livres d'argent et cinq millions de livres d'or. Orose dit seulement cent mille livres d'or (5).

Le culte comportait des prières, peut-être des danses, des libations et des sacrifices. La reine bretonne Boudicca (6) invoque Adrastê en levant une main vers le ciel. Les druides de l'île de Mona (7) prient en levant les bras au ciel et en lançant contre les ennemis d'affreuses imprécations, sans doute même des incantations. Chez les Galates d'Orient, d'après Eudoxe (III^e siècle avant Jésus-Christ) quand les sauterelles envahissaient le pays, on faisait cer-

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 17. Cf. TITE-LIVE, V, 39, 1 ; DIODORE, V, 32, 6. Pour le sens de *animalia*, cf. TACITE, *Annales*, XIII, 57.
(2) SILIUS ITALICUS, IV, 200-201.
(3) JUSTIN, XLIII, 5.
(4) FLORUS, II, 4.
(5) Posidônios chez STRABON, IV, 1, 13 ; JUSTIN, XXXII, 3, 10 ; G. BLOCH, *Revue des études anciennes*, t. XV (1913), p. 278, essaie de concilier ces indications diverses. La leçon d'Orose est plus vraisemblable.
(6) DION CASSIUS, LXII, 6.
(7) TACITE, *Annales*, XIV, 30.

taines prières et on accomplissait certaines cérémonies qui avaient la vertu d'appeler les oiseaux, et ceux-ci obéissaient et venaient détruire les sauterelles (1). Dans l'adoration, les Gaulois se tournaient vers la droite (2). Chez les Irlandais du Moyen Age, le tour à droite assurait une heureuse chance (3). Etait-ce à cette croyance qu'obéissait Vercingétorix lorsqu'il fit tourner son cheval autour de César (4)?

Dans une des îles situées sur les côtes de la Grande-Bretagne, on célébrait, d'après Artémidore, des cérémonies religieuses rappelant tout à fait les rites du culte de Dêmêtêr et de Corê dans l'île de Samothrace (5). Dans certaines cérémonies religieuses, les femmes et les filles des Bretons figuraient nues après s'être teint le corps avec du pastel (6).

C'est par des danses que pendant la nuit, à la pleine lune, les Celtibères célébraient devant leurs portes le culte d'un dieu dont nous ignorons le nom (7).

Nous ne savons à quel temps remontent en Gaule les cérémonies (*sacra*), réservées aux plus chastes, que Pescennius Niger fit célébrer, et nous ignorons en quoi elles consistaient (8).

Les *Boii* de la Gaule cisalpine se servirent du crâne du

(1) Elien, *Histoire naturelle*, xvii, 19.
(2) Poseidônios, chez Athénée, iv, 36. Cf. Pline, xxviii, 5, 25, qui dit le contraire.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, p. 143, 255.
(4) Plutarque, *César*, 27 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. xii, p. 302.
(5) Strabon, iv, 4, 6.
(6) Pline, xxii, 2, 2.
(7) Strabon, *Géographie*, iii, 4, 16
(8) Spartien, *Pescennius Niger*, 6.

consul Postumius, orné de ciselures d'or, comme d'un vase sacré pour offrir des libations dans les fêtes (1). Avant de cueillir le *selago*, on faisait des libations de pain et de vin (2).

Les sacrifices étaient souvent des sacrifices humains, sacrifices en l'honneur des dieux ou pour obtenir de bonnes récoltes (3) ou pour racheter la vie d'un homme. Cicéron, en l'an 75 avant J.-C., parle de la coutume atroce et barbare qu'ont les Gaulois de sacrifier des hommes (4). Ceux des Gaulois, nous dit César, qui sont atteints de maladies assez graves et ceux qui vivent au milieu des dangers de la guerre immolent des victimes humaines ou font vœu d'en immoler, et emploient les druides comme ministres de ces sacrifices. Ils croient que la vie d'un homme est nécessaire pour racheter la vie d'un autre homme, et qu'on ne peut apaiser autrement les dieux immortels. Chez certains peuples, les sacrifices de ce genre font même partie des institutions de l'Etat. D'autres ont d'immenses mannequins (*simulacra*) aux membres d'osier tressé, qu'ils remplissent d'hommes vivants ; ils y mettent le feu et ces hommes périssent enveloppés par les flammes. Ils croient que le supplice de ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre crime est celui qui plaît le plus aux dieux immortels ; mais quand ces sortes de vic-

(1) Tite Live, xxiii, 24. Cf. Ad. Reinach, *Revue celtique*, t. xxxiv, p. 281.
(2) Pline, *Histoire naturelle*, xxiv, 62, 103.
(3) Strabon, iv, 4, 4. Voir ci-dessous, p. 380.
(4) *Pour Fonteius*, 10, 14, 21 ; *République*, iii, 9. 15. Cf. Solin, 21, 1 ; Tertullien, *Apologétique*, 9, nomme Mercure le dieu auquel on offrait ces sacrifices. Cf. Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, vii, 19.

times ne sont point assez nombreuses, ils y suppléent en sacrifiant des innocents (1). Antérieurement à César, on brûlait les clients et les esclaves aux funérailles des grands (2). D'après Strabon (3), qui utilise sans doute la même source que César, les sacrifices et les pratiques divinatoires des Gaulois s'opposaient à ceux des Romains ; la victime recevait un coup de sabre dans le dos ; puis l'on prédisait l'avenir d'après la nature de ses convulsions ; d'autres fois, la victime était tuée à coups de flèches, ou crucifiée dans les temples ; ou bien on construisait un mannequin colossal avec du bois et du foin ; on y faisait entrer des bestiaux et des animaux de toute sorte pêle-mêle avec des hommes, puis on y mettait le feu. Diodore de Sicile (4) rapporte que les Gaulois gardent les malfaiteurs pendant cinq ans, puis, en l'honneur des dieux, ils les empalent et les brûlent avec beaucoup d'autres offrandes sur d'énormes bûchers. Il est possible que cet usage de brûler des êtres vivants se rattache au culte du feu (5).

Avant et après César, il est aussi question de sacrifices humains à la guerre, avant ou après la bataille. Dans la première moitié du IIe siècle avant J.-C., Sopatros, cité par Athénée, dit que les Gaulois sacrifiaient les prisonniers de guerre (6). En 167 avant J.-C., la même coutume

(1) Ce détail, qui ne se trouve que chez César, paraît invraisemblable à M. S. Reinach, *Revue archéologique*, t. xxii (1913), p. 101.

(2) *Guerre de Gaule*, vi, 16. Cf. Strabon, iv, 4, 4 ; Diodore, v, 32, 6. Voir ci-dessus, p. 189, 310.

(3) *Géographie*, iv, 4, 5. Cf. Diodore, v, 31.

(4) *Bibliothèque*, v, 32 ; cf. César, *Guerre de Gaule*, vi, 17.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 242.

(6) Athénée, iv, 51. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. xii, p. 297.

subsistait chez les Gaulois d'Asie (1). Diodore (2) dit expressément que les Gaulois et les Galates immolaient les prisonniers en l'honneur des dieux et tuaient avec les hommes les animaux pris à la guerre. Les *Scordisci* immolaient à Bellone et à Mars les ennemis captifs (3). Dion Cassius (4) nous rapporte que les Bretons de Boudicca massacrèrent avec des raffinements de cruauté les femmes captives, en l'honneur de la déesse Adrastê. Justin nous apprend que les Gallo-Grecs font des sacrifices avant de livrer bataille ; un jour que les présages étaient funestes, ils égorgèrent même leurs femmes et leurs enfants pour apaiser la colère divine (5). Tacite nous parle de l'horrible superstition des habitants de Mona qui regardaient comme un acte religieux d'arroser les autels du sang des captifs et de consulter les dieux dans les entrailles humaines (6).

Dès l'an 97 avant J.-C., un sénatus-consulte prohibait les sacrifices humains. Denys d'Halicarnasse, qui termina ses *Antiquités romaines* vers l'an 8 avant J.-C., constate que les sacrifices humains sont encore en usage dans la Gaule de son temps (7). Lorsque Lucain (39-65) nous parle des horribles sacrifices offerts à Esus, Taranis et Teutatès (8), il est probable qu'il faisait allusion à des coutumes disparues, au moins dans les pays soumis à la domination romaine. En 77, il semble (9) que les sacrifices

(1) Tite Live, xxxviii, 47, 12.
(2) *Bibliothèque*, v, 32 ; xxxi, 13.
(3) Ammien Marcellin, xxvii, 4, 4.
(4) *Histoire romaine*, lxii, 7.
(5) *Histoires*, xxvi, 2.
(6) *Annales*, xiv, 30.
(7) *Antiquités romaines*, i, 38.
(8) *Pharsale*, i, 444-446. Usener, *Commenta Bernensia*, p. 32.
(9) Pline, *Histoire naturelle*, xxx, 4, 13. Cf. vii, 2, 9, où Pline

humains subsistaient encore dans les parties de la Grande-Bretagne restées indépendantes ; mais en Gaule, vers 40 après J.-C., les druides attiraient à leurs autels des hommes liés par des vœux et leur faisaient couler un peu de sang, sans les mettre à mort (1). L'ancienne barbarie n'était plus alors qu'un souvenir (2). Les druides (*magi*) de Grande-Bretagne, au milieu du v^e^ siècle, apprennent au roi Vortigern qu'avant de commencer la construction d'une forteresse, il faut arroser le sol avec le sang d'un enfant (3). En Irlande, une Vie de saint Patrice mentionne encore une idole appelée Cenn Cruaich, qui était couverte d'or et d'argent et entourée de douze autres idoles et à laquelle on immolait des enfants (4). Ce nom est identique à celui de *Pennocrucium*, station romaine chez les *Cornavii* (5).

Parmi les croyances religieuses, une de celles qui ont le plus étonné les anciens est la croyance à l'immortalité de l'âme. « Je traiterais les Celtes d'insensés », écrit Valère Maxime, « si l'opinion de ces gens à braies n'était celle de

nous apprend que chez les Transalpins cette coutume vient de disparaître (*nuperrime*).

(1) M. S. Reinach (*Revue archéologique*, t. xxii (1913),, pense que ce rite n'a rien à voir avec les sacrifices humains.

(2) Pomponius Mela, iii, 2, 18.

(3) Nennius, *Historia Brittonum*, 40 ; Mommsen, *Chronica minora*, t. iii, p. 182 et suiv. (M. G. H., A. A., t. xiii). Cf. J. H. Todd, *The Irish version of the Historia Brittonum of Nennius*, p. 90. F. Robinson a réuni et discuté les textes relatifs aux sacrifices humains en Irlande dans *Anniversary Papers by colleagues and pupils of* G. L. Kittredge, Boston, 1913, p. 185-197.

(4) *The tripartite life of Patrick*, t. i, p. 90, 92. Cf. *Revue celtique*, t. xvi, p. 35 ; Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. i, p. 275-276, 281.

(5) *Itinéraire d'Antonin*, 470, 1. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 203.

Pythagore vêtu du pallium ». D'après d'autres écrivains, cette doctrine était venue aux Celtes par les druides (1). Toujours est-il qu'elle était très répandue et très populaire. De là l'ancien usage de se prêter entre eux des sommes remboursables dans l'autre monde (2), de fixer les enfers comme lieu de règlement de leurs affaires commerciales, de brûler et d'enterrer avec les morts ce qui sert aux vivants (3), de jeter dans le bûcher des lettres adressées aux morts (4). On a même vu, dit Pomponius Méla, des parents se jeter volontairement dans le bûcher de leurs proches dans l'espoir d'aller vivre avec eux (5). Les Celtes prétendent ne craindre ni les tremblements de terre ni les inondations ; ils s'avancent tout armés au devant des flots (6). C'est que la foi en une autre vie est éminemment propre à exalter le courage (7) ; elle était sans doute aussi la cause de ces suicides d'un caractère religieux que l'on a signalés chez les Celtes (8) ; elle peut, de même, dans certains cas, rendre compte des sacrifices humains, dont nous venons de parler. La substitution de l'incinération à l'inhumation (9) est peut-être aussi en rapport avec l'idée de survivance des âmes.

Il ne semble pas, bien que les textes soient obscurs et

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 14. Timagène, chez AMMIEN MARCELLIN, XV, 9, 8. Cf. STRABON, IV, 4, 4.
(2) VALÈRE MAXIME, II, 6, 10.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 19, 4. Cf. MÉLA, III, 2, 19.
(4) DIODORE, V, 28.
(5) *Chorographie*, III, 2, 19.
(6) ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, III, 7, 7 ; *Morale à Eudème*, II, 1, 25.
(7) *Guerre de Gaule*, VI, 14. Cf. LUCAIN, I, 459-462.
(8) Nicolas de Damas, chez STOBÉE, VII, 40.
(9) Voir ci-dessus, p. 189-191.

contradictoires (1), que cette immortalité ait consisté en une seconde vie sur la terre dans un corps nouveau. Ce n'est pas la doctrine pythagoricienne, d'après laquelle l'âme des méchants revenait en ce monde habiter un autre corps, tandis que l'âme des justes menait dans les espaces aériens une vie purement spirituelle. Ce n'est pas non plus les demeures silencieuses de l'Erèbe, ni les profondeurs du pâle royaume de Dis que gagnent les âmes. Le même souffle anime leurs membres dans un autre monde, la mort est le milieu d'une longue vie (2). La situation de cet autre monde (3) varie suivant la position géographique des divers peuples celtiques. Comme l'a fait remarquer M. A. Le Braz (4), les gens du continent le plaçaient volontiers dans les îles. Une tradition fixée par écrit au VI^e^ siècle par Procope (5) rapporte que les habitants du pays situé en face de la Grande-Bretagne avaient pour charge de conduire les âmes des morts du continent dans l'île. Au milieu de la nuit, ils entendent frapper à leur porte, et une voix les appelle tout bas. Alors ils se rendent au rivage sans savoir

(1) César, VI, 14 : « non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios. Lucain, I, 454-458 : « Umbræ non... Erebi sedes... petunt ; regit idem spiritus artus orbe alio ; longæ... vitæ mors media est. » Méla, III, 2, 19 : « æternas esse animas vitamque alteram ad Manes ». Diodore, V, 28, 6 : τὰς ψυχὰς... ἀθανατοὺς εἶναι... καὶ δι' ἐτῶν ὡρισμένων πάλιν βιοῦν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδυομένης.

(2) Lucain, *Pharsale*, I, 454-458.

(3) M. S. Reinach a démontré (*Revue celtique*, t. XXII, p. 447-457 ; *Cultes*, t. I, p. 184-194), que par les mots *orbis alius*, Lucain voulait désigner une autre région de la terre et non une autre planète ou un astre.

(4) *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 2^e^ éd., p. XII.

(5) *Guerre des Goths*, IV, 20 ; Tzetzès, *Scholies à Hésiode, Les travaux et les jours*, V 169. Cf. Claudien, *Contre Ruffin*, I, 124 ; A. Le Braz, *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 2^e^ éd., p. XII-XIII.

quelle force les y entraîne. Ils y trouvent des barques qui semblent vides, mais qui sont tellement chargées des âmes des morts que leur bordage s'élève à peine au-dessus des flots. En moins d'une heure, ils sont arrivés au terme de leur voyage, alors que d'ordinaire il leur faut une journée pour s'y rendre. Là, dans l'île des Bretons, ils ne voient personne, mais ils entendent une voix qui dénombre les passagers en les appelant chacun par leur nom. Une tradition aussi étrange est rapportée par Plutarque. Dans une île voisine de la Bretagne habitaient des hommes que les Bretons considéraient comme sacrés et inviolables. A peine Demetrius (1) y avait-il abordé qu'ils se produisit un grand trouble dans l'atmosphère; des souffles firent rage; des trombes de feu s'abattirent. Les habitants de l'île lui dirent que c'était quelqu'un des meilleurs qui venait de trépasser (2). Enfin c'est aussi du côté de la Grande-Bretagne, à cinq jours de navigation, que Plutarque situe l'île de Saturne où les hommes conversent avec des génies (3).

Ce n'est que d'après la littérature épique de l'Irlande que l'on peut se faire une idée de l'Elysée rêvé par les Gaëls, pays merveilleux que l'on atteignait en s'embarquant sur une barque de verre (4) ; au delà de la mer, on aperçevait une grande tour transparente aux contours indécis ; dans les ouvertures des créneaux apparaissaient des formes qui ressemblaient à des hommes. Quiconque essayait d'aborder au pied de la tour était emporté par les flots de

(1) Personnage du dialogue de Plutarque, inconnu d'ailleurs.
(2) *Des oracles qui ont cessé*, 18.
(3) *De la face de la lune*, 26.
(4) Voir surtout l'*Echtra Condla Caim*, H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. v, p. 385-390.

la mer. Au delà de la tour s'étendaient des plaines fertiles plantées d'arbres étranges. Quelques-uns avaient des branches d'argent auxquelles pendaient des pommes d'or (1). Quand on heurtait ces pommes les unes contre les autres, elles produisaient un son si harmonieux qu'on ne pouvait l'entendre sans oublier tous ses maux. Au pied des arbres coulaient des ruisseaux de vin et d'hydromel. La pluie qui rafraîchissait la terre était de bière. Les porcs qui paissaient dans la plaine renaissaient, une fois mangés, pour de nouveaux festins. Partout une agréable musique flattait l'oreille et ravissait l'âme par ses douces mélodies. C'était bien la vie que le Gaël avait pu rêver ici-bas. Toujours jeune, toujours beau, couronné de fleurs, il passait ses jours dans de longs festins où la bière ne cessait de couler et où la viande de porc ne manquait pas. Jamais il ne s'élevait de contestations pour savoir à qui devait revenir le meilleur morceau. Les combats étaient au nombre des plaisirs du peuple des morts : les guerriers étaient armés d'armes éclatantes ; ils brillaient de l'éclat de la jeunesse ; les batailles étaient plus acharnées et plus terribles que chez les vivants et des fleuves de sang coulaient dans la Grande Plaine. Ainsi le Gaël retrouvait dans l'autre vie tout ce qu'il avait aimé sur la terre, la musique, la bonne chère et la guerre (2).

En résumé, parmi les croyances et les pratiques reli-

(1) M. Jullian me fait remarquer qu'Apollodore (II, 5, 11) place les pommes des Hespérides dans le pays des Hyperboréens. Nous avons vu (p. 22) que les Celtes sont parfois confondus avec les Hyperboréens.

(2) *Revue de l'histoire des religions*, t. XIV, p. 53-66. A. NUTT, *Essay on the Irish Vision of the happy Otherworld, and the Celtic doctrine of rebirth*, dans *The Voyage of Bran, son of Febal, to the Land of the Living*, éd. Kuno Meyer, London, 1895-1897 ; II, p. 133-218.

gieuses des Celtes, un grand nombre n'ont rien qui puisse attirer notre attention. La divination par le vol des oiseaux, par les entrailles des victimes, par les songes, la croyance aux vertus magiques des plantes, l'usage des libations et des sacrifices sont bien connus dans l'Antiquité ; on peut même se demander si certains auteurs latins ou grecs n'ont pas attribué aux Celtes ces formes de culte parce qu'ils les trouvaient chez eux-mêmes, et sans être autrement documentés sur les usages rituels des peuples celtiques. Nous devons attribuer plus d'autorité aux textes qui nous font connaître des pratiques tombées en désuétude à Rome (1) ou en Grèce (2), comme les sacrifices humains. Quant à la croyance à la survivance des âmes, que les anciens ont signalée avec curiosité et intérêt, mais sans précision ni clarté, nous ne pouvons l'interpréter qu'en la rattachant à la tradition conservée dans l'ancienne littérature de l'Irlande. Loin d'être le résultat des méditations des philosophes de Grande-Bretagne, cette doctrine est indo-européenne ; on la trouve déjà dans les Védas (3) ; Hérodote l'a signalée chez les Egyptiens (4) et les Gètes (5). Les Perses étaient convaincus de leur résurrection (6). Elle ne constitue donc pas une croyance religieuse propre aux Celtes (7).

(1) En 216 avant J.-C., on enterra vivants dans le *forum boarium* un Gaulois et une Gauloise.
(2) Pausanias, *Description de la Grèce*, viii, 2, 3 ; 6.
(3) Bergaigne, *La religion védique d'après les hymnes du Rig-Veda*, t. i, p. 191-198.
(4) *Histoire*, ii, 123.
(5) *Histoire*, iv, 93-94.
(6) Théopompe chez Diogène Laerce, pref. 9.
(7) Cf. Strabon, iv, 4, 4 : ἀφθάρτους δὲ λέγουσι καὶ οὗτοι καὶ ἄλλοι τὰς ψυχάς.

CHAPITRE VI

LES BARDES, LES VATÈS, LES DRUIDES (1)

Les bardes. — Les vatès, les devins, les euhages. — Les druides. — Les prêtres gaulois. — Attributions religieuses des druides ; la magie. — Leur enseignement ; la cosmogonie ; le calendrier ; les druides et Pythagore. — Leur rôle judiciaire en Gaule. — Leur rôle politique. — Les druidesses ; les prêtresses de Sein. — Les collèges de druides. — Le néodruidisme. — Originalité du druidisme.

D'après Strabon (2), chez tous les peuples celtiques sans exception, se trouvent trois classes d'hommes qui sont l'objet d'honneurs extraordinaires, à savoir : les bardes βάρδοι, les vatès οὐάτεις et les druides δρυΐδαι. Diodore (3) nous apprend que les Gaulois ont des poètes lyriques qu'ils appellent bardes ; qu'ils ont aussi des philosophes et des théologiens très honorés qu'ils appellent druides et des devins (μάντεις) qui sont en grande vénération. Ammien Marcellin (4), citant sans doute Timagène, rapporte que les

(1) Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 84-112, 383-385.
(2) *Géographie*, IV, 4, 5.
(3) *Bibliothèque*, V, 31.
(4) *Histoire romaine*, XV, 9.

Gaulois ont été civilisés par les bardes, les euhages (1) et les druides. César ne mentionne que les druides (2) ; il est probable qu'il comprenait sous ce terme général les druides, au sens propre, les devins et peut-être aussi les bardes ; le nom de druides aurait donc désigné à peu près tous les hommes à carrière libérale.

L'ancienne Irlande connaissait de même trois ordres de lettrés : les bardes, *bard* ; les druides *drui*, *druad*, et les *filé*. De très bonne heure les bardes sont remplacés, comme poètes panégyristes ou satiriques, par les *filé* qui remplissent en même temps les fonctions de devins et de juges et qui sont répartis en plusieurs classes d'après le nombre d'histoires épiques qu'ils peuvent raconter. La durée régulière de leurs études était de douze ans. Au Pays de Galles, le barde est le huitième des fonctionnaires de la cour du roi (3).

I

Les bardes gaulois chantent la louange ou le blâme en s'accompagnant sur des instruments semblables aux lyres (4). Les Celtes, nous dit Poseidônios dans le vingt-troisième livre de ses *Histoires*, mènent avec eux, même à la guerre, des compagnons qu'ils appellent commensaux. Ceux-ci débitent des éloges de leurs patrons devant de nombreuses assemblées, et aussi en particulier devant quiconque les

(1) Voir ci-dessus, p. 85.
(2) *Guerre de Gaule*, VI, 13.
(3) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. I), p. 64. *Revue archéologique*, t. XLIV, (1882), p. 225-242.
(4) DIODORE, V, 31, 2. Cf. STRABON, IV, 4, 4.

écoute (1). Ce sont des poètes et c'est en chantant (2) qu'ils débitent leurs éloges. Le sujet de leurs chants était aussi le récit des hauts faits des hommes illustres ; ils conservaient par leurs poèmes pendant de longs siècles la mémoire des braves, tombés dans les combats. Les bardes, comme les druides, avaient autant d'influence en temps de guerre qu'en temps de paix. Souvent, quand les armées étaient rangées en bataille l'une en face de l'autre, épées tirées et lances en arrêt, ils s'avançaient au milieu et les apaisaient, comme des bêtes sauvages, par le charme de leurs chants. Ainsi, ajoute Diodore, même chez les Barbares les plus grossiers, la vaillance cède à la sagesse et Arès respecte les Muses (3). Nous n'avons aucun renseignement direct sur les poèmes des bardes celtiques, analogues sans doute aux compositions poétiques des anciens bardes irlandais et gallois (4). Tite Live (5) et Justin (6) nous conservent vraisemblablement, dans les récits plus ou moins légendaires qu'ils nous ont faits des conquêtes des Celtes, la trace d'anciennes épopées. Les traditions relatives à la fondation de Lyon (7) et à celle d'Alesia (8) avaient sans

(1) Athénée, VI, 49.

(2) Cf. Pseudo-Scymnus, V, 186. *Geographi græci minores*, éd. Didot, t. I, p. 202.

(3) Diodore de Sicile, V, 31, 2. Cf. Ammien Marcellin, XV, 9, 8 ; Lucain, *Pharsale*, I, 447-449 ; Elien, *Histoire variée*, XII, 23.

(4) C. Jullian, *De la littérature poétique des Gaulois*, *Revue archéologique*, t. XL (1902), p. 304-327, a recueilli et discuté tous les textes des anciens qui peuvent s'y rapporter. Cf. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 379-382.

(5) V, 34, 1-5.

(6) *Histoires Philippiques*, XXIV, 4, 1.

(7) Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, 6. Voir ci-dessus, p. 74.

(8) Diodore, IV, 19. Voir ci-dessus, p. 302.

doute donné lieu chez les Gaulois à des poèmes comparables aux Κτίσεις des Grecs. Comme les bardes de l'Irlande et du Pays de Galles, les bardes gaulois composaient, outre des panégyriques, des poésies satiriques (1). Il est possible que leur satire ait eu, comme celle des bardes irlandais, la réputation de causer la destruction ou la mort (2).

Les bardes gaulois que nous représentent Poseidônios et Appien sont des sortes de griots qui vivent aux dépens des grands. Un jour que le riche Arverne Luernios avait donné un festin, un poète qui comptait y assister arriva trop tard. Le poète se mit à chanter la grandeur du roi et à se lamenter d'être arrivé en retard. Luernios, charmé, demanda un petit sac d'or et le jeta au poète qui courait à côté de lui. Celui-ci le ramassa et de nouveau se mit à chanter, disant que les traces laissées sur terre par son char produisaient aux hommes de l'or et des bienfaits (3). Un autre barde est rattaché à la légende de Bituitos, fils de Luernios et roi des Arvernes. C'était au moment où Cn. Domitius, en 122 avant Jésus-Christ, conduisant une expédition contre les Allobroges, quittait le territoire des *Salyi*, peuple gaulois établi autour d'Aix et d'Arles (4). Un envoyé de Bituitos vint à sa rencontre. Il était suivi d'un poète qui dans une poésie barbare célébrait le roi Bituitos, puis les Allobroges, puis l'envoyé lui-même, pour leur naissance et leur courage et leur puissance (5). C'est pour cela surtout, ajoute

(1) Diodore, v, 31.

(2) Cf. F. N. Robinson, *Satirists and enchanters in early Irish literature* (*Studies in the history of religions*, New-York, 1912, p. 95-130).

(3) Athénée, iv, 37. Cf. Strabon, iv, 2, 3.

(4) Sur ce peuple, voir C. Jullian, *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville*, p. 97-109.

(5) Appien, *Histoire romaine*, iv, 12.

malicieusement Appien, que les envoyés illustres emmènent avec eux ces sortes de gens.

La lyre des bardes était sans doute l'instrument que Fortunat appelle *chrotta* et qu'il attribue aux Bretons (1). On trouve représentée sur les monnaies des *Aedui*, des *Arverni* et des *Aremorici* une lyre à quatre ou cinq cordes (2). Le nom de la *chrotta* est identique à celui de la harpe des anciens bardes irlandais, *cruith*, et des bardes gallois *crwth*. C'était en Irlande un instrument de $0^{m},75$ de hauteur en moyenne (3).

Il semble que le nom de barde ait été employé dans diverses parties du monde celtique. Dans l'Italie septentrionale, on trouve près de Milan une localité appelée *Bardomagus* « champ du barde » (4). Un Helvète a porté le nom de Bardus ; on trouve le même nom en Carinthie, à Vienne, en Styrie, à Misène (Italie) (5).

Le nom de barde avait pénétré en Germanie où le mot *barditus* désignait, d'après Tacite (6), le genre de chant par lequel les Germains enflammaient les âmes des guerriers avant de commencer la bataille.

II

Les οὐάτεις de Strabon sont-ils identiques aux μάντεις de Diodore de Sicile ? C'est assez vraisemblable, οὐάτεις n'étant

(1) *Odes*, VII, 8, 66.
(2) Muret et Chabouillet, *Catalogue*, p. 291 ; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 163.
(3) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 576.
(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, VI, 5872.
(5) Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 348.
(6) *Germanie*, 3. On a proposé de corriger *barditus* en *barritus*.

autre chose que la transcription grecque du latin *vates*. Il n'y a aucune raison de transcrire οὐάτεις par ovates comme l'ont fait les érudits du siècle dernier.

Les devins prédisaient l'avenir par le vol des oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes ; on leur accordait une grande autorité. Lorsqu'on les consulte sur une affaire importante, ils immolent un homme en le frappant d'un coup d'épée au-dessus du diaphragme et déterminent l'avenir d'après sa chute, les convulsions de ses membres et l'écoulement de son sang, confiants dans des observations anciennes et continues (1). Les *vates* sont ceux qui s'occupent des sacrifices et étudient la nature (2). Les haruspices des Tectosages de Toulouse leur prescrivent, pour les délivrer d'une épidémie pestilentielle, de jeter dans le lac de Toulouse l'or et l'argent qu'ils ont rapportés de l'expédition de Brennus (3). Tacite appelle druides les prophètes gaulois qui en 69 prédisaient la fin de l'empire romain et la domination de Rome par les races transalpines (4). Dans l'île Silure, d'après Solin (5), les hommes et les femmes se flattent de connaître l'avenir.

Les *euhages* d'Ammien Marcellin (6) s'efforcent d'expliquer l'enchaînement et les merveilles sublimes de la nature. Ils sont sans doute identiques aux οὐάτεις de Strabon et aux μάντεις de Diodore de Sicile.

(1) Diodore, v, 31, 3.
(2) Strabon, *Géographie*, iv, 4, 4.
(3) Justin, xxxii, 3, 10.
(4) *Histoires*, iv, 54.
(5) *Collections de choses merveilleuses*, 22, 7.
(6) *Histoire romaine*, xv, 9, 8. Cf. Suidas, *Lexique*. Voir ci-dessus, p. 85.

III

La plus ancienne mention du nom des druides (1) se trouve chez Diogène Laerce dans ses *Vies des philosophes*. Celui-ci dit que la philosophie a commencé chez les barbares, que les premiers philosophes ont été chez les Perses les Mages, à Babylone et en Assyrie les Chaldéens, dans l'Inde les Gymnosophites, chez les Celtes et les Galates les druides ou semnothées, δρυίδας ἢ σεμνοθέους et il cite comme autorités un traité apocryphe d'Aristote, Μαγικός, ainsi que Sotion le péripatéticien (190 avant J.-C.), au vingt-troisième livre de l'ouvrage intitulé Διαδοχὴ τῶν φιλοσόφων (2).

Le nom de druide n'a pas trouvé une explication satisfaisante dans les langues celtiques (3). Il est probable que les auteurs grecs qui écrivent δρουίδαι ont transcrit le nom latin *druidæ*. L'étymologie par le grec δρῦς « chêne », qui faisait des druides « les hommes des chênes », a tenté bien des écrivains depuis Pline l'ancien (4). On pourrait songer à une traduction ou une étymologie populaire grecque d'un

(1) Sur les druides en général, voir outre les ouvrages de H. d'Arbois de Jubainville cités ci-après et l'*Histoire de la Gaule*, de C. Jullian, t. II, p. 84-112, l'article de Ihm dans la *Real-Encyclopædie*.

(2) *Vies des philosophes*, I, préf., 1. Suidas, *Lexique* au mot δρυίδαι. Cf. Rodier, *Revue des études anciennes*, t. IV (1902), p. 231, n. sur l'attribution et l'authenticité.

(3) Voir toutefois une étymologie de R. Thurneysen, qui explique ce mot par **dru-vids* « très savant » ; cf. l'irlandais *sui* = **su-vids* « sage », et le mot φιλόσοφος par lequel Diodore (V, 31) désigne les druides. H. d'Arbois de Jubainville, *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, p. 85.

(4) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 249.

nom celtique ignoré si le mot *drai* (au génitif *druad*) n'apparaissait pas dans les textes les plus anciens de la littérature irlandaise. Il est probable que le *dratis*, *drasidæ*, *dryaridae* d'Ammien Marcellin, comme le Σαρωνίδας (1), Σαρουίδας des manuscrits de Diodore, repose sur une mauvaise lecture ou est la traduction d'une étymologie populaire. Pour les copistes de Lucain et des historiens de l'*Histoire Auguste*, l'étymologie grecque de druide est si bien passée dans le domaine public que les druides et les druidesses sont devenus des dryades, *driadae*, *dryadae* (2).

« Dans toute la Gaule, nous dit César (3), il y a deux classes d'hommes à compter et à être honorées : l'une, celle des druides, l'autre, celle des chevaliers. » Tandis que les chevaliers constituent l'élite de l'armée gauloise, les druides ne vont pas à la guerre et sont exempts de tout service militaire. Ils ne paient pas les impôts avec les autres (4). Ils prennent part à l'exercice du pouvoir public aussi bien que les chevaliers ; ainsi, Diviciacus qui, à ce que Cicéron nous apprend, était un druide, mène une vie assez peu différente de celle de son frère Dumnorix qui n'était pas druide, et est très mêlé aux affaires politiques de son temps (5). Il ne s'agit donc pas d'une classe sacerdotale ; à plus forte raison comme on l'a dit, d'un clergé gaulois. César parle une fois des *sacerdotes* (6), qui peuvent être différents des druides,

(1) Cf. le grec « σαρωνίς vieux chêne pourri ».
(2) Voir ci-après, p. 384.
(3) *Guerre de Gaule*, VI, 13 ; 14.
(4) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 55, n. 1. Le texte des manuscrits n'est pas sûr.
(5) CICÉRON, *De la divination*, I, 41, 90 ; CÉSAR, *Guerre de Gaule*, I, 31, 9 ; VI, 12, 5 ; *Panegyrici veteres*, 8, 3 ; C. JULLIAN, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 205-210.
(6) *Guerre de Gaule*, VII, 33.

et rien ne nous indique que les prêtres des *Boii* de Cisalpine *sacerdotes*, *antistites*, que mentionne Tite-Live, fussent des druides, ni le *sacerdos* de la forêt sacrée chantée par Lucain (1).

Pour désigner, à l'époque gallo-romaine, les prêtres affectés aux cultes locaux, il y avait un mot qui est sans doute celtique (2), *gutuater*. Les inscriptions nous apprennent qu'il y avait à Mâcon un *gutuater* de Mars (3) et à Autun des *gutuatri* qui font des dédicaces au dieu Anvalos (4). La confusion du *gutuater* et du druide n'est faite que chez Ausone, qui d'ailleurs se sert dans un autre passage, pour désigner un prêtre de Belenus, de l'expression *Beleni æduuus* (5).

L'institution druidique n'était pas originaire de Gaule. On ne l'a constatée ni chez les Celtes d'Italie, ni chez les Celtibères d'Espagne, ni chez les Galates de Thrace et d'Asie Mineure, ni chez les Celtes du Danube. Nous ignorons même si elle avait pénétré dans toute la Gaule, bien qu'il semble que Strabon atteste l'existence de druides, bardes et vates chez tous les peuples gaulois (6). Elle avait été, pensait-on, créée en Grande-Bretagne et de là avait été transportée en Gaule. Les Gaulois qui voulaient la connaître plus à fond se rendaient le plus souvent de l'autre côté de la Manche (7). Nous n'avons aucun rensei-

(1) Tite-Live, xxiii, 24, 12 ; Lucain, iii, 424.
(2) Voir ci-dessus, p. 82. H. d'Arbois de Jubainville, *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, p. 2-5. Cf. J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. xx, p. 550.
(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. xiii, n° 2585. Cf. 1577.
(4) *Revue épigraphique*, 1900, p. 132-133. Cf. *Revue celtique*, t. xiv, p. 355.
(5) *Professeurs*, v, 7 ; xi, 24.
(6) *Géographie*, iv, 4, 4.
(7) *Guerre de Gaule*, vi, 13.

gnement ancien sur le druidisme de Grande-Bretagne. Le druidisme irlandais seul peut donner matière à des rapprochements avec les notions que nous fournissent les écrivains de l'antiquité sur les druides de la Gaule.

D'après César, qui semble parler des druides en général plutôt que des druides de son temps, les druides remplissent des fonctions religieuses, éducatives, judiciaires, politiques. Nous allons les étudier successivement sous ces divers aspects.

Les fonctions religieuses des druides consistaient, d'après César, surtout à assister aux cérémonies et à s'occuper des sacrifices publics et privés (1). Il semble, d'autre part, que ce soit pour se rendre au désir du peuple qu'ils assistent aux sacrifices, et qu'ils ne jouent pas dans les cérémonies un rôle prépondérant. Strabon et Diodore sont d'accord sur ce point. Strabon écrit que les Celtes sacrifiaient avec l'assistance des druides (2) ; Diodore, que la coutume était que personne ne fît de sacrifice sans un philosophe, car on croyait devoir user de l'intermédiaire de ces hommes, qui connaissent la nature des dieux et parlent la même langue qu'eux, pour leur offrir des sacrifices d'actions de grâce et implorer leurs bienfaits (3).

La divination était au nombre des sciences qu'ils pratiquaient. Diviciacus annonçait l'avenir tant par l'observation des oiseaux que par conjecture (4). D'après César, les druides interprètent la volonté des dieux (5). Au temps de Tacite,

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 13 ; 16, 2.
(2) *Géographie*, IV, 4, 5.
(3) *Bibliothèque*, V, 31, 4. S. REINACH, *Revue archéologique*, t. XXII (1913), p. 105.
(4) CICÉRON, *De la divination*, I, 41, 90.
(5) *Guerre de Gaule*, VI, 13.

des druides gaulois annonçaient que l'incendie du Capitole présageait la chute prochaine de l'empire romain et la domination du monde par les Transalpins (1). Les druides prédisaient l'avenir par les nombres et les cailloux à la manière pythagoricienne (2). Ils prédisaient après avoir mangé des glands, disait-on (3).

A l'époque de Pline, la magie est en grande faveur en Gaule et en Grande-Bretagne (4) et les druides, dont il interprète le nom par *magi* (5), sont pour lui des sortes de sorciers et de féticheurs dépositaires de secrets magiques et de recettes médicales. Ce sont les druides gaulois qui prétendent que le *selago* préserve des accidents et que la fumée en est utile pour toutes les maladies des yeux. Ce sont eux qui regardent le gui du rouvre comme sacré, et comme envoyé du ciel. Enfin, ils ont indiqué les prescriptions à remplir pour s'emparer de l'œuf de serpent (oursin fossile). Il faut le recevoir sur une saie avant que, lancé en l'air par les serpents, il ait touché à terre ; s'enfuir à cheval, car les serpents poursuivent jusqu'à ce qu'ils rencontrent un cours d'eau. Tout cela doit être fait à une certaine époque de la lune. Cet œuf est un talisman qui fait gagner les procès et donne accès auprès des souverains. Toutefois Pline rapporte qu'un chevalier du pays des Voconces qui en portait un dans sa tunique fut, sans motif, mis à mort par l'empereur Claude (6).

(1) *Histoires*, IV, 54.
(2) HIPPOLYTE, *Philosophumena*, 25, 2.
(3) USENER, *Commenta Bernensia*, p. 33.
(4) *Histoire naturelle*, XXX, 4, 13.
(5) C'est aussi *magus* qui est l'équivalent de l'irlandais *drui* chez les écrivains latins de l'Irlande.
(6) *Histoire naturelle*, XXIV, 62, 103 ; XVI, 95, 249-251 ;

Peut-être faut-il rattacher à la médecine druidique les remèdes populaires usités en Gaule d'après Pline, Apulée et Marcellus : le gui, fécondant et antidote, qui guérit tout (1) ; le trèfle (*visumarus*) qui est bon contre le vertige (2) ; la jusquiame (*Belinuntia*) qui guérit les maux de l'aine et du pied (3) ; la verveine qui est un remède contre l'ophthalmie (4) ; la bétoine (*vettonica*) qui sert à faire un vinaigre bon pour les maux d'yeux et d'estomac (5) et guérit les morsures de serpents ; le *rodarum* dont on fait un onguent contre les tumeurs et les abcès, à condition que l'arbuste n'ait pas été touché par le fer et que le patient, après l'onction, crache trois fois à droite ; l'onguent est encore plus efficace si la friction est faite de la main droite par trois hommes de nation différente (6) ; l'herbe aux corbeaux qui sert d'antidote (7) ; la pierre de la source de la Saône qui est un fébrifuge (8). Certaines herbes magiques, mises en rapport avec les décans des signes du Zodiaque, avaient sans doute dans l'opinion des Gaulois des vertus curatives (9). Il est probable que les chapelets d'ambre, les grains de jaspe, d'agathe, de cristal, les perles de verre, les annelets

XXIX, 12, 52 ; cf. ci-dessus, p. 337. CHAUVET, *Revue archéologique*, t. XXXVI (1900), p. 281-285 ; S. REINACH, *Cultes, mythes et religions*, t. II, p. 63-65.

(1) PLINE, *Histoire naturelle*, XVI, 95, 250-251. Ci-dessus, p. 339.

(2) MARCELLUS, *Des médicaments*, III, 9. Ci-dessus, p. 68.

(3) APULÉE, *Des herbes*, 4.

(4) MARCELLUS, *Des médicaments*, VIII, 28 ; PLINE, *Histoire naturelle*, XXV, 59, 106.

(5) PLINE, *Histoire naturelle*, XXV, 46, 84 ; cf. 55, 101.

(6) PLINE, *Histoire naturelle*, XXIV, 112, 172.

(7) *Singularités merveilleuses*, 86.

(8) PSEUDO-PLUTARQUE, *Des fleuves*, 6, 3.

(9) Cf. BÉJOTTES, *Le livre sacré d'Hermès Trismégiste et ses trente-six herbes magiques*, Bordeaux, 1911.

de bronze, les dents d'animaux divers trouvés dans les tombes ne sont pas exclusivement des ornements et que quelques-uns de ces objets constituent des amulettes thérapeutiques (1).

Si les sacrifices et la divination sont dans l'Antiquité deux pratiques religieuses importantes, les secrets magiques, dont au temps de Pline les druides sont les dépositaires, étaient laissés à des sorciers peu estimés. Comment concilier l'idée que les druides étaient des philosophes à la fois physiciens et moralistes avec le rôle assez méprisable que leur fait jouer Pline le naturaliste ? On peut sans doute s'expliquer cette contradiction en tenant compte de la différence des dates. Entre l'époque de César et celle de Pline se placent le règne de Tibère et le règne de Claude. Tibère supprima les druides et cette espèce de devins et de médecins (2) ; Claude abolit complètement cette religion des druides, si effroyablement cruelle, qui sous Auguste n'avait été qu'interdite aux citoyens romains (3).

Au temps de Pomponius Méla, les druides donnent leur enseignement soit dans un antre, soit dans des clairières cachées (4). La persécution n'aurait donc pas été favorable au maintien des traditions morales qui avaient fait des druides les premiers personnages de la Gaule et les plus justes des hommes. Ou bien faut-il croire que, de tout

(1) Cf. P. Pansier, *La médecine des Gaulois au temps des druides*, *Janus*, *Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicales*, t. xii, (1907).

(2) « Tiberii Cæsaris principatus sustulit druidas et hoc genus vatum medicorumque », *Histoire naturelle*, xxx, 4, 13.

(3) Suétone, *Claude*, 25. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vii, p. 172-177 ; Duruy, *Revue archéologique*, t. xxxix (1880), p. 347-352. Voir ci-après, p. 379.

(4) *Chorographie*, iii, 2, 19. Cf. Lucain, i, 453-454.

temps, les druides avaient cherché à assurer leur pouvoir non seulement par leur science, mais par des pratiques magiques, dont ils étaient les premiers à connaître l'inanité et que, lorsque la domination romaine leur eut supprimé toute action judiciaire et politique, il ne leur resta plus que l'exercice misérable d'un charlatanisme grossier ?

Les druides d'Irlande nous apparaissent surtout comme des magiciens et des prophètes. Ils prédisent l'avenir par l'observation des nuages, par les baguettes d'if, par la roue, par le chant des oiseaux. Ils interprètent les volontés secrètes des fées, ils jettent des sorts. A l'aide de formules et d'incantations, ils peuvent trouver l'endroit où se cache une personne, accabler un ennemi de toute sorte de maux, faire lever entre deux armées un brouillard épais, faire tomber de la neige, changer le jour en nuit, produire la folie, rendre grosse une femme stérile (1). Ils connaissent les breuvages qui font oublier. Ils ont le pouvoir d'imposer des obligations, *geis*, dont il est impossible de s'écarter, et de rendre tabous certains objets Ces *geis* sont très divers : tantôt c'est un guerrier qui reçoit la défense de dire son nom à un adversaire ; Mael Duin ne peut emmener trois compagnons en sus d'un nombre déterminé par un druide ; il était interdit à Noïse de venir en Irlande en temps de paix sauf avec trois hommes : Cûchulainn, Conall et Fergus. Fergus avait reçu pour loi de ne jamais refuser une invitation et de ne pas quitter un festin avant qu'il ne fût terminé ; Cûchulainn était obligé de ne jamais passer près d'un foyer sans s'y

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 136-139. *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, p. 93-94 ; Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 223-228.

arrêter et y accepter à manger ; il lui était interdit de manger du chien. A la Fête du taureau, on mettait à mort un taureau blanc ; un homme se rassasiait de la chair et du bouillon du taureau : puis l'homme dormait tant qu'il voulait et quatre druides chantaient sur lui un chant de justice. L'homme voyait dans une vision celui qui devait être roi, sa figure, sa réputation et ce qu'il faisait. Lorsque l'homme se réveillait, il racontait son rêve aux rois (1). Les prédictions des druides ont pour objet tantôt la naissance, la gloire ou les malheurs futurs d'un enfant ; l'effet meurtrier d'une arme ; une vengeance dont un vaincu menace son vainqueur.

Il est rarement question de sacrifices en Irlande ; toutes les mentions d'offrandes aux dieux ont été, semble-t-il, supprimées des textes irlandais ; mais on trouve dans les gloses le mot gaélique qui signifie victime et sacrifice. Les druides irlandais faisaient des offrandes aux sources (2). Dans une Vie latine de saint Patrice, il est dit qu'à la *Fes Temrach* ou « Festin de Tara » non seulement les princes de tout le royaume, les grands et les chefs de provinces, mais aussi les maîtres des druides, *druidum magistri*, s'assemblaient pour immoler des victimes aux idoles (3). Aux funérailles d'un chef, on tue sur la tombe ses animaux.

Mais quel rapport offrent les prodiges de contes populaires que nous venons de rapporter avec l'ancienne religion des Celtes ? Les druides irlandais se meuvent, tantôt

(1) *Revue celtique*, t. VII, p. 280.

(2) *The Tripartite Life of Patrick*, éd. STOKES, p. 122 ; TIRECHAN, 39, *ibid.*, p. 323.

(3) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 155, 157. Voir ci-dessus, p. 189, 297.

dans un monde de féerie où l'imagination du conteur crée les prodiges les plus incroyables ; tantôt dans une société peu civilisée où les pratiques de sorcellerie semblent tenir lieu de toute croyance religieuse. Le fétichisme n'y occupe guère de place, sans doute parce que les rédacteurs chrétiens des épopées irlandaises en ont fait disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'idolâtrie. Peut-être la religion des Gallo Romains a-t-elle quelques traits communs avec cet ensemble de superstitions qu'avaient conservé les Irlandais des premiers siècles de notre ère. Il est peu probable que les druides du temps de César n'aient été comme leurs confrères d'Irlande que des sorciers et des faiseurs de prestiges. Le druide Diviciacus, en tout cas, ne différait guère, semble-t-il, des Romains instruits de son temps (1).

Les druides étaient les éducateurs de la jeunesse gauloise (2). Attirés par leurs privilèges, dont le principal était l'exemption des impôts et du service militaire, beaucoup de jeunes gens allaient s'instruire auprès d'eux ou y étaient envoyés par leurs parents et leurs proches. On disait que ces jeunes gens avaient à retenir de mémoire un grand nombre de vers. Aussi quelques-uns restaient-ils une vingtaine d'années à s'instruire. Les druides pensaient que les matières de leur enseignement ne devaient pas être confiées à l'écriture alors que, dans presque toutes les affaires publiques et les comptes particuliers, ils se servaient de lettres grecques. Ils ne voulaient pas, pense César, que leur science

(1) Cf. C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 205-210.

(2) C. Jullian, (*Histoire de la Gaule*, t. II, p. 105, n. 6), compare les devins étrusques auxquels on confiait les fils des grands de l'Etrurie. Cicéron, *De la divination*, I, 41, 92.

se répandit dans le vulgaire (1), ni que leurs disciples, se fiant à l'écriture, négligeassent leur mémoire. Ce qu'ils voulaient surtout persuader, c'était que l'âme ne périt pas et qu'après la mort, au bout d'un cycle d'années, elle passe d'un corps dans un autre (2). Une foule de questions sur les astres et leurs mouvements (3), sur la grandeur du monde et de la terre, sur les lois de la nature, sur l'action et la puissance des dieux immortels faisaient partie de leurs doctrines et de leur enseignement (4). Il faut ajouter à la physiologie ou philosophie naturelle (5), l'éthique ou philosophie morale. Tout en affirmant que les âmes et le monde sont immortels, les druides prétendent qu'un jour prévaudront le feu et l'eau (6) ; c'est sans doute la doctrine stoïcienne que Poséidônios, hanté, comme la plupart des doxographes, par l'idée de retrouver chez les peuples les plus divers les théories grecques (7), prête, peut-être sur des analogies superficielles, aux druides gaulois. Les Gaulois disaient tenir des druides une tradition d'après laquelle ils étaient tous issus de Dispater (8). Pomponius Méla, confirmant les renseignements donnés par César sur les sujets et la durée de l'enseignement des druides, affirme que leur enseignement était

(1) Cf. Lucain, *Pharsale*, I, 452-453.
(2) Voir ci-dessus, p. 352.
(3) Sur l'astrologie chez les Gallo-Romains, voir H. de La Ville de Mirmont, *Revue des études anciennes*, t. IV, V, VIII, IX, XI.
(4) *Guerre de Gaule*, VI, 14.
(5) Cicéron, *De la divination*, I, 41, 90.
(6) Strabon, IV, 4, 4.
(7) Cf. A. Rivaud, *Le problème du devenir dans la science et la philosophie grecques*, Alcan, 1906, p. 68, 77. C'est le *Muspilli* germanique.
(8) *Guerre de Gaule*, VI, 17.

secret et que le seul point de leur doctrine qui eût pénétré dans le public était l'éternité des âmes et l'existence d'une autre vie après la mort (1). Diogène Laërce nous a conservé en grec une maxime sous forme de triade qu'il attribue aux Druides : honorer les dieux, ne faire aucun mal, pratiquer la bravoure, σέβειν θεοὺς καὶ μηδὲν κακὸν δρᾶν καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν (2). Rien ne nous permet de supposer que la philosophie et la science druidiques puissent être comparées à la philosophie et à la science grecque.

Nous ne savons si les druides, comme les pontifes romains, étaient chargés de rédiger le calendrier. Bien qu'on ait découvert récemment à Coligny un calendrier, que l'on a de bonnes raisons de croire celtique, ce n'est guère que par les textes irlandais et gallois que l'on peut connaître l'année celtique (3).

L'année était lunaire chez les Celtes comme chez les autres Indo-Européens. Le nom du mois se confond souvent avec celui de la lune. En sanskrit *mās* signifie « lune » et « mois » ; le gotique *mēna* signifie « lune » ; le vieux-haut-allemand *māno* signifie « lune » et « mois ». Les mois et les années des Celtes commençaient avec le sixième jour de la lune (4). L'âge de la lune servait

(1) *Chorographie*, III, 2, 19.

(2) *Vies des philosophes*, préface, 6. Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 150-153.

(3) J. LOTH, *L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny* (*Revue celtique*, t. XXV, p. 113-162). Voir aussi S. DE RICCI, *Revue celtique*, t. XXV, p. 10-27 ; THIERS, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1898, p. 167, 612 ; J. RHYS, *Notes on the Coligny Calendar together with an edition of the reconstructed Calendar. Proceedings of the British Academy*, IV, London, 1910.

(4) PLINE, *Histoire naturelle*, XVI, 95, 250.

aux druides irlandais pour calculer les jours néfastes (1).

Les Celtes ont pour habitude de compter par nuits ; César nous le dit formellement (2) et, dans l'ancienne littérature irlandaise comme dans l'ancienne littérature galloise on date souvent par nuits ; en gallois semaine se dit *wythnos*, « huit nuits » ; quinzaine, *pythefnos* « quinze nuits » ; en irlandais *oidhche Samhain* « nuit de Samhain » (1er novembre) désigne la nuit qui précède et non celle qui suit le 1er novembre. La coutume de compter par nuits et d'une nuit à l'autre n'est d'ailleurs pas spéciale aux Celtes (3).

On ne sait rien de bien précis sur la durée de l'année celtique. Le calendrier de Coligny offrait un mois intercalaire de 30 jours destiné sans doute à établir tous les deux ans et demi l'accord entre l'année solaire et l'année lunaire, laquelle aurait compté 354 ou 355 jours. Un des nombres consacrés de l'épopée irlandaise est de 350 nuits. En Bretagne armoricaine comme au pays de Galles, il y a des jours complémentaires, appelés en breton *gourdeziou*, en gallois *dyddiau dyddon*. Ces jours auxquels sont attachées diverses superstitions populaires, auraient été ajoutés lorsque l'on convertit l'année lunaire en année solaire. Il est intéressant de remarquer que chaque jour du mois com-

(1) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 233.
(2) *Guerre de Gaule*, VI, 18.
(3) On la trouve chez les Athéniens (Pline, II, 79, 88) ; chez les Germains (Tacite, *Germanie*, 11) ; chez les Numides (Nicolas de Damas, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 463, fr. 139). Est-ce cette coutume qui explique la ridicule anecdote d'Eudoxe de Rhodes d'après laquelle il y aurait vers la Celtique un peuple qui voit la nuit (*Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 407). Etienne de Byzance, donne, d'après le Pseudo-Aristote, περὶ θαυμασίων, le nom de ce peuple : Γέρμαρα.

plémentaire du calendrier de Coligny porte le nom d'un des trente mois qui suivaient, tandis qu'en Bretagne, la tradition attribue aux douze jours complémentaires la vertu des douze mois correspondants (1).

L'année se divisait d'abord en deux moitiés. Il est souvent question de demi-année dans les textes irlandais et gallois, et on trouve aussi cette division dans le calendrier de Coligny. Mais la division la plus commune est celle de l'année en quatre séries de trois mois. On la rencontre dans les lois irlandaises comme dans les lois galloises.

Les noms des mois du calendrier de Coligny sont : Samonios, Anagantios, Giamonios, Simivisonnios, Equos (cf. le grec Ἵππιος), Elembivios (cf. le mois grec Ἐλαφηβολιών), Edrinios, Rivros, Cantlos, Dumannios, Ogronios, Cutios, Ciallos (mois intercalaire).

Quant aux subdivisions du mois, elles sont indiquées par les mots gallois *pythefnos*, irlandais *coicthiges* « quinzaine » ; la *wythnos* galloise dont nous avons parlé plus haut est une subdivision, en chiffres ronds, de la quinzaine (2). La période de trois jours et trois nuits que l'on rencontre souvent dans les anciens textes gallois ou irlandais est sans doute une ancienne subdivision du mois lunaire de 29 jours 1/2.

Le calendrier de Coligny comprendrait un cycle de deux ans et demi. On ne trouve rien de semblable chez les Irlandais et chez les Gallois, chez lesquels les périodes en

(1) Seymour de Ricci, *Revue celtique*, t. xxiv (1903), p. 313-316.

(2) Les noms des jours de la semaine ont été empruntés par les Celtes aux Romains. Cf. Thurneysen, *Die Namen der Wochentage in der keltischen Dialekten*, *Zeitschrift fur deutsche Wortforschung*, t. i (1900), p. 186 sq.

usage sont respectivement de 3 et de 7 ans. D'après Pline (1), le cycle des anciens Celtes était de trente ans.

Certaines périodes ou certains jours étaient plus favorables à certains actes ; à midi et à minuit le prêtre craint de rencontrer le dieu (2). Les animaux, et même l'homme, sur les bords de la mer de Gaule, ne meurent qu'au jusant (3).

Les anciens avaient été frappés des analogies que présentait la doctrine des Celtes sur l'immortalité de l'âme avec l'enseignement de Pythagore. La plupart d'entre eux ne disent pas que les druides aient eu des rapports avec Pythagore ou ses disciples. Diodore de Sicile emploie les expressions ἐνισχύει παρ' αὐτοῖς ὁ Πυθαγόρου λόγος, « chez eux, [chez les Celtes] prévaut l'opinion de Pythagore, d'après laquelle les âmes des hommes sont immortelles et, après un nombre déterminé d'années, recommencent à vivre en pénétrant dans un autre corps (4) ». Valère Maxime établit seulement un rapprochement entre les deux doctrines (5). Le texte d'Ammien Marcellin, qui a sans doute pour source Timagène, est moins clair : « Parmi eux les druides, plus hauts dans leurs conceptions, comme l'établit l'autorité de Pythagore, liés par des associations collégiales, s'élevèrent aux questions cachées et profondes et, méprisant les choses humaines, proclamèrent les âmes immortelles » (6). La

(1) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 250.
(2) LUCAIN, *Pharsale*, III, 423-425.
(3) Aristote chez PLINE, II, 101, 220. Cf. LE BRAZ, *La légende de la mort*, 2e éd., t. I, p. 76. Pour d'autres jours fastes ou néfastes, voir ci-dessus, p. 339.
(4) *Bibliothèque*, V, 28, 6.
(5) *Faits et dits mémorables*, II, 6, 10.
(6) « Inter eos druidæ ingeniis celsiores, ut auctoritas Pytha-

phrase *ut auctoritas Pythagoræ decrevit*, d'après l'usage ordinaire des Latins, se rapporte à ce qui suit : elle peut signifier simplement que les *sodalicia consortia* des druides étaient une organisation semblable à celle qu'avait établie Pythagore ; il n'est pas certain qu'elle détermine l'ensemble de la phrase. C'est seulement Alexandre Polyhistor qui veut que Pythagore ait suivi les leçons des Gaulois et des Brachmanes (1).

Sur l'origine de la doctrine druidique, nous devons donc nous en tenir à l'opinion rapportée par César et d'après laquelle l'enseignement des druides venait de Grande-Bretagne (2). Il aurait été apporté sur le continent par les Celtes d'outre-mer qui, d'après une tradition druidique rapportée par Ammien Marcellin citant Timagène, constituaient une partie importante de la population de la Gaule : les druides rapportent qu'en réalité une partie du peuple est indigène, mais qu'il s'y est ajouté d'autres éléments provenant des îles extrêmes et des contrées au delà du Rhin (3).

L'enseignement druidique, qui fut en grande faveur tant que la Gaule resta indépendante, ne survécut pas longtemps à la conquête (4). Un sénatus-consulte, sous le règne

goræ decrevit, sodaliciis adstricti consortiis, quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt et despectantes humana pronuntiarunt animas immortales. » *Histoire romaine*, XV, 9, 8.

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, I, 15 (*Fragmenta historicorum Græcorum*, éd. Didot, t. III, p. 239. Cf. le texte mutilé de Jamblique, *Vie de Pythagore*, XXVIII, 151.

(2) *Guerre de Gaule*, VI, 13, 11. Cf. Pokorny, *The Celtic Review*, t. V (1908), p. 1-20.

(3) *Histoire romaine*, XV, 9, 4.

(4) Fustel de Coulanges, *Revue celtique*, t. IV, p. 37 ; H. d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, t. XII, p. 316.

de Tibère, supprima les druides (1). Officiellement supprimés, les druides pendant quelque temps continuèrent à enseigner dans les forêts (2). L'ouverture des écoles romaines dont la plus ancienne est celle d'Autun (3), leur enleva la clientèle des jeunes nobles gaulois. Du temps d'Ausone, il y avait à Bordeaux des gens qui se disaient descendants des druides (4). Cela ne prouve pas qu'il y eût encore des druides en Gaule au IVe siècle.

Chez les Irlandais, les druides sont entourés de nombreux disciples. Cathbad avait auprès de lui cent hommes qui, sous sa direction, apprenaient le druidisme, *druidecht*. Dans une des légendes hagiographiques rattachées à la vie de saint Patrice, deux druides sont chargés de l'éducation des deux filles du roi Loégaire. En quoi consistait l'enseignement druidique? Une glose du *Senchus Mor*, recueil de jurisprudence irlandaise, nous apprend que les druides irlandais disaient que c'étaient eux qui avaient fait le ciel, la terre, la mer, le soleil, la lune, etc., et il est possible que ce soit là le dernier mot de cette cosmogonie druidique dont, sans la connaître, on s'est plu à vanter la profondeur scientifique. De plus, les druides enseignaient la magie, et les seuls écrits que la légende leur attribue sont des caractères oghamiques (5) gravés sur quatre baguettes d'if qui servaient à des pratiques de divination. Quant à la doctrine de l'immortalité de l'âme, qui était généralement

(1) Pline, *Histoire naturelle*, xxx, 4, 13.
(2) Voir ci-dessus, p. 369.
(3) Tacite, *Annales*, iii, 43. Cf. Suétone, *Des grammairiens illustres*, 3.
(4) *Professeurs*, v, 7 ; xi, 27.
(5) Sur l'alphabet oghamique, voir H. d'Arbois de Jubainville, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. ix (1881), p. 20-26. *Revue celtique*, t. xxvii, p. 109.

admise en Irlande avant le christianisme, il ne semble pas qu'elle fût spécialement enseignée par les druides irlandais (1).

Les druides de Gaule sont réputés les plus justes des hommes (2). Aussi les fait-on juges des contestations publiques et privées. S'il y a eu un crime de commis, si un meurtre a eu lieu, si l'on se dispute à propos d'héritage ou de limites, ce sont eux qui décident, et qui déterminent les amendes et les châtiments. Si un particulier ou un homme public ne veut pas s'en tenir à leur sentence, ils lui interdisent les sacrifices. C'est là le châtiment le plus grave chez eux ; ceux auxquels a été faite cette interdiction sont mis au nombre des impies et des criminels ; tout le monde s'écarte d'eux, on fuit leur approche et leur conversation pour ne pas recevoir quelque dommage de leur contact ; s'ils déposent une plainte, on ne leur rend pas la justice et ils n'ont part à aucune dignité. A une époque déterminée de l'année, les druides se réunissent sur le territoire des Carnutes, qui est regardé comme le centre de la Gaule (3), dans un endroit consacré. Là, de toute part s'assemblent tous ceux qui ont des procès, et ils obéissent à leurs jugements et à leurs décrets (4). Strabon ajoute que les druides sont surtout chargés de juger les procès pour cause de meurtre et que, lorsqu'il y a abondance de ces procès, on pense qu'il y aura aussi abondance des biens de la terre.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 165-189.

(2) Strabon, IV, 4, 4.

(3) Cf. *Mide*, nom de la province centrale de l'Irlande, qui s'explique par *medio-*, lat. *medius*.

(4) César, *Guerre de Gaule*, VI, 13. Cf. Diodore, V, 31, 5, et Strabon, IV, 4, 4. Voir ci-dessus, p. 254.

H. d'Arbois de Jubainville (1) a fait remarquer qu'il était naturellement impossible que les druides connussent de toutes les contestations publiques ou privées qui s'élevaient en Gaule. De plus, aucune des contestations entre Gaulois qui sont mentionnées dans les *Commentaires* n'est soumise au jugement des druides et il ne semble pas que les druides aient empêché les guerres civiles qui désolaient la Gaule avant la conquête romaine. Il est probable que César, reproduisant des textes plus anciens, parle ainsi d'un état social qui n'existait déjà plus à l'époque de la conquête des Gaules. On peut d'ailleurs faire remarquer que la juridiction des druides n'était pas obligatoire et qu'il n'y avait sans doute à se rendre une fois l'an à l'assemblée tenue sur le territoire des Carnutes que les plaideurs qui n'avaient pu s'accorder par aucun autre moyen. Toujours est-il que rien de semblable n'a été signalé en Irlande, et que là ce sont les *filé* et non les druides qui interviennent dans les causes judiciaires.

Le rôle politique des druides dans l'ancienne Gaule, si l'on excepte toutefois la vie publique de Diviciacus, nous est peu connu ; c'est seulement chez Dion Chrysostome, au premier siècle de notre ère, que nous lisons que les rois ne peuvent rien décider sans les druides, qui sont versés dans la divination et les autres sciences, et qu'il serait juste de dire que ce sont eux qui commandent et que ces rois assis sur des trônes d'or, habitant de magnifiques demeures, sont leurs ministres et les serviteurs de leur pensée (2). Est-ce d'une élection par les druides qu'il s'agit dans le

(1) *Revue celtique*, t. VIII, p. 519-525.
(2) *Discours*, XLIX.

passage où César nous parle de l'accession au pouvoir de Convictolitavis, nommé selon l'usage de la cité par les prêtres, *per sacerdotes more civitatis* (1)? N'est-ce pas à leur pouvoir moral plutôt qu'à leur pouvoir politique que les druides doivent d'avoir une grande autorité dans les affaires de la paix, aussi bien que dans celles de la guerre, et de pouvoir apaiser deux armées sur le point d'en venir aux mains en se jetant au milieu des combattants (2)? Rien ne vient confirmer pour l'époque ancienne l'assertion de Dion Chrysostome. Si les druides avaient une influence politique, elle était sans doute due à leur situation personnelle et ne constituait pas un privilège de leurs fonctions. Diviciacus, dans les nombreux incidents de sa carrière politique, use si peu de sa qualité de druide qu'il semble que César ait ignoré qu'il l'était (3).

Le meilleur commentaire du texte de Dion Chrysostome se trouve dans une épopée irlandaise intitulée *l'Enlèvement des vaches de Cualngé*. Cûchulainn, le héros d'Ulster, après avoir essayé de repousser à lui tout seul l'invasion des hommes de Connacht, est grièvement blessé; il se voit alors forcé d'envoyer prévenir le roi Conchobar et l'armée des Ulates du danger qui les menace. Le messager arrive en vue de la forteresse et s'écrie : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches, ô habitants d'Ulster » ! Mais il n'obtient pas de réponse. Il va sous les murs de la forteresse et renouvelle son appel : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches, ô habitants d'Ulster ! » Et personne ne lui répond. Alors il

(1) *Guerre de Gaule*, VII, 33.
(2) DIODORE DE SICILE, V, 31, 5. Cf. STRABON, IV, 4, 4.
(3) *Guerre de Gaule*, I, 20-21.

s'avance encore ; il s'arrête sur la pierre des hôtes dans la forteresse et il répète : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches ». Et c'est alors seulement que le druide Cathbad ouvre la bouche : « Qui donc tue les hommes, qui enlève les femmes, qui emmène les vaches ? » Car, explique le narrateur, telle était la règle en Ulster : défense aux Ulates de parler avant le roi, défense au roi de parler avant son druide (1).

Un des sujets qui ont le plus passionné les écrivains qui, en l'absence de renseignements suffisants, essayaient de restituer le druidisme à l'aide des seules ressources de leur imagination, est celui des druidesses (2). Velléda, qui a donné son nom à une des figures les plus dramatiques des *Martyrs* de Chateaubriand, est une prophétesse de Germanie (3). Mais le géographe romain Pomponius Méla (4) nous parle des prêtresses de l'île de Sein, dans la mer de Bretagne, en face des rivages des *Osismi*. Elles ont fait vœu de virginité perpétuelle ; elles sont au nombre de neuf. On les appelle *Gallizenae* (5) ; on les croit douées de talents singuliers ; elles excitent par leurs chants la mer et les vagues ; elles se changent en animal à leur volonté ; elles guérissent des maux qui sont inguérissables chez d'autres ; elles connaissent l'avenir et le prédisent aux navigateurs lorsqu'ils viennent les consulter.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, t. I, p. 190 et suiv.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, p. 109-110 ; Toutain, *Mélanges Boissier*, Paris, 1903, p. 439-442.

(3) Tacite, *Histoires*, IV, 61 ; 65 ; V, 22 ; 24. On a expliqué ce nom par le mot irlandais *file*, gén. *filed* « poète ».

(4) *Chorographie*, III, 6, 48. Cf. éd. Tzschucke, t. II, 3, p. 159.

(5) Mss. *Gallizenas, Gallicenas, Galligenas.* Rhys, *Lectures on Welsh philology*, p. 196, lit : *Galli Senas.* Cf. les *Gallicanas dryadas* de Vopiscus.

Il semble bien que cette histoire ne soit qu'un résumé de quelque récit fabuleux comprenant beaucoup d'éléments empruntés à l'histoire de Circé (1). Remarquons de plus que le nom de druidesse n'y est pas prononcé. Si nous n'acceptons qu'avec réserve le témoignage de Méla sur les vierges de Sein, nous ne trouvons qu'au IIIe siècle en Gaule des prophétesses appelées *dryades*. L'une aurait prédit en gaulois à Alexandre Sévère (208-235) sa fin prochaine (2). L'empereur Aurélien (270-275) avait consulté des prophétesses gauloises, *Gallicanas dryadas*, sur l'avenir de sa postérité (3). Une de ces femmes aurait promis l'empire à Dioclétien (284-305) (4). Cette dernière était une aubergiste de Tongres. Les druidesses gauloises, si tant est qu'il y en ait eu, n'étaient plus à cette époque que de simples diseuses de bonne aventure. L'inscription de Metz où on lit *Arete druis antistita* est fausse (5), comme sans doute aussi l'inscription de Killeen Cormac près de Dunlavin (Kildare) en Irlande (6), qui porte IVVERE DRVVIDES.

Rien ne permet de qualifier de druidesses les femmes des Namnètes (7) que Poseidònios représente vivant dans une île de peu d'étendue en face de l'embouchure de la Loire et s'adonnant au culte bachique. Aucun homme n'y

(1) S. REINACH, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 1-8 ; *Cultes*, t. I, p. 195-203. Au contraire, C. JULLIAN, *Revue des études anciennes*, t. VI, admet l'existence de ces prêtresses.

(2) LAMPRIDE, *Alexandre Sévère*, 60.

(3) VOPISCUS, *Aurélien*, 44.

(4) VOPISCUS, *Numérien*, 14.

(5) CH. ROBERT, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, p. 89. et suiv.

(6) GAIDOZ, *Revue celtique*, t. III, p. 453 ; RHYS, *Proceedings of the British Academy*, t. I, p. 4 (pl.), n'a pas le même scepticisme et traduit par « druide d'Irlande ».

(7) Les manuscrits de Strabon portent Σαμνιτῶν, corrigé en Ναμνιτῶν par Tyrhwitt.

avait accès, mais elles allaient par mer rejoindre leurs maris et revenaient ensuite dans l'île. Elles avaient coutume, une fois l'an, d'enlever la toiture du temple de leur dieu et de le recouvrir dans la même journée. Si l'une d'elle laissait tomber sa charge de matériaux, elle était aussitôt mise en pièces par ses frénétiques compagnes (1). En 61 après J.-C., chez les Bretons, des femmes transportées par un délire prophétique annonçaient la ruine de la domination romaine. Tacite les dépeint dans l'île de Mona semblables à des furies, courant au milieu des soldats, en vêtements funèbres, les cheveux épars, des torches dans les mains (2).

Chez les Irlandais, il est quelquefois question de druidesses, *ban-drui*, et plus souvent de *ban-filé* qui, comme les *filé*, étaient à la fois devineresses et poétesses (3).

Une question importante est l'organisation du corps druidique. César nous dit seulement que les druides ont un chef qui a sur eux l'autorité suprême (4). Ce chef, à sa mort, est remplacé par le plus digne, et si plusieurs compétiteurs ont des titres égaux, le successeur est élu par les suffrages des druides. Quelquefois même, on se dispute les armes à la main cette dignité suprême. Le texte d'Ammien Marcellin cité plus haut (p. 377) parle incidemment des associations corporatives des druides analogues aux associations pythagoriciennes (5).

(1) Strabon, iv, 4, 6. Cf. Denys le Périégète, v, 570-574.
(2) Tacite, *Annales*, xiv, 32. Cf. 30.
(3) *Dinnsenchus de Rennes*, 83 ; *Revue celtique*, t. xvi, p. 34, 277 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 92-93 ; *Táin bó Cúalnge*, éd. Windisch, p. 331, note 1.
(4) *Guerre de Gaule*, vi, 13.
(5) *Histoire romaine*, xv, 9, 8.

En Irlande, il n'est question expressément ni d'un chef suprême (1), ni d'une hiérarchie, ni de corporations druidiques. Les druides agissent isolément ou par deux ou trois. Ils sont mariés et vivent en famille chacun dans leur maison. Dans une Vie de saint Patrice on lit qu'un jour dix druides (*magi*), vêtus de blanc, se réunirent contre l'apôtre de l'Irlande ; rien n'indique que ces druides constituassent une association (2).

Les collèges de druides, plus ou moins analogues aux collèges sacerdotaux des Romains, ne ressemblaient sans doute ni aux lamaseries du Thibet ni aux communautés cénobitiques des moines chrétiens. Le druide Diviciacus était marié, avait des enfants et prenait part non seulement aux affaires politiques, mais même aux expéditions guerrières. Aucun texte ne justifie les théories ingénieuses, mais contestables, de A. Bertrand sur les communautés druidiques (3).

Le peu que nous savons des druides n'a pas suffi aux érudits modernes (4). Dès la fin du XVII^e^ siècle, les monuments mégalithiques de Stonehenge (Salisbury, Wilts) et d'Avebury ou Abury (Wilts) furent attribués aux druides. Les alignements de pierre furent, au XVIII^e^ siècle, expliqués

(1) Dans les notes de Tirechan sur saint Patrice il est toutefois question d'un *primus magus* nommé Recrad. Wh. Stokes, *The tripartite life of Patrick*, t. II, p. 325. Cf. aussi ci-dessus *druidum magistri*, p. 371.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, p. 111-115 ; Wh. Stokes, *The tripartite life of Patrick*, t. II, p. 325-326.

(3) *La religion des Gaulois*, p. 297-312. Cf. *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXVIII, p. 149-152 ; *Revue celtique*, t. XIX, p. 72-73.

(4) Voir la bibliographie dressée par C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 84, n. 1 ; p. 86, n. 2.

par le serpent cosmique dont ils reproduisaient, pensait-on, les replis tortueux ; ce serpent serait le symbole de l'Etre infini et les druides en auraient emprunté l'idée aux mythologies orientales. Ces rêveries archéologiques dues à l'érudit anglais Stukeley (1687-1765) (1) ne tardèrent pas à pénétrer en France (2).

En 1805, Cambry exposa dans les *Monuments celtiques* (3) une nouvelle explication druidique des monuments mégalithiques (4). Les dolmens seraient le signe des traités passés entre les peuples, l'emblème de l'union, de la stabilité, de l'immutabilité. Les positions respectives des astres et leur correspondance avec telle ou telle partie de la terre seraient figurées par des pierres disposées de manière à donner l'idée de ces positions dans le ciel, et on ne peut douter que ces monuments symboliques n'aient été les premiers temples. Tous les peuples auraient imité les monuments druidiques à des époques variées. L'historien Henri Martin adopta avec plus d'enthousiasme que de critique les théories aventureuses des savants anglais (5). Divers numismates prétendirent expliquer par le symbolisme druidique les détails des monnaies gauloises (6).

Les dolmens et les druides ne furent pas mis en rapport seulement à cause de la signification symbolique que l'on attribuait aux monuments mégalithiques. « C'est sur de

(1) *Stonehenge, a temple restored to the British Druids*, London, 1740 ; *Abury, a temple of the British druids*, London, 1743.
(2) De Penhouet, *De l'ophiolatrie*, Nantes, 1833.
(3) *Monuments celtiques* ou recherches sur le culte des pierres, précédées d'une notice sur les Celtes et sur les Druides et suivies d'Etymologies celtiques, Paris, 1805, p. 271-289.
(4) Voir ci-dessus, p. 330.
(5) *Etudes d'archéologie celtique*, Paris, 1872, p. 31, 85, 171.
(6) Voir Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 14-19.

tels autels », écrit La Tour d'Auvergne, « que les Gaulois, au rapport de Diodore de Sicile, juraient leurs traités et que les druides, leurs prêtres, sacrifiaient à la divinité, choisissant le plus souvent des hommes pour victimes (1) ». Rien ne permet d'affirmer que les dolmens aient eu à l'époque celtique un tel usage. On ne sait même pas si les tables des dolmens étaient, au temps des druides, visibles et utilisables (2).

Ce ne furent pas que les archéologues qui contribuèrent à créer ainsi un druidisme de fantaisie. Un érudit gallois du XVIII[e] siècle, Edward Williams, dont le nom bardique était Iolo Morganwg (1746-1826) (3) et, après lui, Edward Davies (1756-1831) (4) ont essayé de démontrer que les bardes gallois étaient restés dépositaires des secrets des anciens druides de l'île de Bretagne et qu'ils avaient continué à pratiquer en secret, depuis l'introduction du christianisme, la religion druidique. Ces deux ingénieux savants, si l'on met à part les textes, manifestement créés au XVII[e] siècle, du Mystère des bardes de l'île de Bretagne (*Cyfrinach beirdd ynys Prydain*) (5), n'ont pu fonder leur

(1) *Origines gauloises*, 3[e] éd., p. 22. Cf. DÉPIC, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, Rennes, 1847, t. II, p. 207.

(2) Cf. FR. DELAGE, *Dolmens et druides* (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. LVIII.

(3) *Iolo manuscripts, a selection of ancient Welsh mss., in prose and verse ; from the collection made by the late Edward Williams*, edited with translations and notes by his son Taliesin Williams, Llandovery, 1848 ; Liverpool, 1888.

(4) *The mythology of the British druids, ascertained by national documents and compared with the traditions and customs of the Heathenism*, London, 1809.

(5) On en trouve un résumé dans la *Revue archéologique*, t. XVIII (1868), p. 329-344, 431-439 ; t. XIX (1869), p. 27-41. Cf. SH. TURNER, *Vindication of the genuiness of the ancient Bri-*

doctrine que sur un roman merveilleux du commencement du XVIIe siècle, l'Histoire de Taliessin, qui reproduit quelques pièces attribuées à tort au célèbre barde du VIe siècle, et sur une collection d'écrits plus ou moins authentiques réunis par Llywelyn Sion de Llangewydd qui vivait au XVIe siècle. Cela n'empêcha pas A. Pictet, J. Reynaud et Henri Martin (1) d'y découvrir une doctrine originale, remontant aux traditions les plus anciennes de la race celtique (2).

Pour retrouver dans ces textes et dans d'autres plus archaïques des traces de mythologie cosmique, Edward Williams et Edward Davies avaient dû expliquer par des symboles les phrases les plus simples, à la manière de H. de la Villemarqué qui publia dans le *Barzaz-Breiz* comme poète druidique une formulette bretonne destinée à apprendre à compter aux petits enfants et connue sous le nom de Vêpres des grenouilles (3).

Le druidisme est-il dans l'Antiquité une institution isolée dont l'analogue n'existe point (4)? Il semble bien que chez les Gètes il ait existé quelque chose de semblable. Jordanès,

tish Poems of Aneurin, Taliesin, Llywarch Hen and Merdhin, London, 1803.

(1) *Bibliothèque de Genève*, t. XXIV, 1853; *L'Esprit de la Gaule*, 1864, *Histoire de France*, Paris, 1855, t. I, p. 74 ; *Etudes d'archéologie celtique*, p. 286-397.

(2) L'histoire de cette question est résumée chez SKENE, *The four ancient books of Wales*, t. I, p. 6-16, 29-32. Voir aussi S. REINACH, *Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise, Revue celtique*, t. XIX, p. 111-116 ; J. LEFLOCQ, *Etudes de mythologie celtique*, Orléans, 1869 ; CH. PICQUENARD, *Le néo-druidisme, Revue de Bretagne*, t. XLI (1909), p. 113-125, 196-215.

(3) *Barzaz-Breiz*, 6e éd., Paris, 1867, p. 1-18. Cf. LUZEL, *Annales de Bretagne*, t. V, p. 284-292 ; *Revue celtique*, t. VI, p. 500-505.

(4) SCHRADER, *Reallexicon der indogermanischen Altertumskunde*, Strasbourg, 1901, p. 643.

citant les *Géliques* attribuées à Dion Cassius, nous dit que Philippe de Macédoine ayant envahi la Mésie, quelques prêtres, de ceux que les Gètes nomment *pii*, vêtus de robes blanches, des harpes à la main, s'avancèrent à la rencontre de l'ennemi, en chantant d'une voix suppliante des hymnes en l'honneur des divinités protectrices de la nation. Et les Macédoniens, troublés par l'apparition de ces hommes sans armes, firent la paix et retournèrent chez eux (1). Cette intervention des prêtres gètiques rappelle le texte de Diodore qui nous montre les bardes ou les druides apaisant deux armées en présence et se jetant au milieu des épées tirées et des lances en arrêt (2).

Strabon nous apprend qu'un ancien esclave de Pythagore, un Gète nommé Zamolxis, revenu chez ses compatriotes, y attira l'attention des chefs par les prédictions qu'il savait tirer des phénomènes célestes et finit par persuader à un roi de l'associer à son pouvoir. Un des successeurs de Zamolxis, Dicaineos, enseigna aux Gètes l'éthique et la logique ; il leur apprit les noms et la marche des astres, les propriétés des herbes, et par sa science leur inspira une telle admiration qu'il commandait non seulement aux hommes d'un rang modeste, mais aux rois eux-mêmes. En effet, choisissant dans les familles royales des hommes à l'âme noble et à l'esprit sage, il leur persuada de se vouer au culte de certaines divinités et d'en honorer les sanctuaires (3).

(1) *Histoire des Goths*, 10 ; A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 293-294.

(2) *Bibliothèque*, v, 31. Cf. Strabon, iv, 4, 4. Les Celtes et les Gètes ont été en guerre les uns avec les autres, d'après Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*, 5.

(3) Strabon, vii, 3, 5 ; Jordanès, *Histoire des Goths*, 11 ;

La corporation religieuse établie chez les Gètes par Dicaineos, l'enseignement qu'il donnait, la mission civilisatrice qu'il remplit, tous ces faits sont-ils comparables aux collèges druidiques, à leur doctrine philosophique, à leur rôle social ? Nous ne pouvons l'affirmer. Origène, pourtant, citant Celse, dit que les peuples les plus sages sont les Galactophages d'Homère, les druides des Gaulois (Γαλατῶν) et les Gètes (1). Comme le druidisme, la doctrine de Zamolxis a été rattachée par les anciens à l'influence de Pythagore. Y aurait-il eu diffusion, chez les peuples les plus divers, des doctrines pythagoriciennes, ou la doctrine de Pythagore ne serait-elle qu'un aspect particulier d'un grand mouvement d'idées qui aurait pénétré le monde civilisé six siècles avant l'ère chrétienne ?

Que la doctrine des druides fût ou non d'origine étrangère, elle était distincte, semble-t-il, des pratiques religieuses fort nombreuses auxquelles s'adonnaient les Gaulois, *gens admodum dedita religionibus*. En tous cas, ces pratiques religieuses n'avaient pas été apportées par les druides qui se bornaient à les interpréter, à leur trouver sans doute un sens symbolique. Les doctrines druidiques venues de la Grande-Bretagne étaient-elles en Gaule d'introduction récente au moment de la conquête romaine, et, réservées à un petit nombre de privilégiés, s'étaient-elles juxtaposées à l'ancienne religion de la Gaule sans la modifier essentiellement ? La religion répandue en Gaule dans le peuple était-elle la religion de ceux qui habitaient notre

A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 292-295 ; Hippolyte, *Philosophumena*, 2, 17, cf. 27, 7, dit que Zamolxis enseigna aux druides la philosophie de Pythagore.

(1) *Contre Celse*, I, 16.

pays antérieurement à l'invasion celtique et qui auraient donné à leurs vainqueurs leurs croyances religieuses ? Si la *plebs* dont parle César est formée des anciens vaincus, tandis que les *equites* et les *druides* seuls sont de race celtique, et s'il est vrai que la plupart des enfants des *equites* fussent élevés dans le druidisme, quels étaient alors les adorateurs de ces divinités celtiques que les Grecs et les Romains ont assimilées à leurs dieux ? Autant de problèmes que le manque de textes historiques empêche de résoudre.

CHAPITRE VII

L'EMPIRE CELTIQUE (1)

Témoignages des anciens sur les pays occupés par les Celtes. — Extension des civilisations auxquelles appartiennent les Celtes. — Les noms de villes fondées par les Celtes : *-dunum*, *-durum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-bona*, *mediolanum*, *icoranda*, *-acus*. — Pays où l'on a trouvé des noms celtiques de personnes. — Rapports des Celtes et des Germains. — Origine des Celtes ; l'ancienne Celtique ; les Celtes dans l'Allemagne centrale. — Les migrations ; l'empire d'Ambigatus ; décadence de la puissance celtique.

L'histoire des Celtes ne commence guère qu'avec leurs premières relations avec les Grecs et les Romains. Tant que les Celtes n'eurent pas pris contact avec le monde civilisé, ils restèrent confondus dans la masse des barbares qui habitaient l'Europe occidentale (2). A peine quelque témoignage de navigateur carthaginois ou grec, bien ou mal renseigné, nous fournit-il sur les côtes occupées par les Celtes antérieurement à l'invasion celtique en Italie, quel-

(1) Voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 227-254, 281-332 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 558-587.
(2) Strabon, *Géographie*, I, 2, 27.

que brève indication, qu'il nous est impossible de contrôler (1). Lorsque les anciens emploient le nom de Celte, nous ne savons s'ils lui donnent la valeur qui lui fut attribuée dans la suite ; lorsqu'ils nomment des peuplades sans déterminer à quel groupe ethnographique on doit les rattacher, comment, même si la linguistique leur reconnaît une physionomie celtique, peut-on avec sûreté les attribuer aux Celtes ? Le récit des premières invasions nous apprend surtout comment et par qui les Celtes furent repoussés, sans que nous puissions savoir exactement le lieu d'où ils venaient et les causes de leur émigration. On conçoit facilement qu'en face du danger les Grecs et les Romains ne se soient préoccupés que de la défense commune et que l'histoire intérieure de ces barbares venus on ne savait d'où ait eu pour eux peu d'intérêt. Les fragments que l'histoire, la linguistique et l'archéologie peuvent à grand peine rassembler permettent-ils une reconstruction partielle de l'empire celtique ? Pour que le lecteur puisse se prononcer en connaissance de cause, il importe de lui mettre sous les yeux, d'abord, les principaux textes, rangés, autant que possible, par ordre de date, qui se rapportent à la question (2).

(1) Cf. Bulliot et Roidot, *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, p. 1-4.

(2) Sur les textes les plus anciens relatifs ux Celtes, cf. A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 7-35 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. xii.

I

On ne trouve aucune mention de pays occupés par les Celtes avant la fin du VI^e^ siècle avant notre ère. Deux fragments de la « Description de la Terre » par Hécatée de Milet (540-475), conservés par Etienne de Byzance (1), qui rédigea à la fin du V^e^ siècle de notre ère un dictionnaire géographique, (abrégé au siècle suivant par le byzantin Hermolaos), contiennent le nom de Celtique, Κελτική (2). Le premier fragment nomme Massalia, ville de la Ligystique, près de la Celtique. Le second nomme Nyrax, ville celtique. La situation de Nyrax est inconnue. Les Ligures, au VI^e^ siècle, occupaient en Gaule les côtes de la Méditerranée entre les Alpes et l'embouchure du Rhône (3).

Eschyle (525-456) dit que l'Eridan est en Ibérie et qu'on l'appelle aussi *Rhodanos* (4).

Hérodote (5), dans deux passages écrits entre 445 et 432, nous apprend que l'Istros (Danube) est un fleuve dont les sources se trouvent chez les Celtes, près de la ville de

(1) Etienne de Byzance, aux mots *Massalia* et *Nyrax*. Un troisième fragment, sur Narbôn, place de commerce et ville celtique, attribué par erreur à Hécatée dans l'édition Müller, provient en réalité du quatrième livre de STRABON (I, 12).

(2) Le nom de Κελτική, qui semble désigner d'abord tout l'ouest de l'Europe au nord des Pyrénées, depuis l'Elbe et les Alpes, a chez Apollodore (fr. 60, 62), le sens de Gaule ; mais la Gaule est désignée par POLYBE (III, 59, 7), sous le nom de Γαλατία. Au temps de Cicéron apparaît le nom de *Gallia*.

(3) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2^e^ éd., t. I, p. 271 ; cf. 376, notes 2, 3 ; t. II, p. 36-37.

(4) PLINE, *Histoire naturelle*, XXXVII, 11, 32.

(5) II, 33, 2 et 3 ; IV, 49, 3.

Pyrène ; les Celtes habitent au delà des colonnes d'Hercule et sont voisins des *Cynesii* (*Cynetes*), le dernier peuple d'Europe du côté du couchant. Le pays des *Cynetes* était situé au sud du Portugal. Il semble d'abord que pour Hérodote le domaine des Celtes s'étende sur une partie de la péninsule ibérique, que la ville de Pyrène désigne ou non les Pyrénées, où d'anciens géographes ont placé la source du Danube. Mais si, comme le pense M. Jullian (1), le nom des Cynètes, qui est avec celui des Celtes le seul nom que mentionne Hérodote à l'occident de l'Europe, est pris au sens large et désigne vaguement les peuples de la péninsule ibérique, les Celtes, qui sont au nord et à l'est des Cynètes, peuvent habiter au nord des Pyrénées. Hérodote n'admet pas un fleuve appelé Eridan par les barbares et se jetant dans la mer boréale, d'où vient, dit-on, l'ambre, et il ne connaît pas l'existence des îles Cassitérides d'où l'étain vient aux Grecs ; mais c'est bien des extrémités de l'Europe que viennent l'étain et l'ambre (2).

Le périple du Carthaginois Himilcon, tel que Festus Aviénus nous le fait connaître, ne mentionne les Celtes qu'à propos d'un pays inhabité situé au nord des îles OEstrymnides et d'où les Ligures ont été chassés par les Celtes (3). Il nomme l'île sacrée, *sacra insula*, habitée par les *Hierni* et, à côté, l'île des *Albiones*. Il est facile de reconnaître en ces îles les îles Britanniques, Βρεττανικαὶ νῆσοι, que le

(1) *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 367-372 ; *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 308.

(2) III, 115.

(3) *Ora maritima*, 130-135. Voir ci-dessus, p. 8-9. Ce périple semble antérieur à Hérodote et peut-être même à Hécatée. M. JULLIAN, *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 232, compare Théopompe, chez Etienne de Byzance, Ἰψίκουροι. Cf. *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 228, n. 244.

Pseudo-Aristote appelle Ἰέρνη et Ἀλβίων (1). Quant aux îles Œstrymnides, riches en étain et en plomb, séparées du continent par le *sinus Oestrymnicus*, et où se rendent les *Tartessii* et les Carthaginois pour faire le commerce, ce sont sans doute les îles que les Grecs appellent Κασσιτερίδες. Himilcon affirmait qu'il fallait au moins quatre mois pour faire la traversée (2).

Au temps de Xénophon, d'après Arrien (3), on ne connaissait pas les peuples de l'Europe occidentale. Mais Xénophon mentionne les mercenaires celtes envoyés comme renfort par Denys de Syracuse aux Lacédémoniens (4).

Aristote place la montagne de Pyrène d'où descendent l'Istros et le Tartessos, vers le couchant équinoxial, dans la Celtique (5) ; il parle aussi du climat froid du pays des Celtes, au-dessus de l'Ibérie (6), et où l'âne ne peut pas vivre. Il met la perte du Rhône, qui se trouve au-dessus de Bellegarde, dans la Ligystique (7). Il connaît la prise de Rome par les Celtes (8). Il dit que les Celtes ne craignent ni les tremblements de terre ni les inondations (9).

Théopompe, vers 350, cite la ville des Celtes la plus

(1) *Ora maritima*, 108-112 ; *Du monde*, 3. Ἰέρνη = IFérnē répond assez exactement à l'irlandais *Eriu*, gén. *Erenn* ; cf. le gallois *Iwerddon*. La forme latine *Hibernia* a subi l'influence d'une étymologie populaire (*hibernus*) ; de même Ἰέρνη a été rapproché de ἱερός « sacré ». Cf. Strabon, IV, 5, 4. Diodore, V, 32, 3, donne le nom d'Ἰουερνία.

(2) *Ora maritima*, 113-119. Voir ci-dessus, p. 20.

(3) *Cynégétique*, 2.

(4) Voir ci-dessus, p. 257.

(5) *Météorologiques*, I, 13, 19 et 20.

(6) *De la génération des animaux*, II, 8. Cf. *Guerre de Gaule*, I, 16 ; VIII, 4 ; Tite Live, V, 48 ; Diodore, V, 26.

(7) *Météorologiques*, I, 13, 30.

(8) Plutarque, *Camille*, 22, 4.

(9) *Morale à Nicomaque*, III, 7, 7.

éloignée : *Drilônios* ; nous ne savons où la situer (1). Il nous montre les Celtes en guerre avec les *Vardii*, peuple illyrien. Connaissant l'intempérance des Illyriens, les Celtes firent dresser dans leur camp des tables chargées de mets dans lesquels ils répandirent une herbe vénéneuse qui produit un effet violent sur les entrailles. Grâce à cette crise, les Illyriens furent les uns surpris et tués par les Celtes, les autres se jetèrent dans les rivières voisines, parce qu'ils ne pouvaient supporter les coliques dont ils étaient atteints (2). Théopompe mentionne la prise de Rome par les Celtes (3).

Le périple dit de Scylax de Caryanda, dont la rédaction se placerait vers 335, ne cite comme habitants des côtes de la Méditerranée entre les Pyrénées et l'Italie que les Ligures et les colons grecs. Les Celtes, restes de l'expédition, occupent après les Tyrrhènes une bande étroite de terrain sur la côte orientale de l'Italie jusqu'à Adria. Après les Celtes, viennent les Venètes chez lesquels coule l'Eridan (4).

Ephore, qui, à peu près à la même époque, avait composé des Ἱστορίαι, ne nous est connu que par Strabon et Cosmas Indicopleustes (vi^e^ siècle après J.-C.). Pour lui, les Celtes étaient un des peuples occupant les extrémités du monde ; leur pays situé à l'ouest et qui s'étend du couchant d'été au couchant d'hiver est, de même que celui des

(1) Etienne de Byzance, au mot *Drilônios*. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 316, fr. 223.

(2) Athénée, X, 60 ; *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 284-285, fr. 41. Cf. Polyen, *Stratagèmes*, VII, 42 ; Justin, XXIV, 4, 3.

(3) Pline, *Histoire naturelle*, III, 9, 57. *F. H. G.* p. 303, fr. 144.

(4) § 3 ; 4 ; 18 ; 19. *Geographi græci minores*, t. I, fr. 25. Cf. Justin, XX, 5.

Indiens qui lui fait vis-à-vis (1), moins grand que le pays des Ethiopiens et que celui des Scythes (2). Les eaux leur font éprouver plus de pertes que la guerre ; ils laissent les flots submerger leurs maisons ; puis ils les rebâtissent (3). Les Celtes possédaient la plus grande partie de la péninsule ibérique jusqu'à Gadeira (Cadix), mais Ephore était si mal renseigné sur les Ibères qu'il croyait que ceux-ci étaient une ville (4). Les Celtes étaient amis des Grecs (5).

Ces notions vagues sur les régions occupées par les Celtes seraient sans doute plus précises si nous avions conservé le récit du voyage d'exploration que Pythéas fit dans l'Ouest de l'Europe, vers 320-310. Malheureusement, les quelques fragments, relatifs aux pays occupés par les Celtes, que nous en a transmis Strabon ajoutent peu à nos connaissances. D'après Pythéas, le *Cantion* (pays de Kent en Grande-Bretagne) est à quelques jours de navigation de la Celtique (6).

Ptolémée, fils de Lagos, un des lieutenants d'Alexandre, avait rapporté l'entrevue fameuse d'Alexandre avec les Celtes de l'Adriatique, en 335 avant notre ère, et la réponse qu'ils lui firent lorsqu'il leur demanda ce qu'ils redoutaient le plus au monde : « Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne tombe sur nous, mais nous

(1) Poseidônios chez Solin, 52, 1.
(2) Cosmas Indicopleustès, *Topographie chrétienne* ; *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 243, 244, fragment 38. Cf. Pseudo-Hésiode, *Catalogues*, chez Strabon, VII, 3, 7 et Pseudo-Scymmus de Chio, v, 170-182.
(3) Strabon, VII, 2, 1. Cf. ci-dessus, p. 149, note 2.
(4) Josèphe, *Contre Apion*, I, 12.
(5) Strabon, IV, 4, 6. Cf. Scymnus de Chio, v. 183-185.
(6) Strabon, I, 4, 3.

mettons au-dessus de tout l'amitié d'un homme tel que toi (1). »

Hiéronyme de Cardia, continuateur de l'histoire d'Alexandre par Ptolémée, avait raconté l'invasion celtique en Grèce et son ouvrage est sans doute sur ce point la source de Diodore et de Pausanias.

L'historien Timée (352-256) connaît les Celtes voisins de l'Océan, et explique le flux et le reflux de la mer par l'action des fleuves qui descendent de la partie montagneuse de la Celtique dans l'Atlantique (2). Timée est sans doute, pour la question qui nous intéresse, la source d'Apollonios de Rhodes et du traité *Des singularités merveilleuses* attribué à Aristote. Dans ce traité on lit qu'il y a une route dite d'Héraklès qui d'Italie conduit jusqu'en Celtique, jusque chez les Celto-ligures et chez les Ibères (3). D'après Ad. Schmidt (4), Timée serait aussi la source principale de Justin, Pausanias et Diodore pour le récit des invasions celtiques.

Callimaque, bibliothécaire d'Alexandrie sous Ptolémée II (283-247), rappelle dans une hymne l'invasion de la Grèce

(1) Strabon, VII, 3, 8. Justin (XII, 13) ; Diodore (XVII, 113), et Arrien (VII, 15, 4), mentionnent vaguement une seconde ambassade des Gaulois à Alexandre en 323, l'année de sa mort à Babylone.

(2) Plutarque, *Des opinions des philosophes*, III, 17, 4. Sur l'œuvre de Timée, cf. J. Geffcken, *Timaios' Geographie des Westens*, 1892, dans les *Philologische Untersuchungen de* Kiessling et de v. Wilamowitz-Möllendorf, XIII.

(3) *Des singularités merveilleuses*, 85. Voir plus haut, p. 302.

(4) *De fontibus veterum auctorum in enarrandis expeditionibus a Gallis susceptis*, 1834. Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 301, n. 6.

par les Celtes, derniers nés des Titans, venus des extrémités de l'Occident (1).

Eratosthène, qui fut bibliothécaire d'Alexandrie sous Ptolémée III (247-222), place des Galates dans la partie occidentale de l'Europe jusqu'auprès de Gadeira, sans doute d'après Ephore ; mais dans sa description de l'Ibérie, il ne fait plus nulle part mention des Galates (2).

Dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes (IIIe siècle avant notre ère), on voit les Argonautes remonter le Rhône et de ce fleuve passer dans les lacs orageux qui s'étendent à l'infini dans le pays des Celtes ; puis, revenir en arrière, et après être parvenus au rivage de la mer, traverser les nombreuses tribus des Celtes et des Ligyes (3).

Le premier historien romain, Q. Fabius Pictor, né en 254 avant Jésus-Christ, avait raconté la guerre des Romains avec les *Gaesati*, peuple venu de Gaule (4).

Ainsi, au IIe siècle avant Jésus-Christ, à l'époque où un historien bien renseigné et digne de foi, Polybe, va nous faire connaître les plus anciennes relations des Celtes avec les Romains, les renseignements que nous avons pu glaner chez les anciens historiens et géographes sur les pays occupés par les Celtes se réduisent à peu de chose. Nous savons que les Celtes sont établis près des Ligures ; de Rimini à Ancône, sur les côtes de l'Adriatique ; en Illyrie, sur les bords du Danube ; auprès des lacs de la Suisse et des

(1) *Pour Délos*, 173-175.

(2) Strabon, II, 4, 4. D'après Strabon, Eratosthène ignorait complètement la géographie de la Celtique et de la Bretagne (II, 1, 41).

(3) *Argonautiques*, IV, 627-647. Cf. Apollodore, *Bibliothèque*, I, 9, 24, 5.

(4) Orose, *Histoires*, IV, 13.

sources du Rhône, du Pô et du Danube ; sur les côtes de l'Espagne.

Polybe connut surtout les Celtes d'Italie. Il nous raconte que, séduits par la beauté et la fertilité de la plaine du Pô les Celtes voisins des Tyrrhènes (Etrusques) envahirent sous quelque léger prétexte le pays que ceux-ci occupaient et les en chassèrent. Il nous donne le nom de peuples gaulois qui s'établirent alors en Cisalpine. Ce sont les *Lai* (*Laevi*), les *Lebecii*, les *Isombres* (*Insubres*), les *Gonomani* (*Cenomani*), les *Ananes* (*Anares* ou *Anamares*), les *Boii*, les *Lingones*, les *Sénones* (1). Après la prise de Rome (390), les Celtes furent contraints à traiter avec les Romains à la suite d'une invasion des Vénètes dans leur pays (2). Ils reparurent encore deux fois dans le Latium, en 361 et en 349, mais s'en retournèrent sans avoir livré bataille et le traité de paix fut renouvelé en 328 (3).

Quant aux Gaulois transalpins, qui sont de la même race que les Cisalpins, ils occupent, d'après Polybe, la partie des Alpes qui regarde le Rhône, et le nord. Entre les Alpes et le Rhône, habitent les Galates surnommés *Gaesati* (4). D'autre part, Annibal, se rendant d'Espagne en Italie, rencontre des Celtes entre les montagnes des Pyrénées et le Rhône, puis au delà du Rhône (5). La partie septentrionale de la vallée du Rhône est occupée par les Celtes *Ardyes* (*Aedui* ?) (6). Depuis le Narbon (l'Aude) et les campagnes

(1) *Histoires*, II, 17.
(2) *Histoires*, II, 18.
(3) *Histoires*, II, 18, 6 ; 7-8 ; 9 ; 19, 1.
(4) *Histoires*, II, 15 ; 22.
(5) *Histoires*, III, 40 ; 41 ; 43. Cf. Dion Cassius, fr. 54, 10, qui écrit que les peuples au travers desquels Annibal se fraya passage lui étaient inconnus.
(6) *Histoires*, III, 47, 3.

voisines jusqu'aux Pyrénées, on ne rencontre que des Celtes (1).

Les pays situés sur le grand Océan sont, nous dit Polybe, récemment découverts et n'ont pas encore de dénomination commune : « Ils sont habités par des peuplades nombreuses et barbares dont nous aurons plus tard à parler en détail... Tout l'espace qui s'étend entre le Narbon et le Tanaïs (Don) nous est complètement inconnu. Peut-être d'actives recherches pourront-elles nous en apprendre quelque chose, mais quant à ceux qui parlent de ces régions ou en écrivent, nous déclarons hautement qu'ils n'en savent pas plus que nous-même et qu'ils ne font que débiter des fables » (2). Polybe tient pour nuls et non avenus les renseignements fournis par les récits de voyage de Pythéas. Les chapitres qu'il annonçait sur les barbares de l'Océan sont malheureusement perdus.

En Espagne, Polybe connaît quelques peuples celtiques. Il nomme les *Celtici* voisins des *Turdetani* (3), et raconte les guerres des Celtibères avec les Romains (4). Le territoire des Celtibères s'étendait de Sagonte (Murviedro) aux source de l'Anas (Guadiana) et du Baetis (Guadalquivir) (5) ; il était occupé par les *Vaccaei* dans le bassin du Duero, les *Aravacae* (*Arevaci*) chez lesquels était située Numance, les *Belli* et les *Titti* (6).

A peine Polybe fait-il quelques allusions aux établisse-

(1) *Histoires*, III, 37, 9.
(2) *Histoires*, III, 37 ; 38.
(3) *Histoires*, XXXIV, 9, 3. STRABON, III, 2, 5.
(4) *Histoires*, III, 59, 7 ; XXVI, 2. Cf. Valerius Antias chez TITE LIVE, XXXIV, 10.
(5) *Histoires*, III, 17, 2 ; XXXIV, 9, 12 ; 13.
(6) *Histoires*, XXXV, 2, 3, 4.

ments des Celtes dans la péninsule des Balkans. Il mentionne la défaite infligée en 281, à Ptolémée Keraunos, roi de Macédoine, par les Galates (1), la résistance des Etoliens aux Galates commandés par Brennos en 279 (2), et la destruction d'une partie de l'armée galatique lors de l'expédition contre Delphes (3). Après ce désastre, les Galates se dispersèrent. Les uns, nous dit Polybe (4), allèrent fonder en Thrace un Etat, dont la capitale était Tylé, et dont les Grecs de Byzance étaient tributaires. Le premier roi de cet Etat fut Comontorios, et, le dernier, Cavaros (5). Les Thraces détruisirent ce royaume gaulois vers le troisième siècle av. J.-C. Un autre débris de l'armée galatique alla s'établir en Asie-Mineure (6) ; ce furent les *Tolistobogii*, les *Tectosages* et les *Trocmi* (7). D'autres peuples gaulois furent appelés en Asie Mineure comme mercenaires. Des *Tectosages* servaient, en 220 av. J.-C., dans l'armée d'Antiochus III, roi de Syrie (8). Des *Aïgosages* appelés par Attale Ier, roi de Pergame, en 218 après l'avoir quitté, fondèrent en Troade, sur l'Hellespont, un Etat indépendant qui fut détruit en 216 par Prusias, roi de Bithynie (9).

Les *Chroniques* d'Apollodore (ne siècle avant Jésus-

(1) *Histoires*, IV, 35, 4.
(2) *Histoires*, IX, 30, 3.
(3) *Histoires*, I, 6, 5 ; II, 20, 6 ; 35, 7.
(4) *Histoires*, IV, 45, 10 ; 46, 1 ; cf. 48 ; 52 ; VIII, 24. Cf. JUSTIN, XXXII, 3, 6.
(5) On trouve le nom de ce roi sur des monnaies. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, p. 466. Cf. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 303.
(6) *Histoires*, I, 6, 5. Cf. TITE-LIVE, XXXVIII, 16 ; MEMNON, 19.
(7) *Histoires*, XXII, 20 ; 22, 2 ; XXXI, 13, 2.
(8) *Histoires*, V, 53, 3. Les manuscrits portent Ῥιγόσαγες.
(9) *Histoires*, V, 77 ; 78 ; 111.

Christ), dans trois fragments conservés par Etienne de Bysance, nomment la ville celtique d'*Aeria*, les *Aidusii*, Αἰδούσιοι (*Aedui?*) alliés des Romains près de la Gaule celtique et les *Arverni*, le peuple le plus belliqueux des Galates de Celtique (1).

Les citations de Poseidônios qui nous sont parvenues ne nous apprennent rien sur les pays occupés par les Celtes.

Dans le périple attribué à Scymnus de Chio, on lit qu'après la ville de Tartesse on trouve jusqu'à la mer de Sardaigne le pays des Celtes, la plus grande nation de l'Occident. Les plus éloignés des Celtes habitent auprès de la colonne boréale (στήλη βόρειος) ainsi que les Enètes et les Istres de l'Adriatique (2).

Artémidore d'Ephèse avait composé, au commencement du 1er siècle avant notre ère, une géographie en onze livres qui est une source importante de Strabon (3). Etienne de Byzance nous en a conservé des fragments où il nomme les Agnôtes, peuple celtique sur l'Océan ; Mastramélè, ville et lac de la Celtique.

On ne trouve guère de renseignements chez les premiers historiens latins. Caton l'Ancien nous apprend que les *Lepontii* (près de Domo d'Ossola) et les *Salassi* (près d'Aoste) sont de nation taurisque (4) ; que les *Cenomani* de Cisalpine (entre Bergame et Trente) avaient habité chez les *Volcae* près de Marseille, et que les *Boii* étaient divisés en

(1) Apollodore, chez Etienne de Byzance, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 437, fr. 59, 60, 62. Cf. Strabon, 4, 1, 11 ; Pline, III, 5, 36.

(2) V. 165-170, 191-194. *Geographi græci minores*, t. I, p. 200-203 ; Pline, IV, 35, 118. Cf. Aviénus, *Ora maritima*, 691.

(3) Voir ci-dessus, p. 335.

(4) Voir ci-dessus, p. 32.

cent douze tribus (1). Sempronius Asellio place en Gaule la ville de Noreia, aujourd'hui Neumarkt en Styrie (2).

Varron est sans doute la source de Pline lorsque celui-ci nous raconte que les Gaulois franchirent la barrière insurmontable des Alpes parce que Hélico, citoyen Helvète, qui avait séjourné à Rome en qualité d'artisan, avait rapporté dans son pays des figues sèches, du raisin, des échantillons d'huile et de vin (3).

Il faut arriver à Jules César pour avoir sur les Celtes de Gaule et de Grande-Bretagne des renseignements quelque peu développées. Aussi Cicéron, bien qu'il nous fasse connaître quelques noms de peuples gaulois, *Allobroges*, *Volcae*, *Ruteni* (4), *Aedui*, *Helvetii*, *Sequani* (5), peut-il dire : « Des contrées et des nations qu'aucune histoire, aucun récit, aucun bruit public ne nous avaient encore fait connaître, notre général, nos troupes, nos armes les ont parcourues. Nous n'occupions auparavant qu'un sentier dans la Gaule : le reste était aux mains de nations ou ennemies de cet empire, ou peu sûres, ou inconnues, ou du moins féroces, barbares et belliqueuses » (6). En 54 avant Jésus-Christ Cicéron écrivait à son frère Quintus : Où habitent ces *Nervii* ? Est-ce loin ? Je l'ignore » (7).

Les campagnes de César nous font connaître successive-

(1) Pline, III, 24, 134 ; 23, 130 ; 20, 116.
(2) Scholiaste de Virgile, *Géorgiques*, III, 474.
(3) *Histoire naturelle*, XII, 2, 5. Bertrand et Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*. p. 212 Cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VIII (1906), p. 122 ; Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 212.
(4) Dans le discours pour Fonteius, écrit en 69 av. J.-C.
(5) *Lettres à Atticus*. I. 19 (écrite en 59 av. J.-C.). *Pour Balbus*. 14, 32.
(6) *Des provinces consulaires* 13, 33.
(7) *Lettres à Quintus*, III, 8.

ment toutes les parties de la Gaule, l'Est où demeurent les *Aedui*, le Nord-Est occupé par les peuples belges, le Nord-Ouest où s'est formée la confédération armoricaine, le centre où se livre la lutte suprême engagée par Vercingétorix pour l'indépendance de la Gaule. Pour la première fois, une armée romaine pénètre dans la Grande-Bretagne dont l'existence était à peine connue. Une partie considérable du monde celtique fut ainsi, en quelques années, révélée aux Romains. D'autre part, les expéditions de César au delà du Rhin ne l'avaient mis en présence que de peuples germaniques et il ne faut pas s'étonner si désormais la Gaule est considérée comme le centre de la puissance celtique et le berceau de la race. « Il fut un temps, nous dit César, où les Gaulois, surpassant les Germains en valeur, portaient la guerre chez eux et envoyaient au delà du Rhin des colonies parce qu'ils avaient trop de population et manquaient de terres pour la nourrir. C'est ainsi que les *Volcae Tectosages* s'étaient emparés des contrées les plus fertiles de la Germanie près de la forêt Hercynienne. Cette nation s'y est maintenue jusqu'à ce jour et jouit d'une grande réputation de justice et de valeur » (1). L'intérieur de la Grande-Bretagne est habité par des peuples que la tradition représente comme indigènes ; la partie maritime, par des peuples attirés de Belgique par la guerre ou le désir du butin ; ceux-ci ont conservé presque tous les noms des cités dont ils étaient originaires, et après la guerre ils sont restés là et se sont mis à cultiver les champs (2).

Les auteurs postérieurs à César, lorsqu'ils se contentent

(1) *Guerre de Gaule*, VI, 24.
(2) *Guerre de Gaule* V, 12. Cf. TACITE, *Agricola*, 11,

de reproduire des témoignages anciens, peuvent nous avoir laissé des renseignements précieux sur l'étendue de l'ancien empire celtique. Le plus intéressant à ce point de vue est l'historien Tite Live. Avant d'exposer la défaite des Romains par les Gaulois, Tite Live raconte ce qu'il sait de l'immigration des Gaulois en Italie. A l'époque où Tarquin l'Ancien régnait à Rome, chez les Celtes, qui occupent la troisième partie de la Gaule, c'étaient les *Bituriges* qui avaient le souverain pouvoir ; c'étaient eux qui donnaient un roi à la Celtique. Celui-ci fut Ambigatus (1), tout puissant par sa vertu et la prospérité tant de lui-même que de son peuple : car sous son empire, la Gaule (2) était si fertile en fruits de la terre et en hommes qu'il était difficile à un roi de gouverner une si nombreuse multitude. Déjà âgé et voulant débarrasser son royaume de cette foule qui le surchargeait, il exposa qu'il allait envoyer Bellovesus et Sigovesus, fils de sa sœur, jeunes gens actifs, dans le séjour que les dieux leur indiqueraient par des présages ; qu'ils levassent autant d'hommes qu'ils voudraient de façon à ce qu'aucune nation ne pût repousser les nouveaux venus. Le sort donna à Sigovesus la forêt Hercynienne ; à Bellovesus, les dieux donnaient un chemin bien plus beau, celui de l'Italie. Celui-ci leva, du milieu de ses surabondantes populations, des *Bituriges*, *Arverni*, *Senones*, *Aedui*, *Am-*

(1) Wh. Stokes, *On the linguistic value of the Irish annals*, *Beiträge* de Bezzenberger, t. xviii, p. 97, propose de corriger *Ambigatus* en *Ambicatus* qui signifierait en celtique « grand batailleur », cf. irl. *Immchath*.

(2) Sur les conclusions étranges auxquelles conduirait ce récit si l'on admet qu'il s'agit de la Gaule dans le sens où l'entendaient les Romains après la conquête de César, voir A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 20-27.

barri, *Carnutes*, *Aulerci*. Parti avec de nombreuses troupes à pied à cheval, il arriva chez les *Tricastini*. Plus loin, les Gaulois aidèrent les Phocéens à s'établir dans le pays de Marseille. Puis ils franchirent les Alpes par le pays des *Taurini* et les Alpes Juliennes et, après avoir mis en déroute les *Tusci* près du Tessin, s'établirent dans le pays que l'on appelait Insubrien, nom qui était celui d'un *pagus* des *Aedui* ; obéissant à ce présage, ils fondèrent là une ville qu'ils appelèrent *Mediolanium*. Peu après, une autre troupe de *Cenomani*, sous la conduite d'Elitovius, suivit les traces des premiers envahisseurs, passa les Alpes par le même défilé avec l'aide de Bellovèse et s'établit aux lieux alors occupés par les *Libui* et où sont maintenant les villes de Brescia et de Vérone. Après ceux-là, vinrent les *Salluvii* (1) à côté de l'antique nation des Ligures Laevi qui habitent autour du fleuve du Tessin. Puis les *Boii* et *Lingones*, ayant franchi les Alpes Pennines et trouvant tout le pays occupé entre les Alpes et le Pô, traversent le Pô sur des radeaux et chassent de leur territoire non seulement les Etrusques, mais même les Ombriens : toutefois ils se tinrent en deçà de l'Apennin. Alors les *Senones*, les derniers venus, eurent leur territoire depuis le fleuve Utens jusqu'à l'Aesis. Ce fut cette nation qui, d'après les renseignements recueillis par Tite Live, vint à Clusium et à Rome ; mais on ne savait si c'était seule ou soutenue par tous les peuples gaulois de la Cisalpine (2).

D'après ce récit, la première invasion des Celtes en Italie serait contemporaine de Tarquin l'Ancien (616-578 avant

(1) Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, I, t. p. 460.
(2) Tite Live, V, 34-35.

J.-C) et de la fondation de Marseille (600 avant J.-C.) Tite Live n'en rapporte pas moins une autre tradition, déjà mentionnée, d'après laquelle les Gaulois auraient été appelés en Italie par l'Etrusque Arruns de Clusium qui aurait transporté du vin dans la Gaule pour les attirer, et se venger ainsi du ravisseur de sa femme, Lucumon (dont il avait été le tuteur), riche et puissant jeune homme qu'il ne pouvait punir qu'à l'aide d'un secours étranger (1). Et lorsque Tite Live raconte la rencontre des Romains et des Gaulois au siège de Clusium, il semble bien qu'à cette date, 390 avant notre ère, c'était la première fois que les Barbares apparaissaient en Italie et qu'ils y rencontraient les Romains (2). Il y a donc contradiction entre les deux textes. Par ailleurs, Polybe nous dit que les Tyrrhènes (Etrusques) étaient maîtres de la plaine du Pô à l'époque où ils régnaient sur les champs voisins de Nole et de Capoue (3). Or c'est seulement sous le consulat de M. Genucius et C. Curtius, en 445 avant J.-C., que les *Campani* se soulevèrent et c'est en 424 qu'ils enlevèrent aux Etrusques la ville de Capoue (4). D'après le même Polybe, c'est dix-neuf ans après la bataille d'Aïgos Potamos (405), seize ans avant la bataille de Leuctres (371), au temps où les Lacédémoniens conclurent avec le Grand Roi le traité d'Antalcidas (387-386) et où Denys, vainqueur, sur les bords de l'Ellé-

(1) Voir ci-dessus, p. 406.

(2) « Gentem *invisitatam*, *novos* accolas », v, 17. « Clusini *novo* bello exterriti, cum multitudinem, cum formas hominum *invisitatas* cernerent ». v, 35, 4 ; « etsi *novum* nomen audiant Romanorum », v, 36, 2. « *Invisitato* atque *inaudito* hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente », v, 37, 2.

(3) *Histoires*, II, 17.

(4) TITE LIVE, IV, 1 ; 37.

pore, des Grecs d'Italie, avait mis le siège sous les murs de Rhégium, que les Gaulois venaient de s'emparer de Rome et l'occupaient tout entière à l'exception du Capitole (1). Le synchronisme de ces quatre dates nous donne pour la prise de Rome l'année 387-386. La chronologie romaine fixe en 390 avant J.-C. la magistrature des tribuns militaires au temps desquels fut livrée la bataille de l'Allia. La prise de Rome par les Gaulois eut donc lieu environ trois ans après l'invasion celtique en Italie, si l'on s'en rapporte à Polybe et à un des textes de Tite Live, et près de deux cents ans après, si l'on admet la véracité du premier texte de Tite Live (2). Nous verrons plus loin qu'Appien donne la 97e olympiade (392-389), comme date de l'invasion gauloise en Italie.

Une autre question, d'ordre géographique celle-là, est soulevée par le récit de l'invasion de Bellovesus. Cette invasion se fit, nous dit Tite Live, *per Taurinos saltusque Juliae Alpis* (3). Or, les *Taurini* étaient établis aux environs de Turin, au nord-ouest de l'Italie, et la *Julia Alpis* s'appelle aujourd'hui le Birnbaumerwald, montagne au nord-est de l'Italie. Il est difficile d'admettre que les Celtes aient pénétré en Cisalpine par les deux extrémités des Alpes. Mais les manuscrits s'accordent à donner la leçon *iuliae* à l'exception du *Harleianus* I où l'on lit *iuriae*. Et c'est en vain que divers éditeurs, émus de cette contradiction, ont essayé de corriger *iuliae* en *Liguriae*, en *Duriae*,

(1) Polybe, I, 6. Cf. Justin, VI, 9.
(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 117-121.
(3) V, 34, 8.

en *inuias* ou *inuios* (1), puisqu'ils n'ont pu démontrer d'une manière satisfaisante pourquoi une leçon aussi claire et simple que *inuias*, *inuios*, *Liguriae*, *Duriae* aurait pu s'altérer en *iuriae* qui n'est pas latin, et d'autre part pourquoi la plupart des manuscrits auraient remplacé la bonne leçon par *iuliae*.

On peut d'abord se demander si, la leçon des manuscrits étant considérée comme authentique. Tite Live n'aurait pas réuni deux traditions différentes, l'une qui faisait venir les Gaulois par le nord-ouest, l'autre par le nord-est de l'Italie (2). Quelles étaient sur ce point les sources de Tite-Live ? Sans doute le traité de géographie et la chronique en trois livres de Cornelius Nepos et peut-être le περὶ βασιλέων du grec Timagène (commencement du Ier siècle avant notre ère) (3). Malheureusement, nous ne connaissons ces deux ouvrages que par de rares citations dont aucune n'a trait à la question qui nous occupe.

Mais il serait beaucoup plus simple d'admettre une confusion, due soit à un historien, soit à un copiste, des *Taurini* avec les *Taurisci* (4), les *Taurisci* étant établis précisément auprès de la *Julia Alpis*.

Diodore de Sicile raconte que la Grande-Bretagne, avant César, n'avait jamais été envahie par des forces étrangères (5). Quant à la Gaule, elle fut visitée par Héraklès

(1) Voir les notes critiques de l'édition Weissenborn (Teubner).

(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 240-246.

(3) S. REINACH, *Le récit de Tite-Live sur la migration gauloise* (*Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 205-212).

(4) Mr C. Jullian m'a fait remarquer que chez POLYBE (par ex. II, 15, 8 ; 28, 4), Ταυρίσκοι désigne les *Taurini*.

(5) *Bibliothèque*, V, 21.

qui eut de la fille d'un roi du pays un fils appelé Galatès (1). Les Ibères et les Celtes se firent longtemps la guerre pour la possession de l'Espagne, puis finirent par se mélanger (2). Au temps où Denys l'Ancien faisait le siège de Rhegium (388-387), les Celtes habitant au delà des Alpes traversèrent ces montagnes et occupèrent avec de grandes forces le pays situé entre l'Apennin et les Alpes, après en avoir chassé les Tyrrhènes qui l'habitaient (3). Dès la plus haute antiquité on trouve les Gaulois adonnés au brigandage, envahissant les terres étrangères et méprisant toutes les lois humaines. Ce sont ceux qui ont pris Rome, saccagé le temple de Delphes, rendu tributaires une grande partie de l'Europe et plusieurs contrées de l'Asie et qui se sont établis sur le territoire des peuples qu'ils avaient vaincus (4). La Grande-Bretagne était, dit-on, habitée par des races autochthones (5). Diodore dénombre l'armée de Brennos pénétrant en Macédoine avec cent cinquante mille porteurs de boucliers, dix mille cavaliers, toute une foule de marchands de gros et de détail et deux mille chars (6).

Le résumé de Timagène par Ammien Marcellin contient quelques détails curieux sur l'ancienne histoire des Celtes. Les Celtes sont aborigènes en Gaule d'après certaines traditions, et leur nom est celui d'un roi de leur pays, tandis que le mot Galates vient du nom de la mère de ce roi ; mais,

(1) *Bibliothèque*, v, 24. Voir ci-dessus, p. 303.
(2) *Bibliothèque*, v, 33.
(3) *Bibliothèque*, xiv, 113.
(4) *Bibliothèque*, v, 32, 4-5.
(5) *Bibliothèque*, v, 21, 5.
(6) Diodore, xxii, 9. Cf. Pausanias, x, 19, 9, qui dit 152.000 fantassins et 20.400 cavaliers (ou, en comptant les écuyers, 61.200).

d'après les druides, à la population primitive (1) s'ajoutèrent aussi des tribus venues des îles les plus reculées et des contrées transrhénanes et qui avaient été chassées de leur pays par la fréquence des guerres et les inondations de la mer. Selon d'autres, les lieux qui confinent à l'Océan furent habités par des Doriens qui avaient suivi Héraklès (2).

D'après Cornelius Nepos, la ville étrusque de Melpum fut détruite par les *Boii*, les *Insubres* et les *Senones*, le jour où Camille prit Véies sur les Etrusques, c'est-à-dire en 395 (3).

Denys d'Halicarnasse nous décrit ainsi la Celtique : « La Celtique est située dans la partie occidentale de l'Europe, entre le pôle boréal et le couchant d'équinoxe. Elle est en forme de tétragone ; elle touche au levant les Alpes, qui sont les montagnes les plus hautes de l'Europe ; au midi et là où souffle le vent du sud-est, elle atteint les Pyrénées ; au couchant, elle a pour limite la mer qui est au delà des colonnes d'Hercule ; les races scythique et thrace la bornent au nord et là où coule le Danube, qui prend sa source dans les Alpes, qui est le plus grand des fleuves de la région et qui, après avoir traversé tout le continent septentrional, se jette dans le Pont-Euxin. La Celtique est assez grande pour qu'on puisse dire qu'elle comprend presque le quart de l'Europe. C'est un pays arrosé de nombreuses rivières ; il est fertile, les récoltes y sont abondantes, et les pâturages nourrissent de nombreux trou-

(1) Cf. Lucain, I, 443-444, qui semble indiquer que les Ligures ont été maîtres de la Gaule chevelue tout entière.
(2) Ammien Marcellin, XV, 9.
(3) Pline, *Histoire naturelle*, III, 21, 125.

peaux. Il est divisé en deux parties égales par le Rhin qui, après le Danube, paraît être le plus grand des fleuves d'Europe. La partie de ce côté-ci du Rhin, qui touche aux Scythes et aux Thraces, s'appelle Germanie ; elle s'étend jusqu'à la forêt Hercynie et jusqu'aux monts Rhipées ; l'autre, du côté qui regarde au midi jusqu'aux Pyrénées et qui entoure le golfe Galatique, s'appelle, du nom de la mer, Galatie. Chez les Grecs, le nom de l'ensemble du pays est Celtique (1). »

On voit que Denys réunissait sous le nom de Celtique la Gaule et la Germanie. D'après lui, l'invasion celtique en Italie fut causée par un Etrusque, Arruns, lequel, pour se venger de Lucumon qui avait séduit sa femme, engagea les Gaulois d'au delà des Alpes à venir s'installer en Italie. Il conduisit chez les Gaulois des chariots chargés de vin, d'huile et de figues. Ceux-ci prirent tant de goût à ces bonnes choses qu'ils n'eurent bientôt plus qu'un désir, celui de pénétrer au plus tôt dans le pays où on les récoltait (2). L'expédition des Gaulois qui prirent la ville de Rome eut lieu sous l'archontat de Pyrgion, la première année de la quatre-vingt-dix-huitième olympiade (3).

Trogue Pompée, abrégé par Justin, raconte ainsi les invasions gauloises : « Les Gaulois, dont la population était si nombreuse que leur territoire natal ne pouvait plus les nourrir, avaient envoyé trois cent mille d'entre eux chercher des habitations nouvelles dans des pays étrangers. Les uns s'arrêtèrent en Italie, prirent Rome et l'incen-

(1) *Antiquités romaines*, XIV, 1. Cf. PLUTARQUE, *Marius*, 11.
(2) *Antiquités romaines*, XIII, 10-11 (14-17). Cf. PLUTARQUE, *Camille*, 17.
(3) *Antiquités romaines*, I, 74. C'est-à-dire en 388 av. J.-C.

dièrent : d'autres, guidés par le vol des oiseaux, pénétrèrent en Illyrie et, après avoir massacré les barbares, s'établirent en Pannonie. Ce peuple rude, audacieux et guerrier, franchit, le premier après Hercule, les sommets invincibles des Alpes et les lieux que le froid rendait inabordables. Là, vainqueurs des Pannoniens, pendant de nombreuses années ils furent en guerre avec leurs voisins. Encouragés par le succès, ils se divisèrent en deux armées et gagnèrent les uns la Grèce, les autres la Macédoine, détruisant tout par le fer » (1). Dans un autre texte, Justin attribue l'invasion des Gaulois en Italie à des discordes intestines, à une anarchie perpétuelle, et constate que le résultat de cette invasion fut l'expulsion des Etrusques (2). La mention de l'invasion gauloise en Italie coïncide si exactement dans les idées et les termes avec le texte de Tite Live qu'elle a sans doute la même source (3). C'est lorsque la paix eut succédé à de nombreuses guerres des Grecs de Marseille contre les Ligures et les Gaulois que les envoyés marseillais, revenant de Delphes où ils avaient porté des présents à Apollon, apprirent la prise et l'incendie de Rome par les Gaulois (4).

Après l'expédition contre Delphes et la mort de Brennus, une partie des Gaulois se réfugia en Asie ; d'autres gagnèrent la Thrace, d'où ils se dirigèrent vers leur patrie par le chemin qu'ils avaient suivi pour venir en Grèce. Quelques-uns s'arrêtèrent au confluent du Danube et de la Save, et se

(1) JUSTIN, XXIV, 4. Cf. XXIV, 5-8 ; XXXII, 3.
(2) JUSTIN, XX, 5.
(3) S. REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 209.
(4) JUSTIN, XLIII, 5, 8. Cf. PAUSANIAS, X, 18, 7.

firent appeler *Scordisci*. Un grand nombre de Tectosages pénétrèrent en Illyrie et, après avoir pillé ce pays, s'établirent en Pannonie (1).

Pour Strabon, les Celtes d'Italie sont sortis du pays d'au delà des Alpes (2). Des éléments celtiques sont mêlés aux populations germaniques, illyriques et thraces d'en deçà l'Istros (3). Les *Autariatae*, qui étaient le peuple le plus nombreux et le plus vaillant de l'Illyrie, furent soumis d'abord par les *Scordisci*, peuple celtique, et plus tard par les Romains, sous les attaques desquels les *Scordisci*, longtemps puissants, tombèrent à leur tour (4). Les Galates ont occupé l'Asie-Mineure après avoir longtemps erré et fait des incursions dans les pays soumis aux rois de Pergame et de Bithynie (5). La facilité des migrations gauloises s'explique par leur caractère. Dans leurs expéditions, ils marchaient tous à la fois, ou plutôt, se transportaient ailleurs avec leurs familles toutes les fois qu'ils étaient chassés par des ennemis supérieurs en force (6).

Plutarque donne pour causes de l'invasion des Gaulois en Italie l'excès de population et le manque de ressources de leur pays. Au nombre de plusieurs myriades d'hommes jeunes et braves, avec beaucoup de femmes et d'enfants, ils se divisèrent en deux troupes. Les uns franchirent les monts Rhipées, se répandirent vers l'Océan boréal et occupèrent les extrémités de l'Europe ; les autres, s'étant établis entre les monts Pyrénées et les Alpes, habitèrent

(1) JUSTIN, XXXII, 3.
(2) *Géographie*, IV, 4, 1.
(3) *Géographie*, VII, 1, 1 ; 3, 2.
(4) *Géographie*, VII, 5, 11. Cf. TITE LIVE, *Epit.*, LXIII.
(5) *Géographie*, XII, 5, 1.
(6) *Géographie*, IV, 4, 2.

longtemps près des *Senones* et des *Celtorii*. Ce fut plus tard, qu'après avoir goûté du vin d'Italie, ils envahirent le pays qui produisait un tel breuvage (1).

D'après Florus, c'est des derniers rivages de la terre et de l'Océan qui entoure tout (2) que partirent en grande foule les Senons ; et, après avoir ravagé les pays situés sur leur passage, ils s'établirent entre les Alpes et le Pô et de là se répandirent dans toute l'Italie (3). Les Gallo-grecs (Galates d'Asie) sont les restes des Gaulois qui sous la conduite de Brennus avaient dévasté la Grèce (4).

Denys le Périégète place les Celtes après les Ibères et les Pyrénées, près des sources de l'Eridan aux belles eaux. Les enfants des Celtes, assis sous les peupliers, sur les bords de ce fleuve, recueillent les larmes de l'ambre (5).

Dans les livres IV et VI de l'histoire romaine d'Appien, il est question des premières migrations des Celtes. Entre 392 et 389 avant Jésus Christ, une bonne partie des Celtes qui habitaient auprès du Rhin se mirent à la recherche d'un autre pays, leur terre ne suffisant pas à leur multitude ; ils franchirent les Alpes et attaquèrent les habitants de Clusium (5). Appien pense que les Celtes ont jadis passé les Pyrénées et ont habité avec les premiers occupants de la péninsule ; de là est venu le nom des Celtibères (7).

(1) *Camille*, 15. Cf. Pline, *Histoire naturelle*, xii, 2, 5. ; C. Jullian regarde ce récit de Plutarque comme la narration, intervertie chronologiquement, de la migration des Belges, *Histoire de la Gaule*, t. i, p. 287, note.
(2) Cf. Tite Live, v, 37, 2. Juvénal, xi, 113.
(3) *Histoire romaine*, i, 13.
(4) *Histoire romaine*, ii, 11.
(5) V. 288-293. *Geographi græci minores*, t. ii, p. 117.
(6) *Histoire romaine*, iv, 2.
(7) *Histoire romaine*, vi, 2.

Pausanias nous rapporte les invasions celtiques en Grèce (1). Il distingue trois grandes expéditions. La première, sous la conduite de Cambaulos, fut une sorte de razzia en Thrace ; les Celtes, peu nombreux, n'osèrent pas aller plus loin parce qu'ils reconnurent qu'ils n'étaient pas de force à lutter contre les Grecs. La seconde fut une invasion simultanée de la Thrace par Kéréthrios, de la Péonie par Brennos et Atichôrios, de la Macédoine et de l'Illyrie par Bolgios (Belgios). Après avoir défait les Macédoniens, les Celtes retournèrent dans leur pays. La troisième, commandée par Brennos, commença par l'envahissement de la Macédoine ; de Macédoine, les Celtes se dirigèrent par la Thessalie vers la Grèce centrale. Après avoir vainement essayé de pénétrer en Grèce par le Sperchios et par l'Oeta, ils se divisèrent en deux corps. L'un remonta vers le nord, envahit l'Etolie et fut repoussé par les Etoliens. L'autre contourna les Thermopyles et arriva devant Delphes, où les Grecs coalisés lui causèrent de grandes pertes. Les Celtes battirent en retraite vers le Sperchios, mais ils furent assaillis par les Thessaliens et pas un seul d'entre eux ne retourna sain et sauf dans leur pays. Du pays d'où partirent les Celtes, Pausanias ne nous dit rien ; il les désigne seulement dans un passage par la périphrase « les barbares de l'Océan (2) » τοὺς ἀπὸ τοῦ Ὠκεανοῦ βαρβάρους, et ailleurs il nous dit que les Gaulois (Γαλάται) habitent aux extrémités de l'Europe, près d'une vaste mer dont les na-

(1) *Description de la Grèce*, x, 19-23. Cf. JUSTIN, XXIV, 4-8 ; DIODORE, XXII, 9, 1. ; F. P. GAROFALO, *Revue des études grecques*, t. XIII, p. 456.

(2) *Description de la Grèce*, x, 20, 3. Voir plus haut, p. 418, notes 2 et 3.

vires ne peuvent atteindre les limites ; elle présente un reflux, des brisants et des monstres qui ne ressemblent en rien à ceux qu'on voit dans les autres mers ; à travers leur pays coule l'Eridan près duquel on croit que les filles du Soleil gémissent sur le malheur de Phaéthon, leur frère (1).

Que retenir de ces nombreux, et souvent peu précis témoignages des écrivains grecs et latins sur les anciens Celtes ? Surtout l'idée que la domination celtique n'est pas limitée à la Gaule transalpine et cisalpine et à la Celtibérie, mais que les Celtes ont été établis aussi au nord-ouest et au centre de l'Europe. De plus, les historiens anciens nous ont conservé le souvenir de migrations des Celtes en Espagne, en Italie, en Germanie, en Grande-Bretagne, en Thrace et en Asie-Mineure. Il importe d'examiner maintenant si les notions fournies par l'archéologie et la linguistique s'accordent avec ces données historiques.

II

Dans tous les pays où ils se sont établis à demeure, les Celtes ont laissé des traces : les unes anonymes, comme les objets que l'on retrouve dans les sépultures de l'Autriche et de la France orientale ; les autres, que la linguistique peut reconnaître, comme les noms de lieux et de personnes conservés dans les textes ou les inscriptions.

La civilisation de Hallstatt comprendrait, d'après MM. Hoernes (2) et Déchelette (3), quatre groupes distin-

(1) *Description de la Grèce*, I, 3, 6. Cf. Horace, *Odes*, IV, 14, 47-48.

(2) Die Hallstatt periode, *Archiv für Anthropologie*, 1905, p. 278 ; *Kultur der Urzeit*, III ; *Eisenzeit*, 1912, p. 54.

(3) *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 549, 589.

gués par la céramique et les fibules : un groupe adriatique (1) ou illyrien comprenant la Carniole, la Styrie méridionale, la Carinthie méridionale, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et une partie du littoral ; un groupe danubien (2) comprenant la Carinthie et la Styrie septentrionale, la Hongrie occidentale, la Basse et la Haute Autriche, la Bohême et la Moravie méridionales ; un groupe de l'Elbe-Oder (3), ou germanique, comprenant le Haut Palatinat, la Bohême et la Moravie septentrionales, la Silésie et Posen ; un groupe rhéno-rhodanien (4). Allemagne du Sud et de

(1) S. Reinach, *Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct Margarethen en Carniole, Esquisses archéologiques*, p. 52-71. *Revue archéologique*, t. II (1883), p. 265 ; F. von Hochstetter, *Die neuesten Gräberfunde von Watsch und St. Margarethen und der Culturkreis der Hallstatter-Periode*, Wien, 1883. Cf. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. XVIII (1884), p. 167-172 (fig.) ; Marchesetti, *La nécropole préhistorique de Santa-Lucia* (*La Nature*, 1907, II, p. 395).

(2) F. de Pulszky, *Monuments de la domination celtique* en *Hongrie*, *Revue archéologique*, t. XXXVIII (1879), p. 158-172, 211-222, 265-275 (fig.) ; Hoernes, *La paléoethnologie en Autriche-Hongrie*, *Revue d'anthropologie*, t. III (1888), p. 333-347.

(3) M. Zimmer, *Die bemalten thongefässe Schlesiens*. Cf. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 821.

(4) J. Naue, *L'époque de Hallstatt en Bavière*, *Revue archéologique*, t. XXVII (1895), p. 40-77 ; *Nouvelles trouvailles préhistoriques dans la Haute-Bavière*, *L'Anthropologie*, t. VIII (1897), p. 641 ; M. Pirouter, *Contribution à l'étude du premier âge du fer dans les départements du Jura et du Doubs*, *L'Anthropologie*, t. XI (1900), p. 369-400 ; cf. t. XIV, p. 692-698 ; A. Castan, *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, *Revue archéologique*, t. XV (1858), p. 298-313 ; 589-612 (pl. 337, 338, 348, 349) ; t. I (1860), p. 325-336 (pl. XII, XIII) ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 370 ; Viollier, *Essai sur les rites funéraires de la Suisse*, *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, *Sciences religieuses*, t. XXIV, 1911 ; Comhaire, *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut*, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIII, 1894-1895 ; J. Déchelette, *Essai sur la chronologie préhistorique de la péninsule ibérique*, *Revue archéologique*, t. XII (1908), p. 219, 390 ; t. XIII (1909), p. 15.

l'Ouest, Suisse du Nord, France orientale et méridionale, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Savoie, Dauphiné, Provence, Espagne occidentale. Elle n'apparaît qu'à peine dans l'Italie du nord (1); le nord et l'ouest de la France (2); les Iles Britanniques, la Scandinavie et l'Allemagne du Nord, où l'âge du bronze a duré jusque vers 500 av. J.-C. (3). A sa phase la plus ancienne, elle s'est développée surtout chez les peuples illyriens.

Bien que la civilisation de La Tène présente, en son ensemble, plus d'unité que la civilisation, assez disparate, de Hallstatt, on peut, après M. Déchelette, y distinguer trois provinces géographiques, caractérisées surtout par la forme des épées. La première comprendrait la Gaule (4), l'Allemagne du Sud (5), la Bohême, la Moravie, la Hongrie (6),

(1) Montelius, *La civilisation primitive en Italie, Italie septentrionale*, 1895 ; Chantre, *Etudes sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Autriche et de l'Italie, Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. xviii (1883), t. i, p. 127 ; 120-140 ; 305-318.

(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 552.

(3) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 588. Cf. 556.

(4) On trouvera une carte des nécropoles de la Marne chez Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1018, et un inventaire, t. ii, appendices v et vi ; voir *Revue archéologique*, t. xiv (1866), p. 22-34 (pl.) ; t. xxxiv (1877), p. 40-46 (pl.) ; 212-216 ; t. vi (1885), p. 70-78 ; le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique, planches ; L. Morel, *La Champagne souterraine*, Reims, 1898 ; *Revue archéologique*, t. xiv, (1866), p. 23-34 (pl.). Sur l'âge de la Tène en Franche-Comté, voir M. Pirroutet, *L'Anthropologie*, t. xiv (1903), p. 698-701 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1082-1086. Voir aussi *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. vi (1870), p. 269-279 ; t. viii (1873), p. 30-37 ; t. xv (1880), p. 191-201 (fig.) ; t. xix (1885), p. 521-523.

(5) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1071-1075.

(6) Hoernes, *L'époque de la Tène en Bosnie*, Paris, 1900 ; F. de Pulszky, *Monuments de la domination celtique en Hongrie, Revue archéologique*, t. xxxviii (1879), p. 158 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. ii, p. 1098-1100.

l'Italie du Nord (1) et l'Espagne du Nord (2) ; les trois phases de la civilisation de La Tène y sont intégralement représentées. La seconde, qui ne se manifeste guère qu'à la fin de La Tène I et qui a son complet développement à l'époque de La Tène III, comprendrait les Iles Britanniques (3). La troisième, qui commence à La Tène II, comprendrait l'Allemagne du Nord (4), le Danemark et la Suède (5). Elle semble d'abord s'être implantée en Europe partout où les Celtes ont porté leurs armes, puis, à partir du IIIe siècle, s'être répandue de proche en proche chez les Germains du Nord-Est de l'Allemagne et de la Scandinavie (6).

Les *oppida* et les *castella* de La Tène III, dont on peut comparer la civilisation à ceux de Gaule sont, outre celui de Stradonitz en Bohême, Manching près Ingolstadt et Karlstein près Reichenhall en Haute Bavière, Velem St. Veit en Steinamanger (Hongrie), Gerichstetten (Bade), Gurina (Carinthie). La construction en pierres et en bois

(1) Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, t. I, pl. 112 ; A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 359 ; G. de Mortillet, *Revue archéologique*, t. XXII (1871), p. 288 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1087-1097.

(2) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1100-1102.

(3) Romilly Allen, *Notes on late Celtic art, geographical distribution of the finds of objects of the late Celtic period, Archæologia Cambrensis*, t. XIII (1896), p. 220, 325 ; Wood-Martin, *Pagan Ireland*, London, 1895 ; Munro, *Prehistoric Scotland and its place in European civilisation*, Edinburgh, 1899 ; R. Allen, *Celtic Art in pagan and christian times*, London, 1905 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1102-1105 ; Read and Smith, *Guide to British Museum, Early iron age* ; Greewell, *British Barrows*.

(4) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, p. 1076 (fig.).

(5) Déchelette, *Ibid.*, p. 1077 (fig.) ; Montelius et S. Reinach, *Les temps préhistoriques en Suède*, Paris, 1895.

(6) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 921-928.

caractéristique des *oppida* gaulois se trouve à Hastedon (Namur), Altkönig (Nassau), Zarten près Fribourg-en-Brisgau, Burghead et Abernethy (Ecosse) (1).

Aucune de ces deux civilisations n'est exclusivement limitée aux pays reconnus comme celtiques par les historiens. D'ailleurs, les deux aires ne coïncident pas exactement. Si nous comparons leur extension dans un pays incontestablement celtique, la Gaule, nous pouvons même remarquer qu'elles sont juxtaposées plutôt que mélangées. Ainsi on a constaté la civilisation hallstattienne surtout en Bourgogne, en Franche-Comté, en Savoie, en Dauphiné, dans la région pyrénéenne et le Tarn, dans le Berry ; — et la civilisation de la Tène, surtout en Champagne, dans le Bas-Dauphiné, dans le Forez et l'Ardèche, dans les *oppida* de Bibracte, Alesia, Murcens (Lot), et d'autres moins importants (Voir p. 43-44).

Si l'on compare les résultats de l'histoire aux données de l'archéologie, on remarque qu'ils ne concordent pas complètement. La civilisation de Hallstatt semble antérieure à l'époque où nous avons sur les migrations des Celtes des témoignages précis et détaillés (2). Les périodes de la civilisation de la Tène comprennent trois siècles de l'histoire des Celtes, depuis la prise de Rome jusqu'à la conquête de la Gaule par César. Mais, dans le détail, les données de l'archéologie ne s'appliquent pas toujours à ce que nous savons des Celtes de l'histoire.

(1) Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 969, 992.

(2) M. C. Jullian attribue la civilisation de Hallstatt aux Sigynnes dont l'empire aurait été renversé par les Celtes. *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 119-122 ; *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 370 n.

La première période de la Tène, du IVe au IIIe siècle, est celle à laquelle appartiennent les cimetières de la Champagne ; or les hommes dont les restes ont été inhumés dans ces cimetières ne sont pas les Belges tels que l'histoire nous les fait connaître ; ils inhument leurs morts ; ils ont des chars de guerre ; ils ne connaissent pas les monnaies ; ils emploient le corail ; leurs épées de fer sont d'un type plus ancien que les épées gauloises que l'on a découvertes à Alesia (1). Les Belges de César n'ont laissé que de pauvres sépultures à incinération de l'époque de la Tène III.

La deuxième période, du IIIe à la fin du IIe siècle, à laquelle appartient la station même de la Tène, se rapporterait à une époque où les Helvètes n'étaient peut-être pas encore venus dans le pays qu'ils occupaient à l'arrivée de César.

La troisième période, qui comprend le premier siècle et qui est représentée par les *oppida* de la Gaule, est la seule pour laquelle on peut faire coïncider les résultats de l'archéologie et ceux de l'histoire.

Nous pouvons retenir des indications de l'archéologie deux importantes hypothèses : des deux civilisations auxquelles on rattache les Celtes, l'une semble avoir eu pour point de départ l'Europe Centrale, d'où elle aurait rayonné à quelque distance à l'Est et à l'Ouest ; l'autre aurait peut-être eu pour foyer le Nord-Est de la Gaule d'où elle se serait répandue sur toute l'Europe occidentale, orientale et septentrionale.

(1) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, 3e éd., p. 162-163 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 578 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 171, n. 2, ne considère pas ces arguments comme probants.

III

La linguistique ne permet pas de distinguer plusieur couches successives de traces des Celtes. Les noms de lieux que l'on regarde comme celtiques sont des noms composés dont le second terme est *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum*. Ils ne sont pas tous celtiques au même degré de vraisemblance. Mais aucun indice linguistique ne nous conduit à les classer chronologiquement (1), bien que, vraisemblablement, les fondations des villes celtiques ne soient pas contemporaines.

-dunum

Le second terme de noms de lieux le plus incontestablement celtique, puisque non-seulement il s'explique par les langues celtiques modernes, mais encore nous a été transmis et traduit par les anciens, est *-dunum*.

On trouve des noms en *-dunum* dans l'Europe centrale, la Gaule, la péninsule ibérique, l'Italie du nord, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Certains noms se trouvent à la fois dans plusieurs pays : *Cambo-dunum* est l'ancien nom de Slack, comté d'York

(1) Sur ces noms consulter H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 256-270 ; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II et IV ; Longnon, *Atlas historique de la France* ; *Géographie de la Gaule au IVe siècle*, Paris, 1878 ; Thomas Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, 4e éd., London, 1885. Nous les donnons sous leur forme latinisée.

en Angleterre (*Itinéraire d'Antonin*, 468, 6 ; Ptolémée, II, 3, 10 écrit Καμουλόδουνον) et de Kempten en Bavière (Strabon, IV, 6, 8).

Carro-dunum désigne Karnberg en Bavière (Ptol. II, 12, 4) ; — Krappvitz en Silésie (Ptol. II, 11, 14) ; — Pitomaza en Croatie (Ptol. II, 14, 4) ; — une ville dont l'emplacement exact n'a pas été retrouvé, mais qui devait être située près du Dniester et des côtes de la mer Noire (Ptol. III, 5, 15).

Eburo-dunum, Embrun (Strabon, IV, 1, 3), en France ; — Yverdun, Vaud, Suisse (*Table de Peutinger*) ; — Brünn, Moravie, Autriche (Ptol. II, 11, 14).

Sego-dunum, Rodez en France (Ptol. II, 7, 12) ; — Burgsinn en Bavière (Ptol. II, 11, 14), est sans doute le même nom que *Sege-dunum* Walls-end, comté de Northumberland, Angleterre (*Notitia dignitatum occ.*, 40, 33), et *Seodunum*, Suin, Saône-et-Loire, nom conservé dans des textes du moyen-âge.

Viro-dunum est commun à Verdun, France (*Itin. Ant.* 364, 3) ; — Verduno en Piémont (charte de 1014) ; — Cf. *Verdunum*, Verdù en Catalogne ; Berdun en Aragon (diplômes de 1185, 1258) ; et se trouve comme premier terme dans *Wirtin-berg*, ancien nom du Wurtemberg.

Uxello-dunum près de Cahors, France (Hirtius, VIII, 32; 40 ; 43) ; Elkenborough, Cumberland, Angleterre (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1291, p. 84, 85).

Cala-dunum, Cala, province de Tras-os-montes en Portugal (Ptol. II, 6, 38), est peut-être aussi le nom ancien de Châlons, Mayenne, écrit dans les chartes du moyen-âge *Caladunnum*, *Caladon*.

Lugu-dunum, *Lug-dunum*, Lyon, Rhône (Strab. IV, 1, 1,

Dion Cassius, XLVI, 50, 5; *C. I. L.* X, 6087); — Saint-Bertrand de Comminges, Haute-Garonne, en France (Strab. IV, 2, 1); — *Lug-dunum*, Leyde dans les Pays-Bas (Ptol. II, 9, 1); — *Lugi-dunum*, Liegnitz dans la Silésie prussienne (Ptol. II, 11, 13). On peut y ajouter Laon (Aisne) et Loudon en Parigné l'Evêque (Sarthe) que des textes du moyen-âge nomment *Lugdunum*, *Lucdunum*.

Taro-dunum, Zarten, Bade (Ptol. II, 11, 15) est peut-être le même nom que *Tauro-dunum* (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IV, 24) dans le canton de Vaud, Suisse.

Novio-dunum, ville des Suessiones (César, II, 12, 2); des Bituriges Cubi (César, VII, 12, 2); Nevers (VII, 55, 1); Jublains, Mayenne (Ptol. II, 8, 7); — Isaktcha, Roumanie (Ptol. III, 10, 2); — Nyon, Suisse (*Notitia Galliarum*, IX, 2); — pagus de Placentia, Italie du Nord (*C. I. L.*, XI, 1147, 5, 72); c'est peut-être le même nom que *Nevio-dunum* Dernovo, Carniole, Autriche (*C. I. L.* III, 3919, 3921; Ptol. II, 14, 4).

Brano-dunum peut-être Brancaster, Norfolk, Angleterre (*Notitia dignitatum*, *occ.* 28, 16); — Braudon, Saône-et-Loire, France, est appelé *Brandono* dans une charte du moyen-âge.

Mori-dunum peut-être Seaton, Angleterre (Géographe de Ravenne, V, 31); — Murten (1), Fribourg, Suisse.

Rigo-dunum en Lancastershire, Angleterre (Ptol. II, 3, 10); *Regadonum*, ville située près de la Moselle (dans une charte du moyen-âge).

Bisul-dunum, Besalù en Catalogne, Espagne (diplôme de

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. xxvi, p. 383.

834) ; — *Besal-dunum*, Bézaudun, Alpes-Maritimes ; Bezaudun, Drôme, France.

D'autres noms ne se rencontrent que dans un pays :

En France :

Acito-dunum, Ahun, Creuse (*Table de Peutinger*).

Metlo-dunum, Melun (1), Seine-et-Marne (César, VII, 58, 2).

Vellauno-dunum, ville des Senons (Cés. VII, 11 ; 14).

En Suisse :

Minno-dunum, Moudon, Vaud (*Itin. Ant.* 352, 3).

En Allemagne :

Lupo-dunum, *Lopo-dunum*, Ladenburg, Bade (Ausone, *Moselle*, 423).

En Serbie :

Singi-dunum, Belgrade (Ptol. III, 9, 3).

En Grande-Bretagne :

Camulo-dunum, Colchester, Essex (Pline, *Histoire naturelle*, II, 77, 187 ; Tacite, *Annales*, XII, 32). Voir ci-dessus, p. 321, l. 19.

Margi-dunum, Bridgeford, Nottingham (*Itin. Ant.*, 477, 6).

Sorvio-dunum, *Sorbio-dunum*, Old Sarum, Wilts (*Itin. Ant.*, 483, 4 ; 486, 23).

Peut-être en Irlande :

**Seno-dunum*, irl. *Sen-dun*, Shandon. Cf. Δοῦνον, nom d'une ville d'Irlande chez Ptolémée (II, 2, 9.)

En Espagne :

Esttle-dunum, Estola, Andalousie (Cf. *C. I. L.* II, 1601).

(1) Cf. J. Vendryès, *Le nom de la ville de Melun*, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XIII, p. 225-230.

Seben-dunum en Catalogne (Ptol. II, 6, 70).

Tous ces noms, bien qu'ils ne nous soient le plus souvent connus que par des documents du temps de l'empire romain ou même du haut moyen-âge peuvent désigner des fondations dues aux Celtes ; leur premier terme, s'il ne peut pas toujours s'expliquer par les langues celtiques, n'est en tout cas ni grec, ni latin. Il n'en est pas de même des noms suivants qui ont été formés, à l'imitation des noms celtiques en *-dunum*, avec des premiers termes latins :

Caesaro-dunum, Tours, France (Ptol. II, 8, 11).

Augusto-dunum, Autun, France (Pomponius Méla, III, 2, 20.

Duro-, -durum.

Duro-, -durum n'a pas d'équivalent exact dans les langues celtiques; car l'irlandais *dùr* « dur », le gallois *dur*, breton *dir* « acier », gallois *dir* « force », semblent empruntés au latin, et le breton *dor*, irlandais *dor-us* « porte » ont un vocalisme légèrement différent (1). Mais on ne peut douter que *-durum* ne soit celtique. Il est en effet facile de dresser une liste de sortes de doublets en *-dunum*, *-magus*, *-briga* d'une part, en *-durum* d'autre part, dont les premiers termes sont identiques.

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892, p. 162. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 98; J. Vendryès, *De hibernicis vocabulis quæa Latina lingua originem duxerunt*, Lutetiae, 1912, p. 137. C'est M. Meyer-Lübke qui a proposé d'expliquer *durum* par le vieux-celtique *doro* « porte » (*Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien*, philosophisch-historische Classe, t. CXLIII). Voir E. Philipon, *Revue celtique*, t. XXX, p. 73-77. Cf. p. 120.

**Melo-dunum*	*Melo-durum*
Rigo-dunum	*Rigo-durum*
Sorvio-dunum	*Sorvio-durum*
Augusto-dunum	*Augusto-durum*
Icio-magus	*Icio-durum*
**Lindo-magus*	*Lindo-durum*
Marco-magus	*Marco-durum*
Rigo-magus	*Rigo-durum*
**Salo-magus*	*Salo-durum*
Turno-magus	*Turno-durum*
Augusto-magus	*Augusto-durum*
Nemeto-briga	*Nemeto-durum*
**Volo-briga*	*Volo-durum*
**Salo-briga*	*Salo-durum*
Augusto-briga	*Augusto-durum*

En France on trouve :

Autessio-durum, Auxerre (Yonne) (*Itin. Ant.* 361, 1 : *Table Peut.*)

Brevio-durum, Brionne (Eure) (*Itin. Ant.* 385, 2).

Brivo-durum, Briare (Loiret) (*Table Peut.*) ; sans doute aussi Brieulles (Meuse), dont le nom est écrit au Moyen Age *Briodorum*.

Epomanduo-durum, Mandeure (Doubs) (*Itin. Ant.* 386, 4).

Erno-durum, Saint-Ambroix (Cher) (*Itin. Ant.* 460, 3).

Iblio-durum, près de Rezonville (Meurthe-et-Moselle) (*Itin. Ant.* 364, 5).

Iccio-durum, *Icio-durum*, Yzeures (Indre-et-Loire) (Grég. de Tours, *Hist. Franc.* X, 31) ; Issoire (Puy-de-Dôme) (Grég. de Tours, *In glor. conf.* 29).

* *Isarno-durum*, Izernore (Ain) (*Acta Sanct.*, Jan. I, p. 50).

* *Nemeto-durum*, Nanterre (*Vita S. Genovefae*, 1), cf. Nemthur, ancien nom gaélique de Dunbarton, Ecosse.

* *Turno-durum*, Tonnerre (Yonne) (Fortunat, *Vit. S. Germani*, XXXV, 102).

Velatu-durum, Vellerot-lès-Belvoir (Doubs) (*Itin. Ant.* 349, 1).

Aux Pays-Bas :

Batavo-durum, Valkhof près Nimègue (Tacite, *Hist.* V, 20).

En Grande-Bretagne :

Lacto-durum (ms. *Lactodoro*) Towcester, Northamptonshire (*Itin. Ant.* 476, 11).

En Allemagne :

Boio-durum, Innstadt près Passau (Ptol. II, 12, 4).

Divo-durum, Metz (Tac. *Hist.* I, 63).

Marco-durum, Düren, Prusse Rhénane (Tac. *Hist.* IV, 28).

Sorvio-durum, en Rhétie (*Table Peut.*)

Venaxamo-durum, en Rhétie, (*Notitia Dign. occ.* 33).

Rigo-dúlum, Riol, Prusse rhénane (Tac. *Hist.* IV, 71), est sans doute pour *Rigo-durum*, par suite de la dissimilation de *r* (1).

En Suisse :

Ebo-durum, var. *Ebrudurum*, Yvorne, Vaud (Ptol. II, 12, 3).

Octo-durum, près de Martigny, Valais (César, III, 1).

Salo-durum (ms. *Gano-durum*), Soleure (Ptol. II, 9, 10).

(1) J. Vendryès, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XIII, p. 389.

Vitu-durum, (Ober- Winterthür, canton de Zurich (*Itin. Ant.* 251, 5).

On trouve *duro-* employé aussi comme premier terme de nom de lieu :

En France :

Duro-cortorum, Reims (César. VI, 44, 1).

Duro-cat[u]ellauni, Châlons-sur-Marne (*Itin. Ant.* 361, 5).

En Grande-Bretagne :

Duro-brivae, Castor, comté de Northampton (*Itin. Ant.* 475, 1)

Duro-brivae (1), Rochester, Kent (*Itin. Ant.* 472, 3).

Duro-cobrivae, ville de Grande Bretagne (*Itin. Ant.* 471, 2).

Duro-cornovium, Cirencester, Gloucester (*Itin. Ant.*, 485, 5).

Duro-levum, Davington, Kent (*Table Peut.*)

Duro-vernum, Canterbury, Kent (*Itin. Ant.* 472, 5).

Duro-vigütum (Geogr. Rav. V, 31).

Duro-litum (*Itin. Ant.* 480, 7).

En Bulgarie, si toutefois ce n'est pas un nom thrace :

Duro-storum, *Duro-stolum*, Silistrie (Ptol. III, 10, 5).

A l'époque romaine on a créé :

Albio-durum, Augers, Seine-et-Marne (Frédégaire, *Chron.* IV, 83).

Augusto-durum, Bayeux, France (*Table de Peutinger*.

(1) *-briva, brivo-* semble être la forme archaïque de *brio* « pont » (*Glossaire* d'ENDLICHER), ci-dessus, p. 79.

-nemetum

-nemetum, qui est conservé dans les langues celtiques modernes avec le sens d' « enceinte sacrée » (1), mais dont le sens ne nous est donné que dans un texte latin du VI[e] siècle, n'a formé qu'un petit nombre de noms de lieux :

**Ar-nemetum* d'où *Arnemetici* chez les *Volcae Arecomici* (*C. I. L.* XII, 2820).

Tasi-nemetum, près de Klagenfurt en Carinthie (*Table de Peutinger*).

Ver-nemetum, lieu situé soit dans le diocèse de Bordeaux, soit dans celui d'Agen (Fortunat, I, 9, 9, 10) ; ville de Grande-Bretagne (*Itin. Ant.*, 479, 2).

Medio-nemetum, Kirkintilloch en Ecosse (Géographe de Ravenne, V, 31).

Ce dernier nom a peut-être un premier terme latin ; l'origine latine du suivant est certaine :

Augusto-nemetum, Clermont-Ferrand (Ptol. II. 7, 12).

Quelques noms ont pour premier terme *Nemeto*, qui est sans doute un nom d'homme de la même racine que *nemeton* :

Nemeto-durum, ms. *Nemptudoro* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X, 28) ; *Nemeto-briga* (Ptol. II, 6, 36) ; *Nemeto-tacium* (Géogr. de Rav. V, 31).

-magus

Le second terme de noms de lieux *-magus* ne nous est pas donné comme celtique par les auteurs anciens ; mais

(1) Voir plus haut, p. 68, 81.

il s'explique facilement par les langues celtiques modernes. Il est identique à l'irlandais *mag*, en gallois *ma* « champ » et entre, sous la forme *-mag*, dans la composition de noms de lieux anciens en Irlande, par exemple *Find-mag* = *Vindo-magus*. Tandis que les noms en *-dunum* désignent des forteresses de guerre, les noms en *magus* s'appliquent, semble-t-il, à des fondations agricoles dans des pays pacifiés, Peut-être *magus* était-il équivalent pour le sens au latin *forum* (1).

Novio-magus (var. *Noiomagus*), nom de huit villes de France : Noyon, Oise (*Itin. Ant.* 362, 3); Nijon, Haute-Marne (*Table Peut.*); chez les *Vadicasii* (Ptol. II, 8, 11); Nyon, Drôme (Ptol. II, 10. 7); les Tourettes près Lisieux, Calvados (Ptol. II, 8, 2; *Itin. Ant.* 385, 3); Saint-Loup, Ardennes (*Table Peut.*); peut-être la ville de Brion, Gironde (Ptol. II; 7, 7); Noyon sur Sarthe (monnaies mérovingiennes; — Hollywood hill près Bromley, Kent (Ptol. I, 15, 7) en Angleterre; — Nimègue, Pays-Bas (*Table Peut.*). — Neumagen, Prusse Rhénane (*Table Peut.*); Spire, Palatinat (Ptol. II, 9, 9), en Allemagne.

Rigo-magus, vallée de Colmars, Basses-Alpes (*Not. Gall.* XVII. 3); Riom, Puy-de-Dôme (dans les textes du moyen-âge), en France; — Remagen, en Prusse rhénane (*Table Peut.*); — près de Trino-Vecchio, en Piémont (*Itin. Ant.* 350, 5), Italie.

Excingo-magus (var. *Scingo-magus*) Exilles, Piémont

(1) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 238, n. 8, compare *Julio-magus* (Angers), *Forum Julii* (Fréjus), et *Julio-bona* (Lillebonne). Cf. *Augusto-magus* (Senlis) et *Augusto-bona* (Troyes), *Vindo-magus* (Villevieille, Gard) et *Vindo-bona* (Vienne).

(Strab. IV, 1, 3) ; *Scingo-magus* en Asie-Mineure (*Rev. Et. Gr.* t. 1904. p. 331).

En Grande-Bretagne :

Sito-magus, Dunwich, Suffolk (*Itin. Ant.* 480, 1).

Maro-magus (Géogr. Rav. V, 31).

En France :

Caranto-magus, Le Cranton, Compolibat, Aveyron (*Table Peut.*) ; sans doute aussi Charenton-sur-Cher, Cher, et Carentan, Manche, appelés *Carentomum* dans des textes du moyen âge.

Cassino-magus, Chassenon, Charente ; près de Gimont, Gers (*Table Peut.*).

Caturigo-magus, Chorges, Hautes-Alpes (*Table Peut.* ; *C. I. L.* 3281).

Ciso-magus, Ciran, Indre-et-Loire (Cf. Grég. de Tours, *Hist. Fr.*, X, 31).

Condato-magus, Milhau, Aveyron (*Table Peut.*).

Eburo-magus, Bram, Aude (*Table Peut.*).

Icio-magus, Usson, Loire (*Table Peut.*).

Linto-magus, Brimeux, Pas-de-Calais *Table Peut.*).

**Nerio-magus*, Néris, Allier, d'où *Neriomagienses* (*C. I. L.* XIII, 1374).

Ratu-magus, Ῥατό-μαγος (var. *Rotomagus*) Rouen, Seine-Inférieure (Ptol. II, 8, 7) ; Le Mont de César, Oise (Ptol. II, 9, 6) ; *Rodomagus*, Pont-de-Ruan, Indre-et-Loire (Grég. de Tours, *Hist. Franc.* X, 31, 4).

Ritu-mâgus, Radepont, Eure (*Table Peut.*).

Seno-magus, près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme, (*Table Peut.*).

Sosto-magus, Castelnaudary, Aude (*Itinéraire de Bordeaux*, 551, 6).

* *Turno-magus*, Tournon-Saint-Pierre, Indre-et Loire. (Grég. de Tours, *Hist. Franc.* X, 31, 3).

* *Venetoni-magus*, Vieu, Ain, d'où *Venetonimagenses*, (*C. I. L.* XIII, 1541).

Vindo-magus, Villevieille, Gard (Ptol. II 10, 6).

En Suisse :

Uro-magus (var. *Bro-magus*) Oron-le-Châtel, canton de Vaud (*Itin. Ant.*,352, 2). Cf. *Viro-magus* (*Table Peut.*)

En Allemagne :

Broco-magus, Brumath, Alsace-Lorraine (*Itin. Ant.* 253, 1) (var. *Breuco-*, Ptol. II. 9, 9).

Durno-magus, Dormagen, Prusse Rhénane (*Itin. Ant.*, 4, 5).

Marco-magus, Marmagen, Prusse Rhénane (*Table Peut.*).

Borbeto-magus, Worms, Hesse Rhénane (Ptol. III 9, 9).

Gabro-magus, Windischgarsten, Haute-Autriche (*Tabl. Peut.*).

En Italie :

Bardo-magus, près de Milan, Lombardie (*C. I. L.* V, 5872, 5878).

Camelio-magus, Broni, près de Stradella, Lombardie (*Tabl. Peut.*).

Bodinco-magus, près de Monteu da Pô, Piémont (Plin. III, 20, 122).

Sur le modèle des noms celtiques on a créé :

Caesaro-magus, Beauvais, France (Ptol. II, 9, 4) ; — Chelmsford, Grande-Bretagne (*Itin. Ant.* 474, 3).

Augusto-magus, Senlis, France (*Itin. Ant.* 380, 5).

Julio-magus, Angers, capitale des Andecavi (Ptol. II, 8, 8) ; — Schleitheim, Suisse (*Table Peut.*).

Quelques premiers termes peuvent appartenir à une langue autre que le celtique. Ainsi *Bodincus* est d'après Pline (III, 20, 122), le nom ligure du Pô.

-briga (1)

briga trouve son équivalent exact dans les langues celtiques modernes, l'irlandais *bri* « hauteur », le gallois *bre* « pic » qui perdent régulièrement le *g* intervocalique et les voyelles brèves finales. C'est donc presqu'un synonyme de *dunum*. Mais il est d'un emploi bien plus restreint que *dunum*. Sa variante *brica* est apparentée au gallois *brig* « sommet » (2).

En France :

Eburo-briga, Avrolles, Yonne (*Itin. Ant.* 331, 2).

Litano-briga, à côté de Creil, Oise (*Itin. Ant.* 380, 4).

Seuls, quelques manuscrits de Ptolémée nomment Σαμαρόβριγα, II, 9, 4, la ville appelée dans les autres textes (par ex. Cés. V, 24) *Samaro-briva*, Amiens.

Si l'on admet, avec M. d'Arbois de Jubainville, que *obriga*, devenu au moyen-âge *-obria*, a donné en français *-euvre* (3), on peut accroître cette liste des noms suivants :

(1) Sur ces noms, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VIII, p. 47-51 ; cf. t. IX, p. 175-180 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXVII, p. 192-196 ; J. Loth, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 337-339.

(2) A propos d'un nom de ville d'Espagne (écrit sur une monnaie *Brutobrica*), Etienne de Byzance, qui l'écrit Βρουτοβοία traduit βρια par πόλις. Mais, d'après Strabon, VII, 6, 1, c'est en langue thrace que le mot βρία signifie « ville ». On trouve dans la région thraco-dace Σηλυμβρία, *Sicambria*.

(3) *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII,

* *Donno-briga*, Deneuvre, Meurthe-et-Moselle ; * *Sodo-briga*, Suevres, Loir-et-Cher ; * *Vindo-briga*, Vandeuvre, Meurthe-et-Moselle ; Vendeuvre, Aube ; Vandœuvres, canton de Genève, Suisse ; * *Volo-briga*, Voleuvre, Saône-et-Loire ; cf. *Volu-briga* en Portugal.

En Allemagne :

Admageto-briga ou *Mageto-briga*, peut-être Moyeuvre, Alsace-Lorraine (César, I, 31, 12).

Boudo-briga, Boppart, Prusse Rhénane (*Itin. Ant.* 374, 2).

Arto-briga près de Laufen, Bavière (Ptol. II, 12, 4)

En Espagne :

Nemeto-briga peut-être Puente de Navéa (Ptol. II, 6, 36).

Cottaio-briga, ville des *Vettones* (Ptol. II, 5, 7).

Deo-briga, ville des *Vettones* (Ptol. II, 5, 7) ; Miranda de Ebro (Ptol. II, 6, 52). *Deo-brigula*, ville des *Turmogi* (Ptol. II, 6, 51).

Miro-briga, Capilla en Estramadure (Plin. *Hist. nat.* III, 3, 14) ; Ciudad-Rodrigo (*C. I. L.* II, 857 ; *Mero-brica* Plin. *Hist. nat.* IV, 35, 118).

Laco-briga, var. *Lacco-briga* Lobera, Palencia (Ptol. II, 6, 49 ; cf. *Lacobrigenses*, Plin. III, 4, 26).

Desso-briga, peut-être Melgar de Yuso (*Itin. Ant.* 449, 4).

Nerto-briga, Valera la Vieja, Estramadure (Plin. *Hist. nat.* III, 3, 14) ; ville près de Bilbilis (*Itin. Ant.* 439, 2) ; La Almunia de Doña Godina (Florus, II, 17, 10). C'est sans doute le Νερκόβριγα, Ἑρκόβριγα de Polybe, XXXV, 2, 2).

p. 2-4. Certains de ces *-bria* peuvent représenter anncien *-briva* « pont ». Voir ci-dessus, p. 79, 433 n.

Sego-briga, Segorbe, Valence (Strabon, III, 4, 13).

Tunto-briga (corr. *Tongo-*) Brozas, près d'Alcantara (Ptol. II, 6, 38).

Turo-briga peut-être près d'Aroche, en Andalousie (Plin. *Hist. nat.*, III, 3, 14).

Calu-briga peut-être près de Compostelle (*C. I. L.* II, 2610).

Cento-briga (var. *-brica*) chez les Celtibères (Valère Max. V, 1, 5).

Arco-briga chez les Celtibères (Ptol. II, 6, 57, Cf. *Arco-brigenses* Pline, III, 4, 24) ; Ferrol (Ptol. II, 5, 5).

En Portugal :

Volu-briga au sud de Braga (Ptol. II, 6, 40).

Lango-briga au sud d'Oporto (*Itin. Ant.* 421, 7).

Tala-briga, Souza, Estramadure (Appien, VI. 73 ; var. *brica*, Plin. *Hist. nat.* IV, 35, 113).

Conem-briga, Condeixa a velha (*Itin. Ant.* 421, 4 ; *Cinum-brica*, Plin. IV, 35, 113, *Conimbrica C. I. L.*, t. II, n° 391, 13).

Medo-briga ou *Medu-briga* près de la Serra da Estrella (*Bell. Alex.* 48, 2 ; *C. I. L.* II, 458, 760 ; cf. Plin. *Hist. Nat.* IV, 35, 118).

Ara-briga, Alemquer (Ptol. II, 5, 6 ; *C. I. L.* II, 760, 14).

Mere-briga, var. *Meribriga*, Santiago de Caçém, Estramadure (Ptol. II, 5, 5).

Monto-briga peut-être Portalegre (*Itin. Ant.* 420, 4).

Lacco-briga, Lagos, Algarve (Méla, III, 1, 7).

Caeilio-briga, Calabre, Aldea Nova (*C. I. L.* II, 416 ; Ptol. II, 6. 41).

En Asie-Mineure :

Ecco-briga, ville de Galatie (*Table Peut.*)

Peut-être aussi * *Peto-briga* (ms. *Petobrogen*) Kalé en Galatie (*Itin. Burd.* 574, 11).

D'après ces noms les Romains ont créé :

Caesaro-briga, Talavera de la Reina, Espagne (*C. I. L.* II 896, *Caesarobricences*, Pline, *Hist. nat.* IV, 35, 118)

Augusto-briga, Talavera la vieja, Espagne (Ptol. II, 5, 7. *Augustobricenses*, Pline, *Hist. nat.*, IV, 35, 118) ; Aldea del Muro, Espagne (Ptol. II, 6, 53).

Julio-briga, Retortillo, Santander, Espagne (Pline, *Hist, nat.* III, 4, 27).

Un certain nombre de cas noms présentant la variante *-brica* au lieu de *-briga*, il est probable que les noms pour lesquels on ne trouve que *-brica* ont été originairement terminés en *-briga*. C'est le cas de ; *Adro-brica* en Espagne (Méla, III, 1, 13) ; *Amallo-brica* sur le Duero (*Itin. Ant.* 435, 1) ; *Abo-brica* chez les Cileni (Plin. *Hist. nat.* IV, 34, 112) ; *Teno-brica* (Géogr. Rav. IV 43). *Valabricensis* (*C. I. L*, II, 5561) cf. *Volu-briga* ; *Ceto-bricca* (Géogr. Rav. 4, 43 ; Καιτόβριξ (Ptol. 2, 5, 2, Καστοβρίξ Marcianos d'Héraclée, II, 13) ville des *Tûrdetani*.

La plupart des premiers termes des noms en *-briga* de la péninsule ibérique ne semblent pas celtiques. Ce seraient donc des formations postérieures à la domination des Celtes.

-ritum

Le second terme *-ritum* ne nous a pas été expliqué par les auteurs anciens, mais il est conservé en vieux-gallois : *rit* « gué », gallois moderne *rhyd*. On trouve *-ritum* :

En France :

Ande-ritum, Javols (Lozère) (*Table Peut.*, Ptol. II, 7, 11).

Band-ritum, Bassou, (Yonne) (*Table Peut.*).

Dario-ritum (var. *Dariorigum*, *Dartoritum*) Vannes (Ptol. 8, 6).

Vago-ritum, chez les *Arvii* (Ptol. II, 8, 7).

Ritu- est premier terme dans *Ritu-magus* Radepont, Eure (*Table Peut.*)

En Grande-Bretagne :

Cambo-ritum, Icklingham ? (*Itin. Ant.* 474, 7), cf. *Cambortus*, Chambord (Loir-et-Cher), qui peut représenter un ancien * *Cambo-ritum*.

En Allemagne :

Loco-ritum, Lohr am Main, Bavière (Ptol. II, 11, 14).

De l'époque romaine date :

Augusto-ritum, Limoges (Ptol. II, 7, 9).

-bona (1)

Ce mot, dont on n'a pas une explication satisfaisante par les langues celtiques, se trouve dans :

Equa-bona en Espagne (Itin. Ant. 416, 5).

Vindo-bona, Vienne, Autriche (*Table Peut.*).

Peut-être : *Ratis-bona* var. *Radaspona*, Ratisbonne (Pertz, *Thesaurus anecdotorum*, 1, 3, p. 220).

Arra-bona en Pannonie (*Itin. Ant.* 246, 3).

De l'époque romaine datent :

Augusto-bona, Troyes (Ptolémée, II, 8, 10).

(1) Voir ci-dessus, p. 435 note.

Julio-bona Lillebonne, Seine-Inférieure (Ptolémée, II. 8, 5.)

Mediolanum

Medio-lanum ou *Medio-lanium* (Milan) a été fondé par les Gaulois (1). Nous ne pouvons donc guère douter que ce mot appartienne à une langue celtique, bien qu'il soit difficile à expliquer (2). C'est un nom de lieu extrêmement répandu tant en France que hors de France et qui semble désigner des villes situées à peu près à égale distance des points extrêmes de leur cité (3).

Chez les auteurs de l'Antiquité, on trouve neuf *Mediolanum* ou *Mediolanium*.

En Gaule transalpine ;

Mediolanum ou Μεδιολάνιον, Saintes (Strabon, IV, 2, 1).

Mediolanum, Châteaumeillant (Cher), (*Table Peut.*).

Mediolanum, ou Μεδιολάνιον, Evreux (Ptol. II, 8, 9).

Mediolanum, Le Miolan, Pontcharra (Rhône), (*Table Peut.*).

Mediolanum chez les *Treveri* (Fortunat, III, 9).

En Gaule Cisalpine :

Mediolanum, *Mediolanium*, Milan (Polybe, II, 34).

En Germanie :

Mediolanium, Metelen, Westphalie (Ptol. II, 11, 13).

Mediolanium, Wolkersdorf, Autriche (Ptol. II, 11, 15).

En Grande-Bretagne :

Mediolanium, Clawddcoch, Shropshire (Ptol. II, 3, 11).

(1) Tite Live, v, 34, 8.
(2) Voir ci-dessus, p. 82, 115.
(3) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 59-60.

Mais si l'on ajoute aux cinq *Mediolanum* de la Gaule transalpine tous les noms de lieux de France dont la forme moderne peut s'expliquer par *Mediolanum* ou *Medio-lanium* on arrive au chiffre de trente-sept exemples de ce nom pour la France (1).

Icoranda

Les lieux situés à la frontière de deux cités gauloises portent souvent le nom d'*Icoranda* (2) qui semble celtique et dont le second terme s'explique peut-être par l'irlandais *rand, rann*, bret. *rann* « partie ».

-acus

On pourrait encore songer à déterminer les établissements des Celtes au moyen des noms en *-acus*. Ces noms sont en France au nombre de plusieurs milliers (3); on en trouve dans l'Italie du Nord plus de quatre cents (4) ; ils sont plus rares en Espagne, en Grande-Bretagne, et dans l'Europe centrale. Mais, comme nous l'avons déjà dit (5), ces noms ne sont généralement pas antérieurs à l'empire, et la plupart sont formés avec des gentilices romains. Ils

(1) Cf. Longnon, *Mediolanium* (*Revue celtique*, t. viii, p. 374-378 ; Ant. Thomas, *Meilhan* (*Revue celtique*, t. xx, p. 443).

(2) Formes modernes : *Ingrandes, Ingrannes, Aigurande, Eygurande, Aigurande, Egarande, Iguerande* ; J. Havet, *Revue archéologique*, t. xx (1892), p. 170.

(3) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, p. 125-343 ; 453-462 ; 467-499.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du nord*, *Revue celtique*, t. xi, p. 152-172.

(5) Ci-dessus, p. 119.

n'offrent donc que des traces très effacées de l'occupation celtique ; ce sont, en général, des formations nouvelles sur des modèles anciens. Parmi ceux dont le premier terme semble celtique, on peut citer : *Ambactiacus*, *Argentacus*, *Becciacus*, *Beliniacus*, *Benacus*, *Brennacus*, *Britinniacus*, *Cambiacus*, *Carantiacus*, *Catuiacus*, *Eburacus*, *Epiacus*, *Epponiacus*, *Gabriacus*, *Iciacus*, *Mogontiacus*, *Nantiacus*, *Nemetacus*, *Nerciacus*, *Noviacus*, *Sedegenacus*, *Segontiacus*, *Solimariacus*, *Trociacus*, *Uriacus*, *Vassiacus*, *Verniacus*, *Vindiacus*.

D'après les noms de lieux dont nous avons étudié la répartition sur le sol, les établissements celtiques s'étendent sur un domaine considérable :

Désignation	DUNUM	NEMETUM	MAGUS	BRIGA	RITUM	DURUM	DURO-	MEDIOLANUM
France, Suisse, Belgique, Hollande, Provinces Rhénanes..	26	2	39	4	4	20	2	5
Italie du Nord	2	—	5	—	—	—	—	1
Europe centrale et orientale ...	13	1	1	1	1	3	1	2
Espagne et Portugal	6	—	—	28	—	—	—	—
Iles Britanniques (1).....	10	2	3	—	1	1	8	1
Asie Mineure.....	—	—	1	1	—	—	—	—

(1) On trouve une carte des noms de lieux celtiques dans les Iles Britanniques chez W. Z. Ripley, *The races of Europe*, p. 312, et une carte de la répartition de ces noms de lieux pour l'Europe, par M. Pic, *Starozitnosti*, II, 1, carte C.

Ces nombres pourraient être de beaucoup augmentés si l'on ajoutait tous les noms de lieux dont la forme moderne suppose un élément *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum* (1). Il est remarquable que les noms de forteresses en *-dunum* et *-briga* soient employés à l'exclusion des autres dans la péninsule ibérique et qu'au contraire les noms en *-magus* soient les plus nombreux dans l'Italie du Nord. Toutes les formations se trouvent dans l'Europe centrale et dans l'ancienne Gaule.

Malheureusement, la plupart de ces noms n'apparaissent pour la première fois que dans des documents de basse époque par rapport à la période que nous étudions. Ainsi, sur 173 noms, 52 noms sont signalés par Ptolémée (IIe siècle), 33 par l'*Itinéraire d'Antonin* (IVe siècle), 32 par la *Table de Peutinger* (IVe siècle). A quelle époque remonte la fondation de ces établissements celtiques? Rien n'autorise à les attribuer à une date très reculée. Il serait également peu sensé de vouloir les dater du plus ancien texte où ils apparaissent. Le problème restera donc sans solution dans la plupart des cas.

Noms de personnes.

On peut encore rechercher quels ont été les lieux occupés par les Celtes en relevant dans les inscriptions grecques et latines la provenance des noms de personnes qui sont le plus vraisemblablement celtiques. Ces inscriptions datent, pour la plupart, du temps de l'empire romain et ne nous

(1) Voir sur ce sujet les articles de M. Antoine Thomas, *Revue celtique*, t. XX, p. 1-6, 438-444; t. XXII, p. 216-226, et les ouvrages déjà cités de H. d'Arbois de Jubainville.

donnent guère la répartition des personnes à nom celtique antérieurement à l'ère chrétienne. L'endroit où l'on a trouvé l'inscription n'est pas toujours le lieu d'origine du Celte dont le nom est mentionné. Quelquefois le lieu d'origine est indiqué. Mais le plus souvent l'indication du lieu d'origine manque. Toutes les inscriptions n'ont pas la même valeur pour un relevé de ce genre. Les noms de fabricants, en particulier les noms de potiers, ne doivent pas entrer en compte ; la même marque apparaît sur un grand nombre de points de l'ancien territoire celtique sans qu'il soit possible de déterminer où était situé l'atelier de production. Les soldats sont rarement originaires du pays où ils tiennent garnison.

Quoi qu'il en soit, la répartition des noms celtiques de personnes que l'on trouve dans les inscriptions coïncide à peu près avec la répartition des noms celtiques de lieux.

C'est dans l'ancienne Gaule qu'on en trouve le plus grand nombre. Sur 614 noms de personnes, dont l'origine celtique paraît à peu près incontestable, 500 proviennent de Gaule ; 398 sont situés sur le territoire de la France actuelle, 23 en Suisse, 3 en Hollande, 1 en Belgique et 75 en Allemagne, sur les bords du Rhin. Ces noms sont inégalement disséminés en Gaule. Ils ont été conservés surtout, comme on devait s'y attendre, dans les régions, riches en monuments, où étaient situées les grandes villes gallo-romaines ; 71 dans le pays de Nîmes ; 56 à Bordeaux, 24 à Lyon, 24 à Dijon et dans la Côte-d'Or, 16 dans le pays d'Avignon, 14 à Langres, 12 à Narbonne, 11 à Saintes, 9 à Vienne.

En dehors de la Gaule transalpine, le pays où l'on en rencontre le plus grand nombre est l'Italie du Nord, l'an-

cienne Gaule cisalpine, où j'en ai relevé 43 exemples.

La péninsule ibérique en compte 28.

La Rhétie, la Vindélicie, le Norique, la Pannonie, l'Illyrie, la Dalmatie en comptent ensemble 27 ; on en a relevé un dans la Dobrutscha.

La Grande-Bretagne en a 11.

On en relève enfin 2 en Asie-Mineure, 1 en Syrie, 1 en Egypte.

Si l'on considère l'extension soit de chaque espèce de noms, soit de chacun de ces noms en particulier, on peut constater de même que leur domaine correspond à celui des noms de lieux. Un groupe considérable est formé par les noms dont le second terme est *-maros* « grand » (1). On en trouve :

5 dans l'Italie du nord.

22 dans la Gaule transalpine.

1 en Grande-Bretagne.

1 en Espagne.

18 en Norique.

20 en Pannonie.

2 en Germanie occidentale.

3 en Asie-Mineure.

Certains de ces noms ont été trouvés sur divers points du domaine celtique ; par exemple :

Iblio-marus à Magyar-Peterd (Hongrie) et à Lyon.

Nertomarus à Wiener-Neustadt (Basse-Autriche), Celovnik (Styrie), Cilli (Styrie), Autun (Saône-et-Loire), Vertault (Côte-d'Or), Zinsweiler (Alsace).

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 5*-12*.

Sego-marus à Brescia (Italie), Vaison (Vaucluse), Mont-Beuvray (Saône-et-Loire, Couchey (Côte-d'Or), Dijon, Les Baux (Bouches-du-Rhône).

Soli-marus à Cilli (Styrie), Sziszek (Croatie), Cherchell (Algérie), Martigues (Bouches-du-Rhône), Brignon (Gard), Narbonne, Bordeaux, Mayence, Heddernheim (Prusse) (1).

Dans les pays qu'ils occupèrent, les Celtes furent en contact avec des peuples indo-européens ou non, les Thraces, les Illyriens, les Ligures, les Ibères, les Etrusques, dont nous connaissons mal la langue et il est impossible de déterminer, faute de documents suffisants, quels échanges de mots et, par suite, d'idées et d'objets les Celtes firent avec ces peuples. Mais ils rencontrèrent aussi en Europe des Indo-Européens mieux connus, les Slaves, les Grecs, les Germains, les Italiotes, et si l'on pouvait déterminer exactement quels furent dans le vieux celtique restitué les emprunts aux autres langues indo européennes, on éclairerait d'autant les rapports des Celtes avec les peuples voisins. Mais il est le plus souvent difficile de décider si un mot commun aux Celtes et à un autre peuple appartient au fonds général des Indo-Européens et a persisté indépendamment chez les deux peuples, ou si ce mot a été emprunté par l'un des deux peuples à l'autre. Cette étude a été faite pour le germanique par H. d'Arbois de Jubainville (2). Les termes que les langues celtiques et germa-

(1) Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 9, 15, 725, 1447, 1605.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 330-367. Cf. H. Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 1re éd., t. I, p. 303-305 ; H. Hirt, *Die Indogermanen, ihre Verbreitung, ihreUrheimat und ihre Kultur*, Strassburg, 1907, t. II, p. 614.

niques possèdent en commun concernent pour la plupart les institutions politiques et sociales et la guerre. Pour quelques-uns (1), — comme *ambactos* « serviteur », en gallois *amaeth*, vieux-haut-allemand *ambaht* « service », — on peut démontrer qu'ils ont été empruntés par les Germains aux Celtes.

D'autre part, les noms de personnes, comme les noms de lieux, nous attestent l'établissement des Celtes, non seulement dans la Gaule transalpine, dans la Gaule cisalpine (2), en Espagne, dans la Grande-Bretagne et dans l'Asie-Mineure, pays pour lesquels les textes historiques nous instruisent suffisamment, mais encore en Norique, en Pannonie et en Germanie, pays dont l'ancienne histoire nous est assez mal connue. Enfin, les renseignements recueillis sur l'ère d'extension des civilisations de Hallstatt et de la Tène ne sont pas contradictoires aux données de l'onomastique. Nous sommes donc amenés à rechercher le lieu d'origine des anciens Celtes dans la Gaule et l'Europe centrale, à proximité des Germains.

Les rapports étroits qui unissaient les Celtes à leurs voisins les Germains ont été remarqués par les anciens. Diodore confond ces deux peuples (3). Strabon, après avoir dit que, pour la figure, les mœurs et la manière de vivre, les Germains se rapprochent des Celtes, tandis qu'ils en diffèrent un peu par leur nature qui est plus sauvage, leur taille plus grande et leur chevelure plus blonde, ajoute que

(1) Voir ci-dessus, p. 167.

(2) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord*, *Revue celtique*, t. xi, p. 152-172.

(3) Voir ci-dessus, p. 13 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. i, p. 231, n. 1.

c'est pour exprimer cette parenté que les Romains leur ont donné le nom de *Germani*, qui signifie frères en latin (1). Sans donner à cette étymologie populaire plus d'importance qu'elle n'en mérite, il convient de remarquer qu'elle répond bien à l'idée que se faisaient les Grecs et les Romains des relations intimes des Celtes et des Germains. Beaucoup de particularités de mœurs et d'usages ou bien sont communes aux deux peuples, ou ont été attribuées tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Mercure est, d'après Tacite, le dieu qu'honoraient le plus les Germains ; ils regardaient comme plus conforme à la grandeur céleste de ne pas enfermer les dieux dans des murailles et de ne pas les figurer à l'image de l'homme, et le lieu consacré au culte est une portion de bois (2). Les Semnons, peuple suève, faisaient des sacrifices humains (3). Les Germains se prétendaient issus d'un dieu (4). Les cadavres des nobles Germains étaient brûlés sur des bûchers formés de certaines espèces de bois (5). Les nobles germains sont entourés de *comites* analogues aux *ambacti* des Gaulois (6). Les Germains ne traitent aucune affaire publique ou privée, qu'en armes (7). Ils comptent par nuits et non par jours (8), ils sont très hospitaliers (9). Leurs boucliers sont peints des couleurs les

(1) *Géographie*, IV, 4, 2 ; VII, 1, 2. Cf. EUSTATHE, *Commentaire de Denys le Périégète*, v. 285 ; JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 231, n., croit que l'identité des Celtes et des Germains fut acceptée jusqu'au temps de Poseidônios.
(2) *Germanie*, 9. Cf. ci-dessus, p. 299, 341, 345.
(3) *Germanie*, 39. Cf. 9 et ci-dessus, p. 348.
(4) *Germanie*, 2. Cf. ci-dessus, p. 303.
(5) *Germanie*, 27. Cf. ci-dessus, p. 189.
(6) *Germanie*, 14. Cf. ci-dessus, p. 258.
(7) *Germanie*, 13. Cf. ci-dessus, p. 236.
(8) *Germanie*, 11. Cf. ci-dessus, p. 375.
(9) *Guerre de Gaule*, VI, 23, 9 ; cf. ci-dessus, p. 150.

plus belles (1). Philon rapporte que les Germains osent prendre les armes contre les éléments et vont au devant de la mer comme à la rencontre d'une bande d'ennemis (2). Enfin, comme nous l'avons déjà remarqué (p. 12), les noms Κελτοί et Γαλάται désignent tantôt les Germains, tantôt les Gaulois (3). Nous avons déjà signalé p. 121 la parenté des noms d'hommes germains et gaulois.

Même, quelques noms de peuplades données comme germaniques sont celtiques, ou du moins s'expliquent facilement par les langues celtiques. Tels sont les *Nemetes* ou *Nemetae*, cf. *nemeton* « endroit consacré » ; les *Triboci*, cf. le nom carnute *Touto-bocios* et les noms bien connus *Tricasses*, *Tri-novantes ;* les *Marco-manni*, cf. *Marco-magus*, *Marco-durum*, *Ceno-manni*.

Ces rapports sont d'autant plus curieux que les anciens ont plus d'une fois signalé les différences qui séparaient la langue des Gaulois de celle des Germains. Le gaulois était pour Arioviste une langue étrangère qu'il avait apprise à la suite des rapports continuels qu'il avait avec les Gaulois (4). Tacite distingue à l'aide de la langue certaines peuplades celtiques établies en Germanie (5). Les prisonniers gaulois que Caligula veut faire passer pour Germains doivent apprendre la langue germanique (6).

Quoi qu'il en soit, si l'on ne peut douter que les rapports

(1) Tacite, *Germanie*, 6. Cf. ci-dessus, p. 285.
(2) *Des songes*, p. 1124. Cf. ci-dessus, p. 149.
(3) Sur l'état social des Germains comparé à celui des Gaulois, voir L. de Valroger, *Les Celtes et la Gaule celtique*, Paris, 1879, p. 86-185.
(4) *Guerre de Gaule*, I, 47.
(5) *Germanie*, 43.
(6) Suétone, *Caligula*, 47.

entre Celtes et Germains aient été singulièrement étroits, les seules preuves linguistiques que nous possédons ne peuvent suffire à démontrer que les Celtes et les Germains aient constitué un même tout politique et, à plus forte raison, que les Germains aient été sous la domination celtique.

IV

L'opinion commune, tant des anciens que des modernes, place l'établissement primitif des Celtes en Gaule. La plus ancienne population de la Gaule que la science puisse atteindre serait la population celtique. C'est de Gaule que les hordes celtiques qui envahirent l'Espagne, l'Italie, la péninsule Balkanique, l'Asie-Mineure et la Grande-Bretagne seraient parties.

A cette opinion des objections d'ordre linguistique ont été faites. Si les Celtes étaient les plus anciens habitants de la Gaule, il est vraisemblable que leur langue aurait laissé dans notre nomenclature géographique plus de traces que nous n'en constatons, et surtout que les dénominations celtiques s'appliqueraient aussi bien aux montagnes et aux cours d'eaux qu'aux noms de lieux habités. Or si les noms de lieux habités qui peuvent s'interpréter par le celtique sont assez nombreux en Gaule, les noms appartenant à l'orographie ou à l'hydrographie, à l'exception de *Cebennon*, Cévennes, de *Vernodubrum* « rivière des Aulnes », en français Verdouble, peut-être de *Renus*, Rhin, *Dubis* « (rivière) noire », *Vidubia* « Vouge », *Vicinonia* « Vilaine » (cf. *Marti Vicinno*) (1) semblent étran-

(1) J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 163.

gers aux langues celtiques. Tels sont : *Rhodanus* et *Rhotanus*, *Sequana*; *Isara*, *Oscara*, *Avara*, *Savara*, *Jura*, *Sara*, *Autura*, *Thara*, *Lesura*; *Druentia*, *Cantia*, *Asmantia*; *Vimina*, *Sumina*, *Garumna*, *Irumna*, *Olomna*, *Vultumna*; *Oltis*; *Aliso*; *Dornonia*, *Matrona*. D'après H. d'Arbois de Jubainville (1), ces noms seraient ligures. Les Celtes n'auraient donc dénommé en Gaule que les forteresses qu'ils avaient fondées, et les noms proprement géographiques seraient dûs aux populations qui les ont précédés sur le sol de notre pays. Ces populations constitueraient pour une bonne partie la *plebs*, réduite presque à l'état d'esclavage, que dominait l'aristocratie celtique des druides et des *equites*. Cette aristocratie celtique, peu nombreuse, mais fortement organisée et bien armée, serait arrivée en Gaule à une époque historique et il faudrait chercher au delà du Rhin le lieu d'origine des anciens Celtes. C'est ce qu'aurait indiqué Marcellin lorsqu'il rapporte que, d'après les druides, à la population primitive de la Gaule s'ajoutèrent des tribus venues des contrées transrhénanes et des îles les plus reculées (2).

D'autre part, si l'on fait partir les Celtes de l'Europe centrale, on s'explique mieux et la présence dans l'Europe centrale de nombreux noms de lieux témoignant d'établissements à demeure des Celtes, et leurs invasions au sud-est de l'Europe, plus difficiles à concevoir s'ils avaient eu à traverser les forêts de la Germanie. L'émigration d'un peuple vers des pays plus fertiles est assez naturelle ; le

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 124-195, Sur la langue des Ligures, voir C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*. t. I, p. 110-125.

(2) Ci-dessus, p. 414.

départ des Celtes d'un pays fertile comme la Gaule pour un pays moins fertile comme la Germanie serait fort invraisemblable. Enfin, les écrivains anciens eux-mêmes, bien qu'ils semblent avoir traduit le plus souvent le mot Κελτικόν, qui désigne le peuple ou le pays des Celtes en général, par *Gallia* (1), qui dénomme à l'époque romaine la Gaule habitée par les Celtes lors de la conquête romaine, n'ont-ils pas, peut-être à leur insu, laissé subsister dans leur texte quelques traces de l'ancienne géographie politique de l'Europe ? Je ne crois guère que l'on puisse fonder une thèse scientifique sur la description naïve d'Ephore qui place aux quatre extrémités de la terre les Celtes, les Indiens, les Ethiopiens et les Scythes (2). Faut-il attacher plus d'importance au texte de Denys d'Halicarnasse qui nous dit que la Celtique est un grand pays qui occupe presque le quart de l'Europe, qu'elle est bornée par les Pyrénées, l'Océan, les Scythes, les Thraces et le Danube. Ce texte est, en tout cas, le développement de celui d'Ephore, et le fait que Denys ajoute que la Celtique est partagée en deux par le Rhin prouve qu'il confondait les Celtes et les Germains. Mais on doit remarquer que Tite Live, dans son récit de l'invasion celtique en Italie, emploie pour désigner le pays des *Galli* le mot *Celticum* : *ii regem* Celtico (3) *dabant* (mot que l'on ne retrouve nulle part ailleurs employé comme substantif, et qui n'est sans doute que la transcription du grec Κελτικόν), et qu'il fait passer

(1) Voir ci-dessus, p. 406.

(2) Strabon (IV, 4, 6), trouvait qu'Ephore avait singulièrement exagéré l'étendue de la Celtique.

(3) Cf. τὸ Ἑλληνικόν « les Grecs », τὸ Σκυθικόν « les Scythes », τὸ Περσικόν « les Perses ».

les Celtes, de leur pays en Italie, par l'*Alpis Julia*. Si les Celtes étaient établis dans l'Allemagne du sud, l'*Alpis Julia* était le chemin le plus direct. Or, dans le bassin du haut Danube, on trouve non-seulement des noms celtiques de villes comme *Segodunum* Würzburg, *Devona* Bamberg, *Locoritum* Lohr, mais aussi des noms celtiques de rivières : *Dubra* Tauber, affluent du Main ; *Labara* Laber, nom de quatre affluents du Danube (cf. le gallois *llafar* résonnant) ; *Lutra* d'où Lauter, nom d'affluents du Danube et du Rhin ; et un nom celtique de montagne : *Arcunia*, nom de l'Erzgebirge (1). De plus, les auteurs anciens qui nous parlent des invasions celtiques en Italie nous disent que les Celtes traversèrent les Alpes, sans que nous puissions déterminer s'il s'agit des Alpes occidentales, centrales ou orientales ; il nous est donc permis de préciser à notre guise les notions vagues qu'ils nous ont données.

Les plus anciens écrivains, du vi^e^ au iv^e^ siècle, a remarqué M. Jullian (2), semblent placer les Celtes sur les côtes de la mer du Nord, dans les plaines basses et souvent envahies par la mer du nord-ouest de la Germanie. Dans le périple traduit par Aviénus, les Celtes sont les peuples que l'on trouve en quittant les îles Britanniques et en allant vers le Nord. Leur pays était inondé par l'Océan, nous apprennent Timagène (rapportant une tradition druidique), Aristote et Ephore. Les anciens allaient chercher l'ambre sur les côtes méridionales de la mer du Nord, dans

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2^e^ éd., t. II, p. 278-282. Voir ci-dessus, p. 64, 65, 112, 116.

(2) *L'Anthropologie*, t. XIV (1903), p. 251. *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 229 et suiv.

un pays d'abord occupé par les Ligures, puis par les Celtes (1). Diodore place les Galates, qu'il distingue à tort des Celtes, dans les régions situées au-dessus de la Celtique, le long de l'Océan (2). Ce sont ces Galates, ajoute-t-il, qui prirent Rome, qui pillèrent le temple de Delphes, qui rendirent leur tributaire une grande partie de l'Europe et une partie importante de l'Asie, et qui s'établirent dans les pays occupés par les peuples qu'ils avaient vaincus. Il fut donc un temps où les Celtes habitaient au nord-ouest de la région où nous les trouvons établis vers le IVe siècle.

Si l'on admet comme vraisemblable que le domaine des Celtes, le plus ancien que nous puissions déterminer, était l'Europe centrale, dans quel ordre se classent les établissements celtiques (3) dans le reste de l'Europe ?

La première invasion des Celtes aurait eu lieu dans les Iles Britanniques vers l'an 800 avant notre ère, d'après H. d'Arbois de Jubainville (4) et il est vraisemblable qu'il faut encore reculer cette date (5). Mais aucun témoignage historique ne nous l'atteste. On ne peut en fixer la date que si le mot κασσίτερος, qui désigne l'étain dans l'*Iliade*, est un mot celtique. D'autre part, les différences profondes

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 342-343.

(2) *Bibliothèque*, V, 32. Cf. Pausanias, I, 4 ; Tite-Live, V, 27, 2.

(3) Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 17-26, 79-204. On trouvera un exposé chronologique de l'histoire des Celtes jusqu'en 324 av. J.-C. chez Dom Martin, *Eclaircissemens historiques sur les origines celtiques et gauloises, avec les quatre premiers siècles des annales des Gaules*, Paris, 1744, p. 207-288.

(4) *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 282-283.

(5) J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 165.

qui séparent le gaélique des dialectes bretons ne peuvent s'expliquer que si les deux rameaux actuels de la race celtique, les Gaëls et les Bretons, ont été séparés pendant des siècles, et s'il y a eu deux invasions celtiques, à des époques éloignées l'une de l'autre, dans les îles Britanniques. L'invasion des Celtes de Belgique dans le sud de la Grande-Bretagne pouvant être datée du IIIe siècle (1), on est donc fondé à reporter à quelques siècles en arrière la première invasion.

Ce serait entre 700 et 500 que les Celtes auraient pour la première fois pénétré dans le nord et l'est de notre pays. Car au VIIe siècle, on ne mentionne que les Ligures (2), tandis que Festus Aviénus, reproduisant sans doute le périple d'Himilcon (Ve siècle), parle d'une région jadis habitée par les Ligures, mais alors occupée par les Celtes. D'autre part, Festus Aviénus ne cite pas les Celtes parmi les habitants de l'Espagne (3), tandis qu'Hérodote au milieu du Ve siècle, Ephore au milieu du IVe siècle, Eratosthène à la fin du IIIe les y montrent établis. Or les Celtes n'ont dû pénétrer en Espagne qu'après avoir soumis la Gaule (4).

L'établissement des Celtes en Espagne daterait, d'après ce qui précède, du Ve siècle. Les noms de lieux celtiques que

(1) Ci-dessous, p. 461. Romilly Allen (*Celtic Art in pagan and christian times*, p. 21 ; 61) suppose que l'âge de fer dans la Grande-Bretagne commence à l'invasion des Belges.

(2) Pseudo-Hésiode, *Catalogues*, fr. 132, chez Strabon, VII, 3, 7.

(3) A moins qu'ils ne se dissimulent, comme le pense M. L. Siret, sous le nom des *Cempsi*. *Revue archéologique*, t. X (1907), p. 385-386.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 162-169.

l'on relève dans la péninsule ibérique pourraient donc remonter à cette époque (1).

C'est peut-être aussi lorsqu'ils développaient leur puissance à l'ouest et au sud, que les Celtes envahirent au sud-est la Vindélicie et chassèrent les Illyriens du Norique et de la Pannonie (2). Cette hypothèse, outre qu'elle rendrait compte de la présence de noms celtiques tant de personnes que de lieux dans ces pays, expliquerait pourquoi, au 1er siècle avant notre ère, l'historien Sempronius Asellio, reproduisant sans doute un auteur plus ancien, écrivait que la ville de Noreia (aujourd'hui Neumarkt en Styrie) était située *in Gallia*, c'est-à-dire en pays celtique (3).

Pour Trogue Pompée, la conquête de la Pannonie par les Gaulois est contemporaine de leur invasion en Italie.

Nous avons vu d'ailleurs que les *Taurisci* du Norique, les *Boii*, les *Scordisci* de Pannonie, les *Iapodes* d'Illyrie sont des peuples celtiques. Les guerres des Celtes avec les Autariates et les Venètes, peuples illyriens qui étaient maîtres de la Pannonie, d'une partie de la Thrace et des bords de l'Adriatique, leur alliance en 336 avec Alexandre le Grand contre les Triballes, peuple de Thrace, les luttes

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes en Espagne. Revue celtique*, t. xiv, p. 357-395 ; t. xv, p. 1-61, 160-173, J. Leite de Vasconcellos, *Les Celtes de la Lusitanie portugaise, Revue celtique*, t. xxiii, p. 74-82.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. i, p. 304-305. Voir ci-dessus, p. 416.

(3) Cf. Velleius Paterculus (ii, 12, 2), qui place *in Galliis* la défaite de Carbon à Noreia par les Cimbres et les Teutons ; et Florus, iii, 3, 1, qui fait venir les Cimbres et les Teutons des extrémités de la Gaule. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. xii, p. 18-19.

des *Boii* avec les Daces, sont attestées par les historiens de l'Antiquité (1).

Y eut-il, à cette époque, une solide unité politique chez les Celtes, et le roi Ambigatus fut-il une sorte de Charlemagne qui aurait réuni sous son empire tous les pays conquis par les Celtes (2)? Rien n'autorise à l'affirmer, et le texte concis de Tite Live ne peut guère fournir une matière suffisante à de telles déductions. Au lieu d'être un Charlemagne historique, Ambigatus est-il seulement un Charlemagne de légende? cela même, nous ne pouvons guère le dire. Est-ce Ambigatus qui provoqua l'invasion celtique en Italie? Il y a contradiction, comme nous l'avons vu, entre Polybe qui nous montre les Gaulois s'emparant de Rome vers 386 et Tite Live qui donne deux dates difficilement conciliables, 600 (3) et 390 (4). Si Polybe a raison l'invasion des Gaulois en Italie et la prise de Rome ne peuvent être contemporains d'Ambigatus qui vivait au temps de Tarquin l'Ancien. Pline, Diodore de Sicile et Appien s'accordent à placer vers 396 les luttes des Gaulois avec les Etrusques ou Tyrrhènes et fortifient ainsi le témoignage de Polybe. Il n'est donc guère probable qu'il y ait eu deux invasions celtiques en Italie, à trois siècles de distance (5).

(1) Voir ci-dessus, p. 30, 32, 33, 405, 417. Polybe, II, 18 ; Strabon, V, 1, 6.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, t. II, p. 297-304.

(3) V, 33, 5 ; 34, 1. Cf. Plutarque, *Camille*, 16 ; *Romulus*, 17, 12.

(4) V, 33, 2. Cf. Diodore, XIV, 113, 1 ; Appien, *Celtiques*, 2, 1 ; Plutarque, *Camille*, 22.

(5) H. Hubert, *Revue celtique*, t. XXXIV, p. 426 ; Niese, *Real-Encyclopædie* de Pauly-Wissowa, t. VII, col. 613-617. Voir toutefois A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 27-32 ; 43-45.

Quoi qu'il en soit, d'après le récit même de Tite Live, tandis qu'une fraction de l'armée celtique pénétrait en Italie, sans doute par la vallée du Danube et la voie du Norique (1), un autre corps de troupes remontait au nord, vers la forêt Hercynienne. Il dut se trouver en contact avec les Germains. Les Celtes soumirent-ils les Germains ? On ne peut l'affirmer (2) ; mais, plusieurs siècles plus tard, on trouvait encore au centre de l'Europe des peuples celtiques, par exemple les *Volcae Tectosages*, près de la forêt Hercynienne (3), les *Gotini*, au sud-est de la Germanie (4), les *Boii*, en Bohême (5), et on se souvenait encore que les *Helvetii* étaient jadis établis entre la forêt Hercynie, le Rhin et le Main (6).

A quelle date les Belges, peuple celtique mélangé d'éléments germaniques, franchirent-ils le Rhin pour s'établir au nord de la Gaule ? Probablement au temps où d'autres Celtes, venus sans doute aussi de Germanie, s'établissaient dans la vallée du Rhône. Or, entre les Pyrénées et le Rhône, le Pseudo-Scylax (milieu du IVe siècle) ne mentionne que des Ibéro-Ligures, et entre le Rhône et les Alpes que des Ligures. La perte du Rhône, d'après Aristote, est située en Ligurie. Il n'en était plus de même en 218. Annibal, traversant la Gaule méridionale, ne trouva sur son

(1) DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 577.
(2) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 325-329, a essayé de démontrer cette thèse que combat E. WINDISCH, *Berichte über die Verhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1897, p. 101-126.
(3) CÉSAR, *Guerre de Gaule*, VI, 24.
(4) TACITE, *Germanie*, 43.
(5) TACITE, *Germanie*, 28 ; 42.
(6) TACITE, *Germanie*, 28.

passage que des Gaulois. D'autre part, Tite Live mentionne l'arrivée des Gaulois en Provence en même temps que leur première descente en Italie, et Justin place les guerres des Grecs de Marseille contre les Gaulois et les Ligures avant la prise de Rome par les Gaulois. L'invasion des Belges se placerait donc au IIIe siècle. Elle est sans doute contemporaine de l'invasion celtique en Grèce (1).

L'établissement des Belges en Gaule est sans doute un peu antérieur à leur passage en Grande-Bretagne, où ils se trouvèrent en contact avec les Gaëls arrivés depuis plusieurs siècles, et où ils substituèrent le breton au gaélique, (2). Le gaélique ne se maintint qu'en Irlande, où les établissements des Belges furent peu nombreux. Le roi Diviciacus, peu avant la conquête de la Gaule, avait régné non seulement sur une grande partie de la Belgique, mais encore sur la Grande-Bretagne (3).

Les autres invasions des Celtes nous sont mieux connues. Nous savons que c'est en 279 qu'eut lieu l'expédition de Brennos en Grèce et que, peu après cette date, les Celtes fondèrent en Thrace un royaume, et s'établirent au centre de l'Asie-Mineure, en Galatie (278). Mais, presque au moment où des Celtes pénétraient dans la péninsule des Balkans, d'autres Celtes, passant les Alpes, descendaient en Italie (298) et faisaient alliance avec les Gaulois cisalpins (4)

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 162, 169. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 119 ; *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 377-378.

(2) D'après H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXVIII, p. 32-40, ces Belges sont sans doute les *Galiáin* dont l'épopée irlandaise raconte l'arrivée en Irlande vers 216 av. J.-C.

(3) *Guerre de Gaule*, II, 4. Cf. V, 12.

(4) Polybe, II, 19. D'après Diodore, XIV, 117, 7, les Celtes pénétrèrent jusqu'en Iapygie au sud de l'Italie.

qui occupaient le pays depuis un siècle. En 236, 225, 222, des Transalpins sont appelés en Italie par les Cisalpins (1). En 186, des Celtes encore allaient bâtir une ville au nord de l'Adriatique (2). Enfin, en 179, trois mille Gaulois transalpins venaient en Italie demander des terres au peuple romain (3).

Tels auraient été, autant qu'on peut le déduire des rares données de l'histoire et de la linguistique, les développements successifs et intermittents de la puissance celtique. Cette puissance fut éphémère.

Dès le IIIe siècle (238-219), les Carthaginois s'emparaient de l'Espagne ; les Romains les y remplaçaient en 201. Puis les Romains conquéraient successivement la Gaule Cisalpine (283-192), la Galatie (189-25), la Gaule Narbonnaise (154-118), l'Illyrie (129), la Gaule Celtique et Belgique (58-50) (4), la Rhétie, la Vindélicie, le Norique (16-9 av. J.-C.). Enfin, la Grande-Bretagne, dont la conquête avait été commencée en 55 av. J.-C., est soumise jusqu'aux montagnes de l'Ecosse (78-85 après J.-C.).

Seule, à l'extrême ouest de l'Europe, l'Irlande restera celtique jusqu'à la conquête momentanée des Scandinaves et la conquête définitive, semble-t-il, des Anglo Saxons.

(1) POLYBE, II, 21 ; 22 ; 23 ; 34. Cf. MOMMSEN, *Die gallische Katastrophe, Römische Forschungen*, Berlin, 1879, t. II, p. 297-381.

(2) TITE LIVE, XXXIX, 22 ; 54.

(3) TITE LIVE, XL, 53, 5-6.

(4) Voir sur la date de l'annexion C. JULLIAN, *Revue archéologique*, t. XV (1910), p. 104-136, en réponse à une hypothèse de G. FERRERO, *ibid.*, p. 93-103.

ROYAL DUBLIN SOCIETY
BALL'S BRIDGE
SPRING SHOW
AND
INDUSTRIES FAIR
May 5, 6, 7, 8 & 9, 1953

CONCLUSION

L'inventaire, que nous venons de dresser, de tous les renseignements que l'on peut recueillir sur les plus anciens Celtes donne, il faut l'avouer, des résultats médiocres. Les Celtes insulaires ne nous ont laissé aucun document qui soit antérieur au VIII[e] siècle, et les plus anciennes légendes irlandaises, si l'on admet qu'elles soient fondées sur des faits historiques, n'ont trait qu'à une partie peu étendue du monde celtique. Les Celtes du continent ne nous sont connus que par le portrait qu'en firent les Grecs et les Romains ; mais, par une malice du sort, les textes les plus intéressants pour l'histoire des Celtes occidentaux antérieurement à la conquête romaine ne nous sont point parvenus ; nous n'en trouvons que des fragments dans des compilations de valeur discutable ; nous risquons de considérer comme des phases successives de l'existence des peuples celtiques les notions qu'en acquirent progressivement au cours des siècles les écrivains de l'Antiquité. A peine savons-nous quelle signification attribuer aux mots par lesquels les anciens désignaient les Celtes ; car, le plus souvent, ils confondaient les Celtes et les Germains. De la

langue nous ne connaissons, sauf les noms propres, que quelques termes et nous ne pouvons la restituer dans ses éléments essentiels qu'à l'aide des dialectes celtiques des Iles Britanniques.

La vie privée et la vie publique ne nous sont guère connues (si l'on met à part les monuments et les objets qui, étant tous sans inscriptions, ne peuvent être avec une certitude absolue attribués aux Celtes), qu'à l'époque de la conquête romaine et par des écrivains que leur patriotisme étroit rendait peu curieux et peu clairvoyants. La religion nous apparaît tout obscurcie par des assimilations, sans doute superficielles, avec la mythologie gréco-romaine. Et la superposition des images que nous fournissent l'histoire, la linguistique et l'archéologie ne laisse des Celtes qu'un portrait confus.

Ils nous apparaissent, perdus dans les brouillards glacés, dans les sombres forêts et les déserts incultes du centre et du nord-ouest de l'Europe, instinctivement attirés vers les pays du soleil. L'Espagne, l'Italie, la Grèce voient passer leurs hordes sauvages, guerriers à demi-nus ornés de colliers et de bracelets d'or, lourds chariots portant des femmes et des enfants. Lorsqu'après des combats sans merci ils ont conquis un coin de terre, ils s'y établissent et construisent des enceintes aux murs solides où ils puissent se réfugier en cas de guerre. Mais, quand ils n'ont plus d'ennemis à combattre, ils se divisent entre eux et, à la faveur de leurs dissensions, les peuples qu'ils ont soumis ou de nouveaux conquérants les obligent à quitter le sol qu'ils ont acquis par la force de leurs armes. Alors ils reprennent leur course vagabonde vers les extrémités de l'Europe, harcelés par les tribus dont ils traversent le territoire. Ils arrivent

sur les bords de l'Océan, et parviennent jusqu'à l'Hellespont ; rien ne les arrête : ils passent dans les îles extrêmes de l'Ouest ; ils pénètrent jusqu'au centre de l'Asie-Mineure. Les routes qu'ils suivirent sont sans doute celles où huit siècles plus tard défilèrent dans le même désordre les Goths, les Huns, les Vandales, les Gépides, les Lombards et les Burgondes, et à défaut de description des migrations gauloises, nous pourrions lire chez les écrivains du Moyen Age le récit des invasions barbares.

Les Celtes du IIIe siècle avant notre ère ne tardèrent pas à se civiliser au contact des populations voisines qu'ils avaient soumises ou qui les subjuguèrent, Les Galates d'Asie-Mineure furent rapidement grécisés. Les Gaulois adoptèrent avec empressement la civilisation romaine et oublièrent leur langue pour parler latin. Lorsqu'ils eurent renoncé aux expéditions lointaines et aux guerres civiles, la vie pastorale, qu'ils menaient dans leur pays d'origine, les reprit tout entiers. En Gaule Cisalpine comme en Gaule Transalpine, ils se livrent à l'élevage du bétail et à la culture des céréales. Ils font preuve de bonne heure de dispositions heureuses pour l'industrie et s'appliquent à décorer leurs armes par de nouveaux procédés.

Il est difficile de les distinguer des peuples arrivés à un état de civilisation analogue ; la commune dénomination de barbares dans laquelle les Grecs et, après eux, les Romains comprenaient toutes les nations qui n'étaient ni grecques ni romaines, nous apparaît ainsi, avec le recul des siècles, comme l'expression d'une vérité ethnographique. Quels détails de mœurs ou d'institutions, quelle communauté de souvenirs historiques constituaient la caractéristique des Celtes par opposition aux Germains, aux Ligures, aux

Ibères, aux Illyriens, aux Thraces et aux Scythes? Nous ne pouvons le dire d'après les vagues notions, dispersées dans l'espace et dans le temps, que les anciens nous ont laissées.

Les hommes d'imagination que hante l'idée d'une race celtique ne sauraient trouver chez les Celtes de l'Antiquité une matière suffisante à leurs délicates recherches. Peuvent-ils essayer de dégager ce qui appartiendrait au fonds celtique dans l'ensemble des caractères propres aux peuples modernes qui habitent aujourd'hui les pays jadis occupés par les Celtes ? Il leur faudrait alors étudier à ce point de vue non seulement les Français, mais encore les Allemands du sud et les Autrichiens, les Italiens du bassin du Pô et même les Espagnols. Il est évident que les caractéristiques de ces peuples tiennent plus à la terre qu'ils habitent et aux groupements politiques dont ils font partie qu'aux survivances hypothétiques d'un état antérieur que nous ne connaissons guère. A-t-on plus de chances de retrouver les Celtes primitifs chez les peuples celtiques qui habitent encore aujourd'hui les Iles Britanniques? Peut-être. Mais la situation géographique des Celtes insulaires n'en a-t-elle pas fait une race à part qui, dès l'Antiquité, se distinguait nettement des Celtes du continent? Peut-on d'ailleurs faire abstraction des conditions historiques dans lesquelles ils se sont développés ? Le Gallois, l'Irlandais et le Breton sont-ils donc si semblables ? Il est probable que les Celtes de notre temps n'ont de commun avec ceux de l'Antiquité que les formes de pensée créées par l'emploi du même langage en ses traits essentiels ; et que, si l'on fait abstraction de ce qu'ils doivent à leur sol et aux influences extérieures, ils n'ont guère recueilli d'autre héritage de leurs ancêtres que cette angue celtique qu'ils tiennent à faire revivre.

Il y a quelque tristesse à montrer ainsi les bornes de la science de l'antiquité celtique, bornes provisoires, il est vrai, qu'à l'avenir peut-être des chercheurs pourront reculer encore; bornes nécessaires pour arrêter l'élan des imprudents lancés à toute vitesse sur la route de l'hypothèse et de la chimère; et l'on se sent quelque regret de toute la peine dépensée, lorsqu'on songe qu'il ne manque pas de sources d'étude plus fécondes que celles de ce passé lointain, et lorsque l'on craint que les restes exhumés des anciennes civilisations ne gardent à jamais leur secret. Mais il y a aussi quelque douceur à évoquer, comme jadis Odysseus, les fantômes vagues et muets des Cimmériens de la légende.

INDEX DES AUTEURS

(Les chiffres indiquent les pages de ce manuel. Pour les auteurs modernes, on trouve le lieu et la date de publication à la première référence.

A

Acta Sanctorum, 69, 80, 82, 83, 114, 118, 314, 343, 432.
Afranius, 73.
Agatharchide de Cnide, 11.
Alexandre Polyhistor, 9, 378.
Allen (Romilly), 192, 423, 458.
Allmer. Voir : *Revue épigraphique*.
Ammien Marcellin, 19, 63, 73, 85, 141, 143, 146, 147, 149, 150, 163, 187, 301, 350, 352, 357, 359, 362, 364, 377, 378, 385, 413.
Ancient laws of Ireland, 344.
Annales Cambriae, 4.
Annales de Bretagne, 19, 78, 222, 324, 330, 340, 365, 389, 453.
Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 249.
Anthologie latine, 88.
Anthologie palatine, 13, 185.
Anthropologie (*L'*), 21, 41, 43, 51, 143, 212. 266, 284, 421, 456.
Antias. Voir : Valerius.
Antiquaires de France. Voir *Mémoires*, *Bulletin*.
Anwyl (E.), 294.
Apollodore, 355, 395, 401, 404.
Apollonios de Rhodes, 326, 401.
Appien, 13, 24, 141, 142, 148, 151, 168, 176, 193, 202, 241, 243, 258, 269, 271, 281, 288, 360, 418, 440, 460.
Apulée, 65, 72, 76, 77.
Arbois de Jubainville (H. d'), VI, VII, 3, 5, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 22, 23, 24. 26. 29, 32, 55, 86, 94, 96. 101. 119, 120, 123, 125, 132, 138, 153, 156, 159, 160, 166, 167, 180, 182, 183, 184, 188, 193, 194, 195, 198, 202, 226, 231, 234, 239, 243, 246, 247, 248, 250, 252, 253, 254, 257, 259, 260, 264, 268, 270, 272, 277, 278, 281, 297, 298, 299, 301, 305, 306, 310, 312, 315, 317, 318, 320, 321, 327, 328, 338, 339, 341, 345, 347, 349, 358, 363, 365, 369, 370, 371, 374, 378, 379, 380, 383, 385, 386, 394, 395, 411, 412, 426, 428, 438, 444, 446, 448, 449, 450, 454, 456, 457, 458, 459. 460, 461. 462.
Archaeologia Cambrensis, 159, 192, 423.
Archiv für Anthropologie, 40.
Aristodème, 240.
Aristote, 145, 149, 172, 189, 377, 397, 456, 461.
Arrien, 10, 14, 67, 75, 86, 149, 201, 203, 204, 252, 264, 279, 334, 397, 400.
Artémidore d'Ephèse, 9, 203, 335, 405.
Asinius Pollion, 300.
Athénée, 7, 33, 62, 145, 147, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 185,

186, 238, 253, 318, 347, 349, 359, 360, 398.
Auguste, 13.
Augustin (saint), 68, 301, 327.
Aulu-Gelle, 66, 71, 171, 204, 270.
Aurelius Victor, 68, 85.
Ausone, 80, 86, 87, 112, 135, 271, 308, 330, 365, 379, 429.
Aviénus (Festus), 8, 81, 224, 396, 405, 456, 458.

B

Babelon, 49, 267.
Babut (Ch.), 134.
Barthélemy (A. de), 49, 215, 216, 296.
Barzaz Breiz, 389.
Baumeister, 46.
Baye (J. de), 174, 214, 285.
Becker (J.), 55.
Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen, 55, 57, 90, 101, 408.
Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung, 55, 99.
Béjottes, 339, 340, 368.
Beloch (J.), 242.
Bérard (A.), 28.
Bergaigne (A.), 356.
Berichte über die Verhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, 461.
Bertrand (Alexandre), VII, 14, 26, 40, 44, 48, 51, 174, 177, 197, 212, 276, 283, 284, 289, 292, 294, 297, 305, 319, 324, 331, 341, 344, 386, 390, 391, 394, 408, 423, 460.
Bezzenberger. Voir : *Beiträge zur Kunde...*
Bienkowski, 44.
Blanchet (A.), 49, 96, 104, 148, 160, 179, 217, 218, 276, 278, 285, 287, 297, 324, 387, 404.
Bloch (G.), VIII, 346.
Boissonade, 79.
Boretius, 81, 344.
Bouquet (Dom), 11.
Bourquelot (F.), 33.
Bréal (Michel), 26, 79, 94.
British Museum, 287.
Brown (A. C. L.), 155, 164.
Brugmann (K.), 125.
Brunot (F.), 135.
Bruns, 344.
Bulleid, 44.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 174.
Bulletin de correspondance hellénique, 46.
Bulletin historique et philologique 94.
Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 339, 340.
Bulletin de la Société archéologique du Limousin, 388.
Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 97, 266.
Bulliot (J.-G.), 43, 153, 157, 158, 191, 219, 327, 394.

C

Caecina, 73.
Cailletet, 157.
Callimaque, 157, 12, 301, 400.
Cambry, 137, 387.
Capitulare de villis, 84.
Cartailhac, 173, 205.
Castagné, 273.
Castan (A.), 421.
Cath Finntrága, 148, 187.
Caton l'Ancien, 14, 151, 219, 405.
Catulle, 71, 204, 391.
Celse, 71, 204, 391.
Celtic Review (*The*), 294, 378.
Cerquand (J.-F.), 310.
César et Hirtius, 6, 9, 12, 17, 18, 19, 24, 27, 29, 30, 31, 35, 63, 64, 66, 69, 70, 73, 82, 86, 95, 119, 133, 142, 145, 146, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 162, 163, 167, 170, 178, 180, 181, 183, 187, 188, 189, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 203, 206, 207, 208, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 263, 264, 269, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 281,

285, 290, 291, 292, 293, 299, 300, 303, 334, 336, 341, 343, 346, 349, 352, 353, 358, 364, 365, 366, 373, 375, 378, 380, 382, 385, 407, 427, 428, 429, 433, 439, 452, 461, 462.
Chabouillet (A.), 49.
Chantre (E.), 422.
Charisius, 14, 151.
Chateaubriand, 383.
Chatellier (P. du), 213, 324.
Cicéron, 18, 24, 38, 63, 70, 145, 146, 150, 151, 166, 176, 179, 196, 219, 220, 261, 271, 335, 348, 364, 366, 372, 373, 406.
Claudien, 141, 276, 353.
Clément d'Alexandrie, 378.
Clitophon, 64, 74.
Closmadeuc (G. de), 331.
Collinet (P.), 180.
Columelle, 10, 63, 66, 72, 74, 83, 84, 170, 194, 195, 200.
Comhaire (Ch.), 421.
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 96, 98, 217, 313, 320, 374, 379.
Confessio S. Patricii, éd. White, 298, 332.
Congrès archéologique de France, 158.
Congrès international d'anthropologie, 189.
Congrès international de numismatique, 49.
Consentius, 71, 127.
Cormac (Glossaire de), 68, 308.
Cornelius Nepos, 412, 414.
Corpus glossariorum latinorum, 67, 70, 73, 82, 87, 238.
Corpus inscriptionum latinarum, 24, 31, 92, 93, 94, 98, 99, 100, 101, 102, 160, 204, 300, 305, 309, 310, 316, 318, 328, 338, 339, 361, 365, 409, 427, 428, 429, 434, 436, 437, 439, 440, 441.
Cosmas Indicopleustes, 399.
Cougny (Edm.), 10.
Courbaud, 47, 144.
Cumont (Fr.), 326.
Cuny (A.), 73, 78.
Cymmrodor (Y), 4.

D

Daremberg. Voir Saglio.
Darmesteter (A.), 122.
Daubrée, 205, 208.
Davies (Edw.), 388.
Davis, 144.
De Bello Africano, 145.
De Bello Alexandrino, 449.
Dechambre (A.), 11.
Déchelette (J.), VIII, 40, 41, 42, 43, 44, 158, 161, 169, 170, 174, 175, 176, 177, 178, 190, 191, 192, 198, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 220, 223, 266, 267, 276, 277, 279, 280, 283, 284, 285, 287, 288, 290, 294, 393, 420, 421, 422, 423, 424, 425.
Delage (Fr.), 388.
Deloche (M.), 244.
Denys d'Halicarnasse, 141, 143, 162, 163, 172, 176, 269, 270, 289, 334, 350, 415, 455.
Denys le Périégète, 385, 418.
Desjardins (Ernest), 20, 28, 47, 157, 194, 235, 426.
Diacre (Paul), 63, 64, 74, 78, 238.
Dictionnaire archéologique de la Gaule, 47, 90, 157, 169, 283, 287.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Voir Saglio.
Diefenbach, 55.
Digeste. Voir : Ulpien.
Dinn-Senchus, 385.
Diodore de Sicile, 13, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 27, 63, 70, 71, 133, 141, 143, 145, 147, 149, 150, 152, 154, 160, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 173, 177, 178, 186, 187, 190, 194, 205, 206, 208, 220, 222, 229, 238, 240, 242, 247, 251, 255, 257, 258, 262, 263, 264, 271, 272, 275, 278, 279, 281, 282, 285, 286, 288, 289, 290, 292, 301, 302, 303, 334, 345, 346, 349, 352, 357, 358, 359, 360, 362, 366, 377, 382, 390, 397, 400, 412, 413, 457, 460, 462.

Diogène Laërce, 330, 363, 374.
Dion Cassius et Xiphilin, 13, 74, 78, 95, 154, 162, 170, 172, 181, 182, 184, 198, 224, 229, 239, 264, 269, 279, 290, 308, 313, 335, 342, 346, 350, 402, 428.
Dion Chrysostome, 381.
Dioscoride, 65, 72, 75, 76, 77, 163.
Dissard, 96, 97, 336.
Ducange, 63.
Dugas (Ch.), 47, 174, 287, 291.
Dunn (J.), 2.
Duruy, 369.
Duvau (L.), 32.

E

Ebel, 55.
Elien, 146, 149, 268, 347, 359.
Encyclopédie des sciences religieuses, 218, 243.
Endlicher, 65, 68, 69, 79, 80.
Ennius, 70.
Ephore, 398, 401, 455, 458.
Epiphane (saint), 77, 68.
Eratosthène, 401, 458.
Ernault (E.), 55, 74.
Ernault (L.), 339, 340.
Eschyle, 22, 395.
Espérandieu, 47, 90, 93, 97, 98, 148, 171, 174, 198, 204, 223, 275, 288, 289, 304, 316, 318, 319, 320, 323, 325, 328, 331, 338, 345.
Etienne de Byzance, 16, 22, 375, 395, 396.
Etymologicon magnum, 64.
Eudème, 149, 352.
Eudoxe, 346, 375.
Eumène, 19, 172, 329.
Eustathe, 64, 185, 292, 451.
Eutrope, 87.
Evans (J.), 217.
Ezéchiel, 80.

F

Fabius Pictor, 401.
Felire Oenguso, 344.
Ferrero (G.), 463.
Festus Aviénus. Voir : Aviénus.
Festus (Pompeius) et Paul Diacre 63, 64, 66, 74, 78, 83, 85, 87, 141, 238.
Fick (A.), 103.
Florus, 24, 111, 141, 142, 146, 149, 173, 210, 263, 275, 285, 301, 346, 418, 439, 459.
Flouest (E.), 267, 324.
Fœrster, 141.
Forbiger, 28.
Formigé, 47.
Fortunat, 64, 68, 115, 135, 361, 434, 443.
Fournet, 42.
Fragmenta historicorum graecorum, 7, 22, 240, 258, 375, 378, 398, 399, 405.
Friederichs, 316.
Froehner, 292.
Frontin, 258, 265.
Fustel de Coulanges, VII, 227, 230, 237, 241, 249, 378.

G

Gaidoz (H.), V, VI, VII, 294, 303, 322, 329, 332, 340, 384.
Gaius, 188, 195.
Galien, 141, 188.
Garofalo (F.-P.), 32, 195, 248, 419.
Gassies (G.), 319, 320.
Geffcken (J.), 400.
Geoffroi de Monmouth, 4.
Géographe de Ravenne, 428, 433, 434, 436, 441.
Geographi graeci minores, 359, 398, 405, 418.
Gildas, 4.
Gloses malbergiques, 102.
Glück (W.), 12, 55.
Gougaud (L.), 215.
Grammatici latini, éd. Keil, 14, 71, 127, 151.
Grattius Faliscus, 67, 201, 202.
Gray, 44.
Greenwell, 51, 144, 423.
Grégoire de Tours, 80, 83, 135, 304, 428, 431, 434, 436.
Grivaud de la Vincelle, 323.
Grœber, 55.
Gross (V.), 41, 51, 144, 280, 283, 287.

Grundriss der Germanischen Philologie, 449.
Grundriss der Romanischen Philologie, 55.
Guénin (G.), 324.
Guillaud (J.-A.), 11, 73.

H

Haberl (R.), 34, 132.
Hamy (E.-T.), 51, 143, 144.
Hardy (Thomas Duffus), 11.
Hatzfeld, 122.
Havet (Julien), 188, 444.
Hécatée d'Abdère, 22.
Hécatée de Milet, 395.
Hennessy (W. M.), 316.
Henry (Victor), 122, 322.
Héraclide de Pont, 22.
Hergt, 5.
Hermolaos, 395.
Hérodien, 147, 172, 179, 207, 286, 290, 308.
Hérodote, 12, 20, 23, 31, 356, 395, 396.
Héron de Villefosse, 323.
Herr (L.), 86.
Hésiode, 353. — Voir pseudo-Hésiode.
Hésychius, 64, 70, 79, 276, 278.
Hettner (F.), 167.
Hiéronyme de Cardia, 400.
Himilcon, 9, 396. Voir : Aviénus.
Hippolyte, 367, 391.
Hirschfeld (O.), 328.
Hirt (H.), 449.
Hirtius. Voir : César, 120.
Histoire Auguste, 364.
Hochstetter (F. von), 421.
Hoernes (M.), 40, 421, 422.
Holder (A.), VIII, 15, 28, 74, 104, 195, 276, 361, 449.
Horace, IV, 84, 145, 200, 259, 420.
Hubert (H.), 189, 266, 460.
Hucher (E.), 217, 313, 331.

I

Ihm, 316, 363.
Iliade, 32, 457.
Indiculus superstitionum, 81.
Iolo manuscripts, 388.
Irénée (saint), 135.
Isidore, 25, 63, 66, 70, 81, 82, 85, 87, 168, 170, 277, 327.
Itinéraire d'Antonin, 30, 73, 119, 306, 351, 427, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 454.
Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, 436.

J

Jacob (A.), 145, 162.
Jamblique, 280.
Jan, VI.
Janus, 369.
Jérôme (saint), 13, 27, 73, 84, 134, 181.
Jones (Brynmor), 19.
Jordanès (Jornandès), 143, 154, 178, 257, 265, 389, 390.
Josèphe, 23, 193, 195, 243, 258, 399.
Journal des Savants, 8, 34, 43.
Joyce (P. W.), 155, 159, 190, 192, 230, 239, 249, 255. 288, 297, 308, 323, 344, 355, 361, 370, 375.
Julien (l'empereur), 185.
Julius Capitolinus, 308.
Jullian (C.), 5, 8, 11, 15, 21, 33, 40, 44, 48, 49, 60, 102, 134, 138, 140, 148, 171, 185, 186, 188, 189, 194, 195, 199, 203, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 226, 233, 246, 251, 252, 257, 261, 263, 269, 273, 279, 283, 293, 294, 297, 302, 304, 307, 309, 310, 313, 316, 318, 324, 325, 330, 332, 337, 338, 345, 355, 357, 359, 360, 463, 364, 372, 393, 396, 400, 404, 406, 412, 418, 424, 425, 435, 438, 443, 450, 451, 454, 463.
Justin, 6, 29, 33, 146, 147, 149, 150, 185, 227, 241, 257, 301, 327, 334, 335, 346, 350, 359, 362, 398, 400, 404, 411, 416, 417, 419.
Justinien, 87.
Juvénal, 27, 83, 87, 142, 418.

K

Keil. Voir *Grammatici latini.*
Kiessling, 400.
Klotz (A.), 9.
Kossinna (G.), 25.
Kuhn, 55.

L

Laborde (A. de), 47.
La Borderie (A. de), 222.
Lagneau (G.), 11, 204.
Lallemand (A.), 272.
Lampride, 272, 134, 384.
La Tour (H. de), 49, 50.
La Tour d'Auvergne, 136, 137, 388.
Laurent (R.), 47, 174, 287, 294.
Laurentius Lydus, 10, 79.
La Ville de Mirmont (H. de), 10.
Lavisse (E.), VIII.
Lebègue (H.), 10.
Le Braz (Anatole), 150, 353, 377.
Le Brigant, 137.
Lécrivain, 249.
Leflocq (J.), 389.
Lefort (J.), 180, 256.
Leite de Vasconcellos, 459.
Lejay (P.), 98.
Lichtenberger (F.), VII, 294.
Longnon (A.), 28, 116, 243, 426, 444.
Longpérier (A. de), 46, 48.
Loth (J.), 4, 19, 20, 51, 55, 70, 78, 82, 98, 102, 104, 109, 134, 136, 244, 277, 307, 330, 340, 365, 374, 430, 438, 453, 457.
Lottner (C.), 316.
Lubbock (J.), 5.
Lucain, 66, 141, 176, 199, 263, 285, 292, 310, 340, 343, 352, 353, 359, 365, 369, 373, 377, 414.
Lucien, 134, 265, 288, 311, 390.
Lucilius, 70, 83, 85.
Lucrèce, 71.
Luzel (F. M.), 389.

M

Maasen, 344.
Mabillon, 343.
Mabinogion, 4, 337.
Macalister, 306.
Macrobe, 73.
Maître (L.), 222.
Manilius, 142.
Marcellus Empiricus, 65, 67, 68, 73, 77, 78, 87, 102, 135, 368.
Marchesetti, 421.
Marcianus d'Héraclée, 441.
Martial, 72, 83, 86, 161, 170, 178, 200.
Martin (Dom), 312, 457.
Martin (Henri), 389.
Matériaux pour l'histoire de l'homme, 148, 154, 169, 172, 267, 421, 422.
Matthias (F.), 5.
Maury (A.), V, 199.
Maxime de Tyr, 339.
Mazard (H. A.), 266.
Meillet (A.), 86, 125, 126.
Méla (Pomponius), 20, 66, 152, 167, 178, 189, 190, 194, 205, 222, 229, 265, 340, 351, 352, 353, 369, 374, 383, 430, 440.
Mélanges H. d'Arbois de Jubainville, 189, 360.
Mélanges Boissier, 383.
Mélanges L. Havet, 152.
Memnon, 241, 258, 404.
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, 78, 119, 132, 230, 429, 432, 438.
Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 33, 43, 209, 214, 219, 244, 266, 290.
Ménodote de Périnthe, 11.
mercasius, 83.
Métrodore de Scepsis, 73.
Meyer (Kuno), 148, 187, 330.
Meyer-Lübke (W.), 55, 132, 430.
Michelet, 137.
Migne, 134.
Miliaire de *Tongres*, 119.
Mohl (F.-G.), 135.
Mommsen, 337, 463.
Monceaux (P.), 306.
Montelius (O.), 41, 422, 423.
Monumenta Germaniae historica, 337, 351.
Morale à Eudème. Voir: Eudème.
Morel (L.), 422.
Mortillet (A. de), 331.

Mortillet (G. de), 423.
Mowat (R.), 230.
Müllenhoff (K.), 6, 8.
Munro (R.), 44, 423.
Muret (E.), 49.

N

Naevius, 70.
Napoléon III, 44.
Naturalium rerum Scriptores graeci minores, éd. Keller, 181, 187.
Naue (J.), 189, 421.
Némésien, 201.
Nennius, 4, 336, 351.
Nicaise (A.), 174.
Nicandre de Colophon, 334.
Nicholson (E. W. B.), 19, 98, 102.
Nicolas de Damas, 150, 236, 238, 254, 352, 375.
Niese, 460.
Noë (G. de la), 275.
Nonius, 70, 83, 84, 276, 278.
Notitia Dignitatum, 427, 428, 432.
Notitia Galliarum, 31, 428, 435.
Nutt (Alfred), 299, 355.

O

O Davoren, 68.
Odyssée, 23, 27.
Olsen, 93.
Oppien, 78, 86, 202.
Origène, 391.
Orose, 146, 202, 228, 401.
Ovide, 201.

P

Palladius, 198.
Panegyrici veteres, éd. Baehrens, 275, 364.
Pansier, 369.
Paradoxographe du Vatican, 181, 185.
Paris (Gaston), 29.
Parthénios, 147, 240, 303.
Patrice (Saint), 297, 298.
Paul (H.), 449.
Pauli (C.), 32, 91.
Pauly-Wissowa, 363, 460.
Pausanias, 12, 13, 28, 45, 64, 67, 78, 84, 141, 145, 147, 148, 189, 240, 258, 262, 285, 286, 289, 336, 413, 416, 419, 420.
Pedersen, 125.
Pelloutier, 22.
Penhouët (de), 387.
Perdrizet (P.), 33, 150.
Perron, 172.
Peter (H.), 14.
Petit de Julleville, 135.
Petrie (Henry), 11.
Pezron, 23.
Philémon, 318.
Philipon (E.), 430.
Phillimore (E.), 4.
Philon, 452.
Philostrate, 209.
Philoxène, 238.
Phylarque, 164, 165.
Pic 445.
Pictet, 55, 389.
Pindare, 23.
Piroutet (M.), 421, 422.
Platon, 150.
Plaute, 70.
Pline l'Ancien, X, 7, 8, 16, 20, 24, 27, 30, 31, 38, 45, 63, 66, 67, 71, 72, 74, 75, 81, 83, 84, 115,150, 154,160, 161,166, 167, 171,176, 177, 178, 194,195,197, 199, 200, 202, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 222, 224, 246, 282, 339, 340, 342, 347, 348, 350, 371, 367, 368, 374, 377, 379, 395, 398, 405, 406, 414, 418, 429, 437, 439, 440, 441.
Pline Valérien, 78.
Plutarque, 13, 16, 17, 22, 24, 74, 141, 142, 149, 150, 155, 160, 171, 183, 184, 186, 189, 201, 207, 239, 243, 258, 261, 262, 263, 271, 281, 285, 289, 347, 354, 397, 400, 415, 418, 460.
Poetae latini minores, 152.
Pollux, 275.
Polybe, 13, 16, 30, 31, 64, 81, 141, 142, 145, 150, 152, 153, 161, 166, 172, 183, 186, 196, 197, 200, 205, 224, 228, 233, 238, 241, 250, 258, 262, 263, 269, 275, 281, 282, 288, 291, 292, 301, 335, 341, 395, 402, 404, 411, 443, 460, 463.

Polyen, 95, 147, 187, 281, 398.
Pomponius. Voir : Méla.
Poseidônios, 6, 9, 20, 22, 160, 163, 164, 208, 347, 373, 384, 399, 405.
Priscien, 86.
Pro Alesia, 43, 93, 99, 158, 210.
Proceedings of the British Academy, 41, 90, 91, 98.
Procope, 353.
Properce, 166, 170, 178, 263, 264, 271, 275, 326.
Prost (A.), 236.
Protarque de Tralles, 22.
Pseudo-Aristote, 16, 20, 63, 203, 254, 302, 363, 397, 400.
Pseudo-Hésiode, 399, 459.
Pseudo-Plutarque, 64, 74, 79, 368.
Pseudo-Scylax, 398, 461.
Pseudo-Scymnus, 23, 359, 399, 405.
Ptolémée, 29, 30, 31, 73, 119, 427, 428, 429, 430, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 443.
Ptolémée, fils de Lagos, 149, 252, 399.
Pulszky (F. de), 421, 422.
Pythéas, 5, 222, 399.

Q

Quadrigarius (Claudius), 270.
Quicherat, 48.
Quintilien, 74, 80, 85, 86, 173.

R

Rayet, 292.
Raymond, 144.
Read (Ch.), 423.
Reinach (Ad.), 13, 46, 161, 203, 258, 259. 275, 280, 332, 338.
Reinach (Salomon), VII. 15, 22, 26, 40, 45, 48, 51, 148, 167, 169, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 188, 190, 194, 208, 209, 211, 212, 215, 224, 255, 268, 273, 276, 280, 283, 284, 286, 288, 290, 291, 292, 307, 311, 317, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 330, 331, 336, 337, 338, 343, 345, 349, 351, 353, 366, 368, 384, 389, 394, 406, 408, 412, 416, 421, 425, 460.
Reinach (Théodore), 265, 312.
Renel (Ch.), 39, 190, 294, 306, 316, 323, 324, 331, 332, 337, 341, 344.
Revue d'anthropologie, 40, 41, 173, 212, 421.
Revue archéologique, 15, 21, 40, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 55, 94, 157, 158, 167, 173, 177, 189, 194, 205, 208, 209, 211, 212, 214, 217, 258, 266, 268, 274, 280, 283, 284, 287, 288, 289, 292, 297, 301, 304, 305, 307, 319, 322, 323, 324, 325, 330, 331, 332, 337, 338, 345, 349, 351, 358, 359, 366, 368, 369, 388, 421, 422, 423.
Revue de l'art chrétien, 215.
Revue celtique, VI, 10, 16, 19, 22, 24, 25, 32, 38, 46, 69, 74, 82, 86, 94, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 116, 123, 159, 161, 183, 195, 202, 206, 208, 209, 217, 230, 242, 248, 251, 264, 265, 266, 275, 276, 277, 284, 297, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 315, 316, 318, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 332, 336, 337, 340, 343, 344, 353, 365, 371, 374, 376, 378, 379, 381, 384, 385, 386, 389, 430, 438, 444, 446, 450, 458, 462.
Revue critique d'histoire et de littérature, 100, 173.
Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 331.
Revue épigraphique du midi de la France, 82, 306, 365.
Revue des études anciennes, VI, 8, 11, 47, 48, 102, 150, 156, 160, 174, 182, 195, 199, 212, 213, 214, 246, 252, 259, 269, 279, 287, 289, 292, 316, 319, 320, 322, 323, 325, 337, 338, 346, 364, 372.
Revue des études grecques, 419, 436.
Revue de l'histoire des religions, 340, 355, 386.

Revue historique, 307.
Revue numismatique, 49, 218, 337.
Revue de philologie, 86, 145.
Revue préhistorique, 144.
Revue des questions historiques, 248.
Revue de synthèse historique, VIII, 2, 41, 48, 294.
Reynaud (J.), 389.
Reynier, 193.
Rheinisches Museum für Philologie, 242.
Rhys (J.), 12, 19, 90, 91, 93, 94, 98, 101, 102, 298, 299, 303, 312, 315, 316, 328, 337, 351, 374, 384.
Ricci (S. de). Voir Seymour.
Ricochon (J.), 101.
Ridgeway, 24, 41, 201.
Ripley (W.-Z.), 50, 445.
Ritschl, 47.
Rivaud (A.), 373.
Robert (Ch.), 148, 217, 313, 384.
Robinson (F.-N.), 360.
Roget de Belloguet, V, VI, 60, 80, 145, 167.
Roidot, 153, 157, 219, 394.
Romania, 29, 87.
Roscher, 305, 312.
Ruelle, VIII.
Rufius Festus. Voir Aviénus.

S

Sacken (E. von), 40, 277.
Saglio, 169, 171, 223, 290, 292, 316.
Salluste, 24, 63.
Saulcy (F. de), 49.
Scheppig, 6.
Schleicher, 55.
Schlumberger, 46.
Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, 22.
Scholiaste de Callimaque, 258.
Scholiaste de Cicéron, 79.
Scholiaste de Juvénal, 69, 82, 85, 87, 110, 265.
Scholiaste de Perse, 79.
Scholiaste de Virgile, 53, 73, 406.
Schrader (O.), 68, 311, 389.
Schuchardt, 129.
Scriptores rerum mirabilium Graeci, (*Paradoxographi*), éd. Westermann, 241.
Sempronius Asellio, 406, 459.
Sénèque, 178, 328.
Serre, 224.
Servius, 25, 64, 70, 78, 84, 85, 239, 277.
Seymour de Ricci, 98, 374, 376.
Sidoine Apollinaire, 82.
Sigebert, 65.
Sigrais (de), 284.
Silius Italicus, 141, 142, 145, 146, 152, 170, 189, 201, 265, 271, 285, 289, 346.
Simonide de Magnésie, 265.
Siret (L.), 21.
Sisenna, 83, 279.
Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, 132, 430.
Skene, 389.
Smith (R.-A.), 423.
Société de l'histoire de France, 10.
Solin, 20, 25, 147, 148, 179, 217, 222, 301, 308, 362, 399.
Soltau (W.), 152.
Sopatros de Paphos, 147.
Sotion d'Alexandrie, 363.
Spartien, 347.
Stobée, 149, 150, 236, 247, 254.
Stokes (Wh.), 14, 55, 57, 63, 68, 90, 93, 94, 101, 298, 308, 344, 371, 385, 386, 408.
Strabon, 7, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 71, 81, 85, 133, 134, 142, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 161, 162, 166, 167, 169, 170, 173, 176, 178, 181, 186, 193, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 208, 215, 219, 221, 222, 223, 230, 232, 234, 235, 236, 239, 241, 242, 245, 246, 250, 255, 256, 257, 259, 261, 263, 264, 278, 280, 281, 327, 334, 135, 336, 342, 346, 347, 348, 349, 356, 357, 358, 360, 362, 365, 366, 373, 380, 382, 385, 390, 393, 399, 401, 403, 427, 428, 440, 443, 451, 455, 460.
Studies and notes in philology and literature, 155.

Stukeley, 387.
Suétone, 36, 72, 758, 142, 222, 300, 328, 342, 345, 369, 379, 452.
Suidas, 282, 362.
Sulpice Sévère, 134, 135.

T

Table de Peutinger, 20, 119, 427, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 441, 442, 443.
Tacite, 17, 19, 20, 24, 27, 30, 33, 36, 74, 75, 87, 96, 134, 142, 143, 152, 182, 184, 186, 196, 198, 205, 221, 229, 245, 257, 261, 264, 282, 285, 286, 288, 295, 335, 340, 341, 346, 350, 362, 366, 375, 379, 383, 385, 407, 432, 451, 452, 461.
Tain Bó Cualnge, 3, 85, 143, 164, 252, 265,272,290,313,321, 385.
Taliesin, 389.
Tertullien, 301, 308, 335, 348.
Testament d'Auguste, 13.
Thémistius, 201.
Théopompe, 145, 356, 396, 397.
Thierry (A.), 25.
Thiers (F.-P.), 96, 374.
Thomas (Ant.), 33, 69, 83, 87, 122, 444.
Thurnam, 144.
Thucydide, 236.
Thurneysen (R.), 55, 98, 99, 363, 376.
Tibulle, 141.
Timagène, 9, 11. Voir Ammien Marcellin.
Timée, 11, 208, 224, 400.
Tirechan, 371.
Tischler, 41.
Tite Live, 16, 17, 33, 84, 86, 114, 141, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 153, 160, 170, 172, 173, 183, 186, 189, 196, 197, 200, 219, 224, 227, 228, 232, 236, 241, 246, 250, 252, 253, 258, 262, 269, 270, 274, 275, 276, 279, 281, 282, 285, 286, 288, 289, 291, 305, 334, 341, 342, 346, 348, 350, 359, 365, 397, 404, 408-412, 418, 443, 457, 460, 463.
Todd (J.H.), 351.
Tourneur (V.), 136, 310.
Toutain, 383.
Travers (A.), 136.
Trebellius Pollion, 201.
Tripartite life of Patrick, 298,351, 371, 386.
Trogue Pompée. Voir Justin.
Turner (Sh.), 388.
Tzetzès, 353.

U

Ulfilas, 60.
Ulpien, 134.
Usener, 310.

V

Vacher de Lapouge, 51, 94, 143.
Valère Maxime, 149, 183, 228, 239, 253, 352, 377, 440.
Valerius Antias, 403.
Valerius Flaccus, 291, 343.
Vallancey, 137.
Vallentin (Fl.), 316.
Valroger (L. de), 452.
Varron, 66, 84, 85, 162, 170, 194, 197, 198, 199, 200, 203, 219, 288.
Vauvillé (O.), 43, 158.
Védas, 356.
Végèce, 70, 78, 81, 201, 269, 281.
Velleius Paterculus, 459.
Vendryès (J.), 70, 119, 178, 318, 429, 430, 432.
Verchère de Reffye, 284.
Vercoutre (A. T.), 47.
Vie de sainte Geneviève, 69, 432.
Vie de saint Germain, 69, 432.
Vie de saint Patrice, 298, 351, 371, 386.
Vie de saint Samson, 343.
Villemarqué (H. de la), 389.
Viollier (D.), 284, 421.
Virgile, 6, 70, 72, 73, 80, 84, 141, 166, 170, 275, 277, 286.
Virgile le Grammairien, 66, 102.
Vitruve, 154.
Vopiscus, 384.
Vouga (E.), 41.
Voulot (F.), 320.

W

Weissenborn, 412.
Welter (G.), 320.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 25,167,327.
Wilamowitz-Möllendorff (von), 400.
Williams (Edw.), 388.
Windisch (E.), 3, 55, 85,252, 461.
Wochenschrift für klassische Philologie, 152.
Wood-Martin (W. G.), 423.
Wright (Thomas), 426.

X

Xénophon, 257, 397.
Xiphilin. Voir Dion Cassius.

Z

Zeitschrift für deutsche Wortforschung, 376.
Zeitschrift fur vergleichende Sprachforschung, 65.
Zeitschrift für Celtische Philologie, 34, 93, 132.
Zeuss (I.-C.), 24, 55, 76, 104, 306, 312.
Zimmer (H.), 64, 220.
Zimmer (M.), 421.
Zwicker (J.), 72, 85.

INDEX GÉNÉRAL

Les chiffres indiquent les pages. Les mots en italique sont étudiés pour leur forme.

aballo-, 108.
Aballo, 65, 108, 119.
Abernethy, 424.
Abianius, Abinius, 314.
Abnoba, 327.
Abo-brica, 441.
abondance (année d'), 380.
abranas, 79.
Abrincatui, 34.
acaunum, 118.
acaunu-marga, 67.
accent, 132.
Accio, 305.
acier, 21.
Acionna, 326.
Acito-dunum, 429.
-acos, *-acus*, 119, 444.
Acropole, 45, 46.
Adam, 137.
Adamnan, 260.
Ad-ianto, 113.
Adiatorix, 151.
Adiatunnus, 238.
Admageto-briga, 439.
Ad-marus, 106.
adoration (signe d'), 347.
Adrastê, 78, 313, 341, 346, 350.
Adria, 398.
Adriatique, 221, 252, 399, 401, 405, 459, 463.
Adro-brica, 441.
Adsmerius, 304, 307. Cf. *Atesmerius*.
Aduatuca, 156.
Aduatuci, 155, 156, 273, 275, 285.
aedificia, 154.
Aedui (Éduens), 66, 108, 155, 193, 197, 209, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 243, 244, 245, 246, 251, 256, 259, 261, 275, 291, 361, 405, 406, 408.
Aeria, 405.
Aestii, 36, 67, 336.
agassaios, 78, 201.
agathe, 368.
agaunum, 80, 118. Cf. *acaunum*.
ager publicus, 248.
Agnôtes, 405.
agrafes, 166, 172. Voir : fibules.
Agricola, 152, 229.
agriculture, 90, 152, 192-198.
Agrigente, 216.
-agro-, 104, 108.
aidu-, 108.
Aidusii, 405. Cf. Aedui.
aigle, 335, 337, 338.
Aigosages, 404.
Aigos potamos, 410.
Ailbe, 202.
airain, 159, 285, 289. Voir : bronze, cuivre.
airelle, 171, 240.
Aisne, 43.
Aix, 360.
al, 80.
Alaise (Doubs), 285.

alauda, 72.
Alaunius, 304, 309.
alausa, 87, 205.
Albio-, 108.
Albion, 397.
Albio-rix, 108, 304, 305.
Albius, 329.
albolon, 76.
alcê, 84, 203.
Alesia (Alise), 43, 156, 158, 210, 272, 274, 302, 359, 424, 425.
Alexandre-le-Grand, 5, 252, 399, 459.
Alexandre Sévère, 134, 384.
algues, 223.
alimentation, 89.
Alisanos, 99, 314, 317.
Alise-Sainte-Reine, 93, 94, 99. Voir Alesia.
Aliso, 454.
Alixie, 101.
Alkovinos, 93.
Allemagne, 282, 295, 421, 422, 423, 429, 432, 437, 439, 442. Voir : Germanie, Bavière, Palatinat.
Allia, 411.
alliances, 247.
Allobrogae, Allobroges, 69, 105, 110, 151, 156, 193, 197, 228, 275, 276, 360, 406.
Alpes, 22, 78, 200, 206, 302, 395, 402, 409, 414, 415, 416, 418.
alphabet, 95, 379.
altes, 84.
Altkönig, 424.
Amallo-brica, 441.
Amarco-litanus, 304.
Ambactiacus, 445.
ambactus, 63, 235, 238, 239, 261, 450.
Ambarri, 155, 251, 309.
ambe, 80.
ambi-, 108, 127.
Ambiani, 34, 193.
Ambibareti, 243.
Ambi-barii, 108, 244.
ambici, 160.
Ambi-dravi, 108.
Ambi-gatus, 108, 250, 408, 460.
Ambio-marcae, 316.
Ambiorix, 17, 116, 236, 238, 245, 260, 280.
Ambi-renos, 116.
ambre, 44, 175, 191, 208, 209, 221, 222, 368, 396, 418, 456.
âme, 351-353, 373.
amellus, 84.
amendes, 254, 380.
Amfreville, 290.
Ammendola (vigne), 46, 169, 171, 174, 177, 280.
Amphitrite, 216.
Amplepuis, 214.
Ampurias, 216.
amulettes, 209, 332, 369.
anam, 80.
Anamares, Anares, 402.
Anas (Guadiana), 403.
anavo-, 105, 109.
Anavos, 105, 109.
Ancasta, 315.
ancêtres, 27, 272. Voir : famille.
Ancône, 401.
Ancyre, 134.
And-arta, 109, 313, 325.
Andatê, 78, 313. Voir : Adrastê.
ande-, 109.
Ande-brogi-rix, 110.
Ande-camulos, 99.
Andecavi, 34.
Ande-matunnum, 109.
Ande-ritum, 109, 116, 442.
Ande-roudus, 116.
Andrastê, 78, 313.
androcéphale, 324, 337.
anepsa, 76.
Aneroestos, 227.
Aneuni-cnos, 100.
Aneunos, 100.
Anextio-marus, 304.
Angleterre, 435. Voir : Grande-Bretagne.
anguipède, 320.
animaux domestiques, 88, 189, 199-202, 349, 350. Voir : *marca*, *mannus*, *ceva*, *cattus*, *paraveredus*, *vertragi*, *agassaios*, cheval, chien, bétail, oie, mouton, chèvre, bélier, porc, bœufs, vaches.
animaux représentés, 213-214, 287, 289, 292, 294, 336-338.
animaux sacrés, 336.
animaux sauvages, 88. Voir : *urus*, *abranas*, *alce*, *beber*, *ru-*

fius, blaireau, ours, chevreuil, lièvre, loup, sanglier.
annales irlandaises, 2. Voir chroniques.
anneaux, 174, 191, 194, 207, 217, 287, 368.
année, 374.
Annibal, 187, 197, 200, 224, 227, 282, 402, 461.
Antalcidas, 410.
antennes, 283.
anthropologie, 2, 50-51.
anthropomorphisme, 342.
anthropophagie, 26, 27.
antidote, 368. Voir poison.
Antigone Gonatas, 258.
Antiochus Ier Sôter, 265, 288.
Antiochus III le Grand, 258, 265, 404.
Antiochus IV, 46.
Antonius Primus, 135.
Anvalonnacos, 99, 317.
Anvalos, 314, 317, 365.
Apennin, 409,
Apollon, 22, 216, 299, 304, 307, 309, 314, 317, 319, 327, 329, 341, 345.
appariteur, 236.
Appienne (voie), 46.
applaudissement, 237.
Apt, 94.
Aquitains, 35, 238, 243.
Ara-briga, 440
Aranmore, 159.
Aravacae (Arevaci), 403.
arbitrage, 187, 380.
arbres, 198-199, 317, 320, 325, 339, 342. Voir : *aballo*, *rumpotinus*, *verno-*, *vitu-*, *scobiên renne*, *derco-*, *marcus*, *larix*, *padi*, *iupicelluson*, *hys*, *betulla*, *brogilus*, *atinia*, bouleau, if, chêne.
Arcecius, 304.
archéologie, 3, 15, 37-50, 420-425.
archers, 269, 280.
Arco-briga, 440.
Ar-cynia, 112, 456. Voir : *Hercynie*.
Ardèche, 424.
Ardenne, 155, 198. Voir : Arduinna.
Arduenna, 109.
Arduinna, 327.
arduo-, 109.
Ardyes, 402.
are-, 68, 109.
Arecomici, 28.
Are-dunum, 109.
Arelate, 132.
Are-morica, 109.
are-morici, 68.
are-pennis, 63, 195.
Arès. Voir : Mars.
are-vernus, 69.
arganto-, 109.
argent, 42, 48, 160, 168, 175, 176, 206, 210, 215, 218, 222, 285, 288, 327, 332, 346. Voir : *arganto-*.
Argentacus, 445.
argento-, 104, 109.
Argento-coxos, 109.
Argento-magus, 104, 109.
Argento-rate, 104, 109.
argenture, 120.
argile, 160, 211.
Argio-talus, 117.
Argonautes, 401.
Ariamnès, 165.
Ari-conium, 111.
arinca, 84, 193.
Arioviste, 250, 262, 452.
Arles, 360.
armée. Voir : guerre.
arménien, 86.
armes défensives, 41, 43, 89, 191, 285-290. Voir : *leiusmata*, *curtia*, *cartamera*, *caetra* ; bouclier, ceinture, cuirasse, jambières, casque.
armes offensives, 41, 42, 43, 44, 89, 191, 275-285. Voir : *gaesa*, *lancea*, *pétrinos*, *xymêna*, *tolutegon*, *materis*, *sparus*, *cateia* ; épée, javelot, archer, fronde.
Armoricains, 17, 244, 251, 361.
Armorique, 2, 4, 5, 21, 136, 234. Voir : Bretagne.
Ar-nemetici, 434.
arpent, 195.
Arra-bona, 442.
Arria et Paetus, 46.
arrogance, 149.
Arruns, 410, 415.
art décoratif, 208, 214, 285. Voir : ornements.

Artabri, 20, 21.
Artaius, 304, 307, 325, 336.
Artémis, 184, 203, 301.
Artio, 325, 336.
-arto-, 104, 109.
Arto-briga, 104, 109, 439.
Artos, 109.
artuas, 92.
Aruns. Voir : Arruns.
Arverni (Arvernes), 27, 34, 155, 222, 228, 243, 245, 250, 263, 276, 342, 360, 405, 408.
Arverno-rix, 304, 306.
Arvernus, 304, 309.
Arvii, 442.
asia, 63.
Asie-Mineure, 23, 404, 416, 417, 436, 440, 448, 450, 457, 462. Voir : Galatie.
asile, 342.
Asmantia, 454.
assaisonnement, 162.
Assedo-marus, 96.
assemblées, 133, 235-237, 245, 250, 256.
associations, 386.
Asteropè, 303.
astrologie, astronomie, 373.
Atbiti, 93.
ate-, 109.
Ate-boduos, 109, 307
Ate-cingos, 109, 111.
Ate-gnata, 109.
Ate-gnatus, 91.
At-epo, 109.
Atepo-marus, 113, 304, 307.
Atepu, 93.
At-epo-rix, 113.
Atesmerius, 314. Cf. Adsmerius.
Ate-spatus, 109, 307.
Atexto-rix, 96, 100.
Athênâ, 45, 48, 291, 301, 341. Voir Minerve.
Athéniens, 375.
Atichôrios, 419.
atinia, 84.
Atis, 227.
Atlantique, 400.
Atrebates, 30, 34, 132, 229, 260.
Attale Ier, 45, 335, 404.
Atticoti, 27.
auberges, 148, 384.
Auci-rix, 100.
augures, 335, 362, 416.
Auguste, 291, 292, 328.
Augusto-bona, 442.
Augusto-briga, 441.
Augusto-dunum, 430.
Augusto-durum, 433.
Augusto-magus, 435, 437.
Augusto-nemetum, 434.
Augusto-ritum, 442.
Aulerci, 29, 155, 233, 409. Voir : Eburovices.
aulne. — Voir : *verno-*.
auot, *auotis*, 100.
Aurélien, 384.
Autariatae (Autariates), 417, 459.
Autaritos, 258.
autels, 341, 342.
Autessio-durum, 132, 431.
autorité publique, 227.
Autriche, 40, 421, 422.
Autricum, 119.
Autun, 324, 365, 379.
Autura, 119, 454.
auuot, 100.
Auxey 99.
auxiliaires, 250. Voir : mercenaires.
avallo, 65.
Avara, 119, 454.
avarice, 149.
Avaricum, 119, 193, 269, 273.
Avebury, 386.
Aventia, 326, 237.
Aventicum, 327.
Avesnelles, 44.
avi-, 104.
Avi-cantus, 104.
avidité, 149.
Aviênus, 8.
Avignon, 47. Voir : Calvet.
avot, 100.

B

baccar, 72.
Baco, 314.
baditis, 67.
Baetis (Guadalquivir), 403.
bagaudae, 68.
Baginatis, 305, 309.

bagues, 176.
Baiocasses, 34. Voir : Bodiocasses.
Balkans, 404.
balma, 83.
Balor, 281.
Band-ritum, 442.
bannis, 254.
banquet, 203.
barbe, 177.
barde, 358-361.
barditus, 361.
bardo-cucullus, 83, 170.
Bardo-magus, 361, 437.
bardus, 62, 361.
**barga*, 123.
**barica*, 123.
barils, 199.
barques, 223. Voir : navires, bateaux.
Barrex, 304.
barrôn, 79.
barrows, 144.
bascauda, 72.
bas-reliefs, 46.
Bastarnes, 33.
bataille, 283. Voir : combat, guerre.
Batavo-durum, 432.
bateaux, 220, 223-224.
Bath, 30.
Bavai, 101.
Bavière, 279.
Beaumont, 101.
Beaucroissant, 325.
Beaune, 323, 345.
beber, 86.
Bebriacum, 86.
Becciacus, 445.
becco, 81.
Beladonnis, 304, 306.
Belatu-cadrus, 110, 304, 306, 314.
Belatulla, 306.
Belenus, 304, 308, 314, 365.
Belerion ,208, 220.
Bêlêsamis, 93, 305. 317. Cf. *Belisama*.
Belges, 15, 19, 30, 35, 70, 146, 155, 197, 201, 224, 236, 251, 263, 274, 418, 425, 458, 462.
Belgique, 167, 229, 233, 407, 462.
bélier, 159, 213, 319, 329, 337.
Beliniacus, 445.
Belisama, 305, 308, 314, 317 ; cf. *Bêlêsamis*.
beliucandas, 75.
Bellatullus, 306.
Bellegarde, 397.
Belli, 403.
Bellone, 329, 350.
Bellovaci, 34, 146, 155, 233, 236, 242, 244, 251, 292.
Bello-vesus, 107, 118, 197, 306, 409.
Beltene, 308.
Bemiluciovis, 314.
-bena, 109.
Benacus, 445.
benna, 64, 223.
-benno-, 109.
Bergusia, 315.
Berne, 325.
Berru, 43, 290.
Berry, 42, 424.
berula, 87.
Besal-dunum, 429.
Besançon, 156, 273.
bessus, 66.
bétail, 192, 199, 222, 340.
betilolen, 75.
bettonica (bétoine), 71, 368.
betulla, 83.
Biausius, 304.
Bibracte, 43, 119, 156, 157, 158, 209, 210, 235, 273, 327, 424. Voir : Mont-Beuvray.
Bienne, 207.
bière, 163, 178, 355.
bijoux, 41, 173-176, 208.
Bilicatus, 109.
bilinuntia, 75, 272.
bilio-, 123.
bilo-, 109.
Biot, 47.
Bisul-dunum, 428.
Bithynie, 258, 404, 417.
-bitu-, 109.
Bitu-daga, 106, 109, 112.
Bituitos, 165, 202, 210, 228, 263, 276, 360.
Bituriges, 29, 34, 120, 132, 155, 194, 198, 210, 244, 408.
Bitu-rix, 109.
Bitus, 121.
blaireau, 119. Voir : *brocco-*.
blanc (vêtement), 340.

blato-, 109.
Blato-bulgios, 109.
Blato-magus, 109.
blé, 162, 192-193, 222, 247. Voir : épis.
blonds, 141, 172.
blutthagio, 77.
Bodb, 316.
Bodinco-magus, 437.
Bodincus, 438.
-bôdio-, 105, 109.
Bodiocasses, 31, 109, 132.
Bodiontici, 109.
-boduo-, 105, 110.
Boduo-genus, 110.
Boduo-gnatus, 110.
bœufs, 191, 199, 213, 340.
Bohême, 29, 43, 421, 422.
Boii (Boiens), 30, 31, 147, 155, 159, 166, 173, 219, 227, 244, 248, 341, 347, 365, 402, 406, 409, 414, 460, 461.
Boio-durum, 432.
Boio-rix, 116.
bois (divination par le), 340, 379.
bois, 155, 199. Voir : forêts.
bois sacrés, 199, 339, 340, 342, 365.
boisson, 163, 165, 177. Voir : *corma*, *cervesia*.
Bolgios, 419.
bolusseron, 75.
Bolvinnus, 304.
-bona, 442.
bonnets, 171. Voir : chapeaux.
Borbeto-magus, 437.
Bordeaux, 379.
Bormana, Bormanus, 329.
Bormo, 329.
Borvo, 304, 308, 314, 329.
Bosnie, 206, 421.
boucles d'oreille, 176.
boucliers, 163, 164, 166, 208, 271, 285-288. Voir *caetra*, *curtia*.
Boudicca, 110, 172, 182, 260, 290, 313, 341, 346, 350.
boudo-, 110.
Boudo-briga, 110, 439.
bouillie, 162.
bouleau, 199.
Bourges, 101.
Bourgogne, 42, 51, 210, 424.
bouterolles, 284.
boutons, 172, 208, 209.
Boviolles, 273.
braca, 70, 167.
brace, 63.
bracelets, 41, 166, 174-175, 208. Voir : *viriolae*, *viriae*.
brachycéphales, 2, 143.
Braciaca, 304, 309.
brahmanes, 378.
braies, 70, 166-167, 271.
branno-, 123.
Brancus, 228.
Branno-vices, 120, 243.
brano-, 105, 110.
Brano-dunum, 105, 110, 428.
Bratronos, 100.
bratu-, 110.
bratude, 94, 110.
Bratuspantium, 110, 156.
bravoure, 146, 335.
Brennacus, 445.
Brennos, Brennus, 145, 264, 285, 286, 335, 342, 404, 416, 418, 462.
Brescia, 409.
Bretagne, 55. Voir : Armorique.
Bretannos, 303.
breton, 55, 62-69, 80-82, 86-87, 107, 109-118, 123-219, 136-137, 303, 306-308, 318.
Bretons (d'Armorique), 51, 251.
Bretons (de Grande-Bretagne), 18, 36, 142, 147, 152, 154, 173, 178, 181, 186, 188, 197, 201, 202, 207, 223, 229, 245, 251, 257, 260, 261, 264, 265, 282, 286, 290, 295, 313, 340, 341, 350, 354, 458.
Brevio-durum, 431.
-bria, 438.
Bricriu, 253.
bricumum, 77.
-briga, 110.
brigandage, 255, 348, 413.
Brigantes, 30, 182.
Brigantia, 315.
Brigantii, 30.
Brigia, 110.
Brigindo, 99, 317.
Brigit, 315.
brigo-, 105, 110.
Brigo-magus, 110.

brio. Voir : *briva*.
Briona, 92.
* *bris-*, 123.
brisures intentionnelles, 283.
Britanni, 19. 31. Voir : Brittones.
Britanniques (îles), 44, 58, 191, 207, 396, 422, 423, 456. Voir Grande-Bretagne, Irlande.
Britomartos, 271.
Britovius, 304, 306.
Brittones, 19, 306.
briva, 439. Voir : *brio*.
Briva-Isarae, 79.
Brivate, 132.
brivatiom, 98.
Brivo-durum, 431.
Brixantus, 314.
Brixia, 329.
brocco-, 105, 110.
Brocco-magus, 110.
broches (de cuisine), 159, 161 ; (bijoux), 168. Voir : fibules.
Broco-magus, 110, 119, 437.
broderie, 170, 172, 298.
-brogi-, 105, 110.
brogilus, 84, 110.
Brogi-marus, 110.
bronze, 41, 159, 168, 174, 175, 176, 190, 191, 211, 213, 214, 217, 218, 221, 266, 282, 283, 284, 287, 288, 290, 291, 292, 322, 332, 345. Voir : airain.
**brozdo-*, 123.
brûler vif, 180, 255, 348.
Brumath, 326.
Brundisium, 21.
Brython, 19.
bûchers, 255, 348, 352.
bûcheron, 317, 320.
Budenicus, 304, 309.
buis, 199.
bulga, 63.
Bulgarie, 423.
Burghead, 424.
burin, 214.
Burorina, 315.
Buscilla, 101.
Bussu-marus, 303.
butin de guerre, 255, 275, 346.
Buxenus, 304.
Byzance, 404.

C

caballus, 85.
cabanes, 154, 158.
Cadix (Gadeira), 6, 399.
-cadro-, 110.
Cadurci, 34, 155, 194, 334.
Caecilio-briga, 440.
Caerosi, 17.
Caesaro-briga, 441.
Caesaro-dunum 430.
Caesaro-magus, 437.
caetra, 84.
cailloux, 367.
caio, 69.
Cala-dunum, 427.
calcul, 145.
Caledonii, 19, 36, 143, 154, 181. 207, 229, 279.
calendrier, 97, 374-377.
Caleti, 33, 110, 194, 244, 291, 307.
-caleto-, 110.
Caligula, 142.
Callemarcium, 68.
calliomarcus, 68.
calocatanos, 77.
Calu-briga, 440.
Camargue, 201.
Calvet (musée), 46, 93, 94.
Cambaulos, 419.
cambiare, 65.
**cambita-*, 123.
cambo-, 105, 110.
Cambo-dunum, 105, 110, 119, 426.
Cambo-ritum, 110, 132, 442.
cambutta, 88.
Camelio-magus, 437.
Camille, 414.
**camino-*, 123.
Camiorica, 315.
camisia, 84.
Camma, 184.
Campani, 410.
Camulo-, 105.
Camulo-dunum, 118, 427, 429.
Camulo-genus, 106, 120, 260, 306.
Camuloriga, 315.
Camulo-gnata, 105.
Camulo-rix, 105.
Camulus, 105, 306, 308, 314. Voir : *Camulodunum*.

candetum, 66, 195.
candosoccus, 72.
caneco-sedlon, 99.
Canetonessis, 304, 309.
Cannes, 282.
canots, 224. Voir : barques.
Cantia, 454.
Cantii, 34.
cantlos, 97.
-canto-, 105, 110, 129.
Canto-bennum, 109.
Canto-rix, 110.
Canto-senus, 105, 110, 117.
cantus, 86.
capanna, 87.
Capitole, 144, 174 177, 286, 367, 411.
Capoue, 410.
captifs, 46. Voir : prisonniers.
-capto-, 110.
capuchon, 170. Voir: *cucullus*.
caracalla, 85, 170.
caractère, 145.
caractéristique de peuples, 35-37.
Carantiacus, 445.
caranto-, 105, 110.
Caranto-magus, 105, 110, 436.
Carantus, 110.
Carassounus, 96.
Caratacus, 290.
Carbanto-rate, 86, 119.
Carbanto-rigum, 86, 116.
Carinthie, 361, 421, 423.
Cariociecus, 304.
Carni, 33.
Carniole, 421.
carnon, 64.
Carnutes, 34, 141, 155, 198, 220, 244, 250, 341, 380, 409.
carnyx, 268, 276, 292.
Carpento-rate, 86.
Caro-bricas, 132.
carpentum, 86, 223.
Carpunda, 326.
carquois, 280.
carreaux, 171.
Carrodunum, 427.
carruca, 86, 223.
Carrus, 304.
carrus, 86, 223, 263.
cartamera, 79.
Carthage, 257, 258.
Carthagène, 253.
Carthaginois, 187, 258, 463.
Cartismandua, 182.
Carvilius, 229.
casamo, 74.
casnar, 74.
casques, 171, 208, 289-290.
Casses, 317.
Cassi, 31.
-cassi-, 110.
Cassi-gnatus, 110, 317.
Cassi-mara, 317.
Cassino-magus, 436.
Cassi-talus, 93, 117, 317.
Cassitérides (îles) 20-21, 170, 397.
cassiteros, 111, 457.
Cassi-vellaunus, 111, 229, 260, 317.
castella, 156.
Casticus, 228.
castor, 86, 119.
Castor, 318.
cata-, 111.
Cata-mantaloedis, 111, 229.
cateia, 85, 277-278.
caterva, 70, 270.
Cathbad, 379, 383.
Cathubodua, 316.
Cattus, 86.
cattus, 86.
-catu-, 105, 111, 127.
Catuellauni, 31, 34.
Catuenus, 121.
Catu-gnatus, 113, 121.
Catuiacus, 445.
Catumandus, 227.
Catu-marus, 105, 111, 114, 211.
Catu-riges, 30, 34, 120, 132.
Caturigo-magus, 114, 436.
Catu-rix, 106, 111, 116, 121, 304.
Catus, 121.
Catu-slogi, 117.
Catu-sualis, 111.
Catu-vellaunus, 111, 121.
Catu-volcus, 111, 199.
Cauci, 29.
cavalerie, 47, 200, 258, 261-262, 269. Voir : *trimarcisia*, chevaliers, equites.
cavannus, 73.
Cavaras, 240.
Cavari, 134.
Cavarillus, 259.
Cavarinus, 236.

Cavaros, 404.
Cebennon, 81, 453.
cecos ac cesar, 78.
cèdre (huile de), 147.
ceintures, 41, 170, 256, 285. Voir : *cartamera*.
celicnon, 99.
Celta, 12.
celtibère, 72.
Celtibères, 16, 51, 148, 150, 163, 178, 201, 207, 239, 253, 262, 276, 282, 286, 298, 365, 418.
celtibérien (alphabet), 50.
Celtici, 15, 403.
Celticum, 455.
Celtillus, 228.
Celtinê, 303.
Celtique, 22, 228, 233, 302, 395, 397, 405, 414, 455.
Celtis, 186.
Celto-galates, 16.
Celto-ligures, 16, 302, 400.
celtomanes, 136-137, 387.
Celtorii 16, 418.
Celtos, 303.
Celtoscythes, 16.
Cemenelus, 304, 309.
Cemmenon, 81.
Cempses, 8.
Cenabum, 221.
cendres, 197.
Cenn Cruaich, 351.
Cenomani, Cenomanni (Gaule transalpine), 30, 34, 452 ; (Gaule cisalpine), 30, 237, 250, 303, 309, 402, 405.
Cento-briga, 440.
centre de la Gaule, 380.
céramique, 421. Voir : poterie.
cercer, 76.
cercles, 199.
céréales, 192-194. Voir ; *sasia*, *brace*, *arinca*, *coccum*, *vela*.
cérémonies, 179, 366.
Céréthrios, 419.
cerf, 319, 320. Voir : élan.
Cernunnos, 318.
Certosa (La), 286.
cervarium, 204.
cervoise, 63.
cervesia, 83.
César, 6.
ceto-, 111.
Ceto-briga, 111.
cetra, 84.
Ceutrones, 207, 244.
ceva, 74.
Cévennes, 200.
chaînes, chaînettes, 170, 208, 281, 285.
Chaldéens, 363.
Chalybes, 21.
chamois, 204, 338.
Champagne, 42, 174, 266, 283, 424. Voir : Marne.
champs, 198. Voir : *olca*, *magus*.
chants, 275, 359-360, 383.
chapeaux, 171.
chanvre, 194.
charbons, 161.
charcuterie, 162.
chariots, 208, 222, 264, 269.
charrue, 197. Voir : *plaumorati* soc.
chars, 191, 210, 262-268, 425.
chasse, 162, 202-204, 278, 280.
chasteté, 347.
chat, 86.
Château-Thierry, 43.
Châtelard (Le), 44.
Châtelet (Le), 44.
châtiments, 254, 380. Voir : pénalités.
Chauci, 29.
chaudières, 161, 165, 211.
chaume, 154.
chaussures, 171.
chaux, 176, 197.
chef militaire, 235, 244, 259.
cheminées, 159.
chemins, 221. Voir : routes.
chêne, 196, 199, 224, 339, 340.
chenets, 159.
chevaliers, 364. Voir equites.
chevaux, 147, 189, 200, 324, 337, 338. Voir : *marca*, *mannus*, *eporedias*, *epo-*, cavalerie.
cheveux, 36, 141, 142, 176, 177, 186, 269, 346.
chevilles, 157.
chèvres, 166, 200. Voir : *gabro-*.
chevreuil, 203, 204. Voir : *iorcos*
chiens, 160, 201-203, 222, 337.
Chiomara, 183.
Chorges, 33.
chroniques galloises, 3.

chrotta, 64, 361.
Chypre, 21.
Cicéron (Q. Tullius), 95.
Cicinus, 304.
Cicolluis, 304, 329.
ciel, 252, 300, 346, 379, 399.
Cimbres, 24, 27, 115, 142, 289.
Cimbri, 74.
Cimenice, 81.
Cimiacinus, 304.
Cimmériens, 23, 24.
Cingetius, 111.
-cingeto-, 111.
Cingeto-rix, 111, 229, 231, 236, 256, 259.
-cingos, 97.
cintu-, 105, 111.
Cintu-genus, 111, 113.
Cintu-gnatus, 111.
Cintu-marus, 105, 111.
Circé, 384.
circius, 328.
Cisalpine, 91, 153, 161, 187, 196, 227, 232, 241, 283, 325, 361, 365, 402, 411, 443, 448, 463. Voir : Italie.
Cisalpins, 141, 147, 151, 159, 196, 197, 224, 247, 250, 263, 281, 286, 289, 341, 346, 365, 402, 410, 462.
ciseaux, 178.
ciselures, 285.
cisium, 79, 223, add.
Ciso-magus, 436.
Cissonius, 304, 314.
cistes. Voir : seaux.
civitates (cités), 242-247, 260.
claies, 154.
clans, 188, 246.
Clastidium, 263.
Claude, 367.
Claude II, 200.
Clavariatis, 304.
Cléopâtre, 258.
**clêta*, 123.
clients, 189, 233, 235, 238-256, 261, 349 ; peuples clients, 243, 244, 245.
climat, 397.
Clondicus, 151.
clopias, 79, 205.
clous, 209, 223.
Cluny (musée de), 317.
Clusium, 409, 410, 418.
Cluto-rix, 121.
Clutoida, 326.
co-, 111.
cob-, 111.
Cob-lanuo, 111.
Cobledu-litavus, 304, 307.
Cob-nertus, 111.
Cobro-, 105.
Cobro-mara, 105.
coccum, 81.
cochers, 238, 268. Voir : conducteurs.
Cocidius, 304, 305, 308, 314.
coffre, 147.
Coligny (inscription de), 96-98, 374-377.
colisatum, 84, 223.
collèges, 386.
Collias, 94.
collier, 166, 172, 173, 174, 191, 208, 214, 271, 319, 324, 346. Voir : *maniacès*.
-com-, 111.
Co-matu-marus, 111.
combat, 46, 268, 270-272, 355, 382. Voir bataille.
combennones, 64.
Comboio-marus, 111.
commandement militaire, 259.
commerce, 90, 219-221, 300. Voir : marchands.
Commius, 133, 229, 244, 260.
communauté des biens, 247 ; des femmes, 181 ; religieuse, 386.
communications, 221.
Comontorios, 404.
composition pour meurtre, 254.
comptes, 372.
con-, 111.
Conall, 148, 370.
Conchobbar, 3, 281, 382.
Concolitanos, 227.
Cond, 143.
Condate, 111, 132, 306.
Condatis, 304, 306, 309.
Condato-magus, 114, 118, 436.
Condet, 323.
Con-dercus, 112.
Condrusi, 17.
conducteurs, 263, 264. Voir : cochers.
Conem-briga, 440.

confédération, 244.
confiscation, 256.
Conim-briga, 440.
Con-geistlos, 113.
Con-gonneto-dubnos, 112.
conjugaison, 131.
Connacht (Connaught), 272.
conseil, 260,340. Voir : assemblées, sénat.
construction, 351.
contestations, 380.
contingent, 244.
Con-victo-litavis, 111, 382.
corail, 191, 208-209, 267, 425.
coq, 337.
coquille, 218.
Coralli, 291.
corbeau, 335, 336. Voir : *lugos*, *boduo-*, *brano-*.
corbeilles, 160, 199.
Corbilon, 222.
-corio-, 111.
corma, 62, 163.
corna, 76.
Cornavii, 31, 351.
cornes, 160, 289, 318, 319, 320, 338, 339.
Cornouaille anglaise, 21, 55, 221.
Corotiacus, 304.
corporations, 385.
Correus, 236.
cosmogonie, 373, 379.
Cososus, 304.
Cotini, 33.
Cotta, 280.
Cottaio-briga, 439.
cottes de maille, 288.
Cottus, 259.
Couchey, 99.
couleurs, 170, 171, 209, 212, 214, 289.
coupes, 160, 163, 184, 185, 212.
courage, 146.
couronnes, 268.
couteaux, 207.
coutelas, 41, 160, 281.
-covero-, 112.
covinnus, 66, 223, 263.
coxo-, 112.
craie, 197.
cranes, 147, 160.
crannog, 44, 217.
crémaillères, 159.
crémation. Voir : incinération.
Crêt-Châtelard, 44.
creusets, 44.
cribles, 160.
Criciru, 169.
crins, 160, 290.
cristal, 368.
crimes, 254, 256, 380.
cris de guerre, 293.
Critognatus, 27.
crixo-, 112.
Crixos, 112, 271.
croissants, 176, 287. Voir : lune.
croix gammée, 212, 288, 331.
cruauté, 146, 151.
crucifier, 349.
Cruithne, 18.
Cruithnech, 18.
cruppellarii, 75.
Cualngé, 3, 272, 321, 362.
Cûchulainn, 3, 148, 268, 272, 278, 281, 321, 324, 370.
cucullus, 83, 170.
cuillères, 175.
cuir, 201, 224. Voir : peaux.
cuirasse, 288-289. Voir : *leiusmata*
cuivre, 21, 160, 207, 209, 217.
Cularo, 119.
culte, 346.
Cumal, 306.
cumba, 87.
cumin, 162.
-cuno-, 105, 112.
Cuno-marus, 121.
Cuno-pennus, 105, 112.
cupidité, 149.
cupules, 331.
Curiosolites, 34, 155, 193, 244.
curmi, 62.
currach, 224.
Curtius (C.), 410.
cuves, 165, 310.
cuvettes, 211.
cycles, 376, 377.
cygnes, 213.
Cymry, 24.
Cynètes, 8, 396.
Cypre, 21.
cyrtias, 79.

D

D barré, 96.
Daces, 460.

dago-, 106, 112.
Dago-bitus, 106, 112.
Dago-dubnus, 106, 112, 121.
Dago-durnus, 113.
Dago-vassus, 117.
Dalmatie, 448.
Damona, 329.
dan, 69.
Danno-talos, 99. Cf. *Tanotaliknoi*.
danses, 269, 271, 346, 347.
Danube (Istros), 22, 33, 182, 221, 259, 395, 397, 401, 402, 414, 416, 417.
Dardani, 32.
dards, 203. Voir : javelot.
Dario-ritum, 442.
darsus, 87.
Dauphiné, 424.
dauphins, 205.
dates, 39-40.
Davies (Edward), 389.
débiteurs, 239.
déclinaison, 130.
décoration, 215. Voir : ornements.
dede, 93, 94.
dédicaces, 365.
déesse cornue, 319.
Dejotarus, 151.
Delphes, 335, 404, 416, 419, 457.
Demetae, 34.
Dêmêtêr, 347.
Demetrius, 354.
démocratie, 229.
Dennevy, 323.
dents, 369.
Denys l'Ancien, 257, 397, 410, 413.
Deo-briga, 110, 439.
Deo-brigula, 439.
dépouilles. Voir : butin.
Derceia, 112.
derco-, 112.
Derco-iedus, 112.
Derdriu, 184.
Dervaci, 112.
**derveita*, 123.
Derventio, 119.
dervo-, 112.
Dervones, 112, 316.
Dervos, 112.
Desso-briga, 439.
dettes, 237, 239, 249, 352.
Deusoniensis, 305.
devins, 334, 362. Voir : divination.
dêvo-, 112, 127.
Devo-gnata, 112.
Devon, 34.
Devona, 456.
Dexiva, 315, 328.
Dexivates, 328.
Diablintes, 34.
Diarmait mac Fergusa, 182.
Dicaineos, 390.
dieux, 299-334, 348, 408. Voir : *Divo-durum*.
Dieu à la roue, 319, 323.
Dieu au maillet, 322, 332, 337, 345.
Dieu cornu, 318, 330, 338.
Dieu tricéphale, 323.
Differdange, 320.
Dijon, 99.
dîner, 150. Voir : repas.
Dinomogetimarus, 304, 329.
Dioclétien, 384.
Diodore de Sicile, 11, 400.
Dioscures, 216, 301, 318.
Dirona, 326.
discours, 152, 272. Voir : éloquence.
disette, 181.
dislocation, 316.
Dispater, 251, 303, 310, 322, 353, 373.
disputes, 164.
disques, 168.
distractions, 202-205.
Divanno, 304, 329.
Divi-catus, 111.
Diviciacus (Eduen), 151, 364, 372, 381.
Diviciacus (Suession), 251, 462.
divination, 334, 335, 340, 349, 362, 366, 379, 383. Voir : présages.
Divixta, 96.
divo-, 112.
Divo-durum, 112, 118, 432.
Divo-gena, 120.
Divo-genus, 120.
Divona, 112, 326.
**dîâto-*, 123.
Doiros, 99.
dolichocéphales, 2, 143.
dolmens, 39, 387. Voir : menhirs.
domaine public, 248.

domination universelle, 367.
Domitius Ahenobarbus, 276, 360.
Domnonée, 343. Voir : Dumnonii.
Don (Tanaïs), 403.
Donn, 321.
-donno-, 112.
Donnos, 112.
Donno-taurus, 112, 321.
Doriens, 414.
Dornonia, 454.
doro, 69, 126, 430.
Dorset, 34.
dot, 180.
douaire, 182.
Doubs, 273.
dragon, 292, 312. Voir : serpent.
Drappès, 255.
drasidae, 364.
Drave, 33.
**drillo-*, 123.
Drilônios, 398.
droit irlandais, 254.
droit de vie ou de mort, 180, 187, 230, 256.
droite, 347.
Druentia, 454.
druidae, druides, 63, 234, 251, 254, 256, 259, 341, 348, 351, 357, 358, 363-392, 414.
druidesses, 383-385.
druidisme, 250, 388.
dru-nemeton, 81, 340.
** drungos*, 68, 87.
Drutalus, 81.
Dubis, 453.
dubno-, 106, 112.
Dubno-rix, 106, 112.
Dubno-talus, 117, 121.
Dubra, 112, 456.
-dubro-, 106, 110.
Dubro-dunum, 106, 110.
ducône, 77.
duel, 252-253, 270-272.
dugiiontiio, 99.
Dumiatis, 304, 309.
Dumnacus, 121.
dumno-, 106, 112.
Dumno-coveros, 112.
Dumnonii, 34, 217.
Dumno-rix, 106, 112, 182, 228, 231, 261, 364.
Dumno-talus, 107.
dûn, 159.
Dun Aengus, 159.
Dunatis, 304, 306.
-duno-, 112.
Duno-catus, 105, 111.
Duno-marus, 112.
Dunon, 429.
dunum, 64, 306, 426-430.
Durnacus, 113.
-durno-, 113.
Durno-magus, 113, 437.
-duro-, 430.
Duro-brivae, 433.
Duro-casses, 34, 111, 132.
Duro-catuellauni, 433.
Duro-cobrivae, 433.
Duro-coregum, 132.
Duro-cornovium, 433.
Duro-cortorum, 433.
Duro-levum, 433.
Duro-litum, 433.
Duro-storum, 433.
Durotriges, 34.
Duro-vernum, 433.
Duro-vigutum, 433.
dusii, 68, 327.
dvorico, 99.
Dyvet, 34.

E

eau, 185, 373.
eaux (culte des), 326.
Ebo-durum, 432.
Eburacus, 113, 119, 445.
eburo-, 113.
Eburo-briga, 113, 438.
Eburo-dunum, 427.
Eburo-magus, 436.
Eburones (Éburons), 17, 113, 155, 156, 193, 198, 199, 236, 244, 245.
Eburos, 113.
Eburo-vices, 34, 113, 132, 155, 233, 234, 291.
écarlate, 171.
Ecco-briga, 441.
éclipse, 335.
écoles, 379.
écorces, 162, 285.
Ecossais, 51.
Ecosse, 19, 55, 463.
écriture, 95, 372.

écrivains de l'Antiquité, 12, 62-88.
écuelles, 211.
éducation, 186, 372-374.
Eduens. Voir : *Aedui.*
égouttoirs, 162.
Egypte, Egyptiens, 356, 448.
eiôru, 93, 100. Cf. *ieuru.*
élan, 203.
Elbe, 395.
élection, 230, 371, 381, 385.
Eleuteti, 243.
Elitovius, 409.
ellébore, 204.
Ellépore, 410.
éloquence, 151, 152, 272, 312.
Elvontiu, 100.
Elvo-rix, 113.
Elysée gaélique, 354-355.
émail, 208-209, 266.
Emain Macha, 159.
emarcus, 74.
embrecton, 79.
émigration bretonne, 136.
empaler, 349.
emponê, 74, 184.
Emporium, 216.
enclumes, 207.
Enètes, 405.
enfants, 174, 181, 186, 187, 350, 351, 418.
engrais, 90, 197. Voir : *marga, acaunumarga, glissomarga.*
Eni-genos, 120.
énigme, 152.
enseignement, 372.
enseignes, 245, 294, 336.
entrailles des victimes, 334, 350, 362.
Entremont (trophée d'), 47, 148.
epad, 100.
épées, 41, 42, 191, 224, 263, 269. 281-285, 345, 425.
éperon, 267.
épidémie, 181, 362. Voir : maladies
épingles, 41, 175, 208.
Epire, 257.
épis, 162. Voir : blé.
-epo-, 106, 113, 126.
Epo-manduo-durum, 113, 132, 431.
Epo-meduos, 113.
Epona, 113, 325, 329.
Eponine, 64, 184.
épopée irlandaise, 3, 143, 297, 382. Voir : Cualngé.
eporedias, 66, 325.
Epo-redia, 106.
Epo-redo-rix, 116, 121, 231, 259.
Epo-stero-vidus, 113.
époux, 248. Voir : mariage.
Epponiacus, 445.
Epponina, 74.
Equa-bona, 442.
equites, 234, 237, 260, 392, 454.
Eratosthène, 401.
Erèbe, 353.
Eridan. Voir : Pô.
Erno-durum, 431.
Erumo, 326.
esclaves, 189, 222, 238, 239-240, 349. Voir *ambactus, capto-.*
Esopnio, 93.
esox, 81, 205.
Espagne (Ibérie), 3, 5, 20, 206, 216, 221, 303, 402, 413, 429, 430, 439-441, 442, 450, 458, 463. Voir : Portugal, Ibères.
esprit, 152.
Essalois, 44.
Essedones, 147.
essedum, 70, 210, 223, 265, 267.
essieux, 266.
Este, 93.
Estle-dunum, 429.
Esubii (Esuvii). 155, 193, 310.
Esu-genus, 106, 113, 120, 310.
Esu-nertus, 115, 120, 310.
Esus, 310, 317, 321.
Esuvii. Voir . Esubii.
étain, 21, 207-208, 218, 221, 222, 396, 457. Voir : *cassiteros.*
étamage, 210.
éternité, 373.
Ethiopiens, 399.
éthique, 373.
etic, 99.
étoffes, 172.
étoiles, 287.
Etolie, Etoliens, 404, 419.
étoupes, 294.
étrangers, 150, 254, 302.
étrusque (alphabet), 50, 91.
Etrusques. 372, 409, 410, 414, 415, 416, 449. Voir : Tyrrhènes, Tusci.

eubages, *cuhages*, 85, 362.
Eumène II, 45, 258.
eurises, 47.
Europe centrale, 217, 446.
Euxenos, 185.
Eve, 137.
Evreux, 101.
exacum, 74.
Excingo-magus, 111, 435.
Ex-cingo-marus, 113, 114.
Ex-cingus, 111, 113.
excommunication, 380.
exil, 254, 256.
Ex-obnus, 115.
Ex-omnus, 115.

F

Fabius (les), 149.
Fabius Maximus (Q.), 228.
fagots, 272.
familia, 237.
famille, 89, 233.
fanfaronnades, 149.
farine, 163, 165. Voir : *brace*.
fatalisme, 334.
faux, 198, 207, 265, 268.
fébrifuge, 368.
femmes, 147, 156, 172, 178, 180-187, 260, 350, 362, 417.
féodalité, 247.
fer, 40, 41, 42, 159, 168, 173, 175, 178, 206, 207, 217, 221, 222, 266, 284, 287, 339.
Fergus, 370.
fertilité, 194, 195, 196, 408, 414.
Fes Temrach, 371.
festins, 160, 164, 165, 240, 253.
fêtes, 147, 348.
fétiches, 369.
feu, 255, 349, 373. Voir : brûler, incinération.
fiançailles, 185.
fibules, 42, 44, 168-169, 172, 208, 209, 421.
fidélité, 183-184.
figues, 415.
filé, 358, 381.
filets, 202.
finances, 246.
Find (Fingal), 3, 306.
Findmag, 104.
Fir Bolg, 3.
flèches, 41, 203, 204, 349.
fleuves, 189, 205, 220, 414, 453. Voir : *ritu-*.
flux et reflux, 400.
Fomoré, 320.
forêt, 155, 198-199, 327, 369. Voir : *brogilus*, *ceto-*, *Litana*, bois.
forge, 119. Voir : *goban-*.
fortifications, 155-157, 272-274. Voir : *dunum*, castellum, oppida.
fosses, 191. Voir : sépultures.
fougère, 199.
fourrage, 193.
fourreaux, 160, 208, 213, 224.
fourrure, 170.
foyers, 161.
français, 82-84, 87-88.
Franche-Comté, 42, 51, 422.
freins, 201, 222. Voir : mors.
froid, 397.
fromage, 162, 200, 219.
froment, 163. Voir : blé.
frondes, 280.
Frontu, 98.
fruits, 162.
fumée, 339.
fumier, 197.
funérailles, 189-192, 239, 371. Voir incinération, inhumation.

G

Gabali, 34, 206, 243.
gabalus, 85.
Gabriacus, 445.
gabro-, 113.
Gabro-magus, 113, 437.
Gabro-sentum, 57, 113, 119.
Gadeira. Voir : Cadix.
gaélique, 55, 462. Voir : irlandais.
Gaëls, 2, 14, 340, 354-355, 458, 462. Voir : Irlandais.
gaesa, 64, 271, 275-277, 278.
Gaesatae, Gaesati, 13, 61, 166, 227, 261, 288, 401, 402.
Galata, 12, 13.
Galates (Galatae), 13, 14, 45, 51, 78, 79, 133, 141, 142, 151, 165, 184, 187, 258, 282, 335, 340, 342, 346, 350, 365, 418.
Galatès, 303, 413.

Galatie, 77, 186, 201, 462. Voir : Asie-Mineure.
Galatos, 227.
galba, 75.
Galba (Servius), 280.
Galba (empereur), 135.
Galba (roi), 229, 260.
galgals, 343.
Galîân, 462.
Galice, 21, 170.
Galles (Pays de), 2, 3, 55, 182, 281, 298, 358, 360.
Galli, 13.
gallicae, 171.
Gallizenae, 383.
Gallo-grecs, 16, 350, 418. Voir : Galates.
gallois, 4, 55, 62-69, 72-73, 75, 81-88, 104, 105, 106, 107, 108-118, 123-124, 126-130, 305-308, 310, 318, 325, 361, 375, 397, 430, 435, 438, 441, 450.
Gallois, 51, 297, 344.
Gallus, 14.
gamba, 88.
Garde (lac de), 92.
Gargas, 94.
Garonne, 206.
**garri*, 124.
Garumna, 454.
**gatali-*, 124.
gâteaux, 336.
gauche, 340.
Gaule, 6, 53, 422, 424, 425, 443, 450, 461, 462, 463. Voir : Celtique.
gaulois, 60-136, 384, 452.
Gaulois mourant, 46, 144, 286, 292.
Geidumni, 244.
geis, 370. Voir : tabou.
geistlo-, 113.
gelasonen, 76.
Gélignieu, 102.
genava, 113.
Genava (Genève), 113, 119, 221.
général. Voir : chef.
-genos, 106, 113.
Genouilly, 99.
Genucius (M.), 410.
Geoffroi de Monmouth, 4.
Gergovie, 44, 156, 180, 186, 273, 274.
Germains, 18, 24, 35-36, 142, 143, 146, 167, 186, 192, 235, 245, 262, 277, 291, 339, 340, 361, 375, 449, 450, 451, 452, 453, 461.
Germanie, 29, 383, 415, 443, 450, 452, 461.
germanique, 36, 61, 74, 79, 83, 121, 125, 440, 452.
Géryon, 302.
Gètes, 356, 389, 390.
geva, 74.
Giamilos, *Giamillus*, *Giamillo*, 97.
giamon, 97.
Giarinus, 304.
gibier, 191, 201, 204. Voir : chasse
gigarus, 73.
gilarus, 78.
Gisacus, 314.
gladiateurs, 253. Voir : *cruppellarii*, *murmillo*.
glaives, 208.
glana, 113.
glands, 196, 367.
glano-, 113.
Glastonbury, 44.
glastum, 74.
glesum, 74.
glisso-marga, 67.
-gnato-, 113.
gnatus, 73.
gnomes, 324.
gobann-, 113.
Gobanni-enos, 113.
Gobannio, 113.
Gobannium, 119.
Gobannitio, 113.
gobedbi, 99.
**gobo*, 124.
Goëllo, 33.
Goidel, 14.
Gomer, 23.
Gorge-Meillet (La), 290.
Gotini, 33, 36, 461.
gotique, 60, 126-128.
gouges, 207.
graisse, 162.
Grande-Bretagne, 3, 4, 5, 23, 26, 29-31, 36, 133, 170, 172, 183, 195, 197, 206, 207, 217, 222, 223, 251, 260, 287, 295, 354, 365, 378, 399, 406, 407, 412,

413, 429, 432, 433, 436, 442, 443, 448, 450, 458, 462, 463. Voir : Angleterre, Écosse, Iles Britanniques.
granges, 162.
Grannus, 304, 314,.
**gravo-*, 124.
gravure, 49.
grec, 71, 72, 76, 77, 79, 85, 95, 103, 125-130, 362.
Grèce, 3, 146, 289, 400, 418, 419, 462.
grecques (lettres), 95, 372.
Grecs, 8, 9, 404, 419.
**grenna*, 124.
Grèzan, 288.
Grimm (loi de), 25.
Grudii, 244.
grues, 287, 317-318, 320, 338.
gubia, 81.
guérison. Voir : maladie.
gué. Voir : *-ritum*.
guerre, 89, 145, 187, 257-293, 381, 382. Voir : *bodio-*, *catu-*, *cingeto-*, *cob-*, *corio-*, *orgeto-*, *slogo-*.
guerrières, 182, 186-187.
gui, 339, 368.
gulbia, 81.
gunna, 88.
Gundestrup (chaudron de), 48, 286, 289, 292, 319.
gutuater, 82, 365.
gymnosophistes, 363.
Gyptis, 185.

H

habitation, 89, 153-161.
habits, 166-172.
haches, 41, 207, 213, 220, 277, 332.
haematites, 76.
Haguenau, 325.
Hallstatt, 2, 40-42, 50, 143, 168, 169, 172, 174, 175, 176, 177, 189, 190, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 221, 266, 277, 279, 282, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 420, 424, 450.
halus, 71.
hameçons, 207.
Harmogius, 204.
harnais, 201, 208, 210.
harpe, 361.
haruspicine, 362.
Hastedon, 424.
hébreu, 79, 80, 137.
Helico, 406.
Hellénogalates, 16.
Hellespont, 404.
Helvètes, Helvetii, 95, 146, 155, 193, 224, 228, 230, 240, 241, 242, 244, 246, 247, 269, 285, 406, 461.
Héraklès (Hercule), 150, 302, 305, 309, 311-313, 400, 412, 414, 416.
Hérault, 216.
herbe, 197, 198.
herbe aux corbeaux, 368.
Hercynie, Hercynienne (forêt), 407, 408, 415, 461. Voir : *Arcunia*.
Herco-brica, 439.
Hêrippê, 240.
héritage, 248, 260, 380.
Hermès, 312, 319. Voir : Mercure.
Hespérides, 355.
Hesus, 310. Voir : Esus.
hêtre, 199.
Hibernia, 397.
hiérarchie druidique, 386.
Hierni, 396.
Hiéron, 216.
Hiéronyme de Cardie, 11, 400.
Himilcon, 8, 9.
Hispani, 282. Voir : Espagne.
Hongrie, 206, 283, 421, 422.
hospitalité, 150, 220, 245.
Hostilius Saserna, 177, 267.
hôtes, 150.
housses, 201.
huile, 162, 415.
huîtres, 204.
huttes, 44, 158. Voir : cabanes.
hyacinthe, 171.
hydromel, 163, 184. Voir : *medu-*.
hyperbole, 152.
Hyperboréens, 22, 327, 355.
hys, 78.

I

Ialonus, 314.
iantu-, 113.

Iantu-marus, 113.
Iapodes, 33, 459.
Ibères, 143, 302, 399, 413, 418, 449.
Ibérie, 397. Voir : Espagne.
Ibéro-Ligures, 461.
Ibéros, 303.
Iblio-durum, 431.
Iblio-marus, 448.
Ibosus, 314.
Icaunis, 315, 326.
Iccavos, 99.
Iccio-durum, *Icio-durum*, 431.
Iciacus, 445.
Iceni, 182.
Ico-randa, 444.
Icio-magus, 436.
Ico-vellauna, 315.
Ictis, 208.
Idennica, 305.
Ientu-marus, 113.
Ierne, 397.
Ieusdrinus. Voir : Leusdrinus.
icuru, 100. Voir : *eióru*.
if, 122, 370, 379. Voir : *eburo-*, *ivo-*.
Illyrie, Illyriens, 31, 32, 33, 147, 197, 262, 398, 401, 417, 419, 421, 448, 449, 459, 463.
imitation, 152.
immortalité, 351-354, 373, 377.
imperium, 260.
Impernal (L'), en Luzech 44, 157.
impiété, 145.
impôts, 232, 239, 246, 249, 364, 372.
incantations, 346, 370.
incendies, 149.
inceste, 181.
incinération, 15, 39, 189-192, 282, 352, 451. Voir : bûchers.
inconstance, 145.
indice céphalique, 51, 143.
Indiens, 399, 455.
industrie, 90, 119, 205-219. Voir : émail, étain, *tannare*.
Indutiomarus, 231, 255.
infanterie, 269.
infanterie montée, 262.
inhumation, 15, 39, 189-191, 208, 352, 425.
injustices, 239, 302.
inondations, 149, 352, 399, 414, 456.
inscriptions gallo-romaines, 296, 304-330, 314.
inscriptions gauloises, 37, 54, 91-103.
inscriptions grecques et latines, 102-103, 446.
instruments. Voir : outils.
Insubres, (Isombres), 26, 30, 141, 166, 219, 246, 250, 261, 291, 301, 341, 346, 402, 414.
intelligence, 151-152.
intempérance, 150.
Intercatia, 271.
interdire, 380.
iorcos, 86.
iorebe, 100, 101.
Iovincillus, 128.
Iris, 397.
irlandais, 62-69, 81-82, 86-87, 92, 103, 104-107, 108-118, 123-124, 125-131, 137, 303, 306-308, 316, 318, 326, 361, 375, 397, 430, 435.
Irlandais, 27, 36, 148, 164, 188, 222, 297, 321, 379.
Irlande, 2, 55, 165, 181, 192, 206, 220, 221, 230, 239, 249, 260, 268, 272, 281, 320, 343, 351, 358, 360, 361, 370, 381, 386, 397, 429, 462.
irréflexion, 145.
Irumna, 454.
Is, 137.
Isara, 454.
Isarninus, 106, 114.
Isarno-, 106, 114.
Isarno-durum, 432.
Isarnus, 106, 114.
Isle-sur-Sorgue (L'), 94.
Istros. Voir : Danube.
Istres, 405.
Italie, 283, 398, 402, 408, 410, 415, 417, 418, 437, 448, 462. Voir : Cisalpine.
iugo-, 114.
iumbarum, 76.
iupicelluson, 77.
**ivo-*, 124.
ivoire, 175, 222.
Ivo-magus, 114.
ivrognerie, 150.

J

jacinthe, 195.
jambières, 290.
jambon, 162, 253.
Japhet, 23.
jaspe, 368.
javelot, 191, 263, 268, 275-280. Voir : *gaesum*.
Jérôme (saint), 134.
Jérôme de Cardie. Voir : Hiéronyme.
joncs, 224.
joug, 267.
jours complémentaires, 375 ; néfastes, 375.
Jules (tombeau des), 47, 289.
Juliennes (Alpes), 411, 412, 456.
Julio-bona, 435, 443.
Julio-briga, 441.
Julio-magus, 435, 437.
juments, 200.
Junon, 305.
Jupiter (Zeus), 300, 305, 308, 309, 314, 318, 322, 323, 339, 341, 342.
Jura, 454.
jusquiame, 368.
justice, 252-256, 341, 380-381.
Jutland, 48.

K

karnitu, 92.
Kent (Cantion), 34, 399.
Kernuz, 324.
Killeen Cormac, 384.
-knos, 92, 93.

L

Labara, 456.
Labiénus, 224.
Lacavus, 304.
Lacco-briga, 440.
Lacédémoniens, 397.
lacets, 171, 204, 274.
Laco-briga, 439.
lacs, 327, 436.
Lacto-durum, 432.
lacustres (villages), 44.
aena, 71, 167.
Laevi, 402.
laginon, 76.
lagit, 97.
laine, 167, 200.
Laighen (Leinster), 202.
lait, laitage, 162. Voir : vaches.
lamaseries, 386.
lance, 41, 147, 164, 279.
lancea, 71, 279.
**landa-*, 124.
Landouzy-la-Ville, 323.
Lango-briga, 440.
Langres, 170, 323.
langue celtique, 35, 52-139. Voir: phonétique, morphologie.
laraire, 324.
lard, 73. Voir : salaisons.
larix, 72.
lat, 97.
La Tène. Voir : Tène.
latin, 70-73, 76, 78, 82, 83, 93, 125-129, 130-131.
Latins. Voir : Romains.
Latis, 315.
Latobius, 304, 308, 314.
Latobrigi, 242.
Latumarui, 93.
laurio, 78.
lautro, 65.
Lebecii, 402.
legasit, 101.
légèreté, 145.
légumes, 194.
leiusmata, 79.
Lemovices, 34, 244.
Lenus, 304.
Lepontii, 405.
Lestrygons, 26.
Lesura, 454.
lettres, 95, 96, 190, 372.
leuca, 73.
leucetio-, 114.
Leucetius, 114, 304, 306.
Leuci, 193, 291.
Leucimalacus, 304.
Leuctres, 410.
Leucullosu, 100.
leuga 73 195.
Leusdrinus 304.
Levaci 244.
Lexovii, 34, 155, 230, 233, 234.
Lezoux, 100, 345.
libations, 147, 184, 348.

Libui, 409.
lieue, 195.
lieux (noms de), 103, 107, 108, 118-120, 297, 426-446.
lièvre, 202, 203, 336.
ligature, 175.
ligure, 61, 73, 188, 438, 454.
Ligures (Ligyes), 63, 167, 185, 396, 398, 401, 409, 414, 416, 440, 454, 457, 458, 461, 462. Voir : Celto-ligures, Ibéro-ligures.
Ligystique, 395, 397.
limes, 207.
limeum, 74, 204.
Limone, 92.
Limonum, 119.
lin, 194.
lindo-, 114.
Lindon, 114.
Lingones (Lingons), 30, 34, 160, 193, 204, 250, 261, 402, 409.
lingots, 346.
linguistique, 52-58.
linna, 81, 167.
Linto-magus, 436.
Litana, 114.
litano-, 114.
Litano-briga, 114, 438.
Litavis, 329.
lits, 159, 160, 161.
littérature des Gaëls, 2 ; des Bretons, 3 ; des Gaulois, 359.
litu-, 114.
lituanien, 126.
Litu-genus, 114.
Litu-marus, 114.
Livicus, 304.
Livie (villa de), 292.
locitoe, 100.
Loco-ritum, 442, 456.
Loégairé, 372.
Loire, 222, 224.
lois, 35, 231, 234, 236, 244.
lokan, 92.
Lopo-dunum, 429.
Lorraine, 42.
loucetio-, 114.
Loucetius, 114, 304, 306, 329.
loudin, 97.
Loughrea, 201.
Lovernacus, 114.
loverno-, 114.
loups, 160, 202, 237.
Lucterius, 237.
Lucumon, 415.
Ludovisi (villa), 46, 144, 149, 168, 177, 286.
Luernios, 114, 165, 215, 232, 360.
Lug, 281, 324, 328.
Lugaid, 148, 182.
lug-dunum, 69.
Lugnasad, 328.
lugos, 74.
Lugoves, 328.
Lugu-balia, 327.
Lugu-dunum, 112, 118, 132, 327, 336, 427.
Luguris, 100.
Lugu-selva, 116.
Lugu-vallum, 327.
lune, 335, 339, 374-375.
Lupo-dunum, 429.
Lusitanie, 20. Voir : Portugal.
Lutetia (Paris), 221.
luttes, 164.
Luxovius, 329.
Luxterius, 96.
Lycopodium selago, 339.
lynx, 203.
Lyon, 135, 344, 359. Voir : Lugudunum.
lyres, 358, 361. Voir : *chrotta*.

M

Mabinogion, 4.
Mac Dâthô, 165, 253.
Macédoine, 42, 258, 390, 404, 419.
Macédoniens, 390.
Mâcon, 365.
Mael Duin, 370.
Magalu, 101.
mages, 363, 367.
Mageto-briga, 439.
magiciens, 370.
magie, 367, 370, 379. Voir : talisman.
Magilos, 227.
magistrats, 230, 232, 244, 256.
Magniacus, 304.
-magos, 106, 114, 434.
-magu-, 114.
Magula, 114.
magus (mage), 367.

Magu-rix, 114.
Magusanus, 305.
maillet, 322, 332, 337.
maisons, 153-154, 158. Voir : huttes, cabanes.
maladie, 300, 339, 348, 362, 367, 383.
Malaucène, 94, 101.
malfaiteurs, 349.
Manapii, 29.
Mandubii, 155-156.
Mandu-bilos, 109.
Mandu-essedum, 70, 71.
maniacês, 81.
Manlius Torquatus, 270.
mannequins, 348-349.
mannus, 71.
manteau, 170, 172.
Maponus, 304, 307, 308, 314.
marais, 155.
marca, 64, 67.
Marcellus (Claudius), 271, 288.
marchands, 155, 219, 220, 222, 246, 413. Voir : commerce.
marco-, 106, 114.
Marco-durum, 114, 432, 452.
Marco-magus, 106, 114, 437, 452.
Marco-manni, 452.
marcus, 74.
marga, 71.
margelles, 158.
Margi-dunum, 429.
mari, 180.
mariage, 180-182, 183-185, 385, 386.
marine, 223.
marne, 197.
Marne, 43, 51, 143, 191, 214, 280.
-maro-, 106, 114.
Maro-boduos, 114, 121.
Maro-magus, 436.
Mars (Arès), 300, 301, 304, 305, 309, 310, 314, 324, 329, 341, 346, 350, 365.
Marsac, 99.
Marseille (Massalia), 185, 215, 216, 245, 341, 395, 406, 409, 410, 416.
marteaux, 207.
Martiacus, 297.
Martin (Henri), 389.
mascauda, 72.
Mastramélé, 405.
mastruga, 80.
matelas, 161.
materis, 83, 278.
mati-, 114.
Mati-donnus, 112, 114.
Matres, Matronae, 172, 305, 316.
Matrona, 326.
-matu-, 106, 115.
Matu-caium, 119.
Matu-genus, 106, 115, 120.
Matunus, 314.
Maurienne, 200.
Mavilly, 307, 338.
médecine, 367-369.
Médie, 258.
medio-, 115.
Medio-cantus, 105.
Mediolanium, *Medio-lanum*, 82, 115, 132, 409, 443.
Medio-matrici, 115.
Medio-nemetum, 434.
Medo-briga, 440.
Medocius, 304.
Medru, 326.
Medsillus, 96.
medu-, 115.
Medu-briga, 115, 440.
Medu-genus, 115.
Meduli, 31, 34, 115.
mégalithiques (monuments), 220, 330, 343, 386-387.
Meldi, 34.
Melpum, 414.
Melun. Voir : Metlodunum.
Memini, 193.
Menapii, 29, 198, 199, 245.
menhirs, 343. Voir : mégalithiques.
menta, 72.
mer, 258, 385, 399, 420, 452. Voir : navigation, *mori-*, *rêno-*, inondation.
mercenaires, 149, 257-259, 397, 404.
Mercure, 297, 299, 301, 304, 306, 309, 310, 314, 319, 324, 325, 329, 341, 343, 344, 345, 451.
Mercuriacus, 297.
Mere-briga, 440.
Mères. Voir : Matres.
meriseimorion, 77.
Mero-brica, 439.

Mersey, 308.
**mesga-*, 124.
Mésie, 390.
mesures d'étendue, 89, 193. Voir : *candetum*, *arepennis*, *leuga*.
métamorphose, 383.
métempsychose, 353.
métiers, 300.
Metlo-dunum, Metlo-sedum (Melun), 221, 224, 428.
métrologie, 195.
Metz, 384.
meubles, 160.
meule, 161, 327.
meurtre, 254, 302, 340, 380.
mid, 97.
Mider, 326.
miel, 164.
migrations, 28, 241, 408, 415, 417, 418, 419, 457-463.
Milé, 3.
Milet, 13, 240.
millet, 162, 196, 198. Voir : panic.
Minerve, 300, 301, 305, 309, 346. Voir : Athênâ.
mines, 206,208, 274.
Minno-dunum, 429.
Miro-briga, 439.
Misène, 361.
mobilité, 145.
Moccus, 304, 307.
Moelan, 206.
Moeni-captus, 110, 119.
Mogetilla, 307.
Mogetius, 304.
Mogienius, 227.
Mogons, 307, 314.
Mogontia, 316, 327.
Mogontiacus, 327, 445.
Mogounus, 304, 307.
moissonneuse, 198.
mollesse, 141.
Moltinus, 315.
Mona (Anglesey), 341, 346.
monarchie, 227-230.
monastères, 386.
monnaies gauloises, 42, 43, 49-50, 100, 148, 174, 177, 215-219, 269, 276, 285, 287, 291, 292, 293, 296, 313, 324, 337, 338, 425.
monnaies romaines, 43, 48, 267, 276, 289, 292.
Mont-Beuvray, 43, 157, 212.
Mont-Châtel, 44.
Montdragon, 46, 168, 169, 174, 285, 286.
Monto-briga, 440.
monuments figurés, 44, 317.
morale, 373.
Moravie, 421.
morceau (meilleur), 164.
Morganwg (Iolo), 388.
mori-, 106, 115.
morici, 68.
Mori-dunum, 106, 115, 428.
Mori-marusam, 115.
Morins (Morini), 133, 194, 198, 201, 229, 244.
Mori-tasgus, 115, 228, 234.
morphologie, 130-131.
Morrigu, 321.
mors, 41, 266.
mort (peine de), 228, 255.
morts (âmes des), 150, 260.
Moso-magus, 118.
mousse de bière, 178.
moutons, 165, 167, 200.
Moytura, 281.
**muc-*, 124.
muge, 205.
mules, 201.
Mullo, 304.
multitude, 231, 235, 236, 408, 424. Voir : peuple.
murailles, 156-157, 273, 274.
Murcens, 44, 156, 157, 161, 273.
musique, 90.
murmillo, 85.
myrtille, 195.
Myrina, 48.
Mysie, 45.

N

Nabelcus, 304.
naissance, 186, 189.
Naissatis, 304.
Namu, 93.
Namnetes, 34.
Nannos, 185.
Nanterre, 189.
Nantiacus, 445.
nanto-, 65.
Nantoni-cnos, 100.
Nanto-suelta, 322, 324, 329.

-nantu-, 115.
Nantuates, 115.
Narbôn, 395, 402, 403.
Narbonnaise, 14, 93, 167, 195.
Narbonne, 245, 395.
nard, 178.
nate, 80.
nausum, 86.
Nautae Parisiaci, 47, 171, 286.
navigation, 89.
navires, 223-224. Voir : *picatus*, *pontones*, *nausum*, *cumba*, radeaux.
Necht, 325.
néfastes (jours), 375, 377.
Nemausus, 132, 315.
Nemed, 3.
Nemetacum, 119, 445.
Nemetes, 452.
Nemetiales, 316.
nemeto-, 106, 115.
Nemeto-briga, 106, 115, 434, 439.
Nemeto-cenna, 119.
Nemeto-durum, 432, 434.
Nemeto-gena, 115.
nemeton, 81, 93, 452.
Nemetona, 115, 329.
Nemeto-tacium, 434.
Nemon, 329.
néo-druidisme, 388.
Nerco-brica, 439.
Nerio-magienses, 436.
Néris-les-Bains, 100.
Nerius, 315.
Nertacus, 121.
-nerto-, 115.
Nerto-briga, 115, 439.
Nerto-marus, 115, 121, 448.
Nertus, 121.
Nervii, 17, 95, 156, 163, 199, 207, 233, 234, 239, 243, 261, 406.
Nêt, 322.
neuf, 383.
Neufchâtel, 42.
Nevers, 99.
Nevio-dunum, 428.
Nicomède, 258.
Nîmes, 93, 94.
nimidae, 81.
Nitio-briges, 105, 110.
Nitio-broges, 115, 228.
Nitio-genna, 115, 121.
nobles, 177.
noblesse, 232, 235.
nocher. Voir : passeur.
Nodons, 315.
Noé, 137.
nœud, 172.
Noïse, 370.
Nole, 410.
nombres, 367.
nombril, 170.
noms communs celtiques, 62-88, 122-124 ; noms propres, 28-34, 103-121, 426-449, 453-454.
Nord (mer du), 221.
nord-étrusque (alphabet), 91.
Noreia (Dea), 316.
Noreia (Neumarkt), 406, 459.
Norique, 40, 22, 448, 450, 459, 461, 463.
Normandie, 283.
nourrices, 186.
nourriture, 160-166, 202. Voir : *sasia*, *brace*, *omasûm*, *taxea*, *embrecton*, *tuceta*.
Novare, 921, 246.
Noviacus, 119, 445.
novio-, 115.
Novio-dunum, 43, 115, 119, 220, 224, 273, 428.
Novio-magus, 115, 435.
Nuadu, 315.
Nudd, 315.
nudité, 166, 172, 178, 347.
nuit, 303, 375.
Numance, 403.
Numides, 375.
nyctalopes, 375.
Nyrax, 341.

O

obligations magiques, 370.
-obno-, 18.
Océan, 209, 245, 301, 400, 403, 414, 418, 419, 456.
Ocelus, 304, 309.
Ocli-cnos, 100.
octo-, 115.
Octo-durus, Octo-durum, 115, 432,
Octo-gesa, 115.
odocos, 78.
Odyssée, 23.
Œstrymnides (îles), 8, 396-397.
Oestrymnis, 8.

œuf de serpent, 367.
offrandes, 297, 346.
ogham, 312, 379.
Ogmé, 312.
Ogmios, 311-313.
ogron, 98.
oies, 200, 336.
oignons, 194.
oiseaux, 203, 218, 278, 324, 335, 347, 362, 366, 416. Voir : *alauda*, *becco*, *gulbia*, *lugos*, oie, poule, corbeau, grue.
Oisin (Ossian), 3.
olca, 83.
oligarchie, 230.
**ollo-*, 116.
Olloudius, 304.
Ollo-totae, 316.
Olomna, 454.
Oltis, 454.
omasum, 70.
ombrien, 79.
Ombriens, 25-26, 409.
-omno-, 115.
onno, 80.
Onomaris, 182.
onomastique. Voir : noms.
Oppiani-cnos, 99.
oppida, 43-44, 155-157, 193, 217, 272-274, 425.
or, 147, 168, 172, 173, 175, 205-206, 208, 215, 216, 288, 327, 332, 340, 346, 348, 360.
oracles, 335.
Orange (arc d'), 47, 100, 147, 166, 201, 286, 289, 292.
oreilles, 255.
orge, 162, 163, 194.
Orgetia, 116.
orgeto-, 116.
Orgeto-rix, 116, 121, 182, 228, 230, 232, 237, 255.
Orgon, 94.
orgueil, 149.
orme, 199.
ornements, 41, 173, 209.
Ortiagon, 183.
Oscara, 454.
osier, 154, 165, 223, 224, 285, 348.
Osismi, 244, 383.
osque, 53, 66.
ossements, 190.
Ossian (Oisin), 3.
otages, 245.
oualidia, 76.
ours, 115, 119, 120, 325, 338. Voir : *arto-*, *matu-*.
Ouniorix, 315.
outils, 41, 42, 89, 207. Voir : *gulbia*, hache, *taratrum*.
ovates, 362.

P

padi, 73.
Paemani, 17.
Paetus, 46.
pagi, 233, 246.
paille, 154.
pain, 161, 205, 339, 348.
paix, 359, 382.
Palatinat, 189, 421.
panais, 194.
panégyriques, 360.
panic, 194, 196, 198.
Pannonie, Pannoniens, 33, 417, 448, 450, 459.
pantalon, 166-167.
Paphlagonie, 32, 134.
paraceredus, 87.
parèdres, 322, 329.
parfum, 178.
**pario*, 124.
Paris, 310, 317-318, 321, 323, 339.
Paris, 137.
Parisii, 29, 34, 156. Voir : nautae.
part du plus brave, 165, 253.
Partholon, 3.
parure, 40, 173, 191, 206.
passernices, 74, 198.
passeurs des morts, 353.
passion, 145.
pastel, 178, 195.
patère, 322, 325.
Patrice (saint), 371, 379, 386.
patriotisme, 251.
Pauillac, 206.
Pausanias, 400.
Pays-Bas, 295, 432.
péages, 232, 246.
peaux, 160, 222, 223, 285. Voir : cuir.
pêche, 204, 207.

pédérastie, 145.
peigne, 44, 198.
peinture, 211, 264, 285.
pempe-dula, 65, 125.
pénalités, 254-256.
pendaison, 310.
pendants d'oreille, 176.
pendeloques, 176, 191, 208.
penno-, 116.
Penno-crucium, 351.
Penno-lucos, 116.
Penno-vindos, 116, 118.
Pennus, 116.
Péonie, 419.
peperacium, 77.
Peponilla, 74.
pères, 188, 256.
perfidie, 145.
Pergame, 45, 46, 48, 268, 290, 404, 417.
perles, 175, 208, 222.
Persée, 151.
Perses, 167, 286, 356, 366.
Pescennius Niger, 347.
Pessinunte, 336.
Peto-briga, 441.
petor-, 126, 128.
petor-ritum, 66, 210, 223.
petrinos, 75, 279.
petronii, 201.
petru-, 116.
Petru-corii, 34, 111, 116, 120, 329.
petrudecameto, 102.
Petta, 185.
Petuaria, 66.
peuples, 28, 35, 242-246.
peupliers, 418.
Phaéthon, 420.
Pharnace, 265.
philhellènes, 23, 399.
Philippe II, 42, 216, 690.
Philippe V, 258.
Phintias, 216.
Phocéens, 185, 216.
phonétique celtique, 125-129.
physiologie, 373.
picatus, 78.
Pictavi, 34.
Pictes, 18, 19.
Pictet, 389.
Pictones, 156, 197, 223.
pierres (culte des), 343.
pierres à aiguiser, 198.
piété, 334.
pieux, 155.
pilentum, 84.
piques, 279.
pirogue, 224.
planes, 207.
plantes, 63, 65, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 84, 87, 88, 340. Voir : céréales, arbres.
plastique, 213.
plats, 160, 211.
plaumorati, 75.
plèbe, 237, 392, 454.
Pleumoxii, 244,
pleurer les morts, 189.
plomb, 8, 207, 218, 292. 332.
plombagine, 211.
ploxenum, 85.
Pô (Eridan), 221, 224, 227, 271, 327, 395, 396, 398, 402, 409, 410, 418.
poèmes, 359.
Pocnius, 305, 309.
poignards, 214, 279, 285. Voir : coutelas.
poinçons, 207.
poison, 199, 203, 339, 398. Voir : antidote.
poissons, 89, 162, 204. Voir : *alausa*, *tinca*, *esox*.
Poitiers, 101.
poix, 274.
Pollux, 305, 318.
polyandrie, 181.
Polybe, 5.
polygamie, 180.
pommes, 65, 194, 199, 355.
Pommiers, 43.
pompedulon, 65.
Pompéi, 48, 166, 292.
ponem, 72.
pontones, 82.
ponts, 221.
population, 241, 408, 415, 417, 418.
porc, 161, 165, 191, 200, 336, 337, 340.
portes, 150. Voir : *doro*, *ysarno-dori*.
porte-boucliers, 164, 238, 413.
portrait physique, 141-144 ; moral 144-151 ; intellectuel, 151-152.

Portugal (Lusitanie), 396, 440.
Poseidônios, 6, 147.
Postumius, 147, 314, 348.
poterie, 44, 100, 211-213. Voir : vases, céramique.
potin, 218.
poule, 336.
pourpre, 171.
poutres, 156, 273.
Prasutagus, 182.
pratiques superstitieuses, 340.
prédictions, 362, 367, 383, 384.
prés, 198.
présages, 335, 350, 362, 367, 408.
prêtres, 340, 365, 382. Voir : *druidae*, *gutuater*.
prêtresses, 184, 383-385.
prêts, 352.
Prettani, 18.
prières, 297, 340, 346.
princes (*principes*), 229, 231-232, 234, 235, 246, 251, 259.
principat, 231-232, 245.
prinni, 98.
prisonniers, 46, 147, 349.
procédure, 255.
procès, 252, 367, 380-381.
prophètes, 362, 370, 383, 385. Voir : devins.
propriété, 247-249.
Prôtis, 185.
Prusias, 404.
Prydain, 18.
Ptolémée II, Philadelphe, 258, 400.
Ptolémée II, 401.
Ptolémée Keraunos, 404.
puissance paternelle, 187, 256.
Pyrène, 396.
Pyrénées, 206, 216, 245, 395, 396, 398, 402, 403, 414, 415, 417, 418, 424.
Pyrrhus, 189, 257.
Pythagore, 352, 353, 367, 377, 378, 391.
Pythéas, 5, 399, 403.

Q

Quades, 33.
qualités. Voir : portrait.
querelles, 149.
question, 180, 255. Voir : supplices.

R

race (idée de), 30, 468.
racines, 162.
radeaux, 224, 286, 409.
railleries, 272.
rançon, 183, 240.
-randa, 444.
Randosatis, 304, 309.
rasoirs, 177.
Ratamatus, 315.
rat, 337.
-rate, 86, 104, 109, 119.
rath, 159.
ratin, 98, 100.
ratis, 65.
Ratis-bona, 442.
Ratu-magus, 436.
Rauraci, *Raurici*, 156, 242.
raves, 194.
rayures, 171.
reconnaissance (signes de), 293.
rectu-, 116.
Rectu-genus, 116, 121.
rêda, 63, 223.
-redo-, 116.
Redones, 34, 116, 244.
Regadonum, 428.
Reims (autel de), 318, 323, 337.
relief, 213.
religiosité, 145, 334.
religion, 90, 294-356.
remèdes, 339, 340, 367, 368.
Remi, 17, 34, 156, 174, 193, 208, 212, 232, 233, 245, 250, 251, 259, 261.
renard, 203, 204, 338.
renne, 65.
rêno-, 116, 326. Voir : Rhin.
reno, 63, 173.
Renos, 116.
repas, 160-166, 253, 339.
repoussé, 211.
retranchements, 155, 273.
rêves. Voir : songes.
Rextu-genos, 100. Voir : *Rectu-genus*.
Rhégium, 411, 413.
Rhétie, 30, 95, 197, 448, 463.
Rhin, 185, 206, 218, 221, 245, 283, 317, 326, 378, 415, 418, 461. Voir : *Renos*.

Rhipées (monts), 22, 415, 417.
Rhoda, 216.
Rhodanus, Rhotanus, Rhône, 221, 222, 224, 227, 283, 395, 397, 401, 402, 454.
ric-, rix, 106, 116.
**rico-*, 124.
Riga, 304.
Rigi-samus, 304, 306, 308.
-rigo-, 106, 116.
Rigo-dulum, 116, 432.
Rigo-dunum, 428.
Rigo-durum, 431, 432.
Rigo-magus, 106, 114, 435.
Rigo-marus, 121.
Rigo-ver-iugos, 114.
Rimini, 177, 401.
-ritu-, 106, 116, 127.
Ritukalos, 93.
Ritu-magus, 106, 116, 436, 442.
rivure, 211.
ro-, 107, 116.
Robur, 339.
* *rocca-*, 124.
Rodanus, 79, 395. Voir: Rhodanus.
rodarum, 75, 368.
rois, 164, 165, 227-229, 381, 408.
Romains, 10, 407, 408, 410, 417, 463.
romans gallois, 4, 382.
Rome, 22, 161, 200, 398, 411, 415, 416.
roseaux, 158, 165, 224.
Rosmerta, 107, 116, 307, 316, 329.
roto-, 116.
Ro-talus, 107.
Roto-magus, 116, 132.
Roudius, 116, 128.
-roudo-, 116.
roues, 266, 291, 320, 323, 370.
rouelles, 209, 332.
Rouergue, 33.
routes, 221, 300, 302.
roux, 141-143.
royauté, 227-229.
Rudianus, 304, 314, 339.
rufius, 67.
rumpotinus, 84.
runes, 96.
**rusca*, 124.
Ruteni, 33, 141, 194, 206, 406.

S

S. Voir : signes.
Sabinus (Julius), 184.
Sabinus (Titurius), 280.
sabre, 269, 281. Voir : épée.
sacrifices, 203, 240, 245, 310, 339, 346-351, 362, 366, 371, 380. Voir : *nimidas*.
Sacro-vir, 118.
Saefes, 8.
Saegon, 305.
Sagonte, 403.
sagus, 70.
saie, 167,200, 340, 367. Voir : *sagus*.
Saignon, 94.
Saint-Côme, 94.
Saintes, 170, 319.
Saint-Germain (musée de), 344.
Saint-Remy, 47, 94, 289.
Saint-Saturnin d'Apt, 94.
saisie, 253.
salaisons, 161, 200, 219. Voir : *taxea*, *tuceta*.
Salassi, 197, 205, 405.
Salioncanos, 73.
saliunca, 73.
Salluvii, 409. Voir : Salyi.
Salo-durum, 432.
Salyi, 151, 360.
Samaro-briva, 79, 438.
samolus, 75, 340.
samon, 98.
Samo-rix, 306.
Samothrace, 347.
sang, 148, 351, 362.
sanglier, 191, 291, 319, 337, 338.
sanskrit, 103, 125-129, 311.
Santones, 34, 223, 230.
Saône, 222, 224, 368.
sapana, 76.
sapin, 199.
sapo, 71.
Sara, 454.
Sardaigne, 405.
Sardes, 183.
Sarmates, 33, 36.
Saronides, 364.
Sarrebourg (autel de), 321, 337.
sasia, 63.
satires, 360.
Saturne, 301, 354.

saule, 199.
sauterelles, 346.
Savara, 454.
Save, 33, 416.
savon, 71, 178.
Sazeirat, 99.
Scandinavie, 422, 423.
scies, 207.
Scilly (îles), 20.
Scingo-magus, 436.
Scipion l'Africain, 219, 253.
Scipion Emilien, 271.
scobicn, 65.
scordisca, 201.
Scordisques (Scordisci), 33, 147, 150, 201, 350, 416, 417, 459.
Scots, 19.
scrupules religieux, 334.
scubulum, 77.
sculpture gréco-romaine, 44.
Scythes, 167, 399, 415.
Scythie, 3, 23.
seaux, 211.
Seben-dunum, 430.
Sedum telephium, 339.
Sedulius, 259.
Seduni, 34.
Segeta, 316.
Segni, 17.
sego-, 117.
Sego-bodium, 105.
Sego-briga, 116, 440.
Segobrigii, 185.
Sego-dunum, 116, 247, 456.
Sego-marus, 93, 99, 116, 121, 306, 449.
Segomo, 304, 306, 308, 314.
Segomonas, 306.
Segontiacus, 445.
Ségource (La), 44.
Segovax, 229.
Sego-vellauni, 116.
Segusiavi, 201, 243.
Segusii, 201.
Sein (île de), 383.
Seine, 222, 224.
sel, 161, 162. Voir : salaisons.
Selago, 339, 348.
Séleucus, 318.
-selva-, 116.
Sémitique, 72. Voir : hébreu.
Semnons, 451.
Semnothées, 363.
Senacus, 121.
sénats, 233-234, 236, 237. Voir : assemblée.
Sen-dun, 429.
Senlis, 33.
-seno-, 107, 117.
Seno-bena, 121.
Seno-carus, 107.
Seno-condos, 117.
Seno-donna, 112.
Seno-gnatus, 117.
Seno-magus, 117, 436.
Senones, 30, 34, 141, 156, 228, 233, 236, 239, 244, 255.
Senones (de Cisalpine), 402, 409, 414, 418.
Seno-rix, 117, 121.
Senos, 121.
Seno-viros, 118, 121.
Sentinum, 262.
sépultures, 38, 39, 190. Voir : inhumation.
Sequana, 326, 454.
Sequani, 156, 161, 170, 193, 198, 229, 240, 245, 250, 259.
Séraucourt, 101.
Serbie, 429.
serment, 245, 252, 297.
serpe, 207, 340.
serpent, 218, 291, 318, 324, 337, 367, 387. Voir : dragon.
service militaire, 252, 260.
serviteurs, 164, 165, 240, 262. Voir : *magu-*, esclaves, *vasso-*.
Servius Tullius, 38.
**sesca-*, 124.
Setanta, 324, 325.
Siannus, 304, 308, 314.
Sicile, 216, 258.
siège des places fortes, 274.
sièges, 160, 272.
signes en S, 212, 284, 288, 332.
Sigo-cesus, 118, 197, 408.
Sigynnes, 424.
Siligo, 193.
Silures, 20, 143, 217.
Silure (île), 362.
Silvain, 305, 309, 323.
Silvanectes, 33.
Simos, 185.
simplicité, 152.
Sinatis, 304, 306.
Sinatos, 184.

Singi-dunum, 429.
Sino-rix, 184, 306.
Sinquatis, 305.
Sirona, 96, 326, 329.
Sito-magus, 436.
situles. Voir : seaux.
slave, 126.
-slogo-, 117.
Smertatius, 305.
Smertorix, 329.
Smertu-litanus, 114, 307.
Smertullos, 318.
**sorco-*, 124.
socs, 207.
société, 89.
Soio, 316.
Soissons, 43.
solde, 259.
soldurii, 238.
soleil, 308, 332, 420.
Solimariacus, 445.
Somme-Bionne, Somme-Tourbe, 43.
Soli-marus, 449.
songes, 334, 371.
sonno-cingos, 97.
sorciers, 367.
Sorlingues, 20.
sorts, 340, 370.
Sorvio-dunum, 429.
Sorvio-durum, 432.
sosin, 99.
sosio, 101.
Sosto-magus, 436.
Sotiates, 238.
sources, 326, 371.
Spartiates, 257.
sparus, 83.
spirale, 221.
squelettes, 143, 191.
Stanna, 329.
statères, 216.
statues, 44, 160, 343-344.
stolutegon, 75.
Stonehenge, 386.
Stradonitz, 43, 423.
Styrie, 361, 421, 459.
su-, 107, 117, 128.
Su-agrios, 108.
Su-anetes, 117.
subités, 77.
Su-carius, 117.
Su-carus, 107, 322.
Sucellos, 322, 329.
Suessiones, 34, 156, 229, 232, 251, 260, 322.
Suetonius Paulinus, 341.
Suèves, 36, 142, 451.
suicide, 148, 352.
suif, 274.
Suisse, 283, 401, 432, 437.
Sulevia, 305.
Sulis, 305, 308, 314.
Sumina, 454.
Sunuxsalis, 316.
supplices, 180, 255. Voir : *taringa*, *gabalus*, *tau*.
sureau, 199.
surnoms des dieux, 304-308.
svastika, 331, 332.
symboles, 232.
Syracuse, 216.
Syrie, 258, 448.

T

tables, 160.
tabou, 188, 336, 370.
tactique, 268-274.
taille, 141-143.
Tala-briga, 440.
Taliessin, 389.
talisman, 209, 336, 367, 369. Voir : amulettes.
-talo-, 107, 117.
Tamise, 335.
Tanaïs (Don), 403.
Tanarus, 305.
tannare, 87.
Tanotali-knoi, 92.
Tanotalos, 92.
Taranis, 308, 310.
Taranous, 94, 317.
Taranucnos, 308, 310, 315.
Taranucus, 305.
taratrum, 82.
Tarbeisonios, 98.
tarbêlodathion, 76.
taringa, 83.
Tarn, 424.
Taro-dunum, 428.
Tarquin l'Ancien, 408, 409.
Tartessii (Tartesse), 397, 405.
Taro-essedum, 70.
tarvos, 117, 130.
Tarvos Trigaranus, 117, 317, 321.

tascos, 77.
Tasgetius, 228.
Tasi-nemetum, 434.
tatouages, 178, 179.
tau, 80, 232.
taureau, 165, 317, 318, 319, 320, 321, 326, 330, 338, 371. Voir : *tarvos*.
Taurini, 32, 63, 411, 412.
Taurisci, 32, 302, 405, 412, 459.
Tauriscus, 302.
Tauro-dunum, 428.
tauruc, 77.
Tavium, 342.
taxea, 73.
taxi-, 117.
Taxi-magulus, 117, 229.
Tectosages, 29, 133, 151, 346, 362, 404, 407, 417, 461.
teinture, 171, 240.
Telamon, 263.
Telo, 329.
temples, 160, 342-346, 349, 385. Voir : *vernemetis*, *nemeto-*.
Temusio, 316.
Tène (La), 41, 42, 51, 143, 161, 168, 169, 174, 175, 176, 177, 190, 201, 206, 207, 209, 210, 212, 221, 266, 267, 276, 277, 280, 283, 284, 287, 290, 422, 423, 424, 425, 450.
Teno-brica, 441.
terrains, 90.
Terre-Mère, 319.
Tessin, 409.
tête coupée, 147, 181, 183, 241, 275, 332.
tétrarque, 340.
Teutalus, 121.
Teutates, 117, 310.
teuto-, 117.
Teuto-bodiaci, 117.
Teuto-boduos, 105.
Teuto-malius, 228.
Teuto-matus, 115, 117, 121.
teutona, 85.
Teutons, 25, 27.
Thara, 454.
Thermopyles, 419.
Thessalie, 419.
theximon, 77.
Thiaucourt, 101.
Thibet, 386.
thon, 205.
thôna, 77.
Thor, 277.
Thrace, Thraces, 3, 33, 291, 404, 415, 416, 417, 419, 449, 459, 462.
thrace, 438.
Thule, 5, 265.
Thunar, 305.
Tibère, 369.
Tiefenau (La), 288.
Tigurinus pagus, 246.
tinca, 87, 205.
tisserands, 44.
Titans, 401.
titre des monnaies, 218.
Titti, 403.
titumen, 76.
Todi, 91.
togi-, 117.
Togios, 117.
Togi-rix, 117.
Togi-sonus, 117.
toilette, 89, 175.
toit, 154, 158.
Tolistobogii, 183, 404.
tolutegon, 75, 279.
tombelles, 39. Voir : inhumation, tumulus.
Tongo-briga, 440.
tonneaux, 165. Voir : barils.
tonnerre, 335. Voir : *Taranis*.
torches, 385.
torques. Voir : colliers.
torsades, 172, 174.
tortue, 270, 274.
Totati-genus, 113, 117.
totem, 120, 337.
Toulouse, 327, 346, 362.
tour à droite, 347.
tours, 273.
Toutatis, 117, 305, 306, 310.
Toutio-rix, 117, 304, 308.
toutious, 92, 93.
Toutissi-cnos, 99.
Touto-bocios, 452.
Toygenus pagus, 246.
traités, 245.
Trajane (colonne), 292.
tranchets, 207.
Transalpine, Transalpins, 16, 147, 152, 196, 198, 250, 351, 367, 402.

transports, 219-220.
traversée de la Gaule, 222.
trèfle, 368.
treicle, *treide*, 69.
tremblements de terre, 352.
trésors, 327, 346.
Treveri (Trévires), 17, 34, 135, 244, 255, 259, 261.
Trèves, 134, 320, 339.
tri-, 117, 126.
triades, 317, 329, 374.
Triballes, 459.
Tri-boci, 117, 452.
tribus (phylai), 246, 406.
tributs, 246, 249.
Tri-casses, 34, 103, 117, 132, 452.
Tri-cassini, 117.
Tricastini, 409.
tricéphales, 323, 329, 337.
tricontii, 102, 107.
Tricoria, 328.
Tri-corii, 111, 120.
Tricorius pagus, 343.
tridents, 207.
tri-garanus, 117.
tri-marcisia, 67, 262.
tri-nanto, 65.
Trinovantes, 452.
tripetias, 135.
triscèle, 284.
Tritullus, 305.
Tri-ulatti, 117.
Troade, 32, 404.
Trociacus, 445.
Trocmi, 133, 404.
trogo-, 117.
Trogos, 117.
Trogue Pompée, 6.
trois. Voir : triades.
trompe, 161.
trompette, 292. Voir : *carnon*, carnyx.
trophées, 47.
Trosly-Loire, 267.
troupeaux, 154, 161, 194, 199, 247, 248, 414. Voir : bestiaux.
trousses de toilette, 175.
trygeranos, 318.
Tuatha Dê Danann, 3, 312, 320.
tuceta, 79.
Tulingi, 242.
tumulus, 15, 190, 191, 192.
tunique, 169, 172.
tunna, 82.
Tunto-briga, 440.
Turdetani, 403.
Turnacus, 119.
Turno-durum, 119, 432.
Turno-magus, 437.
Turo-briga, 440.
Turones, 34.
Tusci (Etrusques), 409. Voir : Tyrrhènes.
Twrch Trwyth, 337.
Tylé, 404.
Tyrrhènes (Etrusques), 398, 402, 410, 413, 460.

U

Ubii, 220.
Ucuetis, 99, 315, 317.
Ulster (Ulaid), 3, 41, 148, 253 268, 272, 278, 281, 321, 383.
umbo, 191, 287.
Unelli, 244.
unité de langue, 28.
Ura, 326.
ura, 76.
Uriacus, 445.
urine, 178.
urnes, 212.
Urnia, 326.
Uro-brocae, 316.
Uro-geno-nertus, 120.
Uro-magus, 73, 119, 437.
urus, 73, 160, 203.
usubim, 76.
uto-cetum, 111.
Uxellimus, 305, 308.
uxello-, 117.
Uxello-dunum, 237, 273, 427.
Uxellos, 117, 315.
Uxi-sama, 117.

V

Vaccaei, 247, 403.
Vachères, 288.
vaches, 200.
Vago-ritum, 442.
Vaison, 93, 304.
vaisselle, 44, 160. Voir : vases.
Vala-brica, 441.
valaemon, 53.

Valerius Corvus, 271.
vanité, 149, 152, 272.
Vardii, 398.
vases, 40-41, 89, 159, 160, 190, 191, 211-214, 222, 348. Voir : *bascauda*.
vassaux, 239.
Vasso, 117.
-vasso-, 107, 117.
Vasso-caletis, 110, 304, 307.
Vasso-rix, 107, 117.
vates, 85, 362.
Vaupoisson, 345.
vautours, 189.
Vebrumarus, 94.
Vecti-marus, 117.
Vecti-rix, 93.
Védas, 356.
végétaux, 88.
Vêies, 414.
vela, 75.
Velatu-durum, 432
Velay, 33.
Veliocasses, 31, 110, 294.
vellauno-, 107.
Vellauno-dunum, 107, 112.
Vellaunus, 304, 307.
Vellavi, 33, 243.
Velléda, 383.
Venaxamo-durum, 432.
Vendœuvres, 319.
Venedi, 36.
Veneti (Venètes), 32, 34, 35, 156, 193, 220, 222, 223, 233, 234, 244, 247, 272, 398, 402.
Vénètes d'Italie, 32, 459.
Venetoni-magus, 437.
Venise, 169, 177, 286.
Vepo-talus, 117.
ver-, 107, 117.
Ver-agri, 104, 108, 117, 280.
Verbigenus (pagus), 246.
Ver-cassi-vellaunus, 107, 110, 118, 260.
Ver-cingeto-rix, 49, 107, 111, 121, 216, 229, 235, 238, 245, 250, 255, 260, 347.
Ver-cobius, 117.
Ver-com-bogius, 111.
Ver-condari-dubnus, 118.
veredus, 87, 116.
vergo-bretus, 66, 126, 230, 234.
Ver-iugus, 114.
Ver-iugo-dumnus, 114, 117.
Ver-lucio, 118.
verna, 67.
ver-nemetis, 68, 81, 115.
Ver-nemetum, 68, 434.
vernetus, 67.
Verniacus, 445.
**verno-*, 107, 118, 124.
Verno-dubrum, 106, 112, 118, 132, 453.
Verno-sole, 107, 118.
Vero-dumna, 112.
Vérone, 93, 409.
Verotutis, 304, 307.
verre, verroterie, 156, 163, 175, 191, 210, 368.
vers, 372.
Vertacomacori, 34, 246.
Vertault, 44.
Vertisco, 239.
ver-tragi, 67, 201.
verveine, 340, 368.
Vesontio. Voir : Besançon.
Vesta, 307.
-vesu-, 107, 118.
Vesunna, 326.
vêtement, 35, 89, 166-172, 340, 386. Voir : *reno*, *sagus*, *braca*, *laena*, *linna*, *cucullus*, *bardocucullus*, *caracalla*, *gunna*.
Vettones, 71.
vettonica, 71, 368.
viande, 160-162, 164, 165.
vici, 153, 156.
Vicinnus, 453.
Vicinonia, 453.
victimes. Voir : sacrifices.
Victoire, 78, 292, 313, 315.
vidu-, 118, 127.
Vidubia, 453.
vidubium, 82.
Vidu-casses, 31, 34, 118, 132.
Viducus, 118.
vieillards, 259.
Vienne, 156, 361.
vieux haut-allemand, 103, 127, 450.
Vieux-Poitiers, 98.
vieux-prussien, 63.
vigentiana, 76.
vigne, 194.
vignêta, 76.
Vignory, 324.

villages, 153, 156.
ville engloutie, 335.
villes, 154.
Vimina, 454.
vin, 150, 163, 165, 185, 220, 240, 339, 348, 410, 415. Voir : vigne.
vinaigre, 162.
Vinda, 118.
Vindalium, 276.
Vindélicie, 143, 448, 459, 463.
Vindiacus, 445.
vindo-, 107, 118.
Vindo-bona, 118, 307, 442.
Vindo-magus, 104, 107, 118, 435, 437.
Vindo-mora, 118.
Vindonnus, 304, 307.
Vintius, 305, 308, 309, 314.
virga, 78.
Virgile, 6.
virginité, 383.
viriae, *viriolae*, 72.
Viridomarus, 260, 271, 326.
-viro-, 118.
Viro-cantus, 110.
Viro-conium, 111.
Virodactis, 316.
Viro-dunum, 307, 427.
Viro-magus, 437.
Viro-manduos, 118.
Viro-mandui, 33.
visions, 371. Voir : songes.
Vistule, 33.
Visucius, 304, 314.
visu-marus, 68, 368.
Visu-rix, 118.
Vitu-durum, 433.
vo-, 118.
Vo-bergensis, 118.
vocabulaire, 52-126.
Vocontii (Voconces), 6, 107, 246, 313, 367.
voiles, 223.
voitures, 89, 223. Voyez : *reda*, *benna*, *petorritum*, *covinnus*, *essedum*, *cisium*, *pilentum*, *colisatum*, *carpentum*, *carrus*, *carruca*, *cantus*, *ploxenum*.
vol, 255, 348.
volaille, 191.
volema, 53, 78.
Volnay, 99.
Volques (Volcae), 28, 151, 205, 406, 407, 461.
Volu-briga, 439, 440.
Vortigern, 351.
Vorocius, 305, 309.
Vosegus, 327.
voyageurs, 299.
Vue, 44.
Vulcain, 301, 318.
Vultumna, 454.

W

Watsch, 276, 278, 421.
Wight, 208.
Williams (Edward), 388.
Winchester, 30.

X

X devant T, 96.
xynêma, 75, 279.

Y

yeux, 142, 172, 255, 339, 368.
York, 189, 191.
Ysarno-dori, 69, 114.

Z

Zamolxis, 390.
Zarten, 424.
Zénodore, 342.
Zeus, 339, 342. Voir : Jupiter.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 5, l. 3, au lieu de : croyance, lire : croyances.

P. 19, dernière ligne, ajouter : Le plus ancien nom des habitants de l'Irlande semble avoir été *Iverni*, transcrit en grec Ἰουέρνοι, en latin *Hiberni*, d'où la forme composite Ἰούβερνοι.

P. 41, n 2, lire : Königsberg.

P. 45, n. 2, ajouter : Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1580-1590.

P. 47, n. 4, l. 5, ajouter : Ad. Reinach, *Revue archéologique*, t. XX, (1912), p. 216-235.

P. 48, n 4, l. 5, ajouter : Cf. S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. I, p. 148-150.

P. 49, n. 1, ajouter : *Revue numismatique*, t. X (1906), p. 117-131, 381-411, 412-424 ; t. XI (1907), p. 170-183, 324-336, 461-475 ; t. XII (1908), p. 455-489 ; t. XIV (1910), p 461-476.

P. 49, n. 2, ajouter : Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1592-1593.

P. 63, l. 6, lire : irlandais *bolg* « sac », gallois *boly* « panse ».

P. 65, l. 23, ajouter : *doro* « ostio » (Endlicher) ; en breton et gallois *dor* « porte », irl. *dorus*.

P. 66, l. 9, ajouter : Cf. le nom propre dérivé Vergilius.

P. 79, l. 19, ajouter : var. *cissum*, que M. Vendryès (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XIX, p. 60-62) rapproche de l'irlandais *ciss* « panier ».

P. 99, n. 1, ajouter : Cf. G. Poisson, *Bulletin de la Société de géographie* de Rochefort, 1908.

P. 99, l. 17, au lieu de : *ucuetin Alisiia*, lire : *ucuetin in Alisiia*.

P. 109, l. 15, au lieu de : Canto-bennom, lire : Canto-bennicus mons.

P. 112, l. 18, au lieu de : *-dummo-*, lire : *-dumno-*.

P. 112, n. 1, au lieu de : Celtorum, lire : Celtarum.

P. 113, l. 25, ajouter : *-ialo-* : Maro ialos l., Nanto ialos l., Rigo-ialos l. ; v. irl. *iál* « espace découvert ».

P. 121, l. 13, 28, au lieu de : *Teuto-matos*, lire : *Teuto-matus*.

P. 126, l. 3, au lieu de : anglo-saxon, lire : anglais.

P. 126, l. 26, au lieu de : *-tio, tion-*, lire : *-tiō, -tiōn-*.

P. 127, l. 8, au lieu de : indo-européenne, lire : indo-européennes.

P. 134, n. 7, les lignes 2 et 3 de cette note appartiennent à la n. 8.

P. 150, n. 7, l 2, au lieu de PERDIZET, lire : PERDRIZET.

P. 150, n. 7, ajouter : On a trouvé quelques clefs de l'époque de la Tène III.

P. 156, l. 8, au lieu de : *Aduatici*, lire : *Aduatuci*.

P. 159, l 4, au lieu de : recouvert, lire : recouverte.

P. 159, l 5, au lieu de : chenèts, lire : chenets.

P. 159, l. 6, ajouter : les fourchettes et les tisonniers. DÉCHELETTE, *Manuel*, p. 1412-1428.

P. 159, n. 1, l 3, ajouter : DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1399-1410.

P. 179, l. 13, au lieu de : telle, lire : tel.

P. 184, l. 4, au lieu de : eut, lire : eût.

P. 199, l. 12, au lieu de : à l'exception, lire : mais à l'exception.

P. 208, l. 7, ajouter : On a trouvé à l'époque de la Tène des vestiges de forges gauloises, fours à minerai, pinces, creusets, moules. DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1539-1547.

P. 211, n. 1, ajouter : La liste des objets de fabrique grecque, italogrecque ou étrusque appartenant aux époques de Hallstatt et de la Tène I, et trouvés au nord des Alpes a été dressée par M DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1595-1608.

P. 213, l. 3, ajouter : Mais la céramique, développée par l'emploi du tour et influencée par de bons modèles, a réalisé un grand progrès. D'autre part, outre de nombreux et variés vases en bronze de fabrication grecque ou italiote, on trouve même un petit nombre de vases en bronze que l'on peut attribuer à l'industrie des Celtes. DÉCHELETTE, *Manuel*, t. II, p. 1454-1456.

P. 221, n. 1, l. 1, ajouter : Cf. p. 91-98, 616.

P. 285, n. 1, l. 3, ajouter : cf. p. 1235-1245.

P. 287, l. 5, ajouter : Le bouclier oblong se trouve aussi sur le monument des Jules.

P. 304, l. 11, à Mogounus mettre en note : Cf. Deo Mouno, *C. I. L.*, VII, 997.

P. 315, n. 2, ajouter : Cf. RHYS, *The Celtic inscriptions of Gaul, additions*, p. 34.

P. 328, l. 23, ajouter en note : Cf. FOUCHER, *Revue archéologique*, t. XX (1912), p. 341-349.

P. 329, n. 5, l. 4 : Sur la croyance à la vertu magique du nombre trois, qui a produit la triple répétition du même motif, le triskèle, les trois S, la palmette trèflée, voir Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1527-1530.

P. 333, l. 3, ajouter : L'ornementation des armes peut avoir quelquefois un caractère phylactérique. Déchelette, *Manuel*, t. II, p 1311-1314.

P. 355, l. 24, ajouter : La littérature irlandaise offre quelques exemples de métempsychose ; ainsi Find était ressuscité trois cents ans après sa mort en la personne de Mongân ; Tuan mac Cairill fut successivement homme, cerf, sanglier, faucon, saumon, homme. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 43-63, 336-343 ; *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, p. 136-142. J. Hastings, *Encyclopaedia of religion and ethics* (art. *metempsychósis*).

P. 355, n. 2, ajouter : p. 285-292.

P. 432, l. 10, ajouter : « oppidum Batavorum » (Tacite, *Hist.* v, 19).

P. 444, l. 10, ajouter : Le même mot se trouvait comme premier terme dans *Rando-satis* (ci-dessus, p. 304).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

AVERTISSEMENT DE LA SECONDE ÉDITION XIII

ABRÉVIATIONS XV

CHAPITRE PREMIER. — LES SOURCES ET LA MÉTHODE 1

Diverses définitions des Celtes, p. 1. — La littérature et les Annales des Gaels et des Bretons, p. 2. — Les écrivains grecs et latins, p. 5. — Noms des Celtes en général : *Celtae*, *Galli*, *Galatae* ; *Belgae* ; *Brittani*, p. 12. — Les îles Cassitérides; les Hyperboréens ; les Cimmériens, les Cimbres et les Kymry ; les Ombriens et les Insubres ; les Lestrygons, p. 20. — Noms des peuplades celtiques, p. 28. — La notion de race celtique chez les anciens, p. 35. — L'archéologie celtique : Hallstatt et La Tène, p. 37. — Les Celtes sur les monuments figurés, p. 44. — Les Celtes d'après l'anthropologie, p. 50. — Les Celtes d'après la linguistique, p. 52.

CHAPITRE II. — LA LANGUE 60

Les noms communs conservés par les écrivains grecs et latins, p. 62. — Les inscriptions gauloises en caractères nord-étrusques, en caractères grecs, en caractères latins, p. 91. — Les inscriptions latines et grecques, p. 102. — Les noms propres de personnes et de

lieux ; sens des éléments qui entrent dans la composition des noms propres, p. 103. — Les mots restitués par la linguistique, p. 122. — Caractéristiques du vieux-celtique, p. 125. — Histoire du celtique continental, p. 133. — Les celtomanes ; le breton ancêtre du français, p. 136.

CHAPITRE III. — Les personnes et les coutumes 140

Portrait physique des Celtes par les anciens, p. 141. — Portrait moral et intellectuel, p. 144. — L'habitation, p. 153. — La nourriture, p. 160. — Le vêtement, p. 166. — La parure, p. 173. — Les femmes : Chiomara, Camma, Gyptis ou Petta, p. 180. — Les pères et les enfants, p. 187. — La naissance et la mort; inhumation, incinération, p. 189. — L'agriculture, p. 192. — La chasse, p. 201. — L'industrie et l'art ; les mines ; le corail ; l'émail ; l'étamage ; la plastique ; les monnaies, p. 205. — Le commerce, les voies de communication, p. 219. — La marine, p. 223.

CHAPITRE IV. — L'État. 226

Les rois, p. 227. — Les magistrats, p. 230. — Les *principes* et les *equites*, p. 231. — Les sénats, p. 233. — Les assemblées, p. 235. — La plèbe, les *ambacti*, les *clientes* ; les esclaves, les prisonniers de guerre, p. 237. Les cités, les peuples clients, les *pagi*, p. 242. — La propriété, p. 247. — La justice, le serment, le combat judiciaire ; la composition pour meurtre ; la procédure, p. 252. — Les mercenaires celtes, p. 257. — Le pouvoir militaire, p. 259. — La cavalerie, p. 260. — Les chars de guerre, p. 262. — La tactique guerrière, les combats singuliers ; le siège des places fortes, p. 268. — Les armes offensives et défensives, p. 275.

CHAPITRE V. — La religion..... 294

Difficultés de cette étude, p. 294. — Les divinités assimilées chez les écrivains de l'Antiquité et dans les inscriptions gallo-romaines, p. 299. — Les divinités à nom celtique : Taranis, Teutatès, Esus, Ogmios ; les Mères, p. 310. — Les monuments figurés, le Taureau, le Bûcheron, les dieux cornus ; le dieu au maillet ; le dieu à la roue ; Epona ; les divinités des eaux ; les villes divinisées ; les dieux et leurs parèdres, p. 317. — Signes symboliques, p. 330. — La divination, p. 334. — Restes du culte des animaux et des plantes, p. 336. — Les enceintes sacrées et les temples, p. 340. — Les statues, p. 342. — Les offrandes, p. 345. — Les prières, p. 346. — Les libations, p. 348. — Les sacrifices, p. 348. — La croyance à l'immortalité de l'âme, p. 351.

CHAPITRE VI. — Les Bardes, les Vatès, les druides 357

Les bardes, p. 358. — Les vatès, les devins, les euhages, p. 361. — Les druides, p. 363. — Les prêtres gaulois, p. 364. — Attributions religieuses des druides ; la magie, p. 366. — Leur enseignement ; la cosmogonie ; le calendrier ; les druides et Pythagore, p. 372. — Leur rôle judiciaire en Gaule, p. 380. — Leur rôle politique, p. 381. — Les druidesses, les prêtresses de Sein, p. 383. — Les collèges de druides, p. 385. — Le néodruidisme, p. 386. — Originalité du druidisme, p. 389.

CHAPITRE VII. — L'Empire celtique..... 393

Témoignages des anciens sur les pays occupés par les Celtes, p. 395. — Extension des civilisations auxquelles appartiennent les Celtes, p. 420. — Les noms de villes fondées par les Celtes ; *-dunum*, *durum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *Medio-lanum*, *Ico-*

randa, *-acus*, p. 426. — Pays où l'on a trouvé des noms celtiques de personnes, p. 446. — Rapports des Celtes et des Germains, p. 449. — Origine des Celtes, l'ancienne Celtique, les Celtes dans l'Allemagne centrale, p. 453. — Les migrations, l'empire d'Ambigatus ; décadence de la puissance celtique, p. 457.

CONCLUSION. 465

Index des auteurs, p. 471. — Index général, p. 483. Additions et corrections. p. 517.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.

D 70 .D6 1915 SMC
Dottin, Georges,
Manuel pour servir a l'etude de l'antiquite celtique 2me ed. rev. et augm. --